



HAL
open science

Le sacrifice suprême, une approche critique de la construction d'un mythe : les officiers français et la mort pro patria dans le contexte du conflit en Afghanistan

Emmanuel Goffi

► **To cite this version:**

Emmanuel Goffi. Le sacrifice suprême, une approche critique de la construction d'un mythe : les officiers français et la mort pro patria dans le contexte du conflit en Afghanistan. Science politique. Institut d'études politiques de paris - Sciences Po, 2015. Français. NNT : 2015IEPP0041 . tel-03499610

HAL Id: tel-03499610

<https://theses.hal.science/tel-03499610>

Submitted on 21 Dec 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Institut d'études politiques de Paris
ECOLE DOCTORALE DE SCIENCES PO
Programme doctoral en science politique
Centre de recherches internationales (CERI)

Doctorat en science politique,
spécialité relations internationales

Le sacrifice suprême : une approche critique de la construction d'un mythe

*Les officiers français et la mort pro patria dans le contexte du
conflit en Afghanistan*

Emmanuel R. GOFFI

Thèse dirigée par
Ariel COLONOMOS, Directeur de recherche CNRS-CERI

Soutenue le 9 décembre 2015

Jury :

M. Ariel Colonomos, Directeur de recherche CNRS-CERI

M. Vincent Desportes, Général de division (2S), Ministère de la
Défense

M. Thomas Lindemann, Professeur des universités, Université de
Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines (rapporteur)

M. Frédéric Ramel, Professeur des universités en Science politique, IEP
de Paris

Mme Valentine Zuber, Directeur d'études, Ecole Pratique des Hautes
Etudes (rapporteur)

*A celles et ceux, vivants, morts, blessés physiquement et
moralement, qui ont combattu, combattent et combattront
pour la France.*

A mon beau-père Frederick Peter Ellis[†]

A mon fils Thomas

A mon épouse Christine

REMERCIEMENTS

Un travail de thèse est une aventure collective. Je suis conscient que la rédaction de ce mémoire n'aurait pas été possible sans le soutien de l'ensemble des personnes que j'ai croisées non seulement durant les six années passées à le rédiger, mais également durant l'ensemble de ma carrière militaire. Il est le produit des interactions plus ou moins intenses, plus ou moins marquées, que j'ai pu avoir avec toutes les personnes que j'ai rencontrées au cours de mes vingt-deux ans au sein de l'armée de l'Air.

Mes remerciements vont donc en tout premier lieu à l'ensemble des militaires français. Un travail sur le sacrifice suprême ne peut s'affranchir d'une réflexion profonde sur le sens à donner au métier des armes. Que celles et ceux qui servent notre pays au quotidien soit assurés de mon sincère respect et de ma gratitude. Cependant, la reconnaissance de la valeur de leur engagement n'exclut pas la critique. Aussi, ai-je porté un regard sévère que j'ai voulu honnête et le plus objectif possible sur un métier passionnant. Cette sévérité n'altère en rien mon attachement à l'institution militaire. Si j'éprouve une profonde estime pour celles et ceux qui servent la France en général, il n'en demeure pas moins que tous les militaires ne peuvent, ni ne doivent, être exemptés de toute critique.

Je tiens à remercier en premier lieu l'ensemble des officiers qui ont bien voulu me consacrer de leur temps et répondre à mes questions. Au travers de leurs expériences j'ai certes approfondi mes connaissances et ma compréhension de l'armée, mais j'ai surtout découvert des femmes et des hommes derrière les uniformes. Leurs témoignages m'ont souvent profondément touchés, ils m'ont surtout ouvert les portes d'un monde que je ne connaissais pas : celui de celles et ceux qui risquent leur vie pour que la nôtre soit en sécurité.

J'adresse des remerciements appuyés au général d'armée aérienne Denis Mercier, sous les ordres duquel j'ai eu le privilège de servir, au colonel Eric Maïni, qui est, au fil du temps, passé du statut de chef à celui d'ami, et au major Michel Jacumin qui m'a donné les moyens de progresser alors que je débutais ma carrière. Trois chefs, trois personnes qui ont compté, qui m'ont appris qu'il était possible et même essentiel d'assortir l'exercice du commandement d'une grande dose d'humanité et de beaucoup d'humilité. Mes remerciements vont également pêle-mêle à mes camarades docteurs et doctorants, le commandant Anne De Luca, les capitaines Mickael Aubout, Yohan Droit, Béatrice Hainaut et Tony Morin, qui m'ont parfois conseillé, souvent soutenu et toujours permis de me sentir moins isolé dans mes travaux, au général Paul Cesari pour les discussions que nous avons eues sur mon sujet de thèse, et au général Olivier

Erschens pour son intérêt pour mes travaux. Je tiens également à remercier le colonel (USAF) James Cook, pour son soutien et son amitié au cours de mes pérégrinations dans le monde académique nord-américain. Enfin, j'adresse un hommage tout particulier au général Eric de la Maisonneuve, dont l'ouvrage *Le métier de soldat* a été une source inépuisable de réflexions et un guide continu dans mes travaux. S'il est un ouvrage d'éthique que tout militaire devrait lire et méditer c'est bien le sien.

Enfin, merci à tous les militaires que j'ai rencontrés durant ma carrière, quelle que fussent la nature et la qualité de nos rapports, et qui ont contribué à forger mes convictions sur l'institution militaire. Je leur en sais gré.

Le monde civil n'est pas en reste et les quelques lignes qui viennent ne suffiraient à citer l'ensemble des personnes qui ont contribué de près ou de loin à mes travaux. Que ce soit au travers de discussions profondes ou à l'occasion d'échanges plus légers, que ce soit au travers de témoignages de soutien appuyés ou au travers de petits gestes amicaux, nombreux sont celles et ceux qui m'ont aidé à trouver la motivation lorsque la difficulté me faisait douter. Je m'excuse par avance auprès de celles et ceux dont les noms n'apparaîtraient pas dans les lignes qui suivent. Les six années passées à travailler sur cette thèse ont eu raison d'une partie de ma mémoire. Je voudrais cependant remercier chaleureusement le professeur Patrice Gourdin qui m'a fait découvrir la « géopolitique » mais également la passion d'enseigner, le professeur Richard Shoonhoven et le professeur George Lucas, qui, avec le Colonel Cook, ont été mes soutiens les plus actifs au sein du monde universitaire américain, ainsi qu'à l'ensemble des professeurs que j'ai eus lors de mon passage en master à Sciences-Po pour m'avoir fait découvrir le monde passionnant des idées et du savoir. J'adresse également mes remerciements aux professeurs James Fergusson et Andrea Charron pour leur aide et leur confiance qui m'ont ouvert les portes de ma nouvelle carrière universitaire au Canada. Ils m'ont offert la possibilité de réaliser un rêve.

Enfin, je ne saurais que trop louer le formidable travail fait par mon directeur de thèse. Ariel Colonomos n'a pas simplement dirigé mes travaux, il m'a soutenu, conseillé, remotivé lorsque cela était nécessaire, poussé à aller plus loin dans mes réflexions, il m'a bousculé, compris et aidé. Il a été bien plus qu'un directeur de thèse. Il a su conjuguer l'exigence liée à sa fonction et la compréhension nécessaire à ma situation. Je lui suis infiniment reconnaissant de m'avoir ouvert les portes de l'éthique au travers de son cours séminaire « Ethique des relations internationales » et de m'avoir éclairé et supporté, au sens strict et au sens figuré,

durant ces six années. Je lui suis redevable de ce que j'ai pu accomplir durant ma carrière universitaire.

Je voudrais terminer en adressant mes remerciements à mes amis et à ma famille.

Merci à Jérôme et Stéphanie Pradeilles, Mathias Boivin, Guillaume Véron, James Gingras pour leur soutien continu et leur capacité à me faire sortir la tête de mes livres comme à m'y replonger au travers de nos discussions. Un merci tout particulier à Sébastien Latre pour ses innombrables relectures, ses précieuses corrections, ses commentaires éclairés et son sens de l'humour.

Merci à mon beau-père Frederick Ellis, décédé le 27 mars 2012, et à ma belle-mère Huguette Ellis, qui ont toujours témoigné de leur grande fierté à mon égard. Ils sont pour moi plus que des beaux-parents. J'aurais aimé que Frederick soit à nos côtés durant la soutenance de ma thèse. Un immense merci également à mon frère Mickaël Goffi, à Steven, Béatrice et Victoria Ellis, ainsi qu'à Gary et Fadwa Ellis. Tous ont joué un rôle particulier dans la rédaction de cette thèse du fait de leur soutien, de leur intérêt pour mes travaux et de leur amour. Qu'ils soient assurés de ma gratitude et de mon amour.

Enfin, je tiens à remercier mon épouse Christine et notre fils Thomas. Ils savent indiscutablement la place qu'ils occupent dans ma vie : ils sont ma vie. Sans eux je n'aurais jamais réussi à mener ce travail à son terme. Sans l'aide de mon épouse, qui malgré les difficultés et les épreuves de ces six années est toujours parvenue à puiser dans ses ressources pour m'aider à avancer, j'aurais cent fois abandonné. Son appui s'étend bien au-delà de cette thèse. Elle a toujours été là pour moi comme je m'efforce d'être là pour elle. Ma réussite est la sienne. Nos succès sont communs. Nos difficultés également. Je t'aime.

Un immense merci à notre fils Thomas. Sans son regard, sans la fierté qu'il a si souvent exprimée à mon égard, ce travail n'aurait pas eu la même saveur. Son enthousiasme, son humour et sa vivacité d'esprit m'auront permis de m'échapper de mes travaux à de nombreuses reprises. A chaque fois il m'a offert un peu de son oxygène, un oxygène qui m'est rapidement devenu indispensable pour respirer hors des contraintes académiques. Nos parties de jeux vidéos sont devenues des moments précieux de complicité, de rire et d'évasion. Je t'aime.

A tous et à toutes, et à ceux que j'oublie, j'adresse un immense merci.

RESUME

En 2005, l'article 1^{er} du statut général des militaires était révisé. A la version précédente, datant de 1972, était ajouté le sacrifice suprême comme contrainte liée à l'état militaire.

Cet ajout nous a conduit à nous poser une question simple mais selon nous essentielle : si le sacrifice suprême est une caractéristique fondamentale et traditionnelle du métier des armes, pourquoi a-t-il été jugé nécessaire de le faire apparaître dans un texte de loi encadrant l'activité militaire ? De cette simple question sont nées de nombreuses interrogations portant sur la pratique du sacrifice et les normes qui l'entourent au sein de l'armée française.

Au travers de l'approche constructiviste et de perspectives provenant de différentes disciplines académiques telles que la sociologie, la philosophie, l'histoire ou les relations internationales, cette thèse vise à expliquer quelles sont les racines du sacrifice suprême et pourquoi il ne devrait pas être imposé par une loi. En montrant que le sacrifice est avant tout une pratique religieuse et économique adossée à une transcendance et au besoin de reconnaissance, ce travail souligne qu'en l'absence de ces éléments le sacrifice suprême ne peut être imposé. Par ailleurs, envisagée hors du cadre des guerres traditionnelles, la mort *pro patria*, initialement légitimée par la défense de la patrie, n'est plus pertinente.

L'intervention en Afghanistan est utilisée pour illustrer nos réflexions. Cette étude de cas permet d'expliquer comment, afin de maintenir l'idéalité du sacrifice suprême, cette intervention a été décidée dans le cadre d'un processus de sécurisation et été présentée de manière trompeuse comme une guerre justifiée par la menace que le terrorisme représente à l'encontre des démocraties libérales.

MOTS CLES

Adéquation normative ♦ Armée ♦ Constructivisme ♦ Officiers ♦ Profession ♦ Religion ♦
Sacrifice

ABSTRACT

In 2005 the 1972 *statut général des militaires* (general statute of military personnel)¹ underwent a major revision: the addition of the supreme sacrifice to the constraints of the profession of arms. Thus, article 1 of the Statute states henceforth that:

“The military condition demands in all circumstances sense of sacrifice, which may include supreme sacrifice, discipline, availability, loyalty, and neutrality. The duties it entails and the constraints it implies deserve citizens’ respect and the Nation’s esteem.”

This addition gives rise to a simple but essential question: why, given that sacrificing one’s life for the nation is the very essence of the military, is it necessary to add such an obligation in a legal document? From this simple question stem many other interrogations about the practice of supreme sacrifice and the norms surrounding it.

Through the constructivist approach and using perspectives from different academic fields such as sociology, philosophy, history and international relations, this doctoral thesis aims at explaining what the roots of supreme sacrifice are and why it should not be imposed by a law. Showing that sacrifice is first and foremost a religious and economic practice built up against both a transcendence and the need for gratefulness, this work underlines that in the absence of these factors supreme sacrifice cannot be demanded. Furthermore, out of the framework of traditional wars the *pro patria mori*, initially legitimized by the need to defend the homeland, is no longer relevant.

In order to support our point we will use the case of the intervention in Afghanistan, demonstrating how, in order to maintain the ideality of supreme sacrifice, it has been decided through a securitization process and presented in a misleading way as a war justified by the threat terrorism represents to liberal democracies.

KEY WORDS

Constructivism ♦ Logic of appropriateness ♦ Military ♦ Officers ♦ Profession ♦ Religion ♦ Sacrifice

¹ The General statute of military personnel is the 1st book of the 4th part of the Defense Code (*Code de la Défense*) which “determines the great principles which rule the military condition and the rights and constraints which go along with it”. *Projet de Loi No. 1741 relatif au statut général des militaires*, présenté au nom de M. Jean-Pierre Raffarin, Premier ministre, par Mme Michèle Alliot-Marie, ministre de la Défense. Assemblée nationale, douzième législature. Enregistré à la Présidence de l’Assemblée nationale le 21 juillet 2004.

TABLE DES MATIERES

REMERCIEMENTS	p. 4
RESUME/ABSTRACT	p. 7
TABLE DES MATIERES	p. 9
LISTE DES ANNEXES	p. 13
LISTE DES ACRONYMES	p. 14
INTRODUCTION	p. 18
1. CONTEXTUALISATION	p. 19
2. PROBLEMATIQUE ET FORMULATION DE LA QUESTION DE RECHERCHE	p. 29
3. OBJECTIF ET APPROCHE METHODOLOGIQUE	p. 31
4. ANNONCE DU PLAN	p. 38
PREMIERE PARTIE - LES FONDEMENTS DU SACRIFICE SUPREME	p. 43
1.1. ELEMENT DE COMPREHENSION AU SUJET DES SACRIFICES	p. 44
<i>1.1.1. Eléments de compréhension sur les sacrifices</i>	p. 47
<i>1.1.2. Les fondements religieux du sacrifice</i>	p. 56
<i>1.1.3. De la religion spirituelle à la religion temporelle</i>	p. 67
<i>1.1.4. Sacrifice suprême ou suicide altruiste ?</i>	p. 77
1.2. LE SACRIFICE CHEZ LES OFFICIERS FRANÇAIS : ENTRE SPIRITUALITE ET TEMPORALITE	p. 83
<i>1.2.1. Une armée professionnelle ?</i>	p. 86
<i>1.2.2. Les officiers, un corps professionnel ?</i>	p. 93

1.2.3. <i>Le caractère professionnel des armées françaises : un artifice discursif</i>	p. 102
1.2.4. <i>Officier : plus qu'un métier ?</i>	p. 117
1.3. MOURIR POUR LA PATRIE ... OU AUTRE CHOSE	p. 128
1.3.1. <i>La mort au combat glorifiée : un tropisme historique</i>	p. 131
1.3.2. <i>Mourir pour la France : la longue construction du mythe sacrificiel</i>	p. 140
1.3.3. <i>La reconnaissance comme contrepartie au don de soi</i>	p. 158
1.3.4. <i>Mourir par conformisme</i>	p. 172
1.4. L'OFFICIER ET LE POLITIQUE : LA LUTTE POUR LA RECONNAISSANCE	p. 189
1.4.1. <i>Les relations politico-militaires en France : une tradition de subordination du militaire au civil</i>	p. 190
1.4.2. <i>Le besoin de reconnaissance de la spécificité de l'officier</i>	p. 202
1.4.3. <i>Le maître politique et le serviteur militaire</i>	p. 215
DEUXIEME PARTIE - LE SACRIFICE SUPRÊME AUJOURD'HUI	p. 224
2.1. NOUVEAUX CONFLITS, ANCIEN MODELE SACRIFICIEL	p. 225
2.1.1. <i>Un contexte international changeant : la mondialisation comme vecteur de menaces</i>	p. 227
2.1.2. <i>La structuration de la défense et de la sécurité nationales autour du terrorisme présenté comme menace majeure</i>	p. 234
2.1.3. <i>Anciennes guerres/nouvelles guerres, de l'héroïsme au post-héroïsme : la guerre, un concept à dépasser</i>	p. 244
2.2. LE SACRIFICE A L'EPREUVE DE LA TECHNOLOGIE	p. 260
2.2.1. <i>Les guerres de quatrième génération : évolutions technologiques et évolution des idées</i>	p. 261
2.2.2. <i>La révolution dans les affaires militaires : la lente acculturation de la France</i>	p. 271
2.2.3. <i>Du hoplite au robot, en passant par les systèmes opérés à distance : vers la guerre sans risque et sans sacrifice</i>	p. 278
2.3. LA SOCIETE FRANÇAISE ET LE SACRIFICE SUPREME : L'IDEALISATION INSTRUMENTALE	p. 290
2.3.1. <i>Le rapport complexe à la mort des sociétés occidentales modernes</i>	p. 291

2.3.2. <i>La nation et son armée : un différentiel de valeurs ?</i>	p. 303
2.3.3. <i>Le délitement du lien armée-nation et la délégation du sacrifice pro patria</i>	p. 312
TROISIEME PARTIE - MOURIR POUR LA FRANCE EN AFGHANISTAN	p. 328
3.1. L'ENGAGEMENT FRANÇAIS EN AFGHANISTAN	p. 329
3.1.1. <i>Rappel historique et contextualisation</i>	p. 330
3.1.2. <i>Les attentats du 11 septembre et la légitimation de l'intervention en Afghanistan</i>	p. 338
3.1.3. <i>L'engagement français : des motifs officiels aux motifs officieux</i>	p. 350
3.2. L'INSTRUMENTALISATION POLITIQUE DES ARMEES	p. 368
3.2.1. <i>Exporter la démocratie en Afghanistan, sans l'appliquer en France : l'utilisation politique des armées</i>	p. 369
3.2.2. <i>L'utilisation du discours pour maintenir l'idéalité du sacrifice suprême</i>	p. 385
3.2.3. <i>Un officier professionnel est un officier qui « consent » à mourir</i>	p. 396
3.3. « INDIFFERENCE BIENVEILLANTE » OU « IGNORANCE MEPRISANTE » ?	p. 407
3.3.1. <i>Du 14 Juillet à Uzbin : de l'entraînement à la pratique</i>	p. 409
3.3.2. <i>La délégation du sacrifice pro patria</i>	p. 417
3.3.3. <i>L'embuscade d'Uzbin : sacrifice suprême ou incitation au suicide institutionnalisée ?</i>	p. 429
CONCLUSION	p. 440
1. UNE PRATIQUE RELIGIEUSE ET ECONOMIQUE	p. 441
2. LA « GUERRE » : UN ANCRAGE IDEEL A DEPASSER	p. 446
3. UNE MORT NIEE, UN SACRIFICE SANS CONTREPARTIE	p. 451
4. L'INTERVENTION EN AFGHANISTAN : UNE GUERRE QUI N'EN ETAIT PAS UNE, UN SACRIFICE INUTILE	p. 452
5. LE MILITAIRE COMME INSTRUMENT DU POLITIQUE	p. 455
6. DU CONSENTEMENT AU SACRIFICE SUPREME A L'INCITATION AU SUICIDE ALTRUISTE INSTITUTIONNALISEE	p. 458

ANNEXES

p. 461

SOURCES ET REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

p. 480

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE I : Articles premiers des SGM de 1972 et de 2005

ANNEXE II : Typologie des sacrifices

ANNEXE III : Grille d'entretien

ANNEXE IV : Liste des entretiens

ANNEXE V : Principaux enseignements tirés des entretiens

LISTE DES ACRONYMES

2S : deuxième section

(er) : en retraite

ANA : armée nationale afghane

ASAF : Association de soutien à l'armée française

C4I : *Command, Control, Communications, Computers, Intelligence*

C4ISR : *Command, Control, Communications, Computers, Intelligence, Surveillance and Reconnaissance*

Cema ou CEMA : chef d'état-major des armées

Cemat : chef d'état-major de l'armée de Terre

CHEM : Centre des hautes études militaires

CID : Collège interarmées de défense

CIE : Centre interarmées de l'espace

CIRFA : Centre d'information et de recrutement des forces armées

COIN : *Counter-insurgency* (contre-insurrection)

CSNU : Conseil de sécurité des Nations Unies

DAS : Délégation aux Affaires Stratégiques

DICoD : Délégation à l'information et à la communication de la défense

ELTO : Equipe de Liaison et de Tutorat Opérationnel (voir OMLT)

EVAT : engagé volontaire de l'armée de terre

FIAS : Force internationale d'assistance et de sécurité (voir ISAF)

FINUL : Force internationale des Nations Unies au Liban

GWoT : *Global War on Terrorism* (guerre globale contre le terrorisme)

I/O : *institutional/occupational*

IFRI : Institut français des relations internationales

IHEDN : Institut des hautes études de défense Nationale

ISAF : *International Security Assistance Force* (voir FIAS)

ISR : *Intelligence, Surveillance and Reconnaissance*

JO : Journal officiel

JORF : Journal officiel de la République française

LPM : Loi de programmation militaire

NBICs : nanotechnologie, biotechnologie, technologie de l'information et sciences cognitives

NOA : *New operational art*

OEF : *Operation Enduring Freedom* (Opération Liberté Immuable)

OMLT : *Operational Mentor and Liaison Team* (voir ELTO)

ONG : organisations non-gouvernementales

ONU : Organisation des Nations Unies

OODA : Observation, Orientation, Décision, Action

Otan/OTAN : Organisation du Traité de l'Atlantique Nord

PCF : Parti communiste français

PDPA : Parti démocratique du peuple afghan

PP30 : plan prospectif à 30 ans

PS : Parti socialiste

RAM : révolution dans les affaires militaires (voir RMA)

RC-C : Région de Commandement-Capitale

RDSE : Rassemblement démocratique et social européen

RH : ressources humaines

RMA : *Revolution in Military Affairs* (voir RAM)

RPIMa : Régiment de parachutistes d'infanterie de marine

SACT : *Supreme Allied Commander Transformation* (Commandement suprême allié Transformation)

SGA : Secrétariat Général pour l'Administration

SGM : statut général des militaires

SHAPE : *Supreme Headquarters Allied Powers Europe*

SIRPA : Service d'information et de relations publiques des armées

SMP : société militaire privée

TDM : Troupes de Marines

UDF : Union pour la démocratie française

UE : Union européenne

UMP : Union pour un mouvement populaire

URSS : Union des républiques socialistes soviétiques

VAB : véhicule de l'avant blindé

Ne m'enterrez pas encore.

Je n'suis pas mort :

Je dors.

(...)

Rangez-moi dans vos souvenirs

Mais j'n'ai pas fini d'en finir

Je dors, je dors.

(...)

Je n'veux pas qu'on m'ensevelisse.

Je n'veux pas être piétiné.

Je dors.

Michel Sardou. Je ne suis pas mort, je dors. Album *Verdun*. 1979.

« Il n'y a pas de faits, rien que des interprétations ».

Friedrich Nietzsche. *La volonté de puissance*. II, 133
(*Fragments posthumes* fin 1886 - printemps 1887, 7 [60], KSA 12, 315).

INTRODUCTION

1. CONTEXTUALISATION

En 2005 le statut général des militaires subissait une modification de son article 1^{er} auquel était inclus le sacrifice suprême comme contrainte liée à l'état militaire. Ce faisant l'obligation de consentir potentiellement au sacrifice suprême, passait du statut de norme morale informelle à celui de contrainte juridique. Si ce consentement au don de soi pour la nation paraît justifié par l'état militaire, il nous a semblé surprenant de l'imposer réglementairement et de transformer une sujétion relevant théoriquement de la seule décision des intéressés en exigence juridique. Certes, le sacrifice suprême était déjà une sujétion de l'état militaire. Cependant, elle relevait de la norme informelle. Sa portée, qui engage la vie humaine, ne peut selon nous faire l'objet d'une contrainte légale même si sur le plan juridique sa pratique entre dans une forme de norme coutumière. Par ailleurs, il est notable que les militaires, qui n'ont pas l'exclusivité du sacrifice suprême, soient les seuls agents de l'Etat à y être désormais soumis légalement.

C'est cette modification, selon nous importante et questionnable, qui est à l'origine de notre travail de thèse. L'évolution des formes de conflictualité, les évolutions technologiques dans le domaine militaire, mais également l'évolution du rapport à la mort dans les sociétés occidentales offrent un contexte dans lequel il est malaisé d'envisager une telle obligation. Il nous a semblé que la pratique du sacrifice était devenue anachronique et qu'elle soulignait un décalage entre le passé et le présent, entre guerres traditionnelles et confrontations contemporaines, entre guerriers anciens et militaires modernes. Aussi avons-nous fait le choix de nous interroger sur la portée de cette modification apportée à un texte qui « détermine les grands principes qui régissent l'état militaire et les droits et sujétions qui l'accompagnent »².

L'article 1^{er} de la Loi No. 2005-270 du 24 mars 2005 portant statut général des militaires correspondant à l'article Article L4111-1 du Code de la défense, est donc le point de départ de nos réflexions.

« L'état militaire exige en toute circonstance esprit de sacrifice, pouvant aller jusqu'au sacrifice suprême, discipline, disponibilité, loyalisme et neutralité. Les devoirs qu'il

² The General statute of military personnel is the 1st book of the 4th part of the Defense Code (*Code de la Défense*) which “determines the great principles which rule the military condition and the rights and constraints which go along with it”. Projet de Loi No. 1741 *relatif au statut général des militaires*, présenté au nom de M. Jean-Pierre Raffarin, Premier ministre, par Mme Michèle Alliot-Marie, ministre de la défense. Assemblée nationale, douzième législature. Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 21 juillet 2004.

comporte et les sujétions qu'il implique méritent le respect des citoyens et la considération de la Nation. »³

Le remplacement de la formule initialement contenue dans la Loi No. 72-662 du 13 juillet 1972 portant statut général des militaires, « [l]'état militaire exige en toute circonstance discipline, loyalisme et esprit de sacrifice » par « [l]'état militaire exige en toute circonstance esprit de sacrifice, pouvant aller jusqu'au sacrifice suprême, discipline, disponibilité, loyalisme et neutralité » dans la version de 2005, nous a interpellé à double titre. Tout d'abord il est remarquable que le sacrifice ait été repositionné en tête des sujétions de l'état militaire. Ensuite, il est notable que le législateur ait estimé nécessaire d'ajouter la phrase « pouvant aller jusqu'au sacrifice suprême » dans un texte juridique encadrant l'activité des militaires dont la spécificité est traditionnellement l'acceptation de la potentialité du sacrifice pour la défense des intérêts de la nation.

Concernant le premier point, sans nous y attarder, il semble que le repositionnement de l'esprit de sacrifice réponde à une volonté de valoriser le fait que l'état militaire impose le consentement à de nombreux sacrifices dont celui consistant à placer les intérêts collectifs, non seulement ceux de la nation mais également ceux de l'institution de défense, avant l'intérêt personnel du militaire. Compris dans ce sens le consentement aux sacrifices consiste pour le militaire à donner la priorité au groupe, qu'il soit la nation, l'armée ou l'institution de défense dans son ensemble, au détriment de son propre intérêt. Ainsi, le militaire est supposé accepter les vicissitudes de la mobilité quand bien même celle-ci impacte fortement son environnement familial et limite sa socialisation en interdisant tout ancrage géographique. De la même manière, l'esprit de sacrifice, dans son acception large, inclut les renoncements liés à la liberté d'expression, ou encore à la possibilité d'exercer certains droits civils et politiques reconnus aux citoyens⁴. A l'extrémité du spectre des sacrifices se trouve bien entendu le don de soi, c'est-à-dire le renoncement à ce que l'individu a de plus cher, sa vie, au nom d'une cause

³ Article 1 de la Loi No. 2005-270 du 24 mars 2005 portant statut général des militaires (Article L4111-1 du Code de la défense).

⁴ Titre 1^{er}, chapitre 1^{er} de la Loi No. 2005-270 du 24 mars 2005 portant statut général des militaires. Soulignons la formule rhétorique utilisée à l'article 3 disposant que « [l]es militaires jouissent de tous les droits et libertés reconnus aux citoyens. Toutefois, l'exercice de certains d'entre eux est soit interdit, soit restreint dans les conditions fixées par la présente loi ». Ce qui techniquement revient à dire que « [l]es militaires *ne* jouissent *pas* de tous les droits et libertés reconnus aux citoyens ». Nous soulignons en italique.

transcendante, la défense de la nation. Ce qui nous amène au second point, à savoir l'adjonction du sacrifice suprême à cet article dans la nouvelle version du statut général des militaires.

Si les sacrifices attachés au métier des armes peuvent être imposés aux membres des armées au nom de la défense des intérêts supérieurs de la nation, l'exigence du consentement au sacrifice suprême est selon nous une erreur à plusieurs titres. Tout d'abord parce qu'elle sous-entend que ce consentement ne va pas de soi alors même qu'il est au fondement du métier de militaire et que nombres d'entre eux y ont « consenti »⁵ par le passé sans qu'il fasse l'objet d'une formalisation juridique. Ensuite, il nous paraît contestable d'exiger⁶ d'un individu, quel qu'il soit, qu'il donne sa vie pour quelle que raison que ce soit. Enfin, l'ajout du sacrifice suprême à la liste des sujétions de l'état militaire renvoie le don de soi à une simple caractéristique d'un métier singulier devenu profession, et fait perdre sa valeur à un acte relevant traditionnellement d'un choix personnel.

Certes, il est possible de contester le fait que l'article premier du nouveau statut général des militaires (SGM), impose le sacrifice suprême. Il est tout à fait possible de l'entendre comme un simple constat visant à souligner la valeur de l'engagement militaire. Cependant, il est important de garder à l'esprit que cet article est inclus dans un texte de loi, c'est-à-dire visant à fixer une norme, étant entendu qu'au titre de l'article 34 de la Constitution du 4 octobre 1958, « [l]a loi fixe les règles » dans certains domaines dont « les sujétions imposées par la Défense nationale aux citoyens en leur personne et en leurs biens », et « détermine les principes fondamentaux » notamment en matière d'« organisation générale de la Défense »⁷. Il en découle donc que l'ajout du sacrifice suprême à la liste des sujétions de l'état militaire dans une loi ne peut être assimilé à un simple constat, mais doit être entendu comme l'établissement d'une règle à laquelle doivent se plier les personnes concernées. Ce qui revient à dire que le sacrifice suprême est désormais imposé juridiquement aux militaires.

Il est également possible de souligner que le don de soi était implicitement présent dans la précédente formulation faisant référence à « l'esprit de sacrifice ». Cet argument est selon nous tout à fait recevable. Cependant, la précédente formulation ne spécifiait pas d'obligation

⁵ Nous écrivons consenti entre guillemets en raison du caractère discutable de l'idée de consentement. Selon nous le sacrifice n'est pas, ou au moins pas systématiquement, consenti par les intéressés. D'autre part, nous considérons que, en règle générale, le sacrifice est imposé par la nation aux militaires. Ces points seront développés plus avant dans la suite de ce travail.

⁶ Dans le SGM c'est l'« état de militaire » qui exige ce sacrifice, dans les faits c'est le législateur et donc la représentation nationale qui exprime cette obligation au travers d'un texte de loi.

⁷ Article 34 de la Constitution du 4 octobre 1958.

concernant le don de leur vie par les militaires. Le fait qu'il ait été jugé nécessaire d'ajouter cette dernière contrainte tend à démontrer que la précédente version ne l'envisageait pas au moins explicitement ou qu'elle n'était généralement pas interprétée dans ce sens.

Quoi qu'il en soit, il nous a semblé que l'exigence du consentement par anticipation au sacrifice suprême imposée juridiquement, niait le droit de chaque individu, fut-il militaire à disposer librement de sa vie et rejetait le fait que la valeur du sacrifice réside dans son caractère surrogatoire⁸. En effet, sur le plan moral, le sacrifice n'a de valeur que s'il est consenti « par devoir » et non « conformément au devoir » pour reprendre la distinction permettant de qualifier un acte moral introduite par Emmanuel Kant dans ses *Fondements de la métaphysique des mœurs*⁹. En d'autres termes, un acte consenti en vertu d'une règle contraignante, c'est à dire n'étant pas le produit de la volition de l'intéressé mais d'une inclination, ne peut être considéré comme moralement bon selon le philosophe allemand. Il est intéressant par ailleurs d'indiquer que selon Kant « conserver sa vie est un devoir »¹⁰. Le sacrifice est donc un acte commis « au-delà du devoir » pour reprendre la définition de David Heyd, ou de manière plus générale un acte ayant une valeur morale sans pour autant être obligatoire dans la limite où il est moralement bon de le commettre sans qu'ils soit moralement condamnable de ne pas le commettre¹¹. Le sacrifice a donc une valeur morale positive lorsqu'il est décidé par l'intéressé, mais il ne peut être reproché à un individu de ne pas y avoir consenti. A la lecture du nouveau SGM, nous relevons une rupture entre une éthique individuelle focalisée sur le militaire comme individu, et une éthique collective envisageant le militaire comme simple outil au service des intérêts de la communauté. Ainsi, la vie du militaire n'aurait de valeur que dans une approche collective

⁸ David HEYD. *Supererogation: Its status in ethical theory*. Cambridge, UK: Cambridge University Press, 1982. Nous reviendrons sur ce point.

⁹ Kant démontre que l'action « accomplie par devoir tire sa valeur morale non pas du but qui doit être atteint par elle, mais de la maxime d'après laquelle elle est décidée ». Il insiste par ailleurs sur le fait qu'agir par devoir implique une volonté bonne donnant naissance à des lois universalisables et devant donc être respectées. Le point important est ici que Kant considère comme moral un acte ne procédant pas d'une inclination, c'est-à-dire d'un intérêt tel que celui d'éviter une sanction, mais du respect d'un devoir déterminé par l'individu lui-même et érigé en loi morale, elle-même « produit de la raison pure ». Kant propose trois cas pour soutenir sa démonstration : conserver sa vie, être bienfaisant et assurer son propre bonheur. Il déduit de ces trois exemples qu'une « action accomplie par devoir tire sa valeur morale non pas du but qui doit être atteint par elle, mais de la maxime d'après laquelle elle est décidée » et que la valeur de cette action « ne peut être nulle part ailleurs que dans le principe de la volonté ». Emmanuel KANT. *Fondements de la métaphysique des mœurs*. Première section, 1792.

¹⁰ *Ibid.*.

¹¹ James O. URMSON. Saints and Heroes. In Abraham I. MELDEN (ed.). *Essays in moral philosophy*. Seattle WA: University of Washington Press, 1958. p. 196-216; David HEYD. *Supererogation: Its status in ethical theory*. Cambridge, UK: Cambridge University Press, 1982. p. 115.

visant à en faire un outil au service des intérêts communs. Au plan individuel la valeur de la vie est alors niée.

La loi, en établissant les règles relatives au sacrifice suprême, et en fixant un régime de sanctions disciplinaires et/ou professionnelles en cas de « fautes ou manquements commis par les militaires »¹², rend condamnable la non application des règles établies. Il est ainsi possible d'envisager qu'un militaire refusant de consentir au sacrifice suprême soit sanctionné pour avoir manqué à son devoir de respecter la loi. L'article 5 du Décret n° 2005-796 du 15 juillet 2005 relatif à la discipline générale militaire dispose en effet que le militaire est tenu d'« obéir aux ordres reçus conformément à la loi », et son article premier dispose que le militaire doit respecter « un ensemble de règles qui constituent la discipline militaire, fondée sur le principe d'obéissance aux ordres ». Autrement dit, un militaire à qui l'on ordonnerait de consentir au sacrifice suprême serait tenu d'obéir puisque l'ordre ne serait pas illégal¹³. En cas de refus il s'exposerait à des sanctions disciplinaires et/ou professionnelles. Si ces considérations sont théoriques, elles ont également une portée pratique potentielle puisqu'il ne peut être formellement et objectivement nié que de telles situations puissent se produire.

En tout état de cause les motivations ayant présidé à la modification de l'article 1^{er} du nouveau SGM restent obscures. Les seuls éléments d'explications disponibles sont ceux présents dans les différents documents relatifs à l'élaboration de la Loi No. 2005-270. En consultant les différents comptes rendus des débats sur le nouveau SGM, il s'avère que l'adjonction de l'exigence du consentement au sacrifice suprême procéderait d'une volonté des militaires eux-mêmes. Comme l'indique Patrick Le Gal : « le maintien *in extremis* de la référence à l'esprit de sacrifice en 2004 apparaît comme une concession faite à l'esprit de tradition des militaires et de leurs associations d'anciens »¹⁴.

Si l'on se réfère à la chronologie des événements, il apparaît qu'un rapport de la commission de révision du statut général des militaires de 2003 soulignait que « [l]a disponibilité du militaire concrétise en effet son engagement permanent à servir sur ordre en

¹² Article 40 de la Loi No. 2005-270 du 24 mars 2005 portant statut général des militaires.

¹³ Tout fonctionnaire est tenu de respecter un ordre dans la limite où celui-ci n'est pas manifestement illégal. Une demande de sacrifice ne serait pas illégale puisque désormais imposée par un texte juridique. En conséquence de quoi le militaire à qui il serait demandé de se sacrifier devrait obtempérer et obéir à cet ordre légal. Voir article 28 de la Loi No. 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires. Voir également l'article 8 de la Loi No. 2005-270 du 24 mars 2005 portant statut général des militaires.

¹⁴ Patrick LE GAL. L'Esprit de Sacrifice dans une Armée professionnelle aujourd'hui. In Christian BENOIT, Gilles BOETSCH, Antoine CHAMPEAUX et al. (éd.). *Le sacrifice du soldat. Corps martyrisé, corps mythifié*. Paris : ECPAD /CNRS éditions, 2009. p. 58.

tout temps, en tout lieu, pour toute mission et si besoin jusqu'au sacrifice »¹⁵. La formulation, qui ne permet aucune nuance et aucun questionnement sur la subordination totale du militaire aux décisions du pouvoir politique, auquel la vie des soldats semble appartenir, indique alors clairement l'exigence d'obéissance aux ordres pouvant aller jusqu'à celle du consentement au sacrifice. Si l'adjectif « suprême » n'apparaît pas encore, le sous-entendu est évident.

En novembre de l'année suivante, sans autre explication sur les motivations ayant mené à l'ajout du sacrifice suprême, le compte rendu de l'examen du projet de loi relatif au statut général des militaires précise que « [l]a commission a examiné en discussion commune trois amendements tendant à préciser que l'esprit de sacrifice peut aller jusqu'au sacrifice de la vie, ou sacrifice suprême, les deux premiers présentés par M. Charles Cova et le troisième par M. Jean-Louis Léonard. Après que M. Jean-Louis Léonard a *retiré* son amendement, la commission a *adopté* le premier amendement de M. Charles Cova, évoquant le sacrifice suprême, et l'autre amendement du même auteur est *devenu sans objet* »¹⁶. L'amendement de M. Cova n'étant pas disponible en ligne nous avons tenté de le contacter à plusieurs reprises sans succès.

Cependant M. Cova fournira quelques éléments d'explication devant l'Assemblée nationale, affirmant :

« [a]ussi est-ce avec un intérêt tout particulier que les militaires et anciens militaires, avec lesquels je suis en contact, ont étudié ce projet de loi et m'ont fait part de leurs impressions. S'ils ont eu un avis plutôt favorable sur l'ensemble du texte, quelques points qui leur sont chers ont été examinés en commission et ont fait l'objet d'amendements qui vont, à mon avis, dans le bon sens. Je veux, bien évidemment, parler en premier lieu de la reconnaissance dans le texte de l'article 1er du sacrifice suprême, spécificité de ceux qui deviennent militaires et savent qu'ils peuvent perdre leur vie au combat. Les événements tragiques de Côte d'Ivoire viennent de nous le rappeler douloureusement. »¹⁷

¹⁵ Renaud DENOIX DE SAINT MARC (Président). Rapport de la commission de révision du statut général des militaires. 29 octobre 2003. p. 1.

¹⁶ Examen du projet de loi relatif au statut général des militaires - No. 1741 (M. Guy Teissier, rapporteur). Commission de la défense nationale et des forces armées. Compte-rendu No. 18, Assemblée nationale, douzième législature. Présidence de M. Yves Formion, vice-président. Mardi 30 novembre 2004.

¹⁷ Charles COVA. Intervention sur le *Statut général de militaires. Discussion d'un projet de loi*. Assemblée nationale, session ordinaire de 2004-2005, 100^e séance, compte-rendu intégral, 2^e séance du mardi 14 décembre

Puis, justifiant son amendement :

« [m]on amendement inscrit en toutes lettres, à l'article premier du statut général des militaires, cette spécificité qui est de savoir en s'engageant qu'on pourra faire don de sa vie pour la patrie ou pour la paix dans le monde. En toutes circonstances, l'état d'esprit du soldat doit être celui du combattant. Le soldat de la République est bien plus qu'un individu : il est porteur des valeurs de celle-ci. A l'heure du combat, l'individualité s'efface devant la cause. Notre hymne national n'évoque-t-il pas l'amour sacré de la patrie ? Cette dimension sacrée, en même temps que laïque, rend le sacrifice de la vie plus important que ce qui est défendu. Comme l'a écrit Antoine de Saint-Exupéry, "ce qui donne un sens à la vie donne un sens à la mort". »¹⁸

Un mois plus tard, lors de l'examen en commission il est indiqué que concernant « l'article 1er, Mme Maryse Bergé-Lavigne s'est interrogée sur les motivations de l'amendement adopté par l'Assemblée nationale visant à préciser que l'esprit de sacrifice peut aller jusqu'au sacrifice suprême »¹⁹. Là encore aucune information n'est disponible sur la réponse ou les suites données à cette interrogation. De fait, et sans autre forme d'explication, « [s]ur proposition de la commission de la défense, le Gouvernement s'en remettant à la sagesse de l'Assemblée, l'Assemblée nationale a adopté un amendement précisant que l'esprit de sacrifice implique l'éventualité du décès en opérations ou "*sacrifice suprême*" »²⁰. L'exigence du consentement au sacrifice suprême, réduit à « l'éventualité du décès en opérations », est alors inscrite dans la loi.

2004. Il est intéressant de noter que M. Cova a demandé l'avis de militaires et anciens militaires avec lesquels il est en contact et non à l'ensemble des militaires. La représentativité de ses contacts est questionnable.

¹⁸ Charles COVA. Intervention sur le *Statut général de militaires*. Assemblée nationale, session ordinaire de 2004-2005, 42^e jour de séance, 101^e séance, compte-rendu analytique officiel, 3^e séance du mardi 14 décembre 2004. Présidence de Mme Paulette Guinchard-Kunstler.

¹⁹ André DULAIT. *Rapport d'information fait au nom de la commission des Affaires étrangères, de la défense et des forces armées sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant statut général des militaires*. Sénat, Session ordinaire de 2004-2005, rapport No. 154. Annexe au procès-verbal de la séance du 26 janvier 2005. p. 124.

²⁰ *Ibid.* p. 26.

Cet ajout est d'autant plus difficile à comprendre qu'en décembre 2005, Mme Alliot-Marie, alors ministre de la Défense, affirmait que certaines restrictions des droits des militaires « ne se justifiaient pas, dès lors qu'elles s'appliquaient à des professionnels ayant conscience de leurs responsabilités et des exigences de leur métier »²¹. En l'occurrence une restriction portant sur le droit que détient chaque militaire sur sa propre vie, alors même qu'il est supposé être conscient des exigences de son métier, semble paradoxalement justifiée. Il est intéressant de noter que Mme Alliot-Marie, « pour ne pas risquer la grandiloquence »²², n'était initialement pas favorable à la modification proposée par M. Cova, mais qu'elle avait fait le choix de s'en remettre « à la sagesse de l'Assemblée »²³.

Choix surprenant si l'on se réfère à une autre déclaration de la ministre : « [c]e nouveau statut ne constitue pas une révolution. Il contient des adaptations nécessaires aux enjeux du XXI^e siècle (...). Lorsqu'on traite des problèmes d'hommes et de femmes qui donnent tant à notre pays et qui prennent tant de risques, il ne s'agit pas de jeter de la poudre aux yeux et de prévoir un texte inapplicable. Il ne s'agit pas de changer pour changer : il s'agit d'améliorer concrètement leur situation »²⁴. Cette exigence d'amélioration de la situation des militaires est d'ailleurs réaffirmée par Guy Teissier qui la place au rang des principes retenus dans les modifications apportées au SGM de 1972 : « [l]e second principe retenu dans l'élaboration de ce texte veut que chaque modification du statut de 1972 ait clairement comme objectif d'améliorer, de clarifier et de simplifier la situation des militaires »²⁵. Il est ici surprenant d'affirmer que l'exigence du consentement au sacrifice suprême, c'est-à-dire la négation de la souveraineté de l'individu sur sa vie, améliore concrètement la situation des militaires.

Finalement l'exigence du consentement au sacrifice suprême sera ajoutée à l'article 1^{er} du nouveau SGM, faisant des militaires, sans consultation préalable ni information spécifique

²¹ Michèle ALLIOT-MARIE. Intervention sur le *Statut général de militaires. Discussion d'un projet de loi*. Assemblée nationale, session ordinaire de 2004-2005, 100^e séance, compte-rendu intégral, 2^e séance du mardi 14 décembre 2004.

²² Michèle ALLIOT-MARIE. Intervention sur le *Statut général de militaires*. Assemblée nationale, session ordinaire de 2004-2005, 42^e jour de séance, 101^e séance, compte-rendu analytique officiel, 3^e séance du mardi 14 décembre 2004. Présidence de Mme Paulette Guinchard-Kunstler.

²³ *Id.*

²⁴ Michèle ALLIOT-MARIE. Intervention sur le *Statut général de militaires. Discussion d'un projet de loi*. Assemblée nationale, session ordinaire de 2004-2005, 100^e séance, compte-rendu intégral, 2^e séance du mardi 14 décembre 2004.

²⁵ Guy TEISSIER. Intervention sur le *Statut général de militaires. Discussion d'un projet de loi*. Assemblée nationale, session ordinaire de 2004-2005, 100^e séance, compte-rendu intégral, 2^e séance du mardi 14 décembre 2004.

sur un changement majeur de leur statut, les premiers agents de l'Etat obligés par une loi à consentir à donner leur vie sur ordre.

Cet ajout est d'autant plus intéressant à étudier qu'il intervient dans un cadre particulier caractérisé à la fois par la professionnalisation des armées française et l'engagement en Afghanistan. Ces deux facteurs offrent un contexte spécifique et un cadre interprétatif à l'élaboration du nouveau SGM sur lesquels nous reviendrons.

L'engagement en Afghanistan, outre son aspect explicatif fondé sur la nécessité de réaffirmer la spécificité du métier des armes au moment où les militaires français étaient engagés dans un conflit d'une violence que la France n'avait plus connue depuis la fin de la guerre d'Algérie, nous offre un terrain d'étude empirique. En effet, bien que la France soit présente sur plusieurs théâtres d'opérations, l'Afghanistan est la situation conflictuelle la plus proche de la guerre au moins en termes d'intensité des combats et donc de risque léthal pour les militaires.

Engagée aux côtés des Etats-Unis dès la fin 2001, puis au sein d'une coalition de cinquante et un pays, la France participera à un conflit qui durera treize ans. Treize années durant lesquelles près de 3 500 militaires perdront la vie, chiffre auquel s'ajoutent les 13 700 militaires et policiers afghans. La France n'a certes pas payé le plus lourd tribut au sein de la coalition²⁶. Entre décembre 2001 et décembre 2014, environ 70 000 militaires français ont été déployés en Afghanistan, 89 y ont perdu la vie²⁷ et près de 700 y ont été blessés physiquement²⁸.

²⁶ La France se place au cinquième rang en termes de pertes humaines après les Etats-Unis (2 361 morts), le Royaume-Uni (453), le Canada, (158), et l'Espagne (100). Ces chiffres sont indicatifs et issus notamment du site Internet *iCasualties.org*. Le chiffre pour l'Espagne est de 34 morts sur *iCasualties.org* mais la presse espagnole se fait l'écho de 100 morts incluant plus de 70 accidents aériens.

²⁷ D'aucun souligneront que le nombre de mort est loin d'être élevé comparé aux pertes subies durant les conflits du XX^e siècle. L'élément essentiel n'est pas selon nous le « nombre », mais la logique articulant l'individu au collectif, c'est-à-dire le lien entre la valeur de la vie pour l'individu concerné, le militaire, et la valeur de sa vie pour la société. Cette articulation permet d'interroger une potentielle généralisation du mépris de la vie du militaire par la société au moment où nombre d'entre eux sont déployés sur plusieurs théâtres d'opérations et où leur utilisation exclusive par le pouvoir politique se banalise. Voir à ce sujet Emmanuel Goffi. Accordons au Parlement un plus grand rôle dans l'entrée en guerre. *Le Monde*, 30 septembre 2015. p. 16.

²⁸ Les informations officielles n'étant pas toujours disponibles des données sont disponibles dans les documents suivants : Accueil et suivi des soldats blessés en Afghanistan et de leurs familles. Question écrite No. 22743 de M. Alain Anziani du 1^{er} mars 2012, et Réponse du Ministère de la défense et des anciens combattants du 17 mai 2012. Site Internet du *Sénat* ; Nathalie GUIBERT. Troubles psychiques chez les militaires, retour d'Afghanistan. Site Internet de la *Ligue des droits de l'homme, section de Toulon*. 7 décembre 2012 ; Alain BARLUET. Le Drian s'attaque au traumatisme post-Afghanistan. *Lefigaro.fr*, 5 décembre 2012 ; Romain MIELCAREK. Les gueules cassées d'Afghanistan. *Slate.fr*, 14 juin 2012 ; Charlotte CHABAS, Hélène DAVID, Marion QUILLARD. Ces invisibles blessures de guerre. *Liberation.fr*, 10 mai 2011 ; Camille LE POMELLE, Caroline FONTAINE. *Syndrome Afghan : les soldats oubliés*. Pièces à conviction, France 3, 5 décembre 2012.

Selon nous la modification de l'article premier du SGM de 1972 ne peut être comprise ou étudiée hors de ce contexte spécifique qui lui offre par ailleurs un champ d'application inédit.

D'aucuns y verront sans doute une forme de normalité, le prix à payer pour la défense des intérêts supérieurs de la nation. D'autres considéreront que cela fait partie du « *job* » de militaire. D'autres encore souligneront que les pertes civiles ont été encore plus nombreuses.

Un événement tragique viendra articuler sacrifice suprême et conflit en Afghanistan, mais suscitera surtout une vive émotion en France, donnant naissance à de nombreux questionnements sur les motivations de l'engagement et du maintien des troupes françaises en Afghanistan et sur le sens à donner à la mort des soldats français. Les 18 et 19 août 2008, dix soldats français perdaient la vie dans la vallée d'Uzbin en Afghanistan, tandis que vingt-et-un autres étaient blessés. Si cet événement peut sembler banal et inévitable dans le cadre d'un conflit tel que celui mené par la coalition en Afghanistan depuis octobre 2001, il n'en demeure pas moins qu'il a suscité des débats vifs, mais limités, en France. L'émotion et les débats qui ont suivis l'embuscade d'Uzbin doivent d'ailleurs être replacés dans un contexte plus large de questionnements autour de la participation de la France à un conflit complexe dont les citoyens français, s'ils en connaissaient au moins les motifs officiels, n'en comprenaient pas la logique.

De fait, la question centrale qui se posera après l'embuscade d'Uzbin, sera de savoir pourquoi les soldats français mourraient pour l'Afghanistan²⁹. Cette question suscitait elle-même diverses interrogations : sont-ils vraiment morts *pour* l'Afghanistan ? Sinon, pourquoi sont-ils morts ? Pourquoi se poser cette question ? Est-il seulement normal de se poser ce type de question ?

Quoi qu'il en soit, cette interrogation sur le sens à donner à la mort des soldats français à Uzbin, et plus largement en Afghanistan, montre que le déploiement de troupes ne peut se faire sans que les raisons ayant présidé à cet engagement soient claires pour tous. Pour les militaires assujettis au consentement au sacrifice suprême, qui doivent y trouver un sens aux risques encourus, comme pour la population qui doit être prête à accepter ces risques. La résilience de la population à la mort des soldats est en effet un facteur important, comme nous le verrons, dans le soutien qu'elle peut apporter tant à la politique qui sous-tend une intervention, qu'aux

²⁹ C'est notamment la question que pose Jean-Dominique Merchet dans son ouvrage *Mourir pour l'Afghanistan : pourquoi nos soldats tombent-ils là-bas ? Op. cit.*

militaires eux-mêmes³⁰. Ce soutien est indispensable à la conduite d'un conflit aussi délicat que celui mené par la France et ses alliés en Afghanistan.

Ainsi, si l'ajout de l'exigence du consentement au sacrifice suprême dans le SGM de 2005 est le point de départ de ce travail, le conflit en Afghanistan en est le terrain d'étude.

2. PROBLEMATIQUE ET FORMULATION DE LA QUESTION DE RECHERCHE

Notre travail vise donc à interpréter les éléments qui ont contribué à élever le sacrifice suprême au rang de norme au travers d'un long processus de construction sociale, pour ensuite souligner à la fois son caractère dépassé et les risques attachés à son maintien comme norme et plus spécifiquement à son inscription dans la loi.

Cependant, il s'avère qu'au cours de nos travaux ce travail interprétatif s'est doublé d'une approche critique et normative procédant de la remise en question du mythe sacrificiel. Le sacrifice suprême doit donc selon nous être questionné profondément comme norme constitutive de l'état militaire. Son abandon doit être envisagé. A tout le moins s'il est maintenu, il doit être accompagné d'une reconnaissance de sa valeur par l'ensemble de la société française, reconnaissance qui ne peut se limiter à quelques témoignages superficiels souvent à vocation communicationnelle.

Comme le soulignait Monseigneur Patrick Le Gal, évêque aux Armées de mai 2000 à octobre 2009, « [l]a mystique de l'esprit de sacrifice par laquelle on a cherché à donner du sens, malgré tout, à la mort au combat de milliers de jeunes combattants, doit sûrement être revue et corrigée, ne serait-ce qu'en raison des ambiguïtés de la "théologie" qui la sous-tend »³¹. C'est tout l'objet de cette thèse. La question posée au sujet de l'Afghanistan par l'ouvrage du journaliste de défense Jean-Dominique Merchet, « *pourquoi nos soldats tombent-ils là-*

³⁰ Barbara JANKOWSKY. *Opinion publique et armées à l'épreuve de la guerre en Afghanistan*. Etudes de l'IRSEM, No. 34, 2014 ; Frédérique LEICHTER-FLACK. L'opinion publique française et la guerre d'Afghanistan : Enjeux de perception, enjeux de communication. *lavedesidées.fr*, 1^{er} mars 2010. Pour comparaison avec le cas américain voir : Christopher GELPI, Peter D. FEATHER, Jason REIFLER. *Paying the Human Costs of War: American Public Opinion and Casualties in Military Conflicts*. Princeton, NJ: Princeton University Press, 2009 ; John MUELLER. The Iraq Syndrome. *Foreign Affairs*, Vol. 84, No. 6, November/December 2005. p. 44-54. Voir également John MUELLER. The Iraq Syndrome Revisited: U.S. Intervention, From Kosovo to Libya. *Foreign Affairs*, March 28, 2011.

³¹ LE GAL. L'Esprit de Sacrifice dans l'armée professionnelle aujourd'hui. *Op. cit.*, p. 58.

bas ? »³², est au cœur de nos réflexions. Cet ouvrage a d'ailleurs été pour nous un révélateur et une forte source d'inspiration. Bien que nous n'adhérions pas à l'ensemble des prises de position de M. Merchet, nous avons partagé son appel à un retrait rapide des forces françaises d'un conflit aux contours flous et aux motivations incertaines.

Si l'objectif initial de nos travaux était de procéder à une étude comparative entre le cas américain et le cas français, il s'est rapidement avéré que la tâche serait ardue si ce n'est irréalisable. D'autre part, nous avons été confrontés à des difficultés techniques notamment en matière d'accès aux personnels militaires puisque le fait d'interroger un personnel de l'armée américaine tombe sous le coup d'une réglementation très stricte en matière d'utilisation de ces personnels à des fins de recherches. Après quelques tentatives dont la plupart se sont révélées infructueuses, nous avons décidé de réduire notre étude aux armées françaises. Les quelques entretiens obtenus de manière informelle avec des officiers américains ont cependant éclairé nos réflexions et nous ont permis *a posteriori* de relever des différences d'approches en matière de sacrifice suprême entre la France et les Etats-Unis.

Après avoir réduit l'étendue de notre étude, nous avons fait le constat qu'il serait inenvisageable de faire porter nos travaux sur l'ensemble des armées françaises. En premier lieu, il aurait été impossible de mener suffisamment d'entretiens pour avoir une idée correcte des perceptions du sacrifice par les militaires. En second lieu, il s'avère que seuls les officiers entrent dans la catégorie des professions telle que développée en sociologie. Or le processus de professionnalisation est selon nous un facteur important pour la compréhension de l'ajout du sacrifice suprême dans le nouveau SGM. De fait, nous avons décidé de concentrer nos travaux sur le seul corps des officiers.

Finalement, notre problématique a été définie de la manière suivante : comment le mythe du sacrifice suprême a-t-il été construit au fil du temps pour aboutir, en France, à son inclusion dans le statut général des militaires de 2005 ? Ce n'est qu'au cours de nos recherches que cette première approche essentiellement interprétative, s'est doublée d'un travail normatif visant à démontrer que le sacrifice suprême n'est plus une norme pertinente aujourd'hui.

³² C'est notamment la question que pose le journaliste Jean-Dominique Merchet dans son ouvrage *Mourir pour l'Afghanistan : pourquoi nos soldats tombent-ils là-bas ?*, Paris, Editions Jacob-Duvernet, 2008.

3. APPROCHE METHODOLOGIQUE ET OBJECTIF

L'objectif de cette thèse est donc double. D'une part il consiste à effectuer un travail interprétatif cherchant à retracer l'origine du sacrifice suprême. D'autre part, il vise à questionner la pertinence du modèle sacrificiel comme norme à l'œuvre dans l'armée française.

Concernant le premier axe, notre but est de comprendre comment la notion de sacrifice suprême, dont nous verrons qu'elle est intrinsèquement liée à la religion, a pu s'installer comme norme fondamentale constitutive du métier des armes. Nous nous sommes donc attaché à revenir aux origines anthropologiques du sacrifice et à ses racines religieuses, afin de démontrer que, hors du cadre religieux, la pratique du sacrifice humain est contestable quelle que soit sa forme.

Ce faisant, nous avons constaté que ce qu'il est convenu d'appeler le « consentement au sacrifice suprême », relève d'une pratique consistant à sacrifier des victimes plus qu'au consentement de ces victimes au sacrifice. C'est cet aspect qui nous a semblé le plus critiquable dans la pratique sacrificielle dans les armées française. Si le militaire consentait réellement, c'est-à-dire au terme d'un processus de réflexion autonome et de rationalisation de cette pratique, à mourir pour la patrie, le sacrifice suprême ne pourrait être questionné de la même manière dans la limite où il procéderait d'un choix personnel.

Il s'avère que le sacrifice suprême tel qu'il est entendu aujourd'hui relève d'une coutume fondée sur une nécessité liée à la fois à une relation spécifique au divin et une pratique guerrière caractérisée par la confrontation physique. Or ces deux éléments ne sont que très marginalement présents ou absents dans le contexte actuel. De fait, nous avons voulu démontrer que le sacrifice suprême s'inscrit dans une double logique à la foi religieuse (relation profane/sacré) et économique (don/contre-don) désormais inopérante. Pour ce faire nous avons puisé dans l'histoire, dans l'anthropologie dans la sociologie et dans la théologie, des éléments nous permettant de retracer la construction de la notion de sacrifice suprême.

Ainsi, nous avons pu ensuite nous concentrer sur le second axe de notre travail et étudier l'actualité de cette pratique. Trois éléments nous ont parus importants pour resituer le sacrifice suprême dans le présent : les modifications des formes de conflictualités, les évolutions technologiques et le rapport entre la nation et ses armées. En étudiant les formes de conflictualités nous avons voulu démontrer que le cadre traditionnel dans lequel s'inscrit le sacrifice suprême, à savoir la guerre traditionnelle opposant des adversaires réguliers engagés

dans une confrontation directe, avait laissé place à des modalités de combat plus complexes et aux contours plus flous ne permettant plus de justifier l'exigence du *pro patria mori*. Sans entrer dans une étude polémologique approfondie nous avons fait le choix de nous concentrer sur les travaux spécifiquement dédiés au caractère changeant de la guerre.

Ce faisant, nous avons inscrit nos réflexions dans le cadre plus vaste des relations internationales. Les changements survenus dans les modalités de confrontations armées, nous ont amené à nous interroger sur l'impact des évolutions technologiques sur la pratique du sacrifice suprême. En nous intéressant, par exemple, à la révolution dans les affaires militaires, nous avons voulu démontrer que les perceptions entourant la légitimité du sacrifice suprême ont été modifiées profondément.

Enfin, nous avons élargi notre réflexion sur l'évolution des perceptions de la mort en générale afin de démontrer que les nouvelles formes de conflictualités dans lesquelles s'insèrent les nouvelles technologies militaires, sont à la fois le produit et un facteur modificateur du rapport à la mort dans les sociétés occidentales. Nous avons voulu ainsi souligner le différentiel de perceptions entre la société française et les militaires, pour expliquer comment le sacrifice pour la patrie a été peu à peu délégué par la nation à un groupe professionnel, les militaires, dans une logique purement instrumentale.

L'approche constructiviste nous semble être la plus à même de proposer un cadre interprétatif à l'évolution de la pratique sacrificiel et des normes qui l'accompagnent. Cette approche nous permet notamment de nous intéresser aux trois niveaux d'analyse traditionnels utilisés en relations internationales : la structure, l'Etat et les individus³³. L'approche constructiviste offre la possibilité à la fois de comprendre comment les perceptions sont construites à chacun des niveaux mais également comment chaque niveau impacte les autres au travers d'un jeu d'interactions continues. Elle permet en outre de comprendre comment les normes sont construites par les agents et comment, en retour, elles contribuent à conditionner leurs comportements.

³³ Sur les niveaux d'analyses en relations internationales voir Kenneth N. WALTZ. *Man, the State and War: A Theoretical Analysis*. New York, NY: Columbia University Press, 1959 ; David J. SINGER. The Level-of-Analysis Problem in International Relations. *World Politics*, Vol. 14, No. 1, October 1961. p. 77-92 ; Martin WIGHT. *International Theory: The Three Traditions*. Edited by Gabriele Wight and Brian Porter. Leicester and London: Leicester University Press for the Royal Institute of International Affairs, 1991 ; Barry BUZAN, Ole WÆVER, Jaap de WILDE. *Security: A New Framework for Analysis*. Boulder, CO: Lynne Rienner Publishers, 1998.

C'est pourquoi nous avons adossé nos réflexions à la fois au travail effectué par Thomas Luckmann et Peter Berger et présenté dans leur ouvrage *La construction sociale de la réalité* paru en 1966. Ce travail qui se focalise sur le niveau individuel, propose une lecture instructive des processus à l'œuvre dans la construction des perceptions chez les individus en les replaçant dans un contexte social et dans une logique interactionniste. Outre, ce travail nous avons également utilisé les travaux menés par les constructivistes en relations internationales. Au travers de ceux de Barry Buzan et Ole Wæver sur le processus de sécurisation ou de Nicholas Onuf sur les interactions entre agents et normes, nous avons voulu créer un lien entre les différents niveaux d'analyse en relations internationales afin d'expliquer comment et pourquoi la pratique du sacrifice suprême et les normes qui l'entourent ont été construites et comment elles influent sur les perceptions et les comportements des agents.

Mais c'est surtout le travail de James March et Johan Olsen, sur la *Logic of Appropriateness*, ou logique d'adéquation normative, qui nous a paru présenter un intérêt particulier pour notre sujet. En effet, la logique d'adéquation normative permet de comprendre, en liant les normes aux comportements, pourquoi un acteur dans un contexte donné va agir d'une manière spécifique. Cette approche a selon nous l'avantage de proposer une lecture claire des processus à l'œuvre dans l'institution militaire, institution fortement marquée par une culture de l'obéissance, de la soumission et du conformisme. Elle permet ainsi d'expliquer, en passant par les travaux de Peter Burke et Jan Stets sur l'identité, comment la structure dans laquelle s'inscrit l'action des officiers influe sur leurs comportements et comment, en retour, ces derniers contribuent à l'institutionnalisation des normes constituant cette structure.

Ainsi notre travail s'inscrit dans une approche constructiviste du sacrifice suprême visant à comprendre à la fois les mécanismes qui ont présidé à son institutionnalisation et son maintien comme norme en dépit des évolutions du contexte dans lequel il s'inscrit. Le nouvel environnement du militaire est en effet marqué à la fois par de nouvelles modalités conflictuelles (poids croissant des acteurs non étatiques, disparition des menaces traditionnelles venant d'autres Etats, marginalisation du combat au corps à corps, distanciation de la zone de risque), l'émergence de nouveaux outils technologiques favorisant les opérations « à distance », et les changements sociétaux (rejet de la mort, éloignement du spectre de la guerre, individualisme, affaiblissement du lien armée-nation), qui sont pour nous autant d'éléments contextuels invitant à réévaluer la pratique et la norme sacrificielle.

Afin d'avoir une vision plus générale de notre sujet, nous avons également fait le choix d'ouvrir notre travail à différents champs des relations internationales. L'approche

constructiviste étant le cadre conceptuel choisi pour aborder notre sujet, nous avons naturellement fait appel de manière extensive à la sociologie pour expliquer le processus ayant conduit à l'institutionnalisation du sacrifice suprême. Parmi les travaux retenus, nombreux sont ceux se situant à la charnière entre sociologie et anthropologie. Afin de ne pas entrer dans des débats, que nous ne maîtrisons pas, sur les définitions de ces deux disciplines académiques, nous faisons le choix d'inclure la seconde dans la première. Les écrits de Marcel Mauss et Henri Hubert, nous ont ainsi permis de poser le cadre conceptuel du sacrifice et d'adopter une définition appropriée à notre sujet. Le recours au travail exceptionnel fait par Hubert et Mauss sur le sacrifice, nous a offert une grille de lecture certes complexe à manipuler mais plus cohérente et donc plus aisée à mobiliser que l'ensemble des autres travaux menés sur le sujet et dont certains étaient soit datés soit trop limités dans leurs perspectives. Pour autant, et dans une optique d'objectivité, nous avons également eu recours à des travaux antérieurs et postérieurs à ceux de Hubert et Mauss, tels que ceux d'Edward Tylor, James J. Frazer, Alfred Loisy, Claude Lévi-Strauss ou encore Walter Burkert.

Au nombre des travaux de sociologie qui nous ont parus essentiels pour traiter notre sujet, se trouvent également ceux d'Emile Durkheim. Les écrits de Durkheim sur la religion nous ont permis de resituer le sacrifice suprême dans son cadre religieux traditionnel. La définition de la religion donnée par Durkheim nous a notamment aidé à comprendre dans quelle mesure le concept de religion pouvait s'appliquer dans un cadre séculier. En nous appuyant sur le travail historique d'Ernst Kantorowicz, nous avons ainsi compris comment le sacrifice suprême a pu être transposé de la religion spirituelle à la religion temporelle. Par ailleurs, l'articulation entre les sphères du profane et du sacré, a rendu possible le parallèle avec nos réflexions sur le professionnalisme militaire. Enfin, Durkheim nous a invité à explorer le sacrifice comme suicide altruiste. Exploration renforcée par l'exploitation du travail de Jean Baechler sur les suicides.

La sociologie nous a également été nécessaire dans l'étude de la profession d'officier. De nombreux ouvrages et articles traitent des professions. Ceux de Samuel Huntington, Morris Janowitz et Charles Moskos font indiscutablement partie des incontournables pour qui s'intéresse au concept de profession appliqué au champ militaire. Ainsi, nous nous sommes appuyés sur l'ouvrage phare de Huntington, *The Soldier and the State : The Theory and Politics of Civil-Military Relations*, paru en 1957. Le travail de Huntington nous permet de comprendre essentiellement le contrôle exercé par le pouvoir politique sur les armées. Il propose, qui plus est, une grille de lecture cohérente et aisée à utiliser quant aux caractéristiques du

professionnalisme des officiers. Les modèles de convergence et d'armée constabulaire de Janowitz ou le glissement, étudié par Moskos, de l'armée américaine du modèle institutionnel au modèle occupationnel, permettent d'inscrire nos travaux dans un contexte marqué à la fois par le processus de professionnalisation de l'armée française et l'évolution des missions qui lui sont confiées, et d'appréhender correctement les changements sociologiques liés à ce contexte. Les travaux menés par Bernard Boëne ou Barbara Jankowski ont complété utilement ceux de Huntington, Janowitz et Moskos, en nous fournissant des éléments de compréhension sur le cas français. Enfin, les réflexions de la sociologue Julia Evetts, nous ont permis de jeter un éclairage inédit sur la profession d'officier en la présentant comme un artifice discursif et en soulignant le poids du discours dans la construction identitaire des officiers.

La philosophie, dont le poids en science politique est fondamental, a apporté à nos réflexions des éléments de compréhension essentiels à notre sujet. Le sacrifice étant un acte religieux, il est évidemment soumis à une évaluation philosophique qui permet également de s'extraire de la pensée théologique en la matière. Le travail de René Girard sur le sacrifice invite donc à adopter une perspective originale de la pratique sacrificielle comme catharsis permettant d'expurger la violence intraspécifique en la reportant sur un bouc émissaire. Si cette théorie ne peut être appliquée au cas du sacrifice suprême militaire, elle ouvre néanmoins la voie à une réflexion sur l'idée de consentement au sacrifice en déplaçant la pratique du statut d'acte consenti à celui d'acte imposé. Il permet également, au travers de la notion de tabou développée par Girard, d'expliquer le maintien d'un vocable, à savoir le consentement au sacrifice suprême, permettant de nier le fait que la société sacrifie certains de ses membres. Cette idée de tabou est d'ailleurs très présente dans les travaux de Carolin Marvin et David Ingle dont l'ouvrage, *Blood Sacrifice and the Nation: Totem Rituals and the American Flag*, nous a été essentiel pour comprendre le glissement de la religion spirituelle à la religion temporelle.

Eu égard à notre sujet, la philosophie s'articule à l'histoire et à la sociologie pour expliquer le passage de la mort pour Dieu à la mort pour la patrie. Eric Desmons, dont les recherches portent à la fois sur la philosophie du droit et sur l'histoire des doctrines, ouvre, avec son livre *Mourir pour la patrie*, une réflexion philosophique stimulante sur le *pro patria mori* dans une société hédoniste. En histoire, Ernst Kantorowicz, dans un article court mais essentiel, retrace la sécularisation de la pratique sacrificielle, et le travail d'Emilio Gentile introduit le concept de religion de la politique. Concept qui répond à celui de religion civile originellement proposé par Jean-Jacques Rousseau en philosophie puis appliqué en sociologie au cas américain par Robert Bellah et au cas français par Jean-Paul Willaime dont les travaux sur la « religion

civile à la française » ou la sociologie des religions permettent d'articuler religion, sacrifice et lien social. Par ailleurs, la théologie et les réflexions philosophiques qui l'accompagnent, ont largement irrigué nos travaux. Les ouvrages d'Ivan Strenski, *Contesting Sacrifice* et *Theology and the First Theory of Sacrifice*, ont été pour nous une source exceptionnelle d'informations. Qu'il s'agisse de son étude de la théorie du sacrifice ou de l'histoire de la construction du sacrifice en France, de ses réflexions sur l'articulation entre le holisme du sacrifice altruiste et l'individualisme de la société, sur la production des discours nationaux sur le sacrifice, sur le lien entre nation et sacrifice, ou encore sur les conséquences désastreuses d'un discours sacrificiel favorisant les excès de la Première Guerre Mondiale, le travail d'Ivan Strenski s'est avéré primordial dans nos propres recherches.

Enfin, l'histoire, bien qu'elle ne soit pas au centre de notre étude, y trouve une place également importante. Que ce soit pour nourrir la réflexion sur l'évolution de la pratique sacrificielle ou pour comprendre celle des mentalités au travers des changements contextuels, l'histoire nous éclaire sur les processus qui ont mené à l'actualité du sacrifice suprême. Outre le travail de Kantorowicz, celui de Victor Davis Hanson sur *Le modèle occidental de la guerre* vient appuyer notre approche constructiviste en démontrant comment la guerre et les normes qui l'entourent restent ancrées dans le modèle idéal du hoplite combattant au corps à corps.

Cette thèse ne s'appuie bien évidemment pas uniquement sur des écrits théoriques, elle repose également sur de nombreux travaux empiriques. Ceux de Hubert et Mauss, de Durkheim ou de Baechler en sont des exemples.

D'autre part, pour donner du corps à nos réflexions nous avons exploité de nombreuses études, notamment en sociologie. Nous avons également eu recours à des productions de chercheurs militaires permettant d'avoir une approche nuancée de certaines problématiques comme celle de la résilience aux pertes. En la matière, les travaux français de Barbara Jankowski et de Frédérique Leichter-Flack, ont ainsi complété ceux de Christopher Gelpi, Peter Feaver et Jason Reifler ou encore de John Mueller dédiés au cas américain. Problématique sujette à débat, elle ne pouvait faire l'objet de notre part d'une réflexion ne s'appuyant pas sur des éléments empiriques.

Nous avons également exploité de nombreux discours, essentiellement politiques, permettant d'apporter un éclairage sur la manière dont celui-ci accompagne et modèle la pratique du sacrifice suprême. En nous concentrant sur le conflit en Afghanistan, nous avons limité temporellement nos recherches aux discours et déclarations délivrés durant la période 2001-2014. Nous avons également travaillé sur les débats et documents produits par

l'Assemblée nationale et le Sénat, notamment ceux sur l'intervention en Afghanistan et le maintien des troupes françaises sur le territoire afghan. La teneur de ces débats a apporté un éclairage passionnant sur le supposé consensus national sur le sujet. L'étude de ces documents nous a notamment permis de souligner les fractures existant au sein de la classe politique en matière d'emploi des forces armées dans le cas afghan, mais également en général. Elle a, en outre, mis en lumière le rôle prééminent de l'exécutif et l'effacement de la représentation nationale dans le processus décisionnel conduisant au déploiement des militaires français. Ce faisant, elle nous a ouvert un nouvel axe interprétatif concernant le délitement du lien armée-nation. L'exploitation de quelques discours américains sur l'intervention en Afghanistan, est venue appuyer notre réflexion sur le processus de sécurisation et l'importance du langage comme vecteur de normes induisant des comportements appropriés.

Enfin, nous avons fait reposer notre travail sur un corpus de 52 entretiens menés auprès d'officiers des trois armées françaises. Ces entretiens qui visaient essentiellement à déterminer quelles étaient les perceptions des officiers sur le sacrifice suprême, ont été particulièrement éclairants sur le conformisme normatif qui caractérise la profession. Ils ont notamment souligné le poids de la tradition dans la construction identitaire des officiers. La soumission à l'autorité (politique en l'occurrence) et l'obéissance sont des caractéristiques fondamentales de cette identité. Elles favorisent la pratique de l'adéquation normative, mais également l'acceptation de la relation instrumentale qui lie les officiers au pouvoir politique. Ces entretiens ont également permis de constater le poids du discours instituant comme cadre de référence des officiers et l'absence de véritable réflexion sur la pratique sacrificielle. Pour autant, nous avons noté des débuts de questionnements sur la pertinence ou l'intérêt de cette pratique, notamment dans le cadre de conflits non traditionnels tels que celui mené en Afghanistan.

Au travers de nos rencontres avec des officiers des trois armées, nous avons remarqué une profonde difficulté à articuler l'idéalité d'une fonction marquée par un passé héroïque et la réalité de l'officier confronté à des missions de plus en plus larges et complexes, à des formes de conflictualités très éloignées de la guerre traditionnelle, et à un manque de reconnaissance de la nation. Ce dernier élément est d'ailleurs selon nous le point bloquant majeur dans les relations entre la nation et les armées. Ce besoin de reconnaissance, qui s'inscrit dans une logique de don et contre-don et dans le besoin de donner un sens à la mort *pro patria*, conduit aujourd'hui à une frustration profonde de la part des officiers départis de leur rôle de défenseurs de la patrie au sens strict et privés *de facto* de toute forme de reconnaissance nationale hors quelques exercices communicationnels et/ou politiques.

En tout état de cause il est évident que les officiers se trouvent aujourd'hui, et notamment depuis la participation française au conflit afghan, à la charnière entre maintien artificiel d'une identité porteuse de fortes valeurs et effacement de cette identité au profit de celle plus commune de *manager* ou de *leader*, entre exceptionnalité et banalité, entre modèle institutionnel et modèle occupationnel. Si le modèle institutionnel tend à être protégé au moins dans le discours, il apparaît que le glissement vers le modèle occupationnel faisant du métier d'officier un métier comme les autres est clairement engagé.

Ce constat, est renforcé par notre expérience de 22 années au sein des l'armée de l'Air française. Bien que notre travail n'a pas été initié dès notre entrée en service, notre connaissance du monde militaire, certes imparfaite mais somme toute conséquente, nous a permis d'orienter plus efficacement nos recherches et de mener nos entretiens avec beaucoup plus de pertinence. Notre statut d'officier nous a également permis de bénéficier de la confiance des officiers interrogés qui se sont pour la grande majorité livrés honnêtement. Par ailleurs, pendant les six années ayant couvert notre thèse, nous avons eu de très nombreuses occasions de compléter les 52 entretiens menés par des discussions informelles ou par des constats fondés sur le quotidien des officiers. A ce titre, le travail empirique conduit pour notre étude s'est doublé d'une expérience conséquente de 13 ans en tant qu'officier et de témoin privilégié de l'évolution de la profession sur cette période.

4. ANNONCE DU PLAN

Cette étude vise à étudier une institution, l'armée, dans le contexte général des relations internationales. Par conséquent, afin de comprendre les interactions entre les différents niveaux d'analyse (individu, Etat, structure), nous avons fait appel à différentes disciplines académiques qui seront le fondement de notre analyse divisée en trois parties.

La première partie retrace les origines du sacrifice. A cette fin, nous avons opté pour une approche interdisciplinaire découlant de la prise en compte de la complexité du sujet. Si le sacrifice est avant tout une notion religieuse, de nombreux travaux ont été effectués dans le domaine en philosophie, en histoire, en sociologie et en anthropologie. Sans prétendre maîtriser l'ensemble de ces champs d'études particulièrement complexes, nous avons fait le choix d'y puiser les éléments nécessaires à la compréhension du fondement du sacrifice.

Ainsi, dans le premier chapitre, après avoir présenté des éléments de compréhension sur les diverses formes de sacrifices et esquissé une typologie à partir des travaux menés sur le sujet, nous en démontrons le fondement essentiellement religieux. Cet aspect religieux est, selon nous, d'autant plus important qu'il souligne le caractère sacré du sacrifice et le place *de facto* dans la sphère de la spiritualité et donc de l'idéalité. Il nous permet en outre d'interpréter, ensuite, la persistance de la pratique du sacrifice en le faisant glisser du monde spirituel vers le monde temporel en recourant aux travaux sur la religion civile initiés par Jean-Jacques Rousseau, et portée par un lent processus de construction sociale érigeant le sacrifice *pro patria* en norme. Enfin, nous nous interrogeons sur la possibilité de substituer la notion de suicide altruiste à celle de sacrifice afin de souligner la contrainte pesant sur les militaires. Le deuxième chapitre est quant à lui consacré à la pratique du sacrifice par les officiers français en insistant sur la place qu'occupe le don de soi dans les caractéristiques de la profession. De fait nous y traitons du professionnalisme militaire, soulignant les risques liés au passage d'une activité institutionnelle à une activité occupationnelle pour reprendre la dichotomie établie par Moskos. Nous démontrons que le professionnalisme des officiers est un artifice discursif favorisant leur contrôle par le pouvoir politique. Dans le troisième chapitre, nous nous attardons sur le sens à donner au sacrifice suprême. Nous nous attardons sur sa glorification au cours de l'histoire et sur son érection en principe fondateur de l'activité militaire, avant de souligner son caractère économique impliquant une contrepartie spécifique : la reconnaissance. Sans cette contrepartie essentielle à la pratique sacrificielle, le sacrifice est, comme nous le montrons, un acte commis par simple conformisme et donc diminué dans sa valeur morale. Produit de l'intériorisation de normes multiséculaires, le sacrifice *pro patria* ne s'est pas adapté aux évolutions du phénomène guerrier. Il reste ancré dans l'identité des officiers comme une pratique relevant de la normalité et donc non questionnée. C'est d'ailleurs sur cette supposée normalité que s'appuie la société française, pouvoir politique en tête, pour exiger le sacrifice du militaire. Cependant, le don de soi ne peut être envisagé moralement s'il n'est pas consenti au sens strict, c'est-à-dire si sa pertinence ne fait pas l'objet d'une réévaluation systématique par les militaires eux-mêmes. En l'occurrence l'acceptation passive de l'exigence sacrificielle renvoie inévitablement à une attitude conformiste et à la tradition d'obéissance des militaires qui affaiblissent la valeur morale de la mort *pro patria*, un acte commis sous contrainte ne pouvant en rien avoir la même valeur morale qu'un acte décidé librement. Enfin, le quatrième chapitre approfondit le concept de reconnaissance appliqué aux officiers français notamment dans leurs relations avec le pouvoir politique. Ces relations font par ailleurs l'objet d'un développement qui permet de souligner la subordination souvent passive des officiers à l'égard du pouvoir civil.

La deuxième partie a vocation à replacer la pratique du sacrifice dans le contexte actuel. Trois éléments spécifiques ont ainsi été retenus : les changements survenus dans les formes de conflictualités, l'évolution des technologies militaires et les modifications du rapport à la mort dans les sociétés occidentales en général et dans la société française en particulier.

Une réflexion sur l'évolution de la conflictualité fait l'objet du premier chapitre qui insiste sur le poids de la mondialisation dans la perception des menaces. Ainsi, au travers de l'exemple du terrorisme nous décrivons comment la défense s'est structurée autour de cette menace présentée et perçue comme majeure. Nous expliquons ensuite comment cette structuration autour d'une menace non traditionnelle, au sens où elle n'oppose pas des armées régulières sur un champ de bataille classique, impacte les valeurs militaires et conséquemment l'idée même de sacrifice pour la patrie. Ainsi, l'héroïsme qui caractérisait les actions menées lors des guerres classiques, est aujourd'hui remis en question dans les nouvelles formes de confrontations. Or pour aborder ce changement, il est nécessaire de modifier nos perceptions sur la « guerre », notamment en s'affranchissant de l'utilisation d'un mot désormais inadapté et renvoyant à des modalités de combats devenues marginales dans les confrontations avec des acteurs non-étatiques et irréguliers. Les modifications de perceptions relatives à la guerre et à la mort au combat sont également à mettre au compte des évolutions technologiques qui ont été accompagnées d'évolutions des idées. Il s'avère alors que le rapport à la mort, traditionnellement caractérisé par la confrontation physique, est désormais modifié par l'apparition de systèmes de combat opérés à distance. Ainsi, la guerre traditionnelle impliquant des actions de combat au corps à corps ou à faible distance est peu à peu remplacée par des opérations menées à distance sans prise de risque physique. Pour autant, l'abandon du courage comme valeur martiale n'est pas encore envisagé et la demande de sacrifice se fait plus pressante, comme semble l'indiquer la reformulation de l'article 1^{er} du SGM. Il existe en effet, tant au sein de l'institution militaire que dans le monde civil, un attachement fort aux valeurs traditionnelles du militaire, attachement qui freine le passage vers le paradigme post-héroïque de Luttwak. Ce rapport à la mort est encore plus complexe lorsqu'il s'agit de l'envisager depuis la société civile. C'est cet aspect qui est traité dans le troisième chapitre, notamment pour souligner le rapport ambigu à la mort de la société française qui, d'une part, tend à la rejeter et, d'autre part, l'impose aux militaires. La professionnalisation des armées n'est pas étrangère à ce positionnement complexe. Avec la fin de la conscription la population française s'est distanciee du spectre du risque létal inhérent à toute forme de conflictualité. Elle s'est d'autre part installée dans le confort de la délégation de la défense de la nation à des militaires

désormais professionnels et donc supposés accepter les contraintes liées à leur activité. En découle un différentiel de valeur largement souligné par les militaires eux-mêmes, qui déplorent l'individualisme de la société civile et soulignent un écart avec le monde militaire, caractérisé par son sens du service et œuvrant pour la collectivité. Ce différentiel de valeurs, réel ou perçu, implique une réflexion sur l'exigence par la nation du sacrifice de ses militaires dans une logique altruiste. Enfin, il est notable que l'altération du lien entre la nation et ses armées ait abouti à une déléation du sacrifice *pro patria* sans contrepartie. Cette déléation amène à envisager l'exigence du consentement au sacrifice suprême comme une forme d'instrumentalisation du militaire qui doit aujourd'hui accepter les risques que la population ne veut plus prendre.

La troisième partie de ce travail est entièrement dédiée à l'Afghanistan. Elle a pour objet d'apporter un éclairage sur les raisons ayant présidé à la participation française aux opérations en Afghanistan et de démontrer comment les armées françaises ont été utilisées par le pouvoir politique dans l'indifférence quasi totale de la population française.

Ainsi, le premier chapitre revient sur la genèse de l'intervention en Afghanistan et sur l'engagement français aux côtés des Etats-Unis. Il souligne l'écart entre les motifs officiels de l'intervention visant à renverser le régime taliban et à détruire les camps d'entraînement d'Al Qaida, et les motifs officieux d'une participation fondée essentiellement sur la solidarité avec l'allié américain et l'adoption d'une vision du terrorisme comme menace majeure contre les intérêts des nations libérales décorrélée de la réalité puisque la France n'avait jamais été menacée par le terrorisme d'Al Qaida dont les actions ne concernaient que les Etats-Unis. C'est dans le cadre de cet engagement par solidarité découlant d'un processus de sécurisation et rendu possible par la construction d'une menace terroriste éloignée de la réalité, que les armées françaises ont été déployées. Or il s'avère que le discours ayant accompagné cet engagement, loin d'expliquer ses véritables motivations, a été construit autour de l'idée de défense des intérêts nationaux et notamment de la sécurité des citoyens français. Ce décalage entre discours et réalité nous amène à postuler que les armées ont été instrumentalisées par le pouvoir politique qui a développé un discours visant à maintenir l'idéalité de l'engagement militaire, idéalité rendant possible l'exigence du sacrifice. En effet, il est généralement admis que la justification première du sacrifice *pro patria* est la défense du territoire national et de la population. En l'absence d'une telle menace, il a été nécessaire de construire un discours visant à présenter l'engagement en Afghanistan et les pertes subies comme justifiés par la défense contre la menace terroriste. Ce faisant, le pouvoir politique a favorisé l'indifférence de la société

française à l'égard de la situation en Afghanistan. Le dernier chapitre, revient sur cette indifférence, que Bernard Boëne qualifie de « bienveillante » et à laquelle nous substituons l'idée d'ignorance méprisante justifiée par la passivité des citoyens, que seule l'embuscade d'Uzbin a réussi, sur une courte période, à tirer de leur torpeur, associée à leur mépris du sort de leurs militaires.

En tout état de cause, à l'issue de nos travaux nous sommes arrivés à la conclusion que l'adjonction de l'exigence du consentement au sacrifice suprême dans le SGM de 2005 est une erreur et que son retrait devait être sérieusement envisagé.

PREMIERE PARTIE
LES FONDEMENTS DU SACRIFICE SUPREME

1.1. ELEMENT DE COMPREHENSION AU SUJET DES SACRIFICES

« Qu'était-ce, lui dis-je, que cette guerre ? De folles attaques, sans doute, sans aucune préparation ?

- Mieux, dit-il, une cérémonie. Nous étions invités à mourir. »

Alain, Mars ou la guerre jugée.

En 2004, lors des débats parlementaires sur le projet de loi portant statut général des militaires, l'amendement No. 42, adopté par l'Assemblée nationale, visait à préciser que l'esprit de sacrifice dans les forces armées françaises prévu dans le statut général des militaires de 1972 (SGM 1972)³⁴, pouvait « aller jusqu'au sacrifice suprême »³⁵. Si le nouveau statut général des militaires (SGM 2005) réaffirmait certains principes du statut précédent, la question fut cependant posée de savoir s'il était nécessaire de préciser que l'esprit de sacrifice incluait l'éventuel renoncement à la vie au combat « que ce soit pour la défense de la patrie ou pour défendre la paix dans le monde »³⁶ comme le soulignait le député Charles Cova à l'origine de l'amendement No. 42 ayant pour objet l'inscription du sacrifice suprême dans le SGM 2005. A cette occasion Mme Maryse Bergé-Lavigne s'était interrogée sur les raisons de ce changement³⁷. Le texte final adopté dispose ainsi à son article 1^{er} que « [l]'état militaire exige en toute circonstance esprit de sacrifice, pouvant aller jusqu'au sacrifice suprême, discipline, disponibilité, loyalisme et neutralité »³⁸, donnant ainsi la primauté à l'esprit de sacrifice sur les autres principes fondamentaux, et entérinant l'idée selon laquelle le sacrifice suprême est une exigence du métier des armes.

³⁴ Loi No. 72-662 du 13 juillet 1972 portant statut général des militaires.

³⁵ Loi No. 2005-270 du 24 mars 2005 portant statut général des militaires. Cette loi sera désignée sous le nom de « statut général des militaires/SGM de 2005 » ou « nouveau statut général des militaires » dans ce document.

³⁶ Charles COVA. Assemblée nationale. Compte rendu intégral des séances du 14 décembre 2004, 3^e séance du mardi 14 décembre 2004, 101^e séance de la session ordinaire 2004-2005.

³⁷ André DULAIT. *Rapport d'information fait au nom de la commission des Affaires étrangères, de la défense et des forces armées sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant statut général des militaires.* Sénat, Session ordinaire de 2004-2005, rapport No. 154. Annexe au procès-verbal de la séance du 26 janvier 2005.

³⁸ On soulignera l'emploi du terme « loyalisme » qui diffère de la loyauté. Si le second concerne la fidélité à l'égard des engagements, le premier renvoie historiquement à l'idée de dévouement, pouvant parfois tourner à l'adhésion aveugle, à un régime. Le dictionnaire de l'Académie française propose dans sa 8^{ème} édition la définition suivante du mot « loyalisme » : « Obéissance fidèle à son souverain, au gouvernement établi. » Le mot « loyauté » y est quant à lui défini comme « fidélité à tenir sa parole, à faire honneur à ses engagements ». Il est évident que le choix du loyalisme, considéré dans un rapport de l'École nationale d'administration (demander autorisation de citer) comme une dérive de la loyauté, n'est pas neutre en termes d'interprétation des exigences de l'état militaire.

Les interrogations sur le sacrifice des militaires ne sont certes pas nouvelle³⁹. Pourtant, à la lumière des événements en Afghanistan et de l'engagement de la France au sein de la Force internationale d'assistance et de sécurité (FIAS), le sujet est revenu sur le devant de la scène. 89 soldats ont perdu la vie durant ce conflit entre 2001 et 2014⁴⁰, et une question se pose avec force : pour quelle(s) raison(s) et dans quel(s) but(s) les soldats français sont-ils morts là-bas ? Quel est le sens à donner à leur sacrifice à l'heure où certains analystes considèrent l'intervention en Afghanistan comme un échec ?

Ces interrogations, il faut le souligner, ne concernent pas que le monde civil⁴¹. Nombreux sont ceux qui, au sein des forces armées, s'interrogent sur le sens de leur engagement pouvant aller jusqu'au sacrifice de leur vie dans des conflits qui ne répondent plus directement à une menace contre le territoire ou les intérêts nationaux et qui se déroulent à plusieurs milliers de kilomètres de la France dans une logique cosmopolite.

Le sacrifice suprême, en l'occurrence le renoncement à sa propre vie au profit d'une cause transcendante, n'est pas chose évidente. Donner sa vie est devenu un acte surrogatoire⁴² pour les sociétés occidentales considérant l'individu comme central et donnant à la vie humaine une valeur quasi divine⁴³. Nul ne peut déceintement *exiger*⁴⁴ de quiconque qu'il consente à mourir, qu'il accepte de se sacrifier. C'est là tout le problème posé par l'article 1^{er} du statut général des militaires : il impose aux militaires français de consentir à un acte surrogatoire pour des raisons trop souvent floues aux yeux de la population comme des militaires. Ce faisant il fait du sacrifice une contrainte militaire banale au même titre que la discipline, la disponibilité, le loyalisme ou la neutralité, et lui fait perdre tout son sens.

L'ambiguïté, semble-t-il, vient de la connotation religieuse accordée à la notion de sacrifice⁴⁵. Dans une institution fortement marquée par son traditionalisme et son attachement

³⁹ Voir notamment l'ouvrage du Colonel Emmanuel de RICHOUFFTZ. *Pour qui meurt-on ?* Paris : ADDIM, coll. Esprit de défense, 1998.

⁴⁰ *In memoriam*. Site Internet du Ministère de la défense.

⁴¹ Voir notamment MERCHET. *Mourir pour l'Afghanistan*. *Op. cit.*

⁴² L'acte surrogatoire est entendu comme un comportement « au-delà du devoir » (*beyond duty*). Cet acte est défini par David Heyd comme réunissant quatre conditions : 1) il n'est ni obligatoire ni interdit ; 2) son omission n'est pas mal et ne mérite ni sanction ni critique, qu'elles soient formelles ou informelles ; 3) il est moralement bon, à la fois par vertu (intention) de ses conséquences et par vertu de sa valeur intrinsèque (au-delà du devoir) ; 4) il est commis volontairement pour le bien d'une tierce personne, et est ainsi méritoire. David HEYD. *Supererogation: Its status in ethical theory*. Cambridge, UK: Cambridge University Press, 1982. p. 115.

⁴³ Luc FERRY. *L'homme-Dieu ou le sens de la vie*. Paris : Grasset, 1996.

⁴⁴ Nous soulignons en italique.

⁴⁵ 76% des officiers interrogés considèrent le sacrifice comme un acte religieux ou quasi religieux.

à la religion catholique⁴⁶, le sacrifice suprême est considéré comme un devoir à l'égard de la nation au même titre que le sacrifice christique le fut pour la rédemption des péchés de l'humanité et la propitiation à Dieu. Si le sacrifice suprême dans les armées françaises ne peut être limité à son acception religieuse, il n'en demeure pas moins que la religion joue un rôle déterminant dans les perceptions entourant ce don de soi. Dans le même temps on notera que, à y regarder de plus près, le sacrifice suprême des militaires s'est éloigné de sa conception religieuse. Il en garde le sens idéalisé du don de soi désintéressé et altruiste, et, ce faisant, devient une institution sacrée qui implicitement ferme la porte à toute velléité de débat sur le sujet. Cependant, il ne présente pas exactement les mêmes caractéristiques que le sacrifice religieux. Son rituel n'est que marginalement comparable aux rituels traditionnels identifiés par les anthropologues, les théologiens ou les sociologues⁴⁷. Pour la grande majorité des militaires le sacrifice suprême est une évidence indiscutable⁴⁸ s'inscrivant dans le cadre d'une nouvelle religion civile qui, sans se substituer à la religion traditionnelle, s'y ajoute.

Pour bien comprendre ce dont il s'agit, il paraît nécessaire d'évoquer quelques grands modèles de sacrifices, qui nous permettront de déboucher sur une réflexion portant sur les fondements religieux du sacrifice. L'aspect religieux n'étant pas le seul à prendre en compte, il sera nécessaire de passer par les théories du sacrifice élaborées par les sociologues. Nous verrons ainsi que les officiers ont une vision du sacrifice suprême fortement marquée par la religion et que cette perception est renforcée par un glissement de la religion spirituelle vers une religion temporelle ayant ses propres codes, sa propre liturgie et son propre clergé⁴⁹.

⁴⁶ Bien qu'aucun chiffre ne soit disponible sur le sujet en raison de l'interdiction, depuis le recensement de 1872, de collecter ou de traiter des informations relatives aux pratiques religieuses dans les organismes publics (article 8 de la Loi No. 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée par la Loi No. 2004-801 du 6 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel), il est notoire que les armées françaises sont majoritairement catholiques au même titre que l'ensemble de la population française. C'est ce qui ressort également des entretiens menés dans le cadre de ce travail.

⁴⁷ Parmi les travaux les plus connus on peut citer ceux d'Edward Burnett Tylor, William Robertson Smith, James George Frazer, Alfred Loisy, Henri Hubert et Marcel Mauss, Georges Bataille, René Girard, ou encore Ivan Strenski.

⁴⁸ C'est ce qui transparaît dans l'ensemble des entretiens menés au sujet du sacrifice suprême en général. Ce qui n'empêche pas que certains officiers s'interrogent sur le bien-fondé du sacrifice dans des situations particulières.

⁴⁹ Jean-Jacques ROUSSEAU. *Du contrat social ou principes du droit politique*. Avec une préface par Jean Larocque. Paris : Librairie des Bibliophiles, 1889. IV:VIII ; Robert N. BELLAH. *Civil Religion in America*. *Daedalus*, "Religion in America", Winter 1967, Vol. 96, No. 1. p. 1-21; Robert N. BELLAH. *Beyond belief: essays on religion in a post-traditionalist World*. Berkeley, CA : University of California Press, 1991 ; Emilio GENTILE. *Les religions de la politique. Entre démocraties et totalitarismes*. Traduit de l'italien par Anna Colao, Paris : Éditions du Seuil, 2005 ; Claude RIVIERE. *Les liturgies politiques*. Paris : Presses universitaires de France, coll. Sociologie d'aujourd'hui, 1988 ; Carolyn MARVIN, David W. INGLE. *Blood Sacrifice and the Nation: Totem Rituals and the American Flag*. Cambridge, UK : Cambridge University Press, 2003 [1999].

1.1.1. *Éléments de compréhension sur les sacrifices*

Avant même de développer le sujet complexe du sacrifice, il est indispensable de préciser la définition retenue. Dans le cas présent l'exercice est d'autant plus difficile que la notion de sacrifice est sujette à de nombreuses définitions rarement exprimées clairement. Si Henri Hubert et Marcel Mauss en proposent une, ils insistent néanmoins sur la complexité de la pratique qui incite à utiliser le terme au pluriel et obère toute possibilité de typologie⁵⁰. Pour Hubert et Mauss, l'essentiel réside dans un noyau dur constituant le cœur même du sacrifice et permettant de proposer une définition générale qu'il conviendra de compléter en fonction des modalités de mise en œuvre du rituel sacrificiel, de son but ou de sa destination⁵¹. Alfred Loisy récusait quant à lui l'idée d'une unité sacrificielle soulignant que « [l]e sacrifice n'est pas une espèce, c'est un genre de rites qui comprend un grand nombre d'espèces, lesquelles ne se laissent pas toutes ramener à un type commun. (...) Et si certains rites sont identiques de part et d'autre, ils ne sauraient avoir tout à fait le même sens »⁵². Il rejoint donc Hubert et Mauss sur le fait que les rites sont divers et variés, mais s'éloigne d'eux lorsqu'il considère qu'il n'est pas possible de déterminer un type commun.

D'autre part, et en marge de la complexité même du sacrifice, s'invite la complexité inhérente aux différents angles sous lesquels il peut être abordé, les définitions pouvant prendre des tournures philosophiques, sociologiques ou théologiques.

De fait, l'approche la plus simple consiste à se référer, dans un premier temps, à l'étymologie du mot sacrifice. Du latin *sacrificium*, il trouve son origine dans les mots *sacer*, sacré, et *facere*, faire. Il en ressort que le sacrifice consiste à « rendre sacré », ce qui lui confère une forte connotation religieuse. Mais « rendre sacré » n'est pas en soi une définition satisfaisante et les dictionnaires ne proposent que des définitions limitées, à l'image du Dictionnaire de l'Académie française :

⁵⁰ Henri HUBERT, Marcel MAUSS. Essai sur la nature et la fonction du sacrifice. *L'Année sociologique*, tome II, 1899. p. 42 et 47.

⁵¹ *Id.* p. 29-138.

⁵² Alfred LOISY. *Essai historique sur le sacrifice*. Paris : Emile Nourry, 1920. p. 2.

Sacrifice : n. m. Action par laquelle on offre certaines choses à Dieu avec certaines cérémonies, pour rendre hommage à sa souveraine puissance. (...).

Sacrifice se dit aussi en parlant du Culte qu'on rendait aux idoles, aux fausses divinités, en leur offrant des victimes ou des dons. (...).

Sacrifice signifie, au figuré, abandon volontaire de quelque chose, privation que l'on s'impose, ou qu'on accepte, pour l'amour de Dieu ou d'une personne, ou en considération de quelque chose.

Soulignons qu'ici, comme dans d'autres dictionnaires, la définition du mot sacrifice est étroitement liée au religieux. On remarque d'autre part que la plupart des définitions disponibles sont beaucoup trop vagues pour être exploitées. Dans la limite où l'étymologie et les dictionnaires ne donnent qu'un aperçu superficiel du sens du mot sacrifice, il est indispensable de regarder vers les théories du sacrifice développées par des auteurs tels que Henri Hubert et Marcel Mauss, Georges Bataille ou encore René Girard⁵³.

Pour y voir plus clair, il est possible de recenser à grands traits différents types de sacrifices évoqués dans différents ouvrages portant sur le sujet.

Le fondement religieux du sacrifice, sans que cela fasse l'unanimité⁵⁴, est généralement compris comme une relation entre l'homme et le divin, ou comme l'écrit Durkheim entre le profane et le sacré⁵⁵, relation rendue possible par la consécration d'un objet⁵⁶. Il en découle naturellement que le sacrifice est avant toute chose une notion religieuse bien qu'il existe une approche naturaliste du sacré développée notamment par l'historien allemand Walter Burkert⁵⁷. La religiosité du sacrifice est par ailleurs contestée par René Girard qui affirme que « la divinité n'a plus, pour nous modernes, aucune réalité »⁵⁸. Or comme le sacrifice est généralement défini

⁵³ HUBERT, MAUSS. Essai sur la nature et la fonction du sacrifice. *Op. cit.* p. 29-138 ; Georges BATAILLE. *Théorie de la religion*. Paris : Gallimard, 1973 [1948] ; René GIRARD. *Le sacrifice*. Paris : Bibliothèque nationale de France, 2003 ; René GIRARD. *La violence et le sacré*. Paris : Pluriel, 2010 [1972].

⁵⁴ Voir notamment la théorie girardienne.

⁵⁵ Cette division est selon Durkheim, « à la base de toute organisation religieuse ». Emile DURKHEIM. La prohibition de l'inceste et ses origines. *L'Année sociologique*, Vol. I, Section IV, 1896-1897. p. 1-70 ; DURKHEIM. *Les formes élémentaires de la vie religieuse*. *Op. cit.* Livre 1, Chapitre III ; Emile DURKHEIM. De la définition des phénomènes religieux. *Année sociologique*, Vol. II, Section II, 1897-1898. p. 1-28.

⁵⁶ HUBERT, MAUSS. Essai sur la nature et la fonction du sacrifice. *Op. cit.* p. 36.

⁵⁷ Walter BURKERT. *Homo Necans. The Anthropology of Ancient Greek Sacrificial Ritual and Myth*. Translated by Peter Bing. Berkeley, CA: University of California Press, 1983 [1972] ; Walter BURKERT. *Creation of the Sacred: Tracks of Biology in Early Religions*. Cambridge, MA: Harvard University Press, 1998.

⁵⁸ GIRARD. *La violence et le sacré*. *Op. cit.* p. 17.

« comme une médiation entre un sacrificateur et une "divinité" » il en découle que si la divinité n'a plus de sens, le sacrifice religieux « ne correspond à rien de réel »⁵⁹. L'idée selon laquelle les sociétés modernes n'accordent aucune réalité au divin est pour le moins discutable et aurait mérité d'être étayée par Girard.

Plusieurs éléments doivent être pris en compte pour tenter de définir clairement le sacrifice : le sacrificateur qui fournit la victime ou l'objet du sacrifice, l'officiant ou sacrifiant qui exécute le rituel, les modalités du rituel, le lieu du sacrifice, les instruments, la victime ou l'objet sacrifié, la destination du sacrifice et sa raison d'être. Hubert et Mauss considèrent par ailleurs trois moments du rite dans leur étude du sacrifice hindou : l'entrée mettant en scène le sacrifiant, le sacrificateur, le lieu et les instruments ; la victime ; et la sortie, permettant un retour au profane, une sortie du « cercle magique »⁶⁰. Nous le verrons, ce découpage ainsi que l'analyse de Hubert et Mauss sont particulièrement éclairants dans l'analyse du sacrifice suprême militaire.

Les sacrifices sont donc de natures diverses et il semble tout aussi difficile « de donner une définition générale du sacrifice que de donner une définition générale de la religion »⁶¹. Pour autant, il est d'usage de les séparer en sacrifices non-sanglants et sacrifices sanglants. Si l'on se réfère à la Bible, les premiers concernent essentiellement des dons de produits végétaux, ou oblations, tandis que les seconds portent sur des animaux⁶², dont l'Holocauste, c'est-à-dire l'offrande d'un animal passée par le feu⁶³, est le plus courant. S'il est clair qu'en l'occurrence le sacrifice consenti par les militaires ne peut en rien s'inscrire dans ces pratiques, il n'en demeure pas moins qu'il peut prendre l'une ou l'autre forme. La distinction sanglant/non sanglant renvoie, en effet, aux rituels consistant soit à offrir des dons végétaux à la divinité soit à tuer un animal. De prime abord il serait légitime de considérer que l'oblation ne concerne pas les militaires. Pourtant, il est évident que l'aspect sanglant du sacrifice militaire n'est pas une donnée pouvant être retenue comme générale ou caractéristique de cette pratique, la mort au combat n'étant pas systématiquement sanglante *stricto sensu*.

⁵⁹ *Ibid.*

⁶⁰ HUBERT, MAUSS. Essai sur la nature et la fonction du sacrifice. *Op. cit.*

⁶¹ LOISY. *Essai historique sur le sacrifice. Op. cit.* p. 4. Voir également à ce sujet Yves LAMBERT. La « Tour de Babel » des définitions de la religion. *Social Compass*, Vol. 38, No. 1, 1991. p. 73-85.

⁶² Les sacrifices sont spécifiquement abordés dans le Lévitique.

⁶³ Lv 1 et 6:2

Quoi qu'il en soit, ces sacrifices, sanglants ou non, ont diverses visées. Ils peuvent être propitiatoires et donc rechercher à apaiser la divinité et à gagner ses faveurs. Ils peuvent également être impétratoires, c'est-à-dire effectués en vue de l'obtention d'une grâce, d'une faveur ou d'un privilège, ou bien encore expiatoires ou piaculaires, avec pour but de se faire pardonner, d'expié un péché ou la commission d'un « acte défendu »⁶⁴ ou de « faire face à une calamité ou, tout simplement, de la rappeler et de la déplorer »⁶⁵. Pour Edward Westermarck, la victime du sacrifice piaculaire est souvent un être humain qui permet de délivrer le sacrificateur des périls qui pèsent sur lui ou plus généralement de la colère de Dieu. Enfin le sacrifice honorifique ou latreutique, vise à reconnaître la souveraineté de la divinité et à lui rendre honneur et est « un rite significatif de l'hommage qu'on ne doit qu'à Dieu »⁶⁶.

Ces sacrifices ont en commun d'avoir une dimension utilitariste ou économique⁶⁷ que l'on retrouvera dans le sacrifice militaire. Ce principe du donnant-donnant, développé par Edward B. Tylor, conçoit le sacrifice comme « un don offert par l'homme à des êtres surnaturels, afin de s'assurer leurs faveurs ou de minimiser leur hostilité »⁶⁸. Le sacrifice est alors pour Tylor un échange fondé sur le principe *do ut des* (je te donne afin que tu me donnes)⁶⁹ avant de devenir un sacrifice hommage sans « aucun espoir de retour »⁷⁰. Cette approche est d'ailleurs fondamentale dans la compréhension du rapport entre les militaires et la nation, notamment en ce qui concerne le besoin de reconnaissance, de la part de cette dernière, du caractère exorbitant du consentement au sacrifice des premiers.

Autre type de rite, le sacrifice de communion, ou sacrifice communiel, développé par William Robertson Smith⁷¹, consiste à partager un repas avec la divinité. Dans le Lévitique, qui traite spécifiquement des sacrifices, les graisses sont dévolues à Dieu et brûlées afin de produire

⁶⁴ Lv 4:2 et 7:1-10. William Robertson SMITH. *Religion of the Semites. First Series: The Fundamental Institutions*. New York, NY: D. Appleton and Company, 1889. p. 335.

⁶⁵ DURKHEIM. *Les formes élémentaires de la vie religieuse. Op. cit.* Livre 3, Chapitre V.

⁶⁶ André Ignace MENNESSIER, O.P.. *La notion de sacrifice*, dans la traduction du traité de Saint Thomas d'Aquin sur la religion. Tome 1. Paris, 1932. p. 360.

⁶⁷ Dennis King KEENAN. *The Question of Sacrifice*. Bloomington, IN: Indiana University Press, 2005.

⁶⁸ Edward Burnett TYLOR. *Primitive Culture: Researches in the Development of Mythology, Philosophy, Religion, Language, Art, and Custom*. London UK: John Murray, Vol. II, 1920.

⁶⁹ HUBERT, MAUSS. Essai sur la nature et la fonction du sacrifice. *Op. cit.* p. 105 ; voir également Salomon REINACH. La théorie du sacrifice. In Salomon REINACH. *Cultes, mythes et religions*. Paris : Ernest Leroux, 1905, Tome premier. p. 97-104.

⁷⁰ HUBERT, MAUSS. Essai sur la nature et la fonction du sacrifice. *Op. cit.* p. 30 ; TYLOR, *Primitive Culture. Op. cit.* Chapter XVIII.

⁷¹ SMITH. *Religion of the Semites. Op. cit.*

« un parfum d'apaisement »⁷². « Toute la graisse appartient à Yavhé », y est-il précisé, puis, « [c]'est pour tous vos descendants une loi perpétuelle, en quelque lieu que vous demeuriez : vous ne mangerez ni graisse, ni sang »⁷³. On soulignera que le rituel diffère selon que les sacrifices de communion sont « avec louange » ou « votifs ou volontaires »⁷⁴.

Le sacrifice cathartique, que l'on retrouve dans la théorie du bouc émissaire girardien⁷⁵, permet, quant à lui, d'expurger une faute. Selon Girard le « sacrifice est une violence sans risque de vengeance »⁷⁶, un rite mimétique qui permet aux « communautés troublées » des « groupes archaïques » de reproduire un « lynchage unanime de victimes réelles » afin de se « protéger de leur propre violence en la détournant vers des victimes sacrificables » que sont les boucs émissaires⁷⁷. De fait le sacrifice a pour objet d'éviter à la communauté de subir les effets de la violence en son sein et de les reporter sur un objet de substitution. Il permet une « formidable "économie" de violence »⁷⁸ en la reportant sur un bouc émissaire et en épargnant la communauté qui peut ainsi survivre en évitant la violence intraspécifique⁷⁹. Dans le cas du sacrifice militaire il serait étrange de considérer le militaire comme un bouc émissaire porteur innocent de la violence de la communauté nationale. On peut cependant y voir une forme de catharsis qui consisterait à reporter sur le militaire la responsabilité de l'exercice de la violence et permettrait à la communauté de se déresponsabiliser. Mais en l'occurrence le bouc émissaire ne serait pas la victime du sacrifice comme le suggère René Girard, mais plutôt le sacrificateur de Hubert et Mauss⁸⁰, incarné par le chef militaire. Le cas de l'embuscade d'Uzbin en août 2008 est un exemple représentatif de ce schéma puisqu'à la suite de cet événement les familles de soldats ont engagé des poursuites contre les responsables militaires pour « mise en danger de la vie d'autrui » cherchant ainsi à reporter la responsabilité de la mort de leur proche sur des tiers. Nous verrons par ailleurs que cette embuscade et ses conséquences tragiques ont eu, d'une part, un effet révélateur de la réalité du métier des armes pour une société convaincue que la mort au

⁷² Lv 1:9, 13, 17.

⁷³ Lv 3:16-17 et 7:11-34.

⁷⁴ Lv 3:16-17 et 7:11-17.

⁷⁵ GIRARD. *Le sacrifice. Op. cit.* ; GIRARD. *La violence et le sacré. Op. cit.*

⁷⁶ GIRARD. *La violence et le sacré. Op. cit.*, p. 26.

⁷⁷ GIRARD. *Le sacrifice. Op. cit.*, p. 7.

⁷⁸ *Id.*, p. 26.

⁷⁹ On retrouve d'ailleurs cette idée dans les travaux de Walter Burkert qui considère notamment que « [d]ans la chasse, l'agressivité intraspécifique se focalise sur l'animal chassé et est ainsi détournée de l'homme ». BURKERT. *Homo Necans. Op. cit.*, p. 75.

⁸⁰ HUBERT, MAUSS. *Essai sur la nature et la fonction du sacrifice. Op. cit.*, p. 52-56.

combat était devenue une probabilité limitée, et, d'autre part, un rôle fondamental dans la compréhension de la relation entre la société française et ses soldats engagés dans un conflit complexe et meurtrier.

Girard considère donc que la victime joue un rôle de substitution non pas pour expier à la place de la communauté comme dans le cas du sacrifice christique, mais pour absorber la violence qui était présente au sein de cette communauté. « Il n'y a rien à "expié" » nous dit-il, « [l]a société cherche à détourner vers une victime relativement indifférente, une victime "sacrifiable", une violence qui risque de frapper ses propres membres, ceux qu'elle entend à tout prix protéger »⁸¹. Le sacrifice militaire n'a pas vocation à détourner une violence intraspécifique, mais plutôt à reporter sur les militaires une violence extraspécifique initialement tournée vers la communauté. Par ailleurs, le militaire peut être considéré comme une « victime sacrifiable » et « relativement indifférente » puisque, d'une part, le don de soi est considéré comme un devoir spécifique à l'état militaire et que, d'autre part, le passage à l'armée professionnelle a contribué à distendre le lien armée-nation et d'une certaine manière à introduire de l'indifférence à l'égard de l'engagement militaire en raison de sa banalisation⁸². Qui plus est, conséquence de la culture propre au milieu militaire et du traditionalisme religieux qui le caractérise, l'idée de mourir pour la France est devenue presque banale au sein des armées⁸³. Du fait de cette banalité le militaire est effectivement devenu une « victime

⁸¹ GIRARD. *La violence et le sacré*. *Op. cit.*, p. 13.

⁸² On retrouve ce constat dans nombre d'écrits dont il serait impossible de présenter ici une recension exhaustive. On soulignera néanmoins qu'universitaires et praticiens se retrouvent sur ce point comme le montrent les travaux suivants : Socheata CHEA, Pierre-Yves BING (eds.). *L'armée décomplexée. Sens de l'engagement et modernité de l'institution*. Paris : CEPS, 2010 ; Ronald HATTO, Anne MUXEL, Odette TOMESCU. *Les jeunes Français et les armées : images, attentes, engagements*. Etudes de l'IRSEM, No. 10, 2011 ; Christian BENOIT, Gilles BOETSCH, Antoine CHAMPEAUX et al. (éd.). *Le sacrifice du soldat. Corps martyrisé, corps mythifié*. Paris : ECPAD /CNRS éditions, 2009 ; Eric de LA MAISONNEUVE. *Le métier de soldat*. Paris : Economica, 2002, particulièrement le chapitre IV ; RICHOUFFTZ, *Pour qui meurt-on ? Op. cit.* ; François LECOINTRE. Pour une culture armée. *Inflexions. Civils et militaires : pouvoir dire*, La documentation française, No. 11 « Cultures militaires, culture du militaire », 2009 ; Christian MAX. Faire le job. *L'Épaulette*, No. 174, août 2011. p. 38-40 ; Jean-Pierre AUGE. Armée professionnelle et société. In Pierre PASCALLON (dir.). *Renforcer l'intégration de la défense dans la nation*. Paris : L'Harmattan, 2004. p. 46-47. De manière plus générale sur la banalisation du métier des armes voir notamment Charles C. MOSKOS, Franck R. WOOD (eds.). *The Military: More Than Just a Job ?* Elmsford Park, NY: Pergamon-Brassey's International Defense Publishers, 1988 ; Charles C. MOSKOS. From Institution to Occupation: Trends in Military Organization. *Armed Forces and Society*, Vol. 4, No. 1, November 1977. p. 41-50 ; Charles C. MOSKOS. Institutional/Occupational Trends in Armed Forces: An Update. *Armed Forces and Society*, Vol. 12, No. 3, Spring 1986. p. 377-382. Voir également les réflexions sur l'hétérogénéité de ce phénomène appliqué au cas français dans Pascal VENNESSON. *La nouvelle armée : la société militaire en tendances, 1962-2000*. Paris : Centre d'études sociales de la Défense, décembre 2000. p.124-131.

⁸³ Pour l'ensemble des officiers interrogés dans le cadre de ce travail le consentement au sacrifice semble être une évidence. Sa banalité n'a été remise en question que par des officiers ayant été confrontés à une situation où leur vie a été mise en danger ou par ceux ayant été directement touchés par la mort d'un autre militaire.

relativement indifférente » du sacrifice qui lui est imposé par et pour la société. L'émotion produite par l'embuscade d'Uzbin ne vient pas, contrairement à ce que l'on pourrait penser, contredire cette affirmation, les réactions ayant été vives mais limitées dans le temps et circonscrites aux familles touchées par ce drame. Par ailleurs, il semble que c'est moins la mort des soldats qui a suscité des réactions que le nombre de militaires touchés et les circonstances de leur mort.

Un type de sacrifice spécifique n'a pas été évoqué jusque-là : le sacrifice eucharistique. Appelé également sacrifice, d'action de grâce⁸⁴ ou sacramentel, il permet de remercier la divinité pour ses bienfaits. Il trouve son origine dans le commandement donné par le Christ la veille de sa passion : « faites ceci en mémoire de moi »⁸⁵. Le sacrifice eucharistique est à la fois une action de grâce (reconnaissance des bienfaits de Dieu), un mémorial sacrificiel du Christ (actualisation du sacrifice de la Croix) et la reconnaissance de la présence du Christ par l'esprit et la Parole⁸⁶. Nous verrons que, avec l'avènement d'une religion laïque mettant en avant une nouvelle divinité incarnée par la nation, ce sacrifice eucharistique, initialement tourné vers un dieu spirituel, peut aisément être appliqué à un dieu temporel. Auquel cas l'action de grâce concernerait les bienfaits apportés aux individus par la nation. Le sacrifice suprême des militaires, dont l'attachement à la nation est caractéristique, pourraient alors être envisagés comme un remerciement à la nation pour ses bontés. Les cérémonies commémoratives pourraient alors être considérées comme un mémorial sacrificiel non plus du Christ mais des militaires morts pour la France⁸⁷.

Un point mérite d'être ici soulevé : l'essentiel des théories du sacrifice sont développées autour de victimes sacrificielles soit végétales soit animales. Le sacrifice humain est rarement évoqué sauf dans le cas du sacrifice christique ou à le présenter comme contrepartie à la possibilité de donner la mort⁸⁸. Le sacrifice du Christ est généralement considéré comme l'ultime sacrifice consenti pour expier les péchés de l'humanité et gagner les faveurs de Dieu⁸⁹. L'Eucharistie est alors pratiquée comme actualisation de ce sacrifice. Nous soulignerons tout

⁸⁴ Lv 3.

⁸⁵ Lc 22:19 ; 1 Co 11:24-25

⁸⁶ Voir notamment PAUL VI. Encyclique *Mysterium Fidei*. 18, 1965.

⁸⁷ Emmanuel GOFFI. La commémoration de la guerre : comment rendre hommage aux combattants et aux victimes ? *Les carnets du temps*, Hors-série « Seconde Guerre Mondiale », juin 2015. p. 15-17.

⁸⁸ Paul W. KAHN. The Paradox of Riskless Warfare. *Philosophy and Public Policy Quarterly*, Vol. 22, No. 3, Summer 2002. p. 2-8 ; Paul W. KAHN. *Sacred Violence: Torture, Terror, and Sovereignty*. Ann Arbor, MI: The University of Michigan Press, 2008 ; LECOINTRE. Pour une culture armée. *Op. cit.*.

⁸⁹ He 7:25-28.

de même que la Bible présente le sacrifice de Jésus comme un sacrifice non pas consenti par le Christ, mais plutôt souffert par lui et consenti par Dieu⁹⁰, ce qui une fois de plus nous renvoie à ce qui nous occupe ici : le consentement au sacrifice par les militaires français. Il serait alors plus pertinent d'envisager le sacrifice suprême comme un sacrifice consenti par la nation et imposé par elle aux soldats et non pas comme un acte consenti par les militaires eux-mêmes.

Historiquement, le recours au sacrifice humain pourrait s'expliquer par le déclin du totémisme⁹¹, le manque d'animaux domestiques à sacrifier, l'étiollement de la confiance liant le divin à ses sujets⁹² ou encore la disparition du sentiment de parenté entre l'homme et l'animal⁹³. Dans les deux cas les communautés ne trouveraient plus de victimes auxquelles s'identifier et leur permettant d'assurer la communication avec le divin. Le sacrifice humain est pour certains la forme extrême du sacrifice⁹⁴, acte surrogatoire par essence, en ce qu'il touche à la sacralité de la vie humaine. Il est, selon la terminologie légale, le « sacrifice suprême » étant entendu que la valeur de la vie est incommensurable et que « [p]lus l'offrande a de valeur, plus le sacrifice est méritoire »⁹⁵. Pour d'autres encore, il confine au meurtre déguisé et drapé des atours de la moralité⁹⁶ pour répondre à l'opposition entre sanctification de la vie et sanctification de la mort. En rationalisant le sacrifice l'Etat commettrait donc un meurtre avec préméditation et se cacherait derrière la supposée acceptation du sacrifice par les militaires⁹⁷. A y regarder de plus près le militaire n'accepte pas le sacrifice, il le subit. Mais le discours formaté vient cacher cette réalité qui s'avère bien éloignée de l'idée que « [l]a mort fait partie du métier, c'est un risque assumé. Elle est vécue par les officiers comme une dimension tragique et nécessaire de

⁹⁰ 1 Jn 4:10 ; Jn 3:16 ; He 2:9

⁹¹ REINACH. La théorie du sacrifice. *Op. cit.* ; SMITH. *Religion of the Semites. Op. cit.* p. 335.

⁹² Eugène GOBLET D'ALVIELLA. La théorie du sacrifice et les recherches de Robertson Smith. *Revue de l'Université de Bruxelles*, 3^{ème} année 1897-1898. Bruxelles : Bruylant. p. 506.

⁹³ HUBERT, MAUSS. Essai sur la nature et la fonction du sacrifice. *Op. cit.* p. 31. Voir également les travaux de Walter Burkert sur la qualité « quasi-humaine » de l'animal partant de l'idée que « la similitude avec l'homme devait être reconnue dans l'acte de tuer et de massacrer ». BURKERT. *Homo Necans. Op. cit.* p. 20.

⁹⁴ STRENSKI. *Theology and the First Theory of Sacrifice. Op. cit.* p. 2.

⁹⁵ GOBLET D'ALVIELLA. La théorie du sacrifice et les recherches de Robertson Smith. *Op. cit.* p. 499-514. Voir également James O. URMSON. Saints and Heroes. In Abraham I. MELDEN (ed.). *Essays in moral philosophy*. Seattle, WA: University of Washington Press, 1958. p. 196-216 ; Russel A. JACOBS. Obligation, Supererogation and Self-Sacrifice. *Philosophy*, Vol. 62, No. 239, January 1987. p. 96-101.

⁹⁶ KAHN. *Sacred Violence. Op. cit.* ; STRENSKI. *Theology and the First Theory of Sacrifice. Op. cit.* p. 1.

⁹⁷ Le terme meurtre prend ici une valeur plus symbolique que légale. En effet, en ce qui concerne le sacrifice suprême, la qualification juridique de meurtre n'est pas recevable eu égard à la définition de celui-ci établie à l'article 221-1 du Code pénale et qui renvoie au fait « de donner volontairement la mort à autrui ».

leur engagement »⁹⁸. S'il rejette ce supposé consentement au don de soi le militaire sera frappé du sceau de l'infamie, considéré comme un traître, un lâche, voire un ennemi de la patrie.

Le terme « sacrifice » peut prendre des sens plus ou moins larges, allant du renoncement à un bien au renoncement à la vie, en passant par une approche altruiste et désintéressée ou par une logique économique⁹⁹. Pour ce qui concerne les militaires, il est évident que la notion de sacrifice sera limitée au don de la vie dont nous verrons qu'il s'inscrit dans la vision économique caractérisant le sacrifice religieux selon Dennis King Keenan. A ce titre il apparaît que le sacrifice militaire doit être abordé comme un sacrifice humain eucharistique s'inscrivant plus largement dans une liturgie propre à la religion civile initialement introduite par Rousseau¹⁰⁰.

Nous retiendrons que Henri Hubert et Marcel Mauss considèrent que le sacrifice « implique toujours une consécration ; dans tout sacrifice, un objet passe du domaine commun dans le domaine religieux ; il est consacré »¹⁰¹. Il est une offrande dont l'objet (la victime) est détruit en tout ou partie, que le sacrifice soit sanglant ou non¹⁰².

Il apparaît donc que le sacrifice est avant tout un acte religieux permettant de mettre en contact le profane et le sacré. Dans le cas du sacrifice suprême des militaires, seuls, selon nous, les sacrifices latreutique et eucharistique sont opératoires et donne un sens au don de soi. De manière générale, et pour faciliter la compréhension des développements à venir, nous retenons la définition du sacrifice proposée par Hubert et Mauss.

« Le sacrifice est un acte religieux qui, par la consécration d'une victime, modifie l'état de la personne morale qui l'accomplit ou de certains objets auxquels elle s'intéresse. »¹⁰³

⁹⁸ Jean-Claude BARREAU, Jean DUFOURQ, Frédéric TEULON. *Paroles d'officiers*. Paris: Fayard, 2010. p. 156.

⁹⁹ KEENAN. *The Question of Sacrifice*. *Op. cit.* ; HUBERT, MAUSS. *Essai sur la nature et la fonction du sacrifice*. *Op. cit.* p. 42.

¹⁰⁰ ROUSSEAU. *Du contrat social*. *Op. cit.* IV:VIII.

¹⁰¹ HUBERT, MAUSS. *Essai sur la nature et la fonction du sacrifice*. *Op. cit.* p. 36.

¹⁰² *Id.* p. 38-39.

¹⁰³ *Id.* p. 36.

1.1.2. Les fondements religieux du sacrifice

En 1905 Salomon Reinach affirmait que « [l]e sacrifice est le centre de tous les cultes ; c'est le lien essentiel entre l'homme et la divinité »¹⁰⁴. Il affirmait ainsi la relation étroite existant entre la notion de sacrifice et la religion. Il soulignait également le lien développé par Durkheim entre profane et sacré¹⁰⁵, qui définit les « choses sacrées » comme étant « celles dont la société elle-même a élaboré la représentation »¹⁰⁶, « que les interdits protègent et isolent »¹⁰⁷, « volontiers considérées comme supérieures en dignité et en pouvoir aux choses profanes »¹⁰⁸ et ne devant pas être limitées à « ces êtres personnels que l'on appelle des dieux ou des esprits »¹⁰⁹. Il est clair que, comme nous le verrons, la notion de sacrifice telle qu'elle est comprise en France, s'enracine profondément dans la théologie chrétienne¹¹⁰.

L'aspect religieux du sacrifice joue indiscutablement un rôle majeur dans la culture militaire française, en particulier chez les officiers. Le don de soi pour une cause ou des valeurs transcendantes est parfaitement intégré, ce qui ne signifie pas « accepté », par la majorité des militaires car comme le souligne le général Bachelet, « [l]e soldat ne doit pas oublier que servir la France, c'est aussi servir ses valeurs »¹¹¹. Il faut cependant nuancer le propos en soulignant que tous n'ont pas le même degré de réflexion sur le sujet. Il est notable de constater que l'intégration de la notion de sacrifice dans la culture militaire est telle que peu d'officiers sont capables d'en expliquer les ressorts ou les motivations. Comme le souligne Ivan Strenski « [l]e

¹⁰⁴ REINACH. La théorie du sacrifice. *Op. cit.* p. 97.

¹⁰⁵ Cette division est selon Durkheim, « à la base de toute organisation religieuse ». DURKHEIM. La prohibition de l'inceste et ses origines. *Op. cit.* p. 1-70 ; DURKHEIM. *Les formes élémentaires de la vie religieuse. Op. cit.* Livre 1, Chapitre III ; DURKHEIM. De la définition des phénomènes religieux. *Op. cit.* Sur la distinction profane/sacré voir également Mircea ELIADE. *Traité d'histoire des religions*. Paris : Payot, 1977 [1949] et Johannes ZACHHUBER. Modern Discourse on Sacrifice and its Theological Background. In Julia MESZAROS, Johannes ZACHHUBER (eds.). *Sacrifice and Modern Thought*. Oxford, NY: Oxford University Press, 2013. p. 12-28.

¹⁰⁶ DURKHEIM. De la définition des phénomènes religieux. *Op. cit.* p. 25.

¹⁰⁷ DURKHEIM. *Les formes élémentaires de la vie religieuse. Op. cit.* p. 56.

¹⁰⁸ *Id.* p. 51.

¹⁰⁹ *Ibid.* Voir également DURKHEIM. De la définition des phénomènes religieux. *Op. cit.* p. 15.

¹¹⁰ ZACHHUBER. Modern Discourse on Sacrifice and its Theological Background. *Op. cit.*

¹¹¹ Jean-René BACHELET. On n'est jamais vraiment préparé à la réalité de la mort. Entretien recueilli par Denis Peiron, *La Croix*, 22 août 2008. p. 3.

"sacrifice" a encore de l'importance pour nous au moins parce qu'il est profondément ancré dans nos traditions culturelles et notre histoire morale »¹¹².

En règle générale, les personnels qui ont le plus réfléchi au sacrifice sont ceux ayant été confrontés directement ou indirectement à la mort en opération. Pour les autres le sacrifice suprême semble être une donnée acquise ne nécessitant pas de leur part de réflexions particulières, bien que certains admettent y avoir pensé dans diverses situations.

Quoi qu'il en soit la religiosité des militaires en général, et des officiers en particulier, permet d'envisager le renoncement à la vie en le ramenant consciemment ou non au sacrifice christique pour le bien de l'humanité. Pour Hubert et Mauss, « [l]e sacrifice est un acte religieux qui ne peut s'accomplir que dans un milieu religieux et par l'intermédiaire d'agents essentiellement religieux »¹¹³. Il faut donc que le renoncement à la vie chez les militaires s'inscrive dans ce schéma pour être qualifié de sacrifice. Nous voyons déjà se faire jour la nécessité d'un rituel dont nous verrons qu'il est aujourd'hui tourné vers une forme de religion civile qui permet de légitimer le sacrifice dans une institution pourtant qualifiée de laïque¹¹⁴.

Pour les catholiques le don de soi renvoie systématiquement au sacrifice de la Croix. Le sacrifice de Jésus est encore aujourd'hui largement considéré comme l'acte altruiste le plus pur, générateur de gloire et d'honneur¹¹⁵. C'est notamment ce que nous dit l'Épître aux Hébreux : « [m]ais celui qui a été abaissé un moment au-dessous des anges, Jésus, nous le voyons couronné de gloire et d'honneur, parce qu'il a souffert la mort : il fallait que, par la grâce de Dieu, au bénéfice de tout homme il goûtât la mort »¹¹⁶. Pourtant, à plusieurs reprises la Bible nous rappelle que ce n'est pas le Christ qui a consenti au sacrifice qui est au contraire l'expression de l'agapè de Dieu. « En ceci consiste l'amour : ce n'est pas nous qui avons aimé Dieu, mais c'est lui qui nous a aimés et qui a envoyé son Fils en victime de propitiation pour nos péchés »¹¹⁷. Le Christ est donc la victime sacrificielle que Dieu réclame pour apaiser son courroux. C'est Dieu qui consent au sacrifice de son Fils pour le bien de l'humanité, comme c'est la nation qui consent au sacrifice de certains de ses membres pour le bien de la

¹¹² STRENSKI. *Theology and the First Theory of Sacrifice*. *Op. cit.*, p. 1.

¹¹³ HUBERT, MAUSS. *Essai sur la nature et la fonction du sacrifice*. *Op. cit.*, p. 47.

¹¹⁴ Sur l'ambiguïté du recours au sacrifice dans un Etat laïc, voir notamment LE GAL. *L'Esprit de Sacrifice dans l'armée professionnelle aujourd'hui*. *Op. cit.*, p. 56-59.

¹¹⁵ Cette notion est d'ailleurs centrale dans la compréhension du sacrifice militaire. Nous développerons ce point plus avant, notamment au travers des travaux de James Bowman et Julian Pitt-Rivers sur le sujet.

¹¹⁶ He 2:9.

¹¹⁷ 1 Jn 4:10

communauté. On pourrait alors transposer l'extrait de l'Épître aux Hébreux à la condition de soldat et écrire que le militaire est « *couronné de gloire et d'honneur*, parce qu'il a souffert la mort : il fallait que, par la grâce de la nation, au bénéfice de tout homme il goûtât la mort ».

La religion catholique est fortement marquée par les sacrifices qui apparaissent à de nombreuses reprises dans la Bible. Du sacrifice de Caïn et Abel¹¹⁸ au sacrifice de Jésus en passant par le sacrifice d'Abraham exposé dans la Genèse¹¹⁹, le « Rituel des sacrifices » présenté dans le Lévitique ou le sacrifice de Jephthé¹²⁰, les sacrifices sont omniprésents dans le Livre. Cela explique, au moins pour partie, l'intériorisation du sacrifice chez les officiers français dont le tropisme catholique est relativement clair. L'importance du sacré dans les armées s'explique par le besoin de sens se traduisant par « une forte conviction – un engagement résolu »¹²¹. Il est évident qu'une carrière au service de la France incluant la potentialité du renoncement à la vie ne peut s'envisager sans une motivation forte assise sur un sens profond donné au métier des armes¹²². Dans ce cadre la religion peut s'avérer être un élément rassurant si ce n'est motivant. Nombreux sont d'ailleurs les militaires affirmant avoir recours à la religion dans les moments difficiles où leur vie ou celles de leurs camarades sont en jeu. L'un d'eux nous confiait ainsi qu'il avait pour habitude de consulter un aumônier avant toute opération pour laquelle il devait envoyer des militaires au combat¹²³. D'autre part, la religion constitue pour certains auteurs comme René Girard, un frein à la violence et permet de la contenir¹²⁴. C'est notamment le point de vue du général Bachelet qui affirme que « [s]i l'on est animé par des convictions, notamment religieuses, on ne recourt pas à la violence, mais à la force, qui sera nécessairement contenue dans certaines limites »¹²⁵.

Outre les éléments contenus dans la Bible, la plupart des travaux consacrés au sacrifice s'accordent sur son fondement religieux. Pour l'anthropologue anglais Edward Tylor le sacrifice est « un don fait à une divinité comme si celle-ci était humaine »¹²⁶ qu'il formalise

¹¹⁸ Gn 4:1-16

¹¹⁹ Gn 22:1-19

¹²⁰ Jg 10:29-40

¹²¹ LE GAL. L'Esprit de Sacrifice dans l'armée professionnelle aujourd'hui. *Op. cit.*, p. 58.

¹²² ERIC DESMONS. *Mourir pour la patrie ?* Paris : Presses Universitaires de France, 2001. p. 11.

¹²³ Entretien avec un officier supérieur de l'armée de l'Air (OSpAA13). Juin 2013.

¹²⁴ GIRARD. *La violence et le sacré*. *Op. cit.*.

¹²⁵ BACHELET. On n'est jamais vraiment préparé à la réalité de la mort. *Op. cit.*.

¹²⁶ TYLOR. *Primitive Culture*. *Op. cit.* p. 375.

sous le nom de la théorie du don (*Gift-theory*) et dont il fait la « plus primitive »¹²⁷ forme de sacrifice. Par la suite, cette théorie fait place à la théorie de l'hommage (*Homage-theory*) puis à celle du renoncement (*Abnegation-theory*)¹²⁸. Pour sa part, le théologien orientaliste écossais William Roberston Smith rejette l'idée de la centralité du don et considère le sacrifice comme une communion entre les fidèles et les dieux formalisée par un repas sacrificiel¹²⁹. Dans son analyse du rite sémite, Smith insiste sur l'importance du totémisme et de la consommation de l'animal totem avec lequel les fidèles considéraient avoir une parenté ou un lien particulier¹³⁰. Ce dernier point est selon lui un élément que l'on trouve dans le système sacrificiel du Lévitique qui repose sur le sacrifice d'animaux domestiques et non pas sauvages. Nous retrouvons la question du totémisme dans les travaux de James J. Frazer¹³¹, anthropologue écossais, qui voit dans le sacrifice une pratique expiatoire et substitutionnelle, à la frontière entre le magique et le religieux¹³². Le caractère religieux du sacrifice est enfin souligné par le théologien catholique français Alfred Loisy qui le définit comme :

« une action rituelle, – la destruction d'un objet sensible, doué de vie ou qui est censé contenir de la vie, – moyennant laquelle on a pensé influencer les forces invisibles, soit pour se dérober à leur atteinte lorsqu'on les a supposées nuisibles ou dangereuses, soit afin de promouvoir leur œuvre, de leur procurer satisfaction et hommage, d'entrer en communication et même en communion avec elles. »¹³³

Il faut cependant souligner que d'autres approches sont développées par des auteurs tels que le philosophe René Girard qui voit dans le sacrifice sanglant un moyen de contenir la violence intraspécifique en la reportant sur un bouc émissaire innocent et d'assurer « l'harmonie

¹²⁷ *Id.*, p. 376.

¹²⁸ *Id.*, p. 375-398.

¹²⁹ SMITH. *Religion of the Semites. Op. cit.*, p. 227.

¹³⁰ *Id.*, p. 118-124.

¹³¹ Voir notamment James George FRAZER. *Totemism and Exogamy. A Treatise on Certain Early Forms of Superstition and Society*. London: McMillan and Co., 1910 ; et James George FRAZER. *Totemism*. Edinburgh, A. & C. Black, 1887.

¹³² James George FRAZER. *The Golden Bough: Study in Magic and Religion*. Oxford, NY: Oxford University Press, 2009 [1890].

¹³³ LOISY. *Essai historique sur le sacrifice. Op. cit.*, p. 5.

de la communauté qu'il restaure »¹³⁴, ou Walter Burkert qui, s'appuyant sur les travaux naturalistes du zoologiste autrichien Konrad Lorenz, y voit quant à lui une pratique permettant de transposer la violence intraspécifique vers un animal¹³⁵. Freud, sans rejeter formellement l'aspect religieux du sacrifice, considère pour sa part que le sacrifice animal est la répétition de l'acte primordial de parricide¹³⁶. Pour le neurologue autrichien, cet acte porte à la fois la volonté du meurtre du père et celle de la réconciliation avec lui¹³⁷. Enfin, et comme l'indique Ivan Strenski, il existe un « rejet structuraliste de la conception morale et religieuse du sacrifice » incarné par Claude Lévi-Strauss, Luc de Heusch et Marcel Detienne¹³⁸.

Il n'en demeure pas moins que la majorité de ces travaux ne sont pas des théories à proprement parler. Pour Strenski la seule vraie théorie portant sur le sacrifice est l'*Essai sur la nature et la fonction du sacrifice* de Hubert et Mauss, qu'il considère comme la « première théorie du sacrifice »¹³⁹. Il reconnaît cependant la qualité de théorie aux travaux de René Girard et de Georges Bataille ainsi que de Marcel Detienne et de Jean-Pierre Vernant¹⁴⁰, mais relègue les écrits de certains auteurs célèbres au rang de description (Alfred Loisy) ou souligne la spécialisation d'autres empêchant toute forme de généralisation sous forme de théorie (Robertson Smith et les sémites ou Lévi-Strauss et le totémisme) ainsi que le côté « daté » des travaux de Frazer.

Finalement, le caractère religieux du sacrifice est un facteur essentiel de la théorie du sacrifice. Hubert et Mauss insistent sur le fait que chaque sacrifice est une mise en relation entre le profane et le sacré. Pour les deux anthropologues, sacrifiant, sacrificateur, lieu, instruments et victime doivent avoir un certain degré de religiosité. Comme ils en sont initialement dépourvus, il est donc nécessaire de le leur conférer au travers d'un rituel spécifique qui se décompose en trois temps : l'entrée, la victime et la sortie, et dont le premier moment, *l'entrée dans le sacrifice*, a pour objet d'introduire sacrifiant, sacrificateur, lieu, instruments et victime « dans le monde sacré »¹⁴¹. Ce schème, dont Hubert et Mauss soulignent qu'il peut varier

¹³⁴ GIRARD. *La violence et le sacré*. *Op. cit.* p. 19.

¹³⁵ BURKERT. *Homo Necans*. *Op. cit.* p. 75.

¹³⁶ Sigmund FREUD. *Totem and Taboo: Some Points of Agreement between the Mental Lives of Savages and Neurotics*. Translation by James Strachey. London: Routledge and Kegan Paul, 1961 [1913]. p. 145.

¹³⁷ *Id.* p. 144.

¹³⁸ STRENSKI. *Theology and the First Theory of Sacrifice*. *Op. cit.* p. 7.

¹³⁹ *Id.* p. 18.

¹⁴⁰ *Ibid.*

¹⁴¹ HUBERT, MAUSS. *Essai sur la nature et la fonction du sacrifice*. *Op. cit.* p. 48.

« suivant les fonctions spéciales du sacrifice », est selon nous applicable au sacrifice militaire et permet de faire ressortir son aspect religieux.

Lors du premier moment qu'est l'entrée, le sacrifiant, le sacrificateur, le lieu et les instruments doivent être préparés, étant entendu que « [l]e sacrifice est un acte religieux qui ne peut s'accomplir que dans un milieu religieux et par l'intermédiaire d'agents essentiellement religieux »¹⁴². Le sacrifiant doit être divinisé ou au moins sacré pour le retrancher « de la vie commune » et l'introduire « pas à pas dans le monde sacré des dieux »¹⁴³. Il est élevé au rang de pseudo-dieu grâce à « toute une série de cérémonies symboliques »¹⁴⁴. Il est habillé, soigné, éloigné des femmes et des hommes des « castes impures »¹⁴⁵ et est soumis à un régime alimentaire strict. Pour établir un parallèle avec le sacrifice militaire il est important de revenir à la définition du sacrifiant donnée par les auteurs de l'*Essai sur le sacrifice* :

« [n]ous appelons sacrifiant le sujet qui recueille ainsi les bénéfices du sacrifice ou en subit les effets. Ce sujet est tantôt un individu et tantôt une collectivité, famille, clan, tribu, nation, société secrète. Quand c'est une collectivité, il arrive que le groupe remplit collectivement l'office de sacrifiant, c'est-à-dire assiste en corps au sacrifice ; mais parfois aussi, il délègue un de ses membres qui agit en son lieu et place. »¹⁴⁶

On comprend dès lors que le sacrifiant dans le cas qui nous occupe n'est autre que le peuple, ou plus précisément le Parlement par délégation du peuple. Ce constat se confirme, par ailleurs, à la lecture de l'article 35 de la Constitution de 1958 qui dispose que « [l]a déclaration de guerre est autorisée par le Parlement », montrant ainsi que l'engagement des troupes françaises dans une guerre, avec la potentialité de morts qui l'accompagne, relève de la responsabilité de la représentation nationale. Pour autant s'en tenir à cette lecture serait insuffisant. En effet, depuis l'appel dans la Charte des Nations Unies au règlement pacifique des différends, la guerre au sens juridique du terme, est proscrite au moins en principe¹⁴⁷. Dès

¹⁴² *Id.* p. 47.

¹⁴³ *Id.* p. 52.

¹⁴⁴ *Id.* p. 48.

¹⁴⁵ *Id.* p. 49.

¹⁴⁶ *Id.* p. 37-38.

¹⁴⁷ Voir le Préambule et l'article 2(4).

lors les Etats membres de l'Organisation des Nations Unies (ONU) s'abstiennent de déclarer des guerres au sens de l'article premier de la Convention de 1907 relative à l'ouverture des hostilités¹⁴⁸. De fait la « déclaration de guerre » au sens strict du terme n'étant plus possible, l'engagement des troupes françaises ne ressort plus de la responsabilité du Parlement, qui est désormais informé dans les trois jours suivant le début de l'intervention, mais de l'exécutif, c'est-à-dire du président de la République et du Gouvernement. « [L]'Etat deviendrait à cette occasion un maître de cérémonie, désignant ceux qu'il va immoler et décidant du moment du sacrifice, afin de resserrer le lien social »¹⁴⁹. Pour Eric Desmons cet aspect est abordé par Gaston Bouthoul lorsqu'il renvoie au complexe d'Abraham montrant bien le lien entre guerre et religion liées par la notion de sacrifice, montrant ainsi « le visage d'une guerre teinté de sacralité et celui d'un patriotisme martial envisagé comme une religion »¹⁵⁰. De fait le sacrifice, conséquence de l'engagement militaire, vient « s'inscrire dans un rituel religieux et sacrificiel orchestré par l'Etat »¹⁵¹. Outre l'aspect discutable de cette pratique dans une démocratie, nous constatons que le sacrifiant n'est plus le Parlement mais le Gouvernement ou le président de la République par délégation, si ce n'est par abdication, du peuple. Or comme le sacrifiant des rites hindous étudiés par Hubert et Mauss¹⁵², le Président comme le Gouvernement, passent par un rite initiatique complexe débutant lors de la campagne électorale et se terminant avec l'investiture du président de la République, « moment important du rituel (...) réaffirmant entre autres choses la légitimation religieuse de la plus haute autorité politique »¹⁵³, la nomination du Premier ministre et la désignation du Gouvernement. Lors de ce rite les différents impétrants cherchent à obtenir l'onction populaire, à entrer dans la sacralité de la nation. La mise, le style, l'apparence, la tenue des candidats, sont soigneusement étudiés pour leur conférer une légitimité à prétendre au poste que chacun convoite, à tel point que même la condition physique des candidats devient un enjeu de cette légitimité¹⁵⁴. L'image des présidentiables est, on le sait, l'un des facteurs déterminant les votes des électeurs. Les codes doivent être respectés : représenter la nation, objet sacré par essence, nécessite le respect de règles permettant au

¹⁴⁸ Convention III, relative à l'ouverture des hostilités, La Haye, 18 octobre 1907.

¹⁴⁹ DESMONS. *Mourir pour la patrie ? Op. cit.* p. 8.

¹⁵⁰ *Ibid.*.

¹⁵¹ *Ibid.*.

¹⁵² HUBERT, MAUSS. Essai sur la nature et la fonction du sacrifice. *Op. cit.* p. 48-52.

¹⁵³ Robert N. BELLAH, Gwen TERRENOIRE. La Religion civile en Amérique (Civil Religion in America). *Archives des sciences sociales des religions*, No. 35, 1973. p. 10.

¹⁵⁴ Les images de Nicolas Sarkozy pratiquant le cyclisme ou la course à pied, ou encore le régime auquel s'est soumis François Hollande, en sont des exemples très clairs.

sacrifiant de s'identifier et d'être identifié à elle. Celui qui y prétend doit « devenir dieu lui-même », au même titre que le sacrifiant du culte hindou de Hubert et Mauss¹⁵⁵. Comme le souligne l'anthropologue Claude Rivière, « il n'est pas de régime, de parti ou de mouvement politique qui n'ait recours à des séries d'actes cérémoniels codifiés et plus ou moins répétitifs symbolisant la communion à des idéaux »¹⁵⁶. En l'occurrence, la relation à la nation, érigée en idéal, exige un rituel parfaitement codifié au même titre que celui dévolu aux pratiques religieuses.

Par ailleurs, le sacrifice étant sacré par définition, le sacrifiant qui nous occupe, qu'il soit le peuple français ou l'exécutif, recourt à une intermédiation. Cet intermédiaire entre le sacrifiant et la chose sacrée, la déité incarnée dans la nation, se retrouve dans la figure du sacrificateur¹⁵⁷. Généralement incarné par le prêtre, le sacrificateur du sacrifice militaire n'est autre que le chef militaire, « mandataire du sacrifiant »¹⁵⁸ auquel incombe la lourde tâche d'envoyer ses hommes au feu. Comme le Brahmane hindou, le chef militaire, et en général le guerrier, est « un homme à part, s'élevant au-dessus du statut du commun, dans un espace situé entre le profane et le religieux »¹⁵⁹. Cette dualité est particulièrement marquée aux échelons politico-militaires où les chefs militaires, tels que les chefs d'état-major des différentes armées ou le chef d'état-major des armées (Cema), assurent le lien entre civil et militaire. Le chef militaire porte le « costume de son dieu », l'uniforme de la nation. Il est le « dépositaire de sa puissance » tant au plan juridique qu'au plan symbolique¹⁶⁰. Il est le grand prêtre qui au nom de la nation et adoubé par ses pairs est sanctifié en même temps qu'il sanctifie la communauté pour laquelle il officie. Pour certains officiers l'armée serait même « *le clergé de la nation* »¹⁶¹. On retrouve notamment l'aspect solennel de la sanctification dans diverses cérémonies : présentations au drapeau des nouvelles recrues, remises d'insignes, de médailles ou d'arme symbolisant le statut d'officier¹⁶², ou encore baptêmes de promotion. Cette sanctification se traduit tant par le geste que par le discours. On soulignera le traditionnel « à genou les hommes

¹⁵⁵ HUBERT, MAUSS. Essai sur la nature et la fonction du sacrifice. *Op. cit.*, p. 48.

¹⁵⁶ Claude RIVIERE. Célébrations et cérémonial de la République. *Hermès*, No. 43, 2005. p. 23.

¹⁵⁷ HUBERT, MAUSS. Essai sur la nature et la fonction du sacrifice. *Op. cit.*, p. 52-56.

¹⁵⁸ *Id.*, p. 53.

¹⁵⁹ DESMONS. *Mourir pour la patrie ? Op. cit.*, p. 31.

¹⁶⁰ HUBERT, MAUSS. Essai sur la nature et la fonction du sacrifice. *Op. cit.*, p. 48.

¹⁶¹ Entretien avec un officier subalterne de l'armée de l'Air (OSbAA5). Octobre 2012.

¹⁶² Poignards pour l'armée de l'Air, sabres pour les autres armées. La cérémonie de remise des poignards aux Écoles d'officiers de l'armée de l'Air est d'ailleurs emprunte de religiosité tant dans son déroulé que dans les pratiques avec par exemple le baptême des poignards eux-mêmes lors d'un office précédant la cérémonie.

debout les officiers » à l'occasion du baptême de promotion aux Ecoles de St Cyr-Coëtquidan, qui permet aux jeunes officiers d'entrer dans le cercle sacré de leurs pairs et de s'inscrire dans la continuité historique sacralisée de la patrie¹⁶³. On soulignera également le recours à la formule consacrée prononcée lors de la prise de commandement d'un officier, « vous reconnaîtrez comme chef le [grade, nom] et lui obéirez en tout ce qu'il vous commandera pour le bien du service, l'exécution des règlements militaires, l'observation des lois et le succès des armes de la France », qui traduit le caractère sacré du chef investit de ses fonctions par l'autorité légitime. Comme le soulignait le colonel Christian Max s'adressant par courrier à ses capitaines, « nous sommes soldats pour défendre la France selon les ordres que nous recevons du gouvernement légal de notre pays, aux termes de sa constitution. Il lui appartient de nous proposer les valeurs à défendre »¹⁶⁴.

Le rite est posé : la France au travers de la représentation nationale édicte des valeurs, transcendantes par nature, que les chefs militaires sont appelés à défendre et à faire défendre par leurs subordonnés au cours de leur carrière. Comme dans les rites analysés par Hubert et Mauss, tout le rituel amenant le chef militaire à conduire ses hommes au feu avec la potentialité d'exiger d'eux le sacrifice suprême vise à lui faire accéder à une « sanctification extraordinaire qui lui permette d'aborder le dieu derrière le propitiatoire et de porter le fardeau des péchés qui seront accumulés sur sa tête »¹⁶⁵. A Uzbin en 2008, nul doute que le fardeau fut lourd pour les chefs militaires. Au poids psychologique dû à la perte de dix hommes et aux blessures infligées à vingt-et-un autres, s'est ajouté celui des poursuites engagées par certaines familles pour « mise en danger de la vie d'autrui ». Le lent mouvement d'« indifférence bienveillante »¹⁶⁶, sur lequel nous reviendrons, de la société française à l'égard de ses soldats, aura conduit les citoyens à se déresponsabiliser comme collectif pour faire porter le poids de la mort de leurs soldats sur les épaules de ces mêmes chefs auxquels ils avaient conféré le mandat de combattre en Afghanistan au nom des intérêts nationaux. Ce faisant ils reniaient leur rôle traditionnel de sacrifiant pour reprendre les réflexions de Hubert et Mauss.

¹⁶³ Alex ALBER. Une socialisation professionnelle par l'histoire : la formation morale des Saint-Cyriens et le martyrologe patriotique. *Temporalités* [En ligne], No. 6/7 « Transmettre », 2007. § 3.1.

¹⁶⁴ Christian MAX. Lettre « Aux Capitaines investis du commandement des compagnies de l'Ecole Nationale des Sous-Officiers d'Active : Prendre ou recevoir le commandement ». Saint Maixent, 25 juin 2001.

¹⁶⁵ HUBERT, MAUSS. Essai sur la nature et la fonction du sacrifice. *Op. cit.* p. 55-56.

¹⁶⁶ Bernard BOENE. La représentativité des armées et ses enjeux. *Revue de la littérature, comparaison des cas français, américain et britannique. L'Année sociologique*, Vol. 61, No. 2, 2011. p. 375.

Enfin, le lieu du sacrifice « lui-même doit être sacré » car, comme l'affirment Hubert et Mauss, « en dehors d'un lieu saint, l'immolation n'est qu'un meurtre »¹⁶⁷. La défense de la patrie trouve d'ailleurs son fondement dans l'étymologie du mot *patria* signifiant « pays des pères ». Le sacrifice *pro patria* doit donc se comprendre avant tout comme un don de soi pour la défense du pays des aînés, de la cité¹⁶⁸. En la matière l'intervention en Afghanistan aura été le révélateur d'une conviction fortement ancrée chez les officiers, mais certainement plus largement, considérant que la raison d'être des armées françaises est la défense du territoire national puisque « [l]a clé de voûte de l'idéologie militaire est logiquement le patriotisme, en ce que d'abord la préservation des intérêts et de l'intégrité territoriale du pays est la mission première des armées modernes » et que « [l]a patrie, comme cause transcendante, vient justifier la plupart des sujétions spécifiques auxquelles sont contraints les militaires, et donne sens aux plus coûteux des sacrifices »¹⁶⁹. Ce sentiment est à l'origine des questionnements sur la pertinence de l'intervention en Afghanistan, à 5 500 km de la France sans que le territoire national soit directement menacé¹⁷⁰.

Il est donc clair que le lieu sacré par excellence justifiant le renoncement à la vie reste pour le militaire le territoire national étant entendu que « la raison d'être des armées est de défendre la France et les Français »¹⁷¹. Sans faire spécifiquement l'objet d'un rituel, la sacralité du lieu du sacrifice se ressent notamment dans la distanciation des citoyens à l'égard des déploiements sur des territoires éloignés tels que l'Afghanistan (FIAS), le Liban (Force Internationale des Nations Unies au Liban - FINUL) ou l'Océan indien (Opération Atalante). Déploiements qui nécessitent par ailleurs une forme de sacralisation par l'octroi d'un mandat provenant d'une institution légitime, les Nations Unies en tête. Hors des frontières nationales, la question du sens à donner à l'engagement militaire pouvant aller jusqu'au sacrifice suprême se pose avec force¹⁷².

¹⁶⁷ HUBERT, MAUSS. Essai sur la nature et la fonction du sacrifice. *Op. cit.*, p. 56.

¹⁶⁸ Ernst H. KANTOROWICZ. Mourir pour la patrie (*Pro Patria Mori*) dans la pensée politique médiévale. Traduction par Laurent Mayali. In Ernst H. KANTOROWICZ. *Mourir pour la patrie et autres textes*, Paris, Presses Universitaires de France, 1984, pp. 111 et 119. Article initialement paru : Ernst H. KANTOROWICZ. *Pro Patria Mori* in medieval political thought. *American Historical Review*, Vol. 56, No. 3, April 1951. p. 472-492.

¹⁶⁹ ALBER. Une socialisation professionnelle par l'histoire. *Op. cit.*.

¹⁷⁰ 38 des 51 officiers interrogés (74,5%) ont soulevé cette question de l'intervention sur un territoire lointain.

¹⁷¹ Ministère de la Défense et des Anciens combattants. Plan stratégique des armées 2015, « Opérationnels, ensemble », édition 2011. p. 15.

¹⁷² RICHOUFFTZ. *Pour qui meurt-on ? Op. cit.* ; MERCHET. *Mourir pour l'Afghanistan. Op. cit.*.

A la suite des travaux de Mircea Eliade le territoire national devient sacré au travers d'une hiérophanie, une manifestation du sacré, qui permet de passer du profane au sacré¹⁷³. Le territoire français est en l'occurrence une terre sacrée parce que lieu de la naissance de la nation française, la patrie, elle-même érigée en divinité. Cette sacralité de l'espace national se modélise notamment par la mise en place de frontières le délimitant et de règles permettant d'y pénétrer. Sans entrer dans le détail d'un sujet complexe, on voit bien avec quelles difficultés on est entré en France dans l'aire européenne. Les différents débats autour de la souveraineté nationale qui continuent de rythmer la construction européenne en général, et son extension géographique en particulier, montrent clairement que le passage de la sacralité nationale à une sacralité supranationale se heurte à de nombreuses réticences. On est alors en droit de se demander dans quelle mesure nous n'assistons pas à la « fin de la "mort patriotique" »¹⁷⁴ et dans quelles limites il demeure pertinent d'exiger le sacrifice de militaire pour des motifs autres que la défense du sanctuaire national et des citoyens. Le sacrifice ne pouvant « avoir lieu ni en tout temps ni partout »¹⁷⁵, il est indispensable de l'ancrer dans la sacralité territorial.

A ce stade il est essentiel de comprendre que le sacrifice ne peut être étudié hors de son cadre naturel qu'est la religion. Le fait, à la fois, que les officiers soient pour une grande partie d'entre eux perméables à la religion associée à la valeur sacrée accordée à la patrie, rend possible un glissement de la religiosité du champ spirituel vers le champ séculier. Le sacrifice est une notion dont le fondement religieux est difficilement contestable. Il l'est d'autant plus qu'il renvoie à la question de la mort qui elle-même est, selon Damien Le Guay, « avant tout affaire de religion »¹⁷⁶. Or, ajoute-t-il, « [l]a religion ouvre à ce qui nous dépasse (...). Elle ouvre à l'au-delà. L'au-delà de nous, des autres et du monde »¹⁷⁷, renvoyant ainsi à la « dimension relationnelle »¹⁷⁸ entre profane et sacré du sacrifice qui permet « d'instaurer un rapport entre deux termes polaires »¹⁷⁹. La mort étant un marqueur de l'activité militaire, la transposition religieuse de la foi de l'église vers l'Etat se fait d'autant plus naturellement chez

¹⁷³ ELIADE. *Traité d'histoire des religions*. *Op. cit.*.

¹⁷⁴ BARREAU, DUFOURQ, TEULON. *Paroles d'officiers*. *Op. cit.*, p. 158.

¹⁷⁵ HUBERT, MAUSS. *Essai sur la nature et la fonction du sacrifice*. *Op. cit.*, p. 56.

¹⁷⁶ Damien LE GUAY. *Qu'avons-nous perdu en perdant la mort ?* Paris : Les éditions du Cerf, 2003. p. 151.

¹⁷⁷ *Ibid.*.

¹⁷⁸ Gilles BOETSCH. *Le sacrifice en anthropologie*. In BENOIT, BOETSCH, CHAMPEAUX et al. (éd.). *Le sacrifice du soldat*. *Op. cit.*, p. 13.

¹⁷⁹ *Ibid.*.

les militaires et plus particulièrement chez les officiers convaincus d'être les détenteurs d'une mission spécifique au service de la nation.

Ce fondement religieux du sacrifice doit d'autre part, pour être compris et appliqué aux armées françaises, être resitué dans un cadre plus général de sécularisation et de laïcisation. Comment expliquer que dans un pays revendiquant sa laïcité la spécificité du métier des armes repose sur une notion religieuse, qui plus est imposée légalement par la représentation nationale sur proposition d'un député ? Deux explications peuvent être ici avancées. D'une part, malgré l'absence de données statistiques sur le sujet¹⁸⁰, il est indiscutable que dans les armées françaises, et chez les officiers en particuliers, subsiste un fort traditionalisme empreint de culture chrétienne. D'autre part, et nous allons nous y attarder, de nombreux auteurs soulignent un glissement de la religion spirituelle vers une nouvelle forme de religion temporelle, qu'elle soit qualifiée de civile ou de politique¹⁸¹.

1.1.3. De la religion spirituelle à la religion temporelle

Le premier à émettre l'idée d'une religion civile fut Jean-Jacques Rousseau dans son *Contrat social*. En effet, au chapitre 8 du livre IV, Rousseau introduit ce concept pour souligner le caractère religieux du corps politique appréhendé dans sa pérennité¹⁸². Cette idée sera d'ailleurs reprise par l'historien Ernst Kantorowicz qui affirmera la dualité du corps du Roi à la fois temporel et spirituel¹⁸³, inscrivant lui-même ses travaux dans le concept plus large de théologie politique développé par Carl Schmitt¹⁸⁴.

Pour Rousseau la religion civile, qui est l'une des trois formes de religion qu'il répertorie, s'oppose essentiellement à la religion « de l'homme »¹⁸⁵ à savoir le christianisme qui selon lui

¹⁸⁰ Cf. note 14.

¹⁸¹ ROUSSEAU. *Du contrat social. Op. cit.*. IV:VIII ; BELLAH. *Civil Religion in America. Op. cit.* ; BELLAH. *Beyond Belief. Op. cit.* ; GENTILE. *Les religions de la politique. Op. cit.* ; RIVIERE. *Les liturgies politiques. Op. cit.* ; Jean-Paul WILLAIME. La religion civile à la française et ses métamorphoses. *Social Compass*, Vol. 40, No. 4, 1993. p. 571-580 ; MARVIN, INGLE. *Blood Sacrifice and the Nation: Totem Rituals and the American Flag. Op. cit.* ; Jean-Paul WILLAIME. La religion : un lien social articulé au don. *Revue du MAUSS*, No. 22, 2003. p. 248-269.

¹⁸² ROUSSEAU. *Du contrat social. Op. cit.*, IV:VIII.

¹⁸³ Ernst H. KANTOROWICZ. *The King's Two bodies: A Study in Mediaeval Political Theology*. Princeton, NJ : Princeton University Press 1997 [1957].

¹⁸⁴ Carl SCHMITT. *Théologie politique*. Paris : Gallimard, 1988 [1922].

¹⁸⁵ ROUSSEAU. *Du contrat social. Op. cit.*. IV:VIII, p. 168.

est contraire à l'idée même du contrat social¹⁸⁶. La finalité de cette religion civile, sa raison d'être, se trouve selon Ghislain Waterlot dans le besoin qu'a l'Etat de « pouvoir compter sur le consentement de ses membres au sacrifice de leur vie en cas de menace »¹⁸⁷. En d'autres termes la religion civile n'aurait d'autre but que de créer une transcendance permettant à l'Etat, en cas de survenance d'un conflit, de maintenir les citoyens dans un système de croyances telles que la question de la légitimité du sacrifice de leur vie ne se poserait même pas. Nous voyons ici poindre un élément fondamental dans l'étude du sacrifice chez les officiers français : le glissement de l'obéissance à Dieu vers l'obéissance à l'Etat, divinité séculière, au motif de sa supposée transcendance¹⁸⁸. Cet élément est particulièrement saillant dans les entretiens menés avec les officiers déployés en Afghanistan. Nombreux sont ceux qui, parmi les officiers, affirment accepter l'idée de mourir pour la patrie et ses valeurs sans être même capables de définir l'un ou/et l'autre des deux termes¹⁸⁹. Ceci tend à faire penser que les officiers sont particulièrement perméables au système de croyances mis en place au cours de l'histoire et consistant à transposer le système religieux spirituel au système politique avec son cortège de symboles, de cérémoniaux et ses liturgies spécifiques¹⁹⁰. Cette sacralité de l'Etat est renforcée par un discours tendant à s'appuyer sur une approche sentimentale de la patrie. C'est notamment ce que rappelle Eric Desmons lorsqu'il affirme que « [l]e devoir de l'Etat (...) est de rappeler

¹⁸⁶ *Id.* p. 169-173.

¹⁸⁷ Ghislain WATERLOT. La religion civile de Jean-Jacques Rousseau. Conférence donnée au musée des Charmettes, Chambéry, 20 juin 2009. p. 4.

¹⁸⁸ Cette transcendance fait l'objet d'une réflexion essentielle chez Ernst Kantorowicz qui parle du « *corpus mysticum* séculier » ce « corps mystique de l'État dont la tête est le prince ». KANTOROWICZ. Mourir pour la patrie (*Pro Patria Mori*) dans la pensée politique médiévale. *Op. cit.* p. 139. Voir également les travaux de Carolyn Marvin et David W. Ingle sur le cas américain. Carolyn MARVIN, David W. INGLE. Blood Sacrifice and the Nation: Revisiting Civil Religion. *Journal of the American Academy of Religion*, Vol. 64, No. 4, Winter 1996. p. 767-780, et MARVIN, INGLE. *Blood Sacrifice and the Nation: Totem Rituals and the American Flag*. *Op. cit.*

¹⁸⁹ L'ensemble des officiers interrogés ont jugé légitime de se battre jusqu'au sacrifice suprême dans le cas spécifique d'une attaque directe contre le territoire national. Ce constat est cohérent avec le sondage effectué par Alain Lebaube et qui montre que « 99% des officiers estiment justifié de se battre au risque d'y laisser leur vie pour défendre le pays en cas d'invasion ». Alain LEBAUBE. Sondage : officiers, qui êtes-vous ? In *Révolutions aux armées ? Les Nouveaux Officiers*. Paris : Société des Fondateurs de Génération, *Cahiers de générations*, No. 8, 2001. p. 21. On notera qu'aucun des officiers d'active ayant été déployés en Afghanistan n'a été capable de définir le mot « valeur ». Par ailleurs, lorsqu'il leur était demandé de citer les valeurs qu'ils défendent en général et spécifiquement en Afghanistan, aucun n'a cité les valeurs républicaines de liberté, égalité et fraternité. Plus largement il est évident que la question des valeurs ne trouve pas de réponse au niveau des responsables militaires. Comme le soulignait le colonel Christian Max, retraité en 2008, en l'absence de valeurs clairement édictées par les plus hautes autorités, les militaires tendent de plus en plus à se créer leur propre système de valeurs et à tenter de l'imposer à leurs subordonnés.

¹⁹⁰ ROUSSEAU. *Du contrat social*. *Op. cit.* IV:VIII, p. 168 ; RIVIERE. *Les liturgies politiques*. *Op. cit.* ; WILLAIME. La religion civile à la française et ses métamorphoses. *Op. cit.* p. 575.

sans cesse ce cycle du don, en mobilisant au besoin une rhétorique de l'amour civique »¹⁹¹, idée que l'on trouvait déjà chez Kantorowicz¹⁹². Cet amour exigeant le don de soi ne peut se concevoir que s'il existe une relation particulière, déjà soulignée, entre le profane et la sacralité nationale. Pour Rousseau, « il importe bien à l'Etat que chaque citoyen ait une religion qui lui fasse aimer ses devoirs »¹⁹³ et notamment celui de mourir pour la patrie. La relation spirituelle se double alors d'une relation sentimentale qui lui est par ailleurs intrinsèquement liée. A l'amour de Dieu se substitue celui de la patrie.

« [L]a France comme une famille endeuillée se retrouve aujourd'hui autour du cercueil de quatre de ses enfants » déclarait François Hollande, le 14 juin 2012, lors d'un discours prononcé aux Invalides en hommage aux soldats tombés en Afghanistan¹⁹⁴. Il utilisait ainsi la dimension passionnelle supposée lier la France aux militaires « morts pour des valeurs justes et hautes »¹⁹⁵, inscrivant ainsi leur mort dans une religiosité emprunte d'une forte relation filiale. Cette relation instaurée entre le militaire et la patrie a pour conséquence que mourir pour elle est largement présenté comme « un devoir moral » correspondant à une dette à l'égard de la « "mère patrie", véritable lieu commun de l'idéologie du *pro patria mori* »¹⁹⁶. La patrie ainsi divinisée devient, comme l'affirmait Simone Veil, une chose finie pouvant réclamer un sacrifice infini¹⁹⁷. Cette relation entre religion civile et don est remarquablement traitée par Jean-Paul Willaime qui propose de « rendre compte sociologiquement de la religion comme "un lien social articulé au don" »¹⁹⁸. On remarquera que nous retrouvons ici la logique, précédemment évoquée, du sacrifice eucharistique consenti pour remercier Dieu de ses bienfaits¹⁹⁹. Le

¹⁹¹ Eric DESMONS. Le *pro patria mori* et le mystère de l'héroïsme. *Quaderni*, No. 62, Hiver 2006-2007. p. 30.

¹⁹² KANTOROWICZ. Mourir pour la patrie (*Pro Patria Mori*) dans la pensée politique médiévale. *Op. cit.* p. 135.

¹⁹³ ROUSSEAU. *Du contrat social*. *Op. cit.* IV:VIII, p. 174.

¹⁹⁴ Nicolas SARKOZY. Discours de M. le Président de la République, lors de l'hommage aux soldats tombés en Afghanistan. Hôtel national des Invalides, Paris, 14 juin 2012.

¹⁹⁵ *Id.*

¹⁹⁶ DESMONS. *Mourir pour la patrie ?* *Op. cit.* p. 10.

¹⁹⁷ Citée in Xavier de WOILLEMONT. Libéralisme et obligation militaire. *Défense nationale et sécurité collective*, No. 1, janvier 2008. p. 34.

¹⁹⁸ Jean-Paul WILLAIME. *Sociologie des religions*. Paris : Presses universitaires de France, coll. Que sais-je ?, 2004. p. 121 et WILLAIME. La religion : un lien social articulé au don. *Op. cit.*

¹⁹⁹ Cette idée de dette à l'égard de la patrie est déjà présente au Livre I:IV de *La République* de Cicéron.

patriotisme sacralisé donne alors un sens à la mort, et à la vie, comme le ferait la religion²⁰⁰ et la mort *pro patria* « apparaît comme un sacrifice pour le *corpus mysticum* de l'Etat »²⁰¹.

Le fondement de l'Etat est théologique, affirmait le très controversé Carl Schmitt qui écrivait que « [t]ous les concepts prégnants de la théorie moderne de l'Etat sont des concepts théologiques sécularisés »²⁰². En cela il rejoignait Rousseau pour qui « jamais Etat ne fut fondé que la religion ne lui servît de base »²⁰³. Loin des considérations philosophiques, il apparaît que l'Etat jouit chez les officiers d'un caractère sacré souvent considéré comme indiscutable au nom de la subordination du militaire au civil suivant la règle traditionnelle du *cedant arma togae*²⁰⁴ mais surtout de l'isolement et de la protection inhérente aux choses sacrées soulignés par Durkheim²⁰⁵. La religion civile n'est cependant pas sans risque nous rappelle Rousseau. Elle peut mener à des excès et à glisser du patriotisme, l'amour de la patrie, au nationalisme, l'exaltation de la nation dans l'opposition aux autres nations, tant le « dieu national est cruel et terrible aux étrangers »²⁰⁶. En établissant sa propre liturgie, en définissant « ses dieux, ses patrons propres et tutélaires (...) ses dogmes, ses rites, son culte extérieur prescrit par des lois »²⁰⁷, la religion civile peut amener le citoyen à une forme d'adoration exclusive de l'Etat qui justifierait par ailleurs que l'on meurt en martyr pour son pays²⁰⁸.

S'il semble que le spectre de tels excès ne se profile pas à l'horizon en raison de la « répudiation de l'idée de patrie, jugée désuète à l'heure de la construction européenne et de la mondialisation »²⁰⁹, il n'en demeure pas moins que la mythologie entourant l'Etat doit faire

²⁰⁰ DESMONS. *Mourir pour la patrie ? Op. cit.* p. 11.

²⁰¹ KANTOROWICZ. *Mourir pour la patrie (Pro Patria Mori) dans la pensée politique médiévale. Op. cit.* p. 133.

²⁰² SCHMITT. *Théologie politique. Op. cit.* p. 46.

²⁰³ ROUSSEAU. *Du contrat social. Op. cit.*, IV:VIII, p. 168.

²⁰⁴ CICERON. *Traité des devoirs - De Officiis*. Avec la traduction en français, publiées sous la direction de M. NISARD. Paris : Firmin Didot Frères, Fils et C^{ie}, tome quatrième, 1864. I, XXII ; Pierre BARRAL. *Pouvoir civil et commandement militaire : Du roi connétable aux leaders du 20^e siècle*. Paris : Les Presses de Sciences-Po, 2005.

²⁰⁵ DURKHEIM. *Les formes élémentaires de la vie religieuse. Op. cit.* p. 56.

²⁰⁶ WATERLOT. *La religion civile de Jean-Jacques Rousseau. Op. cit.* p. 8. Voir ROUSSEAU. *Du contrat social. Op. cit.* IV:VIII, p. 169

²⁰⁷ ROUSSEAU. *Du contrat social. Op. cit.* IV:VIII, p. 168.

²⁰⁸ *Id.* p. 169.

²⁰⁹ DESMONS. *Mourir pour la patrie ? Op. cit.* p. 3. L'europanisation est également un facteur de questionnement sur l'engagement militaire chez les praticiens comme le montrent les réflexions du général de Richoufftz qui, en 1999, se demandait dans un contexte plus large d'internationalisation des opérations militaires, pour qui les soldats mourraient et du général Lecointre. RICHOUFFTZ. *Pour qui meurt-on ? Op. cit.* ; LECOINTRE. *Pour une culture armée. Op. cit.*

l'objet d'une attention particulière. D'autant que la sacralité du sujet obère toute possibilité de débat sur la question au sein des armées. L'argument de l'apolitisme des militaires systématiquement mis en avant pour éviter toute discussion, masque mal l'inconfort des officiers à l'égard d'une problématique jamais réellement étudiée dans sa dimension philosophique et considérée comme relevant d'une sacralité que les officiers refusent catégoriquement de critiquer au nom d'un loyalisme par ailleurs imposé juridiquement²¹⁰. Soulignons que chez les officiers français la religion spirituelle et la religion civile coexistent, ce qui tend créer une confusion en termes d'appréciation de l'engagement au profit d'une cause qui reste mal définie. De nombreux officiers, parmi ceux interrogés dans le cadre de ce travail, ont évoqué l'idée d'une « cause » sans jamais la définir clairement, justifiant à la fois leur engagement et l'acceptation, au moins théorique, du sacrifice suprême²¹¹. Il existe indiscutablement chez les officiers français une forme de vénération de l'Etat, très communément indifférencié des concepts de nation et de patrie, voire de celui de gouvernement, dans ce qu'il représente de plus noble : pourvoyeur de sécurité et de bien-être, tourné vers le bien de la communauté nationale. En d'autres termes une « [d]ivinité puissante, intelligente, bienfaisante, prévoyante et pourvoyante, la vie à venir, le bonheur des justes, le châtement des méchants, la sainteté du contrat social et des lois »²¹², renforçant le sentiment de dette éprouvé par les militaires.

La présence des deux formes de religions explique d'autre part la culture d'obéissance particulièrement prégnante chez les officiers. « Le christianisme ne prêche que servitude et dépendance. Son esprit est trop favorable à la tyrannie pour qu'elle n'en profite pas toujours. »²¹³ Cette assertion de Rousseau peut aisément être appliquée à la religion civile qui au travers de dogmes « simples, en petit nombre, énoncés avec précision, sans explications ni commentaires »²¹⁴ permet d'assurer la soumission de l'outil militaire à la volonté politique. Bien souvent ces règles font l'objet de simplifications inquiétantes en ce qu'elles supposent soit

²¹⁰ Article 1 de la Loi No. 2005-270 du 24 mars 2005 portant statut général des militaires (Article L4111-1 du Code de la défense). On soulignera le recours au mot « loyalisme », et non « loyauté », dans cet article qui pose la question de la contrainte morale pesant sur les militaires quant à leur relation avec la Nation.

²¹¹ 32 officiers sur les 51 interrogés (62,7%) ont évoqué l'idée de « cause » attachée notamment à leur vocation et à la potentialité du sacrifice. Soulignons que cette idée a été dans certains cas utilisée de manière péjorative pour évoquer son utilisation en particulier dans le discours politique, mais également par les responsables militaires.

²¹² ROUSSEAU. *Du contrat social. Op. cit.* IV:VIII, p. 175.

²¹³ *Id.* p. 172.

²¹⁴ *Id.* p. 175.

que les militaires n'ont pas la capacité de comprendre les règles initiales, soit que l'on n'attend d'eux qu'une application de règles simplifiées sans leur permettre de réflexion. Le *Code du soldat* du général Jean-René Bachelet, en vigueur dans l'armée de Terre est la plus parfaite expression de cette simplification extrême empêchant toute réflexion²¹⁵. Le ressort semble ici être comparable à celui utilisé par l'Eglise au travers des dogmes religieux. Le christianisme est une religion de l'obéissance à Dieu, « Dieu veut qu'on lui obéisse »²¹⁶ souligne Rousseau, comme le dieu Etat exige du militaire une obéissance sans faille, principe considéré comme cardinal par les armées françaises comme le montre le Code de la défense²¹⁷ ou le *Code du soldat*. On remarquera que les officiers français ont culturellement une certaine propension à l'obéissance²¹⁸ s'inscrivant dans une logique plus large de soumission à l'autorité, comme l'a démontré Stanley Milgram²¹⁹, s'expliquant à la fois par des facteurs sociologiques, des contraintes normatives et culturelles soulignées notamment par Alphonse Juin²²⁰ ou Charles de Gaulle²²¹, et l'idée que le christianisme, très présent chez les officiers français, est une religion de l'obéissance.

Si Durkheim définit la religion comme étant « un système solidaire de croyances et de pratiques relatives à des choses sacrées, c'est-à-dire séparées, interdites, croyances et pratiques qui unissent en une même communauté morale, appelée Eglise, tous ceux qui y adhèrent »²²², Emilio Gentile affirme que « nous assistons à la formation d'une religion de la politique, religion désignant *un système de croyances, de mythes, de rites et de symboles qui interprètent et définissent le sens et la fin ultime de l'existence humaine, en subordonnant le destin de l'individu et de la collectivité à une entité suprême* »²²³. Gentile introduit ici le concept de « religion politique » quelque peu différent de celui de « religion civile ». Rousseau rejette d'ailleurs l'idée de religion politique au motif que « pour nous autres modernes, il n'y a plus

²¹⁵ Armée de Terre. Code du soldat.

²¹⁶ ROUSSEAU. *Du contrat social. Op. cit.*. IV:VIII, p. 171.

²¹⁷ Article 8 de la Loi No. 2005-270 du 24 mars 2005 portant statut général des militaires (Article L4122-1 du Code de la défense).

²¹⁸ Samuel P. HUNTINGTON. *The Soldier and the State: The Theory and Politics of Civil-Military Relations*. Cambridge, MA: The Belknap Press of Harvard University Press, 1985 [1957].

²¹⁹ Stanley MILGRAM. *Obedience to Authority: An Experimental View*. New York, NY: Harper Perennial Modern Classics, 2004.

²²⁰ Alphonse JUIN. *Trois siècles d'obéissance militaire (1650-1963)*. Sceaux : L'Esprit du Livre, 2009 [1964].

²²¹ Charles de GAULLE. *Le fil de l'épée*. Paris : Librairie Académique Perrin, 2010 [1932].

²²² DURKHEIM. *Les formes élémentaires de la vie religieuse. Op. cit.*. Livre 1, Chapitre III.

²²³ GENTILE. *Les religions de la politique. Op. cit.*. p. 14.

aucune religion politique viable à notre disposition »²²⁴ et qu'elle est la religion de la nation, celle qui exclut l'étranger, alors que la religion civile est garante de tempérance, de concorde et de paix fondées sur la déification de la loi²²⁵. Cet aspect de la religion civile est largement repris par Marcela Cristi qui analyse d'un point de vue comparatif l'approche Durkheimienne de la religion civile, par ailleurs appliquée au cas américain par Robert Bellah²²⁶, comme « phénomène *spontané*, dont la "fonction" naturelle est de fournir au peuple une morale commune et une loyauté à l'égard du groupe »²²⁷ dans une logique intégrative de la religion qui permet de réunir les hommes autour de croyances et de représentations communes²²⁸, et l'approche de Rousseau insistant sur l'aspect idéologique et instrumental de cette forme de religion²²⁹. Selon Cristi la mise en garde de Rousseau à l'égard de la religion civile, utilisée comme vecteur d'une idéologie politique, n'est pas assez étudiée et est largement écrasée par l'analyse durkheimienne²³⁰. Elle opère par ailleurs une distinction très utile entre religion civile et religion politique, présentant cette dernière comme « l'extrémité du spectre des religions civiles »²³¹ pouvant aboutir à la tyrannie et devant, par conséquent, faire l'objet d'une attention particulière.

Cette distinction nous paraît d'autant plus intéressante qu'elle nous permet de comprendre les différences d'appréciation de la religion civile entre le monde civil et le monde militaire. La France s'est en effet construite sur une volonté de vivre ensemble qui s'est formalisée par l'idée de nation²³². Dans ce cadre, en France sont partagées des croyances et des valeurs communes représentées par des symboles très largement reconnus et souvent sacralisés. L'idée que « [l]a Patrie, la Révolution française, Jeanne d'Arc, etc., sont pour nous des choses sacrées auxquelles nous ne permettons pas qu'on touche »²³³, pourrait très bien être aujourd'hui reprise moyennant quelques aménagements dans le choix des symboles. Le drapeau tricolore ou l'hymne national

²²⁴ WATERLOT. La religion civile de Jean-Jacques Rousseau. *Op. cit.* p. 6.

²²⁵ *Id.* p. 18-19.

²²⁶ BELLAH. Civil Religion in America. *Op. Cit.*

²²⁷ Marcela CRISTI. *From Civil to Political religion: The Intersection of Culture, Religion and Politics*. Waterloo, ON: Wilfrid Laurier University Press, 2001. p. 7.

²²⁸ DURKHEIM. *Les formes élémentaires de la vie religieuse*. *Op. cit.* p. 60.

²²⁹ ROUSSEAU. *Du contrat social*. *Op. cit.* IV:VIII.

²³⁰ CRISTI. *From Civil to Political religion*. *Op. cit.* p. 8.

²³¹ *Id.* p. 232.

²³² Ernest RENAN. *Qu'est-ce qu'une nation ?* Conférence faite en Sorbonne, le 11 mars 1882.

²³³ DURKHEIM. De la définition des phénomènes religieux. *Op. cit.* p. 20.

trouveraient sans aucun doute leur place dans le cortège des « choses sacrées »²³⁴. C'est notamment dans la construction de la représentation des choses sacrées par la société²³⁵ que la nation française s'est construite et continue de se construire. Il paraît donc légitime de considérer que la religion civile en France correspond à l'approche *bottom-up* de Durkheim en ce qu'elle est l'expression collective d'un système de croyances et de représentations, « un dispositif rituel et symbolique qui rassemble, diversement mais régulièrement, des acteurs qui, de leur côté, entretiennent des rapports multiformes à ce dispositif »²³⁶. Pour autant elle se distingue de l'approche de la religion civile en Amérique proposée par Bellah sur au moins deux points. D'une part, contrairement au cas américain, elle est construite autour du culte de la nation et ne présente qu'une très marginale propension à l'exportation ou à l'universalisation²³⁷. D'autre part, si comme pour les Etats-Unis la religion civile française est fortement marquée par la culture chrétienne, elle s'inscrit dans un « syncrétisme laïco-chrétien »²³⁸ construit comme un pont sur le fossé séparant le catholicisme traditionnel et l'esprit anticlérical de la Révolution française et de la III^e République²³⁹, là où le modèle américain s'est résolument établi sur la religion. En d'autres termes, si dans les deux pays la religion spirituelle est une donnée sociale structurante, aux Etats-Unis elle irrigue la religion civile tandis qu'en France elle l'inspire.

En contrepartie, il semble que les armées s'inscrivent dans une approche rousseauiste de construction d'une religion ayant vocation à donner une identité spécifique et un sens collectif à la société militaire. En leur fournissant un cadre idéal donnant un sens à leurs existences en tant qu'individus subordonnés à la collectivité²⁴⁰, les armées offrent aux militaires une transcendance indispensable à la construction d'une communauté, partant du fait que « [s]i la

²³⁴ Sur le caractère sacré des symboles séculiers, notamment du drapeau, voir : MARVIN, INGLE. *Blood Sacrifice and the Nation: Revisiting Civil Religion*. *Op. cit.* ; MARVIN, INGLE. *Blood Sacrifice and the Nation: Totem Rituals and the American Flag*. *Op. cit.*. Concernant les emblèmes français, le commandant Henri Lachouque écrivait : « [r]évérés, glorifiés, décorés, inclinés sur les dépouilles de ceux qui sont tombés pour les défendre, ils ont recueilli leurs serments et les conservent dans leurs plis : il nous appartient de les faire respecter. Tout se lie dans l'existence de la France, de ses armées, de ces emblèmes ». HENRI LACHOUQUE. *Le drapeau La Cohorte*, No. 205, Août 2011. p. 22.

²³⁵ *Id.* p. 25.

²³⁶ WILLAIME. *Sociologie des religions*. *Op. cit.* p. 120.

²³⁷ BELLAH, TERRENOIRE. *La Religion civile en Amérique*. *Op. cit.* p. 19.

²³⁸ WILLAIME. *La religion civile à la française et ses métamorphoses*. *Op. cit.* p. 576.

²³⁹ BELLAH, TERRENOIRE. *La Religion civile en Amérique*. *Op. cit.* p. 18 ; Jean-Paul WILLAIME. *La religion civile à la française*. *Autres Temps. Les cahiers du Christianisme Social*, No. 6, 1985. p. 10-32 ; Ivan STRENSKI. *Contesting Sacrifice: Religion, Nationalism, and Social Thought in France*. Chicago, IL: The University of Chicago Press, 2nd ed., 2002.

²⁴⁰ GENTILE. *Les religions de la politique*. *Op. cit.* p. 14.

religion a engendré tout ce qu'il y a d'essentiel dans la société, c'est que l'idée de la société est l'âme de la religion »²⁴¹. C'est notamment cette transcendance, cette « extériorité constitutive »²⁴² qui permet de justifier la demande de sacrifice en l'inscrivant dans une « dette de sens »²⁴³ et en masquant « le caractère arbitraire de son institution »²⁴⁴. Cette explication nous permet notamment de confirmer le caractère eucharistique du sacrifice suprême évoqué précédemment. En reprenant les mises en garde de Rousseau ou de Crispien sur les dérives possibles de la religion civile, il est possible de comprendre la logique d'obéissance qui structure l'armée française²⁴⁵ écrasée sous le poids d'une mythologie qui délimite son identité et fixe son horizon. Nous soulignons donc déjà un différentiel d'approche qui éloigne le monde civil du monde militaire et creuse un fossé ne permettant pas une appréciation commune du sacrifice pour la patrie, exigé du militaire. Ce différentiel pose le délicat problème du lien armée-nation et du besoin de reconnaissance inhérent au don de soi que nous traiterons ultérieurement.

S'il existe clairement une « religion civile à la française », il faut également prendre en compte les différents champs auxquels elle s'applique et considérer l'institution militaire comme un champ d'investigation et d'application spécifique de ce concept. En la matière, il nous semble important de retenir la définition durkheimienne de la religion élargie à celle d'Emilio Gentile pour comprendre que le fonctionnement même des armées françaises s'inscrit dans une conception laïco-chrétienne de la religion civile. Cette approche nous permet de comprendre le rôle que peut jouer le sacrifice suprême dans le concept de religion civile. A l'image du Christ sacrifié par Dieu pour une cause transcendante (la rédemption de l'humanité) le soldat est sacrifié *par* la nation *pour* la défense de la nation. Un tel sacrifice ne peut s'envisager que dans le cadre d'une religion nationale impliquant *a posteriori* une reconnaissance de la nation pour le sacrifice consenti, dans une logique économique de don et contre-don²⁴⁶. Or, nous constatons que s'il existe effectivement une religion civile laïco-

²⁴¹ DURKHEIM. *Les formes élémentaires de la vie religieuse. Op. cit.* p. 599.

²⁴² WILLAIME. La religion civile à la française. *Op. cit.* p. 26.

²⁴³ Marcel GAUCHET. La dette du sens et les racines de l'Etat. *Politique de la religion primitive. Libre, Politique-anthropologie-philosophie*, No. 2, 1977. p. 5-43.

²⁴⁴ WILLAIME. La religion civile à la française. *Op. cit.* p. 27.

²⁴⁵ Emmanuel GOFFI. Expression libre. *Inflexions. Civils et militaires : pouvoir dire*, No. 22, janvier 2013. p. 119-127 ; Céline BRYON-PORTET. Du devoir de soumission au devoir d'obéissance ? Le dilemme du militaire. *Res Militaris*, Vol. 1, No. 1, Automne 2010.

²⁴⁶ HUBERT, MAUSS. Essai sur la nature et la fonction du sacrifice. *Op. cit.* ; REINACH. La théorie du sacrifice. *Op. cit.* ; WILLAIME. La religion : un lien social articulé au don. *Op. cit.* ; KEENAN. *The Question of Sacrifice. Op. cit.*

chrétienne en France, il apparaît que la transcendance indispensable à toute forme de religion s'efface dans la société civile en raison d'une certaine forme de « désutopisation de l'Etat »²⁴⁷, une désacralisation du politique aujourd'hui incarnée par le concept de « présidence normale »²⁴⁸ du Président Hollande, alors que cette transcendance subsiste dans les armées. A ce titre il est intéressant de considérer les armées comme l'incarnation d'une « religion particulière », c'est-à-dire une « des formes spéciales d'une religion plus générale », représentée par une « église restreinte »²⁴⁹. En l'absence d'une religion civile politique promouvant un imaginaire collectif proposant une transcendance structurante, l'armée française inscrit son identité dans une religion civile communautaire²⁵⁰ emprunte d'un subtil mélange de religieux et de politique. Pour reprendre le cheminement proposé par Jean-Paul Willaime, la société militaire est restée arc-boutée sur une religion « politico-patriotique », tandis que la société civile est passée à une religion « politico-éthique » marquée par un cosmopolitisme fondé sur le concept de Droits de l'homme²⁵¹. C'est ce décalage d'appréciation et l'incapacité à dialoguer sur des bases communes, empêchant toute reconnaissance des efforts et des spécificités du métier des armes²⁵², qui nous semblent être à l'origine du délitement du lien armée-nation. Dans ce contexte, l'idée que la société civile puisse exiger des militaires qu'ils consentent au sacrifice suprême sans appuyer cette contrainte sur une transcendance collective paraît, à tout le moins, incongrue si ce n'est à envisager le sacrifice suprême comme une fin en soi.

Le fait que cette idée ne soit pas questionnée au sein des armées est encore plus étonnant, sauf à considérer avec Durkheim, que le don de soi ne relève pas du sacrifice tel que nous l'avons évoqué jusque-là, c'est-à-dire comme une pratique latreutique et eucharistique tournée vers la divinité nationale, mais plutôt comme une forme de suicide altruiste s'expliquant par un excès d'intégration²⁵³.

²⁴⁷ WILLAIME. La religion civile à la française et ses métamorphoses. *Op. cit.* p. 577.

²⁴⁸ Concept qui va à l'encontre de l'idée que le sacrificiant doit être sacré et « devenir dieu lui-même » comme l'indiquent Hubert et Mauss. HUBERT, MAUSS. Essai sur la nature et la fonction du sacrifice. *Op. cit.* p. 48.

²⁴⁹ DURKHEIM. *Les formes élémentaires de la vie religieuse*. *Op. cit.* p. 61.

²⁵⁰ WILLAIME. La religion civile à la française et ses métamorphoses. *Op. cit.* p. 573.

²⁵¹ *Id.* p. 577- 579. La religion « politico-patriotique » renvoie à l'idée de religion politique, tandis que la religion « politico-éthique » rappelle la religion civile de Rousseau.

²⁵² Edouard GUILLAUD. Aujourd'hui, l'armée présente des fragilités. Entretien du chef d'état-major des armées accordé à *L'Express*, 07 novembre 2012. p. 72-73.

²⁵³ Emile DURKHEIM. *Le suicide. Etude de sociologie*. Paris : Félix Alcan éditeur, 1897.

1.1.4. *Sacrifice suprême ou suicide altruiste ?*

La notion de « sacrifice suprême » est clairement sacralisée dans les armées, et toute tentative de remise en question est considérée comme une forme de blasphème. Cet état de fait est justifié par la prégnance du catholicisme au sein des armées françaises et la construction intellectuelle ayant permis un transfert partiel de la religion spirituelle à la religion civile. Si les militaires se posent aujourd'hui en dernier bastion des valeurs nationales²⁵⁴ c'est sans nul doute parce qu'ils ont le sentiment qu'un fossé moral les sépare²⁵⁵ désormais d'une nation sécularisée et libérale, tandis que les armées s'inscrivent dans un schéma religieux tourné, au moins en apparence, vers le collectif. Pour reprendre la classification de Ferdinand Tönnies²⁵⁶ utilisée par Durkheim, les armées sont une *communauté*²⁵⁷, c'est-à-dire un ensemble d'individus ne représentant pas une somme d'individus mais une conscience collective transcendante s'imposant à la volonté individuelle au travers d'une *solidarité mécanique*²⁵⁸, tandis que la population française représente une *société*²⁵⁹ entendue comme une individuation fondée sur un système de spécialisation fonctionnelle créant une *solidarité organique*²⁶⁰. Dans le premier cas, la volonté individuelle est écrasée sous la conscience et les croyances collectives par un excès d'intégration. Dans le second, les relations sociales s'appuient sur une solidarité fonctionnelle reposant sur une différenciation et une complémentarité permettant l'autonomie. La remise en cause du défilé du 14 Juillet²⁶¹, la suspension du service national, les débats sur les

²⁵⁴ Pour plus de 80% des officiers interrogés. Voir également BARREAU, DUFOURQ, TEULON. *Paroles d'officiers. Op. cit.*

²⁵⁵ Voir notamment Frédéric COSTE. *Analyse du système de valeurs militaires et des caractères conservateurs des armées*. Mémoire de DEA en science politique de l'Institut d'études politiques de Lille réalisé sous la direction de M. le Professeur Pierre Mathiot, année universitaire 2001-2002.

²⁵⁶ Ferdinand TÖNNIES. *Communauté et société. Catégories fondamentales de la sociologie pure*. Paris : Retz-Centre d'Etudes et de Promotion de la Lecture, 1977 [1887].

²⁵⁷ Nous reviendrons sur le concept de communauté en nous appuyant de la définition proposée dans Emile DURKHEIM. *Communauté et société selon Tönnies. Revue philosophique*, Vol. 27, 1889. p. 416-422.

²⁵⁸ Emile DURKHEIM. *De la division du travail social. Thèse présentée à la faculté des Lettres de Paris*. Paris : Félix Alcan, éditeur, 1893. p. 73-117.

²⁵⁹ DURKHEIM. *Communauté et société selon Tönnies*. p. 416-422.

²⁶⁰ DURKHEIM. *De la division du travail social. Op. cit.* p. 118-141.

²⁶¹ Madame Eva Joly, relançant un débat historique, avait proposé en 2011 de « supprimer les défilés militaires du 14 juillet parce que ça correspond à une autre période » et de le remplacer par un « défilé citoyen ». Il est remarquable que cette idée ait été émise par une candidate à la présidence de la République. Il est par ailleurs instructif de s'intéresser aux réactions politiques parfois nuancées à cette propositions ainsi qu'aux réactions des Français au travers des commentaires aux nombreux articles traitant du sujet. Voir notamment : Défilé du 14

commémorations²⁶² et sur le caractère guerrier de la Marseillaise²⁶³, la victimisation des morts au combat en lieu et place de leur héroïsation²⁶⁴, ou même l'idée de « supprimer l'armée française »²⁶⁵, quand bien même il faut les manier avec précaution et les relativiser, sont autant d'indicateurs de la perte de vitesse de la religion civile au sein de la société française. Ils soulignent surtout le fossé séparant la communauté militaire de la société civile et interrogent la pérennité d'un lien armée-nation en délitement.

Tous les officiers d'active interrogés ont insisté sur le fait qu'ils ne consentaient pas à mourir mais qu'ils acceptaient le risque inhérent au métier des armes, conscients que ce risque pouvait être mortel. Aucun n'a clairement affichée une quelconque préparation à mourir *pro patria* même si cette idée était parfois évoquée, d'ailleurs plus par principe et habitude que par conviction. En l'absence d'une transcendance justifiant le don de soi et acceptée par tous, il apparaît que la notion de sacrifice suprême perde sa pertinence et qu'il faille redéfinir le don de la vie par le militaire en le rapprochant du concept de suicide tel que développé par Emile Durkheim²⁶⁶.

Pour Durkheim tout comportement entraînant « des risques mortels qui ne sont pas ignorés par l'agent » et dont la perspectives ne l'arrêtent pas, entre dans la définition du suicide²⁶⁷. En effet pour le sociologue, « [o]n appelle suicide tout cas de mort qui résulte directement ou indirectement d'un acte positif ou négatifs accompli par la victime elle-même et quelle savait devoir produire ce résultat »²⁶⁸. En l'occurrence il est clair que les officiers interrogés sont tous pleinement conscients du risque léthal lié à leur état de militaire. Tous affirment d'ailleurs s'être engagés en connaissance de cause. Il est donc légitime de considérer que leur engagement, et donc les conséquences tragiques auxquelles celui-ci peut les conduire, ressort d'une démarche réfléchie et personnelle. Qui plus est, l'engagement pour certains dans

juillet : Eva Joly crée la polémique, Fillon tacle. *TF1 News*, 15 juillet 2011 ; 14 Juillet : François Fillon stigmatise Eva Joly. *Le Figaro*, 15 juillet 2011 ; Pourquoi la proposition de défilé citoyen d'Eva Joly n'a rien d'absurde. *Le Plus-Nouvel Observateur*, 19 juillet 2011.

²⁶² Voir notamment André KASPI (sous la présidence de). *Rapport de la Commission de réflexion sur la modernisation des commémorations publiques*. Ministère de la Défense, novembre 2008.

²⁶³ La Marseillaise, un chant guerrier comme hymne national. *Le Nouvel Observateur*, 30 novembre 2009.

²⁶⁴ Danièle HERVIEU-LEGER. On dépossède les jeunes soldats tombés du sens de leur mort. Propos recueillis par Jean-Dominique Merchet. In BENOIT, BOETSCH, CHAMPEAUX et al. (éd.). *Le sacrifice du soldat*. Op. cit.. p. 68-69.

²⁶⁵ Pierre-Marie GUILLON. *Il faut supprimer l'armée française*. Paris : Éditions Dangles, 2010.

²⁶⁶ DURKHEIM. *Le suicide*. Op. cit..

²⁶⁷ *Id.* p. 7.

²⁶⁸ *Id.* p. 5.

des unités de combat renforce la conviction d'une volonté claire d'accepter les règles d'un jeu potentiellement fatidique. Les officiers par leur engagement se mettent donc volontairement et sciemment en danger, et acceptent explicitement la potentialité de la mort au combat²⁶⁹. Le sacrifice peut alors être apparenté au suicide durkheimien, et le consentement au sacrifice *a priori* à un comportement suicidaire.

Si cette qualification du don de soi est opératoire dans le cas des militaires, la problématique essentielle de son utilisation vient, d'une part, de la sacralité du sacrifice suprême et de son inscription dans la religion civile « laïco-chrétienne » française et, d'autre part, de la connotation péjorative du suicide. Cette problématique confirme par ailleurs l'existence et la prégnance de la religion civile au sein des armées en soulignant l'inviolabilité d'une liturgie politique et des codes de conduite qui la constituent²⁷⁰. Elle souligne également la relation étroite entre la religion civile et la religion spirituelle puisqu'elle renvoie clairement à la condamnation du suicide par l'Eglise catholique qui affirme que « [l]e suicide est gravement contraire à la justice, à l'espérance et à la charité. Il est interdit par le cinquième commandement »²⁷¹. L'idée soutenant cette position est que la vie de chaque homme appartient à Dieu et à lui seul, et que « [c]'est lui qui en reste le souverain Maître. Nous sommes tenus de la recevoir avec reconnaissance et de la préserver pour son honneur et le salut de nos âmes. Nous sommes les intendants et non les propriétaires de la vie que Dieu nous a confiée. Nous n'en disposons pas »²⁷². Pour l'Eglise catholique le suicide entre d'ailleurs dans la catégorie du meurtre interdit par le cinquième commandement²⁷³. Même si l'Eglise reconnaît qu'il ne faut « pas désespérer du salut éternel des personnes qui se sont donné la mort »²⁷⁴, elle souligne que si le suicide « est commis dans l'intention de servir d'exemple, notamment pour les jeunes » il prend alors la « gravité d'un scandale », puisque « [l]a coopération volontaire au suicide est contraire à la loi morale »²⁷⁵. Il devient dès lors impossible de qualifier de suicide l'engagement des officiers à servir, en connaissance de cause, jusqu'au sacrifice suprême sans marquer du sceau de l'ignominie un acte considéré comme respectable.

²⁶⁹ Ce qui tend à s'interroger sur l'intérêt de la formalisation juridique du consentement au sacrifice suprême.

²⁷⁰ GENTILE. *Les religions de la politique*. *Op. cit.*, p. 256-257. Sur la question des « liturgies politiques », voir RIVIERE. *Les liturgies politiques*. *Op. cit.*

²⁷¹ Catéchisme de l'Eglise catholique, 2325.

²⁷² *Id.*, 2280.

²⁷³ Exode 20:13. Voir également Matthieu 5:21-22.

²⁷⁴ Catéchisme de l'Eglise catholique, 2283.

²⁷⁵ *Id.*, 2282.

Le positionnement est ici clair : nul ne peut s'arroger le droit de déposséder Dieu de sa souveraineté sur la vie de chaque être humain. Dans une institution fortement marquée par son appartenance religieuse ce point de vue a valeur d'impératif catégorique. De fait, l'idée que le sacrifice suprême soit une forme de suicide, même compris dans son acception sociologique, serait une véritable hérésie. Le fait est que la définition du suicide est toujours attachée à une culture et ne peut souffrir aucune universalisation²⁷⁶. Dans une société où le suicide n'est pas accepté le recours à une formulation elliptique soulignant le caractère honorable du don de soi ressemble alors à une stratégie de contournement qui permet d'occulter le caractère inacceptable d'une demande de mort, une version moralisée du sacrifice comme contribution morale que l'individu se sent obligé de faire à la société²⁷⁷. Mourir pour la patrie serait alors considéré comme suffisamment honorable pour ne pas être qualifié de suicide. Pour autant il s'agit là d'un positionnement intellectuel subjectif et la question de savoir « [q]uand un motif cesse-t-il d'être assez louable pour que l'acte qu'il détermine puisse être qualifié de suicide »²⁷⁸, reste sans réponse absolue. Le recours à la qualification de « suicide héroïque » semble être pour Durkheim une solution palliative présentant l'avantage de valoriser l'acte tout en qualifiant sociologiquement la mort de « ces nombreux soldats qui viennent tous les ans grossir le contingent des morts volontaires »²⁷⁹. Pour autant cette proposition ne semble pas adaptée à un groupe pour lequel le mot « suicide » est connoté péjorativement et souvent associé à un manque de volonté, de force et de courage. D'autre part, l'héroïsme est une relation intersubjective nécessitant une reconnaissance par un tiers. Or, cette reconnaissance du don de soi pour la nation, qui inscrit le sacrifice suprême dans une logique économique de don et contre-don²⁸⁰, est très généralement considérée comme inexistante par les militaires²⁸¹. Enfin, l'idée d'un suicide héroïque dans le cadre de conflits potentiellement « post-héroïques »²⁸² ne ferait pas sens.

²⁷⁶ Tom L. BEAUCHAMP, Seymour PERLIN (eds.). *Ethical Issues in Death and Dying*. Englewood Cliffs, NJ, Prentice Hall, 1978. p. 88 ; Arthur DOBRIN. Suicide: A Typology. *Case Analysis*, Vol. 2, No. 3, Fall 1988. p. 185-200.

²⁷⁷ ZACHHUBER. Modern Discourse on Sacrifice and its Theological Background. *Op. cit.*.

²⁷⁸ DURKHEIM. *Le suicide*. *Op. cit.*. p. 262.

²⁷⁹ *Id.*. p. 261-262.

²⁸⁰ Marcel MAUSS. Essai sur le don. Forme d'échange dans les sociétés archaïques. *L'Année sociologique*, Nou. Sér. Tome 1. Paris : Librairie Félix Alcan, 1923-1924. p. 30-186 ; WILLAIME. La religion : un lien social articulé au don. *Op. cit.*.

²⁸¹ Nous reviendrons sur ce point. GUILLAUD. Aujourd'hui, l'armée présente des fragilités. *Op. cit.*. p. 73.

²⁸² Edward N. LUTTWAK. Toward Post-Heroic Warfare. *Foreign Affairs*, Vol. 74, No. 3, May/June, 1995 ; Edward N. LUTTWAK. Give War a Chance. *Foreign Affairs*, Vol. 78, No. 4, July/August 1999. p. 36-44.

En dépit des potentielles réticences internes ou externes à l'institution militaire, il nous semble, à ce stade, que le concept de « suicide altruiste obligatoire »²⁸³, abordé au travers du holisme méthodologique cher à Durkheim, rend malgré tout compte de manière beaucoup plus pertinente que la notion de « sacrifice suprême » de la réalité du don de soi chez les militaires. A l'opposé de ce holisme considérant les faits sociaux comme résultant d'une totalité sociale, on trouve l'approche de Baechler qui les explique en partant de l'individu. En utilisant cette approche Baechler définit onze idéaltypes du suicide en prenant pour point de départ non pas le poids du collectifs, mais les motivations individuelles. Ces idéaltypes permettent selon lui « de démonter une action, de révéler sa logique interne à partir de la fin poursuivie et de montrer en quoi le suicide est apparu, à un certain endroit, comme une solution logique, sinon rationnelle »²⁸⁴. De fait le suicide serait un acte rationnel « toujours entrepris *en vue* de résoudre en un certain sens une situation », en d'autres termes « une solution pour atteindre une fin »²⁸⁵. Le suicide est alors une stratégie et « désigne tout comportement qui cherche et trouve la solution d'un problème existentiel dans le fait d'attenter à la vie du sujet »²⁸⁶. La typologie proposée par Baechler divise les suicides en quatre grandes catégories subdivisées en idéaltypes : le suicide escapiste comprenant la fuite, le deuil et le châtement ; le suicide agressif qui inclue la vengeance, le crime, le chantage et l'appel ; le suicide oblatif réunissant le sacrifice²⁸⁷ et le passage ; le suicide ludique, enfin, qui regroupe l'ordalie et le jeu²⁸⁸. Si cette typologie semble attrayante de prime abord, elle nous semble poser le problème de la rationalité des acteurs et de leur autonomie de pensée qui sont loin d'être des données incontestables en général, et en particulier au sein des armées. Pour autant, l'idéaltype du sacrifice entendu comme suicide oblatif effectué « pour sauver ou atteindre une valeur jugée supérieure à la vie personnelle »²⁸⁹ permettrait de contourner la difficulté sémantique à recourir au mot « suicide ». Cela étant, nous considérons que la connotation religieuse du vocable « sacrifice » ne permet pas une prise de recul suffisante à une analyse objective du don de soi chez les militaires.

²⁸³ DURKHEIM. *Le suicide. Op. cit.* p. 78. Cette idée s'apparente à celle de l'incitation au suicide altruiste que nous évoquerons plus loin.

²⁸⁴ Jean BAECHLER. *Les suicides*. Paris : Calmann-Lévy, 1975. p. 131.

²⁸⁵ *Id.* p. 119.

²⁸⁶ *Id.* p. 77.

²⁸⁷ Le lien effectué par Baechler entre suicide et sacrifice, au travers du suicide oblatif, montre la difficulté à différencier formellement les deux pratiques et souligne donc leur proximité.

²⁸⁸ *Id.* p. 594.

²⁸⁹ *Ibid.*

Pourtant, l'approche méthodologique individualiste ne doit pas être complètement éludée. La réalité sociale dépasse largement la division entre holisme et individualisme méthodologiques. Il est évident que dans le cas du sacrifice suprême il existe une forme de calcul, souvent inconscient, permettant de lui donner un sens. Mais, nous l'avons vu, le sens recherché et nécessaire au consentement au sacrifice suprême est, dans l'armée, loin d'être parfaitement rationnel. Le recours aux modèles religieux et familial, n'est pas propice à une prise de position autonome et rationnelle. En d'autres termes le poids de la communauté sur l'individu ne permet pas à ce dernier de s'affranchir des croyances collectives. Sur le plan religieux, il est clair que le poids de la religion civile oriente fortement la manière dont le sacrifice suprême est perçu par les militaires. Sur le plan familial, le rapport de subordination à la patrie comprise comme mère nourricière, bienveillante et pourvoyeuse de biens, met en place une relation « paternaliste » pour reprendre le concept développé par Gerald Dworkin²⁹⁰. Ce paternalisme, que Dworkin définit comme « l'interférence avec la liberté d'action d'une personne justifiée par des raisons se référant exclusivement au bien-être, au bien, au bonheur, aux besoins, aux intérêts et aux valeurs de la personne contrainte »²⁹¹, impose un devoir d'obéissance inspiré du modèle traditionnel des relations familiales, qui sclérose la volonté individuelle et la soumet à la volonté collective. C'est ce schéma de subordination continue, qui a permis la mise en place d'une véritable culture de l'obéissance qui justifie chez le militaire l'acceptation du sacrifice de sa propre vie « au bénéfice des autres et dans l'intérêt de sa communauté »²⁹².

Au terme de ce premier chapitre, nous constatons que le sacrifice puise son existence et sa valeur dans la religion. Il permet à ce titre de créer un lien entre profane et sacré. A l'image du sacrifice christique pour la rédemption des péchés de l'humanité, le militaire est supposé accepter de donner sa vie pour la survie de la nation. Le glissement de la religion spirituelle dans laquelle s'insèrent les modèles sacrificiels latreutique et eucharistique, vers une religion civile ayant développé ses propres mythes, codes et rituels, offre un cadre interprétatif à la mort *pro patria*. A la mort pour Dieu se substitue ainsi celle pour la patrie érigée en transcendance. Cette religion civile permet par ailleurs de subordonner la vie des individus aux intérêts de la collectivité. De fait, le militaire devient un outil au service d'une cause. Sa vie n'a alors plus

²⁹⁰ Gerald B. DWORKIN. Paternalism. In Richard A. WASSERSTROM (ed.). *Morality and the Law*. Belmont, CA: Wadsworth Publishing Company, 1971. p. 107-126 ; Gerald B. DWORKIN. Paternalism. *The Monist*, Vol. 56, No. 1, January 1972. p. 64-84.

²⁹¹ DWORKIN. Paternalism. 1972. *Op. cit.* p. 65.

²⁹² ZACHHUBER. Modern Discourse on Sacrifice and its Theological Background. *Op. cit.* p. 24.

d'importance hors du grand dessein que lui fixe la nation : assurer sa défense jusqu'au sacrifice suprême. Cependant, une fois ce cadre idéal posé, il apparaît que la notion de sacrifice suprême relève d'un exercice rhétorique permettant à la fois de maintenir le militaire dans une position de subordination et d'obéissance inconditionnelles, et de rendre moralement acceptable une pratique qui pour être sacralisée n'en est pas moins contestable. Cet exercice répond à l'affaiblissement de la religion civile. De fait en l'absence de transcendance représentée par une déité temporelle, le fait de s'engager en sachant qu'il existe un risque léthal attaché à l'activité militaire s'apparente à un comportement suicidaire. Qu'il soit qualifié d'héroïque ou d'oblatif, le suicide reste fortement marqué négativement et l'utilisation de ce mot est rendue impossible par la sacralité dont le sacrifice est porteur. D'autre part, la notion de suicide renvoie à un choix opéré par l'individu. Or, le militaire agit en fonction à la fois des contraintes internes à la communauté militaire et de celles imposées par la société. Il n'est donc pas libre de son choix qui s'inscrit dans une structure idéale plus large qui conditionne son comportement au regard de la valeur accordée à la mort *pro patria*.

De manière synthétique nous postulons qu'en l'absence de transcendance offrant un horizon au don de soi, ce qu'il est convenu d'appeler « consentement au sacrifice suprême » dans les armées relève de l'incitation au suicide altruiste.

En d'autres termes, ce qu'il est désormais convenu de nommer sacrifice nécessite une réévaluation à l'aune de l'évolution du contexte dans lequel il s'inscrit. Si son caractère religieux est incontestable, sa pertinence doit être questionnée dans un cadre de religion civile en perte de vitesse et laissant place à une relation fonctionnelle entre les militaires et la société entérinée par la professionnalisation.

1.2. LE SACRIFICE CHEZ LES OFFICIERS FRANÇAIS : ENTRE SPIRITUALITE ET TEMPORALITE

Le 22 février 1996, lors d'une allocution télévisée, le président de la République Jacques Chirac, considérant que l'outil de défense français est désormais « tout à fait inadapté et ne peut pas assumer réellement et efficacement les missions qui doivent être les siennes », annonce le

passage à une armée professionnelle « plus moderne et moins coûteuse »²⁹³. Le 28 mai suivant il faisait part aux Français de sa décision de suspendre le service militaire²⁹⁴. La professionnalisation des armées était en marche. La volonté du Président était alors de réformer en profondeur les armées françaises afin de leur permettre de répondre au mieux aux nouvelles menaces et au besoin de projection hors du territoire nationale pour que l'armée puisse « être rapidement présente là où les intérêts vitaux du pays sont en cause »²⁹⁵. Jacques Chirac faisait alors le constat de l'absence de menace venant de « hordes d'envahisseurs qui viendraient d'ailleurs » et qui jusque-là justifiaient le recours à « des poitrines à opposer à d'autres poitrines (...) face à un danger extérieur »²⁹⁶.

La défense de la France repose donc aujourd'hui sur une armée professionnelle, « beaucoup plus encadrée et beaucoup plus responsable qu'une armée qui ne l'est pas »²⁹⁷, voulue et mise en place par le pouvoir politique²⁹⁸, et fondée sur le principe du volontariat que les anglo-saxons rendent par le concept de *All-Volunteer Force*, annoncé dès 1973 aux Etats-Unis par le secrétaire d'Etat à la Défense Melvin Laird.

Si la professionnalisation semble être aujourd'hui un concept parfaitement assimilé dans les armées, d'un point de vue académique elle est pour le moins discutable. Utile sur le plan politique, le concept est aujourd'hui dépourvu de son sens originel. En effet, le concept de profession a fait l'objet de nombreux travaux en sociologie visant à en définir les contours et à l'appliquer à certains corps de métier, dont le métier des armes²⁹⁹. Selon Samuel Huntington le terme « professionnel » ne s'applique qu'au corps des officiers qui seuls, selon lui, répondent à une « "plus haute vocation" (*higher calling*) au service de la société »³⁰⁰. Ce positionnement,

²⁹³ Jacques CHIRAC. Intervention télévisée de M. le Président de la République, sur la professionnalisation de l'armée, la restructuration de l'industrie d'armement et la prochaine suppression du service national, Paris, 22 février 1996.

²⁹⁴ Jacques CHIRAC. Intervention télévisée de M. le Président de la République, sur l'avenir du service national, Paris, Palais de l'Élysée, 28 mai 1996.

²⁹⁵ CHIRAC. Intervention télévisée de M. le Président de la République, sur la professionnalisation de l'armée, la restructuration de l'industrie d'armement et la prochaine suppression du service national. *Op. cit.*.

²⁹⁶ *Id.*.

²⁹⁷ *Id.*.

²⁹⁸ Bastien IRONDELLE. *La réforme des armées en France*. Paris : Les Presses de SciencesPo, 2011. p. 96-109.

²⁹⁹ Parmi ces travaux et sans souci d'exhaustivité on se référera à ceux d'Alexander M. Carr-Saunders et Paul A. Wilson ; de Talcott Parsons ; d'Ernest Greenwood ; de Samuel P. Huntington ; de Morris Janowitz ; de Bengt Abrahamsson ; de Charles C. Moskos et de Bernard Boëne.

³⁰⁰ HUNTINGTON. *The Soldier and the State*. *Op. cit.* p. 8.

également adopté par Bengt Abrahamsson³⁰¹, nous a donc incité à nous focaliser sur les seuls officiers, d'autant qu'en France la III^e République a contribué à sacraliser l'armée et a « suscité la théorie du "rôle social" de l'officier » lui conférant ainsi une « légitimité virtuelle » auprès des Français³⁰² qui ferait défaut aux sous-officiers et militaires du rang. Au final les officiers « incarnent l'Armée, sinon l'Etat en tant que fonctionnaires régaliens »³⁰³.

Si l'ajout du sacrifice suprême dans le SGM de 2005 ne peut, en raison du caractère laïc de la République française, être justifié par une exigence relevant du religieux, il pourrait alors s'expliquer par le caractère professionnel des officiers français reposant sur leur supposé sens du service de la nation souligné par l'article premier du SGM de 2005³⁰⁴. Sens du service que l'on trouve d'ailleurs présenté comme une caractéristique essentielle des professions dans les travaux de sociologie à la suite de Flexner, qui parlait dès 1915 de « motivation altruiste »³⁰⁵. Sur ce point Huntington souligne d'ailleurs que le professionnel « est un praticien expert travaillant dans un contexte social et fournissant un service (...) essentiel au fonctionnement de la société »³⁰⁶.

Nous discuterons avant tout le concept de professionnalisation des armées françaises, pour nous focaliser ensuite plus spécifiquement sur le corps des officiers. Nous soulignerons ainsi la distinction essentielle entre l'approche sociologique et la visée instrumentale du concept de profession dans le recours à ce vocable. De cette manière, il sera possible de postuler l'idée que la « profession d'officier » relève d'une approche nominaliste ancrée dans le discours et visant à la fois à réorienter les attitudes à l'extérieur de la sphère militaire, et à offrir un cadre de référence en interne³⁰⁷. En découlera une réflexion sur le rôle du recours au symbolisme dans

³⁰¹ Bengt ABRAHAMSSON. *Military Professionalization and Political Power*. Beverly Hills, CA-London: Sage Publications, 1972. p. 15.

³⁰² Jean BOULEGUE. L'officier dans la société française : l'héritage de la Troisième République. *Revue française de sociologie*, Vol. 44, No. 4, 2003. p. 695-711.

³⁰³ François GRESLE. La « société militaire ». Son devenir à la lumière de la professionnalisation. *Revue française de sociologie*, Vol. 44, No. 4, 2003. p. 789.

³⁰⁴ Article 1 de la Loi No. 2005-270 du 24 mars 2005 portant statut général des militaires (Article L4111-1 du Code de la défense).

³⁰⁵ Idée qui renvoie au suicide altruiste évoqué plus haut. Abraham FLEXNER. Is Social Work a Profession? *Research on Social Work Practice*, Vol. 11, No. 2, March 2001. p. 156. Article initialement paru : Abraham FLEXNER. Is social work a profession? *National Conference of Charities and Corrections, Proceedings of the National Conference of Charities and Corrections at the Forty-second annual session held in Baltimore, Maryland, May 12-19, 1915*, Chicago, IL: Hildmann, 1915.

³⁰⁶ HUNTINGTON. *The Soldier and the State*. *Op. cit.* p. 9.

³⁰⁷ Morris L. COGAN. The Problem of Defining a Profession. *Annals of the American Academy of Political and Social Science*, Vol. 297, "Ethical Standards and Professional Conduct", January 1955. p. 105-111.

le consentement au sacrifice suprême chez les officiers, qui portera notamment sur la pertinence de la notion de « service de la nation » dans un contexte de postmodernité militaire³⁰⁸. Ce dernier point nous amènera à nous interroger avec Charles Moskos sur le métier d'officier³⁰⁹.

1.2.1. Une armée professionnelle ?

Les différents travaux de sociologie portant sur le professionnalisme attribuent au professionnel un certain nombre de caractères spécifiques³¹⁰. Parmi ceux-ci, ce que Greenwood appelle l'« orientation service »³¹¹, c'est-à-dire le sens du service de la communauté, est souvent mis en avant. Pour Talcott Parsons, « le professionnel n'est pas considéré comme quelqu'un recherchant un profit personnel, mais comme quelqu'un œuvrant au profit de ses patients ou clients, ou de valeurs impersonnelles telle que le progrès scientifique »³¹². En conséquence de quoi le professionnel est caractérisé par son désintéressement (*disinterestedness*)³¹³. Pour sa part Ernest Greenwood recense cinq attributs de base des professions³¹⁴ parmi lesquelles l'existence de codes moraux découlant du risque potentiel d'utilisation abusive par la profession de ses privilèges à l'égard de sa clientèle. Afin d'éviter de telles extrémités, la profession a recours à un code éthique, à la fois formel (écrit) et informel (non écrit), encadrant ses pratiques³¹⁵. La nécessité d'un code professionnel repose également, toujours selon Greenwood, sur l'idée qu'un tel code « possède une connotation plus altruiste et plus orienté service du public »³¹⁶. Samuel Huntington postule quant à lui que le recours à des codes d'éthiques répond à une logique communautaire qui fait de la profession une « unité morale ayant des valeurs et des idéaux guidant ses membres dans leurs relations avec les profanes

³⁰⁸ Charles C. MOSKOS, John Allen WILLIAMS, David R. SEGAL (eds.). *The Postmodern Military: Armed Forces After the Cold War*. Oxford, NY: Oxford University Press, 2000.

³⁰⁹ MOSKOS. From Institution to Occupation. *Op. cit.* ; MOSKOS. Institutional/Occupational Trends in Armed Forces. *Op. cit.*.

³¹⁰ Voir à ce titre FLEXNER. Is Social Work a Profession? *Op. cit.* p. 152-165.

³¹¹ Ernest GREENWOOD. Attributes of a Profession. *Social Work*, Vol. 2, No. 3, July 1957. p. 50.

³¹² Talcott PARSONS. The Professions and Social Structure. *Social Forces*, Vol. 17, No. 4, 1939. p. 458.

³¹³ *Ibid.*.

³¹⁴ GREENWOOD. Attributes of a Profession. *Op. cit.* p. 45.

³¹⁵ *Ibid.* p. 50.

³¹⁶ *Ibid.*.

[*laymen*] »³¹⁷. En conséquence de quoi la responsabilité qui découle de l'appartenance à cette communauté impose une régulation des relations professionnel-profane au travers de codes éthiques³¹⁸.

Les codes éthiques s'appliquent donc aux relations professionnel-client, ainsi qu'aux relations collègues-collègues, et doivent être marqués par une « neutralité émotionnelle »³¹⁹, que l'on peut rapprocher de l'universalisme chez Parsons³²⁰, et qu'Abrahamsson appelle également « neutralité affective »³²¹. Cette neutralité suppose un traitement désintéressé et égalitaire des besoins de la clientèle concernée. Il est important de souligner que pour Huntington « la clientèle de chaque profession est la société, individuellement ou collectivement »³²². Ce dernier inclut d'ailleurs le service de la société dans un cadre plus large de responsabilité sociale³²³ nécessitant une régulation par des codes éthiques³²⁴. Pour Huntington l'officier est porteur d'une responsabilité sociale particulière résultant à la fois de son expertise, en l'occurrence la gestion de la violence³²⁵, et du risque pour la société en cas d'utilisation de cette expertise pour son propre avantage³²⁶.

En d'autres termes, le professionnel est supposé offrir un service désintéressé et impartial à sa clientèle, encadré par des règles limitant son pouvoir. Ce service consiste pour l'officier à fournir à la nation une expertise dans le domaine de la gestion de la violence. Selon Greenwood « le professionnel doit se préparer à offrir ses services sur demande, quand bien même il devrait sacrifier son confort personnel »³²⁷. Ce postulat peut prendre des dimensions diverses et rien n'interdit *a priori* de l'appliquer au sacrifice suprême. L'officier devrait alors, dans le cadre de ses fonctions au sein de « l'armée de la République », utiliser son expertise afin « de préparer

³¹⁷ HUNTINGTON. *The Soldier and the State. Op. cit.*, p. 10.

³¹⁸ *Id.*, p. 9-10.

³¹⁹ GREENWOOD. *Attributes of a Profession. Op. cit.*, p. 50.

³²⁰ PARSONS. *The Professions and Social Structure. Op. Cit.*, p. 462-463.

³²¹ ABRAHAMSSON. *Military Professionalization and Political Power. Op. cit.*, p. 13.

³²² HUNTINGTON. *The Soldier and the State. Op. cit.*, p. 9.

³²³ *Ibid.*

³²⁴ *Id.*, p. 10.

³²⁵ Selon Huntington la compétence spécifique de l'officier trouve son expression la plus pertinente dans l'idée de « gestion de la violence » (*management of violence*) qu'il attribue à Harold D. Lasswell. Harold D. LASSWELL. *The Garrison State. American Journal of Sociology*, Vol. 46, No. 4, Jan., 1941. p. 455-468 ; HUNTINGTON. *The Soldier and the State. Op. cit.*, p. 11 ; Morris JANOWITZ. *The Professional Soldier: A Social and Political Portrait*. New York, NY: The Free Press, 1971 [1960], p. 3-17.

³²⁶ HUNTINGTON. *The Soldier and the State. Op. cit.*, p. 14.

³²⁷ GREENWOOD. *Attributes of a Profession. Op. cit.*, p. 50.

et d'assurer par la force des armes la défense de la patrie et des intérêts supérieurs de la Nation » en consentant, sur ordre, le cas échéant au sacrifice suprême³²⁸. Il donnerait alors sa vie « conformément au devoir » et non plus « par devoir » pour reprendre la distinction kantienne³²⁹, et renverrait le sacrifice suprême à une inclination, à l'application d'un règlement inscrit dans un cadre plus large de conformisme normatif fortement présent dans les armées³³⁰. Autrement dit, il consentirait en s'engageant dans l'armée, en connaissance du risque légal potentiel, à un « suicide altruiste obligatoire » désormais institutionnalisé. Nous retrouvons ici les réflexions menées précédemment sur le poids de la communauté et expliquant l'attachement aux valeurs véhiculées au sein de l'institution et justifiant le conformisme normatif. Le sens du service au péril de sa vie est donc une donnée subjective, et par conséquent sujette à caution, puisque construite socialement au travers de l'interaction entre les membres de la communauté militaire et leurs relations avec le reste de la société. D'ailleurs, l'idée que le professionnalisme est attaché au service « impartial et neutre » des intérêts publics serait selon Abrahamsson largement faussée par la professionnalisation en raison des loyautés internes et de l'attachement aux valeurs du groupe qu'elle renforce³³¹. On soulignera également le positionnement de Carr-Saunders et Wilson qui dans leurs travaux sur les professions écartaient l'armée de leur champ d'étude au motif que « le service pour lequel les soldats sont formés est un service dont on n'attend pas qu'il soit mis en œuvre »³³². Si le constat d'Abrahamsson a quarante ans, il est plus que jamais d'actualité et applicable aux armées françaises. Les logiques carriéristes attachées à la professionnalisation, et en partie conditionnées par les loyautés internes et l'attachement aux valeurs du groupe, tendent à pousser certains officiers à poursuivre des intérêts strictement personnels parfois au détriment de l'intérêt collectif. Il faut cependant nuancer le propos en rappelant que de telles logiques ne sont pas spécifiques aux armées postmodernes et que par ailleurs elles s'inscrivent dans un mouvement beaucoup plus large de libéralisme et d'individualisme, ou d'individualisation³³³, dominant depuis le XIX^e siècle. D'autre part, le

³²⁸ Article 1 de la Loi No. 2005-270 du 24 mars 2005 portant statut général des militaires (Article L4111-1 du Code de la défense).

³²⁹ Emmanuel KANT. *Fondements de la métaphysique des mœurs*. Première section, 1792.

³³⁰ Nous soulignons à ce titre l'absence de réflexion sur le consentement au sacrifice et son caractère « évident » dans le discours militaire en général et dans les entretiens menés dans le cadre de ce travail en particulier.

³³¹ ABRAHAMSSON. *Military Professionalization and Political Power*. *Op. cit.* p. 13.

³³² Alexander M. CARR-SAUNDERS, Paul A. WILSON. *The Professions*. London: Franck Cass & Co. Ltd., 1964 [1963]. p. 3.

³³³ Pierre BRECHON. Les individualismes en Europe. *Projet*, Vol. 271, No. 3, 2002. p. 54-63.

passage d'un modèle d'armée institutionnel à un modèle occupationnel³³⁴ renforce cette tendance. De fait, selon nous, le désintéressement et le sens du service, indissociables du concept de profession, ne doivent pas être considérés comme des caractéristiques évidentes au sein des armées françaises. Si elle est présentée comme essentielle par de nombreux auteurs, l'orientation-service n'est pour autant pas le seul facteur déterminant une profession. Pour Huntington deux autres critères sont à prendre en compte : le corporatisme, que l'on peut traduire par « esprit de corps » dans les armées, et la responsabilité.

Le travail de Huntington présente donc l'intérêt de réduire les marqueurs de la profession à trois éléments principaux en effectuant une synthèse des travaux antérieurs aux siens. En 1915 Abraham Flexner recensait six critères caractérisant une activité professionnelle : des actions intellectuelles associées à une responsabilité personnelle ; une pratique s'appuyant sur un savoir ; une application pratique ; l'existence de techniques pouvant être enseignées ; une organisation interne ; une motivation altruiste³³⁵. En 1933, Carr-Saunders et Wilson en répertoriaient cinq : la création d'une association sur la base du volontariat ; l'exclusion des personnes non qualifiées ; le développement de codes de conduite ; un système de tests et d'examens et le contrôle du groupe sur ses instituts de formation³³⁶. Deux décennies plus tard Ernest Greenwood en comptait cinq également : un corpus théorique ; une autorité ; une sanction communautaire ; des codes éthiques et une culture³³⁷.

Si les formulations divergent d'un auteur à l'autre, il n'en demeure pas moins que le fondement des critères retenus est comparable : une profession se distingue par un savoir menant à une expertise ayant pour conséquence la formation d'une association séparant le professionnel du profane et lui imposant une responsabilité à l'égard de son client encadrée par des codes de conduites.

Le corpus théorique de Greenwood repose donc sur l'acquisition d'un savoir théorique appuyé par la pratique comme le postulait Flexner. L'autorité professionnelle est quant à elle une conséquence de cette connaissance spécifique conférant au professionnel un « monopole de jugement »³³⁸ limité par la « spécificité fonctionnelle » telle que définie par Parsons dans

³³⁴ MOSKOS. From Institution to Occupation. *Op. cit.* ; MOSKOS. Institutional/Occupational Trends in Armed Forces. *Op. cit.*.

³³⁵ FLEXNER. Is Social Work a Profession? *Op. cit.* p. 156-157.

³³⁶ CARR-SAUNDERS, WILSON. *The Professions. Op. cit.*.

³³⁷ GREENWOOD. Attributes of a Profession. *Op. cit.* p. 45.

³³⁸ *Id.* p. 48.

The Professions and Social Structure : « [u]n professionnel est considéré comme "une autorité" uniquement dans son domaine »³³⁹. C'est d'ailleurs cette autorité qui le sépare du monde des « profanes »³⁴⁰ et implique la responsabilité soulignée par Flexner et Huntington. En d'autres termes le professionnel jouit d'une autorité attachée à une expertise qui lui impose des responsabilités³⁴¹. Comme l'écrivaient Alexander Carr-Saunders et Paul Wilson, « [I]es professionnels, en raison d'une formation intellectuelle prolongée et spécialisée, ont acquis une technique qui leur permet de rendre un service spécialisée à la communauté. (...) Ils développent un sens de la responsabilité portant sur cette technique qui se manifeste à travers leur souci de compétence et d'honneur concernant l'ensemble des professionnels »³⁴². Pour Greenwood l'appartenance à une profession doit par ailleurs être sanctionnée par ses membres qui contrôlent ainsi l'admission en son sein de nouveaux venus en imposant, par exemple, un passage par un centre de formation spécifique³⁴³. Cette sélection permet ensuite de prétendre à la reconnaissance de la profession par la communauté au service de laquelle elle œuvre. On retrouve ces idées chez Huntington à la fois dans le corporatisme, qui distingue la profession du monde profane, et l'expertise qui impose un système de formation adapté. Flexner insistait également sur la tendance à l'auto organisation (*self-organization*) des professions dont il rappelait qu'elles s'organisent autour d'un « noyau professionnel » au sein duquel se développe une « forte conscience de classe »³⁴⁴. Si les armées françaises maintiennent des systèmes de formation « professionnalisante » spécifiques, on observe malgré tout deux tendances fortes remettant en cause l'idée d'une séparation stricte entre les militaires et le monde civil, c'est à dire entre professionnels et profanes. D'une part, il est avéré que les écoles militaires françaises tendent à s'ouvrir de plus en plus au monde civil³⁴⁵. De nombreux partenariats permettent aux élèves officiers en formation initiale de suivre des enseignements dans des établissements civils. De la même manière les curriculums de formation s'inspirent largement des cursus proposés dans le civil. L'ouverture par exemple d'un cursus « science politique » aux Ecoles d'officiers

³³⁹ PARSONS. *The Professions and Social Structure*. *Op. cit.*, p. 460.

³⁴⁰ Le recours à la dichotomie profane-sacré dans les travaux sur les professions nous renvoie inévitablement aux développements précédents sur la séparation entre ces deux domaines étudiée par Durkheim, renforçant ainsi notre conviction quant à la sacralité attribuée aux armées.

³⁴¹ HUNTINGTON. *The Soldier and the State*. *Op. cit.*, p. 8.

³⁴² CARR-SAUNDERS, WILSON. *The Professions*. *Op. cit.*, p. 284.

³⁴³ GREENWOOD. *Attributes of a Profession*. *Op. cit.*, p. 49.

³⁴⁴ FLEXNER. *Is Social Work a Profession?* *Op. cit.*, p. 156.

³⁴⁵ Voir notamment <<http://ecole-air.fr/la-politique-douverture/>> ou <<http://www.ecole-navale.fr/L-Ecole-navale-poursuit-sa.html>>.

de l'armée de l'Air (EOAA), répond en premier lieu à une volonté de concrétisation formelle des liens étroits créés entre l'Institut d'études politiques d'Aix en Provence et les EOAA. Le risque étant ici de tomber dans le piège d'une ouverture non maîtrisée sur le monde universitaire civil qui aurait pour conséquence une dilution de la formation des officiers de l'armée de l'Air dans une « stratégie d'ouverture » visant le « rayonnement » au lieu de répondre à un besoin effectif de l'institution de défense. La deuxième tendance est la rationalisation des dépenses de défense passant par une communalisation des fonctions transverses dont fait partie la formation. De nombreux questionnements subsistent quant à la création d'une école de formation commune à tous les officiers français. Cette formation commune pose aujourd'hui la question du maintien d'une « culture de milieu »³⁴⁶ propre à chaque armée qui serait susceptible de se perdre en cas de passage par une unique école³⁴⁷. Ce point est important pour comprendre que loin d'être un bloc homogène constitué de « professionnels de la violence », le corps des officiers est fortement segmenté, chaque armée défendant ses spécificités, surtout en période d'attribution des budgets, et refusant d'être amalgamée à ses consœurs. Le poids de l'appartenance à une communauté réduite à une armée est ici non négligeable. Derrière la notion de culture de milieu se cache en fait une tradition, une histoire, une culture spécifique, qui, à l'image des régionalismes français, s'arc-boutent sur des spécificités entrant souvent en conflit avec l'idée du service de la nation qui devrait réunir tous les officiers si ce n'est tous les militaires. Au-delà même de la formation commune entre les différentes armées, certains enseignements sont déjà dispensés soit hors les murs dans des universités offrant des programmes nécessaires à la formation des officiers, soit à l'intérieur des institutions de formation militaires par des enseignants venant du civil.

Nous avons également vu que l'existence de codes éthiques, qui selon Flexner découlent d'un « esprit professionnel »³⁴⁸, est un critère récurrent de l'analyse des professions que l'on trouve chez Greenwood, comme chez Huntington, décliné à la fois sur le plan des relations

³⁴⁶ Voir par exemple le site de l'École Navale et son programme de formation en sciences humaines qui insiste sur le fait que l'officier de marine est un « professionnel du milieu maritime » ou le site des EOAA sur lequel est indiqué que « la culture du milieu aéronautique et spatial est un élément essentiel de la formation des officiers de l'armée de l'air ». Si cette affirmation est suivie d'une petite nuance puisque « la formation de l'expert de milieu n'est pas réservée à la seule armée de l'air et est résolument ouverte aux autres armées », il n'en demeure pas moins que, contrairement aux Etats-Unis par exemple, il n'existe pas de programme d'échange entre armées.

³⁴⁷ Une première tentative de communalisation de formation est tentée aujourd'hui en regroupant les commissaires dans une école unique sur le site des EOAA à Salon de Provence. Lire à ce sujet Jean-Michel MANTIN. Le Service du commissariat des armées : une mutation historique. *Revue Défense Nationale*, No. 749, avril 2012. p. 104-110.

³⁴⁸ FLEXNER. *Is Social Work a Profession?* *Op. cit.* p. 165.

collègue-collègue et sur celui des relations client-profession³⁴⁹. Ces codes existent évidemment au sein de l'institution militaire. Pour autant il n'existe pas de code pour l'ensemble des armées françaises. Si l'armée de Terre a édité dès 1999 un Code du soldat³⁵⁰, inspiré du Code d'honneur du légionnaire³⁵¹, l'armée de l'Air et la Marine nationale n'ont rien eu d'équivalent jusque très récemment. Quand bien même, il n'existe pas de code professionnel commun à l'ensemble des militaires français mais des codes spécifiques à chaque armée, soulignant l'hétérogénéité historique de l'armée française³⁵². D'autre part, il est clair que ces codes, reprenant d'ailleurs des éléments déjà présents dans différents textes normatifs, ont pour vocation de rappeler à leurs détenteurs leurs obligations dans un contexte de perte à la fois de sens du métier des armes et de « références morales »³⁵³, et d'être utilisés comme outil de communication à destination de la société française avec pour objectif de « s'assurer la confiance continue de la communauté »³⁵⁴ nationale. L'inclusion de l'exigence du consentement au sacrifice suprême dans le SGM de 2005 peut d'ailleurs tout à fait s'inscrire dans cette logique.

Enfin, la « culture professionnelle » décrite par Greenwood n'est pas sans rappeler le corporatisme que Huntington définit comme le « partage d'un sentiment d'unité organique et d'une conscience de soi comme groupe différencié des profanes »³⁵⁵. Si ce sentiment existe au sein de l'armée française, c'est qu'il fait partie d'une culture conférant un statut d'exceptionnalité au métier des armes et par conséquent à ses membres. Le fait d'appartenir à une communauté exerçant un « métier pas comme les autres »³⁵⁶, un « superbe métier »³⁵⁷, dont la « singularité » réside dans le fait d'« engager sa vie au risque de la perdre »³⁵⁸, offre un sentiment de sacralité et de coupure avec les préoccupations individualistes de la société française.

³⁴⁹ GREENWOOD. *Attributes of a Profession. Op. cit.*, p. 50 ; HUNTINGTON. *The Soldier and the State. Op. cit.*, p. 10.

³⁵⁰ Armée de Terre. *Code du soldat. Op. cit.*

³⁵¹ Code d'honneur du légionnaire.

³⁵² Patrice SARTRE. *Quelle armée française ? Pouvoirs*, Vol. 2, No. 125, 2008. p. 5-18.

³⁵³ Code d'honneur du légionnaire. *Op. cit.*

³⁵⁴ GREENWOOD. *Attributes of a Profession. Op. cit.*, p. 50.

³⁵⁵ HUNTINGTON. *The Soldier and the State. Op. cit.*, p. 10.

³⁵⁶ Jean-René BACHELET. *Un sens au métier des armes. Études*, Tome 396, No. 2, 2002. p. 178.

³⁵⁷ Jacques CHIRAC. Intervention télévisée de M. le Président de la République, sur la professionnalisation de l'armée, la restructuration de l'industrie d'armement et la prochaine suppression du service national, Paris, 22 février 1996.

³⁵⁸ Nicolas SARKOZY. Discours de M. le Président de la République, lors de la prise d'arme d'automne. Hôtel national des Invalides, Paris, 30 novembre 2009.

De manière synthétique, ces considérations qui s'inscrivent exclusivement dans une approche fonctionnaliste, démontrent d'une part les difficultés à définir le concept de profession déjà souligné par Morris Cogan³⁵⁹ et à traduire en français les nuances séparant les concepts anglo-saxons de *profession* et *occupation*³⁶⁰, et d'autre part, l'impossibilité de déterminer précisément la fonction de l'officier de manière générale et d'en déduire des caractères précis de la profession. Quoi qu'il en soit, il est généralement admis que les professions se différencient des occupations en raison de leur savoir spécialisé, de leur pouvoir discrétionnaire (qui renvoie à l'autonomie), de leurs systèmes de contrôle interne, de leur caractère singulier fondé sur une forme de prestige et de leur orientation-service désintéressée.

Enfin, il apparaît qu'en l'absence de religion civile, le professionnalisme offre une alternative crédible en matière d'imposition du sacrifice. L'orientation service qui n'est pas sans rappeler le caractère altruiste du sacrifice, si ce n'est du suicide altruiste, ou encore la séparation profane-professionnelle qui renvoie inévitablement à la dichotomie profane-sacré, sont des facteurs permettant une transposition du modèle sacrificiel spirituel vers un modèle professionnel. Mais pour opérer ce glissement encore faut-il s'assurer que les officiers sont effectivement des professionnels.

1.2.2. *Les officiers, un corps professionnel ?*

Ces éléments présentés, il est légitime de s'interroger sur leur pertinence quant au métier des armes, et plus particulièrement au statut d'officier³⁶¹. La synthèse opérée par Huntington nous paraît ici la plus aisée à manipuler, d'autant que l'auteur l'applique lui-même aux officiers³⁶² et qu'il affirme avec force que le caractère professionnel de l'officier est indéniable³⁶³.

En 1957, Huntington postulait la nécessité de plusieurs conditions au professionnalisme. Selon lui, l'apparition d'une armée professionnelle était d'abord concomitante de

³⁵⁹ COGAN. *Op. cit.*, p. 108.

³⁶⁰ Claude DUBAR, Pierre TRIPIER. *Sociologie des professions*. Paris : Armand Colin, 1998. p. 10.

³⁶¹ Nous utiliserons la formule « statut d'officier » pour traduire le concept anglo-saxon d'« *officership* » dans les développements à suivre afin de ne pas préjuger de la recevabilité du qualificatif « professionnel » appliqué aux officiers français.

³⁶² Ce qui n'est le cas ni de Flexner, ni de Carr-Saunders et Wilson, ni de Greenwood.

³⁶³ HUNTINGTON. *The Soldier and the State. Op. cit.*, p. 11.

l'accroissement de la population, du développement technologique, des débuts de l'industrialisation et de la montée de l'urbanisation, ayant pour conséquence une division du travail pouvant s'appliquer à la guerre et à sa complexification³⁶⁴. D'autre part, le professionnalisme militaire correspondait au poids croissant de l'Etat-nation et à la compétition qui en découlait. L'importance croissante des idéaux et des partis démocratiques était, selon l'auteur, la troisième condition, dans la mesure où « l'idéologie démocratique était à la base un système permettant d'organiser les institutions politiques » et où elle favorisait l'existence d'une armée indépendante des forces politiques en présence³⁶⁵. Enfin, Huntington soulignait que le professionnalisme était facilité par l'existence d'une « source unique d'autorité légitime sur l'appareil militaire »³⁶⁶.

Un premier constat s'impose quant à la situation de l'armée française en 2015 : les conditions édictées par Huntington sont malaisées à appliquer aux officiers français. Tout d'abord, la nécessité d'une spécialisation fonctionnelle inhérente à l'industrialisation, à l'accroissement démographique et à l'essor de la technologie, nous paraît devoir être nuancée dans le cadre militaire. S'il est vrai qu'une telle division du travail existe en ce qui concerne la gestion de la violence, elle est, dans les autres domaines, limitée à une sectorisation par armée ou par spécialité et ne distingue en rien l'ensemble des officiers comme bloc homogène du reste de la société. Un officier est aujourd'hui supposé être un spécialiste capable d'avoir une vue d'ensemble des problématiques militaires et visant l'expertise, c'est-à-dire une maîtrise élevée, dans son domaine de spécialité, maîtrise existant également dans le secteur civil. Les différentes formations proposées durant la carrière ont d'ailleurs pour partie vocation à conférer cette expertise à l'officier pour le préparer à des fonctions généralistes en seconde partie de carrière, c'est-à-dire lors du passage aux grades d'officiers supérieurs. Une difficulté ressort d'ailleurs du travail de Huntington qui ne différencie pas spécialiste et expert³⁶⁷.

³⁶⁴ *Id.*, p. 32.

³⁶⁵ *Id.*, p. 33.

³⁶⁶ *Id.*, p. 35.

³⁶⁷ La distinction entre spécialiste et expert est extrêmement complexe à établir. Cependant, il est communément admis que le spécialiste est porteur d'un savoir dans un domaine spécifique et que l'expert est un spécialiste capable à la fois d'apporter des solutions à des problèmes relevant de son domaine de compétence et de transmettre son savoir en prenant part aux débats concernant sa spécialité. Selon Michel de Fornel, l'expert est un spécialiste pourvu d'une connaissance tacite et procédurale liée à des contextes sociaux. Michel de FORNEL. Qu'est-ce qu'un expert ? Connaissances procédurale et déclarative dans l'interaction médicale. *Réseaux*, Vol. 8, No. 43, 1990. p. 59-80 ; Gérard PETIT. Le statut d'*expert* dans la presse quotidienne. *Les Carnets du Cediscor* [En ligne], No. 6, 2000.

S'il rappelle que les officiers se répartissent en spécialités et en armées (*services*), il affirme néanmoins que la compétence commune propre aux officiers est la gestion de la violence³⁶⁸ dont ils sont les experts dans le cadre de « la défense externe »³⁶⁹. Selon nous, la réduction des compétences de l'officier à la seule gestion de la violence n'est pas pertinente pour les officiers français. Janowitz postulait à ce titre que les militaires professionnels américains perdaient leur qualité de « professionnels de la violence » et s'acheminaient vers un statut de technicien pour s'adapter aux innovations technologiques touchant l'appareil militaire³⁷⁰. C'est d'ailleurs de cette « spécialisation technologique »³⁷¹ que Huntington fait paradoxalement découler la professionnalisation. Ce constat est tout aussi pertinent pour le cas français. Le statut d'ingénieur des officiers français, sanctionné par un diplôme, est une démonstration claire de ce tropisme technique. Cette technicisation vient renforcer le fait que les officiers français, loin de représenter un corps homogène, ont pour nombre d'entre eux perdu toute capacité de « gestion de la violence » *stricto sensu*, et voient leurs fonctions s'apparenter à des métiers civils jusqu'à devenir interchangeables³⁷². La civilianisation³⁷³ ou l'externalisation³⁷⁴, avec ses potentiels excès³⁷⁵, qui touchent les armées françaises sont là pour en témoigner. D'autre part, le souci d'offrir aux officiers les moyens de se reconverter, souci lié notamment à la réduction des effectifs, a amené les armées à harmoniser les formations et les diplômes militaires avec ceux du civil, voire à envisager ces formations comme outils de reconversion. Ces facteurs auront très certainement un impact fort sur les motivations à l'engagement. Comme le souligne Vincent Porteret, l'attrait de l'armée de Terre, largement associée à l'idéal de combat, est aujourd'hui concurrencé par l'armée de l'Air et la Marine

³⁶⁸ HUNTINGTON. *The Soldier and the State. Op. cit.*, p. 11. Huntington nuance néanmoins en soulignant que c'est une compétence spécifique « commune à tous, ou presque tous, les officiers et qui les distingue de tous, ou presque tous, les civils ». *Ibid.*.

³⁶⁹ *Id.*, p. 32.

³⁷⁰ *Id.*, p. 21-37.

³⁷¹ *Id.*, p. 32.

³⁷² C'est ce qui transparaît par exemple dans les référentiels d'organisation des armées qui visent à indiquer les compétences attendues pour un poste donné. Certains postes peuvent ainsi être armés par un militaire ou un civil au travers d'équivalences.

³⁷³ Lire notamment Laurent CAILLARD, Eric CHAFFARD-LUÇON, François LECOINTRE, Bernard SCHULER. *Civilianisation de la défense. Collection des Chercheurs Militaires*, No. 7, février 2009.

³⁷⁴ Michel DASSEUX. *Rapport d'information déposé par la Commission de la défense nationale et des forces armées sur l'externalisation de certaines tâches relevant du ministère de la Défense*. Assemblée nationale, onzième législature, rapport No. 3595, enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 12 février 2002.

³⁷⁵ Marc VINCENT DE PAULE. *Sociétés militaires privées : les limites de l'externalisation dans les armées. Le Cercle Les Echos*, 11 janvier 2011.

nationale beaucoup plus techniques et professionnelles³⁷⁶. La technicisation, loin d'être en facteur déterminant la professionnalisation, est selon nous un élément favorisant la spécialisation et donc la segmentation des forces armées en générale et des officiers en particulier empêchant d'envisager le corps des officiers comme une profession relativement homogène séparé des profanes.

D'autre part, l'évolution des formes de conflictualités, sur laquelle nous reviendrons, montre que le périmètre de compétence des officiers, et des armées en général, s'est élargi à d'autres types de conflits que ceux considérés comme défensifs dans un cadre prémoderne. Parmi ceux-ci, les conflits dits « de quatrième génération »³⁷⁷, les « guerres post-héroïques »³⁷⁸ ou encore les interventions dans le cadre de la « responsabilité de protéger », doivent désormais être intégrés dans la sphère de l'action militaire et donc des compétences des officiers³⁷⁹. Qui plus est, l'évolution technologique et l'accès à l'information ne facilitent pas le maintien d'un domaine d'expertise exclusif. C'est notamment ce que souligne Peter Singer au travers de l'exemple du « micro management du champ de bataille » par des « généraux tactiques » désormais en mesure de s'immiscer à distance dans les décisions relevant ordinairement de la compétence des officiers subalternes sur le terrain³⁸⁰. Ce phénomène concerne également l'immixtion du politique dans la sphère de compétence militaire puisque, le « plus haut *leader* (...) par la facilité des télécommunications (...) revient aujourd'hui en personne sur le champ de bataille, fut-il éloigné géographiquement »³⁸¹.

Ce dernier constat nous amène à nous interroger sur la seconde condition du professionnalisme militaire que Huntington fait reposer sur le renforcement de l'Etat-nation et la compétition internationale qui en découle. Cette situation de compétition crée selon l'auteur

³⁷⁶ Vincent PORTERET. A la recherche du nouveau visage des armées et des militaires français : les études sociologiques du Centre d'études en sciences sociales de la défense. *Revue française de sociologie*, Vol. 44, No. 4, 2003. p. 818-819.

³⁷⁷ William S. LIND, John F. SCHMITT, Joseph W. SUTTON, Gary I. WILSON. The Changing Face of War: Into the Fourth Generation. *Marine Corps Gazette*, October 1989. p. 22-26.

³⁷⁸ LUTTWAK. Toward Post-Heroic Warfare. *Op. cit.* ; LUTTWAK. Give War a Chance. *Op. cit.*.

³⁷⁹ On retrouve une expression de la diversité des missions aujourd'hui dévolues aux armées dans les missions dites « de Petersberg » définies en 1992 et qui prévoient des interventions couvrant un spectre allant des missions humanitaires ou d'évacuation des ressortissants : aux missions de forces de combat pour la gestion des crises, y compris des opérations de rétablissement de la paix ; en passant par les missions de maintien de la paix. A ces missions initiales ont été ajoutées à l'article 43 du traité sur l'Union européenne « les actions conjointes en matière de désarmement ; les missions de conseil et d'assistance en matière militaire ; les missions de prévention des conflits ; les opérations de stabilisation à la fin des conflits ».

³⁸⁰ Peter W. SINGER. Tactical Generals: Leaders, Technology, and the Perils of Battlefield Micromanagement. *Air & Space Power Journal*, Vol. 23, No. 2, Summer 2009. p. 78-87.

³⁸¹ BARRAL. *Pouvoir civil et commandement militaire. Op. cit.* p. 244.

une situation d'insécurité aboutissant à « la création d'un corps d'experts permanents dédiés aux intérêts de la sécurité militaire » autonome et bénéficiant de ressources pour le soutenir³⁸². La disparition des conflits interétatiques et la montée en puissance des acteurs non étatiques, qui viennent concurrencer les militaires dans leur domaine d'expertise traditionnel, ne vont pas dans le sens d'un renforcement de l'Etat-nation parfois absorbé partiellement dans une structure supranationale, comme c'est le cas pour la France avec l'Union européenne³⁸³. En outre, comme le souligne François Gresle, « [a]u niveau international, ce ne sont plus des Etats-nations, au travers de leurs forces personnifiées, qui s'affrontent, mais des communautés d'Etats aux valeurs partagées, qui se trouvent confrontées à une violence multiforme déclenchée, le plus souvent, par des acteurs non étatiques »³⁸⁴.

Ensuite, nous y reviendrons plus avant, il paraît délicat de postuler l'autonomie du corps des officiers français. En effet, la tradition d'obéissance et la subordination du militaire au politique ne permettent pas aujourd'hui de parler d'autonomie des officiers que Huntington considère comme une conséquence de la compétition entre Etats qui crée un besoin spécifique d'expertise³⁸⁵. Il existe, par ailleurs, une forme de paradoxe dans la théorie huntingtonienne qui postule dans le même temps l'autonomie comme constitutive du professionnalisme et affirme que l'élément principal « de tout système de contrôle civil est la minimisation du pouvoir militaire » et que « le contrôle civil objectif aboutit à cette réduction en professionnalisant l'armée »³⁸⁶. En d'autres termes pour être professionnels les militaires devraient être à la fois autonomes et contrôlés par le pouvoir politique. Ils devraient plus exactement, et pour réduire le paradoxe, être autonomes dans un champ de compétence réduit à son strict minimum. En tout état de cause l'autonomie n'est pas toujours perçue comme un objectif réaliste ou même souhaitable, si l'on considère avec François Gresle qu'une « autonomie forte du corps

³⁸² HUNTINGTON. *The Soldier and the State. Op. cit.*, p. 32.

³⁸³ Mary Kaldor postule au contraire un effacement de l'Etat-Nation désormais concurrencé par les acteurs non étatiques. Mary H. KALDOR. *New & Old Wars: Organized Violence in a Global Era*. Cambridge, NY: Polity Press, 2nd édition, 2007 [1999].

³⁸⁴ GRESLE. La « société militaire ». *Op. cit.*, p. 796.

³⁸⁵ HUNTINGTON. *The Soldier and the State. Op. cit.*, p. 32. On retrouve cette idée dans le concept de communautés de sécurité de Karl Deutsch ou Barry Buzan que nous évoquerons dans le premier chapitre de la deuxième partie de ce travail.

³⁸⁶ *Ibid.*, p. 84.

militaire » n'est pas « compatible avec les idéaux et les pratiques d'un régime politique démocratique »³⁸⁷.

Les interactions continues et la porosité entre le monde civil et le monde militaire sont aujourd'hui telles qu'il est impossible de séparer strictement les deux sphères. Ces échanges civilo-militaires sont caractéristiques des armées postmodernes marquées notamment par une plus grande « perméabilité à la société civile »³⁸⁸, et amenées à travailler en étroite collaboration avec les autorités politiques nationales, mais également, dans le cadre de coalition, avec des civils d'autres nations, que ces derniers occupent des postes de responsabilités politiques ou qu'ils agissent dans le cadre d'organisation non gouvernementales (ONG)³⁸⁹. Enfin, l'accroissement des formations communes, regroupant civils et militaires sur les mêmes bancs ou assurant la mixité des formateurs et des étudiants, favorise les échanges et donc la convergence des points de vue³⁹⁰. L'autonomie de l'institution militaire, si tant est qu'elle fut possible, mènerait à terme à une séparation entre deux sphères naturellement complémentaires et fondamentalement indissociables puisque l'armée française est « l'armée de la République », « au service de la Nation »³⁹¹, qu'elle a pour chef le président de la République³⁹² et que sa pérennité s'appuie notamment sur le budget qu'accepte de lui allouer le Parlement. En d'autres termes l'armée « dépend de l'Etat qui l'emploie – matériellement et symboliquement – et de la société »³⁹³ qu'elle est amenée à défendre le cas échéant. La professionnalisation des officiers

³⁸⁷ GRESLE. La « société militaire ». *Op. cit.* p. 794. Ce qui revient à dire, comme nous l'avons vu précédemment, que la profession doit être encadrée par des normes afin d'éviter qu'elle n'utilise son expertise contre son client qu'est la nation.

³⁸⁸ Charles C. MOSKOS, John Allen WILLIAMS, David R. SEGAL. *Armed Forces after the Cold War*. In MOSKOS, WILLIAMS, SEGAL. *The Postmodern Military*. *Op. cit.* p. 1.

³⁸⁹ L'évolution des missions des armées et les interventions hors cadre traditionnel de défense des intérêts nationaux seront traitées ultérieurement. Soulignons toutefois que ces éléments favorisent, comme l'indique Charles Moskos, le « relâchement des liens l'Etat-nation » des armées postmodernes.

³⁹⁰ A ce titre les formations suivies dans le cadre de l'enseignement militaire scientifique et technique (EMSST) permettent à certains officiers de suivre des cursus dans le civil. L'Institut des hautes études de défense nationale (IHEDN) est un autre haut lieu de la mixité en termes de formation. Voir notamment Fabrice HAMELIN. Le combattant et le technocrate : la formation des officiers à l'aune du modèle des élites civiles. *Revue française de science politique*, Vol. 53, No. 3, 2003. p. 435-463.

³⁹¹ Article 1 de la Loi No. 2005-270 du 24 mars 2005 portant statut général des militaires (Article L4111-1 du Code de la défense).

³⁹² Article 15 de la Constitution du 4 octobre 1958

³⁹³ GRESLE. La « société militaire ». *Op. cit.* p. 792.

français s'inscrit selon nous clairement dans les modèles de convergence de Janowitz³⁹⁴ et occupationnel de Moskos³⁹⁵ et ne favorise donc aucunement leur autonomie *stricto sensu*.

Finalement, l'interconnexion croissante entre armées et monde civil paraît essentielle dans le cadre d'une démocratie. Pour Huntington, le développement des idéaux et des parties démocratique est d'ailleurs le troisième facteur qui a rendu possible la professionnalisation³⁹⁶. Selon l'auteur, la démocratie a favorisé la substitution de l'idéal démocratique à l'idéal aristocratique et a permis, malgré l'échec de cette substitution dans les premières années de la Révolution française, de briser le monopole de la noblesse sur le corps des officiers³⁹⁷. Ce serait donc le conflit entre ces deux idéaux, et la volonté des parties en présence de subordonner l'armée à leurs intérêts respectifs, qui auraient rendu le professionnalisme possible en lui conférant une autonomie le détachant des querelles partisans. L'exigence de neutralité indiquée dans le SGM est une émanation de la vision d'une armée au service de la nation, entendue dans son acception idéale, et non soumise à une idéologie ou à une orientation politique spécifique. S'il est strictement impossible de fixer un horizon politique aux officiers, l'apolitisme étant la règle, il est cependant aujourd'hui admis que les officiers français sont majoritairement marqués à droite³⁹⁸. L'arrivée au pouvoir d'un gouvernement de gauche n'a d'ailleurs pas été sans répercussion sur le monde militaire comme en témoigne les débats sur les prérogatives du chef d'état-major des armées ou les rappels concernant la subordination du militaire au politique. Le cas du colonel Bertrand Toujouse remercié pour être « un intellectuel qui fouille ses dossiers » montre bien la volonté politique de limiter les militaires au domaine restreint de l'obéissance sous couvert de réactivité³⁹⁹. De la même manière les différends

³⁹⁴ JANOWITZ. *The Professional Soldier. Op. cit.*.

³⁹⁵ MOSKOS. *Institutional/Occupational Trends in Armed Forces. Op. cit.*.

³⁹⁶ HUNTINGTON. *The Soldier and the State. Op. cit.* p. 33.

³⁹⁷ *Ibid.* p. 34.

³⁹⁸ Les officiers sont historiquement traditionnalistes, conservateurs et nationalistes. Nous rappelons cependant ici qu'aucune donnée n'est disponible sur les orientations politiques des militaires puisque la Loi No. 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée par la Loi No. 2004-801 du 6 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel, interdit la collecte de telles informations. Pour autant un officier général nous confiait, lors d'un entretien, avoir été frappé par la « droitisation » et le repli religieux des élèves-officiers de St Cyr. Entretien avec un officier générale de l'armée de Terre (OGAT15). Septembre 2012. Des éléments historiques supplémentaires peuvent être trouvés dans Olivier FORCADE, Eric DUHAMEL, Philippe VIAL (dirs.). *Militaires en République 1870-1962 : les officiers, le pouvoir et la vie publique en France*. Actes du colloque international tenu au Palais du Luxembourg et à la Sorbonne les 4, 5 et 6 avril 1996. Paris : Publications de la Sorbonne, 1999. Voir également Mattei DOGAN. Militaires sans épée dans la politique. *Pouvoirs*, No. 38 « L'armée », septembre 1986. p. 113-125.

³⁹⁹ Marc VIGNAUD. Ca valse chez le Drian. *Le Point.fr*, 27 octobre 2012.

opposant le pouvoir politique au Cema, supposé détenir une forme de pouvoir liée à ses prérogatives en vertu des décrets de 2005 et 2009⁴⁰⁰, démontre une volonté de « restaurer la primauté du politique »⁴⁰¹. Ces éléments avancés, l'exercice de la démocratie n'est pas un facteur de professionnalisation des officiers en France. La décision de professionnaliser les armées a été purement politique, et facilitée par la subordination du militaire au politique et en particulier au président de la République⁴⁰². Pourtant, il eut été légitime sur un sujet aussi essentiel et sensible que la défense nationale, que la nation, c'est-à-dire l'ensemble des citoyens, soit consultée directement.

Cette dernière remarque nous amène au quatrième facteur de Huntington, à savoir l'existence d'une source unique et reconnue d'autorité légitime représentant la nation et offrant à l'officier un idéal de service⁴⁰³. Huntington ajoute, et ce point nous paraît essentiel, que là où existent plusieurs sources d'autorité le professionnalisme « devient difficile si ce n'est impossible à mettre en œuvre »⁴⁰⁴. Dans le cas français la source d'autorité légitime était, jusqu'à la mise hors la loi de la guerre⁴⁰⁵ par l'ONU⁴⁰⁶, le Parlement seul légitime, car représentant le peuple français, à autoriser la déclaration de guerre⁴⁰⁷. Avec la disparition de la guerre, et l'avènement des conflits et des « opérations autre que la guerre »⁴⁰⁸, le Parlement français s'est vu déposséder de ses prérogatives au profit de l'exécutif qui décide seul sans consultation préalable de la représentation nationale de l'emploi des forces, comme ce fut le

⁴⁰⁰ Décret No. 2005-520 du 21 mai 2005 fixant les attributions des chefs d'état-major et Décret No. 2009-869 du 15 juillet 2009 relatif aux attributions du ministre de la défense, du chef d'état-major des armées et des chefs d'état-major de l'armée de terre, de la marine et de l'armée de l'air.

⁴⁰¹ Jean GUISNEL. Le torchon brûle entre Le Drian et les chefs militaires. *Le Point.fr*, 03 janvier 2013. Également Bernard MESSANA. Gauche ! Droite ! Association de soutien à l'armée française, *Engagement*, No. 96, automne 2012. p. 18. Voir également François HOLLANDE. Discours sur la Défense nationale, Paris, 11 mars 2012.

⁴⁰² IRONDELLE. *La réforme des armées en France. Op. cit.*, p. 96-109.

⁴⁰³ HUNTINGTON. *The Soldier and the State. Op. cit.*, p. 35.

⁴⁰⁴ *Ibid.*.

⁴⁰⁵ Au sens juridique de la Convention (III) relative à l'ouverture des hostilités, La Haye, 18 octobre 1907.

⁴⁰⁶ Article 2 par. 3 et 4 de la Charte des Nations Unies.

⁴⁰⁷ Article 35 de la Constitution du 4 octobre 1958.

⁴⁰⁸ Ces opérations plus connues sous le vocable américain de *Operations Other Than War* (OOTW) sont définies dans le *Joint Pub 3-07. Joint Doctrine for Military Operations Other Than War* du 16 juin 1995, comme étant des opérations visant à « éviter la guerre et à promouvoir la paix », « plus sensibles aux considérations politiques, pour lesquels l'armée n'est souvent pas le premier acteur », et soumises « à des règles d'engagement plus restrictives » dans le but de poursuivre une « hiérarchie d'objets nationaux » (p. vii). Voir Bernard BOENE, Thierry NOGUES, Saïd HADDAD. *A missions nouvelles des armées, formation nouvelle des officiers des armes ? Enquête sur l'adaptation de la formation initiale des officiers des armes aux missions d'après-guerre froide et à la professionnalisation*. Paris : Centre d'études en sciences sociales de la défense, Les Documents du C2SD, No. 46, 2001. p. 37-39.

cas en Afghanistan ou plus récemment au Mali avec l'opération Serval. Par conséquent, à l'autorité légitime traditionnelle du Parlement est venue s'ajouter de fait celle de l'exécutif. La révision de la Constitution qui impose une information, sans vote, du Parlement « au plus tard trois jours après le début de l'intervention » et une autorisation de prolongation au-delà de quatre mois⁴⁰⁹, ne change rien au fait que les armées françaises, au service de la nation, sont désormais soumises à l'autorité de l'exécutif⁴¹⁰. La question se pose alors à la lecture du Code du soldat, dont l'article dispose que, « [a]u service de la France, le soldat lui est entièrement dévoué, en tout temps et en tout lieu », de savoir à quelle France il est fait référence⁴¹¹. D'autre part le rôle légitimateur de l'ONU, le poids normatif de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (Otan) et le rôle, certes marginal, de l'Union européenne (UE) dans les interventions françaises, tendent à rendre floue le concept d'autorité légitime. L'intervention en Afghanistan, avec son système de commandement complexe, est un exemple de la difficulté à déterminer clairement qui est le détenteur de cette autorité sur le terrain. Quant à la décision d'intervention, les débats sur le poids de l'article 5 du Traité de l'Atlantique Nord, tendent à montrer que même dans un domaine régalien l'autorité légitime est dans les faits pour le moins délicate à identifier.

Au final, il apparaît que les officiers français ne sont pas « professionnels » au sens sociologique du terme et que les conditions de mise en place de la professionnalisation proposées par Huntington ne sont, dans le cas français, pas réunies.

Pour Suzanne Nielsen la théorie de Huntington continue cependant d'être pertinente dans l'analyse des relations civilo-militaires, en particulier aux Etats-Unis, bien qu'elle admette que certains points restent imparfaits et donc sujets à débats⁴¹². Les caractéristiques attribuées aux professions par Huntington sont, à ce titre, discutables. Nous l'avons déjà dit, le nombre de critères adéquats pour définir une profession est variable selon les auteurs et trop élevé pour être appliqué de manière universelle. Ensuite, il apparaît que la fonction de défense assurée par les armées, et indispensable à la survie de la communauté nationale, est désormais concurrencée par de nouveaux acteurs parfois plus à même de répondre aux nouvelles menaces. L'absence de menace directe aux frontières françaises a finalement rendu l'expertise militaire moins

⁴⁰⁹ Article 35 de la Constitution du 4 octobre 1958. Modifié par la Loi constitutionnelle No. 2008-724 du 23 juillet 2008 de modernisation des institutions de la V^e République.

⁴¹⁰ Ce qui correspond à la tradition en vigueur sous la V^e République du « domaine réservé » comme nous le verrons.

⁴¹¹ Armée de Terre. Code du soldat. *Op. cit.*.

⁴¹² Suzanne C. NIELSEN. American civil-military relations today: the continuing relevance of Samuel P. Huntington's *The soldier and the state*. *International Affairs*, Vol. 88, No. 2, 2012. p. 369-376.

indispensable, mettant ainsi à mal la pertinence de la relation entre la profession et sa clientèle⁴¹³. Enfin, le fait que les officiers soient formés avec des civils, tend à homogénéiser l'ensemble des acteurs de défense et à effacer la spécificité du métier des armes.

Pour autant, il n'en demeure pas moins que les armées françaises sont désormais des armées qualifiées de professionnelles au sein desquelles servent des officiers *de facto* professionnels⁴¹⁴. Le qualificatif est loin d'être anodin. Il est chargé d'un sens symbolique fort que les officiers, comme certains acteurs de la scène politique, s'évertuent à pérenniser.

1.2.3. *Le caractère professionnel des armées françaises : un artifice discursif*

Le fonctionnalisme qui postule que la profession, sur le modèle des corporations de Durkheim, assure une fonction vitale pour la société au sein de laquelle elle officie, offre une perspective intéressante du sujet. Si de nombreux auteurs ne reconnaissent pas l'armée comme entrant dans le champ des professions, Huntington rompt avec la tradition en expliquant que les officiers sont des experts dans la défense du territoire et en faisant d'eux des professionnels de la gestion de la violence. A ce titre les officiers détiendraient donc une expertise spécifique impliquant une interdépendance avec la société à l'égard de laquelle ils ont une responsabilité particulière. Cependant, l'approche « fonctionnel-culturaliste »⁴¹⁵, qui postule que toute institution existe pour répondre à un besoin naturel et assurer une fonction garantissant la survie de la société, ne nous semble pas pertinente dans le cas qui nous occupe dans la limite où la fonction précise des officiers est pour le moins difficile à définir. Plus largement, la fonction « vitale » assurée par l'armée est en elle-même problématique. Comme l'écrit François Gresle « le corps militaire existe parce qu'il a pour fonction de faire la guerre »⁴¹⁶. Or, l'on constate d'une part que la guerre, déclarée illégale par les Charte des Nations Unies, est aujourd'hui, dans son acception juridique, quasiment absente de la scène internationale⁴¹⁷, et que, d'autre

⁴¹³ Talcott Parsons, prenant les médecins pour exemple, insistait sur l'interdépendance entre la profession et des clients dépendants d'elle. C'est la reconnaissance de la spécificité de l'expertise de la profession dans un domaine donné qui lui confère un monopole et induit une dépendance à son égard. Talcott PARSONS. *The Social System*. Glencoe, IL: The Free Press of Glencoe, 1951.

⁴¹⁴ Pour ne pas dire « armée de métier » qui dénoterait une forme de banalisation de l'activité guerrière et entraînerait un risque de rapprochement avec le mercenariat.

⁴¹⁵ GRESLE. La « société militaire ». *Op. cit.* p. 782.

⁴¹⁶ *Ibid.*.

⁴¹⁷ Le *Department of Peace and Conflict Research* de la *Uppsala Universitet*, indique sur son site Internet qu'il n'existe en 2014 qu'un seul conflit armé internationalisé. Or si l'on se réfère à la Convention III, relative à

part, pour l'armée française, l'absence de menace pesant sur le territoire national et la création d'une aire pacifiée en Europe, tendent à rendre caduque la fonction guerrière et à déplacer le rôle des officiers vers des activités plus variées.

De fait, en l'absence de menace contre le territoire, justifiant l'existence d'une armée, le corps des officiers, experts en matière de guerre et de stratégie⁴¹⁸, se voit départi de sa fonction première telle que définie par Huntington. Ensuite, l'avènement de nouvelles menaces s'est accompagné de la montée en puissance de nouveaux acteurs « professionnels de la violence », telles que les sociétés militaires privées (SMP) venant concurrencer les militaires jusque dans leur cœur de métier⁴¹⁹. Dans le même temps, l'expertise détenue par les officiers, et acquise par un entraînement et une formation spécifique, est désormais partagée avec les civils. L'Institut des hautes études de défense Nationale (IHEDN) est un exemple tout à fait représentatif de cette convergence entre communauté militaire et société civile sur les affaires de défense. Créé en 1949⁴²⁰, et faisant suite au Centre des Hautes Etudes de Défense Nationale qui avait pour vocation de créer « entre tous ses auditeurs, officiers et fonctionnaires civils, une unité de sentiment, de pensée et de doctrine qui sera le meilleur gage de l'unité d'action pour préparer en temps de paix et pour assurer en temps de guerre la défense du pays »⁴²¹, l'IHEDN a aujourd'hui pour « mission de réunir des responsables de haut niveau appartenant à la fonction publique civile et militaire et aux autres secteurs d'activité de la nation en vue d'approfondir en commun leur connaissance des grands problèmes de défense »⁴²². L'Institut est aujourd'hui un creuset

l'ouverture des hostilités, du 18 octobre 1907, une guerre, qui débute par une déclaration de guerre, ne peut être menée qu'entre des Etats (les parties contractantes). De fait, il découle qu'il n'y a plus de guerre en cours à l'heure actuelle. Il existe cependant des situations pour lesquelles une déclaration de guerre a eu lieu sans que n'ait jamais été signé de traité de paix. Ces cas (notamment entre les deux Corées, ou entre la Syrie et Israël) relèvent donc de la situation de guerre *stricto sensu* sans présenter de confrontation armée. Cela étant, nous le verrons, le mot « guerre » est à manier avec beaucoup de précautions.

⁴¹⁸ ABRAHAMSSON. *Military Professionalization and Political Power*. *Op. cit.* p. 113.

⁴¹⁹ Renommées entreprises de services de sécurité et de défense (ESSD) pour les différencier de leurs homologues anglo-saxonnes offrant des prestations « réellement militaires », les « SMP » françaises font l'objet de réflexions quant à leur développement et à leur intérêt aux côtés d'une armée en réduction d'effectif. Voir sur le sujet Christian MENARD, Jean-Claude VIOLLET. *Rapport d'information déposé par la commission de la défense nationale et des forces armées* sur les *sociétés militaires privées*. Assemblée nationale, treizième législature, rapport No. 4350, enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 14 février 2012. Ce rapport prend notamment acte de « l'intérêt stratégique » que présentent ces sociétés, de la variété des services qu'elles proposent et de leur développement important au cours des deux dernières décennies.

⁴²⁰ Décret No. 49-227 du 30 janvier 1949 portant création d'un l'Institut des hautes études de défense nationale.

⁴²¹ Décret du 14 août 1936 portant création d'un Centre des Hautes Etudes de Défense Nationale, précédé du rapport du gouvernement Blum au Président de la République.

⁴²² La formulation est celle du décret No. 97-817 du 5 septembre 1997 érigeant l'Institut des hautes études de défense nationale en établissement public. Elle ne diffère que légèrement de celle du décret No. 79-179 du 6 mars 1979 portant statut de l'Institut des hautes études de défense nationale.

de la pensée de défense et de partage entre responsables militaires et responsables civils. Il favorise ainsi une communauté de pensée qui vise à mettre civils et militaire sur un pied d'égalité en matière de connaissances relatives à la défense nationale tendant à rendre poreuse la frontière traditionnelle entre ces deux sphères.

Par ailleurs, entre le « professionnel de la violence », le « guerrier »⁴²³, le « leader héroïque »⁴²⁴, le technicien, le « technocrate »⁴²⁵, le « manager »⁴²⁶ ou encore le « *peacekeeper* »⁴²⁷, les officiers semblent être devenus à la fois multitâches et très hétérogènes dans leurs attributions. De manière générale, et comme l'indique François Gresle, « l'Armée, à aucun moment de son histoire, n'a jamais formé un tout (...) il faut prendre en considération cette réalité tangible pour les intéressés qu'elle fonctionne comme une coalition de forces personnalisées plutôt que sous la forme d'une organisation unifiée »⁴²⁸. Il est donc difficile, si ce n'est impossible, d'appliquer une vision purement fonctionnaliste du professionnalisme aux armées. Cette remarque vaut également pour les officiers qui aujourd'hui sont, pour bon nombre d'entre eux, complètement isolés de la violence guerrière et cantonnés à des tâches qui pourraient tout aussi bien être, et sont d'ailleurs de plus en plus souvent, attribuées à des civils.

Par conséquent, « il n'est pas prouvé que les militaires constituent un simple groupe professionnel parmi d'autres »⁴²⁹ dont la fonction serait clairement défini.

Nous postulons donc avec Julia Evetts que le professionnalisme est avant tout un discours, un artifice rhétorique permettant non seulement de faire accepter les changements aux militaires et d'assurer leur contrôle à distance, mais également d'assurer un certain niveau de prestige aux officiers afin de les maintenir artificiellement dans une sphère séparée de la société civile « profane ».

⁴²³ Michael MARTIN. *Warriors to Managers: The French Military Establishment Since 1745*. Chapel Hill, NC, University of North Carolina Press, 1981.

⁴²⁴ JANOWITZ. *The Professional Soldier*. *Op. cit.*, p. 22-36.

⁴²⁵ HAMELIN. Le combattant et le technocrate. *Op. cit.*.

⁴²⁶ JANOWITZ. *The Professional Soldier*. *Op. cit.*, p. 22-36 ; ABRAHAMSSON. *Military Professionalization and Political Power*. *Op. cit.*, p. 35.

⁴²⁷ Maria NUCIARI. Models and Explanations for Military Organization: An Updated Reconsideration. In CAFORIO. *Handbook of the Sociology of the Military*. New York, NY: Kluwer Academic/Plenum Publishers, 2003. p. 61-85.

⁴²⁸ GRESLE. La « société militaire ». *Op. cit.*, p. 790.

⁴²⁹ François GRESLE. Présentation. *Revue française de sociologie*, Vol. 44, No. 4, 2003. p. 643.

En tout état de cause le caractère discursif des professions est déjà évident dans les sens attribués au concept et dans l'impossibilité à lui donner une définition unanimement acceptée⁴³⁰. Bien que la définition « canonique » des professions soit attribuée à Flexner⁴³¹, comme le soulignent Claude Dubar et Pierre Tripier, il existe des « controverses théoriques »⁴³², des « divergences » parmi les sociologues sur la définition des professions⁴³³. Pour les deux auteurs, il existe « trois univers significatifs, trois champs sémantique, associés à trois types d'usage du terme »⁴³⁴. La profession peut être « quelque chose qui s'énonce publiquement et qui est lié à des croyances politico-religieuses »⁴³⁵. Elle peut également être « le travail que l'on fait dès lors qu'il permet d'en vivre grâce à un revenu. »⁴³⁶. Enfin, elle peut renvoyer à l'« ensemble des personnes exerçant un même métier »⁴³⁷.

Le point qui nous semble ici intéressant et qui nous ramènera au postulat de Julia Evetts, est celui de l'approche des professions au travers de l'énonciation d'un concept empreint d'un prestige qui, pour les officiers, confine au sacré. Selon Everett Hughes le fonctionnalisme ne fait que reproduire la rhétorique professionnelle. Hughes considère que le discours des professionnels s'appuie sur une « dissimulation » (*concealment*) et que les sociologues, qui se présentent eux-mêmes comme des professionnels, sont dupes de cet artifice⁴³⁸. Ce que Hughes entend par dissimulation, c'est l'absence de réflexions objectives sur le concept de profession et la focalisation sur celles qui « chérissent et dispensent un stéréotype commun d'elles-mêmes » et ainsi s'inscrivent dans une « dissimulation commune »⁴³⁹, une forme d'« occultation » (*blinder*) orientant le discours scientifique⁴⁴⁰. En d'autres termes la dissimulation « reproduit la rhétorique professionnelle de ceux qui tendent à présenter leur

⁴³⁰ DUBAR, TRIPIER. *Op. cit.* p. 10 et 22.

⁴³¹ FLEXNER. *Is Social Work a Profession?* *Op. cit.* p. 152-165.

⁴³² DUBAR, TRIPIER. *Op. cit.* p. 8.

⁴³³ *Ibid.* p. 9.

⁴³⁴ *Ibid.* p. 10.

⁴³⁵ *Ibid.*

⁴³⁶ *Ibid.* p.11.

⁴³⁷ *Ibid.*

⁴³⁸ Everett C. HUGHES. *The Sociological Study of Work: An Editorial Foreword. The American Journal of Sociology*, Vol. 57, No. 5, "The Sociological Study of Work", March 1952. p. 425.

⁴³⁹ *Ibid.*

⁴⁴⁰ Everett C. HUGHES. *Men and Their Work*. Glencoe, IL: The Free Press of Glencoe, 1964 [1958]. p. 43.

travail comme une *profession*, c'est-à-dire une activité noble, prestigieuse et désintéressée, conforme aux normes sociales en vigueur »⁴⁴¹.

En suivant Hughes, il faudrait considérer le discours sur le professionnalisme comme un outil permettant de conférer à la profession d'officier un prestige nécessaire au maintien de la légitimité des officiers au sein de la société. Que ce soit chez les dirigeants politiques, qui rivalisent d'imagination pour caractériser le métier des armes⁴⁴² et l'intégrer dans un univers symbolique dans la continuité de la religion civile, ou chez les responsables militaires qui y recourent pour maintenir la cohésion et donner un semblant de sens au métier dans un contexte de morosité et d'inquiétude notables⁴⁴³, ce discours existe indiscutablement. Nous entrons là dans l'univers de l'interactionnisme et d'une communication mesurée et formatée pour rasséréner les esprits⁴⁴⁴. Or dans un univers fortement marqué par les symboles, l'attrait pour un « langage du travail » fortement « chargé de jugements de valeurs et de prestige, et avec un choix de symboles à vocation défensive »⁴⁴⁵, est un élément pris en compte pour entretenir une mythologie qui satisfait tant les officiers que la société. Plus que dans tout autre domaine d'activité, « il y a quelque chose de presque irrévocable dans le choix » du métier des armes dans la limite où l'officier se revendique d'un groupe social spécifique héritier d'un prestige acquis au cours du temps et que sa profession est également « une des composantes les plus importantes de son identité sociale, de son moi, en fait de son destin, dans l'unique vie qui est la sienne »⁴⁴⁶. C'est notamment ce qui amène Dubar et Tripier à affirmer que « [c]ontrairement au fonctionnalisme qui privilégie l'enjeu de l'organisation sociale, la posture interactionniste valorise les professions (métiers, emplois) comme des formes d'accomplissement de soi » et que, par conséquent, « [l]'activité professionnelle de n'importe qui doit être étudiée comme un

⁴⁴¹ DUBAR, TRIPIER. *Op. cit.*, p. 94.

⁴⁴² Jacques CHIRAC. Intervention télévisée de M. le Président de la République, sur la professionnalisation de l'armée, la restructuration de l'industrie d'armement et la prochaine suppression du service national, Paris, 22 février 1996 ; Nicolas SARKOZY. Discours de M. le Président de la République, lors de la prise d'arme d'automne. Hôtel national des Invalides, Paris, 30 novembre 2009 ; François HOLLANDE. Vœux de M. le Président de la République aux Armées et aux Anciens combattants, au 12^e Régiment de cuirassiers, à Olivet, Loiret (45), 9 janvier 2013.

⁴⁴³ L'amiral Guillaud s'inquiétait lui-même du fait que « le moral des armées est au seuil d'alerte ». Edouard GUILLAUD. Audition du chef d'état-major des armées, Assemblée nationale, quatorzième législature. Compte-rendu No. 4, Commission de la défense nationale et des forces armées, présidence de Madame Patricia Adam, 11 juillet 2012, séance de 9 heures 30.

⁴⁴⁴ Jean-François BUREAU. Communiquer la défense. *Défense nationale*, No. 5, mai 2003. p. 156-167. Voir également Claire OGER, Caroline OLLIVIER-YANIV. Conjurier le désordre discursif. Les procédés de « lissage » dans la fabrication du discours institutionnel. *Mots. Les langages du politique*, No. 81, 2006.

⁴⁴⁵ HUGHES. *Men and Their Work*. *Op. cit.*, p. 43.

⁴⁴⁶ *Ibid.*.

processus biographique et même identitaire »⁴⁴⁷. On comprend dès lors la charge émotionnelle du vocabulaire employé pour faire référence à la profession d'officier. Départi de son « rôle social » avec la suspension du service national, privé de sa fonction de « spécialiste de la violence », l'officier, comme le politique, tente de maintenir la profession dans le « cercle magique »⁴⁴⁸ du sacré et recourant à un vocabulaire exprimant le « prestige des fonctions » ouvrant droit à « une reconnaissance de la valeur personnelle par la bravoure déployée et l'exploit accompli dans les situations périlleuses »⁴⁴⁹.

Cette séparation entre profane et sacré, pour laquelle Durkheim souligne que les deux sphères doivent rester isolées l'une de l'autre⁴⁵⁰ sans pour autant « rendre impossible toute communication »⁴⁵¹, est réutilisée à plusieurs reprises sous des formes différentes (clerc/laïc, initié/non initié) par Everett Hughes qui, dans *Men and their work*, parle d'une « division sacrée du travail » fondée sur la possession de « prérogatives sacrées »⁴⁵². Cette dichotomie expert/profane, reprend la séparation religieuse entre sacré et profane en se fondant sur l'existence d'un domaine d'expertise conférant un certain prestige au groupe le détenant. Pour Everett Hughes, le « concept de "profession" dans nos sociétés n'est pas tant descriptif qu'un terme de valeur et de prestige »⁴⁵³. Or, du fait de ce prestige le groupe considéré, en l'occurrence celui des officiers, veille à maintenir son contrôle sur son domaine d'expertise en conformité avec les normes⁴⁵⁴ sociales en vigueur⁴⁵⁵. Pour Hughes le sacré marque donc les limites stratégiques du domaine spécifique de la profession qui peut ainsi se maintenir à distance du monde profane. Les interactions entre expert et profane fondent le prestige du premier et caractérisent le sacré, tandis que le profane est positionné, par opposition, dans le domaine de

⁴⁴⁷ DUBAR, TRIPIER. *Op. cit.* p. 95.

⁴⁴⁸ HUBERT, MAUSS. Essai sur la nature et la fonction du sacrifice. *Op. cit.*

⁴⁴⁹ Céline BRYON-PORTET. Stress et suicides liés au travail au sein de l'institution militaire. *Travailler*, Vol. 2, No. 26, 2011. p. 101.

⁴⁵⁰ DURKHEIM. *Les formes élémentaires de la vie religieuse. Op. cit.*

⁴⁵¹ *Id.* p. 55.

⁴⁵² HUGHES. *Men and Their Work. Op. cit.* p. 26.

⁴⁵³ *Id.* p. 44.

⁴⁵⁴ Pour Talcott Parsons le choix faits par les individus le sont sous contraintes normatives certes matérielles mais surtout symboliques. Ces contraintes renvoient aux valeurs et aux normes en vigueur dans la société concernée. PARSONS. *The Social System. Op. cit.* ; Talcott PARSONS. *Societies: Evolutionary and Comparative Perspectives*. Englewood Cliffs NJ: Prentice-Hall, 1966.

⁴⁵⁵ Hughes illustre ce point en prenant l'exemple du concierge (*janitor*). HUGHES. *Men and Their Work. Op. cit.* p. 49-55.

l'incompétence, de l'amateurisme⁴⁵⁶. La profession correspond alors à la construction d'un groupe détenteur d'un monopole sur certaines activités pour lesquelles il revendique une expertise rare, voire unique, et utile à une clientèle. Pour William Goode⁴⁵⁷ il s'agit là d'un « monopole d'expertise » préservé du monde profane par la possession de certaines caractéristiques telles qu'un sentiment d'identité ; un faible *turn over* ; un partage de valeurs ; une définition commune des rôles ; un langage commun ; une autorité sur les membres du groupe ; des limites sociales claires ; et un processus de socialisation et de formation favorisant le contrôle des nouveaux entrants. Selon Catherine Paradeise qui définit les professions comme des « marchés du travail fermés »⁴⁵⁸, ce monopole est lié à une reconnaissance sociale de la compétence revendiquée par la profession⁴⁵⁹. Autrement dit, l'expertise des officiers est inséparable de la reconnaissance de celle-ci par la société au profit de laquelle elle est mise en œuvre. La problématique est ici de déterminer l'expertise retenue, d'autant que les interactionnistes soulignent l'hétérogénéité des groupes et les différenciations internes à ces groupes. Nous l'avons indiqué, dans le cas des officiers cette hétérogénéité est frappante. Elle est due pour partie à l'élargissement des motivations à l'engagement et à l'extension du spectre des compétences exigées des officiers dont la diversité des spécialités est une expression évidente. Les attentes à l'égard d'un officier commando focalisé sur l'activité de combat, ne peuvent en l'occurrence pas être les mêmes que celles à l'égard d'un officier administratif qui serait plus un manager. E d'autres termes on n'attend pas d'un officier commando qu'il soit un gestionnaire de ressources humaines (RH), comme l'on n'attend pas d'un officier RH qu'il soit un spécialiste du combat. Le seul point susceptible de faire l'objet d'une attente commune est le consentement au sacrifice suprême pour les intérêts supérieurs de la nation. C'est cette relation entre officiers et nation qui justifie l'exigence de respect de la part des citoyens et de considération de la nation⁴⁶⁰. Cela étant il est impossible de considérer le consentement au sacrifice comme une « expertise », et encore moins comme une « expertise rare ».

⁴⁵⁶ Voir *infra* le débat sur la qualification d'amateurs des militaires français par le Président Sarkozy.

⁴⁵⁷ William J. GOODE. Community within Community: The Professions. *American Sociological Review*, Vol. 22, No. 2, Apr., 1957. p. 195. Sur le monopole d'expertise voir également Magali S. LARSON. *The Rise of Professionalism: A Sociological Analysis*. Berkeley, CA: University of California Press, 1977.

⁴⁵⁸ Catherine PARADEISE. Les professions comme marchés du travail fermés. *Sociologie et sociétés*, Vol. 20, No. 2, octobre 1988. p. 9-21.

⁴⁵⁹ *Ibid.*. Sur le « monopole de compétences » voir également LARSON. *The rise of professionalism. Op. cit.* p. 31-39.

⁴⁶⁰ Article 1 de la Loi No. 2005-270 du 24 mars 2005 portant statut général des militaires (Article L4111-1 du Code de la défense).

Cette expertise n'existant pas à proprement parler, il est indispensable de la construire afin de conserver aux officiers leur légitimité et de les maintenir dans l'enceinte magique du sacré. Le discours est à ce titre un outil extrêmement puissant en tant qu'énoncé performatif modifiant dans un jeu d'interactions les structures idéelles des agents⁴⁶¹ et construisant les réalités sociales sur lesquelles reposent les institutions⁴⁶². Il permet de créer une structure idéelle, et idéale, dans laquelle les officiers, peu enclins à abandonner un acquis en termes de valeurs séculaires⁴⁶³, se retrouvent et que la société reconnait comme légitime car supposée exprimer l'expertise des officiers en matière de défense. Selon Julia Evetts « l'armée fournit un exemple clair de l'utilisation du discours sur le professionnalisme comme mécanisme de changement occupationnel, et en particulier de son pouvoir comme forme d'auto-discipline ou de contrôle "à distance" »⁴⁶⁴, par ailleurs souvent construit et utilisé par les dirigeants militaires⁴⁶⁵.

Dans l'armée française le poids des mots, et des valeurs et symboles qui y sont associés, est essentiel au maintien de ce que Huntington appelle « l'esprit militaire »⁴⁶⁶ qui assure à la fois la cohésion en interne et la différenciation vis-à-vis de l'extérieur. A ce titre le recours à un vocabulaire spécifique insistant sur les valeurs est un facteur structurant de l'identité militaire en général et des officiers en particulier. L'honneur, le courage, le loyalisme, le sens du service, l'exemplarité sont autant de termes entrant de le registre de la construction identitaire de l'officier qui se qualifiant ainsi s'octroie une place de choix, une position de prestige, au sein de l'institution militaire et de la société française. Le sens du sacrifice fait partie de ce champ sémantique symbolique. Les officiers ont très largement recours à ce lexique qui les rassure en les enfermant dans un univers familier et valorisant. Pour autant le sens profond de chaque terme pris individuellement n'est pas forcément maîtrisé par les intéressés. Les substantifs « profession » et « professionnalisme » sont, à ce titre, illustratifs de l'emploi de mots porteurs de valeur mais dont le sens exact échappe à ceux qui y recourent. Aucun des officiers interrogés

⁴⁶¹ PARADEISE. Les professions comme marchés du travail fermés. *Op. cit.*. Ces modifications des idées impactent les comportements des individus qui vont en retour modifier les structures dans lesquelles ils agissent. Sur les énoncés performatifs voir en particulier John L. AUSTIN. *How to Do things with Words. The William James Lectures delivered at Harvard University in 1955*. Oxford, UK: Oxford University Press, 1962.

⁴⁶² John R. SEARLE. *The Construction of Social Reality*. New York, NY: The Free Press, 1995.

⁴⁶³ BRYON-PORTET. Stress et suicides liés au travail au sein de l'institution militaire. *Op. cit.*. p. 102.

⁴⁶⁴ Julia EVETTS. Explaining the construction of professionalism in the military: history, concepts and theories. *Revue française de sociologie*, Vol. 44, No. 4, 2003. p. 760.

⁴⁶⁵ *Id.*. p. 760 et 768.

⁴⁶⁶ HUNTINGTON. *The Soldier and the State. Op. cit.*. p. 59-79. Voir également Morris JANOWITZ. Military Elites and the Study of War. *Conflict Resolution*, Vol. 1, No. 1, March 1957. p. 9-18.

dans le cadre de ce travail n'a été capable de définir ce qu'est la « profession » d'officier, ou de se positionner sur la pertinence d'un tel vocable. Aucun d'entre eux n'a pu par ailleurs opérer une distinction entre les mots « métier » et « profession ». A la question « quel est votre métier ou votre profession ? », beaucoup répondent en mettant en avant leur statut d'officier, certains leur spécialité, peu disent qu'ils sont « militaires »⁴⁶⁷. Quelques-uns utilisent plusieurs registres pour se définir, comme ce colonel qui répondait : « *je suis avant tout un officier de l'armée française, un militaire, mais je suis également officier des troupes de Marine* »⁴⁶⁸. En règle générale l'élément mis en avant en premier est celui ayant pour l'intéressé la plus grande valeur symbolique. C'est notamment le cas chez les officiers de l'armée de l'Air qui, lorsque c'est le cas, mettent en avant le fait qu'ils sont « pilotes » pour se différencier des personnels non navigants, voire précisent « de chasse » pour signifier qu'ils n'appartiennent pas aux spécialités considérées comme moins prestigieuses auxquelles appartiennent les pilotes de transport ou d'hélicoptère. Cette hiérarchisation est pour nous illustrative du « continuum » occupation/profession évoqué par Abrahamsson⁴⁶⁹ et qui correspond à l'approche graduelle (*gradualistic*) d'Ernest Greenwood⁴⁷⁰. Cette approche consistant à considérer que les professions se positionnent sur ce continuum à la suite des occupations exprime le positionnement interactionniste analysant les professions comme des occupations ayant réussi à s'élever sur l'échelle hiérarchique. L'obtention d'une licence et d'un mandat est selon Hughes le gage de la réussite de cette entreprise de professionnalisation apparentée à une consécration⁴⁷¹, puisque comme l'écrivait Howard Becker « les professions sont des occupations qui, dans les politiques du travail d'aujourd'hui, ont été suffisamment chanceuses pour acquérir et préserver la propriété d'un titre honorifique »⁴⁷². Dans ce cadre, et comme Paradeise l'indique, la professionnalisation survient dans un cadre de concurrence où les acteurs doivent développer une rhétorique valorisant leur expertise et son utilité pour la société afin de maintenir leur positionnement dans le segment concerné⁴⁷³.

⁴⁶⁷ Seuls 6 officiers sur les 51 interrogés ont proposé « militaire » comme première réponse. 9 autres l'ont utilisé comme seconde réponse.

⁴⁶⁸ Entretien avec un officier supérieur de l'armée de Terre (OSpAT22). Février 2013.

⁴⁶⁹ ABRAHAMSSON. *Military Professionalization and Political Power*. Op. cit., p. 14.

⁴⁷⁰ GREENWOOD. *Attributes of a Profession*. Op. cit., p. 14.

⁴⁷¹ HUGHES. *Men and Their Work*. Op. cit., p. 78-87.

⁴⁷² Howard BECKER. *Sociological Work: Method and Substance*. Chicago, IL: Aldine Publishing Co., 1970. p. 92.

⁴⁷³ Catherine PARADEISE. Comprendre les professions : l'apport de la sociologie. *Sciences Humaines*, Vol. 6, No. 139, 2003. p. 26-29.

Dans le cas militaire ce ne sont pas les officiers qui ont initié ce mouvement de valorisation du professionnalisme mais plutôt le politique, qui prenant en compte l'évolution du contexte international et de la menace, les avancées technologiques et les attentes de la société française, a mis les armées françaises sur la voie de la professionnalisation en en vantant les mérites. Outre le fait que le discours sur le professionnalisme a permis de rassurer la population en s'accompagnant de la suspension du service national et, par voie de conséquence, de la fin des déploiements d'appelés dans des zones de combat, il a permis d'assurer le contrôle civil objectif du pouvoir militaire en le fixant dans une sphère de compétence limitée là où la dissuasion nucléaire tendait à favoriser l'immixtion des responsables militaires dans les affaires politiques. D'autre part comme le souligne Evetts, « le professionnalisme est utilisé comme discours promouvant et facilitant des changements occupationnels particuliers dans le cas des institutions militaires »⁴⁷⁴. Dans un contexte de réformes profondes, « ininterrompues » depuis « plus de quinze ans »⁴⁷⁵, déjà à l'œuvre depuis le Livre blanc de 1994, le début de la professionnalisation et la suspension du service nationale en 1996, et renforcées par la parution du livre blanc de 2008⁴⁷⁶, le discours sur le professionnalisme⁴⁷⁷, délivré par les responsables politiques et militaires, vise donc à faire en sorte que les officiers soient plus conscients des enjeux managériaux et économiques de la défense et ainsi soient plus réceptifs aux arguments, voire qu'il les portent, en faveur de réformes allant dans le sens d'une plus grande rationalisation des moyens dans un contexte de contraintes sociales et budgétaires fortes. Pour Julia Evetts, ce type de contexte est favorable au développement du discours sur le professionnalisme. A mesure que les « budgets d'organisation deviennent plus maigres et que les consommateurs/clients/gouvernements deviennent plus exigeants », les changements inhérents sont présentés comme « un besoin de "professionnaliser" le service et le savoir des travailleurs concernés »⁴⁷⁸. Ces réformes⁴⁷⁹ s'accompagnent d'une bureaucratisation croissante

⁴⁷⁴ EVETTS. Explaining the construction of professionalism in the military. *Op. cit.* p. 766.

⁴⁷⁵ Camille GRAND. Défense : l'heure des choix. Association de soutien à l'armée française. *Engagement*, No. 97, hiver 2012. p. 24.

⁴⁷⁶ Le Livre blanc de 2013, qui n'est qu'une mise à jour du précédent, n'apporte aucun élément nouveau concernant les réformes engagées.

⁴⁷⁷ Ce discours a été porté en particulier par le Président CHIRAC alors même que les états-majors étaient attachés au modèle d'armée mixte. Pour de plus amples développements sur ce point voir IRONDELLE. *La réforme des armées en France*. *Op. cit.* p. 96-109 et 180-188.

⁴⁷⁸ EVETTS. Explaining the construction of professionalism in the military. *Op. cit.* p. 766.

⁴⁷⁹ Le général (2S) Henri Paris souligne que « les armées en sont à leur troisième réforme d'ampleur depuis la chute du mur de Berlin. Henri PARIS. La limite de rupture de l'armée de Terre. Association de soutien à l'armée française, *Engagement*, No. 96, automne 2012. p. 34-35.

qui amène les travailleurs à les percevoir comme une charge supplémentaire en matière de travail administratif (« paperasserie ») et de responsabilités sans améliorations concomitantes de leurs statuts ou de leurs salaires, ce qui selon Evetts conduit à une crise d'identité occupationnelle⁴⁸⁰.

Le discours politique⁴⁸¹ est donc performatif et conditionne les perceptions des officiers au travers de la formation initiale et d'informations dispensées au long de la carrière visant, comme l'écrit Abrahamsson, l'homogénéisation des perspectives et des comportements au travers d'un « endoctrinement »⁴⁸² aboutissant à la mise en place d'un « esprit professionnel »⁴⁸³. Le poids du discours provenant d'autorité considérées comme légitimes, est d'autant plus important qu'il existe au sein des armées françaises une culture d'obéissance et de soumission à l'autorité ancrée dans l'histoire longue⁴⁸⁴. Cette culture est un terrain favorable à un conformisme intellectuel que le corporatisme⁴⁸⁵ des armées modernes, contrairement à celles du 18^{ème} siècle, fait reposer « sur une éducation commune et des expériences intra-professionnelles » et non plus sur les origines sociales⁴⁸⁶. Le professionnalisme des armées françaises doit donc selon nous s'entendre dans son acception interactionniste comme le processus de construction d'un modèle de pensée imposé « par le haut »⁴⁸⁷, une forme d'« argumentation devenue croyance partagée » pour reprendre la formule de Catherine Paradeise qui affirme que le discours sur la profession n'a pas un « caractère énonciatif » mais

⁴⁸⁰ EVETTS. Explaining the construction of professionalism in the military. *Op. cit.* p. 768.

⁴⁸¹ Le mot « politique » est ici entendu comme ce qui « a trait à l'art de gouverner » et non comme émanant des hommes politiques.

⁴⁸² Sur l'endoctrinement idéologique voir également JANOWITZ. *Military Elites and the Study of War. Op. cit.* p. 9-18. Colin Gray souligne que la « [d]octrine enseigne ce qu'il faut penser et ce qu'il faut faire, plutôt que comment penser et comment se préparer à le faire ». Colin S. GRAY. *Modern Strategy*. Oxford, NY: Oxford University Press, 1999. p. 36.

⁴⁸³ ABRAHAMSSON. *Military Professionalization and Political Power. Op. cit.* p. 59.

⁴⁸⁴ JUIN. *Trois siècles d'obéissance militaire. Op. cit.* ; GOFFI. *Expression libre. Op. cit.* ; Emmanuel GOFFI. *There is No Real Moral Obligation to Obey Orders: Escaping from 'Low Cost Deontology'*. In Andrea ELLNER, Paul ROBINSON, David WHETHAM (eds). *When Soldiers Say No: Selective Conscientious Objection in the Modern Military*. Aldershot, UK: Ashgate, 2013. p. 31-48.

⁴⁸⁵ Le mot corporatisme sera utilisé pour traduire le concept de *corporateness* entendu comme « esprit d'entreprise » sans sous-entendu idéologique ou protectionniste. Il pourra également être traduit par « esprit de corps » pour rendre le sentiment d'appartenance à une communauté spécifique. HUNTINGTON. *The Soldier and the State. Op. cit.* p. 10.

⁴⁸⁶ ABRAHAMSSON. *Military Professionalization and Political Power. Op. cit.* p. 12.

⁴⁸⁷ EVETTS. Explaining the construction of professionalism in the military. *Op. cit.* p. 773.

« performatif », dont la valeur est « contenue dans son pouvoir d'organisation et de légitimation du statut »⁴⁸⁸.

Pour Julia Evetts le discours se définit comme les « moyens par lesquels les travailleurs occupationnels et professionnels eux-mêmes acceptent, intègrent et s'adaptent aux concepts de "profession" et plus particulièrement de "professionnalisme" dans leur travail »⁴⁸⁹. L'idée est donc de construire une identité professionnelle, l'« esprit militaire » développé par Huntington et Abrahamsson, permettant de réserver le segment du « marché » de la défense aux experts ainsi investis que sont les officiers. Dans le même temps, grâce au contrôle civil, le marché de la défense reste sous contrôle politique.

L'objectif final du discours sur le professionnalisme militaire en France est selon nous d'assurer le respect d'un conformisme permettant à l'autorité politique de maintenir son emprise sur le militaire en le cantonnant à un rôle d'exécutant, d'« outil au service du politique » selon la formule consacrée.

S'appuyant sur les réflexions de Valérie Fournier, Evetts affirme que le discours permet à la fois d'assurer le contrôle des professionnels et en même temps de les auto-discipliner. Le principe à l'œuvre, et que l'on retrouve dans les armées françaises, est d'inculquer au groupe une culture spécifique⁴⁹⁰ et de lui accorder une autonomie relative circonscrite à la culture ainsi intériorisée. Ce qui est évoqué au travers du substantif « autonomie » est en fait une « autonomie contrainte ». L'artifice rhétorique est ici évident. En qualifiant le groupe professionnel d'autonome il est possible de lui conférer une plus grande crédibilité, d'affirmer son indépendance par rapport à certaines contingences qui pourraient faire l'objet de critiques et de le laisser penser qu'il bénéficie d'une marge de manœuvre suffisante en matière décisionnaire. Postuler l'autonomie du corps des officiers revient à affirmer que ces derniers agissent sur la seule base de leur expertise dans le domaine de la défense, c'est-à-dire débarrassés de toutes considérations politiciennes. En période de « désutopisation de l'Etat » cet argument ne peut pas manquer de présenter un certain attrait pour la société française ainsi confortée dans son idée que l'armée française est « apolitique »⁴⁹¹. Dans les faits les choses sont

⁴⁸⁸ PARADEISE. Les professions comme marchés du travail fermés. *Op. cit.* p. 11-12.

⁴⁸⁹ EVETTS. Explaining the construction of professionalism in the military. *Op. cit.* p. 768.

⁴⁹⁰ *Id.* p. 762.

⁴⁹¹ Ce qui explique au moins en partie le fait que l'institution militaire bénéficie d'un taux de confiance parmi les plus élevés auprès de la population. Selon Pierre Bréchon et Frédéric Gonthier, l'armée se place en tête des institutions en lesquelles les citoyens ont confiance à égalité avec la médecine avec un taux de 80%. Pierre

bien plus complexes. Les autorités militaires en contact direct avec le monde politique ne peuvent, ni ne veulent, s'affranchir de considérations politiciennes. Par effet domino l'ensemble de la hiérarchie tend à s'aligner sur les positionnements des hautes autorités militaires, c'est-à-dire du politique. Les officiers français sont très loin d'être autonomes au sens kantien⁴⁹². La culture de l'obéissance et la construction d'une culture propre aux officiers adossée à une supposée autonomie leur imposent donc d'être comptables de leurs actes et donc d'être évalués et contrôlés. C'est ce que nous dit Valérie Fournier, qui, utilisant l'interprétation foucauldienne de la normalisation comme choix d'agir de manière appropriée, s'est intéressé à l'appel au professionnalisme (*appeal to professionalism*) comme mécanisme d'autodiscipline inculquant une identité professionnelle, des conduites et des pratiques appropriées⁴⁹³.

Selon Evetts, cette autodiscipline renvoie aux travaux de Foucault sur la légitimité imposée par la « gouvernamentalité »⁴⁹⁴ et le contrôle de sujets autonomes agissant de manière appropriée⁴⁹⁵. En effet, selon Michel Foucault la capacité de gouverner dépend largement du processus d'expertise et de son système d'évaluation qui rend les professionnels « autonomes » tout en assurant une « obéissance populaire à la loi »⁴⁹⁶ remplaçant la soumission au droit divin dont était investi le souverain, c'est-à-dire le respect d'un comportement approprié résultant d'un processus de normalisation⁴⁹⁷. La « gouvernamentalité » foucauldienne renvoie au procédé discursif, une forme de discours performatif, permettant la création d'un cadre mythique favorisant la soumission de la population à des règles édictées par le gouvernement qui n'a dès lors plus besoin de recourir à la force pour les faire appliquer. La « gouvernamentalité » consiste

BRECHON, Frédéric GONTHIER (dir.). Atlas des Européens : valeurs communes et différences nationales. Paris : Armand Colin, 2015.

⁴⁹² Dans les *Fondements de la métaphysique des mœurs*, Emmanuel Kant définit l'autonomie comme « cette propriété qu'à la volonté d'être à elle-même sa loi », la volonté étant pour lui attachée à la rationalité. Voir GOFFI. Expression libre. *Op. cit.*.

⁴⁹³ Valérie FOURNIER. The appeal to 'professionalism' as a disciplinary mechanism. *The Sociological Review*, Vol. 47, No. 2, 1999. p. 280-307.

⁴⁹⁴ Michel FOUCAULT. La gouvernamentalité. Cours du Collège de France, année 1977-1978 : « Sécurité, territoire et population », 4^{ème} leçon, 1^{er} février 1978, Aut-Aut, Nos. 167-168, septembre-décembre 1978. p. 12-29.

⁴⁹⁵ EVETTS. Explaining the construction of professionalism in the military. *Op. cit.* p. 772.

⁴⁹⁶ Huntington parlant de l'esprit militaire écrit à ce sujet qu'il est réaliste et conservateur, et qu'il « exalte l'obéissance comme la plus haute vertu du militaire ». HUNTINGTON. *The Soldier and the State. Op. cit.* p. 79.

⁴⁹⁷ EVETTS. Explaining the construction of professionalism in the military. *Op. cit.* p. 769. Soulignons que dans l'analyse d'Evetts le parti pris de se focaliser sur la légitimité légale-rationnelle nous semble restrictif en ce qui concerne les officiers. L'attachement à la tradition et le poids du charisme sont comme le soulignait Weber, des facteurs de légitimation très forts au sein des armées française même s'il est vrai que le facteur de légalité reste prééminent.

ainsi à faire en sorte que les règles soient intégrées par les individus. Elle est déclinée dans les armées de manière beaucoup plus intrusive mais le principe reste le même : faire croire à l'individu qu'il consent là où il obéit, qu'il choisit là où il se conforme.

Ces considérations nous amènent à considérer que le discours sur le professionnalisme des officiers professé en France n'est rien d'autre qu'un artifice discursif visant à présenter le vocable comme porteur d'une valeur intrinsèque et de le faire entrer dans la sphère de sacralité dans laquelle sont traditionnellement inscrits les officiers. La professionnalisation des armées françaises est aujourd'hui chargée d'un poids symbolique tel, que la remettre en question peut conduire à des situations de crise. C'est ce que révèle l'incident survenu à Carcassonne, lorsque le 29 juin 2008, à l'occasion d'une journée portes ouvertes organisée au sein de la caserne du 3^{ème} RPIMA⁴⁹⁸, dix-sept personnes furent blessées lors d'une démonstration d'assaut durant laquelle furent utilisées des balles réelles au lieu des balles à blanc prévues. Au-delà du caractère tragique de cet événement, une déclaration du Président Sarkozy déclencha à l'époque une véritable crise au sein de l'institution militaire. Le lendemain de l'incident le président de la République s'était rendu au chevet des blessés et avait déclaré : « [v]ous êtes des amateurs. Vous n'êtes pas des professionnels ». Deux jours plus tard le général Bruno Cuche, alors chef d'état-major de l'armée de Terre (Cemat), démissionnait. Bien que cette démission ne puisse être mise uniquement sur le compte d'une réaction à la déclaration de Nicolas Sarkozy, il est évident qu'elle est y est étroitement liée. Plusieurs réactions ont suivi cette déclaration présidentielle. Le général Jean-Louis Georgelin, qui était chef d'état-major des armées, avait alors repris à son compte les mots du Président en affirmant à son tour, « cette affaire est inadmissible, c'est effectivement un comportement d'amateurs et on doit la juger avec la plus grande sévérité »⁴⁹⁹. Le Cema avait ainsi tenté de désamorcer le conflit en affirmant que les deux affaires n'étaient pas liées et que la phrase du président de la République n'était pas destinée directement au Cemat « ni à l'ensemble des armées ». Quoiqu'il en soit le qualificatif d'« amateurs » fut reçu comme un camouflet, une forme de dévalorisation dans une institution présentée comme professionnelle et attachée à la valeur symbolique du terme. A tel point qu'un général de l'armée de l'Air à la retraite adressa une lettre ouverte au Président Sarkozy dans laquelle il écrivait : « vos propos m'ont surpris, pour ne pas dire choqué. Je fais en effet partie d'une longue lignée d'"amateurs" dont les plus récents se sont permis - quelle indécence – d'être

⁴⁹⁸ Régiment de parachutistes d'infanterie de marine.

⁴⁹⁹ Jean-Louis GEORGELIN. Interview du chef d'état-major des armées. *Europe 1*, « L'interview de Jean-Pierre Elkabbach », 4 juillet 2008.

au service de la France, de père en fils, depuis la Révolution ». Et d'ajouter « je me permets de vous dire que vous n'aurez plus ma voix en 2012 (peut-être est-ce par "amateurisme"), et je crains que vous n'ayez pas non plus celles de tous ceux que vous venez d'*humilier* par vos récentes déclarations »⁵⁰⁰. Si cette lettre reste un événement marginal, ce qui peut s'expliquer par la frilosité des militaires à s'exprimer ouvertement, le propos demeure représentatif du sentiment partagé par les militaires au moment des faits⁵⁰¹.

Comme le soulignait Bengt Abrahamsson, « [u]ne part importante de la culture professionnelle est constituée de valeurs, de normes et de symboles éthiques ayant vocation à réguler le comportement du professionnel à l'égard (a) de sa clientèle, (b) du public et (c) de ses collègues »⁵⁰². Ces valeurs, normes et symboles, formels ou informels, participent de la relation construite entre les officiers et la société. Le professionnalisme fait désormais partie du champ lexical associé au prestige de l'officier. Ce simple mot conditionne d'une part les attentes de Français vis-à-vis des officiers, et d'autre part les comportements associés de la part de ces derniers. Les officiers aiment à savoir qu'ils correspondent à ce que l'on attend d'eux. Ils agissent de manière appropriée en respectant le discours sur leur profession dans la limite où celui-ci leur confère un certain prestige. Le discours sur le professionnalisme tend donc à faire intégrer aux officiers les codes selon lesquels ils doivent se comporter en fonction des attentes supposées de la population⁵⁰³. Au final le professionnalisme chez les officiers français impose un comportement approprié à des règles et des rites nés de la transmission par le discours des attentes supposées de la société française.

Le constat de ce conformisme à des règles, construites par interactions et fondées sur un discours valorisant le professionnalisme, nous invite à réfléchir au sens à donner à l'inscription du consentement au sacrifice suprême dans un texte normatif. Le risque est selon nous de transformer un acte surrogatoire et sacré⁵⁰⁴, en une simple caractéristique d'une profession

⁵⁰⁰ « Lettre d'un général amateur à Nicolas Sarkozy », 8 juillet 2008. Le fait que cette lettre ait été écrite par un ancien général de l'armée de l'Air montre que la déclaration du président de la République avait ému au-delà des clivages entre armées. Nous soulignons en italique.

⁵⁰¹ Il est important de souligner que cet événement s'est déroulé dans un contexte particulier marqué par une relation relativement froide entre les armées française et le chef des armées, ce qui explique aussi l'ampleur prise par cette affaire.

⁵⁰² ABRAHAMSSON. *Military Professionalization and Political Power*. *Op. cit.*. p. 63. Voir également GREENWOOD. *Attributes of a Profession*. *Op. cit.*. p. 50.

⁵⁰³ FOURNIER. *The appeal to 'professionalism' as a disciplinary mechanism*. *Op. cit.*.

⁵⁰⁴ URMSON. *Saints and Heroes*. *Op. cit.* ; HEYD. *Supererogation: Its status in ethical theory*. *Op. cit.* p. 115.

(qui au demeurant n'en n'est pas une), une attente inhérente au métier⁵⁰⁵. Mourir pour la patrie au XXI^e siècle serait alors assimilé à un comportement répondant à une logique d'adéquation normative (*logic of appropriateness*)⁵⁰⁶, aux attentes, réelles ou perçues, de la société française, et conférant aux officiers le prestige et la sacralité attachée à une profession « orientée publique », altruiste et désintéressée⁵⁰⁷.

1.2.4. Officier : plus qu'un métier ?

Nous voyons poindre ici une difficulté née de l'évolution de la société : comment maintenir un haut degré de sacralité à une communauté, celles des officiers, alors que d'une part le fait religieux est en perte de vitesse dans la société⁵⁰⁸ et que la religion civile s'est largement étiolée, et que, d'autre part, les armées françaises en étant professionnalisées se sont engagées dans une forme de bureaucratisation synonymes de pertes des valeurs fondatrices attachées à l'officier ?

Etre officier serait donc une profession sans en être une, une profession sans ses défauts, en somme, et pour reprendre une formule devenue classique, « un métier pas comme les autres ». Nous ne discuterons pas ici le sens même de la formule qui s'apparente à un truisme tant il est vrai qu'un métier, quel qu'il soit, se caractérise par des spécificités qui le différencient des autres. Soulignons cependant le cadrage manipulateur⁵⁰⁹ permettant de placer le métier des armes à l'écart des autres métiers en sous-entendant une forme d'exceptionnalité. Le discours symbolique sur le sacrifice, notion éminemment religieuse et porteuse de sens symbolique, n'est aujourd'hui plus aussi efficace qu'il le fut par le passé. De fait, pour maintenir l'idée du consentement au don de soi le discours s'est adapté en portant à la fois des valeurs attachées à

⁵⁰⁵ *Id.*, p. 196-216.

⁵⁰⁶ James G. MARCH, Johan P. OLSEN. The Logic of Appropriateness. In Michael MORAN, Martin REIN, Robert E. GOODIN (eds.). *The Oxford Handbook of Public Policy*. Oxford, NY: Oxford University Press, 2006. p. 689-708.

⁵⁰⁷ GREENWOOD. Attributes of a Profession. *Op. cit.*, p. 50; PARSONS. The Professions and Social Structure. *Op. cit.*.

⁵⁰⁸ Pour Danièle Hervieu-Léger, il s'agit plus d'une évolution des formes de religiosité qui éloigne les pratiques modernes de la religion traditionnelle. C'est à cette religion « traditionnelle » que nous faisons ici référence lorsque nous soulignons son affaiblissement. Danièle HERVIEU-LEGER. *Le pèlerin et le converti : la religion en mouvement*. Paris : Flammarion. 1999.

⁵⁰⁹ Philippe BRETON. *La parole manipulée*. Paris : La Découverte, 2000. p. 101-120.

la profession et une technicité⁵¹⁰, avec le risque qu'à terme le sacrifice soit perçu comme une simple caractéristique « technique » de la profession. Comme l'indique Vincent Porteret « [l]e militaire serait un professionnel, un technicien avant d'être un combattant, perception qui se serait accentuée ces dernières années »⁵¹¹. Perception qui ne peut être que renforcée par l'inclusion du sacrifice suprême dans les « sujétions » liées à l'état militaire. Mourir pour la patrie serait alors normal et ferait juste « partie du métier ». Cette idée est d'ailleurs largement répandue au sein de l'institution comme l'on montré les différents entretiens menés avec des officiers des trois armées⁵¹².

Loin du don de soi idéal et idéal pour la nation, le sacrifice suprême tendrait à s'inscrire dans le cadre de la fonctionnarisation des officiers. D'où une banalisation de la mort au combat, plaçant le sacrifice au rang de fait divers, qui inciterait à penser que les militaires ne se sacrifient pas mais meurent⁵¹³, tout simplement⁵¹⁴. La question se pose donc, avec Moskos et Wood, de savoir si être officier en France au XXI^e siècle est « juste un *job* »⁵¹⁵.

Bien que « [l]'image génétique que l'armée a d'elle-même est celle d'une spécialiste de la violence prête au combat »⁵¹⁶, il n'en demeure pas moins qu'au niveau des individus cette idée du militaire tend à s'effacer au profit de celle du spécialiste, voire parfois de l'expert, en informatique, administration, combat, pilotage, mécanique Il s'avère qu'en France les officiers ne font pas exception à ce glissement d'un modèle institutionnel, fondée sur la vocation et un attachement à des valeurs plutôt qu'à une rémunération, vers un modèle occupationnel, attaché aux intérêts personnels et aux compensations financières, pour reprendre la distinction

⁵¹⁰ Vincent Porteret souligne à ce titre que « l'armée de terre n'est plus l'armée de référence (...) et que le soldat n'est pas caractérisé par son rapport au combat, mais par celui à la technique ». PORTERET. *A la recherche du nouveau visage des armées et des militaires français*. *Op. cit.*, p. 819.

⁵¹¹ *Id.*, p. 817.

⁵¹² L'ensemble des officiers interrogés considère de prime abord qu'il est normal d'être assujéti au consentement au sacrifice suprême. Une réflexion plus approfondie sur le sujet arrive généralement plus tard lorsque l'officier met en perspective ce qui a pu être dit au cours de l'entretien. La sujétion au sacrifice suprême devient alors pour certain moins évidente. Voir annexe V.

⁵¹³ Idée renforcée par l'amalgame entre sacrifice suprême et « éventualité du décès en opérations » présent dans le rapport d'André Dulait. DULAIT. *Rapport d'information fait au nom de la commission des Affaires étrangères, de la défense et des forces armées sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant statut général des militaires*. *Op. cit.*, p. 26

⁵¹⁴ HERVIEU-LEGER. On dépossède les jeunes soldats tombés du sens de leur mort. *Op. cit.* ; Pour Vincent Porteret, c'est la propension à éviter le combat, associée à « un sentiment d'inutilité et d'impuissance » qui amène le militaire à choisir non pas entre la victoire et le sacrifice, mais entre la survie et la mort. PORTERET. *A la recherche du nouveau visage des armées et des militaires français*. *Op. cit.*, p. 814.

⁵¹⁵ MOSKOS, WOOD (eds.). *The Military: More Than Just a Job?* *Op. cit.*

⁵¹⁶ Charles C. MOSKOS. *Toward a Postmodern Military: The United States as a Paradigm*. In MOSKOS, WILLIAMS, SEGAL. *The Postmodern Military*. *Op. cit.*, p. 19.

rendue célèbre par Charles Moskos⁵¹⁷. C'est ce qui ressortait des réflexions de Bernard Boëne sur le cas français présentées dans l'ouvrage de Moskos et Wood⁵¹⁸. Cependant Boëne soulignait que bien que les armées françaises sont moins institutionnelles qu'elles ne l'étaient auparavant, elles demeurent plus proches du modèle institutionnel que du modèle occupationnel. Si ce constat était sans nul doute vrai en 1988, il semble que depuis, la professionnalisation aidant, l'armée française s'est rapprochée du modèle occupationnel. L'auteur soulignait par ailleurs que nombre de ses réflexions manquaient d'assise sérieuse pour aboutir à une conclusion scientifique acceptable⁵¹⁹. Bernard Boëne soulevait néanmoins plusieurs points importants pour la compréhension de ce glissement d'un modèle à l'autre. Selon lui, c'est le passage au nucléaire, et la réduction d'effectif associée, qui a entraîné le besoin de ce qu'il nomme les « armées en bleu »⁵²⁰, c'est-à-dire l'armée de l'Air et la Marine nationale, suffisantes pour assurer « la sécurité du "sanctuaire" national grâce à la dissuasion nucléaire »⁵²¹. Cet état de fait l'amène à une seconde constatation valable encore aujourd'hui : le cheminement sur le continuum institutionnel/occupationnel (I/O) n'est pas le même pour les trois armées. La technicisation de l'armée de l'Air et de la Marine nationale, associée à la distanciation physique de la zone de risque, a facilité le passage au modèle occupationnel. Si la « culture de l'armée de terre a eu longtemps un fort contenu normatif, orienté combat, communautaire et paternaliste-autoritaire »⁵²² et n'a initié sa modernisation technologique qu'avec la quatrième Loi de programmation militaire (LPM) de 1976-1982⁵²³, l'armée de l'Air et la Marine nationale sont entrées rapidement dans un modèle centré sur la dissuasion nécessitant à la fois des formats d'effectifs réduits mais également fortement spécialisés. Au résultat Bernard Boëne souligne déjà en 1988 que « l'armée de l'air et la Marine sont moins institutionnelles que l'armée de terre »⁵²⁴ dans la mesure où dans l'armée de Terre il existe une « primauté traditionnelle du rôle de soldat sur celui de spécialiste », alors que « [d]ans la

⁵¹⁷ MOSKOS. Institutional/Occupational Trends in Armed Forces. *Op. cit.*. Voir également Morris JANOWITZ. From Institutional to Occupational: The Need for Conceptual Continuity. *Armed Forces and Society*, Vol. 4, No. 1, November 1977. p. 51-54.

⁵¹⁸ Bernard BOENE. France. In MOSKOS, WOOD, (eds.). *The Military: More Than Just a Job?* *Op. cit.* p. 191-210.

⁵¹⁹ *Id.* p. 208.

⁵²⁰ *Id.* p. 193.

⁵²¹ *Id.* p. 192.

⁵²² *Id.* p. 196.

⁵²³ *Id.* p. 193.

⁵²⁴ *Id.* p. 198.

marine, la plupart du personnel est géré en fonction des spécialités techniques » et que « [l]’armée de l’air se situe à mi-chemin » entre les deux⁵²⁵. Parler des armées comme d’un bloc homogène relève, comme nous l’avons déjà souligné, d’une simplification confortable mais présentant des limites.

L’armée de l’Air et la Marine ne partageraient donc pas les « doutes métaphysiques »⁵²⁶ de l’armée de Terre sur le sens de la vocation dans la limite où « les exercices de temps de paix et les conditions générales d’existence sont suffisamment proches de la réalité des opérations actuelles pour qu’ils ne se sentent pas privés des éléments essentiels de leur vocation (*calling*) et qu’ils développent un attachement positif à leurs métiers, leurs unités et leur armée »⁵²⁷. L’Afghanistan, la Libye ou encore le Mali ont ainsi permis de rééquilibrer les rôles entre les différentes armées tout en soulignant l’importance, relative, de la puissance aérospatiale⁵²⁸. D’autre part la proximité avec le monde civil, due notamment au fait que les spécialités de l’armée de l’Air et de la Marine ont pour la grande majorité un équivalent civil, tend à affaiblir la figure traditionnelle du héros encore présente au sein de l’armée de Terre⁵²⁹. De fait, depuis la fin de la guerre d’Algérie les officiers ont toujours tenté de se convaincre que la « dissuasion nucléaire et la délégitimisation de l’emploi de la force armée dans les nations occidentales » n’avaient eu aucun effet sur l’activité militaire (*soldiering*)⁵³⁰. Le discours sur la professionnalisation permet selon nous de réduire cette dissonance entre l’impression de glissement vers l’inutilité de l’armée et l’attachement viscéral à sa vocation et donc à son existence, et offre une option de survie à une institution dont la pertinence n’est plus toujours évidente⁵³¹. La dissuasion nucléaire aurait donc favorisé ce questionnement métaphysique sur l’utilité de l’armée française supposée défendre le territoire nationale alors que l’arme nucléaire devenait la garante de cette sécurité. D’autres éléments tendent à conforter le sentiment d’une

⁵²⁵ *Id.* p. 200.

⁵²⁶ *Id.* p. 197. Analyse confirmée par les entretiens que nous avons menés et qui tendent à montrer que les officiers de l’armée de Terre sont plus perméables aux « doutes métaphysiques », que les officiers de l’armée de l’Air présentant un fort tropisme ingénieur et marqués par la passion de l’aéronautique, ou les officiers de la Marine nationale, ingénieurs également et focalisés sur l’élément « mer » comme colonne vertébrale de leur identité.

⁵²⁷ *Ibid.*

⁵²⁸ Cette puissance n’est pas spécifique à l’armée de l’Air mais concerne l’ensemble des moyens aérospatiaux déployés par les trois armées.

⁵²⁹ BOENE. France. *Op. cit.* p. 198.

⁵³⁰ *Id.* p. 196 ; Pierre SAINT-MACARY. Vivre l’arme au pied. In Henri MENDRAS (dir.). *La sagesse et le désordre : France 1980*. Paris : Gallimard, 1980. p. 195-217.

⁵³¹ Catherine DURANDIN. *Le déclin de l’armée française*. Paris : François Bourin éditeur, 2013 ; GUILLON. *Il faut supprimer l’armée française*. *Op. cit.*

transition des armées françaises vers le modèle occupationnel. Sans entrer dans un détail qui nécessiterait une étude spécifique, l'intérêt porté par les officiers aux rémunérations et aux statuts offerts par le monde du travail civil⁵³² ou le recul de l'entre-soi⁵³³ tendent à indiquer un tropisme occupationnel croissant. Pour reprendre la formule d'Annie Crépin, « [e]n somme, un officier d'aujourd'hui partagerait en règle générale le genre de vie et la mentalité de ses homologues de la fonction publique »⁵³⁴.

Si Bernard Boëne considérait d-s la fin des années quatre-vingt que la tradition de service publique empêcherait les armées de verser complètement dans le modèle occupationnel, il nous semble que la professionnalisation, l'affaiblissement du prestige des officiers et la dégradation du contexte économique ont favorisé une accélération du changement de modèle. Il faut cependant nuancer le propos en maintenant la distinction opérée plus haut entre d'un côté l'armée de Terre et de l'autre l'armée de l'Air et la Marine nationale.

Cette transition est notamment illustrée par une évolution du champ sémantique entourant le métier des armes en général. Les campagnes de recrutement de l'armée de Terre sont, à ce titre, révélatrices de la difficulté à articuler un discours traditionnel de service de la nation au prix potentiel du renoncement à la vie et une rhétorique axée sur la professionnalisation des armées⁵³⁵. Pour autant cette articulation entre modèle institutionnel et modèle occupationnel est essentiel à l'acceptation de l'idée du sacrifice *pro patria*. Les campagnes de recrutement ont donc vocation à délivrer un discours qui vise à maintenir l'idéal de don de soi nécessaire à l'efficacité militaire dans un contexte de bureaucratisation croissante de l'institution militaire, et plus particulièrement des officiers devenus « *manager* ». De manière synthétique il faut se souvenir que « [l']armée de terre a développé sa communication de recrutement depuis 1996,

⁵³² Deux éléments sont selon nous révélateurs de cette tendance : d'une part la difficulté à fidéliser certaines spécialités très demandées dans le civil (informaticiens par exemple) et la reconversion de certains officiers dans une industrie de défense offrant des salaires avantageux à ceux capables d'apporter une expertise et un réseau ; d'autre part la multiplication des diplômes et équivalences de diplômes permettant de se vendre à l'extérieur de l'institution. En 1988 Pierre Saint Macary soulignait déjà la convergence des grilles indiciaires entre officiers et fonctionnaires civils. SAINT-MACARY. *Vivre l'arme au pied. Op. cit.* p. 198.

⁵³³ Pour reprendre les facteurs du modèle I/O de Moskos on note que les épouses d'officiers ont tendance, à être de moins en moins impliquées dans la vie de la communauté militaire déjà souligné par Boëne en 1988. Il est clair également que les officiers favorisent la séparation entre travail et résidence en s'éloignant de leur site d'affectation. BOENE. France. *Op. cit.*

⁵³⁴ Annie CREPIN. *Histoire de la conscription*. Paris : Gallimard, 2009. p. 404.

⁵³⁵ Claude WEBER. Les armées face au marché du travail : recrutement et discours publicitaires institutionnels. In François GRESLE (dir.). *Sociologie du milieu militaire : les conséquences de la professionnalisation sur les armées et l'identité militaire*. Paris : L'Harmattan, 2005. p. 189-203.

et surtout après la suspension du service militaire, en 1999 »⁵³⁶. Il fallait en effet à cette époque recruter du personnel pouvant compenser au moins en partie le départ des appelés. Le choix fut fait alors d'orienter la communication sur l'aspect professionnel de l'armée de Terre qui s'inscrivait dès lors dans une logique « employeur » et l'installait dans « le paysage des recruteurs »⁵³⁷ comme les autres. En 1996 la campagne de recrutement promettait que, « avec ces chaussures [des brodequins - *ndla*] vous pouvez devenir coiffeur » ou « avec ce casque [de combat - *ndla*] vous pouvez devenir comptable », appuyant sur l'aspect métier de l'engagement dans l'armée de Terre. La campagne suivante insistait quant à elle sur les dimensions « moderne, technologique et professionnelle ». En 1999-2001, l'armée de Terre valorise ses « 400 métiers » et propose d'offrir aux engagés « de bonnes possibilités de départ dans la vie active »⁵³⁸. C'est à cette même époque que Dominique de Villepin, alors premier Ministre, demande au ministère de la Défense de proposer à 20 000 jeunes « sans diplômes ni qualifications », « une formation validée par l'Education Nationale et un encadrement »⁵³⁹. L'effet conjugué d'une communication de recrutement fondée sur un discours axé profession/métier et le besoin d'offrir un emploi à des jeunes sans diplôme a certainement contribué à diminuer l'engagement vocationnel et à faire de l'armée de Terre, mais également des autres armées, « un employeur comme les autres »⁵⁴⁰, offrant des carrières professionnelles comparables à celles du secteur civil. Comment dès lors articuler le consentement au sacrifice suprême inhérent à la vocation et la fonctionnarisation des officiers découlant d'un discours insistant sur la technicité et les métiers et occultant les risques potentiels ? La question se pose avec d'autant plus de force que la France s'engage en Afghanistan fin 2001 renouant avec les affres du combat et de la violence guerrière qu'elle n'avait plus connue à un tel degré depuis la guerre d'Algérie. Or, déjà en 1996, la référence au combat avait été abandonnée dans la campagne de recrutement de l'armée de Terre⁵⁴¹ qui choisissait alors d'insister sur son aspect

⁵³⁶ Armée de Terre. Recrutement et publicité : l'armée de Terre en campagne. Mise à jour 16 juillet 2012. Dans les faits, et comme le souligne Claude Weber, ces campagnes ont débuté en 1987 bien que l'aspect recrutement n'ait été assumé qu'à partir de 1996. WEBER. Les armées face au marché du travail. *Op. cit.*.

⁵³⁷ Armée de Terre. Recrutement et publicité. *Op. cit.*. En 2015, l'armée de Terre devient d'ailleurs « le premier recruteur de France ». Nathalie GUIBERT. L'armée de terre devient le premier recruteur de France. *Le Monde*, 19 mai 2015.

⁵³⁸ Armée de Terre. Recrutement et publicité. *Op. cit.*.

⁵³⁹ Dominique de VILLEPIN. Déclaration de politique générale du Premier ministre, sur la politique de l'emploi, la justice sociale et sur la décision du gouvernement de procéder par voie d'ordonnances, à l'Assemblée nationale le 8 juin 2005.

⁵⁴⁰ L'armée de terre : un employeur comme les autres. *L'écho Républicain*, 11 février 2013.

⁵⁴¹ WEBER. Les armées face au marché du travail. *Op. cit.*. p. 193.

technique pour combler un « déficit d'image par rapport aux autres armées plus techniciennes »⁵⁴², avec pour conséquence des motivations à l'engagement des jeunes focalisées « généralement sur les seules préoccupations sociales et économiques, celle de la recherche d'un emploi » en accord avec le message diffusé⁵⁴³. Dès 1997 l'armée de Terre avait d'ailleurs réajusté son message en revenant aux valeurs militaires et, en 1999, éditait le Code du soldat du général Bachelet⁵⁴⁴ inspiré du Code d'honneur du légionnaire lui-même établi en raison d'un manque de « références morales » identifié chez certains jeunes⁵⁴⁵. En 2001, le décalage entre la logique entreprise de la communication de recrutement de l'armée de Terre et les exigences du métier des armes réaffirmées en Afghanistan a sans nul doute incité les communicants à modifier le discours pour recentrer la « communication de recrutement [de l'armée de terre] sur son cœur de métier celui de soldat ». De fait, en 2002-2003 apparaît le désormais célèbre slogan « bien plus qu'un métier » tendant à souligner le double aspect de l'engagement militaire et professionnel, sans toutefois faire référence aux risques inhérents au volet militaire. Il est intéressant de constater que la campagne 2013-2015 insiste sur le tropisme altruiste de l'engagement⁵⁴⁶ et se réfère au Code du soldat. Claude Weber souligne la constante recherche d'adaptation du message au double besoin « d'évoluer et d'adapter l'outil » et de maintenir « une spécificité propre, traditionnelle, souhaitée et revendiquée du métier des armes : en d'autres termes, faire évoluer l'identité sans en renier pour autant les bases fondamentales »⁵⁴⁷. Remarquons que les bases fondamentales, dont le risque ou les contraintes du métier des armes, ne sont à aucun moment mises en avant ou évoquées, et sont donc « reniées » contrairement à l'affirmation de Weber. Dans une logique de recrutement ce parti pris se comprend tout à fait. Cependant, eu égard à la spécificité du métier de militaire, l'occultation délibérée des contraintes nous paraît pour le moins sujette à critique.

L'exemple de l'armée de Terre nous paraît intéressant dans la mesure où il illustre le poids du discours dans la perception du métier des armes. Certes ces réflexions ne concernent pas uniquement les officiers, pour autant la communication et la terminologie ou les images qu'elle emploie ne visent pas, ni n'impacte, que les sous-officiers et militaires du rang. D'autre

⁵⁴² *Id.*, p. 192.

⁵⁴³ *Id.*, p. 193-194.

⁵⁴⁴ Armée de Terre. Code du soldat. *Op. cit.*

⁵⁴⁵ Code d'honneur du légionnaire. *Op. cit.*

⁵⁴⁶ Le slogan de la campagne est « pour moi pour les autres » faisant écho à la campagne précédente, « devenez-vous-même » focalisée sur « la transformation positive des individus », et le sens du service public.

⁵⁴⁷ WEBER. Les armées face au marché du travail. *Op. cit.*, p. 196.

part, il est évident que la professionnalisation a également contraint l'armée de l'Air et la Marine nationale à se lancer dans l'aventure du recrutement. Là encore des différences sont à prendre en compte. L'armée de l'Air n'a jamais eu des besoins en recrutement équivalents, en quantité, à ceux de l'armée de Terre⁵⁴⁸. De fait ses campagnes s'apparentent plus à de la publicité lui permettant de maintenir son « image de marque »⁵⁴⁹. Pour ce qui concerne la Marine nationale, il ressort qu'elle était largement avancée sur la voie de la « professionnalisation » puisqu'elle avait recours depuis 1990 aux contrats courts et qu'elle compte depuis longtemps de nombreuses spécialités renvoyant à l'idée de métiers⁵⁵⁰. Cela étant ces deux armées n'ont pas échappé à la tendance et ont lancé des campagnes de recrutement également axées sur l'aspect profession et technique. La dernière campagne de la Marine nationale insiste par exemple sur l'identité de marin⁵⁵¹ tout en faisant « entrer la Marine dans le champ des choix professionnels »⁵⁵². Pour ce qui concerne l'armée de l'Air la diversité des métiers est-elle aussi mise à l'honneur dans la campagne « Pour faire voler nos avions il faut toute une armée » en soulignant l'interdépendance de ces métiers tournés vers un objet mythique : l'avion⁵⁵³. L'objectif est clairement annoncé : « donner à chacun les moyens d'acquérir, d'éprouver et de renforcer ses compétences, en vue d'une première expérience professionnelle ou d'un parcours à construire au sein de la Défense »⁵⁵⁴. A aucun moment, là encore, le facteur risque n'est abordé.

Bien que spécifiques et non limitées aux officiers, les campagnes de recrutement de l'armée de Terre illustrent à la fois l'importance attribuée au concept de métier dans un contexte d'armée professionnelle et la volonté de placer le métier des armes au-delà des autres métiers pour éviter une banalisation « suicidaire »⁵⁵⁵. Elles illustrent également l'importance du

⁵⁴⁸ Pour exemple, alors que l'armée de Terre envisageait de recruter 35 000 personnes sur la période 2013-2016, l'armée de l'Air en recrutait 7 000 entre 2015 et 2017.

⁵⁴⁹ WEBER. Les armées face au marché du travail. *Op. cit.*, p. 198.

⁵⁵⁰ *Id.*, p. 196-198.

⁵⁵¹ Etre marin, qu'est-ce que c'est ? *Etremarin.fr*.

⁵⁵² Marine nationale. Une nouvelle campagne de recrutement d'envergure. 24 janvier 2012.

⁵⁵³ Armée de l'Air. L'armée de l'air recrute. 30 août 2012 ; Armée de l'Air. Campagne de recrutement : acte II. 29 novembre 2012.

⁵⁵⁴ Herbert BUAILLON. Aviateurs In *Pour faire voler nos avions, il faut toute une armée. Guide du candidat*.

⁵⁵⁵ AUGÉ. Armée professionnelle et société. *Op. cit.*, p. 46.

discours comme « arme de conviction »⁵⁵⁶ dans une société marquée par la technicisation de la parole entendue comme art de convaincre⁵⁵⁷. Cette arme peut également avoir des répercussions en interne comme le soulignaient Christian Destremau et Jérôme Hélié qui notaient en 1990, que se dégagait une « opinion unanime » parmi les officiers : « les campagnes sont mal faites, parce qu'elles visent la périphérie du métier militaire. On met en valeur l'aspect technique, tout ce qui peut assimiler l'officier à un ingénieur ou à un manager »⁵⁵⁸.

Le constat est alors qu'en « se professionnalisant, les armées sont entrées dans une phase de diversification des motifs d'adhésion des postulants au collectif militaire (entraînant par ailleurs une différenciation plus grande des carrières) »⁵⁵⁹. Le caractère vocationnel de l'engagement militaire fait donc peu à peu place à une logique de bureaucratisation pragmatique. Comme l'indique Vincent Porteret « l'étude de l'intégration des nouveaux engagés, les engagés volontaires de l'armée de terre (EVAT), dans les TDM [Troupes de Marines - *ndla*], montre qu'il y a un avant et un après la réforme des armées. Leurs profils leurs exigences en matière de conditions de vie, leurs motivations apparemment plus matérielles montrent que leur engagement est plus contractuel et professionnel au détriment de l'image du baroudeur marsouin »⁵⁶⁰. Depuis la fin des années 90, l'engagement au sein de l'institution militaire répondrait donc à une logique pragmatique concevant le métier comme complémentaire de la formation professionnelle au détriment des formations militaire, civique et sociale⁵⁶¹. Cette idée est cependant nuancée par certaines études tendant à démontrer que l'orientation service reste la motivation première du jeune prêt à s'engager⁵⁶². En 2001, un sondage indiquait que l'engagement « occupationnel », permettant d'avoir un emploi sûr, ne concernait que 4% des officiers sondés, et que 4% supplémentaire recherchaient une sécurité financière. 71% avaient embrassé la carrière par « goût de l'action »⁵⁶³. Ces chiffres peuvent

⁵⁵⁶ « Marque employeur, l'approche de l'Armée de Terre », entretien avec le colonel Conegero, en charge de la communication de recrutement de l'armée de Terre et plus particulièrement de la promotion de la marque employeur armée de Terre, 14 mars 2013.

⁵⁵⁷ BRETON. *La parole manipulée*. *Op. cit.* p. 58-77.

⁵⁵⁸ Christian DESTREMAU, Jérôme HELIE. *Les militaires. Etre officier aujourd'hui*. Paris : Olivier Corban, 1990. p. 82.

⁵⁵⁹ GRESLE. La « société militaire ». *Op. cit.* p. 795.

⁵⁶⁰ PORTERET. A la recherche du nouveau visage des armées et des militaires français. *Op. cit.* p. 810.

⁵⁶¹ *Id.* p. 818. Voir également Elyamine SETTOUL. Les évolutions de la sociologie militaire : entretien croisé sur l'engagement des militaires. *Institut de Recherche Stratégique de l'Ecole Militaire*, 2012.

⁵⁶² HATTO, MUXEL, TOMESCU. *Les jeunes Français et les armées*. *Op. cit.* p. 124.

⁵⁶³ LEBAUBE. Sondage : officiers, qui êtes-vous ? *Op. cit.* p. 26.

paraître surprenant au regard de ce qui a été développé jusque-là, cependant il faut les nuancer en soulignant que le panel d'officiers interrogés réunissait des stagiaires du Collège interarmées de défense (CID), devenu Ecole de guerre, et des auditeurs du Centre des hautes études militaires (CHEM). De fait, deux éléments au moins expliquent les réponses données. D'une part, la tranche d'âge (de 30 à 50 ans et plus) correspond à un niveau de grade et d'expérience justifiant le recours à un discours construit et largement formaté par plusieurs années au sein de l'institution militaire⁵⁶⁴. D'autre part le fait d'être stagiaire au CID ou auditeur au CHEM est un facteur de conformisme fort du fait à la fois de l'entre soi et des enjeux de carrière post-formation, et certainement du contenu des formations dispensées.

Au regard des évolutions des motivations à l'engagement et des contraintes de la carrière militaire, le besoin se fait ressentir de mettre en avant la spécificité du métier d'officier soulignée, pour revenir au discours politique, par le Président Chirac qui affirmait : « [v]ous avez choisi de servir la France, jusqu'au sacrifice suprême s'il vous est demandé. C'est la raison d'être et c'est l'honneur du métier d'officier. (...) Le métier militaire est original et exigeant. Le service de l'Etat et de la nation a ses contraintes. Mais la spécificité du métier d'officier, et particulièrement celui de l'armée de terre, naît d'un rapport singulier avec la vie et la mort. La sienne, celle de ses subordonnés et celle de l'adversaire »⁵⁶⁵. Ce discours s'intègre parfaitement dans le contexte du changement de portage des campagnes de recrutement citées précédemment. Pour autant, nous notons un fort décalage entre les éléments mis en avant dans les campagnes de recrutement et la référence au risque létale potentiel dans le discours du Président. Il faut certainement y voir l'effet combiné de nombreux facteurs nationaux et internationaux dont fait partie l'intervention en Afghanistan avec son lot de pertes humaines.

Etre officier serait donc plus qu'un métier, c'est-à-dire plus qu'une simple activité permettant d'assurer un revenu. Ce serait même plus qu'une profession réunissant un certain nombre de caractéristiques objectivables. Etre officier c'est à la fois « la perspective de la guerre et de l'éventuel sacrifice qu'elle imposerait » et une « dimension discriminante » qu'est le commandement et qui permet de « sortir de la masse »⁵⁶⁶. Pourtant, comme nous l'avons

⁵⁶⁴ Elyamine Settoul souligne à ce sujet que ses travaux ont démontré que le « le discours se reconstruit au fil de [l']expérience professionnelle ». SETTOUL. Les évolutions de la sociologie militaire *Op. cit.*. Voir également JANOWITZ. *Military Elites and the Study of War. Op. cit.* p. 9-18 ; ABRAHAMSSON. *Military Professionalization and Political Power. Op. cit.* p. 59.

⁵⁶⁵ Jacques CHIRAC. Discours de M. le Président de la République, à l'occasion du bicentenaire de l'Ecole spéciale militaire de Saint-Cyr. Paris, Ecole Militaire, 25 janvier 2002.

⁵⁶⁶ DESTREMAU, HELIE. *Les militaires. Op. cit.* p. 313-314.

indiqué, être officier englobe aussi une dimension « professionnelle ». Le métier d'officier, si tant est que la formule soit acceptable, est selon nous un point qui se déplace sur un continuum vocation/profession synthétisant à la fois le modèle I/O de Moskos et l'approche graduelle occupation/profession de Greenwood et d'Abrahamsson, la vocation étant sur le plan symbolique à une extrémité du continuum, l'occupation étant à l'autre bout. Le problème de la « professionnalisation » des armées et qu'elle positionne l'officier dans une situation qui lui impose de conserver l'idéal vocationnel comme raison d'être tout en s'acheminant vers une approche professionnelle pouvant aboutir à une vision occupationnelle du métier qui le priverait de sa charge symbolique. Le poids du concept de professionnalisme, tant en interne qu'en externe, est tel qu'il permet d'attirer de nouveaux postulants à la carrière d'officier tout en le dévoyant et en lui faisant perdre de sa substance. Le professionnalisme est devenu « un slogan marketing de publicité pour séduire les consommateurs et dans des campagnes pour attirer de potentiels recrues »⁵⁶⁷. De fait, aujourd'hui « [a]ssocier le métier militaire à des offres d'emploi ne choque plus le public français et la professionnalisation a définitivement entériné ces associations et ces pratiques »⁵⁶⁸. C'est même, au contraire, le gage d'un regain de confiance de la part de la population pour ses armées⁵⁶⁹.

Une fois ces constats faits comment articuler le sacrifice suprême et une activité professionnelle banalisée ? Le Code de la défense dispose que « [l]'état militaire exige en toute circonstance esprit de sacrifice, pouvant aller jusqu'au sacrifice suprême, discipline, disponibilité, loyalisme et neutralité »⁵⁷⁰. Est-ce toujours possible de consentir au sacrifice suprême pour la nation dans un contexte d'armée professionnelle ? Pour poser la question simplement : quel sens donner dorénavant au *pro patria mori* ? Ne doit-on pas, par ailleurs, voir un recadrage discursif dans l'ajout de la mention « pouvant aller jusqu'au sacrifice suprême » et le repositionnement de l'esprit de sacrifice en tête des contraintes du métier ? Des éléments de réponse peuvent être trouvés dans différents travaux sur l'histoire du *pro patria mori*. Si hier le militaire mourrait pour Dieu, pour le Roi, pour la patrie, aujourd'hui il meurt pour ses

⁵⁶⁷ EVETTS. Explaining the construction of professionalism in the military. *Op. cit.* p. 766.

⁵⁶⁸ WEBER. Les armées face au marché du travail. *Op. cit.* p. 202.

⁵⁶⁹ SETTOUL. Les évolutions de la sociologie militaire. *Op. cit.*

⁵⁷⁰ Article 1 de la Loi No. 2005-270 du 24 mars 2005 portant statut général des militaires (Article L4111-1 du Code de la défense). Nous soulignons qu'il est ici fait mention de « l'état militaire » et non de la profession ou du métier de militaire.

camarades⁵⁷¹. Demain il mourra certainement par conformisme à des normes professionnelles. Si ce n'est déjà le cas !

1.3. MOURIR POUR LA PATRIE ... OU AUTRE CHOSE

L'idée de *pro patria mori* que l'on retrouve dans le statut général des militaires de 2005, est issue d'une longue tradition qui trouve ses racines dans l'histoire ancienne du phénomène guerrier. Elle est notamment attachée à l'apparition concomitante de la démocratie et de l'idée de citoyen-soldat en Grèce au V^e siècle av. J.-C., renforcée plus tard par une « forte structuration civique » qui fait que « l'obligation militaire devient un devoir moral dont est redevable tout citoyen » dans la Rome antique⁵⁷². Pour autant une étude approfondie de l'engagement citoyen à servir sous les armes hellènes montre que la lente construction de l'image du combattant n'a conservé que certains aspects de la participation du citoyen grec à la défense de la cité. L'histoire aura surtout retenu une vision idéalisée de dévouement et de courage de l'hoplite au service d'Athènes. Cette idéalisation se fonde essentiellement sur la vertu guerrière par excellence : le courage physique⁵⁷³. Bien que ne faisant pas l'objet de définition claire et unanimement reconnu, le courage physique trouve sa source dans les réflexions philosophiques d'Aristote, de Socrate et de Platon. Développé auparavant par Homère et présenté dans l'*Illiade* comme une vertu attachée à un individu, le courage physique deviendra une vertu liée au collectif avec la naissance de la phalange grecque au début du VII^e siècle av. J.-C. De manière assez intéressante l'image du guerrier hoplitique capable de « tenir bon face à l'ennemi » a traversé les âges pour structurer ce que Victor Davis Hanson appelle « le modèle occidental de la guerre »⁵⁷⁴ notamment dans le combat d'infanterie et la valorisation du corps-à-corps comme expression la plus aboutie de la bravoure. Ainsi c'est le risque physique partagé par les combattants sur le terrain qui confère toute sa noblesse au métier des armes, celle-ci étant

⁵⁷¹ Leonard WONG, Thomas A. KOLDITZ, Raymond A. MILLEN et al.. *Why They Fight: Combat Motivation in the Iraq War*. *Strategic Studies Institute of the US Army War College*, July 2003 ; Kelly KENNEDY. *They Fought for Each Other: The Triumph and Tragedy of the Hardest Hit Unit in Iraq*. New York: St. Martin's Press, 2010.

⁵⁷² DESMONS. *Mourir pour la patrie ? Op. cit.* p. 27.

⁵⁷³ Egalement appelé bravoure, force ou fortitude selon les auteurs.

⁵⁷⁴ Victor Davis HANSON. *Le modèle occidental de la guerre : la bataille d'infanterie dans la Grèce classique*. Traduit de l'anglais par Alain Billault. Paris : Editions Tallandier, 2007 [1989].

étroitement liée à l'honneur lui-même attaché au courage conférant l'héroïsme à celui qui en fait preuve.

L'imaginaire guerrier contemporain est donc fortement marqué par cette idéalisation des valeurs du combattant ou plus exactement de ses vertus, et plus particulièrement du courage physique face à la mort. Les procès en lâcheté intentés par certains commentateurs aux opérateurs de systèmes de combat déportés tels que les drones⁵⁷⁵ est, selon nous, symptomatique d'une sur-idéalisation du heurt physique au combat comme modèle de l'action guerrière. Le poids de l'histoire et l'impact du discours⁵⁷⁶ sont les principaux responsables de cette construction intellectuelle. Pour autant il est clair qu'un fossé se creuse entre des valeurs multiséculaires relevant d'une vision romantique de la guerre inscrite dans une religion patriotique, et une actualité marquée par la désacralisation du politique⁵⁷⁷ et une pratique guerrière dont la morale paraît plus que discutable au regard des anciens standards⁵⁷⁸.

« La montée de l'individualisme moderne, en renversant les valeurs anciennes, aurait ainsi rendu impensable, autant qu'impossible, l'idée du sacrifice *pro patria* »⁵⁷⁹, postule Eric Desmons. Selon-nous ce sacrifice est surtout inenvisageable en raison de l'absence de contrepartie. Le sacrifice s'inscrit, nous l'avons déjà souligné, dans une logique de don et contre-don⁵⁸⁰. Au don de sa vie, consciemment ou inconsciemment, le militaire attache l'idée d'une rétribution. Dans un univers idéalisé dans lequel les valeurs jouent un rôle essentiel, le contre-don attendu n'est pas matériel, il est symbolique. Pour l'immense majorité des militaires la reconnaissance du sacrifice est un élément moteur de l'engagement. Cette donnée n'est pas nouvelle et la promesse bien comprise d'une immortalité acquise au prix du don de soi héroïque est déjà présente dans l'*Iliade* notamment lorsque Hector, sachant qu'il va périr face à Achille,

⁵⁷⁵ C'est notamment ce qu'il ressort du récent ouvrage de Grégoire Chamayou dans lequel il compare l'emploi des drones de combat à « une simple campagne d'abattage » menée contre un « ennemi réduit au statut de simple cible » et dans laquelle « il devient *a priori* impossible de mourir en tuant ». L'auteur y déplore notamment le passage « d'une éthique du sacrifice et du courage à une éthique de l'auto-préservation et de la lâcheté plus ou moins assumée » en recourant à une rhétorique passéiste s'inscrivant dans le procès à charge contre les drones que représente son travail. Grégoire CHAMAYOU. *Théorie du drone*. Paris : La Fabrique éditions, 2013. p. 23-24 et 144. Voir également Peter W. SINGER. *Wired for War: The Robotics Revolution and Conflict in the 21st Century*. New York, NY: Penguin Books, 2009. p. 305-309.

⁵⁷⁶ DESMONS. Le *pro patria mori* et le mystère de l'héroïsme. *Op. cit.* p. 28. Pour le poids de l'histoire voir notamment DAVIS HANSON. *Le modèle occidental de la guerre*. *Op. cit.* ; Stéphane AUDOUIN-ROUZEAU. *Combattre : Une anthropologie de la guerre moderne (XIX^e-XXI^e siècle)*. Paris : Editions du Seuil, 2008.

⁵⁷⁷ Voir I, 1.3.

⁵⁷⁸ DESMONS. Le *pro patria mori* et le mystère de l'héroïsme. *Op. cit.* p. 32.

⁵⁷⁹ *Ibid.*.

⁵⁸⁰ Voir I, 1.3.

déclare « je ne mourrai ni lâchement ni sans gloire, et j’accomplirai une grande action qu’apprendront les hommes futurs »⁵⁸¹.

Pour autant cette reconnaissance ne saurait être seulement discursive ou médiatique, elle doit s’inscrire dans une profondeur nationale faisant du soldat mort pour la patrie un héros digne de louanges et de respect pour les générations présentes et à venir⁵⁸². Sans cette contrepartie qui donne tout son sens à l’engagement militaire, le sacrifice suprême n’est plus consenti par conviction mais par convention, perdant du même coup son poids moral. Emmanuel Kant différencie à ce titre les actes effectués *par devoir* de ceux effectués *conformément au devoir* ne reconnaissant de valeur morale qu’aux premiers⁵⁸³. Le sacrifice s’inscrirait alors dans une logique d’adéquation normative (*logic of appropriateness* selon March et Olsen⁵⁸⁴, ou *rule-abiding* pour Urmson⁵⁸⁵) le privant de toute portée morale. Le sacrifice consenti dans ces conditions serait un « sacrifice inutile »⁵⁸⁶ puisque non porteur de sens et donc disqualifié comme exemple à suivre, comme idéal à poursuivre, comme acte à valoriser en raison de son caractère surrogatoire. Certains pourraient même y voir un meurtre institutionnalisé⁵⁸⁷. A tout le moins, ce serait un sacrifice accepté par défaut de réflexion du fait d’une formation « endocrinante » ; par professionnalisme, c’est-à-dire en vertu d’attentes sociales supposées ; et par respect des normes établies. Mais le conformisme normatif n’est pas un gage de moralité⁵⁸⁸, or la sacralité du sacrifice suprême repose largement sur une appréciation morale positive : *dulce et decorum est pro patria mori*, comme l’écrivait Horace au premier siècle avant notre ère⁵⁸⁹.

⁵⁸¹ HOMERE. *L’Iliade*. Traduction par Leconte de Lisle, 1866. Rhapsodie XXII.

⁵⁸² C’est d’ailleurs ce que souligne le statut général des militaires qui dispose que les devoirs que l’état militaire « comporte et les sujétions qu’il implique méritent le respect des citoyens et la considération de la Nation ». Article 1 de la Loi No. 2005-270 du 24 mars 2005 portant statut général des militaires (Article L4111-1 du Code de la défense).

⁵⁸³ KANT. *Fondements de la métaphysique des mœurs*. Première section. 1792.

⁵⁸⁴ MARCH, OLSEN. *The Logic of Appropriateness*. *Op. cit.*.

⁵⁸⁵ URMSON. *Saints and Heroes*. *Op. cit.* p. 206.

⁵⁸⁶ Paul DUMOUCHEL. *Le sacrifice inutile : essai sur la violence politique*. Paris : Flammarion, 2011.

⁵⁸⁷ KAHN. *Sacred Violence*. *Op. cit.* ; STRENSKI. *Theology and the First Theory of Sacrifice*. *Op. cit.* p. 1 ; GIRARD. *La violence et le sacré*. *Op. cit.*.

⁵⁸⁸ MARCH, OLSEN. *The Logic of Appropriateness*. *Op. cit.* p. 690.

⁵⁸⁹ HORACE. *Odes*. III :II, v. 13.

1.3.1. La mort au combat glorifiée : un tropisme historique

Comme le soulignent Luc Capdevila et Danièle Voldman, « [s]ous l'angle de l'histoire longue des figures anthropologiques, le guerrier sacrifiant virilement sa vie avec bravoure est une constante des représentations de toutes les guerres »⁵⁹⁰. Le sacrifice du soldat n'est donc pas une nouveauté. Il est ancré dans une longue tradition militaire valorisant le courage et l'acceptation du risque de mort pour une transcendance, fut-elle un sol, une famille, un souverain, un dieu ou un Etat.

Deux éléments nous paraissent importants dans cette citation. D'une part, l'idée de représentation qui renvoie inévitablement à la construction d'une idéalité entourant le sacrifice guerrier, une image mentale porteuse de sens face à l'apparente absurdité d'une mort qui inquiète et pose, certainement autant qu'elle y répond, la question métaphysique du sens de la vie. D'autre part, l'idée de bravoure, c'est-à-dire de courage physique, associée au guerrier. Il semble donc que la construction de l'image du guerrier se fonde sur une certaine idée du courage, notamment face au risque physique et plus particulièrement face au risque léthal. Il est à la fois notable et surprenant de constater que cette identité guerrière trouve sa source dans la Grèce du VII^e siècle av. J.-C., et que, malgré les évolutions de la société et du phénomène guerrier, elle est toujours à l'œuvre dans l'armée française.

Les représentations sont déterminantes dans notre appréciation de notre environnement comme dans les comportements associés⁵⁹¹. Constructions sociales liées à une histoire, une culture, les « représentations de guerre qui ne cessent d'irriguer, en temps de paix, l'imaginaire de nos propres sociétés »⁵⁹², posent un cadre de pensée collectif dans laquelle s'inscrivent les réflexions particulières. A ce titre, les représentations entourant le guerrier idéal, faisant preuve de courage physique et affrontant la mort sans trembler, s'enracinent dans une histoire longue

⁵⁹⁰ Luc CAPDEVILA, Danièle VOLDMAN. *Nos morts. Les sociétés occidentales face aux tués de la guerre*. Paris : Payot & Rivages, 2002. p. 12.

⁵⁹¹ A la suite de Durkheim, la sociologie a produit de nombreux travaux sur les représentations. Il est bien évidemment impossible de référencer ici l'ensemble des travaux dédiés à ce sujet vaste et complexe. Citons tout de même, outre les travaux d'Emile Durkheim lui-même, ceux de Gustave-Nicolas FISCHER. *Les concepts fondamentaux de la psychologie sociale*. Paris : Dunod, 5^e édition, 2015 [1997] ; Michel-Louis ROUQUETTE, Patrick RATEAU. *Introduction à l'étude des représentations sociales*. Grenoble : Presses Universitaires de Grenoble, 1998 ; Jean-Claude ABRIC (dir.). *Pratiques sociales et représentations*. Paris : Presses Universitaires de France, 2011 [1994]. Ces travaux peuvent être complétés par des réflexions philosophiques tout aussi nombreuses.

⁵⁹² AUDOUIN-ROUZEAU. *Combattre. Op. cit.* p. 15.

valorisant, sublimant parfois, la confrontation de l'homme avec sa mort⁵⁹³. Clairement, le sacrifice est lié au courage physique, mais également moral, de l'homme face à sa fin, et trouve sa source dans la philosophie. C'est cette idée que nous retrouvons dans la mort de Socrate telle que décrite par Platon. Pour le philosophe l'homme est fait d'un corps et d'une âme⁵⁹⁴, et Socrate s'adressant à Criton lui recommande de ne pas utiliser de langage « impropre » en affirmant « qu'il enterre Socrate ». « [D]is que c'est mon corps que tu ensevelis » lui enjoint donc le philosophe⁵⁹⁵. En d'autres termes, et pour revenir au sacrifice suprême, l'idée sous-tendue est que l'âme survit là où le corps périt, et que par conséquent la mort n'est pas à redouter si ce n'est que comme fin du corps. C'est cette même construction mythique de la mort dépassée que l'on retrouve dans le besoin de reconnaissance que nous verrons plus loin. L'acceptation de la mort est facilitée par la conviction que le défunt survit dans la mémoire nationale, qu'il ne meure pas vraiment mais accède à une éternité, une « mort immortelle » pour reprendre la formule de Jankélévitch⁵⁹⁶. Ce faisant Platon affirmait l'immortalité de l'âme et, donnant un sens à la mort, il proposait un sens à la vie en détachant cette dernière de sa finalité sociale, à savoir la perpétuation de l'espèce.

Le sacrifice suprême est donc avant toute autre chose une confrontation avec la mort au travers d'un acte courageux, un don de soi consenti par devoir, c'est-à-dire accepté sans contrainte en dépit de la peur que la mort génère. Or le courage, bien qu'impossible à définir formellement⁵⁹⁷, est intrinsèquement lié à la prise de risque physique, au moins pour ce qui concerne notre sujet, et à la peur qui y est attachée. Pour reprendre la réflexion d'Aristote, le courage est « un juste milieu par rapport à la crainte et à la témérité »⁵⁹⁸, la première représentant l'incapacité à faire face à la peur, la seconde l'absence de peur. Le point intéressant dans la réflexion sur le courage du Stagirite, nous paraît être la réponse à la question qu'il pose lui-même : « pour quelles sortes de choses redoutables se montre-t-on courageux ? Ne serait-

⁵⁹³ DAVIS HANSON. *Le modèle occidental de la guerre. Op. cit.*

⁵⁹⁴ Le dualisme est une idée couramment répandue dans les réflexions sur l'homme. Initialement attribué à Platon, d'autres philosophes, dont Descartes est le plus représentatif, l'ont développé par la suite. Il est également important de noter que ce dualisme corps/âme se retrouve dans la conception chrétienne de la vie. Le Catéchisme de l'Eglise Catholique, s'appuyant sur un passage de la Genèse (Gn 2 :7) affirme que « la personne humaine, créée à l'image de Dieu, est un être à la fois corporel et spirituel ». Catéchisme de l'Eglise Catholique, Première Partie, Deuxième section, Chapitre premier, Article 1, paragraphe 6, II: 362.

⁵⁹⁵ PLATON. *Phédon*. In PLATON. *Apologie de Socrate, Criton, Phédon*. Traduction et notes par Emile Chambry. Paris : Garnier frères, 1992. LXIV.

⁵⁹⁶ Vladimir JANKELEVITCH. *Les vertus et l'amour. Traité des vertus II. Tome 1*. Paris : Flammarion, 1986. p. 93.

⁵⁹⁷ Voir notamment les réflexions aporétiques de Socrate sur le courage dans le *Lachès* de Platon.

⁵⁹⁸ ARISTOTE. *Ethique à Nicomaque*. Traduit par Jules Tricot. Paris : Vrin, 1994. Livre III, Chapitre IX.

ce pas quand il s'agit de choses de première importance ? Personne, en effet, n'endure plus intrépidement les dangers que l'homme courageux. Or le plus redoutable de tous est la mort »⁵⁹⁹. Plus intéressant encore, Aristote considère que le courage ne peut s'exprimer dans toutes les situations : « A quelles occasions donc est-on courageux ? Ne serait-ce pas dans les occasions les plus nobles ? Or la plus noble forme de la mort est celle qu'on rencontre à la guerre, au sein du plus grand et du plus beau des dangers. Cette façon de voir est confirmée par l'exemple des honneurs qui sont décernés dans les cités et à la cour des monarques »⁶⁰⁰. Nous trouvons donc chez Aristote le fondement même de l'identité du guerrier : le courage démontré face à la mort et dont la guerre est le lieu d'expression privilégié en ce qu'il permet de mourir noblement. La guerre comme idéal de la démonstration de courage a ainsi traversé le temps et irrigué la pensée chrétienne. Thomas d'Aquin affirmait ainsi : « il faut accorder que la force concerne proprement les périls mortels qu'on affronte à la guerre »⁶⁰¹. Ce positionnement s'explique par le présupposé que le « courage des courages »⁶⁰² est celui démontré face au pire des maux, or « le plus terrible de tous les maux corporels est la mort, qui nous enlève tous les biens corporels » affirmait l'Aquinate⁶⁰³. La philosophie y a apporté sa contribution et André Comte-Sponville considère lui aussi que « le courage devant la mort est (...) le modèle ou l'archétype de tous »⁶⁰⁴, bouclant la boucle en nous renvoyant ainsi à Aristote.

Le débat sur l'identité du militaire marqué par la notion de courage auquel sont rattachés l'honneur et l'héroïsme, n'est pas l'exclusivité de la philosophie, et les questionnements sur l'emploi des systèmes de combat opérés à distance tournent aujourd'hui autour de la révision d'un *ethos* militaire fondé sur le courage. Par ailleurs, si des inquiétudes quant aux valeurs des militaires se font jour en France depuis les années quatre-vingt-dix, elles existent dans d'autres pays comme en témoignent les réflexions abondantes à ce sujet dans le monde anglo-saxon. A tel point que le philosophe australien Robert Sparrow s'interroge sur la possibilité de mener des

⁵⁹⁹ *Ibid.*

⁶⁰⁰ *Ibid.*

⁶⁰¹ Thomas d'AQUIN. *Somme théologique*. Part IIa-IIae, qq. 123, a. 5. Le terme « force » est ici à comprendre dans son sens latin de fortitude (*fortitudo*), c'est-à-dire le courage comme force d'âme.

⁶⁰² André COMTE-SPONVILLE. *Petit traité des grandes vertus*. Paris : Presses Universitaires de France, 1995. p. 84.

⁶⁰³ AQUIN. *Somme théologique*. Part II-II, qq. 123, a. 4.

⁶⁰⁴ COMTE-SPONVILLE. *Petit traité des grandes vertus*. *Op. cit.* p. 84. Notons toutefois que Comte-Sponville insiste sur le fait que le courage face à la mort « n'est pas le plus grand, parce que la mort n'est pas le pire ». « Le pire, nous dit-il, c'est la souffrance qui dure, c'est l'horreur qui se prolonge ».

guerres « sans vertus »⁶⁰⁵. Selon lui « les vertus martiales sont largement idéologiques »⁶⁰⁶. Cette idéologie a selon nous un caractère performatif et est véhiculée par la narration au travers des siècles. L'imposition du consentement au sacrifice suprême du statut général des militaires en est le dernier avatar normatif. Le soldat ne meurt pas pour la nation parce qu'il estime en son âme et conscience que c'est bien, mais parce qu'en vertu d'une longue histoire du phénomène guerrier, la société affirme que le courage face à la mort est constitutif de l'identité militaire et donc l'impose juridiquement comme une forme d'évidence. Au-delà même de la règle, la formation du militaire tourne autour des vertus et notamment du courage physique. Dès son entrée dans le système militaire, parfois même avant, l'individu se voit imposer la tradition, le culte des héros du passé, la mémoire des batailles (gagnées ou perdues⁶⁰⁷) et l'étude de l'histoire militaire⁶⁰⁸. On trouve dans ce tropisme militaire une tendance largement répandue en France consistant à chercher dans le passé non pas des éléments de réflexion mais des solutions à des problèmes du présent. Le cas de l'Afghanistan et les incessantes comparaisons avec l'Algérie est la parfaite illustration de cette malheureuse tendance moderne au « copier/coller ».

« Depuis que les hommes racontent des histoires, des épopées, nous dit Yann Andruétan, le courage est la vertu des héros »⁶⁰⁹. Or le courage est indissociablement lié, nous l'avons vu, au métier des armes. L'armée française ne fait pas exception et le courage demeure un élément fondamental, si ce n'est l'élément fondamental, de l'identité du militaire français. Le général Bachelet souligne d'ailleurs que « s'il est une tradition dans l'héritage culturel de l'armée

⁶⁰⁵ Robert SPARROW. War without Virtue? In Bradley J. STRAWSER (ed.). *Killing by Remote Control: The Ethics of an Unmanned Military*. New York, NY: Oxford University Press, 2013. p. 84-105.

⁶⁰⁶ *Ibid.* p. 85.

⁶⁰⁷ Voir notamment Gilles AUBAGNAC. Fêtes et défaites sublimées dans l'armée française. In BENOIT, BOETSCH, CHAMPEAUX et al. (éd.). *Le sacrifice du soldat. Op. cit.* p. 33-45 ; Jean-Luc MESSAGER. Camerone : du sacrifice au mythe. In BENOIT, BOETSCH, CHAMPEAUX et al. (éd.). *Le sacrifice du soldat. Op. cit.* p. 46-49 ; Michel DAVID. Diên Biên Phu : le sacrifice pour l'honneur. In BENOIT, BOETSCH, CHAMPEAUX et al. (éd.). *Le sacrifice du soldat. Op. cit.* p. 50-55.

⁶⁰⁸ Il est intéressant de souligner qu'au sein des Ecoles d'officiers de l'armée de l'Air la formation à l'éthique est rattachée au département d'histoire du Centre de recherche de l'armée de l'Air. De manière analogue, l'ouvrage du général Royal qui fait référence en matière d'éthique militaire dans l'armée de Terre se fonde exclusivement sur des cas concrets tirés de l'histoire récente. L'absence de réflexion philosophique à proprement parlé est selon nous symptomatique d'une vision historiciste des vertus martiales dans les armées françaises. Notons, pour être complet, que seule la Marine nationale intègre une réflexion réellement philosophique à la formation de ses officiers. Benoit ROYAL. *L'éthique du soldat français: la conviction d'humanité*. Paris : Economica, 2008.

⁶⁰⁹ Yann ANDRUÉTAN. Métamorphoses. *Inflexions. Civils et militaires : pouvoir dire*, No. 22 « Courage ! », 2013. p. 53. Ce point de vue n'aurait pas été partagé par Voltaire qui considérait que « [l]e courage (...) n'est pas une vertu, mais une qualité heureuse, commune aux scélérats et aux grands hommes ». VOLTAIRE. *Essai sur les mœurs et l'esprit des nations, et sur les principaux faits de l'histoire, depuis Charlemagne jusqu'à Louis XIII*. Chapitre CXI. In *Œuvres complètes de Voltaire*. Tome quatrième. Paris : Th. Desoer, 1817. p. 562.

française, c'est bien le culte de la bravoure »⁶¹⁰. Le choix du mot « culte » est ici extrêmement pertinent et illustre parfaitement à la fois le manque d'objectivité et de prise de distance par rapport à une vertu qui suscite tant de discussions dans le monde académique, et le caractère religieux du lien qui unit courage et métier des armes. Le courage est d'autant plus valorisé qu'il confère le statut de héros, ainsi que l'honneur qui y est associé, à celui qui en fait preuve. « Les termes "héroïsme" et "courage" sont dans l'imaginaire suffisamment proches pour qu'ils soient interchangeables »⁶¹¹, souligne Yann Andruétan. Or les vrais héros sont des guerriers à l'image d'Achille. Ce statut exceptionnel est lié à la l'origine divine du Péléide, fils du roi Pélée et de la Néréide Thétis. Le héros est ainsi protégé des Dieux du fait de sa naissance et se trouve séparé de la masse des mortels, exclu de la société qui en réponse à ses qualités exceptionnelles nourrit des attentes spécifiques à son égard, en particulier qu'il soit capable de combattre au péril de sa vie pour la défense de la communauté entendue comme somme des volontés individuelles. On ne peut s'empêcher de faire ici le parallèle avec le soldat français dont la sacralité, évoquée plus tôt, provient de sa filiation à la patrie divinisée, et le place à l'écart du monde profane tout en maintenant avec lui une relation d'interdépendance renforcée par la professionnalisation.

Si chez Homère l'héroïsme repose sur le courage individuel, l'avènement de la phalange au VII^e siècle av. J.-C. donne naissance au culte du courage collectif hoplitique. Deux siècles plus tard, l'apparition de la démocratie à Athènes finira de lui donner une dimension holiste valorisée par les philosophes à l'image de Socrate, lui-même hoplite, et de Platon, disciple de Socrate. On ne meurt alors plus pour soi mais pour les autres compris comme « extériorité constitutive », que celle-ci soit la famille, le village ou la cité. Il faut cependant nuancer ce propos et se garder d'affirmer que les hoplites mourraient pour la cité comme il faut se garder de prétendre que les militaires français meurent exclusivement pour la patrie ou ses intérêts. Selon Victor Davis Hanson, « les soldats de la cité affrontaient la charge de l'ennemi à cause de leur général et à cause des hommes placés à leurs côtés, de leur volonté de les protéger des coups de pointe de l'ennemi, de la honte qu'ils auraient eu de se conduire en couards devant eux »⁶¹². En d'autres termes, derrière le mythe héroïque de la mort pour le collectif se tapit la volonté, moins glorieuse, de conserver son honneur. Derrière un altruisme de façade se tapit un

⁶¹⁰ Jean-René BACHELET. La bravoure, vertu du passé ? *Inflexions. Civils et militaires : pouvoir dire*, No. 22 « Courage ! », 2013. p. 43.

⁶¹¹ ANDRUETAN. *Métamorphoses. Op. cit.* p. 53.

⁶¹² DAVIS HANSON. *Le modèle occidental de la guerre. Op. cit.* p. 160.

égoïsme profond. Nous nous heurtons ici à l'une des difficultés inhérentes aux travaux sur le sacrifice : comment articuler des motivations parfois égoïstes aux attentes d'altruisme qu'il fait naître du fait de son caractère supposé vertueux ? Sans offrir de réponse, Bonaparte nous offre une piste en considérant qu'« il faut vouloir vivre et savoir mourir »⁶¹³. C'est bien le « savoir mourir » qui nous intéresse et nous renvoie aux réflexions grecs et romaines sur le sacrifice. On retrouve dans cette idée le « culte de la belle mort »⁶¹⁴ de la tradition grecque telle que rapportée dans l'*Illiade*. La belle mort est « une mort marquée du sceau du Bien, qui traduit une vérité morale dans l'ordre de l'esthétique »⁶¹⁵, elle traduit une certaine idée de l'honneur et de l'image du guerrier capable malgré le désir de vivre, d'accepter la mort, de faire preuve du « courage des courages » de Comte-Sponville⁶¹⁶. « Les grands courages aiment mieux mourir avec gloire que de vivre sans honneur » affirmait Antoine Gombaud⁶¹⁷, soulignant ainsi le rapport étroit entre mort, courage et honneur dans l'imaginaire moral collectif. Loin d'être dépassé le « mythe grec du "bellement mourir" joue comme le paradigme éternel d'une vision romantique – pour ne pas dire esthétisée – de la guerre, où la mort héroïque est le couronnement de la vie bonne »⁶¹⁸. On en retrouve d'ailleurs l'expression frappante dans certaines devises militaires contemporaines.

Mourir avec honneur reste un élément structurant chez les officiers français tant l'honneur lui-même est considéré comme « la colonne vertébrale » des armées, « le pilier indispensable qui les tient droites et dignes »⁶¹⁹. L'honneur renvoie ici à deux catégories : l'une correspond à une certaine idée du comportement approprié face à la mort au regard des attentes collectives ; l'autre au comportement que l'individu est en mesure d'exiger de lui-même au regard de ses propres critères (eux-mêmes conditionnés par le collectif dans une logique intersubjective). Quoi qu'il en soit, et comme le souligne Julian Pitt-Rivers :

⁶¹³ Napoléon BONAPARTE. *Maximes de guerre et pensées de Napoléon I^{er}*. Paris : Librairie militaire, J. Dumaine ; libraire et éditeur de l'Empereur, 5^e édition revue et augmentée, 1863.

⁶¹⁴ DESMONS. *Mourir pour la patrie ? Op. cit.* p. 17-25.

⁶¹⁵ *Id.* p. 22.

⁶¹⁶ COMTE-SPONVILLE. *Petit traité des grandes vertus. Op. cit.* I p. 84.

⁶¹⁷ Antoine GOMBAUD. *Maximes, sentences, et réflexions morales et politiques*. Paris : Etienne du Castin, 1687.

⁶¹⁸ DESMONS. *Le pro patria mori et le mystère de l'héroïsme. Op. cit.* p. 29.

⁶¹⁹ Henri BENTEGEAT. *Aimer l'armée : une passion à partager*. Paris : Editions Du Mesnil, 2012. p. 44.

« [l]’honneur aménage une connexion entre les idéaux en vigueur dans une société et la reproduction que fait de ceux-ci l’individu qui aspire à les incarner. A ce titre, l’honneur implique non seulement qu’un se conduise d’une certaine façon, mais qu’en retour on bénéficie d’un traitement particulier. Le droit à la fierté ne fait qu’un avec le droit au statut, et le statut (au sens aussi bien populaire qu’anthropologique du terme) s’établit à travers la reconnaissance d’une certaine identité sociale »⁶²⁰.

Plus que dans le rapport à soi, l’honneur s’inscrit dans une relation à l’Autre. C’est ce qui ressort de la réflexion d’Achille lorsqu’il affirme que s’il combat à Troie il ne retournera pas chez lui, mais gagnera une gloire immortelle, alors que s’il s’en retourne dans sa patrie il vivra certes vieux mais sans gloire⁶²¹, déclaration à laquelle fera écho celle d’Hector citée précédemment. Cette notion d’honneur est d’autant plus importante qu’elle est aujourd’hui structurante dans le comportement des militaires. Exemple parmi d’autres, le Code du soldat de 1999 rappelle que « membre d’une communauté solidaire et fraternelle, il [le soldat] *agit avec honneur, franchise et loyauté* »⁶²². La notion d’honneur est, il est important de le souligner, particulièrement prégnante chez les officiers qui ont généralement une haute opinion de leur statut⁶²³.

Agir, et conséquemment mourir, conformément à l’honneur est donc depuis longtemps une exigence liée au métier des armes. C’est ce que révèle l’étymologie du mot qui « vient du latin *Honos*, nom d’un dieu de la guerre qui donnait aux militaires le courage de se battre » et « tire son origine d’une société militaire »⁶²⁴. « L’honneur, ajoute Pitt-Rivers, est une valeur qui exprime un idéal moral en même temps qu’une conduite, un rang social »⁶²⁵ auxquels les militaires sont viscéralement attachés. Cette notion d’honneur est d’autant plus importante qu’elle lie l’individu au collectif. Sa nature réflexive en fait en premier lieu une relation à autrui qui l’inscrit dans le collectif mais le renvoie à l’image que chacun a et veut donner de lui-

⁶²⁰ Julian PITT-RIVERS. *Anthropologie de l’honneur : La mésaventure de Sicheu*. Traduit de l’anglais par Jacqueline Mer. Paris : Hachette, 1997. p. 18.

⁶²¹ HOMERE. *L’Iliade. Op. cit.*. Rhapsodie IX.

⁶²² Armée de Terre. Code du soldat. *Op. cit.*. Article 7. Nous soulignons en italique.

⁶²³ Certains officiers, interrogés dans le cadre de ce travail ont d’ailleurs insisté spontanément sur la noblesse du statut fondé sur le respect de l’honneur lui-même attaché à des valeurs. Voir annexe V.

⁶²⁴ PITT-RIVERS. *Anthropologie de l’honneur. Op. cit.* . p. I.

⁶²⁵ *Ibid.*.

même⁶²⁶. C'est en cela également que l'honneur est souvent une valeur « conforme » aux attentes sociétales. Cependant, le collectif n'est pas une catégorie homogène et l'on distingue plusieurs cercles correspondant au degré d'importance accordé par l'individu au groupe considéré, que James Bowman, reprenant la formule de Derek Brower, appelle les *honor groups*⁶²⁷. Dans son acception la « plus simple, l'honneur est la bonne opinion des gens qui comptent pour nous, et qui comptent parce que nous les considérons comme une société d'égaux qui ont le pouvoir de juger notre comportement », nous dit James Bowman, et « les familles sont des *honor groups* naturels »⁶²⁸. Cette dernière remarque nous renvoie aux considérations précédentes sur l'appartenance à une communauté, en l'occurrence la communauté militaire, et aux références constantes à la famille pour catégoriser les référentiels auquel se rattachent les militaires (frères d'armes, mère patrie, enfants de la France, fils de la Nation). Elle nous offre également une grille de lecture de l'article 7 du Code du soldat cité précédemment. Cette relation intersubjective au groupe est ancienne, et Victor Davis Hanson souligne même qu'elle constituait un élément essentiel de la phalange grecque. Les hommes qui combattaient au sein de la phalange avaient en effet des liens étroits entre eux. Ils étaient rassemblés entre parents, amis, tribus ou demeures⁶²⁹. De fait par solidarité avec les autres combattants qu'ils connaissaient et dont ils se sentaient responsables, il était impossible à l'hoplite de faillir sans subir le déshonneur attaché à un comportement de lâche. L'esprit de corps et les responsabilités réciproques inhérentes naissaient alors d'un sentiment d'appartenance commune au groupe des hoplites mais également à un groupe préexistant au temps de guerre. C'est cet esprit de corps que tentent d'ailleurs de reconstituer les armées modernes lorsqu'elles assurent la formation de leurs militaires provenant souvent d'horizons géographiques divers. En Grèce l'esprit de corps de la phalange était le produit de la communauté qui lui préexistait et de l'indispensable solidarité nécessaire à la survie de chacun.

⁶²⁶ James BOWMAN. *Honor: A History*. New York, NY : Encounter Books, 2006. p. 4. Réfléchissant sur la possibilité de mener des « guerres sans vertus », le philosophe australien Robert Sparrow souligne que l'honneur est « notoirement une vertu sociale » pour deux raisons. D'abord parce que le comportement du guerrier est conditionné par la culture et les représentations du groupe social auquel il appartient. Ensuite, parce que de par sa nature réflexive, il « implique un souci du jugement des autres, et en particuliers de nos pairs ». SPARROW. *War without Virtue? Op. cit.* p. 91.

⁶²⁷ BOWMAN. *Honor. Op. cit.* p. 4.

⁶²⁸ *Ibid.* Pour Robert Sparrow, le sens de l'honneur renvoie au souci de l'individu de réussir à vivre selon les idéaux qu'il s'est choisis. Nous pensons qu'il faut d'autant plus nuancer l'idée d'auto-détermination en matière de choix d'idéaux que comme le souligne Sparrow lui-même et Bowman, l'honneur est une notion intersubjective qui conditionne le comportement au regard de considérations exogènes comme endogènes à l'individu. SPARROW. *War without Virtue ? Op. cit.* p. 91.

⁶²⁹ DAVIS HANSON. *Le modèle occidental de la guerre. Op. cit.* p. 164 et suivantes.

On notera qu'aujourd'hui cet « esprit de corps », si important dans la rhétorique militaire, est rendu à l'état de construction idéelle fondée sur un amalgame artificiel entre armée et famille.

Ce court détour par l'honneur nous semble important puisque comme le souligne Peter Olsthoorn, il représente « une motivation pour le sacrifice »⁶³⁰. Olsthoorn souligne néanmoins que cette notion, est aujourd'hui devenue « obsolète et archaïque », et que loin d'avoir le poids qu'elle avait dans la logique romaine, elle est en perte de vitesse dans les sociétés occidentales sans pour autant perdre toute sa pertinence⁶³¹. Pour autant, dans l'imaginaire social contemporain l'« honneur est vital dans la mesure où il joue un rôle crucial pour aider à motiver le guerrier à risquer sa peau pour la cause au nom de laquelle il combat »⁶³². Mourir pour une cause à laquelle on attribue une valeur supérieure, voire transcendante, est donc le premier motif de consentement au sacrifice. Bien entendu la cause en question peut prendre diverses formes autres que l'honneur tels que la famille, la communauté, la patrie, une religion, une idéologie Comme le souligne Eric Desmons, « pour que le sacrifice soit possible » il faut « susciter une passion maximale et vitale qui permette de dépasser la peur de la mort »⁶³³.

Cette passion s'est tournée vers la *patria* grâce à l'apport Romain largement irrigué par la pensée grecque du « bellement mourir » et l'idée d'honneur qu'elle contient. Rome reprendra donc à son compte le « bien mourir » qui « assure à celui qui l'éprouve une survie en gloire dans la mémoire des hommes à venir, une jeunesse éternelle dans le souvenir des vivants, entretenues par les honneurs publics »⁶³⁴. En ce qu'elle offre à l'individu la possibilité de donner sa vie pour la défense de la cité, c'est-à-dire de l'ensemble des citoyens, la guerre offre à la mort individuelle un sens collectif, parfois au détriment du respect de la personne comme être individué, et « [a]insi, l'histoire nous montrerait des sociétés méprisant le trépas domestique et faisant de la guerre le sanctuaire des vertus les plus hautes »⁶³⁵.

Chez les Romains l'obligation citoyenne de porter les armes pour la patrie est par ailleurs accompagnée d'une « véritable religion patriotique, entretenue par des rituels bien précis qui ont pour fonction de transformer celui qui prend les armes pour sa patrie en un homme sacré,

⁶³⁰ Peter OLSSTHOORN. Honor as a motive for making sacrifices. *Journal of Military Ethics*, Vol. 4, No. 3, 2005. p. 183-197.

⁶³¹ *Ibid.*.

⁶³² SPARROW. War without Virtue? *Op. cit.* p. 91. Voir également DAVID. Diên Biên Phu. *Op. cit.* p. 50-55.

⁶³³ DESMONS. *Mourir pour la patrie ? Op. cit.* p. 9.

⁶³⁴ *Id.* p. 22.

⁶³⁵ DESMONS. Le *pro patria mori* et le mystère de l'héroïsme. *Op. cit.* p. 30.

flanqué en quelque sorte d'une surnature lorsqu'il vient à mourir pour la défense de la cité »⁶³⁶. Cette religion patriotique, que nous avons déjà traitée, donne tout son sens à la notion de *patria* comme terre des ancêtres et l'idée romaine de devoir moral de servir sous les armes incombant à chaque citoyen. Pour Desmons, c'est là l'apport significatif de Rome à la pensée entourant le sacrifice *pro patria*, à savoir « une forte structuration civique de la mort glorieuse du soldat (...) dans une perspective définitivement holiste »⁶³⁷. C'est cette structuration que nous retrouvons aujourd'hui à l'œuvre dans l'armée française. Cependant, l'idéalité du *pro patria mori* tel que nous en avons hérité de la Grèce classique et de la République romaine puis de l'Empire romain, n'est que difficilement transposable aux sociétés occidentales modernes. Les réappropriations du discours patriotique romain durant la Renaissance, puis les instrumentalisation dont il fit l'objet en France à partir de la III^e République, n'ont, semble-t-il, pas suffi à maintenir sa légitimité intrinsèque hors du cadre purement symbolique. Mourir pour la France au XXI^e siècle est tout sauf évident. La désacralisation du politique déjà évoquée, la perte de sens, l'individualisme de la société française, les contraintes budgétaires, l'idéal cosmopolite des Nations Unies, les évolutions technologiques, l'évolution du rapport à la mort, et bien d'autres facteurs ont relégué le sacrifice suprême *pro patria* au rang de vecteur discursif communicationnel lénifiant visant à motiver en interne et à rassurer en externe.

Mais avant d'en arriver à ce stade, et au SGM de 2005 qui, en imposant le sacrifice suprême en a fait une simple caractéristique professionnelle du métier des armes, la mort pour la patrie a connu en France une histoire quelque peu chaotique. C'est ce parcours que nous allons aborder à grands traits⁶³⁸ pour nous intéresser plus spécifiquement à l'idée de sacrifice suprême pour la patrie tel qu'il a été construit au travers de l'histoire nationale.

1.3.2. Mourir pour la France : la longue construction du mythe sacrificiel

Mourir pour la France n'a rien d'une évidence aujourd'hui. Le conflit en Afghanistan a d'ailleurs soulevé de nombreuses questions sur l'engagement des forces armées française dans une opération dont les motivations comme les fins étaient tout sauf claires. Entre visées

⁶³⁶ DESMONS. *Mourir pour la patrie ? Op. cit.* p. 28.

⁶³⁷ *Id.* p. 27.

⁶³⁸ Un travail exceptionnel a été fait par Ivan Strenski sur la notion de sacrifice dans l'histoire de France au travers de sa réinterprétation religieuse par les Protestants. STRENSKI. *Contesting Sacrifice. Op. cit.*

humanitaires et intérêts nationaux, entre réalité du combat et communication politique, nombreux sont ceux qui se sont sentis perdus et, au sein de l'institution comme dans le monde civil, se sont interrogés, et continuent de s'interroger, sur l'intérêt d'aller mourir si loin pour d'obscures raisons. Le titre de l'ouvrage de Jean-Dominique Merchet, *Mourir pour l'Afghanistan : pourquoi nos soldats tombent-ils là-bas ?*⁶³⁹, nous semble résumer assez justement la question fondamentale que ceux qui ont été sujets au doute sur l'engagement de la France sur le territoire afghan se sont posés. Cette question n'est bien entendu ni inédite, ni spécifique à l'intervention en Afghanistan, ni même réservée aux journalistes, voire au monde civil. Pour preuve Emmanuel de Richoufftz, général de division dans l'armée de Terre aujourd'hui à la retraite, la posait déjà en 1998 en prenant pour cadre les évolutions géopolitiques post-guerre froide et en s'appuyant sur son expérience en ex-Yougoslavie⁶⁴⁰.

A cette question plusieurs réponses, navigant sur un spectre allant du romantisme au cynisme, peuvent être proposées. Des réflexions récentes sur l'impact des drones sur *l'ethos* militaire de Grégoire Chamayou aboutissant à déplorer la fin d'une morale du sacrifice héroïque et « d'une éthique du sacrifice et du courage »⁶⁴¹, à ce général considérant comme « *une connerie* » le sacrifice d'un officier tombé en Afghanistan pour une cause perdue d'avance⁶⁴², en passant par l'idée que « [l]'honneur militaire est comme une cathédrale dont la clef de voûte serait "l'esprit de sacrifice" »⁶⁴³, la gamme d'opinions sur le sujet est vaste. Quoi qu'il en soit l'appel au sacrifice suprême inscrit dans le statut général des militaires semble repositionner la mort *pro patria* au cœur des devoirs et sujétions du métier des armes. Il faut sans doute y voir une volonté de dissiper les doutes sur la raison d'être des militaires.

Faut-il y voir également une réaction au constat selon lequel « les comportements héroïques (allant jusqu'au sacrifice ultime par le don de sa vie), garants d'une certaine notoriété et parfois même d'un passage à la postérité, se raréfient »⁶⁴⁴ ? Faut-il considérer avec Yann Andruétan que, même si le courage est « ontologique à la fonction guerrière (...) [a]ujourd'hui, les héros ont disparu et les guerriers sont rares »⁶⁴⁵ ? Quoi qu'il en soit nous notons un décalage

⁶³⁹ MERCHET. *Mourir pour l'Afghanistan*. *Op. cit.*.

⁶⁴⁰ RICHOUFFTZ. *Pour qui meurt-on ?* *Op. cit.*.

⁶⁴¹ CHAMAYOU. *Théorie du drone*. *Op. cit.*. p. 144.

⁶⁴² Entretien avec un officier général de l'armée de Terre (OGAT12). Février 2012.

⁶⁴³ BENTEGEAT. *Aimer l'armée*. *Op. cit.*. p. 46.

⁶⁴⁴ BRYON-PORTET. Stress et suicides liés au travail au sein de l'institution militaire. *Op. cit.*. p. 101.

⁶⁴⁵ ANDRUÉTAN. *Métamorphoses*. *Op. cit.*. p. 54-55.

entre un discours emphatique valorisant le sacrifice suprême et la réalité de la pratique guerrière moderne tendant à éviter à tous prix les pertes. Ce décalage peut s'expliquer par la lente construction d'une image du guerrier reposant, comme nous l'avons vu, sur l'histoire ancienne, mais également sur la volonté en France de maintenir la motivation des militaires au plus haut pour affronter les secousses de l'histoire nationale. Éléments auxquels s'opposent une tendance à rejeter la mort et à vouloir éviter les pertes au combat.

En France l'idée de sacrifice telle que nous la connaissons aujourd'hui, est issue à la fois des soubresauts de son histoire spécifique et du rôle de la religion dans la construction de la nation française. Ivan Strenski, qui a consacré un ouvrage à la question, identifie quatre périodes dans lesquelles s'inscrivent des ensembles d'idées dominantes sur le sacrifice ayant jalonné l'histoire de France. Il souligne par ailleurs que ces ensembles d'idées trouvent leur origine dans « la spiritualité et la théologie catholique française »⁶⁴⁶ relevant d'autre part la « créativité du catholicisme français en matière d'adaptation de l'idéal sacrificiel aux évolutions du temps »⁶⁴⁷. Selon l'auteur ces quatre périodes sont :

1. Une période « baroque », initiée au début du XVII^e siècle, marquée par la « religion royale » et les organisations telles que La société française de l'Oratoire de Jésus, l'Ecole Française de spiritualité et la Compagnie du Saint-Sacrement⁶⁴⁸.
2. Une période « rococo » de culte du Sacré Cœur appuyé par les Jésuites et que l'auteur envisage comme un « mouvement spirituel intrinsèquement lié à Jésus comme offrande sacrificielle parfaite et totale pour l'expiation des péchés de l'humanité »⁶⁴⁹.
3. Après la Révolution française, une période « restauration » du discours sacrificiel, caractérisée par une politisation des idées de sacrifice et de nation au travers des réflexions de Joseph de Maistre et de l'enseignement des Jésuites et des Oratoriens qui, profitant de leur poids en matière d'éducation, ont « influencé leurs jeunes élèves pour qu'ils acceptent une lecture sacrificielle "catholique" des récits sur le devoir civique et le sacrifice héroïque Romains »⁶⁵⁰.

⁶⁴⁶ STRENSKI. *Contesting Sacrifice. Op. cit.* p. 12.

⁶⁴⁷ *Id.* p. 13.

⁶⁴⁸ *Ibid.*.

⁶⁴⁹ *Id.* p. 25.

⁶⁵⁰ *Id.* p. 35.

4. Enfin, à partir du premier tiers du XIX^e siècle, une période « intransigeante/intégriste » marquée par « un durcissement des positions dogmatiques » et une reformulation postrévolutionnaire des principes sous-tendant la « religion royale » à mettre au compte de Joseph de Maistre pour qui l'état de « nécessité exige le patriotisme » qui lui-même entraînerait « l'abnégation individuelle »⁶⁵¹.

Ces quatre périodes nous offrent dans un premier temps une explication sur les évolutions du concept de sacrifice pour la patrie en soulignant le poids du religieux dans la construction de l'idéal sacrificiel en France déjà souligné par Ernst Kantorowicz⁶⁵². Pour autant, elles méritent selon nous d'être complétées par, outre la période gréco-romaine s'étalant du VII^e siècle av. J.-C. au IV^e siècle de notre ère évoquée précédemment, trois autres phases : une période post 1871 ; une autre liée au premier conflit mondial ; et une dernière, « post *Revolution in Military Affairs* » à partir des années 1990. Les deux premières seront traitées dans les développements à suivre, la dernière fera l'objet d'une réflexion ultérieure.

Quoi qu'il en soit le travail de Strenski montre, au travers d'une approche structuraliste, à quel point la religion a façonné la vision française du sacrifice en l'idéalisant et en le maintenant dans le registre symbolique religieux. Comme il le souligne dans un autre ouvrage « le "sacrifice" est une "construction", et ce qui doit nous intéresser est moins ce qu'il "est", et plus ce que nous en avons fait au travers de la pensée théorique et de la conceptualisation fondamentale »⁶⁵³. Cette construction du *pro patria mori* à la française se fonde notamment sur une opposition farouche entre la droite catholique romaine et les protestants libéraux, aboutissant à « l'hégémonie de la conception du sacrifice de la droite catholique dans la vie politique française »⁶⁵⁴. Selon l'auteur cette hégémonie persiste encore aujourd'hui dans l'idée que le sacrifice est perçu non pas comme un don de soi prudent (*giving of*) tel que décrit par Hubert et Mauss, mais comme un renoncement total (*giving up*) dans une logique d'expiation et d'immolation totale fondée sur le modèle christique⁶⁵⁵. En transformant la question métaphysique du sacrifice en une alternative entre *giving of* et *giving up*, Strenski pose à nouveau la question durkheimienne concernant ce qu'il est acceptable d'attendre de la part de

⁶⁵¹ *Id.*, p. 39.

⁶⁵² KANTOROWICZ. Mourir pour la patrie (*Pro Patria Mori*) dans la pensée politique médiévale. *Op. cit.*.

⁶⁵³ STRENSKI. *Theology and the First Theory of Sacrifice*. *Op. cit.*, p. 6-7.

⁶⁵⁴ STRENSKI. *Contesting Sacrifice*. *Op. cit.*, p. 44.

⁶⁵⁵ *Id.*, p. 4. A l'image du modèle cathartique du « bouc émissaire » de René Girard.

citoyens d'une société libérale démocratique en termes de sacrifice. Deux postulats se font alors jour : l'un holiste considère que l'individu n'est qu'une partie d'un tout pouvant exiger une renonciation complète de la part de chacun au bénéfice de l'ensemble ; l'autre individualiste postulant un don de soi modéré au nom de la sacralité de l'individu. On retrouve là la problématique, toujours d'actualité, de la solubilité de l'individu dans le collectif exacerbée, comme nous l'avons vu, dans l'institution militaire par un esprit communautaire aboutissant à un excès d'intégration. C'est la difficulté à choisir entre holisme et individualisme que Strenski souligne lorsqu'il demande comment il est possible de justifier « le sacrifice des fruits de l'intérêt individuel dans une société qui exalte précisément cette valeur [l'intérêt individuel - *ndla*] »⁶⁵⁶. On notera l'actualité de cette question à une époque où en France le sacrifice citoyen institué par le service national n'est plus accepté, alors que l'imposition du sacrifice pour la nation de militaires professionnels l'est.

De Maistre a, à ce titre, marqué un tournant dans la pensée française sur le sacrifice en unissant « la nature religieuse de la politique avec la nature politique de la religion » en adaptant « une théorie du sacrifice, proche de la théologie catholique classique de l'Eucharistie sacrificielle, à la politique de son temps »⁶⁵⁷. Il aura ainsi contribué à réaffirmé les principes de la religion royale des XVI^e et XVII^e siècles. Sa conception du sacrifice eu un tel impact qu'on la retrouve même dans les réflexions d'Emile Durkheim ou d'Isaiah Berlin sur le sacrifice expiatoire comme nécessaire à l'existence même des sociétés. Sa rhétorique, fondée sur un positionnement philosophique soutenant la primauté de la société et de son autorité sur les individualités, s'invitera même dans l'affaire Dreyfus pour justifier son sacrifice sur l'autel de la raison d'état⁶⁵⁸, tout comme Maistre présenta l'exécution de Louis XVI comme un « sacrifice volontaire utile à la nation »⁶⁵⁹. L'abnégation totale de l'individu au profit du gouvernement repose en effet pour Maistre sur un postulat intransigeant de négation de l'individu : « [l]e gouvernement est une véritable religion : il a ses dogmes, ses mystères, ses ministres (...). Le premier besoin de l'homme, c'est que sa raison naissante soit courbée sous ce double joug [la raison nationale et la foi politique - *ndla*], c'est qu'elle s'anéantisse, c'est qu'elle se perde dans la raison nationale, afin qu'elle change son existence individuelle en une autre existence

⁶⁵⁶ *Id.*, p. 178.

⁶⁵⁷ *Id.*, p. 38.

⁶⁵⁸ *Id.*, p. 40.

⁶⁵⁹ Joseph de MAISTRE. Eclaircissement sur les sacrifices. In Joseph de MAISTRE. *Les soirées de Saint-Pétersbourg ou entretiens sur le gouvernement temporel de la providence suivies d'un traité sur les sacrifices*. Paris : Garnier Frères, (sans date). p. 314.

commune (...), mais sans nom et sans réalité distincte »⁶⁶⁰. C'est ce patriotisme sans concession possible qui légitime dès lors l'existence même du sacrifice politique.

Pour Ivan Strenski les « mythes, symboles et idées religieux ont conspiré avec les politiques pour produire des discours et des pratiques nationales du sacrifice » qui n'ont été contestés qu'à partir du XIX^e siècle par les théologiens protestants libéraux, quelques libres penseurs de la III^e République et plus spécifiquement les Durkheimiens⁶⁶¹. En remettant en question ces pratiques et en les intégrant à leur propre vision du sacrifice, les durkheimiens ont d'ailleurs, selon lui, réussi la synthèse entre annihilation total de l'individu pour le collectif, prônée par les catholiques intransigeants, et la sacralité de l'individu défendue par les protestants libéraux, en transformant le sacrifice religieux en sacrifice civique. Strenski supporte cette synthèse en affirmant, tout comme l'avait fait Isaiah Berlin commentant Joseph de Maistre⁶⁶², qu'il ne peut y avoir de « vie sociale durable, encore moins une "nation", sans sacrifice et les sanctions transcendantes qui y sont attachées »⁶⁶³. L'exigence de l'« esprit de sacrifice, pouvant aller jusqu'au sacrifice suprême » contenu dans le statut général des militaires⁶⁶⁴ est selon nous le dernier avatar de cette subordination de l'individu au collectif. Avatar dévoyé toutefois puisqu'il ne concerne plus l'ensemble des citoyens mais seulement une partie d'entre eux.

Ce que l'on retire de ces réflexions c'est une explication sur la manière dont, en France, le modèle du sacrifice expiatoire christique porté par les catholiques a été remplacé par un sacrifice sécularisé, en substituant la religion civile à la religion spirituelle sans toutefois abandonner complètement la seconde. La connotation religieuse qui subsiste aujourd'hui dans l'appréhension du sacrifice suprême, s'explique par un transfert du don de soi du cercle spirituel ou cercle séculier tout en maintenant l'idée d'une transcendance pour le justifier. Autrement dit, et pour reprendre les réflexions d'Eric Desmons, pour que le « sacrifice soit possible, il est nécessaire de retrouver une "virtualité d'instinct" qui puisse l'actualiser en agissant sur des

⁶⁶⁰ Joseph de MAISTRE. *Etude sur la souveraineté*. Lyon : s. n., 1884 [1797]. Livre Premier, Chapitre X.

⁶⁶¹ STRENSKI. *Contesting Sacrifice*. *Op. cit.* p. 156-157.

⁶⁶² Isaiah BERLIN. Joseph de Maistre and the Origins of Fascism. Parts 1 and 2. *New York Review of Books*, September 27, 1990. p. 57-64.

⁶⁶³ STRENSKI. *Contesting Sacrifice*. *Op. cit.* p. 178.

⁶⁶⁴ Article 1 de la Loi No. 2005-270 du 24 mars 2005 portant statut général des militaires (Article L4111-1 du Code de la défense).

représentations »⁶⁶⁵. C'est le rôle de l'« extériorité constitutive »⁶⁶⁶ de Jean-Paul Willaime que nous avons évoquée précédemment. Par ailleurs en limitant l'exigence du sacrifice aux seuls militaires, le SGM de 2005 opère une nouvelle synthèse en reconnaissant la primauté de l'individu dans la sphère civile⁶⁶⁷ tout en la niant dans la sphère militaire.

La France demeure profondément marquée par une idéologie sacrificielle issue du catholicisme et établie après la révolution de 1789⁶⁶⁸, et à l'origine du nationalisme français. C'est selon Strenski ce qui a motivé les combattants de la première guerre mondiale. Le discours sur le sacrifice tenu par les catholiques nationalistes tendait alors à présenter la mort du soldat comme un don fait à Dieu, comparable au sacrifice christique. La politique conduite par le commandement consista alors à lancer une offensive à outrance professée par le lieutenant-colonel De Grandmaison et assumée par le Maréchal Joffre. Dès 1903, Ferdinand Foch, alors lieutenant-colonel, déclarait à l'Ecole supérieure de guerre : « [p]as de victoire sans bataille : la victoire est le prix du sang [...] La guerre n'est que sauvagerie et cruauté et [...] ne reconnaît qu'un moyen d'arriver à ses fins, l'effusion sanglante »⁶⁶⁹, c'est-à-dire quel que puisse être le coût humain. Cette stratégie fondée sur le sacrifice du soldat « pour la délivrance de la patrie, pour le triomphe du droit et de la liberté »⁶⁷⁰ a conduit, selon Strenski, au « massacre massif » de l'infanterie française dans les premières phases de la Première Guerre mondiale⁶⁷¹.

C'est dans la période qui sépare la guerre franco-prussienne de 1870 et la fin de la Première Guerre Mondiale qu'apparaissent en France « la plupart des mythes et des rites de la troisième République, dont nombres sont toujours actifs »⁶⁷² ainsi que le « syncrétisme entre

⁶⁶⁵ DESMONS. *Mourir pour la patrie ? Op. cit.* p. 9.

⁶⁶⁶ Jean-Paul WILLAIME. La religion civile à la française. *Autres Temps. Les cahiers du christianisme social*, N°6, 1985. p. 26.

⁶⁶⁷ La suspension du service national peut d'ailleurs être comprise comme l'expression de cette reconnaissance.

⁶⁶⁸ Eric DEROO. Les représentations du sacrifice sous la III^e République. In BENOIT, BOETSCH, CHAMPEAUX et al. (éd.). *Le sacrifice du soldat. Op. cit.* p. 171.

⁶⁶⁹ Ferdinand FOCH. *Des principes de la guerre : Conférences faites à l'Ecole supérieur de guerre*. Paris : Berger-Levrault & C^{ie}, 1903. p. 48.

⁶⁷⁰ Joseph JOFFRE. Ordre général No. 43 prononcé le 23 septembre 1915 à Chantilly deux jours avant la Bataille de Champagne, cité in Jean-Jacques BECKER. Patriotisme et République pendant la Grande Guerre. In Robert BELOT (dir.). *Tous républicains ! Origine et modernité des valeurs républicaines*. Paris : Armand Colin, 2011. p. 183.

⁶⁷¹ STRENSKI. *Contesting Sacrifice. Op. cit.* p. 75.

⁶⁷² DEROO. Les représentations du sacrifice sous la III^e République. *Op. cit.* p. 171.

sacrifice du poilu et sacrifice du Christ » que l'on retrouve dans l'iconographie de l'époque⁶⁷³ et qui sera présent durant le second conflit mondial⁶⁷⁴. Comme le souligne Capdevila et Voldman, après la défaite de 1871 la France a essentiellement magnifié les actes de bravoures sans prendre en compte les résultats. Le courage et la valeur du combattant étaient donc mis en avant tandis que la défaite était reléguée au second plan⁶⁷⁵, voire vantée au travers de la résistance héroïque des soldats consentant au sacrifice pour remplir la mission jusqu'au bout comme ce fut le cas à Bazeilles⁶⁷⁶. Le choix serait donc clairement celui d'une *logic of appropriateness* au détriment de la *logic of consequentiality* pour reprendre la distinction de March et Olsen. Depuis la Révolution « le patriotisme est une vertu nationale et individuelle »⁶⁷⁷ permettant à tous les citoyens de devenir des héros et d'entrer dans l'histoire nationale en consentant au don de leur vie pour la nation. Les identités se construisent donc autour de ce nouvel « appareil idéologique » mis en place par les Républicains pour s'émanciper et remplacer l'ancien culte de la monarchie de droit divin⁶⁷⁸ qui avait réussi à concilier religion séculière et religion spirituelle en faisant du Roi la tête d'un corps politique commandant aux membres que sont ses sujets. Ce nouveau « concept organologique de l'Etat » introduit alors celui de *corpus mysticum* séculier pendant du *corpus Christi* de l'Eglise⁶⁷⁹.

C'est sur la base de ce parallèle entre religion terrestre et religion céleste que, comme le souligne Kantorowicz, l'Etat apparaît « comme un *corpus mysticum* et que la mort pour ce nouveau corps mystique [a] gagné une valeur égale à celle d'un croisé pour la cause de Dieu »⁶⁸⁰. Après le glissement de Dieu vers le Roi, les Républicains pourront, une fois la monarchie abolie, détacher la religion de la personne du Roi pour la transférer vers le nouvel objet de culte qu'est la nation naissante et initier une « religion "sans Dieu", "laïque", civique, capable de faire pièce à l'ancien culte chrétien, tout en réinterprétant, plagiant, ses rites, ses

⁶⁷³ Voir l'exemple du « [s]yncrétisme iconographique du Christ et du Drapeau » dans *Pour l'humanité. Pour la Patrie* » de Jean-Joseph Weerts. François ROBICHON. La peinture du sacrifice ou la mort du soldat de 1870 à 19718. In BENOIT, BOETSCH, CHAMPEAUX et al. (éd.). *Le sacrifice du soldat. Op. cit.. Op. cit..* p. 177-182.

⁶⁷⁴ ROBICHON. La peinture du sacrifice ou la mort du soldat de 1870 à 19718. *Op. cit..* p. 179.

⁶⁷⁵ CAPDEVILA, VOLDMAN. *Nos morts. Op.cit..* p. 31.

⁶⁷⁶ AUBAGNAC. Fêtes et défaites sublimées dans l'armée française. *Op. cit..* p. 33.

⁶⁷⁷ ROBICHON. La peinture du sacrifice ou la mort du soldat de 1870 à 19718. *Op. cit..* p. 178.

⁶⁷⁸ DEROO. Les représentations du sacrifice sous la III^e République. *Op. cit..* p. 171.

⁶⁷⁹ KANTOROWICZ. Mourir pour la patrie (*Pro Patria Mori*) dans la pensée politique médiévale. *Op. cit..* p. 127.

⁶⁸⁰ *Id..* p. 139.

codes, ses figures sacrées, sa liturgie »⁶⁸¹. La défaite de 1870 va renforcer « les mythes sacrificiels »⁶⁸² ainsi établis, et l'armée rédemptrice, qui bénéficie des faveurs des médias qui la « célèbrent sans limite »⁶⁸³, se voit conférer un rôle social notamment dévolu à l'officier « devenu l'éducateur de la nation entière »⁶⁸⁴. La nation brisée doit se relever et l'éducation devient le vecteur de la reconstruction morale des citoyens. L'école et l'armée seront d'ailleurs largement mises à contribution pour œuvrer à la construction d'un citoyen prêt à tout sacrifier, jusqu'à sa vie, pour défendre le nouveau dieu républicain qu'est la patrie⁶⁸⁵. L'apport de Durkheim en la matière est éclairant dans son approche de l'éducation comme vecteur de socialisation répondant à la nécessité de « susciter et de développer chez l'enfant un certain nombre d'états physiques, intellectuels et moraux que réclament de lui et la société politique dans son ensemble et le milieu spécial auquel il est destiné », c'est-à-dire d'assurer le passage d'un « être individuel » à un « être social »⁶⁸⁶. A ce titre, la controverse française sur l'enseignement de l'histoire est illustrative du rôle structurant et socialisant naturellement assigné à cette matière⁶⁸⁷. L'objectif de l'éducation serait donc de structurer l'individu pour construire l'être social apte à intégrer la société à laquelle il appartient et qui nourrit des attentes spécifiques à son égard⁶⁸⁸. L'enseignement de l'histoire consisterait, selon la formule de Pierre Nora fervent défenseur de l'histoire nationale, à préserver le « roman national » des attaques

⁶⁸¹ DEROO. Les représentations du sacrifice sous la III^e République. *Op. cit.* p. 171.

⁶⁸² *Id.* p. 172.

⁶⁸³ *Ibid.*

⁶⁸⁴ Hubert LYAUTEY. Du rôle social de l'officier dans le service militaire universel. *La Revue des Deux Mondes*, 15 mars 1891.

⁶⁸⁵ Odile ROYNETTE. La culture du sacrifice au miroir des imaginaires sociaux (France, 1870-1914). In BENOIT, BOETSCH, CHAMPEAUX et al. (éd.). *Le sacrifice du soldat. Op. cit.* p. 25.

⁶⁸⁶ Emile DURKHEIM. *Education et sociologie*. Paris : Félix Alcan, 1922. p. 2-3.

⁶⁸⁷ A la suite de la parution du *Livre noir du colonialisme* de Marc Ferro en 2003, une loi avait été adoptée en février 2005 imposant que les programmes scolaires « reconnaissent en particulier le rôle positif de la présence française outre-mer, notamment en Afrique du Nord, et accordent à l'histoire et aux sacrifices des combattants dans l'armée française issus de ces territoires la place éminente à laquelle ils ont droit ». Loi No. 2005-158 du 23 février 2005 portant reconnaissance de la Nation et contribution nationale en faveur des Français rapatriés, Article 4. Marc FERRO. *Le livre noir du colonialisme : XVI^e - XXI^e siècle, de l'extermination à la repentance*. Paris : Robert Laffont, 2003.

⁶⁸⁸ Ce principe est parfaitement illustré par l'ouvrage de G. BRUNO. *Le tour de France par deux enfants*. Paris : Belin, 1877. Dans ce livre l'auteur se fixe pour objectif en groupant « toutes les connaissances morales et pratiques autour de l'idée de la France » de « présenter aux enfants la patrie sous ses traits les plus nobles, et la leur montrer grande par l'honneur, par le travail, par le respect religieux du devoir et de la justice » (p. 4). Ce faisant elle offre à lire une « conception de la patrie comme somme de volontés individuelles » ayant vocation à « édifier (...) des citoyens et des patriotes ». Jean-Pierre BARDOS. Postface. In G. BRUNO. *Op. cit.*, p. 311-331

des tenants d'une histoire mondiale mettant « le modèle traditionnel en accusation perpétuelle »⁶⁸⁹.

A partir de 1870 se fige donc une nouvelle liturgie, calquée sur l'acquis chrétien sécularisé et facilitée par la longue acculturation la société française à la symbolique sacrificielle catholique. A cette époque, les différents journaux comme les artistes œuvrent de conserve pour offrir à la population des images romantiques du don de soi républicain pour la patrie. Touchant un public « peu éduqué », ils contribuent ainsi à forger une vision de la guerre « lyrique, stéréotypée et univoque », et à rendre le sacrifice du soldat « acceptable, supportable »⁶⁹⁰ en dédramatisant la mort. La mort *pro patria* fait alors sens en étant indexée à cette « extériorité constitutive », cette « passion maximale et vitale qui [permet] de dépasser la peur de la mort »⁶⁹¹, qu'est la nation.

Pour François Robichon, « [l]a guerre de 1870, et le changement de régime qui s'en suivit, constituent un tournant dans le sentiment national : le patriotisme redevient le noyau de l'idéologie républicaine. Ce changement avait été préparé par des historiens comme Jules Michelet pour qui l'identité du citoyen est inséparable de l'amour de la patrie »⁶⁹². C'est d'ailleurs sur ce postulat que Michelet fera l'apologie du sacrifice *pro patria*⁶⁹³. Eugen Weber, dans *La fin des terroirs*, a montré que le sentiment national et la politisation ne commencent guère à s'affirmer dans la France rurale que dans les années 1870, soulignant par ailleurs qu'une vague patriotique emporte la population, surtout parmi les citadins⁶⁹⁴. Républicains, libéraux et socialistes nouent dans les premiers jours d'août 1870 une sorte d'union sacrée, à l'annonce en particulier des défaites de Wissembourg et Forbach, théâtres de combats acharnés et de pertes importantes. Ces considérations sont somme toute nuancées par Jean-Jacques Becker qui souligne que loin du mythe de « la fleur au fusil »⁶⁹⁵ souvent mis en avant pour souligner l'enthousiasme des citoyens français à entrer en guerre, c'est plutôt une « sombre résignation »

⁶⁸⁹ Pierre NORA. Difficile enseignement de l'histoire. *Le débat*, Vol. 3, No. 175. p. 4. Soulignons que Pierre Nora admet que le « roman national », fondé par Eugène Lavis, « est mort ».

⁶⁹⁰ DEROO. Les représentations du sacrifice sous la III^e République. *Op. cit.* p. 172.

⁶⁹¹ DESMONS. *Mourir pour la patrie ? Op. cit.* p. 9.

⁶⁹² ROBICHON. La peinture du sacrifice ou la mort du soldat de 1870 à 1918. *Op. cit.* p. 177.

⁶⁹³ STRENSKI. *Contesting Sacrifice. Op. cit.* p. 37.

⁶⁹⁴ Eugen WEBER. *La fin des terroirs. La modernisation de la France rurale, 1870-1914.* Paris : Fayard, 1983.

⁶⁹⁵ Jean-Jacques BECKER. « La fleur au fusil » : retour sur un mythe. In Christophe PROCHASSON, Anne RASMUSSEN (dir.). *Vrai et faux dans la Grande guerre.* Paris : La Découverte, 2004. p. 156.

qui prévalut au moment de la mobilisation⁶⁹⁶. Ce ne sera qu'en août 1914 que se fera jour un « accord profond sur un certain nombre de valeurs essentielles », et que selon Becker, la France offrira « vraiment le spectacle d'une nation »⁶⁹⁷.

C'est alors que se fait jour un besoin de reconnaissance de la part des combattants. La France s'engage alors à entretenir les sépultures des soldats, qui seront ensevelis sur le champ de bataille jusqu'en 1914. Si la reconnaissance, au travers de l'identification des soldats, est initiée aux Etats-Unis, en France elle débute en 1881 et ne sera effective que lors du premier conflit mondial⁶⁹⁸. Affirmation de l'hommage aux morts et de la valorisation du sacrifice elle inclura l'inhumation et le rapatriement auprès des familles.

Pour autant, et comme le souligne Bénédicte Grailles, « [p]our les survivants de 1870-1871, l'insatisfaction demeure néanmoins : reconnus dans leur village comme des héros, leurs mérites collectifs n'accèdent cependant pas à l'échelon national »⁶⁹⁹. La demande va alors se faire plus pressante de la part des anciens combattants qui, en manque de reconnaissance nationale, vont créer de nombreuses structures (associations, sociétés, fédérations ...) à vocation patriotique d'abord au niveau local puis départemental, régional et enfin national. Ce fort investissement des anciens combattants de la guerre franco-prussienne, va participer à la diffusion du « culte patriotique dans le cœur des Français »⁷⁰⁰. A tel point que selon Bénédicte Grailles, émergera après le 14 juillet 1880 « l'affirmation du rôle idéologique que les anciens combattants peuvent et doivent assumer »⁷⁰¹.

La construction symbolique autour du culte des anciens et la valorisation de leur engagement jusqu'au sacrifice suprême se retrouve très largement dans les débats actuels sur les commémorations. Si seulement six commémorations ont été créées entre 1880 et 1999, celles-ci ont connu une inflation entre 1999 et 2006, avec six nouveaux évènements, ainsi que le soulignait André Kaspi dans son rapport sur la modernisation des commémorations publiques

⁶⁹⁶ Jean-Jacques BECKER. *Comment les Français sont entrés dans la guerre*. Paris : Presses de Sciences Po, 1977. p. 295.

⁶⁹⁷ *Id.* p. 585.

⁶⁹⁸ Gérald ARBOIT. A nos morts, médiatiser la mort au champ d'honneur : un enjeu mémoriel et politique. *Quaderni*, No. 62, Hiver 2006-2007. p. 81-92.

⁶⁹⁹ Bénédicte GRAILLES. Gloria Victis : Vétérans de la guerre de 1870-1871 et reconnaissance nationale. *Revue d'histoire du XIXe siècle* [En ligne], No. 30, 2005. p. 3.

⁷⁰⁰ *Id.* p. 6.

⁷⁰¹ *Ibid.*

paru en 2008⁷⁰². Ce tropisme inflationniste qui s'explique initialement, selon la commission dirigée par Kaspi, par « l'exaltation de la force militaire, mise au service de l'idéal républicain » dès 1880 avec la célébration du 14 juillet⁷⁰³, a amené la commission à proposer de réduire à trois le nombre de commémorations⁷⁰⁴, considérant que « trop de commémorations, mal expliquées, donc mal comprises, ont perdu leur impact »⁷⁰⁵. Cette volonté de lisibilité dans le devoir de mémoire a conduit à la loi du 28 février 2012 fixant au 11 novembre la commémoration de tous les morts pour la France. Les célébrations font partie du devoir de mémoire, intrinsèquement lié au besoin de reconnaissance sur lequel nous reviendrons, et en cela participent à la construction et à l'affirmation de l'identité nationale autour du *corpus mysticum* que représente l'Etat. La construction d'un univers de significations partagées favorise ainsi la cohésion nationale en valorisant les actes héroïques des Anciens et en structurant l'idée même de nation autour de celle de défense de la patrie⁷⁰⁶. Toutes les représentations symboliques se retrouveront d'ailleurs dans l'iconographie qui prévaudra sous la III^e République et qui véhiculera à son tour une vision romantique et idéalisée du sacrifice *pro patria*. Les images d'Epinal et les allégories viendront en effet appuyer l'idée de la mort romantique pour la nation élevée au rang de dieu séculier⁷⁰⁷.

D'ailleurs, et comme l'indique Rémi Dalisson, « [d]ès 1878, après la Commune et l'Ordre moral, les républicains comme Léon Gambetta ou Jules Ferry comprennent tout l'intérêt de la célébration de l'héroïsme national d'une guerre, même perdue, et de l'exaltation d'une "juste Revanche". Les commémorations régulières de la guerre franco-prussienne vont leur permettre

⁷⁰² KASPI. *Rapport de la Commission de réflexion sur la modernisation des commémorations publiques*. *Op. cit.*, p. 23.

⁷⁰³ *Ibid.*.

⁷⁰⁴ Le 14 juillet, le 8 mai et le 11 novembre.

⁷⁰⁵ KASPI. *Rapport de la Commission de réflexion sur la modernisation des commémorations publiques*. *Op. cit.*, p. 27.

⁷⁰⁶ Ce point est d'autant plus important qu'il existe aujourd'hui une forme de consensus national concernant l'institution de Défense en cas de menace contre le territoire national. Le nom même du ministère de la Défense rappelle la vocation première des armées françaises et l'accord implicite autour de la question de la dissuasion nucléaire montre l'importance accordée à la défense du territoire national, pour lequel, en 2001, 99% des officiers estimaient qu'il était d'ailleurs justifié de mourir. LEBAUPE. Sondage : officiers, qui êtes-vous ? *Op. cit.*, p. 21.

⁷⁰⁷ ROBICHON. La peinture du sacrifice ou la mort du soldat de 1870 à 1918. *Op. cit.* ; DEROO. Les représentations du sacrifice sous la III^e République. *Op. cit.*.

de consolider leur pouvoir et de républicaniser le pays en liant célébration de la guerre à venir, héroïsme gaulois, récit national scolaire et République nouvelle »⁷⁰⁸.

Ainsi que le souligne Bénédicte Grailles, « la guerre de 1870-1871 voit une nouvelle fois son rôle fondateur confirmé. Nous avons cru pouvoir parler, dans le champ des représentations nationales ou patriotiques, de "moule", réutilisé par les générations postérieures. Assurément, pour le monde combattant, les suites de la guerre de 1870 ont été comme une propédeutique »⁷⁰⁹. En d'autres termes, la guerre franco-prussienne a servi de socle pour fonder l'un des « immenses édifices de représentations symboliques »⁷¹⁰ qui constituent encore aujourd'hui la perception de la guerre en France. Or, nous dit Mondher Kilani la guerre est « fondamentalement un phénomène symbolique »⁷¹¹, qui se prête, par conséquent, aisément aux représentations.

Cet univers de signification commun rend possible la communication entre individus et la constitution de schémas de pensée que Berger et Luckmann appellent des « typifications », qui, une fois routinisées s'institutionnalisent⁷¹². Il est également important de rappeler ici, qu'outre l'engagement des anciens combattants de 1870-1871, le rôle joué par le discours est déterminant⁷¹³. L'importance du langage dans la construction sociale de la réalité est d'ailleurs largement soulignée par les constructivistes. Porté par des leaders d'opinion, ce discours structure les typifications dans l'imaginaire collectif. La réutilisation du discours prononcé par Léon Gambetta le 14 juillet 1872 à l'occasion du défilé du 14 juillet 2013, montre bien le poids du langage, comme principal moyen de partager et de transmettre les typifications⁷¹⁴, dans l'objectivation du monde.

⁷⁰⁸ Rémi DALISSON. *11 Novembre : Du Souvenir à la Mémoire*. Paris : Armand Colin, 2013. Egalement Rémi DALISSON. Les racines d'une commémoration : les fêtes de la Revanche et les inaugurations de monuments aux morts de 1870 en France (1871-1914). *Revue historique des armées*, No. 274, 2014. p. 23-37.

⁷⁰⁹ GRAILLES. *Gloria Victis*. *Op. cit.* p. 7.

⁷¹⁰ Peter L. BERGER, Thomas LUCKMANN. *La construction sociale de la réalité*. Paris : Armand Colin, 2006 [1966]. p. 98.

⁷¹¹ Mondher KILANI. *Guerre et sacrifice. La violence extrême*. Paris : Presses Universitaires de France, 2006. p. 122.

⁷¹² BERGER, LUCKMANN. *La construction sociale de la réalité*. *Op. cit.* Le concept d'institution s'entend ici comme l'ensemble des règles et pratiques constituant un modèle stable qui convient aux intentions des agents et leur offre un environnement dans lequel ils peuvent se conduire rationnellement. Nicholas G. ONUF. *Constructivism: A User's Manual*. In Vendulka KUBALKOVA, Nicholas G. ONUF, Paul KOWERT (eds.). *International Relations in a Constructed World*. New York: M. E. Sharpe, 1998. p. 61.

⁷¹³ Le constructivisme social confère au discours un rôle essentiel dans la formalisation des règles et des conventions. ONUF. *Constructivism*. *Op. cit.* p. 66-69.

⁷¹⁴ BERGER, LUCKMANN. *La construction sociale de la réalité*. *Op. cit.*

Dans le cadre de cette construction symbolique autour de l'idée de nation, l'armée occupe une place privilégiée puisqu'elle « continue d'incarner symboliquement la Nation en armes »⁷¹⁵ c'est-à-dire la défense du *corpus mysticum*. « L'Armée incarne et représente l'Etat »⁷¹⁶, souligne François Gresle, suivant une conception républicaine, issue de la Révolution, du soldat-citoyen qui fait de la défense de la patrie un devoir sacré pour chaque citoyen⁷¹⁷. « La figure du cuirassier a été longtemps prépondérante dans le martyrologe de la guerre de 1870 », comme l'indique François Robichon⁷¹⁸. Il n'est qu'à voir le célèbre tableau d'Aimé Morot, *Le 3e Cuirassiers à Reichshoffen*, pour s'en convaincre.

Ainsi, en 1882, Ernest Renan définira la nation comme « une grande solidarité, constituée par le sentiment des sacrifices qu'on a faits et de ceux qu'on est disposé à faire encore »⁷¹⁹. La définition de la nation proposée par Renan, et qui prévaut encore aujourd'hui dans l'idéal collectif, rend parfaitement compte de l'ensemble des développements proposés jusqu'ici.

« Une nation est une âme, un principe spirituel. Deux choses qui, à vrai dire, n'en font qu'une, constituent cette âme, ce principe spirituel. L'une est dans le passé, l'autre dans le présent. L'une est la possession en commun d'un riche legs de souvenirs ; l'autre est le consentement actuel, le désir de vivre ensemble, la volonté de continuer à faire valoir l'héritage qu'on a reçu indivis. L'homme, Messieurs, ne s'improvise pas. La nation, comme l'individu, est l'aboutissant d'un long passé d'efforts, de sacrifices et de dévouements. Le culte des ancêtres est de tous le plus légitime ; les ancêtres nous ont faits ce que nous sommes. Un passé héroïque, des grands hommes, de la gloire (j'entends de la véritable), voilà le capital social sur lequel on assied une idée nationale. Avoir des gloires communes dans le passé, une volonté commune dans le présent ; avoir fait de grandes choses ensemble, vouloir en faire encore, voilà les conditions essentielles pour être un peuple. »⁷²⁰

⁷¹⁵ GRESLE. La « société militaire ». *Op. cit.* p. 787.

⁷¹⁶ *Ibid.*

⁷¹⁷ DESMONS. *Mourir pour la patrie ? Op. cit.* p. 2.

⁷¹⁸ ROBICHON. La peinture du sacrifice ou la mort du soldat de 1870 à 1918. *Op. cit.* p. 178.

⁷¹⁹ RENAN. *Qu'est-ce qu'une nation ? Op. cit.*

⁷²⁰ *Ibid.*

L'univers symbolique est ici parfaitement exposé : la nation est une transcendance justifiant tous les sacrifices ; elle perpétue en outre la mémoire de celles et ceux qui ont donné leur vie pour elle au travers d'un culte rendu aux Anciens ; en donnant du sens à l'existence de chacun elle crée un univers de significations producteur de cohésion, de « désir de vivre ensemble » ; elle prépare enfin les futures générations à consentir aux mêmes sacrifices que les générations passées.

La Première Guerre mondiale qui marquera « un tournant dans de multiples domaines (...) annonce également une rupture forte mais progressive dans l'utilisation des images, celles du sacrifice en particulier »⁷²¹. De « [n]otions purement symboliques » la mort et le sacrifice deviennent une réalité dès les premiers combats⁷²². L'union sacrée⁷²³ proclamée par le Président Raymond Poincaré le 4 août 1914⁷²⁴ associée au revanchisme (dont le boulangisme a été l'expression la plus excessive) qui irrigue largement les esprits français à la veille de la Grande Guerre⁷²⁵, amènera la France à se jeter corps et âmes dans la Première Guerre mondiale qui viendra confronter l'idéalité à la réalité. Pour Jean-Jacques Becker, « [l]'opinion n'avait pas pris conscience, assez paradoxalement, quand la guerre éclata, qu'elle allait tuer »⁷²⁶ et bien que l'idée même d'une guerre se fut banalisée, en France très peu pensaient qu'elle durerait⁷²⁷.

Quoi qu'il en soit, le nationalisme ainsi construit comme nouvelle religion laïque, est soutenu par un culte de la « force morale », développé par Ardant du Picq⁷²⁸, et complètement intégré par les décideurs français à la veille de la Grande guerre. C'est cet esprit que Foch lui-même valorisera au travers de l'idée d'*effusion sanglante* comme seul moyen « d'arriver à ses

⁷²¹ DEROO. Les représentations du sacrifice sous la III^e République. *Op. cit.* p. 173.

⁷²² *Ibid.*.

⁷²³ Pour Jean-Jacques Becker « l'*Union sacrée* n'était pas du tout ce qu'elle prétendait être. Elle était l'union de tous pour la défense du pays, mais chaque courant politique ou spirituel affirmait bien haut conserver son originalité et n'acceptait pas de se rallier à une sorte de nationalisme général ». BECKER. « La fleur au fusil ». *Op. cit.* p. 156. Voir également Jean-Jacques BECKER. L'union sacrée, l'exception qui confirme la règle ? *Vingtième Siècle*, Vol. 5, No. 5, 1985. p. 111-122.

⁷²⁴ Raymond POINCARE. Communication d'un message de M. le Président de la République par M. René Viviani, Président du Conseil. Chambre des députés, onzième législature, séance du mardi 4 août 1914.

⁷²⁵ Henry CONTAMINE. *La Revanche 1871-1914*. Paris : Berger Levrault, 1957 ; Jean NICOT. La revanche 1871-1914. *Revue historique de l'armée*, No. 3, 1971. p. 51-63 ; Eric DEROO. Les représentations du sacrifice sous la III^e République. *Op. cit.* p. 173.

⁷²⁶ Jean-Jacques BECKER. Mourir à Verdun. In Stéphane AUDOUIN-ROUZEAU, Annette, BECKER. *14-18, retrouver la guerre*. Paris : Gallimard, 2000. p. 156.

⁷²⁷ Jean-Jacques BECKER. *Les Français dans la grande guerre*. Paris : Robert Laffont, 1980.

⁷²⁸ Charles ARDANT DU PICQ. *Etudes sur le combat*. Paris : Librairie Hachette et C^{ie} - Librairie J. Dumaine, 1880 ; FOCH. *Des principes de la guerre*. *Op. cit.* p. 269.

fins », de vaincre dans une guerre « qui n'est que sauvagerie et cruauté »⁷²⁹. Pour le commandement militaire de l'époque la victoire ne peut alors s'obtenir que par la rupture acquise au « prix de sacrifices sanglants »⁷³⁰, au travers d'une théorie du « *choc le plus fort possible* »⁷³¹ consistant à jeter toutes les troupes dans un mouvement offensif qui seul « conduit à des résultats positifs »⁷³² : « *masse et impulsion* » écrivait Foch⁷³³. Cette vision d'une nation fondée sur, et exigeant le sacrifice⁷³⁴, va irrémédiablement mener à la stratégie de l'offensive à outrance, c'est-à-dire la recherche du combat au corps-à-corps sur le terrain, au travers, par exemple, de charges à la baïonnette pour enfoncer le dispositif adverse, qui conduira, selon Strenski, au « massacre massif de sa propre infanterie »⁷³⁵ par le commandement français. Reposant sur une ancienne idée de démonstration de courage face à la mort que les Italiens surnommèrent la *furia francese* après la victoire française à la bataille de Formoue le 6 juillet 1495⁷³⁶, cette « pensée offensive [aura] dominé la pensée militaire »⁷³⁷ durant toute la Première Guerre mondiale. C'est le commandant François Loizeau de Grandmaison qui théoriserait l'offensive à outrance⁷³⁸ en insistant sur les facteurs spirituels et le rôle des valeurs « héroïques, sacrificielles, voire métaphysique »⁷³⁹ soutenant cette stratégie⁷⁴⁰.

Chez Ferdinand Foch lui-même, fervent catholique et adepte de l'offensive, la pensée intransigeante de de Maistre, auquel il faisait souvent référence, était présente dans sa vision du

⁷²⁹ FOCH. *Des principes de la guerre. Op. cit.* p. 48.

⁷³⁰ Ministère de la Guerre. *Conduite des grandes unités : service des armées en campagne*. Paris : Henri Charles-Lavauzelle, coll. « Bulletin officiel du ministère de la Guerre », No. 76-1, 1914. p. 5 ; STRENSKI. *Contesting Sacrifice. Op. cit.* p. 75.

⁷³¹ FOCH. *Des principes de la guerre. Op. cit.* p. 43.

⁷³² Ministère de la Guerre. *Conduite des grandes unités. Op. cit.* p. 5.

⁷³³ FOCH. *Des principes de la guerre. Op. cit.* p. 43.

⁷³⁴ STRENSKI. *Contesting Sacrifice. Op. cit.* p. 80.

⁷³⁵ *Id.* p. 75.

⁷³⁶ On soulignera que, à l'image des généraux durant la guerre du Péloponnèse, le Roi Charles VIII lui-même affronta l'ennemi. Ce point est très important, comme nous le verrons, dans la construction de l'identité militaire dans laquelle l'exemplarité est une valeur fondamentale. L'iconographie de l'époque 1870-1918 mettra en exergue la valeur des soldats et leur sens du sacrifice. Elle soulignera également l'engagement des officiers qui, à l'image des officiers commandant les phalanges, meurent aux côtés de leurs hommes sur le front.

⁷³⁷ STRENSKI. *Contesting Sacrifice. Op. cit.* p. 74.

⁷³⁸ François LOYZEAU DE GRANDMAISON. *Deux conférences faites aux officiers de l'État-major de l'armée, février 1911 : La notion de sûreté et l'engagement des grandes unités*. Paris : Berger-Levrault, 1911.

⁷³⁹ STRENSKI. *Contesting Sacrifice. Op. cit.* p. 74.

⁷⁴⁰ François LOYZEAU DE GRANDMAISON. *Dressage de l'infanterie en vue du combat offensif*. Paris : Berger-Levrault, Troisième édition, 1908. p. 4.

sacrifice et de la nature religieuse et sacrée de la guerre⁷⁴¹. Pour Strenski, c'est la source religieuse bergsonienne de l'élan vital qui fonde l'*attaque à outrance* et explique sa « résonance particulière chez les catholiques en France » et plus particulièrement auprès du haut commandement de l'armée française lui-même très catholique⁷⁴². Selon lui, il n'y a aucun doute possible sur le fait que « certaines idées religieuses particulières concernant le sacrifice, telles qu'elles sont présentes dans les institutions catholiques françaises, et la pensée théologique – de Bérulle à Robespierre en passant par Joseph de Maistre – ont pu paver le chemin vers certaines politiques et valeurs militaires qui ont prévalu durant la Première Guerre mondiale »⁷⁴³. En d'autres termes, en suivant le glissement opéré de la religion spirituelle à la religion séculière tel que décrit par Ernst Kantorowicz, et en prenant en compte la transposition de la pensée catholique dans la manière d'envisager la nation depuis la révolution jusqu'au début de la Grande Guerre qu'Ivan Strenski souligne, on comprend que le sacrifice *pro patria* a pris une dimension religieuse qui le légitime intrinsèquement et interdit toute remise en question de sa pertinence au nom de la sacralité nationale, au même titre que l'intérêt du sacrifice du Christ pour le salut de l'humanité ne pourrait être questionné sans suscité un émoi considérable, tant « les aspects quasi religieux de la mort pour la patrie dérivent nettement de la foi chrétienne »⁷⁴⁴. A la veille de la Première Guerre mondiale, il est clair que les « sacrifices républicain et chrétien se rejoignent et se complètent. Une "*union sacrée*" que la Grande Guerre de 1914-1918 va porter à son paroxysme »⁷⁴⁵.

Cette vision romantique de la guerre lentement construite au fil de l'histoire continue d'irriguer la perception qu'en ont les militaires en général et les officiers en particuliers. Pour autant, et nous l'avons déjà souligné, les armées françaises ne représentent pas un bloc homogène et l'armée de Terre qui demeure historiquement la plus exposée au sacrifice continue de communiquer en utilisant les idées hérités de la Révolution et à l'œuvre jusqu'en 1918. Ainsi, on peut lire dans un document publié en 2012 par le ministère de la Défense que « la force d'une Nation s'exprime aussi dans sa capacité à engager ses soldats au sol. **Accepter de perdre, s'il le faut, des hommes** au combat traduit sa réelle détermination et participe

⁷⁴¹ STRENSKI. *Contesting Sacrifice. Op. cit.*, p. 78.

⁷⁴² *Id.*, p. 77.

⁷⁴³ STRENSKI. *Contesting Sacrifice. Op. cit.*, p. 77.

⁷⁴⁴ KANTOROWICZ. Mourir pour la patrie (*Pro Patria Mori*) dans la pensée politique médiévale. *Op. cit.*, p. 133.

⁷⁴⁵ DEROO. Les représentations du sacrifice sous la III^e République. *Op. cit.*, p. 173.

pleinement de la **crédibilité** du pays »⁷⁴⁶. A la lecture de cette citation on ne peut s'empêcher de remarquer la proximité entre la vision contemporaine du sacrifice pour la patrie et la célèbre déclaration de Cicéron : « *Patria quae mihi vita mea carior est* – la patrie, qui m'est bien plus chère que la vie »⁷⁴⁷. Ce qui nous renvoie inévitablement à l'effacement, déjà évoqué, de l'individu devant le collectif.

L'instrumentalisation de la religion civile est un élément largement présent dans les travaux de Durkheim sur l'école publique et le rôle qu'il lui assigne. C'est dans une optique structuro-fonctionnaliste et clairement instrumentale qu'il écrivait :

« [s]i donc nous voulons ne pas retomber dans les errements du passé, il faut que, non seulement en temps de crise, mais d'une manière normale et constante, toutes les volontés soient orientées vers un seul et même but, supérieur à tous les symboles confessionnels comme à toutes les formules de parti. Et ce but n'est pas difficile à découvrir. C'est la grandeur morale de la France. Dans ces quelques mots tout est impliqué, aussi bien nos devoirs envers notre patrie que nos devoirs envers l'humanité. C'est autour de cette idée que devra graviter tout notre enseignement. Eveiller le sentiment correspondant, l'enraciner dans les cœurs, le développer autant qu'il est possible, telle doit être la tâche principale de l'école. »⁷⁴⁸

Le rapprochement avec les débats actuels sur l'enseignement d'une morale laïque et l'insistance sur le devoir de mémoire avec la très débattue lecture de la lettre de Guy Mocquet, est ici évident. En tout état de cause le rôle socialisateur dévolu à l'éducation selon Durkheim⁷⁴⁹, est toujours à l'œuvre en France au XXI^e siècle, et la volonté de faire de l'enfant un être collectif demeure intact.

⁷⁴⁶ Armée de Terre. *Pour comprendre l'armée de Terre*. Avril 2012. p. 12. Emphase en gras dans le texte original.

⁷⁴⁷ CICERON. *Premier discours contre L. Catilina, prononcé dans le Sénat - Oratio in L. Catilina, Prima in Senatu Habita*. In *Œuvres complètes de Cicéron. Op. cit.*. XI.

⁷⁴⁸ Emile DURKHEIM. Autres textes inconnus. *Revue française de sociologie*. Vol. 17, No. 2, 1976. p. 194. Texte publié dans le *Manuel général de l'Instruction primaire. Journal hebdomadaire des instituteurs et des institutrices*. Vol. 83, No. 17, 8 janvier 1916. p. 217-218, dans le cadre d'une enquête sur l'Ecole de demain, sous le titre « La grandeur morale de la France ».

⁷⁴⁹ DURKHEIM. *Education et sociologie. Op. cit.*.

La Grande Guerre aura indéniablement marqué une rupture dans l'éthique sacrificielle sous-tendant la mort *pro patria*. Le culte de l'offensive à outrance et l'utilisation des soldats comme moyens au service d'une logique conséquentialiste subordonnant la vie de l'individu aux desseins nationaux, ont fait passer le sacrifice pour la nation du statut d'impératif moral justifié par la sacralité attribuée à cette dernière, à une ineptie justifiée par une volonté de vaincre à tous prix, dont celui du sang. La mort pour la patrie valorisée à outrance à la veille de l'« épouvantable hécatombe » que fut la Première Guerre mondiale, devenait ainsi objet d'un rejet massif surtout après les excès du commandement français dont les batailles de Verdun puis du Chemin des dames furent les points d'orgue. Pour autant, la Grande Guerre n'a pas signé l'arrêt de mort de l'éthique sacrificielle. Elle a permis un ajustement entre idéalité⁷⁵⁰ et réalité en réarticulant le rapport entre l'expérience sacrificielle et la guerre⁷⁵¹.

1.3.3. *La reconnaissance comme contrepartie au don de soi*

« Le problème du sacrifice *pro patria* se pose dès lors que la question de la rétribution survient » souligne Kantorowicz⁷⁵². Loin d'être un acte purement gratuit et parfaitement altruiste, le sacrifice est indexé à une contrepartie. C'est la logique déjà évoquée précédemment du *do ut des* de Tylor⁷⁵³. Le sacrifice suprême des militaires doit être envisagé au travers d'une dialectique économique. C'est ce qui semble ressortir du SGM de 2005 qui précise, après avoir rappelé que « l'état de militaire exige en toutes circonstances esprit de sacrifice, pouvant aller jusqu'au sacrifice suprême », que « [l]es devoirs qu'il comporte et les sujétions qu'il implique méritent le respect des citoyens et la considération de la Nation »⁷⁵⁴. Or, il apparaît que « l'indifférence trop fréquente de la société française à l'égard de ceux qui sont tombés pour

⁷⁵⁰ Cette idéalisation du métier des armes est à l'œuvre à la veille de la Première Guerre mondiale et durera jusqu'à l'offensive du printemps 1917 au Chemin des Dames. John HORNE. *Soldiers, Civilians and the Warfare of Attrition: Representations of Combat in France, 1914-1918*. In Frans COETZEE, Marilyn SHEVIN-COETZEE (eds.). *Authority, Identity and the Social History of the Great War*. Providence, RI: Berghahn Books, 1995. p. 226.

⁷⁵¹ *Id.*

⁷⁵² KANTOROWICZ. Mourir pour la patrie (*Pro Patria Mori*) dans la pensée politique médiévale. *Op. cit.* p. 119.

⁷⁵³ TYLOR. *Primitive Culture*. *Op. cit.*

⁷⁵⁴ Article 1 de la Loi No. 2005-270 du 24 mars 2005 portant statut général des militaires (Article L4111-1 du Code de la défense).

elle »⁷⁵⁵, et qui caractérise les relations entre les armées françaises et la nation, n'est pas propice à l'exercice de la reconnaissance du sacrifice suprême des militaires par les citoyens. L'essentiel du problème lié à une vision économique du sacrifice *pro patria*, vient de l'idée que pour être noble et moralement valable le don de soi doit être altruiste au sens le plus pur du terme c'est à dire parfaitement désintéressé, pour reprendre une terminologie renvoyant au professionnalisme. Evoquer le besoin d'une contrepartie au sacrifice suscite quelques réticences au sein même de l'institution militaire. Un officier affirmait à ce titre : « *si je dois mourir ou être blessé en opération, je n'attends rien en retour. On ne fait pas ça pour gagner quelque chose. On le fait parce que c'est dans le contrat* »⁷⁵⁶. Le désintéressement supposé du renoncement à la vie pour les intérêts supérieurs de la nation est, en effet, profondément ancré dans l'identité militaire irriguée par des valeurs fondatrices. A ce titre, « [L]es officiers s'estiment dépositaires d'un certain nombre de valeurs héritées du passé et fondatrices de la Nation française »⁷⁵⁷ dont fait partie le désintéressement qui suppose une abnégation totale (le *giving up* de Strenski) et inconditionnelle. Considérer que le consentement au sacrifice est lié à une rétribution sonne pour la plupart des officiers comme une insulte qui les rapproche des mercenaires⁷⁵⁸.

« Le militaire accepte de donner sa vie (...) pour que d'autres personnes puissent vivre dans de meilleures conditions. C'est l'exigeante grandeur de ce métier »⁷⁵⁹. Cette courte citation est représentative d'une idéalisation excessive du sacrifice suprême et l'importance symbolique qu'il revêt pour les officiers. Il est tout d'abord fort contestable d'affirmer que le « militaire accepte de donner sa vie ». Si cela était le cas, il nous semble qu'il aurait été inutile de formaliser ce supposé consentement dans un texte normatif. Au travers des différents entretiens que nous avons pu mener, il s'avère que les militaires n'envisagent que très rarement cette option *a priori*. La plupart du temps le questionnement sur le sacrifice apparaît après une expérience vécue directement ou indirectement sur un théâtre d'opération. Un officier soulignait d'ailleurs qu'il « *ne partait pas au combat pour mourir, mais avec la ferme intention de revenir* »⁷⁶⁰. En conséquence de quoi la potentialité du sacrifice n'était même pas envisagée si ce n'est dans sa

⁷⁵⁵ BENTEGEAT. *Aimer l'armée. Op. cit.*, p. 105.

⁷⁵⁶ Entretien avec un officier subalterne de l'armée de Terre (OSbAT8). Janvier 2012.

⁷⁵⁷ BARREAU, DUFOURQ, TEULON. *Paroles d'officiers. Op. cit.*, p. 159.

⁷⁵⁸ *Id.*, p. 158.

⁷⁵⁹ *Id.*, p. 156-157.

⁷⁶⁰ Entretien avec un officier supérieur de l'armée de l'Air (OSpAA6). Décembre 2012.

négligence. En contrepartie, l'idée de mourir au combat n'est pas inhibante, elle est considérée comme relevant d'une évidence qui ne mérite même pas que l'on s'interroge à son sujet. Finalement, il apparaît que l'officier n'accepte pas de mourir, mais que tout simplement il ne se pose pas la question de la pertinence du sacrifice. Pour autant les officiers soulignent, voire déplorent, l'absence de reconnaissance des sacrifices consentis par les militaires⁷⁶¹. Celle-ci ne concerne pas uniquement la reconnaissance des citoyens, mais également celle du corps politique, en d'autres termes celle de la nation toute entière. Or, comme le souligne le général d'armée Henri Bentégeat, ancien chef d'état-major des armées, « [l]es armées n'existent que par et pour le peuple français »⁷⁶². Ce lien spécifique qui unit l'armée française à la nation, et dont nous avons vu qu'il puise sa source dans l'histoire de France, explique donc la vision romantique d'une armée dévouée corps et âmes à la défense des intérêts du pays et ce jusqu'au sacrifice suprême si nécessaire. Il souligne cependant, la nécessaire reconnaissance du don de soi « car le sacrifice individuel n'est acceptable qu'au nom d'intérêts supérieurs, c'est-à-dire transcendant les intérêts individuels. Le soldat accepte de mourir dès lors qu'il estime que son sacrifice sert les intérêts de la collectivité. Le niveau de reconnaissance de la Nation donne tout son sens à ce sacrifice consenti »⁷⁶³.

A l'inverse, pour Dennis King Keenan le vrai sacrifice est « anéconomique »⁷⁶⁴. Pour être « ce qu'il est » il doit être dépourvu de tout calcul d'intérêt : « le sacrifice doit se sacrifier lui-même »⁷⁶⁵. Pour étayer son positionnement Keenan se réfère à la Bible et plus spécifiquement à l'évangile selon Mathieu qui, selon l'auteur, recommande de consentir au sacrifice « *en secret* »⁷⁶⁶, c'est-à-dire en veillant à ce que « ta main gauche ne sache pas ce que fait ta droite »⁷⁶⁷. Outre que l'interprétation de Keenan est fortement contestable puisque dans l'évangile selon Mathieu il est question de l'aumône et non du sacrifice à proprement parlé⁷⁶⁸,

⁷⁶¹ L'ensemble des 51 officiers interrogés a évoqué de manière plus ou moins directe cette absence de reconnaissance. Parmi eux 47, soit 92%, la déplorent.

⁷⁶² BENTEGEAT. *Aimer l'armée*. Op. cit.. p. 92.

⁷⁶³ Pierre PROD'HOMME. La « grande muette » doit surtout parler de ses soldats. Association de soutien à l'armée française, *Engagement*, No. 95, été 2012. p. 24.

⁷⁶⁴ KEENAN. *The Question of Sacrifice*. Op. cit.. p. 1.

⁷⁶⁵ *Ibid.*

⁷⁶⁶ *Id.* p. 2.

⁷⁶⁷ Evangile selon Mathieu, 6:3.

⁷⁶⁸ On notera que Mauss considèrent que « [l]'aumône est le fruit d'une notion morale du don et de la fortune, d'une part, et d'une notion du sacrifice de l'autre ». Ils lient ainsi aumône et sacrifice et autorisent le rapprochement fait par Keenan. MAUSS. Essai sur le don. Op. cit.. p. 58-59.

l'auteur admet que le sacrifice anéconomique, s'il « doit nécessairement être un sacrifice *pour rien*, un sacrifice sans raison, sans but (...) un sacrifice anéconomique dénué de sens »⁷⁶⁹, ne vaut *a priori* que pour une potentielle « récompense *terrestre* »⁷⁷⁰. Keenan souligne d'ailleurs l'aporie du sacrifice qui se doit d'être anéconomique et en même temps économique puisque attaché à une récompense céleste. Le don (qu'il s'agisse de l'aumône ou du sacrifice) serait donc indexé à un contre-don divin : si l'aumône doit être faite dans le secret, il n'en demeure pas moins que « ton Père, qui voit dans le secret, te le rendra »⁷⁷¹.

C'est ici qu'intervient le glissement du religieux vers le politique. En substituant la nation à Dieu comme extériorité constitutive, la Révolution française a permis d'envisager une rétribution politico-temporelle du sacrifice en lieu et place de la rétribution spirituelle. En consentant au sacrifice suprême le soldat n'attend pas une quelconque gloire céleste, il espère, notamment parce qu'elle lui est implicitement promise, une gloire terrestre inscrivant la valeur de son renoncement dans la mémoire collective. C'est tout le sens de la quête de reconnaissance des anciens combattants de la guerre franco-prussienne évoquée précédemment⁷⁷². C'est également le sens des cérémonies, des commémorations, de l'inscription des noms des morts pour la France sur les monuments commémoratifs, du devoir de mémoire et de l'ensemble des manifestations visant à inscrire les sacrifices du passé dans l'histoire nationale. Le but n'est pas uniquement de promouvoir la paix par le souvenir des souffrances des guerres. Il s'agit également de commémorer et de reconnaître la valeur des sacrifices consentis par le passé et ayant contribué à la construction de la nation et de son identité profonde. Comme le souligne Jean-Pierre Albert, le martyr sécularisé est « un modèle de production de transcendance : en ordonnant ses actes à des valeurs plus hautes que la vie, le martyr fait exister ces valeurs *in concreto*, pour lui-même comme pour les témoins de son geste »⁷⁷³. Ce faisant le martyr en se donnant à la collectivité crée un lien créancier/débiteur avec le groupe, une dette satisfaite « par le culte qui lui est rendu »⁷⁷⁴. La simple « invocation d'un héros-martyr national (quel que soit l'artifice ou l'anachronisme de cette désignation) suffit à poser la nation comme un absolu comparable à la loi divine. Très exactement, se trouve ainsi fondé le don de cette instance à

⁷⁶⁹ KEENAN. *The Question of Sacrifice. Op. cit.*, p. 2.

⁷⁷⁰ *Ibid.*.

⁷⁷¹ Evangile selon Mathieu, 6:4.

⁷⁷² GRAILLES. *Gloria Victis. Op. cit.*.

⁷⁷³ Jean-Pierre ALBERT. Mort héroïque et sacrifice (XIX^e-XX^e siècle) : Entre religion et politique. In BENOIT, BOETSCH, CHAMPEAUX et al. (éd.). *Le sacrifice du soldat. Op. cit.*, p. 16.

⁷⁷⁴ *Ibid.*.

exiger que l'on meure pour elle »⁷⁷⁵. La mort *pro patria* est donc loin d'être gratuite. Elle s'inscrit dans un échange entre celui qui se sacrifie et ceux qui bénéficient de ce sacrifice. Plus précisément, en ce qui concerne le sacrifice suprême, la relation se porte sur trois pôles : le pouvoir politique, la nation et les militaires⁷⁷⁶. Le pouvoir politique impose, au nom des intérêts supérieurs de la nation, un « consentement » au sacrifice de la part des militaires qui en retour attendent la reconnaissance de leur acte promise par la nation elle-même. Les officiers sont donc loin de « consentir » au sacrifice suprême. Ils sont plus précisément, comme l'ensemble des militaires, sacrifiés par la nation qui, depuis la suspension de la conscription, refuse le partage des risques inhérents à la défense de ses intérêts et reporte cette responsabilité sur des professionnels⁷⁷⁷.

« [L]es comportements héroïques (allant jusqu'au sacrifice ultime par le don de sa vie), garants d'une certaine notoriété et parfois même d'un passage à la postérité, se raréfient », affirme Céline Bryon-Portet⁷⁷⁸. Pour la sociologue le contexte général d'action des militaires n'est plus favorable au suicide altruiste tel que défini par Durkheim. Plus encore, soulignant l'attachement des officiers aux valeurs séculaires fondant l'identité militaire, Bryon-Portet se demande si la disparition du suicide altruiste ne les prive pas de leur identité professionnelle et du sens de leur engagement⁷⁷⁹. En d'autres termes, l'absence de *gloria victis*, serait un facteur affaiblissant la propension au sacrifice *pro patria* puisque « l'une des motivations principales de l'engagement militaire, notamment pour les officiers, a trait au prestige des fonctions et à une reconnaissance de la valeur personnelle par la bravoure déployée et l'exploit accompli dans les situations périlleuses »⁷⁸⁰.

La logique à l'œuvre chez les officiers est, selon nous, celle d'un sacrifice latreutique et eucharistique reposant sur un sentiment de dette à l'égard de la nation entendue comme construction historique. L'officier, en répondant à l'exigence de sacrifice, s'acquitte ainsi d'une

⁷⁷⁵ Jean-Pierre ALBERT. Du martyr à la star : les métamorphoses des héros nationaux. In Pierre CENTLIVRES, Daniel FABRE, Françoise ZONABEND (dir.) *La fabrique des héros*. Paris : Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 1998. p. 20.

⁷⁷⁶ Cette séparation n'est pas sans rappeler la « remarquable trinité » clausewitzienne : peuple, gouvernement, armée. Carl von CLAUSEWITZ. *De la Guerre*. Traduit par Denise Naville. Paris : Les Editions de Minuit, 1955 [1832].

⁷⁷⁷ Ce point est développé dans le troisième chapitre de la deuxième partie de ce travail.

⁷⁷⁸ BRYON-PORTET. Stress et suicides liés au travail au sein de l'institution militaire. *Op. cit.* p. 100.

⁷⁷⁹ *Id.* p. 101.

⁷⁸⁰ *Id.* p. 100. On retrouve ici les éléments développés précédemment sur le courage face à la mort en situation de guerre.

dette historique fondée sur l'idée que les acquis du présent sont le produit des sacrifices du passé. Selon Jean-Pierre Albert, ce type de sacrifice relève d'une « théologie de la nation », d'une oblation au profit de la collectivité nationale, voire à l'humanité⁷⁸¹. Ce dévouement à la collectivité s'inscrit dans un « schème de la rédemption » qui, toujours selon Albert, dépasse la culture chrétienne mais dont l'*Imitatio Christi* reste un ressort essentiel⁷⁸². Plus intéressant encore, Albert indique qu'un « auto-sacrifice, d'abord destiné à acquitter la dette d'une communauté à l'égard d'une puissance transcendante, ouvre à son tour une nouvelle dette à l'égard du héros lui-même : dette, si l'on veut, de reconnaissance puisque c'est à lui désormais que la communauté doit son salut »⁷⁸³.

C'est cette dette de reconnaissance qui justifie le sacrifice consenti par les militaires. Loin d'être nouveau, cet état de fait se retrouve tout au long de l'histoire du phénomène guerrier⁷⁸⁴ avec parfois une « quasi-déification du héros guerrier »⁷⁸⁵ comme au V^e siècle avt. J.-C.. Pour Hubert et Mauss, il ne peut y avoir de sacrifice sans « quelque idée de rachat »⁷⁸⁶, donc une attente de retour qu'il s'agisse du salut de l'âme ou de la perpétuation de la vie dans la mémoire nationale. S'il « ne fait aucun doute que le Christ couronne la valeur militaire, et que la mort chrétiennement acceptée assure au soldat le salut de son âme »⁷⁸⁷, il semble ne pas faire de doute non plus que la mort *pro patria* implique une reconnaissance éternelle de la nation à l'égard du militaire qui souffre pour elle : *hic manus, ob patriam pugnando vulnera passi*⁷⁸⁸. C'est ce que traduisait le discours du Président Sarkozy lorsqu'il déclarait, « "Honneur et Patrie". La France toute entière s'incline sur vos cercueils », lors de l'hommage rendu à sept soldats tués en Afghanistan, soulignant par ailleurs « la reconnaissance et le respect dus à ceux qui ont fait le sacrifice de leur vie pour leur pays »⁷⁸⁹.

⁷⁸¹ ALBERT. Du martyr à la star. *Op. cit.*, p. 21.

⁷⁸² *Id.*, p. 10.

⁷⁸³ *Id.*, p. 21-22.

⁷⁸⁴ On retrouve cette quête de reconnaissance dès la Grèce classique comme le soulignent Victor Davis Hanson ou Homère dans l'Iliade. DAVIS HANSON. *Le modèle occidental de la guerre. Op. cit.*

⁷⁸⁵ KANTOROWICZ. Mourir pour la patrie (*Pro Patria Mori*) dans la pensée politique médiévale. *Op. cit.*, p. 109.

⁷⁸⁶ HUBERT, MAUSS. Essai sur la nature et la fonction du sacrifice. *Op. cit.*, p. 134.

⁷⁸⁷ KANTOROWICZ. Mourir pour la patrie (*Pro Patria Mori*) dans la pensée politique médiévale. *Op. cit.*, p. 107.

⁷⁸⁸ « Voici la troupe des héros blessés en combattant pour leur patrie ». VIRGILE. *Enéide*. Edition et traduction de Jacques Perret. Paris : Folio, 1991. Livre VI, v. 660.

⁷⁸⁹ Nicolas SARKOZY. Discours de M. le Président de la République, lors de la cérémonie d'hommage national aux soldats morts en Afghanistan. Cours d'honneur de l'Hôtel national des Invalides, Paris, 19 juillet 2011.

La question de la reconnaissance est selon nous consubstantielle à toute idée de sacrifice. Un sacrifice n'est jamais gratuit : il s'inscrit inévitablement dans un schéma d'échange contractuel et économique⁷⁹⁰, sous-tendu par le principe utilitariste premier du *do ut des*⁷⁹¹ qui crée du lien social et justifie le renoncement à la vie pour la communauté. Le don, nous indiquent Hubert et Mauss, est indissociable de l'obligation de rendre⁷⁹². Il oblige celui qui reçoit. En l'occurrence le sacrifice suprême des officiers doit s'entendre comme un don-échange étant entendu qu'un « service, quel qu'il soit, pour être accepté, exige une compensation sérieuse et équitable »⁷⁹³.

En conséquence de quoi la reconnaissance de la valeur du renoncement à la vie pour la patrie est un élément fondamental du consentement au sacrifice suprême. Cette reconnaissance, nous l'avons déjà indiqué, est attachée par ailleurs, depuis la professionnalisation des armées françaises, à la reconnaissance sociale de la compétence revendiquée par toute profession. Les officiers, en raison de l'importance qu'ils accordent à leur statut et aux fonctions qui y sont attachées⁷⁹⁴ ainsi qu'au « prestige de l'uniforme »⁷⁹⁵, sont particulièrement sensibles à l'estime de leurs concitoyens. Cette notion d'estime doit d'ailleurs être rapprochée de l'idée d'honneur qui irrigue l'identité militaire. Comme l'affirmait le Président Chirac, « servir la France, jusqu'au sacrifice suprême » est « la raison d'être et (...) l'honneur du métier d'officier »⁷⁹⁶. La reconnaissance est, dès lors, comprise comme une récompense minimale légitimement attendue et traduite « par le respect des citoyens et la considération de la Nation »⁷⁹⁷ promis par le Code de la défense.

⁷⁹⁰ MAUSS. Essai sur le don. *Op. cit.* p. 50-53.

⁷⁹¹ TYLOR. *Primitive Culture. Op. cit.* ; HUBERT, MAUSS. Essai sur la nature et la fonction du sacrifice. *Op. cit.* p. 105 ; MAUSS. Essai sur le don. *Op. cit.* p. 58 ; KEENAN. *The Question of Sacrifice. Op. cit.* p. 17-20

⁷⁹² Si les travaux de Mauss concernent les sociétés archaïques, il n'en demeure pas moins qu'ils restent d'une étonnante actualité malgré l'idée moderne du don généralement associé au désintéressement. Voir à ce sujet Jacques GODBOUT. L'actualité de l'« Essai sur le don ». *Sociologie et sociétés*, Vol. 36, No. 2, 2004. p. 177-188.

⁷⁹³ Henri PARIS. Le recrutement dans l'Armée de terre : force et faiblesse d'une armée professionnelle. CIRPES - Centre Interdisciplinaire de Recherches sur la Paix et d'Etudes Stratégiques, *Le débat stratégique*, No. 92, juillet 2007. p. 8.

⁷⁹⁴ BARREAU, DUFOURQ, TEULON. *Paroles d'officiers. Op. cit.* p. 159-160.

⁷⁹⁵ LEBAUPE. Sondage : officiers, qui êtes-vous ? *Op. cit.* p. 25.

⁷⁹⁶ Jacques CHIRAC. Discours de M. le Président de la République, à l'occasion du bicentenaire de l'Ecole spéciale militaire de Saint-Cyr, Paris, Ecole Militaire, 25 janvier 2002.

⁷⁹⁷ Article 1 de la Loi No. 2005-270 du 24 mars 2005 portant statut général des militaires (Article L4111-1 du Code de la défense).

En 2011, Gérard Longuet, alors ministre de la Défense et des Anciens combattants, mandatait le général d'armée Bernard Thorette, ancien chef d'état-major de l'armée de Terre, pour « mener une réflexion (...) pour qu'un monument puisse témoigner de la reconnaissance de la nation » à l'égard « de ces soldats qui sont l'honneur de notre pays »⁷⁹⁸. Le ministre soulignait, par ailleurs, que la nation avait contracté à l'égard des centaines de militaires morts en opérations extérieures « une dette qui ne s'éteindra pas »⁷⁹⁹. Le mandat répondait à une « attente forte », une quête de reconnaissance soulignée dans les premières pages du rapport.

« Tous souhaitent que soit marquée, d'une façon visible par nos compatriotes, la mort au combat de nos soldats afin que, tout simplement, il ne puisse être dit par quiconque qu'ils sont "morts pour rien", puisqu'ils sont morts au service de leur pays et que le pays reconnaît par un monument l'importance de leur sacrifice. »⁸⁰⁰

Il est tout à fait possible de comparer cette quête de reconnaissance à la « lutte pour la reconnaissance » développée par Axel Honneth sur la base des réflexions de Hegel et Mead⁸⁰¹. Honneth postule que l'homme ne s'épanouit en tant qu'individu que dans la relation intersubjective à autrui. Or, nous avons déjà souligné que l'armée est, au sens durkheimien, une communauté fondée sur une solidarité mécanique écrasant l'individualité sous le poids de la collectivité militaire au nom d'une relation paternaliste écrasante⁸⁰². Nous avons également indiqué que l'histoire de France avait accentué ce phénomène d'effacement de l'identité individuelle avec la négation de l'individu prônée notamment par Joseph de Maistre⁸⁰³. Enfin, l'inscription du métier des armes dans une relation « familiale » à la nation héritée de la Révolution, finit de départir le militaire de toute possibilité d'épanouissement d'une quelconque

⁷⁹⁸ Bernard THORETTE (sous la présidence du général d'armée - 2^e section). *Rapport du groupe de travail « monument aux morts en opérations extérieures »*. Ministère de la Défense et des anciens combattants, septembre 2011. p. 6.

⁷⁹⁹ *Ibid.*.

⁸⁰⁰ *Ibid.*.

⁸⁰¹ Axel HONNETH. *La lutte pour la reconnaissance*. Traduit de l'allemand par Pierre Rusch. Paris : Les éditions du Cerf, 2000 [1992] ; Georg W. F. HEGEL. *La phénoménologie de l'esprit*. Traduction de Jean Hyppolite, t. 1. Paris : Editions Montaigne, 1941 [1807] ; George Herbert MEAD. *Mind, Self and Society from the Standpoint of a Social Behaviorist*. Chicago, IL: University of Chicago, 1934 ; George Herbert MEAD. Social Consciousness and the Consciousness of Meaning. *Psychological Bulletin*, Vol. 7, 1910. p. 397-405.

⁸⁰² DWORKIN. Paternalism. 1972. *Op. cit.*. p. 65.

⁸⁰³ MAISTRE. *Etude sur la souveraineté*. *Op. cit.*. Livre Premier, Chapitre X.

identité propre. Le port de l'uniforme, le devoir d'obéissance, les limitations des droits des militaires, l'assujettissement à des restrictions en matière d'expression des opinions, ou encore la formation homogénéisante, sont autant d'éléments⁸⁰⁴, parmi d'autres, contribuant à la désindividuation⁸⁰⁵ du militaire. D'une certaine manière la relation du militaire à la nation en général, et au politique comme représentation de la nation en particulier⁸⁰⁶, s'inscrit dans la dialectique du maître et de l'esclave développée par Hegel⁸⁰⁷. Soumise par tradition à l'autorité civile, c'est-à-dire théoriquement à la nation, l'armée est un « outil au service du politique ». Ce statut d'« outil », loin de n'être que symbolique, traduit le lien de subordination inconditionnel du militaire au pouvoir civil, subordination qui n'est pas sans rappeler celle de l'esclave de Hegel lui aussi entendu comme « chose » dans une logique d'objectivation⁸⁰⁸. Cette relation maître-esclave renvoie d'ailleurs inévitablement au rapport dominant/dominé d'Aristote qui écrivait que :

« [c]'est la nature qui, par des vues de conservation, a créé certains êtres pour commander, et d'autres pour obéir. C'est elle qui a voulu que l'être doué de raison et de prévoyance commandât en maître ; de même encore que la nature a voulu que l'être capable par ses facultés corporelles d'exécuter des ordres, obéît en esclave ; et c'est par là que l'intérêt du maître et celui de l'esclave s'identifient »⁸⁰⁹.

⁸⁰⁴ Certaines de ces sujétions sont formalisées dans la Loi No. 2005-270 du 24 mars 2005 portant statut général des militaires. Voir notamment les articles 1^{er}, 3, 4, 5 et 8.

⁸⁰⁵ La désindividuation est une notion de psychologie sociale renvoyant à l'absence de conscience de soi induite par l'appartenance à un groupe. Festinger, Pepitone et Newcomb, à qui l'on doit se terme, l'appliquent à des situations durant lesquelles l'individu se déresponsabilise et perd le sens de son individualité au sein du groupe. Selon les auteurs, la désindividuation intervient lorsqu'un individu est « submergé dans un groupe » et que l'on assiste à une « réduction des contraintes internes » (*inner restraints*). L'expérience menée par Zimbardo à l'Université de Stanford en 1971 est un exemple des dérives dues à la désindividuation. Leon FESTINGER, Albert PEPITONE, Theodore M. NEWCOMB. Some consequences of deindividuation in a group. *Journal of Abnormal and Social Psychology*, Vol. 47, No. 2, 1952. p. 382-399 ; Philip G. ZIMBARDO. The human choice: Individuation, reason, and order versus deindividuation, impulse and chaos. In William J. ARNOLD, David LEVINE (eds.). *Nebraska Symposium on Motivation*. Lincoln, NE: University of Nebraska Press, Vol. 17, 1969. p. 237-307 ; Philip G. ZIMBARDO. *The Lucifer Effect: Understanding How Good People Turn Evil*. London: Random House, 2007.

⁸⁰⁶ Nous développerons cette idée ultérieurement lorsque nous traiterons spécifiquement des relations entre le politique et le militaire.

⁸⁰⁷ HEGEL. *Op. cit.*. Tome I. p. 161-166.

⁸⁰⁸ *Ibid.*. Aristote considère quant à lui que l'esclave est un « instrument vivant » au service de son maître. ARISTOTE. *Politique*. Traduction de Jules Barthélémy-Saint-Hilaire. Paris: Librairie philosophique de Ladrance, troisième édition, 1874. Livre I, 1253b, § 4.

⁸⁰⁹ *Ibid.*.

Pour le Stagirite comme pour Hegel, ce rapport s'appuie sur la négation par le maître de l'individualité de l'esclave. Pour Hegel l'esclave ne peut accéder à l'« être spirituel », qui caractérise l'être humain et qui passe par la conscience de soi et la reconnaissance d'un autre être spirituel. Cette relation intersubjective entraîne soit une reconnaissance mutuelle, « un *Moi* qui est un *Nous*, et un *Nous* qui est un *Moi* »⁸¹⁰, soit un déni de reconnaissance de la part de l'un des acteurs. En l'occurrence, le maître tend à refuser de reconnaître le statut de personne à l'esclave afin de le maintenir dans une relation de servilité. Rapportée aux officiers cette relation consiste pour la nation, à maintenir les militaires dans un état de subordination les réduisant à une servilité rendant possible leur sacrifice par la collectivité au nom de leur statut d'outil à son service suivant « le principe selon lequel *ce qui est utile* est destiné au sacrifice »⁸¹¹. Nous avons eu l'occasion de l'indiquer précédemment, le maintien des militaires dans une sphère de compétence technique (le « cœur de métier » selon la formule consacrée) ne les autorisant pas à prendre position au plan politique favorise la subordination traditionnelle du militaire au civil⁸¹². Cette dernière a rendu possible la professionnalisation qui à son tour renforce la soumission des armées.

En d'autres termes, les officiers ont un « sentiment de déclassement » qu'illustre le témoignage de l'un d'entre eux : « *[n]ous souffrons d'un manque de considération de la population et du pouvoir politique qui ne nous connaît plus* »⁸¹³. C'est ce que note également Eric Letonturier : selon lui, depuis la professionnalisation, on relève dans les armées françaises « l'expression polymorphe et diffuse de sentiments faisant état d'un déficit de reconnaissance » et une impression « de ne pas être appréciées et rétribuées à hauteur des servitudes »⁸¹⁴. Ce manque de reconnaissance, traduite par l'« indifférence bienveillante » de Bernard Boëne, est vécue comme un « mépris social »⁸¹⁵ à l'égard de celles et ceux qui paient la sécurité de la

⁸¹⁰ HEGEL. *La phénoménologie de l'esprit*. *Op. cit.*, p. 154.

⁸¹¹ Georges BATAILLE. *Theory of Religion*. New York: Zone Books, 1989. p. 59.

⁸¹² Voir partie 2.2.

⁸¹³ BARREAU, DUFOURQ, TEULON. *Paroles d'officiers*. *Op. cit.*, p. 107-110.

⁸¹⁴ Eric LETONTURIER. Reconnaissance, institution et identités militaires. *L'Année sociologique*, Vol. 61, No. 2, 2011. p. 324.

⁸¹⁵ Emmanuel RENAULT. *Mépris social : éthique et politique de la reconnaissance*. Bègles, France : Editions du Passant, 2^e édition, 2004.

nation du prix du sang⁸¹⁶. Si la reconnaissance est un « besoin humain vital »⁸¹⁷, ce besoin s'affirme d'autant plus que l'officier fonde son identité⁸¹⁸ sur une haute idée de sa fonction caractérisée par l'abnégation, le loyalisme et le sens du sacrifice pour la communauté. Il s'agit donc bien pour l'officier d'accéder à la reconnaissance de son identité aux trois niveaux recensés par Emmanuel Renault : personnel, professionnel et culturel⁸¹⁹. Pour Axel Honneth, la reconnaissance passe également par trois modèles trouvant leur source dans la réflexion hégélienne : l'amour, le respect et l'estime⁸²⁰. Cette reconnaissance est à la fois vitale sur le plan psychologique en termes d'autoréalisation ; et sur le plan socio-ontologique, « parce que sans elle les sociétés et les communautés manqueraient de l'infrastructure sociale ou interpersonnelle qui les fait avant tout tenir ensemble »⁸²¹.

En l'absence de reconnaissance, l'être humain est confronté à l'expérience du mépris « parce que l'idée normative que chacun se fait de soi-même (...) dépend de la possibilité qu'il a de toujours se voir confirmer dans l'autre », et cette expérience « menace de ruiner l'identité de la personne toute entière »⁸²². L'expérience du mépris conduit à une lutte pour la reconnaissance qui peut se traduire par une forme de « résistance politique »⁸²³. Si les officiers restent aujourd'hui soumis au pouvoir politique et acceptent les sujétions liées au métier des armes, il est légitime de s'interroger sur la pérennité d'une telle situation. L'évolution des mentalités, la perte de sens de l'engagement, la fonctionnarisation, le désenchantement politique, le délitement du lien armée-nation, sont quelques-uns des facteurs qui, ajoutés au sentiment d'injustice inhérent au mépris social, nous amène à nous demander s'il n'existe pas un risque de rupture chez les officiers. Un tel *scenario* entraînerai un bouleversement

⁸¹⁶ Sans utiliser la formule d'Emmanuel Renault, l'ensemble des officiers interrogés ont d'une manière ou d'une autre souligné le manque de reconnaissance à l'égard de leur corps, mais également des armées en général.

⁸¹⁷ Charles TAYLOR. *Multiculturalisme : différence et démocratie*. Paris : Aubier, 1994. p. 42.

⁸¹⁸ Sur la question des identités voir les travaux de Peter J. Burke et Jan E. Stets. Notamment Peter J. BURKE, Jan E. STETS. *Identity Theory*. Oxford, NY: Oxford University Press, 2009 ; Jan E. STETS, Peter J. BURKE. *Identity Theory and Social Identity Theory*. *Social Psychology Quarterly*, Vol. 63, No. 3, 2000. p. 224-237.

⁸¹⁹ RENAULT. *Mépris social*. *Op. cit.*

⁸²⁰ HONNETH. *La lutte pour la reconnaissance*. *Op. cit.*. Notamment le tableau récapitulatif en page 159. Chez Hegel la tripartition porte sur la famille (amour), la société civile (droit) et l'État (solidarité). *Id.* p. 37. Chez Mead les « trois formes de reconnaissance mutuelle » sont « les liens affectifs (...), la reconnaissance juridique et l'adhésion à un groupe solidaire ». *Id.* p. 115.

⁸²¹ Heikki IKAHEIMO. Un besoin humain vital : la reconnaissance comme accès au statut de personne. In Christian LAZZERI, Soraya NOUR (dir.). *Reconnaissance, identité et intégration sociale*. Paris : Presses universitaires de Paris Ouest, 2009. p. 101-122.

⁸²² HONNETH. *La lutte pour la reconnaissance*. *Op. cit.* p. 161.

⁸²³ *Id.* p. 169.

conséquent dans la manière de penser la défense française en remettant en question le modèle traditionnel fondé sur une armée d'hommes et de femmes en uniforme consentant au sacrifice suprême pour la défense des intérêts supérieurs de la nation. Il confirmerait les inquiétudes de certains commentateurs postulant le « déclin de l'armée française »⁸²⁴ et envisageant tout simplement de la supprimer⁸²⁵.

Selon Honneth les sociétés traditionnelles se caractérisent par une valeur spécifique accordée à l'honneur au regard du prestige attaché à la fonction d'un groupe singulier au sein de la société. Dans ce type de relation s'instaure une reconnaissance mutuelle au sein du groupe concerné (« relations symétriques ») alors que les relations sont « asymétriques d'un groupe à l'autre »⁸²⁶. Une société bénéficiant d'un prestige fort, fera donc en sorte d'interdire l'accès à son cercle sacré au profane. Peut-être faut-il voir dans le désintéret porté en France aux armées et le déficit de reconnaissance à l'égard des officiers, la conséquence du sentiment de supériorité de ces derniers fondé sur le caractère unique de leur métier. Là encore le poids de l'histoire attachant la charge d'officier à la noblesse et à une certaine idée de son statut social, ou encore la haute idée du « rôle social » de l'officier, ont contribué à séparer ce corps de militaire du « commun des mortels » en isolant le cercle sacré du cercle profane. Encore aujourd'hui, ce sentiment de supériorité attaché au statut d'officier est largement répandu dans les armées françaises même s'il est nuancé par le déclassement des officiers dans la société française. Le sentiment de mépris est d'autant plus grand que l'officier a longtemps joui d'un prestige important.

« La catégorie d'"honneur" » ayant tendance à s'effacer, le « prestige » ou la « considération » sont d'ailleurs devenus les critères d'une reconnaissance sociale passant par des interprétations et des perceptions concernant la valeur subjective des qualités et des capacités d'un groupe particulier, et de sa participation aux « fins sociales à un moment particulier de l'histoire »⁸²⁷. Dit autrement, en l'absence d'une hiérarchie préétablie et fondée sur l'honneur, la valeur d'un groupe est évaluée à l'aune de l'apport du groupe aux fins de la société concernée. En conséquence de quoi surgissent des luttes pour la reconnaissance entre différents groupes qui revendiquent l'estime sociale et mettent en œuvre des stratégies visant à faire valoir leurs mérites respectifs. Nous retrouvons là la logique de concurrence entre les

⁸²⁴ DURANDIN. *Le déclin de l'armée française. Op. cit.*

⁸²⁵ GUILLON. *Il faut supprimer l'armée française. Op. cit.*

⁸²⁶ HONNETH. *La lutte pour la reconnaissance. Op. cit.* p. 150.

⁸²⁷ *Id.* p. 153-154.

« marchés du travail fermés » de Paradeise⁸²⁸. Les officiers ne peuvent désormais plus prétendre à un respect *de facto* reposant sur le prestige et l'honneur, ou encore sur le consentement au sacrifice. La reconnaissance n'est plus un dû, elle se gagne.

De manière générale « les sujets humains n'ont pas seulement besoin de faire l'expérience d'un attachement d'ordre affectif et d'une reconnaissance juridique, ils doivent aussi jouir d'une estime sociale qui leur permet de se rapporter positivement à leurs qualités et à leurs capacités concrètes »⁸²⁹. Cela est d'autant plus vrai dans le cas des officiers, à la fois du fait du prestige qui leur a longtemps été attribué mais également en raison des sujétions attachées au métier des armes. Le consentement au sacrifice suprême est certainement la sujétion la plus importante en l'occurrence. Il est donc supposé avoir pour contrepartie la reconnaissance de la nation. Nous le voyons déjà, et nous le développerons plus loin, le sacrifice suprême s'inscrit dans une relation intersubjective entre les officiers et la nation. « [L]a formation de l'identité ne tient et ne s'obtient que de façon dialogique, qu'à travers les relations interpersonnelles que l'individu entretient avec l'ensemble de ses différents "autrui significatifs" »⁸³⁰. Reconnaissance et identité sont donc intrinsèquement liées et refuser la première revient à nier la seconde. La restriction des droits concomitante de l'accroissement des devoirs qui touche les officiers comme l'ensemble des militaires, ne peut se concevoir que dans une logique de don et contre-don permettant de contrebalancer les sacrifices imposés par la nation aux officiers. Pour autant, « une telle relation ne peut être comprise adéquatement que si l'on présuppose l'existence d'un horizon de valeurs commun aux sujets concernés »⁸³¹. Or, comme nous le verrons, il semble que le décalage croissant entre les valeurs défendues par les officiers et celles à l'œuvre au sein de la société française ne soit pas propice à l'instauration d'un tel horizon.

Les armées françaises sont aujourd'hui envisagées dans une logique fonctionnaliste. Si à l'intérieur des armées subsiste une « solidarité mécanique » caractéristique d'une société traditionnelle primitive, la société française moderne inscrit la « fonction défense » dans une « solidarité organique » correspondant à la segmentation des fonctions en son sein. La professionnalisation peut être comprise à la fois comme la conséquence de cette tendance à la

⁸²⁸ PARADEISE. Les professions comme marchés du travail fermés. *Op. cit.* p. 9-21 ; PARADEISE. Comprendre les professions. *Op. cit.*

⁸²⁹ HONNETH. *Op. cit.* p. 147.

⁸³⁰ LETONTURIER. Reconnaissance, institution et identités militaires. *Op. cit.* p. 327.

⁸³¹ HONNETH. *Op. cit.* p. 147.

différentiation par la « division du travail social »⁸³² déjà soulignée par Durkheim, et comme un facteur renforçant la « transformation de la solidarité sociale, due au développement toujours plus considérable de la division du travail »⁸³³.

Quoi qu'il en soit, le déficit de reconnaissance ressenti par les officiers ne permet plus d'envisager le sacrifice suprême comme une obligation « normale » liée au statut de militaire quand bien même celui-ci est définitivement inscrit dans le marbre du statut général des militaires de 2005.

Nous pourrions aisément conclure ces réflexions en reprenant le constat que « [n]ous sommes sur le point de demander au soldat de mourir sans proposer un quelconque équivalent réconciliateur en échange de cette vie perdue » considérée comme un accident malheureux⁸³⁴, fait par Ernst Kantorowicz en 1951. D'autant que, comme Kantorowicz le souligne, « le désenchantement du monde a progressé rapidement, et les anciennes valeurs éthiques qui ont partout fait l'objet d'abus et d'exploitations misérables, sont sur le point de se dissiper comme de la fumée »⁸³⁵.

Ce à quoi semble répondre Axel Honneth lorsqu'il affirme qu'un « cadre d'orientation symboliquement structuré (...) dans lequel sont formulées les valeurs et les fins éthiques dont la somme dessine la conception culturelle qu'une société se fait d'elle-même (...) peut servir de système de référence pour apprécier les caractères individuels, parce que la "valeur" sociale de ces derniers se mesure à la contribution qu'ils semblent pouvoir apporter à la réalisation des fins poursuivies par la société »⁸³⁶. Le sacrifice suprême ne peut donc s'entendre que dans le cadre d'un univers symbolique partagé renvoyant à l'idée d'une religion civile transcendant les individualités. La potentialité de la mort *pro patria* dans un tel cadre ferait sans doute sens. *A contrario*, si les officiers ont le sentiment que les valeurs pour lesquelles ils consentent à risquer leur vie ne sont pas partagées par l'ensemble de leurs concitoyens, qu'il existe un décalage en termes de valeurs entre la société civile et la société militaire, que le sacrifice suprême est considéré non pas comme une sujétion attachée à une reconnaissance, mais simplement comme une contrainte professionnelle, alors le *pro patria mori* devient difficilement envisageable.

⁸³² DURKHEIM. *De la division du travail social*. *Op. cit.*.

⁸³³ *Id.*, p. ix.

⁸³⁴ KANTOROWICZ. Mourir pour la patrie (*Pro Patria Mori*) dans la pensée politique médiévale. *Op. cit.*, p. 139-141.

⁸³⁵ *Id.*, p. 139.

⁸³⁶ HONNETH. *Op. cit.*, p. 148-149.

Pourtant, force est de constater qu'au sein du corps des officiers personne ne conteste réellement cette contrainte. Nous constatons une forme de résignation, d'acceptation de la situation comme étant normativement établie et culturellement ancrée dans l'identité des officiers, bien que certains d'entre eux finissent par en questionner le bien-fondé.

Comment articuler le constat du déficit de reconnaissance et les questionnements sur le sens du sacrifice suprême, à son acceptation ? Nous postulons ici une forme de conformisme s'inscrivant dans une logique d'adéquation normative telle que développée par March and Olsen⁸³⁷.

1.3.4. Mourir par conformisme

Pour March et Olsen, « la logique d'adéquation normative (*logic of appropriateness*) est une perspective sur la manière dont les actions humaines doivent être interprétées »⁸³⁸. A ce titre et au travers d'une approche constructiviste, cette logique offre un cadre interprétatif au consentement au sacrifice par les officiers français. Nous l'avons vu, en l'absence de motivation transcendante justifiant l'exigence du *pro patria mori* et dans un contexte de non-reconnaissance, voire de mépris, à l'égard du sacrifice suprême, il est impossible de concevoir l'acceptation du renoncement à la vie. La formalisation de cette exigence dans le SGM de 2005, nous semble répondre au sentiment diffus d'un affaiblissement du consentement au sacrifice suprême au sein des armées françaises. En replaçant cette contrainte au cœur du métier des armes, la nation, au travers de la représentation nationale, rappelle aux militaires quel est le principe fondateur de leur état en même temps qu'elle se rassure sur sa distanciation à l'effort de défense en rejetant le sacrifice dans la sphère du professionnalisme militaire.

Dans le même temps la longue construction identitaire des officiers les a amenés à intérioriser certaines contraintes normatives attachées à leur statut. Le sacrifice suprême fait partie de ces obligations désormais considérées comme relevant d'une certaine forme de normalité, « une dimension tragique et nécessaire de leur engagement »⁸³⁹. Pour autant nous remarquons que si le discours reste clairement formaté, les questionnements sur le sens du

⁸³⁷ MARCH, OLSEN. *The Logic of Appropriateness. Op. cit.*

⁸³⁸ *Id.* p. 690.

⁸³⁹ BARREAU, DUFOURQ, TEULON. *Paroles d'officiers. Op. cit.* p. 156.

sacrifice suprême aujourd'hui existent malgré tout. Souvent, à demi-mots ou de manière indirecte, les officiers qui ont fait l'expérience de la mort ou du risque de mort s'interroge *a posteriori* sur l'intérêt réel du *pro patria mori*⁸⁴⁰.

« Agir de manière appropriée c'est procéder selon des pratiques institutionnalisées d'une collectivité, fondées sur des compréhensions mutuelles, et souvent tacites, de ce qui est vrai, raisonnable, naturel, juste et bien »⁸⁴¹. Ce comportement approprié repose selon March et Olsen, sur l'intériorisation par un groupe d'un certain nombre de normes formelles et informelles issues de l'expérience et ayant pour vocation de guider les individus dans la prise de décision. Cette logique, qui n'est pas sans rappeler la déontologie kantienne, est mise en balance par les auteurs avec la logique conséquentialiste (*logic of consequences*). Si selon nous la *logic of appropriateness* préside au consentement au sacrifice suprême, il n'en demeure pas moins que, en raison de la quête de reconnaissance qui est associée au don de soi, la logique conséquentialiste doit également être intégrée à l'analyse. En cela nous rejoignons le postulat de March et Olsen qui considèrent que les deux logiques doivent être abordées dans une approche complémentaire plutôt qu'une analyse reposant sur une « logique comportementale dominante unique »⁸⁴². Nous verrons d'ailleurs que l'articulation entre les deux logiques ne doit pas s'envisager suivant les alternatives proposées par les auteurs, à savoir l'inclusion d'une logique dans l'autre ; une hiérarchie entre les deux logiques ; ou encore une différenciation fondée sur la clarté prescriptive de chacune des deux logiques⁸⁴³, mais en envisageant la *logic of appropriateness* comme une logique conséquentialiste.

L'intériorisation des règles définissant quel comportement est approprié au regard d'une situation est intrinsèquement liée à la définition des identités de chacun des membres du groupe considéré⁸⁴⁴. La formation de l'identité repose bien évidemment sur une culture, une histoire, qui façonne par sédimentation⁸⁴⁵ la perception de ce que l'on est ou doit être au regard du rôle que l'on occupe au sein d'un groupe sociale et du rôle de ce groupe par rapport aux autres groupes. Mais l'identité est avant tout une notion réflexive⁸⁴⁶, « formée par des processus

⁸⁴⁰ Sur les 51 officiers interrogés, 37 ont une expérience directe ou indirecte de risque légal. Sur ces 37 personnes 34, soit 89%, ont questionné le sens du consentement au sacrifice.

⁸⁴¹ MARCH, OLSEN. *The Logic of Appropriateness*. *Op. cit.* p. 690.

⁸⁴² *Id.* p. 702.

⁸⁴³ *Id.* p. 703.

⁸⁴⁴ STETS, BURKE. *Identity Theory and Social Identity Theory*. *Op. cit.*

⁸⁴⁵ BERGER, LUCKMANN. *La construction sociale de la réalité*. *Op. cit.* p. 136.

⁸⁴⁶ STETS, BURKE. *Identity Theory and Social Identity Theory*. *Op. cit.* p. 224.

sociaux ». C'est, selon Berger et Luckmann, ce qui fait que l'identité est « une réalité subjective, [qui] se trouve dans une relation dialectique avec la société »⁸⁴⁷. Cette identité concerne deux aspects : d'une part la conscience d'un individu de son appartenance à un groupe social⁸⁴⁸ (*social identity theory*), d'autre part la « catégorisation du soi (*self-categorization*) comme occupant un rôle » et l'intégration des « significations et des attentes » liées à ce rôle (*identity theory*)⁸⁴⁹. Pour Stets et Burke, ces significations et attentes conditionnent le comportement des acteurs. C'est donc en fonction des attentes réelles et supposées, de la perception et de l'interprétation du rôle que chacun joue au sein du groupe, que sera défini le comportement approprié à une situation spécifique. Au niveau du groupe, « l'auto-catégorisation et la comparaison social »⁸⁵⁰ permet également aux membres du dit groupe de définir les types de comportements appropriés au regard des normes en vigueur au sein du groupe. Ces normes sont le fruit de l'accumulation d'expériences (sédimentation) objectivées dans un système de signes qui en facilite la transmission. Au quotidien, le langage est sans aucun doute le système de signes « décisif » en matière de transmission de connaissance⁸⁵¹. Le rôle du discours, dont nous avons déjà souligné l'importance dans le cadre de la professionnalisation, est ici déterminant tant dans la transmission de la connaissance que dans la construction des normes qui aboutiront, après avoir été institutionnalisées, à la formation d'une structure sociale⁸⁵² ou d'un « arrangement social »⁸⁵³. Comme l'indique Onuf : « dire c'est faire » et parler est le moyen le plus important à notre disposition pour faire du monde ce qu'il est⁸⁵⁴. Le poids de l'histoire et de la tradition au sein de l'institution militaire participe largement de la transmission d'une connaissance originellement subjective au travers du discours. L'objectivation de l'expérience historique et son institutionnalisation symbolique au travers de la tradition contribue à créer un univers de significations commun aux membres des armées françaises. Le recours à un

⁸⁴⁷ BERGER, LUCKMANN. *La construction sociale de la réalité*. *Op. cit.* p. 284. Le caractère dialectique de la construction de l'identité implique une influence réciproque entre l'individu et le groupe social. C'est un postulat de base du constructivisme social qui considère que les individus font la société qui fait les individus en retour. Voir notamment ONUF. *Constructivism*. *Op. cit.* p. 59. Cette interaction est également traitée au travers de l'analyse des relations « agents-structures ».

⁸⁴⁸ Le groupe social est défini par Stets et Burke comme « un ensemble d'individus ayant une identification sociale commune ou se considérant eux-mêmes comme membres d'une même catégorie sociale ». STETS, BURKE. *Identity Theory and Social Identity Theory*. *Op. cit.* p. 225.

⁸⁴⁹ STETS, BURKE. *Identity Theory and Social Identity Theory*. *Op. cit.* p. 225.

⁸⁵⁰ *Ibid.*

⁸⁵¹ BERGER, LUCKMANN. *La construction sociale de la réalité*. *Op. cit.* p. 137.

⁸⁵² ONUF. *Constructivism*. *Op. cit.* p. 61.

⁸⁵³ *Id.* p. 63.

⁸⁵⁴ *Id.* p. 59.

vocabulaire spécifique, à des références historiques renvoyant aux actes des Anciens, à des discours emphatiques rappelant la valeur des héros militaires sont autant de vecteurs discursifs, oraux ou écrits, véhiculant une certaine idée de l'identité militaire. La citation de Georges Guynemer lue chaque année aux aviateurs français en est une illustration frappante :

« [m]ort au champ d'honneur le 11 septembre 1917. Héros légendaire, tombé en plein ciel de gloire, après trois ans de lutte ardente. Restera le plus pur symbole des qualités de la race : ténacité indomptable, énergie farouche, courage sublime. Animé de la plus inébranlable dans la victoire, il lègue au soldat français un souvenir impérissable qui exaltera l'esprit de sacrifice et provoquera les plus nobles émulations ».

Le choix des mots et la phraséologie sont ici porteurs du sens même de l'engagement militaire tel qu'il s'est construit au fil des siècles et tel que le groupe social que représente l'armée veut le transmettre aux jeunes générations.

Le fait que cette citation soit encore lue aujourd'hui démontre que son sens et les valeurs auxquelles elle fait référence se veulent intemporels. Au-delà même de cet exemple qui ne trouve écho que dans l'armée de l'Air, la parution récente de publications éditées par chaque armée rappelant ce qu'est l'identité du marin, du soldat ou de l'aviateur, indique que le discours reste le vecteur de transmission essentiel de l'identité. On peut ainsi lire dans le Livret du Marin que « [s]ervir sa patrie commande de s'engager indépendamment du danger ou des risques, si nécessaire jusqu'au sacrifice de sa vie »⁸⁵⁵. Une publication de l'armée de Terre affirme que « [d]ans une société marquée par l'individualisme, l'armée de Terre incarne les valeurs républicaines et offre un **modèle d'esprit de service** »⁸⁵⁶. Enfin le livret de l'aviateur rappelle que servir c'est « [s]e sacrifier pour une cause à laquelle on adhère, pour défendre les valeurs de notre patrie, se sacrifier pour que les autres vivent ». Outre la finalité interne de ces documents qui est de créer une communauté identitaire s'appuyant sur des règles partagées, il est évident que ces documents fixent la relation établie avec le monde extra-institutionnel, à savoir la population dans son ensemble. Dans une logique de réflexivité l'identité ainsi affirmée est supposée être renforcée à l'intérieur du groupe social. Elle fixe également les termes de la relation existant entre le groupe concerné, c'est-à-dire les armées dans leur ensemble ou prises

⁸⁵⁵ Etat-major de la Marine. *Livret du Marin*. « *Etre Marin* ». Paris, 2011. p. 31.

⁸⁵⁶ *Pour comprendre l'armée de Terre*. *Op. cit.* p. 21. Emphase en gras dans le texte original.

séparément, avec le ou les autres groupes sociaux en présence. La subjectivité de cette relation⁸⁵⁷ renforce l'identité des militaires et crée des attentes de la part de la société. L'affirmation, voire la réaffirmation, de l'identité renvoie au principe d'auto-catégorisation (*self-categorization*)⁸⁵⁸ qui consiste pour les agents à se qualifier les uns les autres au travers de l'attribution de rôles spécifiques. C'est la définition de ces rôles qui induira des attentes de part et d'autre⁸⁵⁹. Si l'auto-catégorisation renvoie essentiellement à la théorie de l'identité individuelle, elle peut également être appliquée à la théorie social de l'identité partant du principe que chaque groupe, au même titre qu'un individu, intègre un ensemble de standards de comportement associé aux attentes réelles ou perçues de la part des autres groupes. Ainsi, les armées ont intégré le sacrifice suprême comme une attente des citoyens français à leur égard dans une logique de service soulignée dans les extraits ci-avant. En contrepartie, en France il est considéré comme légitime d'exiger ce sacrifice qui est associé intuitivement à l'état militaire. Par ailleurs, un processus d'identification s'ajoute à celui d'auto-catégorisation. Ce processus consiste à comparer le groupe (*ingroup*) aux autres groupes (*outgroups*)⁸⁶⁰. Pour résumer « les identités sont composées des visions de soi qui émergent de l'activité réflexive d'auto-catégorisation ou d'identification en termes d'appartenances à des *groupes* ou des *rôles* particuliers »⁸⁶¹.

Ces appartenances conditionnent les comportements qui doivent être en adéquation avec l'identité du groupe. Les officiers doivent ainsi assumer leur rôle en fonction des attentes attachées à leur « officialité » (*officialness*) qui implique le respect des règles et des valeurs associées à leur statut⁸⁶². On attend, en effet, des personnes occupant des fonctions officielles (juges, fonctionnaires, ministres) qu'ils « suivent les règles et agissent avec intégrité et compétence dans l'esprit démocratique »⁸⁶³. Pourtant si les actes sont fondés sur des règles ils ne le sont, selon March Olsen que partiellement⁸⁶⁴. « L'habitude, l'émotion, la contrainte, et l'utilité attendue calculée ainsi que l'interprétation des règles et principes » sont d'autres

⁸⁵⁷ BERGER, LUCKMANN. *La construction sociale de la réalité. Op. cit.* p. 284 ; ONUF. *Constructivism. Op. cit.* p. 59.

⁸⁵⁸ BERGER, LUCKMANN. *La construction sociale de la réalité. Op. cit.* p. 224-225.

⁸⁵⁹ *Id.* p. 227-228.

⁸⁶⁰ *Id.* p. 224-225.

⁸⁶¹ *Id.* p. 225-226.

⁸⁶² MARCH, OLSEN. *The Logic of Appropriateness. Op. cit.* p. 692.

⁸⁶³ *Ibid.*

⁸⁶⁴ *Id.* p. 701.

facteurs influant sur le comportement⁸⁶⁵. L'articulation des deux logiques, *appropriateness* et conséquences, crée des tensions dans certains cas. C'est l'une de ces tensions qui est aujourd'hui à l'œuvre entre le consentement au sacrifice suprême imposé juridiquement, de manière formelle par le SGM de 2005 et informelle par la culture et l'identité militaires, et la question de l'utilité du don de soi dans des conflits comme celui d'Afghanistan.

La construction, fondée sur une expérience partagée, de standards communs de comportement au sein d'un groupe, permet donc la mise en place de conventions reposant elles-mêmes sur la répétition du « même vieux discours »⁸⁶⁶. Ces conventions qui « rappellent aux agents ce qu'ils ont toujours fait » se transforment ensuite en règles qui leurs « disent ce qu'ils devraient faire »⁸⁶⁷. Les règles ainsi établies, ajoutées aux comportements qui leurs sont associés, deviennent alors des institutions qui offrent aux individus un environnement au sein duquel ils deviendront des agents qui se conduiront rationnellement et produiront à leur tour des règles au sein de l'institution⁸⁶⁸. Nicholas Onuf résume ce processus en affirmant : « les règles font les agents, les agents font les règles », puis « les règles forment les institutions, les institutions forment les sociétés »⁸⁶⁹. La norme provient dès lors de l'interaction permanente entre les différents niveaux. Le consentement au sacrifice suprême peut être considéré comme une règle issue d'une expérience partagée de la guerre ayant été transmise par le discours, oral et écrit ; transformée en convention tacite au sein du groupe puis en relation avec la société dans laquelle il est inclus ; institutionnalisée de manière informelle comme principe régissant les relations armée-nation ; pour, enfin, être formalisée dans un texte normatif. Les officiers, considérés comme catégorie sociologique, ont participé activement à cette construction et continue de l'entretenir afin de maintenir la cohésion nécessaire l'institution militaire. Les différents livrets cités précédemment sont le fruit de la volonté et des réflexions menées par les officiers, souvent au plus haut niveau, et non par l'ensemble des militaires quand bien même ces derniers ont pu être sollicités au travers de sondages.

Pour Onuf, comme pour March et Olsen, les règles ont d'autant plus de poids qu'elles sont définies dans un cadre de gouvernance démocratique. Selon eux les institutions « légitimes, stables, bien définies et intégrées » favorisent la prescription de règles intelligibles et facilitent

⁸⁶⁵ *Ibid.*.

⁸⁶⁶ ONUF. Constructivism. *Op. cit.* p. 66.

⁸⁶⁷ *Id.* p. 65.

⁸⁶⁸ *Id.* p. 61 ; MARCH, OLSEN. The Logic of Appropriateness. *Op. cit.* p. 693.

⁸⁶⁹ ONUF. Constructivism. *Op. cit.* p. 64 et 69.

ainsi l'adéquation entre ces règles et l'action⁸⁷⁰. A l'intérieur de chaque institutions « [l]es êtres humains maintiennent un répertoire de rôles et d'identités, chacun fournissant des règles de comportements appropriés dans des situations pour lesquelles ils sont pertinents »⁸⁷¹. Au sein du système, l'articulation entre les différentes institutions le constituant s'opère au travers d'une répartition des rôles et des tâches associées qui rappellent la division du travail social durkheimienne⁸⁷².

La professionnalisation a sans nul doute accentué cette division et la répartition des rôles entre la nation et son armée. Ce faisant elle a renforcé la tendance à la « survalorisation d'une culture spécifique »⁸⁷³ fondée sur des valeurs et des principes érigés en règles. D'une manière générale elle a contribué à l'établissement d'un cadre normatif réaffirmant les conventions et les règles préexistantes régissant le métier des armes. Le Code du soldat rédigé en 1999 par le général Jean-René Bachelet, et l'ajout du consentement au sacrifice suprême dans le nouveau SGM en sont les preuves les plus marquantes. De convention unanimement acceptée au sein comme à l'extérieur de l'institution, le sacrifice suprême est devenu une règle de droit positif. Ce qui était considéré comme relevant d'une certaine forme de normalité, à savoir servir son pays au prix de sa vie si nécessaire, est devenu une contrainte juridique. L'acte surrogatoire consistant à donner sa vie volontairement et au-delà du devoir⁸⁷⁴ pour une cause considérée subjectivement comme juste, est aujourd'hui une caractéristique professionnelle comme une autre avec la discipline, la disponibilité, le loyalisme et la neutralité. Le risque inhérent à une telle banalisation de la mort au combat et à une répartition fonctionnaliste des tâches au sein du collectif qu'est supposé représenter la nation, est à la fois de voir naître ou de renforcer chez certains officiers l'idée selon laquelle « *le sacrifice est dans le contrat* »⁸⁷⁵ puisque « la mort fait partie du métier »⁸⁷⁶, et de voir se développer dans le même temps l'indifférence à la mort au combat de la part la société française. Dans « un contexte culturel » où « la mort du soldat dérange et indigne », l'hommage aux soldats tombés au front s'apparenterait dès lors à un

⁸⁷⁰ *Id.* ; MARCH, OLSEN. The Logic of Appropriateness. *Op. cit.* p. 693 ;

⁸⁷¹ *Id.* p. 690.

⁸⁷² DURKHEIM. *De la division du travail social*. *Op. cit.* p. 105-106.

⁸⁷³ Saïd HADDAD. La culture militaire à l'épreuve de la professionnalisation : quelques pistes de réflexions. In François GRESLE. *Sociologie du milieu militaire: Les conséquences de la professionnalisation sur les armées et l'identité militaire*. Paris : L'Harmattan, 2005. p. 31-32.

⁸⁷⁴ HEYD. *Supererogation: Its status in ethical theory*. *Op. cit.* p. 115.

⁸⁷⁵ Entretien avec un officier supérieur de l'armée de l'Air (OSpAA13). Juin 2013.

⁸⁷⁶ BARREAU, DUFOURQ, TEULON. *Paroles d'officiers*. *Op. cit.* p. 156.

« réflexe national » sans aucune reconnaissance de la valeur de cette mort⁸⁷⁷. Comme le souligne encore Catherine Durandin :

« le constat s'impose : l'armée est devenue étrangère à la nation. Le métier des armes n'est plus compris : les mots armée de métier et armée professionnelle sont employés de manière indifférenciée. Or cette notion de profession renvoie à une représentation civile où s'introduisent les contrats à durée déterminée ou indéterminée alors que l'engagement militaire est d'une autre nature : il met en jeu la vie et la mort »⁸⁷⁸.

On retrouve ici l'approche fonctionnaliste durkheimienne appliquée aux professions par Talcott Parsons⁸⁷⁹ dont Robert Merton fera la critique⁸⁸⁰. Si Parsons fait le choix d'analyser la société de manière systémique, c'est-à-dire comme structure composée de systèmes et sous-systèmes, Merton rejettera l'idée de fonction intégrative de la société avancée par Parsons pour souligner les tensions internes dues aux différents rôles que peut jouer chaque individu. Pour autant les deux approches ne sont pas inconciliables. Le monde militaire en est un exemple. Il est évident que l'institution militaire peut être envisagée comme une globalité, une « tribu parmi les tribus »⁸⁸¹ partageant des valeurs et des normes comportementales, un sous-système de la société française dans son ensemble pouvant être analysé de manière systémique. Pour autant, en interne elle est sujette à des luttes de reconnaissance entre les différentes armées, entre les différents individus qui revendiquent une reconnaissance spécifique de leurs rôles et fonction spécifiques sans pour autant se détacher des normes communes. Les officiers représentent eux-

⁸⁷⁷ DURANDIN. *Le déclin de l'armée française. Op. cit.* p. 182.

⁸⁷⁸ *Id.* p. 43. Dans le même esprit François Heisbourg affirmait préférer le vocable « armée de volontaires » à celui d'« armée de métier ». François HEISBOURG. Le service national. In *Défense et Société*. Actes du colloque organisé sous la direction de Pascal Boniface par l'Institut de Relations Internationales et Stratégiques (IRIS) le Cercle de Réflexions et d'Etudes sur les Problèmes Internationaux (CRESPI), 20 octobre 1994 à Paris. Paris : La Documentation Française, 1995. p. 69.

⁸⁷⁹ Voir notamment PARSONS. *The Professions and Social Structure. Op. cit.* ; PARSONS. *The Social System. Op. cit.* ; PARSONS. *Societies: Evolutionary and Comparative Perspectives. Op. cit.* ; Talcott PARSONS. *Sociological Theory and Modern Society*. New York, NY: Free Press, 1967.

⁸⁸⁰ Voir notamment Robert K. MERTON. *Social Structure and Anomie. American Sociological Review*, Vol. 3, No. 5, October 1938. p. 672-682 ; Robert K. MERTON. *Social Theory and Social Structure*. New York, NY: Free Press, 1949. 423 p. ; Robert K. MERTON. *On Social Structure and Science*. Chicago, IL: The University of Chicago Press, 1996 ; Robert K. MERTON. *Éléments de théorie et de méthode sociologique*. Paris : Armand Colin, 1997.

⁸⁸¹ Bernard BOENE. *The Military as a Tribe among Tribes: Postmodern Armed Forces and Civil-Military Relations?* In CAFORIO (ed.). *Handbook of the Sociology of the Military. Op. cit.* p. 167-185.

mêmes un sous-système qui vise à la fois à s'identifier au système « armée » mais à se distinguer en interne des autres sous-systèmes (sous-officiers, militaires du rang, civils). Au cœur de ce sous-système « officiers » chaque individu joue plusieurs rôles et assume plusieurs fonctions qui lui imposent à la fois de s'intégrer aux différents groupes auxquels il appartient tout en se différenciant de ses semblables pour exister comme individu et faire valoir son mérite propre. Pourtant, comme le soulignait Parsons les choix opérés par les individus se font sous contraintes symboliques c'est-à-dire selon des normes et des valeurs propres au groupe auquel ils appartiennent⁸⁸². De fait leur autonomie d'action est largement entravée et leur capacité de différenciation limitée. En d'autres termes les officiers agissent en fonction à la fois des normes encadrant leur activité comme officiers en général, mais également au regard des règles relatives à leurs fonctions et à leurs rôles respectifs. Les contraintes symboliques étant très marquées, le choix d'action est limité et souvent marqué par un conformisme normatif inhibant toute différenciation⁸⁸³.

Nous retrouvons ici la question posée par Emile Durkheim : « [c]omment se fait-il que, tout en devenant plus autonome, l'individu dépende plus étroitement de la société? Comment peut-il être à la fois plus personnel et plus solidaire? Car il est incontestable que ces deux mouvements, si contradictoires qu'ils paraissent, se poursuivent parallèlement »⁸⁸⁴. Les officiers français sont confrontés à ce tiraillement entre besoin de reconnaissance intra et extra groupale. Dans l'incertitude ils se réfèrent systématiquement à un corpus normatif renvoyant à des valeurs porteuses à la fois d'une légitimité intrinsèque et d'un prestige qui permet de maintenir le groupe dans une sphère séparée bien qu'en interaction avec les autres sphères. Ce besoin d'articulation entre individualité et solidarité s'explique par le caractère dialogique de la formation de l'identité. L'officier n'est officier que parce qu'il est reconnu comme tel par les autres corps ainsi que par la société. Pour être reconnu à l'extérieur il doit se conformer aux attentes de la société française. Pour être reconnu en interne il doit se conformer aux exigences normatives en vigueur.

En interne, l'esprit de groupe renforce les convictions et les croyances partagées en son sein. Il renforce aussi les convictions de chacun de ses membres et peut parfois aboutir à des

⁸⁸² PARSONS. *The Social System. Op. cit.*

⁸⁸³ Sur le conformisme voir les travaux de Solomon E. Asch. Notamment Solomon E. ASCH. Opinions and Social Pressure. *Scientific American* Vol. 193, No. 5, 1955. p. 31-35. Egalement, Morton DEUTSCH, Harold B. GERARD. A study of normative and informational social influences upon individual judgment. *Journal of Abnormal and Social Psychology*, Vo. 51, No. 3, 1955. p. 629-636.

⁸⁸⁴ DURKHEIM. *De la division du travail social. Op. cit.* p. ix.

comportements irrationnels. « Voilà pourquoi, dans les assemblées nombreuses, une émotion peut acquérir une telle violence; c'est que la vivacité avec laquelle elle se produit dans chaque conscience retentit dans toutes les autres »⁸⁸⁵ écrivait Durkheim décrivant la propension des membres d'un groupe à adopter des comportements appropriés aux attentes des autres membres plutôt que de décider rationnellement en fonction d'objectifs à atteindre. Il n'est d'ailleurs pas toujours nécessaire que les croyances soient partagées *a priori* pour qu'un individu y adhère. Les études sur le conformisme, menées notamment par Solomon Asch, montrent la capacité des individus à se plier aux exigences du groupe par volonté d'intégration, ou plus exactement pour éviter l'exclusion et l'isolement qui découlerait d'une forte différenciation.

Le consentement au sacrifice chez les officiers français doit être envisagé au travers d'un conformisme normatif renforcé par un discours tendant à imposer la mort au combat comme la caractéristique essentielle de l'identité de l'officier. Nicholas Onuf souligne d'ailleurs l'importance du *speech act* (acte de langage) répété comme première étape de la formation des règles⁸⁸⁶. Selon lui certains agents imposent des règles en amenant les autres agents à adopter leurs idées et leurs croyances. Cette imposition se fait par un endoctrinement qui est à la base d'institutions reposant sur une hégémonie réglementaire et dont les professions sont un exemple⁸⁸⁷. La fonction perlocutoire de ces actes de langages permet une intégration de l'énoncé comme convention et l'intégration de la convention dans le *corpus* de règles attachées à l'identité⁸⁸⁸. Le fait de répéter que le sacrifice est consenti et que ce consentement est consubstantiel de l'état militaire, implique de la part de l'officier une intériorisation du sacrifice suprême comme marqueur identitaire incontestable.

La convention concernant le sacrifice suprême ainsi établie étant porteuse d'une sacralité intrinsèque, sa réception comme règle est facilitée et la conviction de sa légitimité confortée au sein du groupe, ce qui en retour renforce sa sacralité. « C'est en effet un fait constant que, quand une conviction un peu forte est partagée par une même communauté d'hommes, elle prend inévitablement un caractère religieux ; elle inspire aux consciences le même respect révérenciel

⁸⁸⁵ *Id.*, p. 105-106.

⁸⁸⁶ ONUF. Constructivism. *Op. cit.*, p. 66-67. Onuf divise les actes de langage performatifs en trois catégories: les discours assertifs, les discours directifs et les discours commissifs. Ces types discours visent tous trois à ce que « les choses soient faites en instruisant, dirigeant et engageant les agents ». Selon Onuf à ces trois types d'actes de langage correspondent trois types de règles qui soutiennent les principes de l'institution concernée. De fait les actes de langage sont étroitement liés à la définition des règles qui régissent l'institution. *Id.*, p. 68-74.

⁸⁸⁷ *Id.*, p. 75.

⁸⁸⁸ AUSTIN. *How to Do things with Words*. *Op. cit.*.

que les croyances proprement religieuses »⁸⁸⁹. March et Olsen indiquent par ailleurs que les « expériences sont systématiquement codées en règles, les règles en principes et les principes en systèmes de pensée »⁸⁹⁰. Le poids de l'histoire dans la manière de penser la règle impacte son acceptabilité et son appréciation en termes de Bien et de Mal. La règle bénéficie alors d'une légitimité traditionnelle. La survalorisation du sacrifice à travers l'histoire de France qui aboutit à sa formalisation dans un texte de droit, renforce la perception du *pro patria mori* comme catégorie du Bien et comme comportement appropriée aux attentes nourries à l'égard des officiers. Il renforce en cela leur identité. La légitimité ou la pertinence d'une telle règle ne peut être que difficilement remise en question. Les systèmes institutionnalisés qui fixent les normes faibles⁸⁹¹ en les transformant en normes légales figent les règles et rendent difficile leur évolution. Pour March et Olsen ces règles ne peuvent être réévaluées qu'à la lumière de nouvelles expériences qui vont impliquer un questionnement sur leur légitimité⁸⁹². L'Afghanistan a joué ce rôle déclencheur chez les officiers en les confrontant :

1. à une situation pour laquelle le sens du sacrifice n'était pas clair ;
2. à un conflit très éloigné, physiquement et moralement, des préoccupations de la société française ;
3. à l'absence de reconnaissance de la part de leurs concitoyens accentuée par les effets de la professionnalisation ;
4. à la formalisation du consentement au sacrifice, qui selon nous lui a fait perdre sa valeur morale.

« En situation de désorientation, de crises ou de quête de sens, les acteurs sont particulièrement enclins à repenser ce que et qui les autres et eux-mêmes sont », affirment March et Olsen. De fait, l'Afghanistan a eu pour effet d'activer l'identité⁸⁹³ des officiers en exigeant un sacrifice suprême s'inscrivant dans un paradigme nouveau, post-héroïque⁸⁹⁴ et

⁸⁸⁹ DURKHEIM. *De la division du travail social*. *Op. cit.*. p. 183.

⁸⁹⁰ MARCH, OLSEN. The Logic of Appropriateness. *Op. cit.*. p. 699. Paradigme qui disqualifie l'idée même de suicide héroïque de Durkheim, ou à tout le moins lui fait perdre son sens.

⁸⁹¹ Nicholas Onuf définit les règles faibles comme étant celles qui amènent les « agents à penser qu'ils devraient faire ce qu'ils ont toujours fait ». ONUF. *Constructivism*. *Op. cit.*. p. 67.

⁸⁹² MARCH, OLSEN. The Logic of Appropriateness. *Op. cit.*. p. 699.

⁸⁹³ STETS, BURKE. Identity Theory and Social Identity Theory. *Op. cit.*. p. 229-231.

⁸⁹⁴ LUTTWAK. *Toward Post-Heroic Warfare*. *Op. cit.* ; LUTTWAK. *Give War a Chance*. *Op. cit.*.

postmoderne⁸⁹⁵, en rupture avec le modèle traditionnel du *pro patria mori*. Le décalage entre la convention du don de soi pour la patrie et l'exigence de sacrifice pour le peuple afghan dans une logique cosmopolite a donné lieu à un questionnement sur la légitimité de cette exigence. Bien entendu, la question du sens est à envisager dans un contexte d'évolutions plus global, intégrant les avancées techniques, les changements dans le système international, le rôle des média ou encore l'évolution du rapport entre les armées françaises et la nation. Le conflit en Afghanistan n'aura été que le déclencheur d'un mouvement initié selon nous dans les années soixante avec la fin du conflit algérien et la naissance d'une Europe présentée comme un havre de paix kantien.

La *logic of appropriateness* trouve ici sa limite comme logique séparée de l'approche conséquentialiste. Nous considérons avec March et Olsen que ces deux logiques doivent être « réconciliées », notamment en ce qui concerne la tension entre le conformisme normatif inhérent à une approche fondée sur le rôle ou l'identité, et le conséquentialisme portant sur les conséquences de l'action⁸⁹⁶. Lorsque la norme perd de sa légitimité comme impératif déontique unanimement accepté, elle est questionnée à l'aune de ses conséquences. En l'occurrence, la pertinence du sacrifice comme convention, puis comme norme légale est réévaluée au travers d'une *logic of consequences* non seulement en interne mais également en externe. D'où la question posée par le journaliste spécialiste des questions de défense Jean-Dominique Merchet : « pourquoi nos soldats tombent-ils là-bas ? »⁸⁹⁷ Pour autant la réconciliation entre les deux logiques préexiste selon nous à la survenue d'une rupture favorisant la remise en cause du modèle traditionnel de sacrifice. Comme nous l'avons déjà indiqué, le sacrifice est attaché à une contrepartie en termes de reconnaissance qui, si elle fait défaut, n'offre plus de raison d'être au don de soi. On comprend dès lors que la mort *pro patria* est indexée à la réalisation de cette conséquence espérée. Elle est également indexée aux sanctions potentielles liées au comportement concerné. D'autre part, le sacrifice suprême ne peut s'envisager que dans le cadre d'une utilité générale. L'officier, comme l'ensemble des militaires, est supposé mourir pour les intérêts de la nation. Là encore il doit être envisagé en termes de conséquences attendues pour l'ensemble des citoyens. La rupture n'est finalement qu'un prétexte à la remise en question de la règle qui faisait déjà l'objet d'interrogations. Le conformisme n'est pas un abandon pur et simple de la capacité à réfléchir mais un choix consistant à préférer se ranger à

⁸⁹⁵ MOSKOS, WILLIAMS, SEGAL. *The Postmodern Military*. *Op. cit.*.

⁸⁹⁶ MARCH, OLSEN. *The Logic of Appropriateness*. *Op. cit.*. p. 701.

⁸⁹⁷ MERCHET. *Mourir pour l'Afghanistan*. *Op. cit.*.

l'avis du groupe afin de ne pas en être exclu et d'éviter d'éventuelles sanctions⁸⁹⁸. Selon March et Olsen, la *logic of appropriateness* répond à trois questions :

1. A quel type de situation suis-je confronté ?
2. Quel type de personne suis-je ?
3. Que fait une personne telle que moi dans pareille situation ?⁸⁹⁹

La logique conséquentialiste passe quant à elle par quatre questions préalables :

1. Quelles sont mes alternatives ?
2. Quelles sont mes valeurs ?
3. Quelles sont les conséquences de mes alternatives pour mes valeurs ?
4. Quel choix a les meilleures conséquences potentielles?⁹⁰⁰

Il est évident qu'en situation de combat les officiers confrontés à une mort potentielle n'ont pas le loisir de dérouler ces questions et d'y répondre de manière séquentielle après une réflexion approfondie pour chacune d'entre elles. Dans le pire des cas, qui s'avère assez généralisé au regard des entretiens que nous avons menés, l'officier déroule de manière automatique un processus appris à l'entraînement. C'est ce qu'il ressort du témoignage de cet officier subalterne ayant été confronté au feu en Afghanistan :

« On n'y pense pas : on s'accroche à ce qu'on sait faire et à ce qu'on sait bien faire. (...) Quand ça tire de toute façon on ne peut pas rester dans une posture complètement passive de réflexion. On réagit. (...) Sur le moment, si la préparation est bonne, si l'entraînement est bon, si le drill est en place, on ne se pose même pas de question. (...) On met en place des composantes, des savoir-faire, des procédures. (...) On fait le métier pour lequel on s'est engagé, c'est-à-dire qu'on met en œuvre toutes les compétences qu'on a acquises. (...) C'est l'application rigoureuse, pas irréfléchie, mais rigoureuse et automatique de réflexes, donc des automatismes »⁹⁰¹.

⁸⁹⁸ ASCH. Opinions and Social Pressure. *Op. cit.*. DEUTSCH, GERARD. A study of normative and informational social influences upon individual judgment. *Op. cit.*

⁸⁹⁹ MARCH, OLSEN. The Logic of Appropriateness. *Op. cit.* p. 690.

⁹⁰⁰ *Id.* p. 691.

⁹⁰¹ Entretien avec officier subalterne de l'armée de Terre (OSbAT16). Septembre 2012.

Les questions évoquées précédemment n'ont en fait pas de raison d'être spécifique lors de la confrontation avec la mort. Le type de situation est généralement clairement identifié et renvoi à l'entraînement et à la préparation à cette confrontation avec la violence létale. L'officier ne s'interroge pas non plus sur son identité ou le type de personne qu'il est individuellement. Il est convaincu de la légitimité morale de son action et des risques qui y sont inhérents. La perspective de la mort active une identité préconstruite et parfaitement assimilée. En conséquence de quoi donner sa vie correspond à l'acceptation, au travers des processus d'auto-catégorisation et d'identification⁹⁰², des règles du groupe et constitutives de l'identité de l'officier. En termes de conséquences, le choix entre différentes options dépendra des objectifs à atteindre. En règle générale le sacrifice est la solution ultime étant entendu que l'officier ne désire pas mourir et que le sacrifice n'est pas un but en soi. L'évaluation des risques se fera au regard des objectifs assignés en gardant à l'esprit que la mission est toujours considérée comme « sacrée » puisque présentée comme conditionnant la défense des intérêts nationaux⁹⁰³. La question des valeurs est, quant à elle étroitement liée à l'identité. L'officier est porteur de valeurs fondatrices dont le sens du service, pouvant exiger le consentement au sacrifice, fait partie. Même si cela n'est pas affirmé clairement, les conséquences pour les valeurs que peuvent avoir les différentes options ont une importance dans le choix conduisant potentiellement à la confrontation avec la mort. Le refus de cette confrontation peut-être, en effet, perçu comme un manquement grave, une absence de courage, un défaut professionnel, voire un déshonneur. Si personne au sein de l'institution n'est prêt à admettre que le refus du sacrifice puisse donner lieu à de tels jugements, il n'en demeure pas moins que la sacralité du sacrifice *pro patria* est telle qu'un officier préférant sa sauvegarde à l'accomplissement de la mission fusse au péril de sa vie ferait l'objet d'une stigmatisation immédiate. Dans un registre comparable, l'impossibilité culturelle, à laquelle sont confrontés de nombreux militaires souffrant de stress post-traumatique, d'exprimer ouvertement des angoisses ou des peurs au retour d'une opération, illustre le poids de la tradition et des valeurs dans l'institution militaire. Enfin, le meilleur choix s'avérera être celui qui permettra à la fois une économie des forces et l'accomplissement de la mission qui demeure l'élément déterminant puisqu'elle conditionne chez l'officier la satisfaction liée à l'idée « d'avoir bien fait [son] travail ». Les meilleures

⁹⁰² BERGER, LUCKMANN. *La construction sociale de la réalité. Op. cit.*

⁹⁰³ Même dans le cas afghan, pour lequel les intérêts défendus étaient particulièrement peu clairs, l'idée de la défense de la nation contre d'éventuelles menaces terroristes justifiait l'ensemble des missions menées par les forces françaises. Nous aurons l'occasion d'y revenir dans la troisième partie de ce travail.

conséquences seront toujours celles qui permettent d'épargner des vies et de mener à bien la mission confiée par le pouvoir politique, théoriquement, au nom de la nation. Ce qui nous renvoie à l'histoire et au « dilemme du guerrier des temps antiques », à savoir choisir entre honneur et devoir⁹⁰⁴, puisque aujourd'hui encore « [c]e qui donne au soldat une position particulière dans une société, c'est le *risque* qu'il doit accepter de prendre, et de faire courir à d'autres, pour remplir sa mission »⁹⁰⁵. Ce rapport à la mort singulier est définitivement marqué chez les officiers par l'idée selon laquelle « le courage, et plus encore la force morale, permet de faire son métier avec honneur »⁹⁰⁶. A ce titre l'articulation entre *logic of appropriateness* et *logic of consequences* se fait au travers de l'application de règles institutionnalisées et l'évaluation des conséquences potentielles de leur non-respect.

Finalement, il ressort des entretiens menés dans le cadre de ce travail, que ces questions ne sont posées ni avant, ni après, ni au moment de la confrontation avec la mort. Cette absence de réflexion s'explique selon nous par le fait que l'environnement de l'officier contribue à apporter des réponses *a priori* à l'ensemble des questions qu'il pourrait être amené à se poser. Devenir officier c'est adopter un corpus de normes formelles et informelles et s'y soumettre sans les questionner véritablement. Cette idée s'intègre dans la culture d'obéissance du militaire elle-même intégrée dans l'idée de subordination au pouvoir militaire que nous traiterons ci-après. Rare sont les officiers qui, à l'image du général de La Maisonneuve, en appelle à l'autonomie de penser et à « la volonté, la capacité (...) de "dire non" » quand cela devient nécessaire⁹⁰⁷. Bien au contraire la plupart s'attache au principe d'obéissance au travers d'une « édification des consciences », par ailleurs présentée comme une condition *sine qua none* de l'éthique militaire⁹⁰⁸, à la formalisation d'un savoir-être qui « définit les comportements »⁹⁰⁹, au besoin de « traduire en certitudes les ordres, voire l'absence d'ordre »⁹¹⁰. Le processus d'endoctrinement à l'œuvre est renforcé par l'appel au professionnalisme de Valérie Fournier et à l'autodiscipline liée à la gouvernementalité foucauldienne que nous avons déjà évoqués⁹¹¹.

⁹⁰⁴ LA MAISONNEUVE. *Le métier de soldat. Op. cit.* p. 16.

⁹⁰⁵ *Id.* p. 31.

⁹⁰⁶ LECOINTRE. *Pour une culture armée. Op. cit.*

⁹⁰⁷ LA MAISONNEUVE. *Le métier de soldat. Op. cit.* p. 203.

⁹⁰⁸ ROYAL. *L'éthique du soldat français. Op. cit.* p. 29-46.

⁹⁰⁹ *Id.* p. 52.

⁹¹⁰ BENTEGEAT. *Aimer l'armée. Op. cit.* p. 158.

⁹¹¹ Voir 2.3. dans ce document. FOURNIER. The appeal to 'professionalism' as a disciplinary mechanism. *Op. cit.* ; EVETTS. Explaining the construction of professionalism in the military. *Op. cit.* p. 772 ; FOUCAULT. La gouvernementalité. *Op. cit.*

Tout semble mis en place pour que l'officier s'affranchisse de sa liberté de penser tout en continuant de croire qu'il bénéficie d'une autonomie de conscience. Chez les officiers bien plus qu'ailleurs, écrit le général La Maisonneuve, « [l]a première opinion qui nous arrive quand on nous interroge à l'improviste sur une chose n'est d'ordinaire pas la nôtre, mais seulement l'opinion courante, qui appartient à notre caste, notre situation, notre origine : les opinions propres émergent rarement à la surface »⁹¹². Bien que les officiers prétendent avoir réfléchi au sacrifice *a posteriori*, les entretiens tendent à montrer que cette réflexion est restée très superficielle et a visé essentiellement à réduire le fossé psychologique entre la culture du service imposant le don de soi et l'absence de sens de ce dernier.

Toute la subtilité réside dans la capacité discursive à faire croire à un individu réduit à un état agentique⁹¹³, qu'il dispose encore de sa pleine autonomie de conscience, à lui faire croire que la restriction de liberté est une liberté, qu'il consent là où il se soumet, et que quelqu'un d'autre sait mieux que lui ce qui est bon pour lui⁹¹⁴. « Être soldat ne relève de la sphère privée, être militaire, c'est avant tout ne plus s'appartenir ni appartenir à sa propre famille, être militaire c'est appartenir à la nation. Exister et agir pour elle. Vivre et mourir pour elle. Et ceci nous renvoie à notre histoire »⁹¹⁵. Ce qui vaut pour les soldats vaut encore plus pour les officiers qui s'estiment porteurs des valeurs de la nation dont l'esprit de sacrifice fait partie⁹¹⁶. Le « consentement » au sacrifice s'inscrit dans cette logique d'acculturation à une convention traditionnelle devenue norme de droit et présentée comme une normalité ne méritant pas de débat.

Les règles transforment ainsi l'individu en agent⁹¹⁷, et aucun être humain ne dispose, en tant qu'agent, d'une totale autonomie, puisque son autonomie supposée est limitée par l'autonomie des autres agents⁹¹⁸. En cela les règles transforment les individus « en modelant leurs identités et leurs mentalités, et les amenant à respecter le pouvoir *normatif* des règles »⁹¹⁹.

⁹¹² LA MAISONNEUVE. *Le métier de soldat. Op. cit.* p. 16.

⁹¹³ MILGRAM. *Obedience to Authority. Op. cit.* Voir également ONUF. *Constructivism. Op. cit.* p. 64.

⁹¹⁴ Voir DWORKIN. *Paternalism. 1971. Op. cit.* p. 107-126 ; DWORKIN. *Paternalism. 1972. Op. cit.* p. 64-84.

⁹¹⁵ Luc RAVEL. *Hommage national à nos camarades tombés en Afghanistan. Homélie de l'évêque aux armées pour le retour des corps des 7 militaires morts en Afghanistan. Hôtel national des Invalides, Paris le 19 juillet 2011. Le rapprochement entre spirituel et temporelle est ici criant : la vie du militaire appartient au dieu-nation, comme la vie de humaine appartient à Dieu comme nous l'avons déjà vu.*

⁹¹⁶ BARREAU, DUFOURQ, TEULON. *Paroles d'officiers. Op. cit.* p. 159.

⁹¹⁷ ONUF. *Constructivism. Op. cit.* p. 64.

⁹¹⁸ *Id.* p. 65 et 77.

⁹¹⁹ MARCH, OLSEN. *The Logic of Appropriateness. Op. cit.* p. 696.

Par suite, au travers du mécanisme d'activation de l'identité sociale, l'agent, en l'occurrence, l'officier, subit une « dépersonnalisation » impliquant des comportements conformes aux normes en vigueur au sein du groupe⁹²⁰. De communauté de vie partagée, l'armée passe ainsi à une institution totalitaire⁹²¹ (*total institution*) au sein de la laquelle s'applique à l'officier un « traitement collectif conforme à un système d'organisation bureaucratique qui prend en charge tous ses besoins »⁹²² même celui de penser.

« Ce n'est pas assez de remarquer que dans la réalité l'homme ne s'appartient pas tout entier pour avoir le droit d'en conclure qu'il ne doit pas s'appartenir tout entier » écrivait Durkheim⁹²³. Exiger d'un individu qu'il « consente » à donner sa vie sans rien lui offrir en retour et en lui faisant croire que le choix du don de soi relève de son autonomie décisionnelle nous paraît fort discutable. Prétendre offrir la possibilité à un individu de se révéler en détournant le « deviens qui tu es »⁹²⁴ pour en faire un outil de communication et de recrutement⁹²⁵ nous paraît être aujourd'hui un pari dangereux et une pratique contestable.

Si la lente construction historique du consentement au sacrifice trouve sa source dans une hétéronomie sociale⁹²⁶ instrumentalisant l'individu en le transformant en « agent de l'Etat », la relation particulière entretenue entre les officiers et le pouvoir politique renforce à la fois la dépersonnalisation et la servitude, parfois vantée, de l'individu ramené au rang d'outil au service du politique, d'instrument au service d'un maître.

⁹²⁰ STETS, BURKE. *Identity Theory and Social Identity Theory. Op. cit.* p. 231-232. Cette dépersonnalisation n'est pas sans rappeler la négation de l'individu, déjà évoquée, prônée par Joseph de Maistre et à l'œuvre durant la Première Guerre mondiale.

⁹²¹ BARREAU, DUFOURQ, TEULON. *Paroles d'officiers. Op. cit.* p. 124-127. Le mot totalitaire ne doit pas s'entendre ici dans son acception péjorative mais dans le sens donné par le Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales : « qui englobe ou tente d'englober la totalité des éléments d'un ensemble ».

⁹²² Erving GOFFMAN. *Asiles : Etudes sur la condition sociale des malades mentaux et autres reclus*. Paris : Éditions de Minuit, 1968. p. 48.

⁹²³ DURKHEIM. *De la division du travail social. Op. cit.* p. 8.

⁹²⁴ Si cette formule apparaît pour la première fois dans la *Deuxième Pythique*, v. 73, de Pindare sous la forme « Deviens ce que tu es », Nietzsche la reprendra en sous-titre de son *Ecce Homo*, « Comment on devient ce qu'on est » et dans la partie IV, chap. « L'Offrande du miel », de son *Ainsi parlait Zarathoustra*. Socrate avait lui-même déjà utilisé une formule quelque peu semblable présente au frontispice du Temple de Delphes, « Connais-toi toi-même », que l'on retrouve dans le *Charmide*, le *Premier Alcibiade* et le *Philèbe* de Platon.

⁹²⁵ Le slogan de la campagne de recrutement 2010-2012 de l'armée de Terre était « Devenez vous-même ». Armée de Terre. Recrutement et publicité. *Op. cit.*

⁹²⁶ ONUF. *Constructivism. Op. cit.* p. 77.

1.4. L'OFFICIER ET LE POLITIQUE : LA LUTTE POUR LA RECONNAISSANCE

Le principe de consentement au sacrifice, nous l'avons vu, est le fruit d'une longue construction historique. Fondé sur l'idée que la nation, dieu séculier s'étant substitué au dieu spirituel, a une valeur supérieure à celle des vies des individus qui la composent pris séparément. Le service de la nation est aujourd'hui l'un des principes cardinaux régulant la vie des agents de l'Etat au premier rang desquels les militaires supposés servir jusqu'à donner leur vie si nécessaire. Cette vision du service est renforcée par la relation particulière entretenue entre les armées, et plus particulièrement le commandement militaire, et le pouvoir politique. C'est d'ailleurs au niveau des relations entre les officiers le pouvoir militaire qu'Huntington situe la problématique des relations politico-militaire⁹²⁷. Reposant sur le principe d'obéissance, la relation dialectique entre les officiers et le politique est aujourd'hui marquée par une méfiance réciproque qui trouve sa source dans l'histoire de France. Dans ce cadre les officiers soumis à la règle mainte fois répétée de subordination du pouvoir militaire au pouvoir politique, cherchent continuellement à être reconnus comme des spécialistes de la chose militaire entendue de manière plus large que la simple conduite des hostilités ou la gestion de la violence. Mais au-delà de cette sphère de compétence limitée au phénomène guerrier, les officiers d'aujourd'hui sont en quête d'une reconnaissance plus globale de capacités acquises au travers de formations leur permettant de prendre de la hauteur sur leur profession et de se positionner sur des problématiques plus larges⁹²⁸. A cela s'ajoute un besoin de reconnaissance de la singularité de leur métier et des valeurs dont il est traditionnellement porteur. Dans le même temps, le pouvoir politique veille à maintenir un « contrôle objectif »⁹²⁹ sur une institution militaire dont l'histoire a montré qu'elle pouvait parfois se rebeller.

Aujourd'hui intégrée à l'identité de l'officier au travers de l'histoire et du droit, la soumission du pouvoir militaire à l'autorité civile repose sur le principe d'obéissance qui rythme la vie de tout militaire⁹³⁰. Ce principe peut se décliner sur deux axes. Le premier

⁹²⁷ HUNTINGTON. *The Soldier and the State. Op. cit.*, p. 85-86.

⁹²⁸ L'évolution des formes de conflictualités sur laquelle nous reviendrions, a fortement impacté la profession d'officier et les rapports que ces derniers entretiennent avec le pouvoir politique. SARTRE. *Quelle armée française ? Op. cit.* ; BOENE, NOGUES, HADDAD. *A missions nouvelles des armées, formation nouvelle des officiers des armes ? Op. cit.*

⁹²⁹ HUNTINGTON. *The Soldier and the State. Op. cit.*, p. 83-85.

⁹³⁰ L'article 8 de la Loi No. 2005-270 du 24 mars 2005 portant statut général des militaires dispose que « les militaires doivent obéissance aux ordres de leurs supérieurs et sont responsables des missions qui leurs sont confiées ». Instruction No. 201710/DEF/SGA/DFP/FM/1 d'application du règlement de discipline générale dans

concerne l'obéissance intra-institution imposant l'application des ordres donnés par tout supérieur hiérarchique. Le second renvoie à l'obligation d'obéissance à l'égard des décideurs politiques. C'est ce dernier point qui va nous occuper ici. Nous verrons que cette obéissance est un élément normatif d'autant plus structurant de l'identité des officiers et donc de leur comportement, qu'il émane d'une institution légitime qui « guide le comportement et stabilise les attentes »⁹³¹. Cette obéissance qui a fait l'objet de nombreux débats, ne peut s'extraire, selon-nous de la reconnaissance due à tout individu acceptant de se départir de son autonomie décisionnelle au profit de l'intérêt collectif. Cette reconnaissance doit avant tout être celle du pouvoir politique auquel l'officier fait allégeance et qui représente l'autorité légitime en démocratie. Pour autant nous pensons que cette reconnaissance est absente des relations entre officiers et pouvoir politique en France. Ce déni de reconnaissance⁹³² est vécu comme un mépris à l'égard d'une profession singulière qui inscrit sa spécificité, comme nous l'avons souligné précédemment, dans une logique de service pouvant aller jusqu'au sacrifice suprême. A tel point que les rapports entre les deux groupes évoquent la dialectique maître-esclave hégélienne et la lutte pour la reconnaissance développée par Axel Honneth⁹³³.

1.4.1. *Les relations politico-militaires en France : une tradition de subordination du militaire au civil*

La tradition de subordination du pouvoir militaire au pouvoir politique est très souvent présentée comme un état de fait. Il est sans aucun doute difficile d'en retracer l'historique depuis les origines. Pour autant, et sans prétendre épuiser le sujet, il nous paraît nécessaire d'évoquer quelques éléments ayant contribué à l'affirmation de cette tradition devenue une norme. Nous ne pouvons évidemment pas envisager cette subordination à l'échelle française sans revenir sur son histoire plus générale.

La soumission du pouvoir militaire au pouvoir politique trouve sa source dans les réflexions philosophiques de la Grèce classique sur l'organisation la cité. Dans la *République*,

les armées, du 4 novembre 2005 dispose à son article 7 que « L'obéissance aux ordres est le premier devoir du subordonné ». Voir également JUIIN. *Trois siècles d'obéissance militaire. Op. cit.*

⁹³¹ MARCH, OLSEN. *The Logic of Appropriateness. Op. cit.* p. 691.

⁹³² Axel HONNETH. *La société du mépris : vers une nouvelle théorie critique*. Paris : La découverte, 2006.

⁹³³ HEGEL. *La phénoménologie de l'esprit. Op. cit.*

Platon sépare d'abord la classe des gardiens de celle des artisans et laboureurs. Puis, dans un second temps, il différencie au sein de la classe des gardiens, les chefs, qui dirigent la cité en visant le bien commun, et leurs auxiliaires⁹³⁴, c'est-à-dire les guerriers qui la protègent et auxquels il faut « imposer des travaux, des douleurs, des combats » pour s'assurer de leur « constance »⁹³⁵. On notera alors la séparation entre une classe dirigeante douée de raison et une classe d'auxiliaires-guerriers caractérisée par son courage. Par ailleurs, la réflexion platonicienne s'inscrit dans une vision fonctionnaliste de la cité marquée par une stricte répartition des tâches⁹³⁶ au sein de professions elles-mêmes attachées, comme c'est le cas pour « l'art de la guerre »⁹³⁷, à un haut degré de technicité. A cette séparation il convient d'ajouter les réflexions du philosophe sur la subordination du militaire au politique développées dans *Le Politique*, œuvre dans laquelle il affirme que l'on ne peut considérer que « la science des généraux soit la science politique, puisqu'elle est à son service »⁹³⁸. Platon nous propose donc à la fois une séparation entre les sphères politique et militaire et le principe cardinal de subordination qui fait du militaire le serviteur du politique. Cette logique sera à l'œuvre durant la République romaine conformément au principe édicté par Cicéron : « *cedant arma togae, concedat laurea linguae* »⁹³⁹. Elle repose sur l'affirmation de l'autorité, l'*auctoritas patrum*, du Sénat qui produit les lois et dispose de la *postestas* comme bras armé⁹⁴⁰.

Cette notion d'autorité sera reprise notamment par les penseurs chrétiens qui, approfondissant les réflexions de Cicéron sur la guerre juste⁹⁴¹, feront reposer le droit de la

⁹³⁴ PLATON. *La République*. In Robert BACCOU. *Platon : Œuvres complètes*. Traduction nouvelle. Paris : Librairie Garnier frères, 1936. p. 117.

⁹³⁵ *Id.* p. 116. Soulignons que cette séparation reste à l'époque théorique. La plupart des chefs de guerres de la Grèce classique jouait un rôle important sur le plan politique. Voir Victor Davis HANSON. *La guerre du Péloponnèse*. Traduit de l'anglais par Jean-Pierre Ricard. Paris : Flammarion, 2008. p. 224-225.

⁹³⁶ PLATON. *La République. Op. cit.* p. 94. Cette répartition fonctionnaliste, comme nous l'avons déjà souligné, caractérise aujourd'hui les relations entre la société française et ses armées.

⁹³⁷ *Id.* p. 63.

⁹³⁸ PLATON. *Le Politique ou De la royauté*. Traduction par Emile Chambry. La Bibliothèque électronique du Québec. Edition de référence Garnier-Flammarion. p. 244.

⁹³⁹ « Que les armes le cèdent à la toge et les lauriers à la gloire ». CICÉRON. *Traité des devoirs - De Officiis*. In *Œuvres complètes de Cicéron. Op. cit.* I, XXII. Si cette locution est la plus célèbre les développements l'entourant dans *De Officiis* éclairent la logique de Cicéron, qui pose notamment la question : « Que peuvent au dehors les plus fortes armées, quand la sagesse des conseils manque au-dedans ? ».

⁹⁴⁰ Pour des développements sur l'*auctoritas* voir Alexandre KOJEVE. *La notion de l'autorité*. Paris : Gallimard, 2004 [1942].

⁹⁴¹ CICÉRON. *Traité des devoirs - De Officiis*. In *Œuvres complètes de Cicéron. Op. cit.* I, XI-I, 13.

guerre sur plusieurs critères dont l'*auctoritas principis*⁹⁴² qui exige que la guerre soit décidée par l'autorité publique et ne soit pas le fait d'une personne privée (*persona privata*)⁹⁴³. En démocratie, cette règle est d'autant plus importante que l'autorité légitime dérive du consentement populaire dans une logique contractualiste⁹⁴⁴. D'ailleurs, les théoriciens du politique « de Machiavel à Carl Schmitt en passant par Marx » ont tous subordonné le militaire au politique considérant que la force armée était « qui le monopole, qui le fondement même de la souveraineté, et donc de l'Etat »⁹⁴⁵.

En France, où « [p]endant des siècles, pouvoir civil et commandement militaire se sont confondus (...) depuis la Révolution française, l'évolution historique a distingué ceux qui portent le sceptre et ceux qui portent l'épée »⁹⁴⁶. L'histoire de la subordination du pouvoir militaire au pouvoir politique trouve bien entendu ses racines dans ce cadre général tourmenté⁹⁴⁷. Elle est également le fruit de sa propre histoire marquée par une tradition d'obéissance, fortement ancrée chez les officiers, doublée d'une méfiance réciproque permettant de tempérer la subordination traditionnelle. Si, comme l'écrivait Alphonse Juin « [i]l n'y a pas lieu, semble-t-il, de remonter au-delà du siècle de Louis XIV pour retracer l'évolution de la notion d'obéissance dans l'Armée française »⁹⁴⁸, étant entendu que c'est à cette période et sous l'impulsion de Louvois, « qui, le premier, la soumit aux bureaux et la remit, pieds et poings liés, dans la main du Pouvoir souverain »⁹⁴⁹, qu'apparaît la première vraie armée française, il semble que c'est la Révolution qui a marqué une réelle rupture dans le modèle politico-militaire français.

⁹⁴² Durant l'Empire romain, l'Empereur détenait le titre de *Princeps* (premier des citoyens). A la chute de la République, l'*auctoritas patrum* du Sénat avait en effet été transférée à l'Empereur (d'Auguste à Dioclétien) qui sera alors détenteur de l'*auctoritas principis*.

⁹⁴³ Voir les travaux d'Ambroise de Milan, Augustin d'Hippone, Thomas d'Aquin, Francisco de Vitoria et Francisco Suárez. Ces réflexions seront reprises et développées par de nombreux auteurs dont Michael Walzer et Brian Orend. Michael WALZER. *Just and Unjust Wars*. New York, NY: Basic Books, third edition, 2000 [1977] ; Brian OREND. *War and International Justice: A Kantian Perspective*. Waterloo, ON: Wilfrid Laurier University Press, 2000 ; Brian OREND. *The Morality of War*. Toronto, ON: Broadview press, 2006.

⁹⁴⁴ Voir en particulier Thomas HOBBS. *Léviathan ou Matière, forme et puissance de l'état chrétien et civil*. Traduction par Gérard Mairet. Paris Gallimard, 2000 [1651]. p. 290-304 ; ROUSSEAU. *Du contrat social*. *Op. cit.*. I: IV.

⁹⁴⁵ Ministère de la Défense. *Cahiers du CEHD*, No. 18, « Histoire des rapports politico-militaires (II) ». Vincennes : Centre d'études d'histoire de la défense, 2002. p. 7.

⁹⁴⁶ BARRAL. *Pouvoir civil et commandement militaire*. *Op. cit.*. p. 7.

⁹⁴⁷ LA MAISONNEUVE. *Le métier de soldat*. *Op. cit.*. p. 151-166.

⁹⁴⁸ JUIN. *Trois siècles d'obéissance militaire*. *Op. cit.*. p. 14.

⁹⁴⁹ Alfred de VIGNY. *Servitude et grandeur militaires*. Paris : Lahure, 1885. p. 16.

En effet, après 1789, la ferveur patriotique préside aux destinées d'une armée qui lui est dévouée. La nation érigée en transcendance mérite que l'on meure pour elle. Bien plus, elle est en droit de l'exiger. Les soldats qui se battaient et mourraient jusque-là pour le Roi le font désormais pour la nation incarnée dans un pouvoir politique divinisé donc légitime à exiger la mort⁹⁵⁰. Par extension ils se soumettent à l'autorité de ceux qui la représentent. La subordination du militaire au civil s'ancre ainsi dans la culture de dévouement à la patrie postrévolutionnaire. Bonaparte déclarera même devant le Conseil d'Etat le 4 mai 1802 : « [d]ans tous les pays, la force cède aux qualités civiles Ce n'est pas comme général que je gouverne, mais parce que la nation croit que j'ai les qualités civiles propres au gouvernement »⁹⁵¹. Cette incarnation de la nation dans la personne de Bonaparte justifiera l'imposition d'une obéissance sans réserve à celui qui représente le nouveau dieu séculier. Ce positionnement est sous-tendu par l'idée d'une séparation entre le politique douée d'une sagesse tournée vers l'intérêt général, et le militaire détenteur de la force et préoccupé par son seul intérêt⁹⁵². La Constituante viendra confirmer la séparation entre politique et militaire⁹⁵³. La méfiance à l'égard d'une institution détentrice de la force brute et la levée en masse de troupe amèneront la Convention nationale à mettre au jour la « nécessité de contrôler cette puissante force armée »⁹⁵⁴.

Pour traiter des relations entre politiques et militaires en Europe, Pierre Barral opère une division en trois temps qui débute peu avant la Révolution. Selon lui, une première période allant de 1780 à 1880⁹⁵⁵ est caractérisée par la concentration des pouvoirs dans les mains du « "roi connétable" qui, lors de son sacre brandit tour à tour l'épée et le sceptre »⁹⁵⁶. « L'époque des chefs » qui couvre la période 1880-1945 est, quant à elle, marquée par la diversité des relations entre la toge et les armes allant de la dictature accompagnée du contrôle du commandement militaire par le chef politique, à l'Etat de droit affirmant « avec vigueur la

⁹⁵⁰ DESMONS. *Mourir pour la patrie ? Op. cit.* p. 8.

⁹⁵¹ Discussion sur l'institution de la Légion d'Honneur. Rapportée in Jean-Baptiste Honoré Raymond CAPEFIGUE. *L'Europe pendant le consulat et l'empire de Napoléon*. Paris : Pitois-Levrault et C^e, Tome troisième, 1840. p. 245.

⁹⁵² *Ibid.*

⁹⁵³ BARRAL. *Pouvoir civil et commandement militaire*. *Op. cit.* p. 111 ; Patrick PAPA ZIAN. *La séparation des pouvoirs civils et militaires en droit comparé*. Université Panthéon-Assas, thèse de doctorat en droit public conduite sous la direction de M. le Professeur Philippe Lauvaux et soutenue le 19 juin 2012.

⁹⁵⁴ *Id.* p. 52.

⁹⁵⁵ Cette période s'arrête en France en 1870 avec la proclamation de la III^e république.

⁹⁵⁶ BARRAL. *Pouvoir civil et commandement militaire*. *Op. cit.* p. 21-50 et 236-239.

primauté du pouvoir civil »⁹⁵⁷. Enfin, en 1945 débute « l'époque des présidents » confrontés à des enjeux politiques internationaux et mis sur le devant de la scène par les médias⁹⁵⁸.

Pour Samy Cohen, le découpage est différent. Si les II^e et III^e Républiques ont été marquées par une grande autonomie des généraux, à l'abri dans un « périmètre sacré », et une forte influence du militaire sur les opérations militaires, ce sont les guerres d'Indochine et d'Algérie, avec la démission du pouvoir politique et la remise en question de la doctrine de l'obéissance passive⁹⁵⁹, puis l'arrivée du général de Gaulle et l'avènement de la V^e République, qui ont participé d'un retour à la vision clausewitzienne du primat du politique sur le militaire⁹⁶⁰ définitivement entériné par l'arme nucléaire, outil politique par excellence⁹⁶¹. De Gaulle était, en effet, comme Clausewitz « inspiré par l'amour de la patrie, le culte de l'armée, et la passion de servir »⁹⁶². Par conséquent, c'est tout naturellement que « sa pensée converge avec celle de son prédécesseur » et qu'il défend le primat du pouvoir civil tout en affirmant la « compétence propre du commandement militaire »⁹⁶³ dans une vision classique séparant la science du gouvernement et l'art de la guerre. Le Général aura ainsi contribué à ramener les chefs militaires à un rôle d'auxiliaires du pouvoir politique⁹⁶⁴. Cet état de fait est à mettre au compte de de Gaulle lui-même qui avait « médité sur les relations du politique et du soldat », et était à la fois chef militaire et « champion du pouvoir civil »⁹⁶⁵, mais également à l'expérience algérienne et son lot de désobéissances et d'insubordinations qui ont instauré une méfiance mutuelle entre l'épée et la toge. L'arme nucléaire l'inscrira définitivement dans un schéma de domination en conférant une dimension hautement politique et internationale aux questions de défense⁹⁶⁶. De fait, durant la période 1958-1962, les rapports politiques-militaires relèvent plus du mariage de

⁹⁵⁷ *Id.*, p. 239-243.

⁹⁵⁸ *Id.*, p. 243-248.

⁹⁵⁹ Raoul GIRARDET (dir.). *La crise militaire française 1945-1962. Aspects sociologiques et idéologiques*. Paris : Armand Colin, 1964.

⁹⁶⁰ *Id.*

⁹⁶¹ Samy COHEN. Le pouvoir politique et l'armée. *Pouvoirs*, No. 125, 2008 ; BARRAL. *Pouvoir civil et commandement militaire*. *Op. cit.*, p. 176-177. Voir également FORCADE, DUHAMEL, VIAL (dirs.). *Militaires en République 1870-1962*. *Op. cit.* ; Bernard CHANTEBOUT. La dissuasion nucléaire et le pouvoir présidentiel. *Pouvoirs*, No. 38 « L'armée », septembre 1986.

⁹⁶² BARRAL. *Pouvoir civil et commandement militaire*. *Op. cit.*, p. 14.

⁹⁶³ *Ibid.*

⁹⁶⁴ COHEN. Le pouvoir politique et l'armée. *Op. cit.*, p. 22.

⁹⁶⁵ BARRAL. *Pouvoir civil et commandement militaire*. *Op. cit.*, p. 132.

⁹⁶⁶ LA MAISONNEUVE. *Le métier de soldat*. *Op. cit.*, p. 155-156.

raison que du mariage d'amour⁹⁶⁷. D'autant que la « parole du chef a perdu de sa sacralité » à tel point que pour Cohen « [a]ppliquée à la V^e République, l'expression "pouvoir militaire" est inadéquate »⁹⁶⁸ et que la période signe la « défaite des généraux »⁹⁶⁹.

La Constitution du 4 octobre 1958 formalise une suprématie politique acquise tout au long de l'histoire de France. Elle consacre la notion de souveraineté populaire, en affirmant que le principe de la République est le « gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple »⁹⁷⁰, et confère au politique un rôle représentatif de la volonté populaire⁹⁷¹. Par ailleurs, elle investit le politique, exécutif et législatif, de pouvoirs conséquents sur le militaire puisque « [l]e Président de la République est le chef des armées » et qu'il « préside les conseils et les comités supérieurs de la défense nationale »⁹⁷² ; que le « Gouvernement détermine et conduit la politique de la nation » et qu'il « dispose de l'administration et de la force armée »⁹⁷³ ; et enfin que « [l]a déclaration de guerre est autorisée par le Parlement »⁹⁷⁴. Ce faisant la réforme des institutions induite par l'adoption de la Constitution de la V^e République consacre la notion d'autorité légitime en l'attribuant au Parlement en matière d'ouverture des hostilités. On comprend bien alors que le Parlement, comme relai de la volonté populaire, est seul légitime à engager dans un conflit la nation qu'il représente. Le pouvoir politique est en effet traditionnellement considéré comme étant détenteur de la raison et de la sagesse⁹⁷⁵ permettant de décider de l'opportunité de l'emploi de la force armée dans une situation donnée. Par ailleurs, ce pouvoir n'est légitime que s'il représente la volonté nationale. Quoi qu'il en soit la notion d'autorité légitime est étroitement liée à la souveraineté étatique interne ou externe⁹⁷⁶. Comme

⁹⁶⁷ COHEN. Le pouvoir politique et l'armée. *Op. cit.*.

⁹⁶⁸ *Ibid.*.

⁹⁶⁹ Samy COHEN. *La défaite des généraux : le pouvoir politique et l'armée sous la V^e République*. Paris : Fayard, 1994.

⁹⁷⁰ Constitution du 4 octobre 1958. Art. 2.

⁹⁷¹ *Id.* Art. 3.

⁹⁷² *Id.* Art. 15.

⁹⁷³ *Id.* Art. 20.

⁹⁷⁴ *Id.* Article 35. Modifié par la Loi constitutionnelle No. 2008-724 du 23 juillet 2008 de modernisation des institutions de la V^e République.

⁹⁷⁵ Cette idée est développée tant par Platon dans *La République* où le philosophe affirme que la sagesse est la vertu des gouvernants et le courage celle de leurs auxiliaires que sont les guerriers (Livre IV), que par Aristote dans sa *Politique* (Livre I, Chap. I, §4), ou encore par Clausewitz dans *De la guerre* où il écrit que « la politique est la faculté intellectuelle, la guerre n'est que l'instrument ». CLAUSEWITZ. *De la guerre*. *Op. cit.* Livre VIII, Chap. VI : B, 1955. p. 706.

⁹⁷⁶ Serge SUR. *Relations internationales*. Paris : Librairie générale de droit et de jurisprudence-Montchrestien, 3^e édition, 2004. p. 188.

le souligne Serge Sur « [l]e recours à la guerre a longtemps été considéré comme un *attribut essentiel de la souveraineté de l'Etat*, permettant de le singulariser par rapport à toute autre organisation politique. Lui reconnaître le monopole de la violence légitime, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur, demeure même un des éléments de sa définition »⁹⁷⁷.

Cette supériorité de la sphère politique sur la sphère militaire mérite bien entendu d'être nuancée. Tout d'abord parce que les relations politico-militaires ne sont pas une catégorie homogène. Des différences notables existent en fonction des niveaux de responsabilité, des fonctions et des grades⁹⁷⁸. D'autre part, ces relations varient avec le contexte dans lequel elles s'exercent. Elles sont, par exemple et selon le général Georgelin, ancien chef d'état-major des armées, plus intenses en situation de crise⁹⁷⁹. De fait la subordination, principe général « qui n'est plus remis en question »⁹⁸⁰, peut, somme toute, subir des inflexions en fonction des événements. Enfin, les différents organes créés afin d'améliorer la synergie entre pouvoir politique et pouvoir militaire, ainsi que la présence d'officiers supérieurs et généraux au sein des ministères et auprès des dirigeants politiques, offrent la possibilité aux militaires de peser dans les décisions politiques au-delà de leur stricte sphère de compétence traditionnelle⁹⁸¹.

Cela étant, la tradition de subordination n'est pas remise en cause et « [a]u début de notre 21^e siècle, l'obéissance militaire recouvre toujours l'essentiel des acceptions et exigences des époques du Roi Soleil, de l'Empereur ou de la seconde guerre mondiale »⁹⁸². Cette règle d'obéissance, qui avec l'obligation de loyalisme constituent le socle de la soumission du militaire au civil⁹⁸³, reste aujourd'hui encore « constitutive de l'état de soldat, et cette notion doit être comprise, acceptée et intériorisée par chaque citoyen ayant choisi d'exercer le métier les armes »⁹⁸⁴. Les choses ne sont pourtant pas aussi simples et il existe chez les responsables militaires français une tendance à l'équilibre instable consistant à soutenir le strict respect du

⁹⁷⁷ *Id.* p. 56.

⁹⁷⁸ Jean-Louis GEORGELIN. The Pol/Mil interface and War: The French at the Beginning of the Twenty-First Century. In Julian LINDLEY-FRENCH, Yves BOYER (eds.). *The Oxford Handbook of War*. Oxford NY: Oxford University Press, 2012.

⁹⁷⁹ *Id.* p. 247-249.

⁹⁸⁰ *Id.* p. 244.

⁹⁸¹ *Id.*

⁹⁸² Eric IRASTORZA. Préface. In JUIN. *Trois siècles d'obéissance militaire*. *Op. cit.* p. 9.

⁹⁸³ Raoul GIRARDET. La désobéissance légitime 1940-1962. In FORCADE, DUHAMEL, VIAL (dirs.). *Militaires en République 1870-1962*. *Op. cit.* p. 548. Le loyalisme fait partie des contraintes de l'état militaire formalisées à l'article 1 de la Loi No. 2005-270 du 24 mars 2005 portant statut général des militaires (Article L4111-1 du Code de la défense).

⁹⁸⁴ GIRARDET. La désobéissance légitime. *Op. cit.* p. 548.

devoir d'obéissance, comme le fit le Maréchal Juin, et dans le même temps, à vouer un culte à la « désobéissance légitime »⁹⁸⁵ du général de Gaulle. C'est cette ambiguïté, qui interroge sur l'acceptation et l'intériorisation de l'obéissance, que l'on retrouve dans l'effort fait par le général Irastorza, ancien chef d'état-major de l'armée de Terre, lorsque dans la préface d'une réédition du livre du Maréchal Juin, il tente d'articuler l'appel à l'obéissance passive et la liberté d'esprit⁹⁸⁶. Tentative visant à convaincre qu'obéir n'est rien moins que l'expression de la liberté⁹⁸⁷, puisque la servitude est consentie. Alfred de Vigny soulignait déjà en 1885 la difficulté à articuler « le devoir et la Conscience », l'obéissance passive du capitaine de la Boudeuse, qui fit fusiller les prisonniers de guerre sur ordre du Comité de salut public, et la désobéissance du Vicomte d'Orte qui refusa d'exécuter l'ordre de Charles IX qui voulait « étendre à Dax la St Barthélémy parisienne »⁹⁸⁸. Un siècle et demi plus tard, la même question se pose encore et toujours : devoir ou conscience ? Dilemme insoluble résumé par la formule lapidaire de Vigny : « [n]ous admirons le libre arbitre et nous le tuons »⁹⁸⁹.

Devoir exécuté sans murmurer comme le fit Alphonse Juin qui écrivait : « [j]'ai toujours obéi au gouvernement de la France sans me faire juge de sa légitimité et je continue de le faire. J'ai obéi quand l'obéissance allait de soi, mais j'ai obéi également dans des circonstances où beaucoup estiment, ou ont estimé, qu'il aurait fallu désobéir : en particulier, lors de l'armistice de 1940 et lors de l'abandon de ma terre natale d'Algérie. Je mets moins que jamais en question le réflexe d'obéissance que l'ancienne armée m'avait inculqué »⁹⁹⁰ ? Ou liberté de conscience de l'homme de caractère du général de Gaulle ?⁹⁹¹ Le général de La Maisonneuve nous propose une forme de compromis en écrivant : « la soumission aux règles, l'exécution des ordres sont l'alphabet du soldat ; mais avec les lettres, il faut savoir composer »⁹⁹².

Ce culte de l'obéissance que l'éthique militaire exalte comme la plus haute vertu⁹⁹³, obère toute possibilité d'équilibrer les relations politico-militaires vers une logique d'égal à égal. Bien

⁹⁸⁵ *Ibid.*

⁹⁸⁶ JUIN. *Trois siècles d'obéissance militaire. Op. cit.*

⁹⁸⁷ *Id.*. Ce qui rappelle la gouvernementalité foucauldienne qui consiste à faire croire à l'individu qu'il consent là où il obéit.

⁹⁸⁸ VIGNY. *Servitude et grandeur militaires. Op. cit.* p. 80.

⁹⁸⁹ *Ibid.*

⁹⁹⁰ JUIN. *Trois siècles d'obéissance militaire. Op. cit.* p. 14.

⁹⁹¹ GAULLE. *Le fil de l'épée. Op. cit.* p. 69-118.

⁹⁹² LA MAISONNEUVE. *Le métier de soldat. Op. cit.* p. 15.

⁹⁹³ HUNTINGTON. *The Soldier and the State. Op. cit.* p. 79.

au contraire, elle tend à renforcer la subordination traditionnelle fondée sur des considérations relevant de la philosophie politique en l'élevant au rang de principe sacré et donc indiscutable. A une subordination rationnelle s'est lentement substituée une subordination mystique renvoyant à une vision du politique comme autorité suprême investit de son pouvoir par le demiurge séculier qu'est la nation. En d'autres termes, il apparaît que les relations politico-militaires en France sont globalement caractérisées par un rapport déséquilibré entre les deux sphères cantonnant les seconds à un rôle de serviteurs des premiers. Une servitude volontaire, pour reprendre la formule de La Boétie⁹⁹⁴, à laquelle fait écho cinq siècles plus tard, le « aimer servir » du général Bentégeat, jusqu'à l'abnégation si nécessaire au nom de « l'exigence républicaine de la soumission du soldat à l'autorité politique »⁹⁹⁵.

Ce rapport ainsi établi entre maître et serviteur, est rendu possible par une séparation consacrée par un langage spécifique rappelant, si besoin était, que les armes cèdent en tous points à la toge en qualifiant les armées d'outil au service du politique, « instrument passif dans les mains gouvernementales »⁹⁹⁶, selon la tradition clausewitzienne faisant de la guerre un moyen de la politique⁹⁹⁷. Si le terme peut sembler anodin de prime abord il n'est pas pour autant neutre. Il rappelle étrangement la terminologie utilisée par Aristote qui qualifie l'esclave d'instrument vivant⁹⁹⁸ et nous renvoie à la dialectique maître-serviteur hégélienne.

Le dialogue entre sphère politique et sphère militaire repose aujourd'hui sur ce lien de subordination refusant au commandement, c'est-à-dire aux officiers, toute activité politique⁹⁹⁹. Le contrôle objectif exercé par le pouvoir politique maintient les officiers dans un rôle qui ne correspond plus aux exigences des conflits modernes et s'oppose paradoxalement à la volonté affichée de disposer d'officiers curieux, ouverts sur le monde et capables de prendre de la hauteur sur les événements. La professionnalisation a permis, en France comme aux Etats-Unis,

⁹⁹⁴ Etienne de LA BOETIE. *Discours de la Servitude volontaire*. Paris : Flammarion, 1993 [1549].

⁹⁹⁵ BENTEGEAT. *Aimer l'armée*. *Op. cit.* p. 15-24 et 148.

⁹⁹⁶ Olivier FORCADE, Eric DUHAMEL, Philippe VIAL. Conclusion. In FORCADE, DUHAMEL, VIAL (dirs.). *Militaires en République 1870-1962*. *Op. cit.* p. 702

⁹⁹⁷ Dans les Livres blanc sur la défense et la sécurité nationale de 2008n et 2013 il est fait état de l'« outil militaire » ou de l'« outil de défense ».

⁹⁹⁸ ARISTOTE. *Politique*. *Op. cit.* Livre I, Chap. II. Nous soulignons que le terme « esclave » doit être contextualisé et qu'il renvoie ici à la notion de serviteur dans le langage moderne. Par souci de clarté et pour éviter toute perception négative liée à ce substantif connoté péjorativement, nous utiliserons le mot « serviteur » dans la suite de nos réflexions. Rappelons que pour Aristote les relations maître-serviteur pouvaient tout à fait donner lieu à une relation d'amitié si l'esclave est considéré comme un homme. Voir ARISTOTE. *Ethique à Nicomaque*. *Op. cit.* Livre VIII, Chap. 13.

⁹⁹⁹ HUNTINGTON. *The Soldier and the State*. *Op. cit.*

de circonscrire les officiers à un domaine d'action limité en total contradiction avec les besoins actuels. Le dilemme pour le politique semble se résumer au choix entre des officiers éduqués capables potentiellement d'investir le domaine réservé du politique, et des officiers aux compétences restreintes et par voie de conséquence plus aisément contrôlables.

Pour autant, il ne peut être affirmé que les officiers n'ont aucun poids dans la politique de défense de la France. Comme le soulignent les différentes contributions de l'ouvrage collectif dirigé par Olivier Forcade, Eric Duhamel et Philippe Vial, les officiers ont su, malgré les contraintes normatives et culturelles, s'investir de manières plus ou moins directes dans la politique nationale même si « [l]'engagement dans l'action politique n'est pas un phénomène majoritaire dans le corps des officiers de la Troisième à la Cinquième République » et qu'ils font preuve, comme l'écrivait le général Beaufre, d'« analphabétisme politique »¹⁰⁰⁰. Les relations entre officiers et politiques sont, nous le voyons bien, extrêmement complexes et ne peuvent être réduites à une allégeance inconditionnelle au pouvoir politique. Cependant la tendance à la subordination passive demeure valable, voire s'accroît avec la professionnalisation.

Si l'on note une politisation croissante des officiers après 1945 en raison des errements politiques de la IV^e République, l'arrivée du général de Gaulle aux responsabilités a largement contribué à leur « dépolitisation brutale »¹⁰⁰¹. Certes les officiers, en particuliers supérieurs et généraux, continuent d'avoir un impact au niveau politique¹⁰⁰². Il n'en demeure pas moins qu'aux échelons inférieurs leur poids est limité à un champ d'expertise technique strictement borné. Par ailleurs, l'implication des officiers dans la vie politique nationale officielle, en dehors des fonctions occupées en temps d'activité, est aujourd'hui inexistante¹⁰⁰³. L'histoire montre un net affaiblissement de la participation des officiers à des fonctions institutionnelles depuis 1911 pour ce qui concerne les fonctions ministérielles¹⁰⁰⁴ et depuis le début de la V^e République

¹⁰⁰⁰ Olivier FORCADE. Introduction. In FORCADE, DUHAMEL, VIAL (dirs.). *Militaires en République 1870-1962*. *Op. cit.* p. 27.

¹⁰⁰¹ FORCADE, DUHAMEL, VIAL. Conclusion. *Op. cit.* p. 702.

¹⁰⁰² GEORGELIN. *Op. cit.* Voir également Christian QUESNOT. Le chef militaire et le politique. In Commandement de la Doctrine et de l'Enseignement militaire Supérieur de l'Armée de Terre. *L'officier dans le monde au XXI^e siècle*. Actes du forum du 15 février 2002. p. 92-97.

¹⁰⁰³ Abel FRANCOIS, Emiliano GROSSMAN. Qui sont les députés de la V^e République. *La vie des idées*, 21 janvier 2011.

¹⁰⁰⁴ Jean ESTEBE. Prosopographie des militaires ministres sous la troisième République. In FORCADE, DUHAMEL, VIAL (dirs.). *Militaires en République 1870-1962*. *Op. cit.* p. 199-210 ; Serge BERSTEIN. Les militaires ministres de la guerre. In FORCADE, DUHAMEL, VIAL (dirs.). *Militaires en République 1870-1962*. *Op. cit.* p. 210-215 ; FORCADE, DUHAMEL, VIAL. Conclusion. *Op. cit.* Notamment p. 704.

pour ce qui concerne la vie parlementaire¹⁰⁰⁵. En d'autres termes, les officiers ont aujourd'hui disparus de l'horizon politique tant au sein de l'exécutif que du législatif¹⁰⁰⁶. Certes, certains continuent d'occuper des fonctions leur conférant un poids dans la politique nationale, mais sans que cela puisse être considéré comme une véritable implication politique¹⁰⁰⁷.

La V^e République voit en fait le « déclin des militaires [et la] montée en puissance des civils »¹⁰⁰⁸ qui prennent les décisions les plus importantes sans consultation préalables du pouvoir militaire. Le retrait de la structure militaire intégrée de l'OTAN, le développement de la force nucléaire, l'arrêt des essais nucléaires dans le pacifiques, ou encore la décision « souveraine »¹⁰⁰⁹ de professionnaliser les armées, en sont quelques exemples parmi d'autres¹⁰¹⁰. Le politique prend définitivement l'ascendant sur le militaire dans une logique clausewitzienne et « le chef de l'Etat devient *de facto* le chef suprême des armées »¹⁰¹¹ s'appuyant sur une « expertocratie » militaires d'officiers ramenés au rôle de conseillers¹⁰¹² ou de « techniciens du combat » au nom d'un recentrage spécieux sur le cœur de métier¹⁰¹³.

Quoi qu'il en soit, il faut retenir de ces quelques éléments que les rapports entre politiques et officiers sont marqués par une incompréhension et une méfiance réciproques fondées sur « une véritable défiance à l'égard de la haute hiérarchie militaire »¹⁰¹⁴ de la part des politiques inquiets d'un potentiel césarisme, et « la méfiance profonde qui s'installe dans l'esprit des militaires envers une classe politique qu'ils estiment trop peu courageuse et trop peu soucieuse

¹⁰⁰⁵ FRANCOIS, GROSSMAN. Qui sont les députés de la V^e République. *Op. cit.*.

¹⁰⁰⁶ Soulignons l'élection du capitaine de vaisseau Dominique de Lorgeril comme conseiller municipal à Garat en Charente à l'occasion des municipales de mai 2014. Voir Jean-Dominique MERCHET. Municipales : deux militaires ont été élus. *Secret Défense-L'Opinion* [blog], 24 mars 2014. Les commentaires qui suivent l'article sont tout à fait représentatifs, voire parfois caricaturaux, des difficultés culturelles à accepter l'implication d'un officier en politique.

¹⁰⁰⁷ COHEN. *La défaite des généraux. Op. cit.*, p. 29. On notera également que la baisse de leur implication politique dans les affaires de défense est illustrée par l'affaiblissement du nombre d'officiers généraux dans les commissions des Livres blancs sur la défense depuis 1994. Livre blanc sur la défense de 1994 : 8 généraux et amiraux sur 30 membres de la commission (soit 26,7%) ; Livre blanc Défense et Sécurité nationale de 2008 : 5 généraux et amiraux sur 38 membres (soit 13,2%) ; Livre blanc Défense et Sécurité nationale de 2013 : 6 généraux et amiraux sur 46 membres (soit 13%).

¹⁰⁰⁸ COHEN. *La défaite des généraux. Op. cit.*, p. 29.

¹⁰⁰⁹ QUESNOT. Le chef militaire et le politique. *Op. cit.*, p. 93.

¹⁰¹⁰ COHEN. *La défaite des généraux. Op. cit.*, p. 31.

¹⁰¹¹ *Id.*, p. 48.

¹⁰¹² *Id.*, p. 39.

¹⁰¹³ Henri BENTEGEAT. Métier des armes: une porte se ferme. *Le Figaro*, 12 septembre 2013 ; LA MAISONNEUVE. *Le métier de soldat. Op. cit.*, p. 96-104.

¹⁰¹⁴ Christian RENAULT. *Lettre ouverte à messieurs les officiers généraux chef d'état-major des armées et chefs d'état-major d'armées. Engagement*, No. 100, automne 2013. p. 52.

de l'intérêt supérieur du pays »¹⁰¹⁵. « Les dissonances de la toge et du glaive »¹⁰¹⁶ ont conduit à une séparation entre deux sphères de pouvoir cherchant l'une et l'autre à imposer leurs vues au travers, selon certains observateurs, d'une « forme de combat qui est un peu plus subtile mais aussi mortelle pour les institutions que le combat pratique »¹⁰¹⁷. Ce « rapport de forces entre politiques et militaires est en réalité favorable aux premiers »¹⁰¹⁸ et recentre les second sur les fonctions opérationnelles¹⁰¹⁹. Bien que les « trajectoires menant au Palais-Bourbon impliquent un investissement professionnel précoce dans la politique et la détention préalable de plusieurs postes de pouvoirs »¹⁰²⁰, de nombreux généraux ayant quitté le service actif appellent de leurs vœux un rééquilibrage des pouvoirs entre politique et chefs militaires¹⁰²¹, passant par un véritable engagement politique des officiers, notamment de ceux qui ont quitté le service actif¹⁰²².

L'acquis historique a laissé une empreinte profonde dans le modèle de relation entre pouvoir politique et pouvoir militaire. March et Olsen soulignent d'ailleurs le poids de l'histoire dans la construction identitaire et la formalisation des normes, expliquant que les acteurs sont généralement prompts à recourir à l'histoire pour trouver des « modèles légitimes » de comportements, surtout en période de crise et de quête de sens¹⁰²³. Le régime démocratique est par ailleurs le cadre étudié par March et Olsen pour démontrer le rôle de l'institution dans la formalisation des normes. Ils soulignent notamment que l'institution transforme l'individu et que la gouvernance démocratique tend à faire adopter des préférences et des droits aux citoyens,

¹⁰¹⁵ Association de Soutien à l'Armée Française (ASAF). Le 14 Juillet. Lettre No. 13/07 du 12 juillet 2013 de la rédaction. *Engagement*, No. 100, automne 2013. p. 6. François Fillon confirmait à ce titre qu'il existe « une méfiance forte des militaires, en tout cas de la hiérarchie, à l'égard du politique », mais indiquait que selon lui les politiques ne craignent pas les militaires. Jean-Michel BLIER. L'officier et le politique. Entretien avec François Fillon, Président du Conseil régional des Pays de Loire. *Les Cahiers de Générations*, No. 8, « Révolution aux Armées ? Les Nouveaux Officiers », 2001. p. 81-84.

¹⁰¹⁶ François TORRES. Les dissonances de la toge et du glaive. *Engagement*. No. 100, automne 2013. p. 21-24.

¹⁰¹⁷ QUESNOT. Le chef militaire et le politique. *Op. cit.* p. 92.

¹⁰¹⁸ COHEN. *La défaite des généraux*. *Op. cit.* p. 30.

¹⁰¹⁹ *Défense et Sécurité nationale. Le Livre blanc*. Paris : Odile Jacob/La documentation française, 2008. p. 247 ; *Livre blanc. Défense et sécurité nationale*. Paris : La documentation française, 2013. p. 114.

¹⁰²⁰ Luc ROUBAN. Les députés de 2012 : quelle diversité ? *Les notes de recherche du CEVIPOF*, « Elections 2012 : les électors politiques », note No. 8, juillet 2012.

¹⁰²¹ Il est impossible de recenser ces appels dont on trouvera de nombreux exemples dans la revue *Engagement* publiée par l'Association de soutien à l'armée française.

¹⁰²² QUESNOT. Le chef militaire et le politique. *Op. cit.* p. 97 ; LA MAISONNEUVE. *Le métier de soldat*. *Op. cit.* p. 165 et 168. Soulignons également que cet appel concerne également les officiers en activité. Voir à ce titre Laurent BARDIES, Claude WEBER. Les jeunes officiers dans la société française. *Revue Défense Nationale*, No. 768, mars 2014. p. 115-119.

¹⁰²³ MARCH, OLSEN. The Logic of Appropriateness. *Op. cit.* p. 699-700.

et en offrant « un cadre pour façonner des démocrates en développant et en transmettant des croyances démocratiques »¹⁰²⁴. Eric Letonturier ajoute quant à lui qu'au sein de l'institution militaire, pourvoyeuse de rôles et de statuts traduisant des normes et des valeurs, la reconnaissance sociale devient problématique en raison de la « perte de légitimité et d'universalité des valeurs sur laquelle elle s'appuyait historiquement »¹⁰²⁵. Mais le plus important est que « les identités étant supposées réflexives et politique, et non héritées et pré-politiques », la construction d'une identité démocratique s'accompagne nécessairement de l'appropriation par les agents d'un rôle au sein du système¹⁰²⁶. Or les rôles sont constitutifs des identités individuelles¹⁰²⁷ et nécessitent une reconnaissance du reste de la structure. A ce titre le rôle de professionnel de la violence au service du politique fait désormais partie de l'identité sociale de l'officier. L'histoire nous l'avons dit à largement contribué à l'intériorisation de cette relation de servitude du militaire. Le droit l'a gravée dans le marbre. L'officier réduit à la servitude y est aujourd'hui maintenu par la loi. Pour autant la « douloureuse couronne de l'obéissance passive »¹⁰²⁸ est attachée à une contrepartie : la reconnaissance de l'officier dans ce qu'il représente au regard de son identité héritée du passé. Elle l'est aujourd'hui également à la reconnaissance de l'évolution et de l'élargissement de ses compétences.

1.4.2. *Le besoin de reconnaissance de la spécificité de l'officier*

En ce début de XXI^e siècle, marqué par de nombreux bouleversements impactant l'identité de l'officier, la soumission du militaire au politique fait partie intégrante de la culture des officiers qui l'ont intériorisée au point qu'elle est devenue un marqueur identitaire auquel sont liées les notions d'obéissance et d'apolitisme. Un rapport maître-serviteur s'est donc lentement, mais profondément, ancré dans l'identité des officiers français « fortement structurés par l'héritage du passé »¹⁰²⁹. Cette relation loin d'être uniquement subie, s'appuie sur le consentement silencieux de militaire formés à ne pas contester l'ordre établi et à ne pas remettre

¹⁰²⁴ *Id.* p. 692.

¹⁰²⁵ LETONTURIER. Reconnaissance, institution et identités militaires. *Op. cit.* p. 333.

¹⁰²⁶ MARCH, OLSEN. The Logic of Appropriateness. *Op. cit.* p. 692.

¹⁰²⁷ STETS, BURKE. Identity Theory and Social Identity Theory. *Op. cit.*

¹⁰²⁸ VIGNY. *Servitude et grandeur militaires*. *Op. cit.* p. 26-27.

¹⁰²⁹ Thierry NOGUES, Claude WEBER, Melanie CATHELIN. Vécus et représentations d'officiers supérieurs sur leur condition et leur place au service de l'Etat. *Etude EPS 2010-25* menée pour l'Institut de Recherche Stratégique de l'Ecole militaire, Juin 2011. p. 8. Non publiée.

en question la tradition républicaine. De manière plus générale, il existe chez les officiers une propension à l'autocensure qui inhibe leur expression et donc leur capacité à s'imposer dans les débats¹⁰³⁰. Cependant il ne peut être nié qu'il existe un malaise chez les officiers en ce qui concerne leur rapport au pouvoir politique notamment sur leur implication en matière de prise de décision¹⁰³¹. C'est ce que soulignent dans leur étude Nogues, Weber et Cathelin : « [p]our la très grande majorité, le principe de subordination est admis même si certains officiers considèrent être en capacité de participer plus largement aux consultations préparatoires aux décisions en matières de Défense et de Relations internationales »¹⁰³². Cette gêne est perceptible dans les entretiens menés dans le cadre de nos recherches. Si les officiers interrogés ont largement tendance à débiter l'entretien par des propos très policés conformes à ce qu'ils perçoivent comme étant le discours approprié à leur statut et/ou à leur fonction, ils ont rapidement tendance à livrer leurs états d'âme, mais en nuancant immédiatement après pour revenir à un positionnement plus institutionnel montrant leur difficulté à s'affranchir de leur culture. « *On est des militaires. On a choisi d'obéir aux ordres des autorités politiques et c'est normal en démocratie* », nous disait un officier supérieur en début d'entretien avant de souligner quelques minutes plus tard que « *des fois on aurait des choses à dire, peut-être une autre approche, (...) mais le système est ce qu'il est et on n'a malheureusement aucun poids [dans les décisions politiques - ndla]* », et de revenir à une position plus conforme en fin d'entretien : « *ce n'est pas à nous de décider. Il y a des gens élus pour ça. Nous on leur fait confiance et on applique les directives* »¹⁰³³.

Il apparaît ainsi clairement que la relation de servitude qui lie les officiers au pouvoir politique fait partie intégrante de leur identité. Cette « fidélité (...) à l'égard des anciennes valeurs spécifiques de "l'homme de guerre" » qui définissait déjà l'officier entre 1945 et 1962¹⁰³⁴, est toujours à l'œuvre et s'inscrit dans une logique d'idéalisation du métier des armes et du rôle du commandement en décalage avec l'évolution des questions de défense. La vision

¹⁰³⁰ Dominique de LORGERIL. *Un devoir essentiel de l'officier : nourrir et exprimer sa réflexion. L'expression individuelle des officiers de l'armée française*. Institut d'études politiques - Université de Toulouse I, mémoire du Certificat d'Etudes Supérieures de défense et de sociologie militaire conduit sous la direction de M. Lucien Mandeville, 16 septembre 1997 ; GOFFI. Expression libre. *Op. cit.*

¹⁰³¹ Malaise qui s'ajoute à celui ressenti au sujet de la place des officiers dans la société en règle générale. BARDIES, WEBER. Les jeunes officiers dans la société française. *Op. cit.* p. 115.

¹⁰³² NOGUES, WEBER, CATHELIN. Vécus et représentations d'officiers supérieurs sur leur condition et leur place au service de l'Etat. *Op. cit.* p. 25. Les entretiens menés dans le cadre de nos travaux confirment clairement ce constat.

¹⁰³³ Entretien avec un officier supérieur de l'armée de Terre (OSpAT22). Février 2013.

¹⁰³⁴ GIRARDET. *La crise militaire française 1945-1962*. *Op. cit.* p. 223.

de l'officier comme professionnel de la violence maîtrisée¹⁰³⁵, correspond à une appréciation du métier des armes fondée sur des considérations anciennes d'honneur, de courage, de défense du sol national¹⁰³⁶, ainsi que de stricte séparation entre la toge et l'épée. La difficulté à laquelle sont confrontés les officiers aujourd'hui est celle de l'articulation entre le respect de normes reposant sur l'expérience du passé et une réalité présente qui ne s'en satisfait plus. Le cas n'est pas nouveau. Comme le soulignait Raoul Girardet en 1964, la soumission à l'autorité politique avait déjà été mise en cause à l'issue des guerres d'Indochine et d'Algérie donnant naissance à une crise militaire profonde, au « grand schisme » de 1958 ayant mis à l'honneur la désobéissance légitime là où prévalait la stricte obéissance à l'autorité politique¹⁰³⁷. Selon Girardet cette crise était à mettre au compte de « la résistance d'un corps social [celui des officiers - *ndla*], attaché à ses habitudes et figé dans des modes de vie archaïques, à l'égard d'inévitables bouleversements de structures »¹⁰³⁸. L'officier du XXI^e siècle est sans aucun doute dans la même situation de dissonance entre la subordination traditionnelle et l'émancipation inhérente à l'évolution du contexte dans lequel il exerce son activité. Au début des années quatre-vingt-dix, le général Bachelet faisait sensiblement le même constat que Girardet trente ans plus tôt. Soulignant les ruptures auxquelles les armées françaises étaient confrontées (le retour à l'action militaire après une longue parenthèse d'« engagement virtuel en appui de la dissuasion nucléaire » et la professionnalisation), le général Bachelet s'interrogeait sur le sens à donner au métier des armes alors que « les systèmes de référence, qui prévalaient jusque-là pour concourir à l'intelligibilité du monde et à orienter l'action devenaient caducs et inopérants »¹⁰³⁹.

Dans l'incertitude il apparaît que les officiers se sont repliés sur eux-mêmes survalorisant leur culture spécifique, durcissant leur identité autour du cœur de métier traditionnel, à savoir le combat et le rapport spécifique à la mort incarné par le consentement au sacrifice suprême¹⁰⁴⁰. Ce repli identitaire a été d'ailleurs renforcé par une professionnalisation caractérisé par un recentrage autour de ce cœur de métier voulu par le pouvoir politique et qui conduit à

¹⁰³⁵ HUNTINGTON. *The Soldier and the State. Op. cit.*, p. 11 ; JANOWITZ. *The Professional Soldier. Op. cit.*, p. 16-17; Jean-René BACHELET. *Pour une éthique du métier des armes : vaincre la violence*. Paris : Vuibert, 2006. p. 36.

¹⁰³⁶ *Id.*, p. 9.

¹⁰³⁷ GIRARDET. *La crise militaire française 1945-1962. Op. cit.*, p. 223.

¹⁰³⁸ *Id.*, p. 221.

¹⁰³⁹ BACHELET. *Pour une éthique du métier des armes. Op. cit.*, p. 7.

¹⁰⁴⁰ HADDAD. La culture militaire à l'épreuve de la professionnalisation. *Op. cit.*, p. 30-32.

l'isolement de l'officier¹⁰⁴¹. Le corps des officiers fonde son identité sur une culture acquise par transmission et qui fixe un cadre comportemental commun à l'ensemble des militaires autour du triptyque servi à loisir « savoir/savoir-faire/savoir-être » qui semble figé dans le temps. Or, cette identité, qui régit leur comportement en la faisant correspondre à des situations spécifiques¹⁰⁴², ne permet plus aujourd'hui de répondre correctement au besoin. Les officiers doivent plus que jamais « vivre dans un temps ouvert » leur imposant une adaptation de tous les instants aux différentes évolutions qui les entourent¹⁰⁴³. De fait, leur relation à l'autorité civile ne peut se limiter à une stricte subordination traduite par « une répartition caricaturale des rôles où le militaire ne serait que l'instrument aveugle d'une politique »¹⁰⁴⁴ reposant sur l'idée que « [l]e combat est le but final des armées, et l'homme est l'instrument premier du combat »¹⁰⁴⁵.

A ce titre la relation maître-serviteur n'est clairement plus adaptée aux exigences de questions de défense aux objectifs de plus en plus politiques. La dissuasion nucléaire, l'internationalisation des conflits ou encore les interventions humanitaires, ont fait basculer le fait militaire de l'exercice de la force à celui beaucoup plus subtil de la diplomatie. L'intervention en Afghanistan, à laquelle nous consacrerons une partie de ce travail, a été, à ce titre, symptomatique de la difficulté à gagner un conflit en l'envisageant comme une guerre au sens traditionnel du terme consistant à défaire l'adversaire, alors que les objectifs étaient avant tout politiques et pour le moins hasardeux. Par ailleurs, les récents développements concernant l'implication potentielle de l'armée française dans le génocide rwandais ravivent un profond malaise au sein de l'institution militaire qui se sent « lâchée » par le pouvoir politique qu'elle a servi et qui aujourd'hui ne semble pas pressé de la défendre¹⁰⁴⁶. Si l'arme nucléaire a définitivement privé les responsables militaires de leur pouvoir¹⁰⁴⁷, elle a inscrit dans le marbre

¹⁰⁴¹ HAMELIN. Le combattant et le technocrate. *Op. cit.* ; GIRARDET. *La crise militaire française 1945-1962. Op. cit.*

¹⁰⁴² MARCH, OLSEN. The Logic of Appropriateness. *Op. cit.* p. 690.

¹⁰⁴³ Jean-François GAUTIER. Qu'est-ce qu'un officier ? *Krisis*, No. 34, « La guerre ? (2) », juin 2010. p. 140.

¹⁰⁴⁴ BACHELET. *Pour une éthique du métier des armes. Op. cit.* p. 38.

¹⁰⁴⁵ ARDANT DU PICQ. *Etudes sur le combat. Op. cit.* p. 7.

¹⁰⁴⁶ De nombreux documents sont disponibles sur Internet. Voir notamment Nathalie GUIBERT. L'armée française hantée par le génocide rwandais. *Le Monde*, 3 avril 2014. Voir également la lettre postée par Alain Juppé sur son blog et dans laquelle il souligne que les « soldats ont exécuté strictement la mission qui leur avait été assignée par le gouvernement ». Ministre des Affaires étrangères à l'époque, il est le seul politique à s'être exprimé pour défendre les militaires et à avoir appelé le président de la République à « défendre sans ambiguïté l'honneur de la France, l'honneur de son armée, l'honneur de ses diplomates ». Alain JUPPE. L'honneur de la France. *Alain Juppé le blog-notes*, 5 avril 2014.

¹⁰⁴⁷ CHANTEBOUT. La dissuasion nucléaire et le pouvoir présidentiel. *Op. cit.* p. 23.

la prééminence du pouvoir civil dans les affaires de défense et contraint les généraux au silence. Les opérations Manta au Tchad (août 1983 - septembre 1984), tempête du Désert dans le Golfe persique (août 1990 - février 1991), Turquoise (au Rwanda du 22 juin au 22 août 1994), en ex-Yougoslavie (1992-1999), Harmattan en Lybie (mars 2011 - octobre 2011), ou encore Serval au Mali (depuis janvier 2013) et Sangaris en République centrafricaine (depuis décembre 2013), sont autant d'interventions décidées par le pouvoir politique, en particulier par les différents Présidents de la République, et parfois en dépit de l'opposition de la hiérarchie militaire¹⁰⁴⁸.

Aujourd'hui, les officiers se trouvent selon nous dans une situation de double frustration. D'un part, ils voient s'évanouir, à partir des années soixante et de l'apparition de la dissuasion nucléaire, l'ensemble des représentations qui ont contribué à façonner leur identité au fil des siècles, d'autre part, ils ne parviennent pas à imposer une nouvelle identité au pouvoir politique. En d'autres termes, les officiers ne bénéficient ni de la reconnaissance inhérente à leur statut traditionnel de guerrier prêts à sacrifier leurs vies, ni de celle attachée à leurs nouvelles compétences en matière de politique de défense. Cette problématique de la reconnaissance est soulignée par de nombreux commentateurs. Le rapport d'information rédigé par les députés Bernard Grasset et Charles Cova indiquait d'ailleurs « que l'élite militaire n'a pas le sentiment que lui soit accordée la reconnaissance qu'elle souhaite »¹⁰⁴⁹. Et d'ajouter :

« Le besoin de reconnaissance de la part de la Nation est le souhait le plus ardent que nous avons entendu de la part des militaires. Et lorsque les militaires utilisent ce mot, ils ne l'emploient pas, ou pas seulement, dans le sens d'une rétribution financière comme la polysémie du terme pourrait le laisser imaginer, mais ils souhaitent plutôt que le rôle de

¹⁰⁴⁸ Pour le Tchad et le Golfe persique : COHEN. *La défaite des généraux. Op. cit.* p. 123-148. Pour le Golfe persique spécifiquement : Philippe LABI. *Mitterrand : le pouvoir et la guerre*. Paris : Ramsay/de Cortanze 1991. Pour la Lybie : Jean-Christophe NOTIN. *La vérité sur notre guerre en Lybie*. Paris : Fayard, 2012. Pour la Mali : Michel GALY (dir.). *La guerre au Mali : comprendre la crise au Sahel et au Sahara. Enjeux et zones d'ombre*. Paris La découverte, 2013. Pour l'Afghanistan : Oriane BARAT-GINIES. *L'engagement français en Afghanistan 2001-2011 : quels engagements militaires pour quelles ambitions politiques ?* Paris : L'Harmattan, 2011. Pour l'ex-Yougoslavie : Thierry TARDY. *La France et la gestion des conflits yougoslaves (1991-1995) : enjeux et leçons d'une opération de maintien de la paix de l'ONU*. Bruxelles : Emile Bruylant, 1999 ; voir également les comptes rendus des auditions (dont celles de M. Tardy et de l'amiral Lanxade) menées dans le cadre du rapport d'information sur les événements de Srebrenica. René ANDRE, François LAMY. *Rapport d'information déposé par la mission d'information commune sur les événements de Srebrenica*, Assemblée nationale, onzième législature, rapport No. 3413. enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 22 novembre 2001.

¹⁰⁴⁹ Bernard GRASSET, Charles COVA. *Rapport d'information déposé par la commission de la défense nationale et des forces armées, sur les actions destinées à renforcer le lien entre la Nation et son armée*. Assemblée nationale, onzième législature, rapport No. 2490, enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 22 juin 2000.

l'armée soit constaté, admis et que sa place ne soit pas de plus en plus marginalisée comme certains peuvent en avoir l'impression. »¹⁰⁵⁰

On le comprend bien la reconnaissance ne concerne pas uniquement la relation officier-politique. Pour autant, c'est certainement au niveau des décideurs des deux sphères que son absence se fait le plus ressentir dans la limite où cette relation est fortement marquée par le modèle maître-serviteur hégélien qui inscrit la question de la reconnaissance dans une logique de lutte¹⁰⁵¹. Considéré comme un instrument au service du politique, l'officier se voit refuser la reconnaissance d'une singularité fondée sur son engagement, pouvant aller jusqu'au sacrifice *pro patria*, et l'acceptation de nombreuses sujétions. La formalisation du sacrifice suprême comme l'une d'entre-elles dans le statut général des militaires de 2005, transforme, nous l'avons déjà indiqué, cet acte surérogatoire en caractéristique professionnelle tendant à banaliser la mort du militaire. Le militaire redevient un outil au service d'un objectif politique et la vie du soldat perd sa valeur. L'engagement perd alors son sens et le sentiment de mépris est exacerbé comme le souligne cette remarque faite par un officier :

*« Cet engagement-là est dévoyé quand les gens qui ont été élus par la nation, qui nous confient des armes, de la force parce qu'ils ont été élus par le peuple, décident, pour des considérations parfois politiciennes ou idéologiques, de tirer un trait sur l'investissement, sur des mois d'efforts et de combats menés par les [soldats - ndla] Français. (...) Quelque part on nous vole la vie de nos victimes. (...) Quelque part c'est un manque de respect pour nos morts »*¹⁰⁵².

Avec l'avènement de la dissuasion nucléaire et « la technicisation croissante de l'armée, on a pris le risque d'*instrumentaliser* le soldat. Cela exprime de façon plus moderne cette même idée de soumission du soldat imposée il y a bientôt deux siècles »¹⁰⁵³. A tel point que la mort de soldats à Uzbin a été transformée en fait divers comme un autre au lieu de donner lieu à une

¹⁰⁵⁰ *Id.*, p. 13. On retrouve ce constat dans BARREAU, DUFOURQ, TEULON. *Paroles d'officiers. Op. cit.*, p. 105, et BARDIES, WEBER. Les jeunes officiers dans la société française. *Op. cit.*, p. 115-116.

¹⁰⁵¹ HEGEL. *La phénoménologie de l'esprit. Op. cit.*

¹⁰⁵² Entretien avec un officier subalterne de l'armée de Terre (OSbAT16). Septembre 2012.

¹⁰⁵³ LA MAISONNEUVE. *Le métier de soldat. Op. cit.*, p. 155-156.

reconnaissance politique, à défaut d'être nationale, dépassant la simple mise en scène politico-médiatique¹⁰⁵⁴.

« Personne ne songe à contester la *soumission* du soldat, mais aux seuls idéaux de la nation, c'est-à-dire aux valeurs de la République qui sont celles de la démocratie, ni – dans ce cadre – à discuter de sa *subordination* étroite et loyale au pouvoir politique. Mais en contrepartie de cette *sujétion* exorbitante, le soldat doit obtenir un certain nombre de droits »¹⁰⁵⁵.

Au nombre de ces droits la reconnaissance des officiers à la fois comme catégorie porteuse de certaine valeurs telles que le sens du service, le sacrifice ou encore l'honneur, doit aujourd'hui s'articuler avec une reconnaissance de leurs compétences élargies au domaine politique. Si l'officier d'hier était avant tout un combattant, professionnel de la violence maîtrisée, il est aujourd'hui « à la fois un chef, un ingénieur, un manager et un citoyen qui respecte et qui défend les lois de la République »¹⁰⁵⁶. En conséquence de quoi il estime être en droit de peser dans les décisions relatives à la défense de la nation pour laquelle il s'est engagé. L'engagement ne peut plus être exclusivement physique, il doit également être intellectuel. De nombreuses voix, qu'il est impossible de recenser de manière exhaustive, se sont élevées pour réclamer une réforme des interdictions imposées aux militaires en matière d'expression que Jean Guisnel considère comme l'un « des archaïsmes les plus étonnants de l'institution militaire »¹⁰⁵⁷. Un officier de l'armée de Terre nous disait à ce propos :

« [c]ulturellement chez nous, hélas, il y a une participation à la vie de la cité qui est limitée par le devoir de réserve. Et le devoir de réserve est important. Je pense que, tout en respectant le devoir de réserve, il faut qu'on éduque nos officiers et même nos cadres en général à participer, à faire des propositions, mais dans un cadre public, dans le cadre

¹⁰⁵⁴ HERVIEU-LEGER. On dépossède les jeunes soldats tombés du sens de leur mort. *Op. cit.* ; Pierre BABEY. Le sacrifice du soldat : Cour des Invalides. In BENOIT, BOETSCH, CHAMPEAUX et al. (éd.). *Le sacrifice du soldat. Op. cit.*, p. 204-207.

¹⁰⁵⁵ LA MAISONNEUVE. *Le métier de soldat. Op. cit.*, p. 163.

¹⁰⁵⁶ GRASSET, COVA. Rapport d'information No. 2490. *Op. cit.*.

¹⁰⁵⁷ Jean GUISNEL. *Les généraux : enquête sur le pouvoir militaire en France*. Paris : la découverte, 1990. p. 274.

*de l'Etat. Je pense que le dialogue entre les politiques et les militaires est trop inféodé. Les militaires sont là pour conseiller les politiques mais en contrepartie il faudrait qu'on puisse faire état de nos propositions au monde politique de manière plus efficace quitte à s'exprimer en tant que monsieur Untel plutôt que le capitaine ou le commandant Untel. »*¹⁰⁵⁸

Constat appuyé par celui de Bernard Grasset et Charles Cova qui appellent justement à « encourager la libre expression des militaires »¹⁰⁵⁹ ou encore par les réflexions du capitaine de corvette De Lorgeril qui souligne par ailleurs la démission des militaires « qui se complaisent dans une confortable léthargie »¹⁰⁶⁰ et font preuve d'un conformisme favorisé par les contraintes normatives militaires et à peine entamé aujourd'hui¹⁰⁶¹. Pour autant, cette idée d'un rééquilibrage entre politique et commandement militaire au travers de la liberté d'expression ne fait pas l'unanimité. Alain Richard, alors ministre de la Défense, se positionnait clairement en faveur de l'interdiction de mettre publiquement en question les choix politiques. Le ministre avouait d'ailleurs son malaise face au choix entre liberté d'expression et subordination de la « grande muette », tout en se positionnant en faveur de la seconde¹⁰⁶².

Ce refus de laisser les officiers s'inviter dans le débat démocratique en les maintenant dans un rôle de techniciens de la guerre ou de conseillers du politique, crée un sentiment de mépris¹⁰⁶³ qui s'inscrit dans un cadre plus large de déficit de reconnaissance, accentué par la professionnalisation, que connaissent les armées françaises aujourd'hui¹⁰⁶⁴. Cette non-reconnaissance des officiers s'explique selon nous par deux facteurs.

Le premier, nous l'avons vu, concerne la lente construction de la subordination et de la servitude du glaive au sceptre. Servitude qui range les officiers dans la catégorie des « instruments animés », pour reprendre la formule d'Aristote, au service d'un maître dont nous avons déjà souligné la dimension démiurgique dans le cadre d'une vision de la nation comme

¹⁰⁵⁸ Entretien avec un officier subalterne de l'armée de Terre (OSbAT21). Octobre 2012.

¹⁰⁵⁹ GRASSET, COVA. Rapport d'information No. 2490. *Op. cit.* p. 93-94.

¹⁰⁶⁰ LORGERIL. *Un devoir essentiel de l'officier*. *Op. cit.*, Notamment p. 18 et 64.

¹⁰⁶¹ COHEN. *La défaite des généraux*. *Op. cit.* p. 92-99.

¹⁰⁶² Alain LEBAUPE, Luc JACOB-DUVERNET. Quelle parole à l'armée ? Entretien avec Alain Richard, Ministre de la Défense. *Les Cahiers de Générations*, No. 8, « Révolution aux Armées ? Les Nouveaux Officiers », 2001. p. 93-99.

¹⁰⁶³ RENAULT. *Mépris social*. *Op. cit.*

¹⁰⁶⁴ LETONTURIER. Reconnaissance, institution et identités militaires. *Op. cit.* p. 324.

dieu séculier incarné par le pouvoir politique. Si la formule relève de la philosophie, elle est traduite dans la pratique par les formules de « bras armé » ou d'« outil militaire » généralement utilisées pour qualifier les armées. Cette construction mythique de la servitude, associée à l'idée de grandeur militaire par Alfred de Vigny¹⁰⁶⁵, résonne encore aujourd'hui chez des officiers, surtout les plus jeunes, qui ont une vision idéalisée de la carrière¹⁰⁶⁶. L'institution militaire pérennise d'ailleurs, notamment au travers de la formation des officiers, cette règle de soumission au politique formalisée dans le loyalisme imposé comme sujétion inhérente au métier des armes par le statut général des militaires, et désormais intériorisé par les officiers comme l'illustre cette remarque d'un officier supérieur :

*« On peut ne pas être d'accord avec une décision [politique - ndla]. Mais on s'est engagé pour servir. On a donné notre parole. On doit être loyal envers la Nation qui nous confie le mandat de la force. Alors on n'a pas à contester : notre avis on le garde pour nous ... même si parfois c'est dur »*¹⁰⁶⁷.

Cette règle de subordination, cette « habitude de docile servitude et de complexes muets vis-à-vis du civil »¹⁰⁶⁸, est d'autant plus facilement acceptée qu'elle est présentée comme inhérente au fonctionnement démocratique et qu'elle caractérise à la fois la profession et le citoyen¹⁰⁶⁹. Comme le soulignent March et Olsen, « les identités sont présumées être réflexives et politiques, et non héritées ou pré-politiques, et les institutions sont supposées fournir un cadre façonnant les démocrates en développant et en transmettant les croyances démocratiques »¹⁰⁷⁰. La subordination des armes à la toge puise ses racines dans la volonté de séparer ces deux sphères intrinsèquement liées et originellement confondues dans l'idée platonicienne de

¹⁰⁶⁵ VIGNY. *Servitude et grandeur militaires*. *Op. cit.*.

¹⁰⁶⁶ BARDIES, WEBER. Les jeunes officiers dans la société française. *Op. cit.* p. 118.

¹⁰⁶⁷ Entretien avec un officier supérieur de la Marine nationale (OSpMN5). Novembre 2013. Les termes loyalisme et loyauté sont très souvent utilisés lors des entretiens. Ils renvoient à la fois à la relation à l'autorité politique et aux supérieurs hiérarchique. Le lien avec les subordonnés est quant à lui caractérisé le plus souvent par l'idée de responsabilité, comme celui avec les officiers de même rang inclus dans la notion de camaraderie. Le loyalisme, comme la loyauté, est avancé notamment pour justifier les contraintes pesant sur la liberté d'expression et l'autocensure que s'imposent les officiers eux-mêmes lorsqu'il s'agit de discuter les décisions politiques.

¹⁰⁶⁸ Formule d'un sous-lieutenant cité in Jean GUISNEL. *Les généraux*. *Op. cit.* p. 275.

¹⁰⁶⁹ MARCH, OLSEN. The Logic of Appropriateness. *Op. cit.* p. 692.

¹⁰⁷⁰ *Ibid.*.

« gardiens ». La volonté de contenir les velléités de pouvoir de certains généraux, si elle pouvait se justifier jusque dans les années soixante après les contestations liées à l'Indochine et à l'Algérie, n'a plus lieu d'être aujourd'hui en France. Le caractère fondamentalement politique des questions de défense disqualifie par ailleurs tout traitement uniquement militaire des crises et impose implicitement un élargissement des prérogatives des officiers¹⁰⁷¹.

Quand bien même « le militaire et le politique ne sont pas deux mondes qui s'ignorent »¹⁰⁷², le second facteur expliquant la non-reconnaissance réside selon nous dans la méconnaissance réciproque entre décideurs militaires et décideurs civils¹⁰⁷³, méconnaissance qui doit d'ailleurs s'envisager dans un cadre plus général de méconnaissance entre civils et militaires malgré l'appréciation plutôt positive dont bénéficient ces derniers¹⁰⁷⁴. Le politique continue de voir les officiers comme de simples chefs de guerre, spécialistes de la violence, potentiellement boulangistes et redoute de nouveaux « putsch des généraux »¹⁰⁷⁵. De manière générale il est important de souligner avec Olivier Forcade que « [s]oldats, sous-officiers et officiers, dans leur très large majorité, ont toujours montré leur attachement à la République. Apolitisme et obéissance légale, donc fidélité au régime en place, définissent le cantonnement juridique qui conditionne la culture politique des armées »¹⁰⁷⁶. Nous sommes donc loin de la construction mythologique politique renvoyant aux épiphénomènes de coups de force militaires, de Thermidor au putsch des Généraux de 1961, pour en faire une généralité à redouter¹⁰⁷⁷, un « goût récurrent des élites militaires pour le césarisme »¹⁰⁷⁸ même si l'« hypothèse d'une intervention de l'armée dans la politique ne peut être totalement

¹⁰⁷¹ La dissuasion, les opérations à vocation humanitaires, les interventions en coalitions, le rôle des institutions internationales, l'intégration européenne, ou encore les interdépendances entre Etats, imposent une appréciation des questions de défense plus large que le simple recours à la force. Par ailleurs, il n'y a pas en France de tropisme va-t-en-guerre chez les décideurs militaires et il existe un consensus autour de l'idée de règlement politique des crises avec le recours à la force comme *ultima ratio* conformément à la logique onusienne et à la tradition de la guerre juste qui irrigue le droit des conflits armés.

¹⁰⁷² FORCADE, DUHAMEL, VIAL. Conclusion. *Op. cit.* p. 702.

¹⁰⁷³ GUISEL. *Les généraux Op. cit.* p. 140-142.

¹⁰⁷⁴ GRASSET, COVA. Rapport d'information No. 2490. *Op. cit.* p. 13. De nombreux sondages commandités par la Délégation à l'information et à la communication de la défense confirment l'image positive des armées. Mais une image positive ne garantit pas une bonne connaissance des armées et du monde de la défense.

¹⁰⁷⁵ Entretien avec le colonel Jacques Bessy (Gendarmerie) et le capitaine Michel Bavoil (Terre). Président et Vice-Président de l'Association de défense des droits des militaires (Adefdromil). Paris le 08 novembre 2011.

¹⁰⁷⁶ FORCADE. Introduction. *Op. cit.* p. 31.

¹⁰⁷⁷ *Ibid.*

¹⁰⁷⁸ FORCADE, DUHAMEL, VIAL. Conclusion. *Op. cit.* p. 703.

écartée »¹⁰⁷⁹. Cette méconnaissance donne donc lieu à une méfiance, parfois confortable pour les intéressés, de part et d'autre qui obère toute possibilité de reconnaissance des compétences des officiers par le politique. La professionnalisation, décidée unilatéralement par l'exécutif, fige aujourd'hui l'officier dans un domaine d'expertise limité.

Les évolutions du statut du Cema sont représentatives de la difficulté à stabiliser les relations politico-militaires aux niveaux des décideurs et à reconnaître à la fois le statut de combattant des officiers, en l'occurrence généraux, et leur capacité à peser sur les sujets politiques. Si la création du poste de Cema trouve ses racines dans le début du XX^e siècle et la nécessité de centraliser l'action gouvernementale en matière de défense, la naissance du Cema date du début de la V^e république¹⁰⁸⁰. « [C]ette émergence [du Cema - *ndla*] participe directement de la modernisation du modèle républicain, dont les relations politico-militaires ont trop souvent été le grand impensé », souligne Jean-Philippe Vial qui relève les difficultés rencontrées depuis 1906 à articuler le pouvoir entre politique et militaire, parfois concentré entre les mains du premier, parfois détenu par le second, parfois partagé¹⁰⁸¹. C'est en 2005, suite à la volonté du Président Chirac de rationaliser l'organisation de la défense pour la rendre plus efficace et « conforter la prééminence nécessaire du chef d'état-major des armées »¹⁰⁸², que ce dernier se voit attribuer un rôle le plaçant au même niveau que le ministre de la Défense¹⁰⁸³. Ce renforcement sera complété par le Décret No. 2009-869 du 15 juillet 2009, qui confère au Cema la primauté sur les chefs d'état-major d'armées jusque-là relativement autonomes¹⁰⁸⁴. Mais si « cette évolution stabilisait et consolidait la charnière politico-militaire en donnant au Cema les moyens d'exercer son rôle de conseiller militaire du gouvernement », elle suscitait dans le même temps quelques inquiétudes chez ceux qui craignaient « que le ministre de la défense peine à imposer son autorité à un "proconsul" trop puissant »¹⁰⁸⁵. D'autant que le Cema de l'époque, le général Jean-Louis Georgelin, avait été l'un des acteurs de la réforme de 2005

¹⁰⁷⁹ COHEN. *La défaite des généraux*. *Op. cit.* p. 264.

¹⁰⁸⁰ Philippe VIAL. Aux origines du Cema. *Défense nationale*, No. 697, mai 2007. p. 79-92 ; Philippe VIAL. La genèse du poste de chef d'état-major des armées. *Revue historique des armées*, No. 248, 2007. p. 29-41.

¹⁰⁸¹ *Ibid.*. Pour une analyse du partage du pouvoir en période de cohabitation voir également Samy COHEN. Monarchie nucléaire, dyarchie conventionnelle. *Pouvoirs*, No. 38 « L'armée », septembre 1986. p. 13-19.

¹⁰⁸² Jacques CHIRAC. Déclaration de M. le Président de la République, sur l'activité des armées en 2004 en particulier sur les théâtres extérieurs, la construction de la défense européenne et sur l'évolution des structures des armées, Paris le 5 janvier 2005.

¹⁰⁸³ Décret No. 2005-520 du 21 mai 2005 fixant les attributions des chefs d'état-major.

¹⁰⁸⁴ Décret No. 2009-869 du 15 juillet 2009 relatif aux attributions du ministre de la défense, du chef d'état-major des armées et des chefs d'état-major de l'armée de terre, de la marine et de l'armée de l'air.

¹⁰⁸⁵ BENTEGEAT. *Métier des armes*. *Op. cit.*

et qu'il avait une vision très claire de son rôle comme conseiller direct du chef des armées qu'est le président de la République sous la V^e République, quitte parfois à reléguer Hervé Morin, alors ministre de la Défense, au second plan¹⁰⁸⁶. Mais l'équilibre ainsi trouvé n'aura été que de courte durée puisque le « ministre de la Défense redevient celui de la Guerre »¹⁰⁸⁷ avec le Décret No. 2013-816 du 12 septembre 2013¹⁰⁸⁸ qui prive le Cema de certaines prérogatives transférées au Secrétariat général pour l'administration (SGA). Le retour à une stricte subordination du Cema au ministre de la Défense sera d'ailleurs confirmé par la Loi de programmation du 18 décembre 2013 qui prévoit la « réforme de l'organisation et de la gouvernance du ministère de la défense »¹⁰⁸⁹. Le décret de 2013 confirme la démarche entreprise par l'actuel ministre de la Défense, Jean-Yves le Drian, qui « répercute les ordres du président et se charge de les faire appliquer par les militaires »¹⁰⁹⁰. De fait, le Cema assiste le ministre et « revient à un rôle de conseil, d'organisation et de commandement sur les théâtres d'opération »¹⁰⁹¹. Il est renvoyé au rang de « grand subordonné » placé « sous l'autorité du ministre »¹⁰⁹², « du Président de la République et du Gouvernement »¹⁰⁹³. En d'autres termes, le Cema est totalement sous tutelle de l'exécutif et se contente d'assurer « le commandement des opérations militaires » et de conseiller le gouvernement en la matière¹⁰⁹⁴.

Ce retour en arrière voulu par le nouveau gouvernement socialiste¹⁰⁹⁵ est vécu par de nombreux officiers comme un camouflet, l'expression d'un profond mépris de la classe politique à l'égard des militaires. Le général Henri Bentégeat, Cema d'octobre 2002 à octobre 2006, voit dans ce recentrage vers le cœur de métier, l'expression d'une « défiance de principe à l'égard du loyalisme des officiers » qu'il considère comme « infondée mais surtout

¹⁰⁸⁶ Voir Jean-Dominique MERCHET. Le général Georgelin : tentative de bilan. *Secret défense-Libération.fr*, 29 janvier 2010.

¹⁰⁸⁷ Jean-Dominique MERCHET. Le ministre de la Défense redevient celui de la Guerre.... *Secret Défense-L'Opinion* [blog], 13 septembre 2013.

¹⁰⁸⁸ Décret No. 2013-816 du 12 septembre 2013 relatif aux attributions du ministre de la défense et du chef d'état-major des armées.

¹⁰⁸⁹ Loi No. 2013-1168 du 18 décembre 2013 relative à la programmation militaire pour les années 2014 à 2019 et portant diverses dispositions concernant la défense et la sécurité nationale. Rapport annexé 7.1.

¹⁰⁹⁰ Romain MIELCAREK. Comment militaires et politiques luttent pour le pouvoir. *Slate.fr*, 15 septembre 2013.

¹⁰⁹¹ *Ibid.*.

¹⁰⁹² Loi No. 2013-1168. *Op. cit.*. Le choix des formules « grand subordonné » et « sous l'autorité » n'est d'ailleurs pas neutre et réaffirme avec une certaine violence symbolique la soumission des armes à la toge.

¹⁰⁹³ Décret No. 2013-816. *Op. cit.*.

¹⁰⁹⁴ *Id.*.

¹⁰⁹⁵ MERCHET. Le ministre de la Défense redevient celui de la Guerre. *Op. cit.*.

incompréhensible pour des générations de militaires élevées dans le culte de l'obéissance républicaine »¹⁰⁹⁶. Bien plus il met en garde contre « une vision réductrice de la fonction militaire » pour laquelle « les généraux ou amiraux seraient des techniciens du combat, peu aptes à gérer des hommes, des finances, des relations internationales, voire des services logistiques »¹⁰⁹⁷. Selon lui cette appréciation est « antinomique des exigences des conflits modernes où l'intelligence de situation, à tous les échelons, requiert une vision large, bien au-delà de la maîtrise technique des armes, où le dialogue international est la règle, où l'administration d'un secteur, le contact avec la population et la manœuvre logistique sont des facteurs essentiels du succès »¹⁰⁹⁸. La tentative avortée de rééquilibrage et le retour à des relations traditionnelles entre sphère politique et sphère militaire inquiètent : « [u]n autre engagement sonne, lui, comme une condamnation sans appel : "Rétablir un fonctionnement équilibré des pouvoirs publics dans le domaine de la défense". (...) Redonner du pouvoir au Parlement, réaffirmer la primauté de la responsabilité politique du ministre de la Défense,- le chef d'état-major des armées ne devraient-il pas s'en inquiéter ? »¹⁰⁹⁹

A l'aune de ces considérations, les affirmations du général Georgelin quant au rôle des officiers dans la sphère politique peuvent être largement nuancées¹¹⁰⁰. On peut également souligner la défiance du pouvoir politique à l'égard des responsables militaires et la méfiance des militaires à l'égard des politiques. Cette relation, qui tend à séparer deux sphères qui devraient être aujourd'hui étroitement imbriquées, au-delà de simples considérations portant sur l'organisation de la défense, est surtout marquée par une profonde méconnaissance réciproque dont résulte des craintes difficilement dépassables. Cette méconnaissance joue indiscutablement en faveur du politique qui, en raison d'une tradition profondément ancrée de subordination du glaive au sceptre, peut ainsi assurer un contrôle objectif, renforcé par la professionnalisation, sur la sphère militaire. Aujourd'hui « "l'outil militaire" ou "l'expert militaire" renvoient à une vision technicienne du métier des armes »¹¹⁰¹ interdisant toute incursion du militaire dans le domaine politique.

¹⁰⁹⁶ BENTEGEAT. *Métier des armes. Op. cit.*

¹⁰⁹⁷ *Ibid.*

¹⁰⁹⁸ *Ibid.*

¹⁰⁹⁹ MESSANA. *Gauche ! Droite ! Op. cit.* p. 18.

¹¹⁰⁰ GEORGELIN. *The Pol/Mil interface and War. Op. cit.*

¹¹⁰¹ BENTEGEAT. *Métier des armes. Op. cit.*

1.4.3. *Le maître politique et le serviteur militaire*

Les officiers sont ainsi convaincus de la légitimité de leur servitude à l'égard du politique qui, en retour est profondément persuadé de la légitimité de son statut de maître choisit par la nation et disposant d'un instrument militaire asservi. La primauté du politique est aujourd'hui un fait intégré et rarement contesté, au moins ouvertement¹¹⁰².

Elle l'est d'autant plus qu'elle combine à la fois la domination traditionnelle et la domination légale-rationnelle wébériennes. Le concept de domination légitime chez Weber est d'autant plus adapté à la relation entre officiers et politique qu'il renvoie à la notion d'obéissance que nous avons abordée plus haut. Rappelons que pour Weber la domination légitime permet à une autorité de voir ses ordres, donnés à un groupe d'individus, obéis avec un certain degré de probabilité¹¹⁰³. Cette obéissance repose, selon Weber, sur la légitimité de l'autorité qui induit un comportement approprié et une loyauté, dont les motivations profondes peuvent être variées, de la part de ceux qui reconnaissent cette légitimité qui peut reposer sur trois caractères : la rationalité (autorité légale), la tradition (autorité traditionnelle), et le charisme (autorité charismatique)¹¹⁰⁴. La domination légale se fonde à la fois sur la croyance en la légalité des règles édictées et sur la croyance dans le droit d'édicter ces règles par l'autorité concernée. Les officiers sont indiscutablement convaincus à la fois de la légalité des ordres émis par l'autorité politique et par la légalité du positionnement de cette autorité comme prescriptrice d'ordres. D'autre part, l'autorité traditionnelle s'appuie quant à elle sur la certitude que les traditions possèdent un caractère saint et sur la conviction de la légitimité de ceux qui les transmettent. Là encore, la tradition de subordination est clairement considérée par les officiers comme un domaine sanctuarisé du fait du caractère sacré de la nation, que nous avons déjà développé, incarnée dans le corps politique, le fameux *corpus mysticum* de Kantorowicz¹¹⁰⁵. Enfin, l'autorité charismatique relève de la sacralité, de l'héroïsme ou de la valeur d'une personne qui induit la soumission du groupe. C'est peut-être ce point qui est le plus sujet à débat dans le rapport entre décideurs civils et décideurs militaires. L'autorité

¹¹⁰² Bruno MIGNOT. *Regard d'un militaire sur la société française : la République nous appelle*. Paris : L'Harmattan, 2007. p. 117.

¹¹⁰³ Max WEBER. *Economie et société, tome 1 : les catégories de la sociologie*. Paris : Pocket, 1995 [1971]. p. 285.

¹¹⁰⁴ *Id.*.

¹¹⁰⁵ KANTOROWICZ. Mourir pour la patrie (*Pro Patria Mori*) dans la pensée politique médiévale. *Op. cit.*. p. 127.

charismatique des Présidents de la V^e République n'a jamais atteint celle du général de Gaulle. Investit des trois types d'autorité wébériennes, sa domination était, et demeure, beaucoup plus forte que celle des Présidents qui lui ont succédé et qui revendiquent très souvent son héritage. Dans le monde militaire l'apparence est un élément fondamental de la crédibilité qui conditionne l'autorité¹¹⁰⁶. Il faut, bien entendu, indexer ce constat à la proximité créée par l'appartenance à l'armée de de Gaulle sans pour autant en faire un critère déterminant. La considération que portent les armées françaises à Mme Alliot-Marie, ministre de la Défense de mai 2002 à juin 2007, tend à prouver que l'appartenance à la communauté militaire n'est pas déterminante. Cependant, l'autorité charismatique repose aussi sur le caractère sacré de celui qui l'exerce. En l'occurrence, le président de la République, bénéficie chez les officiers d'une aura qui, indépendamment de sa personne physique, le place au cœur de la sphère sacrée de la nation. A ce titre, et nous l'avons déjà écrit, la notion de « présidence normale » est une aberration qui supprime un des piliers de la domination légitime du président de la République et ramène le chef des armées dans le cercle des profanes.

Nous voyons bien que la relation de subordination qui caractérise les liens entre officiers et politiques est largement attachée à la sacralité de ces derniers, intériorisée par les premiers qui de fait, acceptent les règles édictées par l'autorité légitime avec d'autant plus de facilité que ces règles sont elles-mêmes considérées comme légitimes et donc désirables¹¹⁰⁷. Le rôle de l'institution est ici, comme l'indiquent March et Olsen, essentiel en ce que la démocratie assure la stabilité de ces règles en dépit de potentielles évolutions du contexte¹¹⁰⁸. D'autre part cette domination est renforcée par un appareil bureaucratique conduit « par des fonctionnaires militaires d'un genre particulier appelés "officiers" » qui exercent leur fonction de « fonctionnaires *non libres* » dans une « bureaucratie patrimoniale »¹¹⁰⁹. Pour reprendre la dialectique maître-serviteur, nous pouvons dire que les officiers reconnaissent l'autorité légitime du politique qui prend rang de maître incontesté. Il est notable que lorsqu'il évoque les « fonctionnaires *non libres* », Weber parle d'esclaves, ce qui nous renvoie évidemment vers la

¹¹⁰⁶ LECOINTRE. Pour une culture armée. *Op. cit.*.

¹¹⁰⁷ A partir de la parution de *L'éducation morale* en 1902, Durkheim a largement contribué à l'articulation entre normes sociales et sacré au travers de ces travaux sur la religion. La « désirabilité » est un concept qu'il utilise dans *L'éducation morale* et surtout dans la « Définition du fait moral ». Emile DURKHEIM. *L'éducation morale*. Paris : Presses universitaires de France, 1974 ; Emile DURKHEIM. *Définition du fait moral*. Québec, QC : Les classiques des sciences sociales [1893]. Document produit en version numérique par Jean-Marie Tremblay.

¹¹⁰⁸ MARCH, OLSEN. The Logic of Appropriateness. *Op. cit.*. p. 698.

¹¹⁰⁹ WEBER. *Economie et société*. *Op. cit.*.

dialectique maître-serviteur de Hegel sur laquelle s'appuie Axel Honneth pour réfléchir à la question de la reconnaissance.

En tout état de cause nous pouvons postuler que de manière générale la relation maître-serviteur qui impose la subordination du militaire au politique est une caractéristique de l'identité sociale de l'officier qui partage avec les autres membres du groupe une perception de son rôle à l'égard du politique¹¹¹⁰. De fait l'identité de groupe des officiers est, dans leur relation à la sphère politique, intersubjective et répond aux attentes à la fois interne et externe au groupe en matière de comportement fondée sur une expérience historique¹¹¹¹. En effet, l'acquisition d'une identité sociale au sein du groupe favorise l'émergence d'une identité groupale qui induit un comportement homogène de la part de ses membres¹¹¹². Ce conformisme intragroupe est d'autant plus marqué qu'il est envisagé par rapport à un autre groupe. En l'occurrence l'identité des officiers et leur conformisme en matière de subordination sont renforcés par l'idée que ce comportement est celui attendu par l'autre groupe que représentent les politiques dans une relation intergroupes¹¹¹³. Par ailleurs, comme l'indiquent March et Olsen, les règles qui encadrent une identité conditionnent le comportement approprié, ou supposé tel¹¹¹⁴. Ces règles, comme celle de la subordination, sont suffisamment ancrées dans les habitudes, dans les « procédures d'opération standards », pour ne plus être mises en cause. Cet état de fait est d'autant plus vrai que les règles émanent d'un régime politique (*polity*) ayant des « institutions légitimes, stables, clairement définie et intégrées » comme c'est le cas pour la démocratie¹¹¹⁵.

Le statut de serviteur est donc un marqueur de l'identité de l'officier qui adopte des attitudes, des comportements ou des préférences appropriés¹¹¹⁶. Cependant, ce marqueur ne lui est pas spécifique et peut largement être élargi à l'ensemble des fonctionnaires. Ce qui fait la spécificité de la soumission du militaire au politique est la possibilité pour le second de

¹¹¹⁰ STETS, BURKE. Identity Theory and Social Identity Theory. *Op. cit.* p. 225.

¹¹¹¹ MARCH, OLSEN. The Logic of Appropriateness. *Op. cit.* p. 689-690. L'ancrage de règles actuelles dans l'expérience passée renvoie par ailleurs à la théorie de la dépendance au sentier (*path dependence*). Voir Bruno PALIER. Path dependence (Dépendance au chemin emprunté). In Laurie BOUSSAGUET, Sophie JACQUOT, Pauline RAVINET (éd.). *Dictionnaire des politiques publiques*. Paris : Presses de Sciences po, 2010. p. 411-419 ; Massimo EGIDI, Alessandro NARDUZZO. The emergence of path-dependent behaviors in cooperative contexts. *International Journal of Industrial Organization*, Vol. 15, No. 6, 1997. p. 677-709.

¹¹¹² STETS, BURKE. Identity Theory and Social Identity Theory. *Op. cit.* p. 226.

¹¹¹³ *Id.* p. 228.

¹¹¹⁴ MARCH, OLSEN. The Logic of Appropriateness. *Op. cit.*

¹¹¹⁵ *Id.* p. 693.

¹¹¹⁶ *Id.* p. 690.

demander au premier que cette subordination se matérialise par le sacrifice suprême. C'est à ce niveau que la dialectique maître-serviteur prend, selon nous, tout son sens puisqu'elle permet d'envisager l'individu comme un instrument au service d'un but¹¹¹⁷. Les rapports entre officiers et politique s'inscrivent donc dans une approche fonctionnaliste attribuant un rôle spécifique à chacun des groupes comme l'illustre le Décret No. 2013-816¹¹¹⁸. Cette répartition des tâches en matière de défense au sein de la société française crée des attentes en termes de reconnaissance reposant sur « un horizon partagé qui établit des rapports d'estime sociale à partir des contributions respectives des individus ou groupes d'individus à la réalisation des fins et des valeurs poursuivies par la collectivité »¹¹¹⁹.

Il existe clairement aujourd'hui un sentiment diffus de manque de reconnaissance des officiers par le pouvoir politique¹¹²⁰. C'est ce que remarquent Laurent Bardiès et Claude Weber :

« Manque de considération sociale, manque de reconnaissance du pouvoir politique, diminution des moyens accordés, désintérêt de la population pour les questions militaires, dévalorisation du métier, missions de plus en plus difficiles dans un contexte de réduction des budgets et du personnel, difficultés à défendre les intérêts de l'institution et à se faire entendre, incertitudes fortes sur les déroulements et perspectives de carrière, voilà quelques-unes des récurrences de ce malaise des officiers tant de fois évoqué ces dernières années [depuis 2008 - *ndla*] »¹¹²¹.

Ce malaise, ce sentiment de mépris, n'est certes pas récent¹¹²², mais il prend une dimension nouvelle à un moment où l'idéal guerrier et la valeur du sacrifice, qui lui est attachée, perdent de leur sens. Les valeurs traditionnelles de l'officier perdant leur légitimité et leur caractère vocationnel s'effacent. De fait, il devient plus difficile de déterminer le rôle précis des

¹¹¹⁷ ARISTOTE. *Politique*. *Op. cit.*.

¹¹¹⁸ Décret No. 2013-816 du 12 septembre 2013 relatif aux attributions du ministre de la défense et du chef d'état-major des armées.

¹¹¹⁹ LETONTURIER. Reconnaissance, institution et identités militaires. *Op. cit.*. p. 328-329.

¹¹²⁰ BARREAU, DUFOURQ, TEULON. *Paroles d'officiers*. *Op. cit.*. p. 110 ; LEBAUPE, JACOB-DUVERNET. Quelle parole à l'armée ? *Op. cit.*. p. 93-99 ; BLIER. L'officier et le politique. *Op. cit.*. p. 81-84.

¹¹²¹ BARDIES, WEBER. Les jeunes officiers dans la société française. *Op. cit.*. p. 116.

¹¹²² GIRARDET. *La crise militaire française 1945-1962*. *Op. cit.*. En particulier p. 148-149 ; Raoul GIRARDET. *La Société militaire de 1815 à nos jours*. Paris : Perrin, 1998. p. 53.

officiers, voir même de les maintenir dans une sphère de compétence limitée à la conduite des opérations. Comme le souligne Eric Letonturier, il est donc plus difficile de reconnaître une spécificité militaire et de l'inscrire dans un processus de socialisation¹¹²³. La reconnaissance des armées est irrémédiablement liée à la perception de leur utilité spécifique, en particulier pour une armée professionnelle, or, cette utilité est de plus en plus floue en raison à la fois de l'absence de menaces directes aux frontières françaises et du délitement du lien armée-nation. De fait l'officier professionnel devient un serviteur invisible, un instrument parmi d'autres de la politique nationale. Dans le même temps, la négation de sa capacité à se positionner politiquement sur les questions de défense interdit toute reconnaissance hors cœur de métier. Les officiers sont ainsi confrontés à un double mépris : celui de leur statut de guerrier et celui de leur compétence politique. Le serviteur militaire lutte donc aujourd'hui pour continuer d'exister à la fois en tant que combattant prêt à sacrifier sa vie et en tant qu'expert à la frontière entre militaire et politique. Dans le même temps en adoptant un comportement approprié aux attentes du politique, c'est-à-dire en inscrivant sa relation dans une logique de soumission et d'effacement, il accepte son statut de serviteur par défaut. Cette lutte pour la reconnaissance que Hegel développe dans *La phénoménologie de l'esprit* implique un choix entre acceptation de la mort ou servitude¹¹²⁴. En décidant de servir sans condition et sans remettre en question le principe même de subordination, les officiers choisissent donc la servitude. Pour aller plus loin nous pouvons même souligner qu'en refusant leur propre disparition comme guerrier, les officiers se maintiennent dans cette situation de servitude. Le rapport maître-serviteur entretenu entre politiques et officiers est donc doublement complexe. Il procède à la fois d'une volonté du politique d'assujettir le militaire et du consentement du militaire à être asservi au politique. Axel Honneth souligne, à ce titre, l'instrumentalisation symbolique de la reconnaissance comme processus permettant « d'intégrer des individus ou des groupes sociaux dans l'ordre social dominant »¹¹²⁵ et de les faire adopter un comportement conforme aux attentes sociales¹¹²⁶. Nous retrouvons ici la logique qui préside au consentement fondé sur un paternalisme laissant croire aux agents, en l'occurrence les officiers, que leur servitude est un choix rationnel autonome, alors même qu'ils sont maintenus dans un état agentique¹¹²⁷

¹¹²³ LETONTURIER. Reconnaissance, institution et identités militaires. *Op. cit.*, p. 333-334.

¹¹²⁴ HEGEL. *La phénoménologie de l'esprit*. *Op. cit.* ; HONNETH. *La lutte pour la reconnaissance*. *Op. cit.*, p. 187-228.

¹¹²⁵ HONNETH. *La société du mépris*. *Op. cit.*, p. 245.

¹¹²⁶ *Id.*, p. 246.

¹¹²⁷ Au sens que donne Stanley Milgram à ce mot. MILGRAM. *Obedience to Authority*. *Op. cit.*

permettant de contrôler leur comportement et d'assurer un contrôle objectif sur le groupe qu'ils forment. Pour autant il est impossible de positionner les officiers en simples victimes d'un système. La crainte de remettre en cause les règles établies et l'enfermement dans un système sociocognitif homéostatique¹¹²⁸ reposant sur une vision sacralisée et du pouvoir politique et du rôle des officiers, inhibent leur capacité à envisager tout changement. A partir de là, le pouvoir politique, considéré comme maître relevant de la sphère de la religion civile peut instrumentaliser l'officier et le cas échéant exiger sa mort sans que cette exigence soit questionnée.

Pour Eric Letonturier la crise sociale de l'identité militaire met aujourd'hui face à face une éthique reposant sur l'honneur, le désintéressement et l'esprit de sacrifice, et l'aspiration sociale à l'égalité¹¹²⁹. Les officiers sont tiraillés entre la volonté de se différencier en faisant valoir une culture spécifique et la nécessité d'intégration à la société en acceptant de voir leur identité propre s'effacer, voire disparaître. Le renvoi du sacrifice suprême au rang de contrainte professionnelle est l'expression de la négation de cette identité profonde qui structure la pensée militaire traditionnelle, une forme de déni de reconnaissance du caractère fondamental et exceptionnel du métier des armes. En même temps il fait basculer la vocation dans la catégorie des professions.

Les relations politico-militaires en France sont aujourd'hui écartelées entre convergence et divergence¹¹³⁰, entre le maintien du modèle institutionnel et le glissement vers le modèle occupationnel¹¹³¹, entre vocation et profession, comme le démontrent les hésitations dans les campagnes de recrutement¹¹³². Très pertinemment Bernard Grasset et Charles Cova soulignaient :

« [o]n ne commandera plus, au XXème siècle, une armée projetable, entièrement professionnalisée et d'une très haute technicité de la même manière qu'on dirigeait aux XIXème et XXème siècles des masses de conscrits destinées à arrêter les invasions à nos

¹¹²⁸ Richard E. NISBETT. *The Geography of Thought: How Asians and Westerners think Differently ... and Why*. New York, NY: Free Press, 2004. p. 32.

¹¹²⁹ LETONTURIER. Reconnaissance, institution et identités militaires. *Op. cit.* p. 328-329.

¹¹³⁰ JANOWITZ. *The Professional Soldier*. *Op. cit.*

¹¹³¹ MOSKOS. Institutional/Occupational Trends in Armed Forces. *Op. cit.*

¹¹³² Bien qu'elles ne concernent pas spécifiquement les officiers, ces campagnes illustrent la difficulté de l'armée française à se positionner comme institution porteuse d'un modèle spécifique ou comme employeur parmi d'autres.

frontières. Dans les bouleversements et les difficultés que les armées traversent avec courage et succès, nous devons préserver l'équilibre entre la spécificité du métier des armes, spécificité nécessaire et à laquelle les militaires demeurent particulièrement attachés, et la volonté légitime des jeunes soldats de voir leur statut se rapprocher d'une citoyenneté ordinaire. »¹¹³³

La crise identitaire à laquelle sont confrontés les officiers aujourd'hui est due à l'incapacité à penser un nouveau modèle identitaire, en particulier en l'absence d'une religion civile pouvant remplacer efficacement la religion spirituelle en leur offrant une nouvelle liturgie et surtout une transcendance qui justifierait l'exigence du sacrifice. Ancrée dans une vision passéiste du métier des armes reposant sur des valeurs spécifiques et un rapport singulier à la mort inclus dans la notion de sacrifice suprême, l'officier du XXI^e siècle peine à se projeter dans un modèle qui le rapprocherait d'un monde civil sécularisé. L'idée d'une supériorité du modèle militaire tourné vers le collectif est aujourd'hui encore fortement présente chez les officiers¹¹³⁴. La peur de voir cette identité se noyer dans la masse profane et potentiellement de disparaître, entraîne un phénomène de blocage de la part de la plupart des officiers qui refusent de s'affranchir du passé pour envisager un avenir qui les priverait de leur statut marqué par une exceptionnalité héritée de l'histoire. Les officiers luttent pour la survie du modèle de défense militaire, alors même qu'ils en perçoivent les limites dans un monde qui évolue plus rapidement que l'institution militaire. Cet attachement à l'histoire marquée par la gloire des Anciens et l'œuvre inscrite dans la mémoire collective de celles et ceux qui ont donné leurs vies pour la défense de la patrie, empêche toute projection dans le futur, tout questionnement sur le bien-fondé du modèle existant.

C'est pourtant ce dont ont besoin les armées : une remise en question en profondeur, un questionnement décomplexé sur la pertinence de leur maintien à un moment où certains notent leur déclin¹¹³⁵ et d'autres s'interrogent sur leur potentielle suppression¹¹³⁶.

C'est en cela que nous considérons que l'officier rendu à un état agentique, dépersonnalisé par l'histoire et le paternalisme politique, incapable de dire non en raison du

¹¹³³ GRASSET, COVA. Rapport d'information No. 2490. *Op. cit.*, p. 109-110.

¹¹³⁴ MIGNOT. *Regard d'un militaire sur la société française. Op. cit.*

¹¹³⁵ DURANDIN. *Le déclin de l'armée française. Op. cit.*, p. 182.

¹¹³⁶ GUILLON. *Il faut supprimer l'armée française. Op. cit.*

conformisme auquel il se plie souvent avec satisfaction, consent passivement, non pas au sacrifice suprême, mais à être sacrifié, à se suicider pour les autres.

« Remis en cause dès 1940 et durant vingt années par un certain nombre de militaires, un principe, longtemps considéré comme essentiel, s'est forgé non sans difficulté pour triompher à la fin du XIX^e siècle : la totale subordination de l'appareil militaire et de l'institution militaire à l'égard du pouvoir civil, considéré comme légal. »¹¹³⁷ Force est de constater que ce principe est toujours à l'œuvre en ce début de XXI^e siècle. Néanmoins, un léger mouvement de contestation et de revendication, somme toute timide, se fait jour en matière de reconnaissance du nouveau rôle des officiers dans la sphère politique. Mais la tradition d'asservissement est encore trop profondément ancrée pour être ouvertement contestée. Les générations montantes d'officiers semblent divisées entre repli identitaire dans une logique de survie et volonté de s'ouvrir à la société. Lors de nos entretiens, il est apparu des différences assez notables entre les différentes armées. Si l'armée de Terre, profondément traditionaliste, tente d'assurer la pérennité du modèle historique du combattant et accepte bon gré mal gré la servitude, les officiers de l'armée de l'Air sont plus réceptifs à l'idée d'une normalisation de la profession. De leur côté les marins semblent se placer à la charnière entre ces deux positions : traditionalistes dans leur vision du militaire subordonné au politique, ils ne semblent pas fermés à l'idée d'une plus forte intégration avec le monde civil. On assiste donc aujourd'hui à une situation ambiguë entre contestation certes légère des règles établies et une forme de résignation ou d'acceptation des normes encadrant les liens entre pouvoir politique et pouvoir militaire caractérisé par une double acceptation : par les militaires du « droit de décision politique » et par le politique « du droit de consultation du militaire »¹¹³⁸.

C'est cette résignation qui a permis l'inclusion de l'exigence du consentement au sacrifice suprême dans le nouveau SGM. Malgré la portée de ce changement aucune voix ne s'est élevée pour en contester le bien-fondé ou ne serait-ce que demander des explications. Les officiers ont accepté sans réagir que le pouvoir politique leur impose de mourir sur ordre dans un texte normatif encadrant l'activité militaire. Pourtant le contexte actuel aurait offert une justification à une interrogation légitime sur cette obligation. Eu égard à l'évolution des formes de conflictualités, aux nouvelles technologies militaires ou encore au rapport que les sociétés

¹¹³⁷ GIRARDET. La désobéissance légitime 1940-1962. *Op. cit.*, p. 547.

¹¹³⁸ GIRARDET. *La Société militaire de 1815 à nos jours*. *Op. cit.*, p. 324.

occidentales entretiennent avec la mort, l'imposition du sacrifice suprême comme norme de droit aurait pu, voire du, être questionnée. Ce sera l'objet de la deuxième partie de notre travail.

DEUXIEME PARTIE
LE SACRIFICE SUPRÊME AUJOURD'HUI

« Depuis quelques décennies, l'Occident ne se dit plus en guerre. Il " intervient ". Sous l'apparente neutralité technique de ce terme, se cache un état d'esprit. Derrière le brouillard des mots, apparaît un nouveau visage de la guerre. »

Frédéric Gros¹¹³⁹

2.1. NOUVEAUX CONFLITS, ANCIEN MODELE SACRIFICIEL

Si la construction du mythe sacrificiel chez les officiers français repose sur des facteurs spécifiquement nationaux, son existence et sa pérennité ne sauraient être décorréliées du contexte international dans lequel il s'inscrit. De la même manière que l'histoire longue a contribué à façonner cette notion en France, le contexte sécuritaire contemporain pèse sur les perceptions en matière de défense et par conséquent sur celle de la pertinence du sacrifice suprême. Nous avons souligné le fondement historique de la mort *pro patria* en indiquant sa légitimité dans le cadre de conflits impliquant un engagement physique pour la défense des intérêts supérieurs de la nation française, élevée au rang de dieu séculier, que sont à la fois le territoire et la population¹¹⁴⁰. Subsistance du passé profondément ancrée dans l'univers des significations liées à la défense en France, cette focalisation sur le territoire et la population est aujourd'hui remise en question par la mondialisation et l'essor de ce qu'il est commun de qualifier de « nouvelles formes » de conflictualités et de menaces. La remise en question du concept de frontière au fondement même de territoire concomitant du phénomène de mondialisation et d'intégration dans des structures supranationales telles que l'Union européenne, invite naturellement à questionner la pertinence du concept de défense du territoire.

Comme le souligne Eric Desmons, « l'état de paix et de stabilité qui caractérise les démocraties libérales, persuadées d'avoir atteint la fin de l'histoire avec la disparition de la guerre froide, ne fait plus ressentir la défense nationale comme relevant d'une nécessité

¹¹³⁹ Frédéric GROS. Le regard du philosophe : le brouillard des mots pour cacher la guerre. *Alternatives Internationales*, No. 53, 2011. p. 50.

¹¹⁴⁰ Soulignons que l'Ordonnance No. 59-147, portant organisation générale de la défense, du 7 janvier 1959 dispose en son article premier que « [l]a défense a pour objet d'assurer en tout temps, en toutes circonstances et contre toutes les formes d'agression, la sécurité et l'intégrité du territoire, ainsi que la vie de la population ». Cette approche de la défense est réaffirmée dans le Livre blanc de 1972 : « [i]l nous faut d'abord assurer la sécurité du territoire national et de ses habitants. C'est bien là le cœur de la réalité politique, psychologique et morale de la défense ».

immédiate »¹¹⁴¹. Discours appuyé par l'analyse d'Azar Gat qui souligne que nous vivons aujourd'hui dans une « zone de paix », pendant que les guerres ont lieu dans d'autres régions du monde dans lesquelles la démocratie libérale n'est pas ou peu ancrée¹¹⁴². Ce faisant, le spectre de la guerre s'effaçant, l'intelligence du contexte international, dans lequel s'inscrivent la défense française et la perception de la menace, a évolué au cours du temps. Le changement dans la structure internationale n'est pas neutre et son impact sur les perceptions et les comportements des acteurs étatiques conditionne inévitablement la perception qu'ont les individus de la défense nationale. Aux facteurs endogènes qui participent de la construction du mythe sacrificiel chez les officiers français que nous avons évoqués précédemment (poids de la religion, désacralisation de la nation, besoin de reconnaissance, professionnalisation, relations politico-militaires), s'ajoutent des éléments exogènes pouvant apporter un éclairage sur l'évolution de leur rapport à la mort.

L'évolution des menaces, et de leur appréciation, ainsi que les modalités conflictuelles ont sans aucun doute affecté en profondeur les perceptions concernant le métier des armes. A ce titre, le sacrifice suprême a subi les évolutions du phénomène guerrier au point de nécessiter aujourd'hui un questionnement en profondeur sur l'utilité d'une notion qui puise ses racines dans un contexte renvoyant à une conception héroïque de l'engagement militaire. Les doutes et la quête de sens auxquels font face les officiers d'aujourd'hui trouvent leur source dans l'idéalisation d'un engagement vocationnel devenu une profession *presque* comme les autres.

Dans les lignes qui suivent nous nous proposons de déterminer comment le contexte international a modifié les perceptions françaises en matière de défense. Nous verrons comment le passage d'un modèle de guerre « héroïque » à un modèle « post-héroïque »¹¹⁴³ a contribué à positionner le sacrifice suprême à la périphérie de l'activité militaire désormais entrée dans une ère « postmoderne »¹¹⁴⁴. Avant cela, il nous paraît nécessaire de revenir sur les modalités selon lesquelles le contexte international peut contribuer à une révision du mythe sacrificiel chez les officiers français.

¹¹⁴¹ DESMONS. *Mourir pour la patrie ? Op. cit.*, p. 1.

¹¹⁴² Azar GAT. The Changing Character of War. In Hew STRACHAN, Sibylle SCHEIPERS (eds.). *The Changing Character of War*. Oxford, NY: Oxford University Press, 2011. p. 30. Pour Kalevi Holsti la guerre est liée à la légitimité et aux caractéristiques des Etats. Ainsi les régions réunissant des Etats légitimes sont des aires de paix, tandis que celles où se trouvent des Etats faibles ou faillis sont propices à la guerre. Kalevi J. HOLSTI. War, Peace, and the State of State. *International Political Science Review*, Vol. 16, No. 4, 1995. p. 319-339.

¹¹⁴³ LUTTWAK. Toward Post-Heroic Warfare. *Op. cit.*

¹¹⁴⁴ Mark DUFFIELD. Post-modern Conflict: Warlords, Post-adjustment States and Private Protection. *Civil Wars*, Vol. 1, No. 1, 1998 ; MOSKOS, WILLIAMS, SEGAL. Armed Forces after the Cold War. *Op. cit.*

2.1.1. *Un contexte international changeant : la mondialisation comme vecteur de menaces*

« Le fait que nous vivions au sein d'une société internationale signifie que ce que nous voulons et, d'une certaine manière, ce que nous sommes est façonné par les normes sociales, les règles, les interprétations et les relations que nous avons avec les autres. Ces réalités sociales sont aussi influentes que les réalités matérielles dans la détermination du comportement. »¹¹⁴⁵

Avec cette analyse Martha Finnemore souligne l'interaction entre la structure internationale et les acteurs étatiques. Grâce à un jeu d'interactions continues, l'environnement international contribue à façonner les perceptions des Etats qui déterminent en conséquence leurs intérêts au regard des menaces perçues.

La perception renvoie à une certaine subjectivité et elle est communément associée à un individu. Pourtant, le phénomène perceptuel joue un rôle déterminant dans les relations interétatiques au travers d'une relation agent-structure¹¹⁴⁶. Nous verrons que ce jeu de perceptions forge la vision que le politique a de son environnement et que, pour ce qui concerne la France, les Livres blancs sont finalement la traduction de cette perception politique du monde.

Depuis le début des années 80, le constructivisme s'est peu à peu imposé comme l'un des grands paradigmes des relations internationales. Pour les constructivistes, les relations internationales ne sont pas conditionnées par les capacités matérielles des Etats mais par les idées socialement construites comme le démontrent Berger et Luckmann¹¹⁴⁷. Plus concrètement, l'approche constructiviste considère que les relations internationales reposent essentiellement sur des perceptions conditionnant les comportements des agents que sont les Etats. C'est ce qu'Alexander Wendt traduit par l'affirmation selon laquelle « 500 armes

¹¹⁴⁵ Martha FINNEMORE. *National Interests in International Society*. Ithaca, NY: Cornell University Press, 1996. p. 128.

¹¹⁴⁶ Alexander WENDT. The Agent-Structure Problem in International Relations Theory. *International Organization*, Vol. 41, No. 3, Summer 1987. p. 335-370 ; David DESSLER. What's at Stake in the Agent-Structure Debate? *International Organization*, Vol. 43, No. 3, Summer 1989. p. 441-473.

¹¹⁴⁷ BERGER, LUCKMANN. *La construction sociale de la réalité*. *Op. cit.*.

nucléaires britanniques sont moins menaçantes pour les Etats-Unis que 5 armes nucléaires coréennes » parce que « les Britanniques sont des amis et pas les Coréens »¹¹⁴⁸. Il souligne ainsi que le facteur matériel est moins important que la perception du rapport d'amitié ou d'hostilité.

Le constructivisme insiste donc sur le rôle de l'intersubjectivité comme élément fondateur des idées et des croyances : les perceptions que les différents acteurs ont du contexte international conditionnent non seulement la manière dont chacun construit la réalité dans laquelle il s'insère et agit, mais également la manière dont chaque agent va bâtir son identité¹¹⁴⁹. Les agents ne sont donc pas considérés comme donnés mais sont problématisés évitant ainsi le réductionnisme et le phénomène de réification commun aux autres paradigmes¹¹⁵⁰. Pour Wendt le « dilemme de sécurité, par exemple, est une structure sociale composée de significations intersubjectives dans laquelle les Etats sont tellement méfiants qu'ils émettent les pires suppositions sur les intentions des uns et des autres, et par conséquent définissent leurs intérêts en termes de chacun pour soi [*self-help*] »¹¹⁵¹. En d'autres termes et pour reprendre sa célèbre formule « l'anarchie est ce que les Etats en font »¹¹⁵².

Ce sont les idées, c'est-à-dire « les idéologies ou les systèmes de croyances partagées », qui par ailleurs reflètent les « besoins sociaux et les aspirations d'un groupe, d'une classe, d'une culture ou d'un Etat »¹¹⁵³ et fournissent aux individus « de grandes orientations pour leur comportement et leur politique »¹¹⁵⁴. Fondée sur les perceptions d'une réalité construite à partir

¹¹⁴⁸ Alexander WENDT. Constructing International Politics. *International Security*, Vol. 20, No. 1, Summer 1995. p. 73.

¹¹⁴⁹ Stets et Burke définissent l'identité selon deux modalités : l'auto-catégorisation et l'identification. Ces deux processus renvoient à deux catégories : l'identité et l'identité sociale. La première est définie comme « la catégorisation du soi comme occupant d'un rôle, et l'intégration, dans le soi, des significations et des attentes associées à ce rôle et à son exécution ». L'identité sociale renvoie quant à elle à « la connaissance qu'a une personne de son appartenance à un groupe social ». BURKE, STETS. Identity Theory and Social Identity Theory. *Op. cit.* p. 225.

¹¹⁵⁰ WENDT. The Agent-Structure Problem in International Relations *Op. cit.* Selon Wendt les réalistes réifient les agents (Etats) tandis que les théoriciens du système-monde réifient la structure. L'approche des premiers est ontologique et celle des seconds holiste, mais les deux modèles s'avèrent incapables d'expliquer les comportements des Etats faute de les considérer comme des variables dépendant l'une de l'autre.

¹¹⁵¹ WENDT. Constructing International Politics. *Op. cit.* p. 73. Nicholas Onuf définit la structure comme étant « un ensemble stable de règles, d'institutions, et de conséquences accidentelles (*unintended*) » vus par les agents. Onuf préconise l'emploi de la formule « arrangement social » en lieu et place du mot structure. ONUF. Constructivism. *Op. cit.* p. 61 et 63.

¹¹⁵² Alexander WENDT. Anarchy is What States Make of it: The Social Construction of Power Politics. *International Organization*, Vol. 46, No. 2, Spring 1992. p. 391-425.

¹¹⁵³ Nina TANNENWALD. Ideas and Explanation: Advancing Theoretical Agenda. *Journal of Cold War Studies*, Vol. 7, No. 2, Spring 2005. p. 15-16.

¹¹⁵⁴ *Id.* p. 15.

d'idées¹¹⁵⁵, l'approche constructiviste permet de mettre en évidence la manière dont la perception des besoins en termes de défense est conditionnée par les identités des Etats et par lesquelles ils construisent leurs intérêts ainsi que les menaces associées. Il est ainsi possible de comprendre comment un Etat interprète son environnement, se construit une identité, puis agit de manière appropriée en fonction de ces éléments. D'autre part, l'identité de l'Etat et son analyse du contexte international, conditionneront et permettront l'institutionnalisation de son modèle de défense, et impacteront les individus qui le servent. En retour, les individus pérenniseront ou réévalueront l'institution de défense à la lumière de l'évolution des idées et des normes associées, et l'institution de défense impactera à son tour l'identité de l'Etat. Au terme de ce processus, l'identité de l'Etat considéré, qu'elle soit modifiée ou non, l'amènera à agir de la manière estimée comme appropriée au sein d'une structure internationale qui sera impactée par ce comportement. A ce titre David Dessler, au travers de son modèle « transformationnel » (*transformational model*), insiste sur l'importance des normes dans les relations intersubjectives entre agent et structure¹¹⁵⁶. Il souligne notamment que le « modèle transformationnel considère la structure comme un moyen de l'action plutôt que comme un environnement au sein duquel l'action a lieu. Il donne une position ontologique central aux règles sociales »¹¹⁵⁷.

Ce qui nous intéresse dans ce processus intersubjectif est essentiellement la manière dont s'est constitué un univers de significations entourant les questions de défense et favorisant l'établissement de normes sociales influant sur le mythe sacrificiel chez les officiers français. Les règles, qui sont définies par Dessler comme les connaissances concernant les procédures d'actions dans des circonstances données, offrent aux agents un cadre permettant et encadrant l'action¹¹⁵⁸. En d'autres termes elles fixent des comportements appropriés dans des situations données¹¹⁵⁹. Pour reprendre la formule de Nicholas Onuf, « les règles font les agents, les agents font les règles » et les « règles forment les institutions, les institutions forment les sociétés » dans un double processus dialogique¹¹⁶⁰. Les institutions, qui sont des ensembles stables de règles et de pratiques associées, « transforment les individus en agents *et* constituent un

¹¹⁵⁵ Si les idées sont au cœur de leurs réflexions, le poids des facteurs matériels n'est pas nié par les constructivistes.

¹¹⁵⁶ DESSLER. What's at Stake in the Agent-Structure Debate? *Op. cit.*.

¹¹⁵⁷ *Id.* p. 444.

¹¹⁵⁸ *Id.* p. 452 et 454. Voir également ONUF. Constructivism. *Op. cit.*.

¹¹⁵⁹ MARCH, OLSEN. The Logic of Appropriateness. *Op. cit.*.

¹¹⁶⁰ ONUF. Constructivism. *Op. cit.* p. 64 et 69.

environnement dans lequel les agents se conduisent rationnellement »¹¹⁶¹. La complexité de l'exercice réside essentiellement dans l'articulation des différents niveaux d'analyse : la structure internationale, l'Etat et l'individu¹¹⁶². S'il est impossible ici de prétendre mener à terme une analyse multi-niveaux, il nous semble essentiel néanmoins de souligner, au moins de manière générale, que l'évolution des perceptions sur le sacrifice suprême est le produit de l'interaction continue entre ces trois niveaux¹¹⁶³. Il est également possible de postuler qu'une évolution des perceptions concernant le sacrifice suprême au niveau des individus aurait une incidence sur les deux autres niveaux d'analyse.

Comme l'indique Michael Sheehan, les changements survenus depuis la fin de la Guerre froide ont eu une incidence non négligeable sur les modalités de gouvernance du système international mais également sur les caractéristiques domestiques des Etats ainsi que sur les identités des agents qui ont été modifiées¹¹⁶⁴. Parmi ces changements, le phénomène de mondialisation cumulé aux effets de la postmodernité a entraîné « des changements sociaux et politiques significatifs reflétés, à leur tour, dans les changements de perceptions concernant la nature des menaces provenant de l'environnement externe ». Ces modifications dans les perceptions ont conduit à des questionnements quant à « l'utilité de la force comme instrument de la politique »¹¹⁶⁵. Tout cela a, bien entendu, contribué à modifier les perceptions qu'ont les officiers de leur métier et du cadre général dans lequel ils sont, et seront, amenés à l'exercer.

Dès 1994, le Livre blanc sur la Défense soulignait l'apparition de nouvelles vulnérabilités nationales, au nombre desquelles le terrorisme est cité en premier, « souvent facilitées ou stimulées par la mondialisation des échanges et des flux, dont il importe de tenir compte de plus en plus pour la définition de la stratégie de défense »¹¹⁶⁶. Le Livre blanc de 2008 indiquait, quant à lui, dès l'introduction que « [l]a mondialisation transforme en profondeur les

¹¹⁶¹ *Idem.* p. 61. Voir également la définition d'une institution proposée par March et Olsen. MARCH, OLSEN. *The Logic of Appropriateness. Op. cit.* p. 691.

¹¹⁶² WALTZ. *Man, the State and War. Op. cit.* ; SINGER. *The Level-of-Analysis Problem in International Relations. Op. cit.* ; WIGHT. *International Theory. Op. cit.* ; BUZAN WÆVER, WILDE. *Security. Op. cit.*

¹¹⁶³ Le niveau individuel renvoie, selon Mingst et Arreguín-Toft, aux décideurs et à certaines personnes marquantes dans une situation précise. Pour ce qui nous concerne, ce niveau inclut également les officiers à la fois comme agents se conformant aux normes établies au niveau politique et comme acteurs pouvant les faire évoluer.

¹¹⁶⁴ Michael SHEEHAN. *The changing character of war.* In John BAYLIS, Steve SMITH, Patricia OWENS (eds.). *The Globalization of World Politics: An Introduction to International Relations.* Oxford, NY: Oxford University Press, Fourth edition 2008. p. 212.

¹¹⁶⁵ *Ibid.*

¹¹⁶⁶ *Livre Blanc sur la Défense.* 1994. p. 17.

fondements mêmes du système international » insistant sur « [l]a complexité et l'incertitude [qui] s'imposent comme des caractéristiques majeures de ce nouvel environnement »¹¹⁶⁷. Ce phénomène était alors considéré comme suffisamment important pour faire l'objet de l'une des quatre parties de l'ouvrage. La place prise par la mondialisation dans la réflexion montre bien son poids dans les perceptions à l'œuvre à cette époque. Le Président Sarkozy lui-même écrivait dans la préface :

« [q]uatorze années après le précédent Livre blanc, la mondialisation a profondément modifié la vie économique comme la vie quotidienne et les relations internationales. De nouvelles puissances ont émergé et de nouvelles vulnérabilités se sont révélées. Le clivage traditionnel entre la sécurité intérieure et la sécurité extérieure s'est encore davantage effacé. »¹¹⁶⁸

En 2013, le Livre blanc demandé par le Président Hollande réaffirmait la place centrale de la mondialisation et la pertinence du constat fait cinq ans plus tôt¹¹⁶⁹ tout en ajoutant que la mondialisation est un « accélérateur et un amplificateur, pour le meilleur comme pour le pire » notamment en ce qui concerne les menaces et les risques¹¹⁷⁰. Cette perception de la mondialisation comme caractéristique déterminante des relations internationales contemporaines transparaît également dans les travaux menés par la Délégation aux Affaires Stratégiques (DAS) dans le cadre du Plan prospectif à 30 ans (PP30) qui prévoit une accélération du processus de mondialisation « qui a constitué le bouleversement le plus important sur le plan stratégique depuis la fin de la guerre froide »¹¹⁷¹. Au-delà de la perception de la mondialisation comme clé de lecture centrale de l'environnement international, la DAS met en exergue les effets déstabilisateurs de ce phénomène qui exacerbe les défis globaux, est porteur de vulnérabilités nouvelles et constitue une « source de tensions et d'instabilités accrues »¹¹⁷².

¹¹⁶⁷ *Défense et Sécurité nationale. Le Livre blanc*. 2008. *Op. cit.*, p. 13.

¹¹⁶⁸ Préface de M. le Président de la République. *Défense et Sécurité nationale. Le Livre blanc*. 2008. *Op. cit.*, p. 9.

¹¹⁶⁹ *Livre blanc. Défense et sécurité nationale*. 2008. *Op. cit.*, p. 27.

¹¹⁷⁰ *Id.*, p. 41.

¹¹⁷¹ *Horizons stratégiques*. Délégation aux Affaires Stratégiques, ministère de la Défense, 2012. p. 18.

¹¹⁷² *Id.*, p. 20.

D'abord perçue comme un phénomène positif pouvant maximiser le bien-être du plus grand nombre, la mondialisation est aujourd'hui considérée comme un facteur déstabilisant des relations internationales. En 2000, le Président Chirac déclarait devant les membres du corps diplomatique que la mondialisation était « sans doute prometteuse si l'on sait la réguler »¹¹⁷³. Cinq ans plus tard, il soulignait devant le même auditoire le « malaise croissant que suscite la mondialisation »¹¹⁷⁴. En 2007, le Président Sarkozy insistait sur le rôle potentiellement bénéfique de l'Union européenne « [f]ace aux excès d'une mondialisation mal maîtrisée »¹¹⁷⁵. Enfin, en 2011 il déclarait :

« [l]a mondialisation est le phénomène dominant de notre époque. Ses effets s'étendent désormais à tous les champs d'activité, à tous les espaces de notre planète. L'interconnexion des systèmes économiques, financiers, sociaux, politiques, écologiques à l'échelle du monde entier qui en résulte, s'accompagne d'une instabilité grandissante, de vulnérabilités croissantes »¹¹⁷⁶.

L'évolution du discours politique informe sur l'évolution de la perception concernant la mondialisation devenue au fil du temps porteuse de vulnérabilités et de menaces souvent présentées comme nouvelles, et nécessitant des réponses multilatérales comme le note le rapport de la DAS : « [s]i l'émergence d'un "gouvernement du monde" reste improbable à l'horizon 2040, les interdépendances croissantes et les défis globaux devraient déboucher sur une demande accrue de coopération multilatérale »¹¹⁷⁷. L'ensemble de ces éléments met donc en avant le lien fait entre mondialisation et menace. Si la mondialisation est porteuse de vulnérabilités qui impliquent la potentialité de menaces, alors le besoin de sécurité apparaît comme évident et les efforts de défense légitimes. Par ailleurs l'abandon de la séparation

¹¹⁷³ Jacques CHIRAC. Discours de M. le Président de la République, à l'occasion de la réception des Ambassadeurs, Palais de l'Elysée, Paris le 28 août 2000.

¹¹⁷⁴ Jacques CHIRAC. Discours de M. le Président de la République, lors de l'ouverture de la XIII^{ème} Conférence des Ambassadeurs, Palais de l'Elysée, Paris le 29 août 2005.

¹¹⁷⁵ Nicolas SARKOZY. Discours de M. le Président de la République, à la XV^{ème} conférence des Ambassadeurs, Palais de l'Elysée, Paris le 27 août 2007.

¹¹⁷⁶ Nicolas SARKOZY. Discours de M. le Président de la République, à la XIX^e conférence des Ambassadeurs de France, Palais de l'Elysée, Paris le 31 août 2011.

¹¹⁷⁷ *Horizons stratégiques. Op. cit.* p. 21.

traditionnelle entre défense et sécurité à l'occasion de la parution du Livre blanc de 2008¹¹⁷⁸, renforce l'idée de menaces et de risques non contraints par les frontières et dilue l'idée même de territoire dans les interconnexions dues à la mondialisation. La norme post-westphalienne de souveraineté étatique tend donc à être contestée, ce qui impose une réflexion sur la pertinence même du concept de frontière comme construit social notamment lorsqu'il s'agit de penser la sécurité¹¹⁷⁹. En d'autres termes le fait que l'outil militaire n'a plus vocation uniquement à défendre un territoire bien défini accueillant la communauté nationale, amène à réviser l'idée du sacrifice suprême consenti pour la défense de ce territoire et de la population qui reste structurant pour les officiers¹¹⁸⁰. L'extériorité constitutive que représente la nation se dissout dans une appréciation complexe d'un environnement international continuant de considérer la souveraineté nationale comme un élément normatif essentiel mais intégrant dans le même temps des éléments de supranationalité, à l'image de l'UE, et l'existence de menace et de risques dépassant l'idée de frontière. La défense et la sécurité ainsi fusionnées participe de la perte de sens du sacrifice *pro patria* s'appuyant sur l'idée de la défense de la « terre des ancêtres ».

¹¹⁷⁸ Voir la préface du Président Sarkozy. *Livre blanc. Défense et Sécurité nationale*. 2008. *Op. cit.* p. 9-11. Sur la notion de défense nationale voir Bernard CHANTEBOUT. *L'organisation générale de la Défense nationale en France depuis la fin de la seconde guerre mondiale*. Paris : Librairie générale de droit et de jurisprudence, 1967. On peut voir une inflexion de cette dichotomie dans l'Ordonnance de 59 qui ouvre la défense au domaine non militaire. Pour autant, et comme le souligne Bertrand Warufsel, « le caractère interministériel et non militaire de la défense a été partiellement démenti depuis 1959 par la pratique institutionnelle ». Bertrand WARUSFEL. Les notions de défense et de sécurité en droit français. *Droit & Défense*, No. 4, 1994. p. 11-20.

¹¹⁷⁹ Voir notamment les réflexions autour des communautés de sécurité à la suite des travaux de Karl Deutsch. Karl W. DEUTSCH, Sidney A. BURRELL, Robert A. KANN et al. (eds.). *Political Community and the North Atlantic Area*. Princeton, NJ: Princeton University Press, 1957 ; Karl W. DEUTSCH, Sidney A. BURRELL, Robert A. KANN et al.. *Political Community and the North Atlantic Area*. In Brent F. NELSEN, Alexander STUBB (eds.). *The European Union: Readings on the Theory and Practice of European Integration*. Boulder, CO: Lynne Rienner Publishers, 2nd edition, 1998. p. 121-143. Pour une approche constructiviste de la sécurité voir Barry BUZAN. *People, States and Fear: An Agenda for International Security Studies in the Post-Cold War Era*. New York, NY: Harvester Wheatsheaf, 2nd edition, 1991 [1983].

¹¹⁸⁰ Voir l'article 1^{er} de l'Ordonnance No. 59-147. Un sondage datant de 2001 montrait que la défense du pays en cas d'invasion justifiait pour 99% des officiers le fait de se battre au risque d'y perdre la vie. LEBAUBE. Sondage : officiers, qui êtes-vous ? *Op. cit.* p. 21. L'ensemble des officiers interrogés dans le cadre de ce travail a affirmé que la cause première justifiant le sacrifice suprême était la défense du territoire nationale et de la population. Pour autant, le sacrifice est souvent présenté comme étant d'abord justifié par la défense des compagnons d'arme. Cela tend à démontrer à la fois la persistance du modèle sacrificiel traditionnel *pro patria*, ainsi que l'importance d'une approche moins idéelle et plus pragmatique du sacrifice. Soulignons enfin que plusieurs travaux américains ont démontré que la raison première du sacrifice chez les soldats des Etats-Unis se trouve dans la volonté de protéger un camarade. Voir notamment WONG, KOLDITZ, MILLEN et al. ; Why They Fight. *Op. cit.* ; KENNEDY. *They Fought for Each Other*. *Op. cit.*

2.1.2. *La structuration de la défense et de la sécurité nationales autour du terrorisme présenté comme menace majeure*

Dans ce cadre particulier, le terrorisme représente depuis le début des années 90 la menace transnationale illustrative des risques inhérents à la mondialisation. La DAS indique d'ailleurs sur un ton alarmant que si « la capacité de nuisance et les menaces générées par les Etats "perturbateurs" devraient persister, celles résultant des acteurs non-étatiques devraient s'intensifier à mesure que se développe la mondialisation »¹¹⁸¹. En 2006, le *Livre blanc du Gouvernement sur la sécurité intérieure face au terrorisme* soulignait l'émergence d'un terrorisme d'un genre nouveau qui « s'est dès l'origine fixé un champ mondial », un terrorisme mondiale qui « se distingue par son aptitude à emprunter à la mondialisation les outils qui ont assuré le succès de celle-ci »¹¹⁸². En 2008 le *Livre blanc sur la Défense et la Sécurité nationale* ajoutait que « [l]a distinction traditionnelle entre sécurité intérieure et sécurité extérieure n'est plus pertinente. Le terrorisme agit sur les territoires des pays européens à partir d'implantations multiples, tout en cherchant à infiltrer les sociétés française et européennes »¹¹⁸³. Cinq ans plus tard le Président Hollande écrivait dans la préface du nouveau Livre blanc que « les menaces identifiées en 2008 [dont le terrorisme - *ndla*] se sont amplifiées », ajoutant que « [l]a nécessité d'une coordination internationale pour y répondre efficacement s'impose chaque jour davantage »¹¹⁸⁴. Le lien était ainsi fait entre mondialisation, évolution de la menace, dilution de la séparation entre défense et sécurité et enfin besoin de multilatéralisme. Autant de facteurs façonnant un environnement stratégique qui devait conduire à une réévaluation de l'outil de défense¹¹⁸⁵.

Une fois la mondialisation perçue comme le vecteur de menaces transnationales telles que le terrorisme, la défense et la sécurité nationales ne peuvent plus légitimement s'envisager uniquement en termes de politique nationale. Le besoin de multilatéralisme en matière de sécurité se fait alors plus pressant, surtout si plusieurs Etats partagent la même analyse quant à l'évolution des menaces et aux moyens à mettre en œuvre pour s'en prémunir. En 1957 Karl

¹¹⁸¹ *Horizons stratégiques. Op. cit.* p. 22.

¹¹⁸² *La France face au terrorisme. Livre blanc du Gouvernement sur la sécurité intérieure face au terrorisme.* Paris : La Documentation française, 2006. p. 10.

¹¹⁸³ *Défense et Sécurité nationale. Le Livre blanc.* 2008. *Op. cit.* p. 57.

¹¹⁸⁴ *Livre blanc. Défense et sécurité nationale.* 2013. *Op. cit.* p. 7.

¹¹⁸⁵ *Id.* p. 127.

Deutsch développait le concept de « communauté de sécurité » renvoyant à l'intégration d'un groupe de personnes ou d'Etats dans une communauté partageant des valeurs et des attentes communes et visant à instaurer des relations pacifiées entre ses membres¹¹⁸⁶. Deutsch sépare ces communautés de sécurité en deux catégories : les communautés de sécurité amalgamées (*amalgamated*) dans lesquelles les unités se lient en constituant une nouvelle entité plus grande disposant d'une forme de gouvernement, et les communautés de sécurité pluralistes (*pluralistic*) constituées de gouvernements séparés indépendants¹¹⁸⁷. L'existence de telles communautés repose sur douze facteurs conditionnant, parmi lesquels le partage de valeurs et d'attentes communes à l'ensemble des unités considérées¹¹⁸⁸. La logique sécuritaire résultant de l'anarchie internationale est, quant à elle, renvoyée au rang de condition secondaire (*background condition*)¹¹⁸⁹. Ce positionnement est contesté par certains universitaires qui estiment que l'occultation de la logique sécuritaire introduit un biais dans l'analyse¹¹⁹⁰ et préfèrent considérer que la communauté de valeurs induit une relation amicale renforçant la communauté de sécurité face à une menace commune. C'est ce que soulignent Frédéric Ramel et Charles-Philippe David en s'appuyant sur l'exemple de la « communauté de sécurité transatlantique face aux menaces terroristes » après le 11 Septembre¹¹⁹¹.

L'Otan, qui trouve son origine dans un besoin de sécurité commun contre les menaces d'expansion soviétique et de résurgence de l'impérialisme allemand, s'est appuyée sur une perception commune d'un environnement international alors marqué par la bipolarité et les tensions entre blocs, ainsi que par l'histoire des conflits sur le continent européen. Si le Traité de l'Atlantique nord rappelle la communauté de valeurs qui lie ses membres et que l'Organisation se fixe pour objectif de mettre en place des relations pacifiées fondées sur le droit entre les Etats parties, elle affirme dès son préambule la résolution des Etats parties à « unir leurs efforts pour leur défense collective et pour la préservation de la paix et de la sécurité ». Le caractère défensif de l'Otan est ainsi affirmé dès son institution et la logique

¹¹⁸⁶ DEUTSCH, BEURRELL, KANN et al.. *Political Community and the North Atlantic Area. Op. cit.* ; Karl W. DEUTSCH, BEURRELL, KANN et al.. *Political Community and the North Atlantic Area. Op. cit.* p. 123-124.

¹¹⁸⁷ *Id.* p. 124. Pour Emanuel Adler cette deuxième catégorie est la plus pertinente dans le contexte après-guerre froide. Emanuel ADLER, Michael BARNETT. *Security Communities*. Cambridge, UK: Cambridge University Press, 1998. p. 5.

¹¹⁸⁸ DEUTSCH, BEURRELL, KANN et al.. *Political Community and the North Atlantic Area. Op. cit.* p. 133.

¹¹⁸⁹ *Id.* p. 125-127.

¹¹⁹⁰ Frédéric RAMEL. Cours séminaire « Science politique des organisations internationales », 3 février 2012.

¹¹⁹¹ Frédéric RAMEL, Charles-Philippe DAVID. « Oui mais... » L'image de l'Europe selon l'administration Bush : de l'ambivalence à la rigidité. *Etudes internationales*, Vol. 33, No. 1, 2002. p. 46.

sécuritaire est clairement mise en avant. L'organisation transatlantique ne trouve donc pas sa source dans la volonté d'assurer des relations pacifiées entre ses membres, mais dans une communauté de valeur et une appréciation partagée des menaces.

Contrairement au postulat de Deutsch, une communauté de sécurité ne procède donc pas obligatoirement d'une volonté de pacification en son sein. Elle est le produit d'une vision commune sur les risques et menaces posés par l'environnement international. Bien entendu, la création d'une telle communauté nécessite un socle de valeurs et d'attentes communes qui conditionne les perceptions des acteurs et les rapproche. A ce titre, les communautés pluralistes semblent offrir un cadre d'analyse plus pertinent que les communautés amalgamées. Le caractère interétatique de l'Otan qui suppose le maintien d'identités stratégiques propres à chaque membre est avéré. La France insiste d'ailleurs sur cette dualité entre identité stratégique et multilatéralisme. Dès 1972, elle affirmait son besoin de préserver son autonomie et de se différencier de ses alliés, en affirmant son « refus des blocs » et donc son « non-alignement sur les grandes puissances »¹¹⁹², tout en insistant sur l'importance de ses relations avec certaines d'entre-elles, l'objectif étant de « conserver sa liberté de décision sans méconnaître la nécessité des alliances »¹¹⁹³, qui inévitablement modifieront la pensée en matière de défense. Là encore, le constat était déjà fait en 1972 : « [i]l est vrai que de nos jours la solidarité internationale, et, au premier chef, pour ce qui nous concerne, la solidarité européenne modifient profondément les données de la pensée et de l'action politiques »¹¹⁹⁴.

Selon Adler et Barnett les communautés de sécurité présentent trois caractéristiques : elles partagent une identité, des valeurs et des significations communes ; elles entretiennent des relations nombreuses dans divers domaines ; elles développent des intérêts à long terme et un tropisme altruiste à l'égard les uns des autres¹¹⁹⁵. Les auteurs insistent cependant sur le fait que ces caractéristiques n'impliquent pas que les Etats considérés ne poursuivent pas d'intérêts particuliers. Au contraire, « bien que les acteurs finiront par s'identifier les uns aux autres et feront dériver leurs intérêts et croyances de la construction sociale du groupe, ils continueront également à nourrir des intérêts distincts »¹¹⁹⁶. Pour la France, le constat de la mondialisation et de son rôle facilitateur pour les menaces transnationales amène logiquement à une demande

¹¹⁹² *Le Livre blanc sur la défense*. 1972. p. 3.

¹¹⁹³ *Id.* p. 7.

¹¹⁹⁴ *Id.* p. 1.

¹¹⁹⁵ ADLER, BARNETT. *Security Communities*. *Op. cit.* p. 31.

¹¹⁹⁶ *Id.* p. 32.

de gouvernance mondiale et à une prise en compte multilatérale de la sécurité mondiale, et donc à l'adoption d'identités liées à son appartenance à différentes enceintes multinationales, tout en maintenant l'« identité stratégique » françaises fondée sur la détention de l'arme nucléaire, ses responsabilités internationales, ses accords de défense et le poids de la « France d'outre-mer » qui différencient les intérêts français de ceux de ses partenaires¹¹⁹⁷. Comme l'indiquent March et Olsen, un même acteur peut effectivement avoir plusieurs identités, et l'adoption de certains traits correspondant à l'identité d'un groupe ne signifie pas l'abandon de l'identité primaire de l'acteur¹¹⁹⁸. Pour reprendre la distinction de Stets et Burke, l'identité sociale de la France sur la scène internationale n'est pas exclusive de son identité¹¹⁹⁹.

Si l'appartenance à la communauté de sécurité qu'est l'Otan repose notamment sur une identité partagée, elle est donc également le vecteur de son renforcement et de l'établissement de relations marquées par une forme de loyalisme, ou de responsabilité, vis-à-vis de la communauté¹²⁰⁰. Pour Adler et Barnett, ce phénomène de « socialisation », qui fait des organisations des « lieux où les acteurs politiques apprennent et même peut-être "enseignent" aux autres ce que sont leurs interprétations de la situation et leurs compréhensions normatives »¹²⁰¹, aboutit à la mise en place d'une nouvelle identité commune conditionnant les relations entre les membres autour de significations partagées, d'une réalité sociale construite et d'une confiance mutuelle¹²⁰². Dans ce cadre, l'identité de chacun des membres de l'Otan est forcément modifiée pour se conformer, au moins sur certains sujets, à l'identité du groupe. La menace terroriste, qui structure en partie les perceptions françaises en matière de défense, est clairement un facteur commun facilitant l'identification et la socialisation avec l'Otan. Dans le même temps, son appréciation comme menace majeure est renforcée par l'appartenance à l'Organisation qui a fait du terrorisme sa raison d'être après l'effondrement du bloc soviétique et la disparition du Pacte de Varsovie. Alors que le concept stratégique de 1999 réaffirme

¹¹⁹⁷ *Horizons stratégiques. Op. cit.*, p. 24.

¹¹⁹⁸ MARCH, OLSEN. *The Logic of Appropriateness. Op. cit.*, p. 690.

¹¹⁹⁹ BURKE, STETS. *Identity Theory and Social Identity Theory. Op. cit.*,

¹²⁰⁰ Adler et Barnett soulignent que si la construction d'une communauté de sécurité repose sur des significations, des attentes et des valeurs communes, la dite communauté, une fois établie, les renforcera par la suite. ADLER, BARNETT. *Security Communities. Op. cit.*, p. 4.

¹²⁰¹ ADLER, BARNETT. *Security Communities. Op. cit.*, p. 43. Selon Ikenberry et Kupchan la « socialisation survient principalement après des guerres ou des crises politiques, des périodes marquées par des bouleversements et des restructurations internationales ». G. John IKENBERRY, Charles A. KUPCHAN. *Socialization and Hegemonic Power. International Organization*, Vol. 44, No. 3, Summer 1990. p. 284.

¹²⁰² Fulvio ATTINA. *Partnership and Security: Some Theoretical and Empirical Reasons for Positive Developments in the Euro-Mediterranean Area. Jean Monnet Working Papers in Comparative and International Politics*, July 2000.

« [l']objectif essentiel et immuable de l'Alliance » consistant à « sauvegarder la liberté et la sécurité de tous ses membres par des moyens politiques et militaires », la perspective de risques nouveaux tels que le terrorisme est soulignée¹²⁰³. Constatant « qu'une agression conventionnelle de grande envergure dirigée contre l'Alliance est hautement improbable », le concept stratégique de 1999 indique que les « intérêts de sécurité de l'Alliance peuvent être mis en cause par d'autres risques à caractère plus général, notamment des actes relevant du terrorisme, du sabotage et du crime organisé, et par la rupture des approvisionnements en ressources vitales », faisant entrer le terrorisme dans le champ des menaces contre la sécurité euro-atlantique¹²⁰⁴. Le dernier concept stratégique paru en 2010, rappellera à nouveau le rôle fondamental et immuable de l'Alliance et présentera le terrorisme comme une « menace directe pour la sécurité des citoyens des pays de l'OTAN et, plus largement, pour la stabilité et la prospérité internationales »¹²⁰⁵. Alors que les quatre premiers concepts stratégiques, qui s'inscrivaient dans le contexte de la guerre froide, se focalisent sur une attaque potentielle venant d'un autre Etat contre les Etats membres, les concepts de 1991, 1999 et 2010, ouvrent la contribution de l'Otan à la paix et à la stabilité internationale à d'autres considérations fondées sur une définition élargie de la sécurité. Au risque de conflit déclenché par un Etat contre les membres de l'Otan, se substitue donc d'autres menaces plus diffuses parmi lesquelles le terrorisme prendra une place prépondérante après les attaques du 11 Septembre 2001.

Ce que nous soulignons ici est essentiellement la relation intersubjective agent-structure qui favorise l'érection du terrorisme en nouvelle menace majeure nécessitant à la fois un règlement collaboratif, en l'occurrence à travers l'Otan, et une prise en compte nationale comme le soulignent notamment les différents livres blancs. La réintégration de la France dans la structure militaire intégrée de l'Otan en 2009 a sans doute permis de formaliser la communauté de valeurs et de significations préexistante, mais elle est également contribué à l'engagement de la France dans la lutte contre le terrorisme mondial notamment avec l'intervention en Afghanistan sur laquelle nous reviendrons. Le jeu intersubjectif des

¹²⁰³ *Le Concept Stratégique de l'Alliance*. Approuvé par les chefs d'Etat et de gouvernement participant à la réunion du Conseil de l'Atlantique Nord tenue à Washington les 23 et 24 avril 1999.

¹²⁰⁴ *Id.*.

¹²⁰⁵ *Engagement actif, défense moderne*. Concept stratégique pour la défense et la sécurité des membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique nord. Adopté par les chefs d'Etat et de gouvernement au sommet de l'OTAN à Lisbonne, les 19 et 20 novembre 2010. p. 12.

perceptions a entraîné un discours sécuritaire dont le terrorisme est devenu l'assise principale¹²⁰⁶.

Patricia Owens indique à ce titre que l'administration Bush a exploité le discours de la « guerre contre la terreur » présenté comme type de conflit inédit pour contourner le droit des conflits armés et renforcer son pouvoir¹²⁰⁷. Là encore, c'est au travers du discours politique qu'est construite la supposée nouveauté de la menace terroriste qui conditionne la stratégie mise en place pour répondre à cette présumée discontinuité¹²⁰⁸. Pour Hew Strachan et Sibylle Scheipers, il existe en effet un véritable « discours du terrorisme "djihadiste" comme nouvelle menace la plus importante » qui structure les comportements politiques¹²⁰⁹. La pratique tend à confirmer cette affirmation puisqu'en 2008 le Livre blanc affirmait que les vulnérabilités nouvelles affectant le « territoire national et la population française (...) s'imposent comme des éléments déterminants pour l'adaptation de notre défense et de notre sécurité »¹²¹⁰. Le 5 janvier 2015, le Président Hollande dans un entretien accordé à France Inter affirmait : « il y a des raisons de voir des menaces graves dans notre pays, autour de notre pays », insistant sur les « menaces terroristes » et rappelant que la France « démantèle tous les jours des menaces terroristes » et « empêche des attentats »¹²¹¹.

Outre la question des *speech acts* évoqués précédemment, le poids du discours sécuritaire concernant la menace terroriste renvoie inévitablement au concept de sécurisation (*securitization*) développé par l'école de Copenhague pour expliquer comment les acteurs étatiques transforment une problématique spécifique en menace. Introduite par Ole Wæver en 1995¹²¹², la sécurisation consiste en « l'établissement intersubjectif d'une menace existentielle ayant une prépondérance suffisante pour produire des effets politiques substantiels »¹²¹³. La

¹²⁰⁶ Le poids du langage dans l'objectivation d'une menace renvoie inévitablement aux réflexions de Berger et Luckmann qui souligne que le langage est le principal vecteur permettant de partager et transmettre les typifications qui sont à la base de l'institutionnalisation. BERGER, LUCKMANN. *La construction sociale de la réalité. Op. cit.*.

¹²⁰⁷ Patricia OWENS. The Return of Realism? War and Changing Concepts of the Political. In STRACHAN, SCHEIPERS (eds.). *The Changing Character of War. Op. cit.* p. 484-502.

¹²⁰⁸ Hew STRACHAN. Strategy in the Twenty-First Century. In STRACHAN, SCHEIPERS (eds.). *The Changing Character of War. Op. cit.* p. 503-523.

¹²⁰⁹ Hew STRACHAN, Sibylle SCHEIPERS. Introduction: The Changing Character of War. In STRACHAN, SCHEIPERS (eds.). *The Changing Character of War. Op. cit.* p. 20-21.

¹²¹⁰ *Défense et Sécurité nationale. Le Livre blanc. 2008. Op. cit.* p. 14.

¹²¹¹ François HOLLANDE. Intervention de M. le Président de la République. *France Inter*, Paris, 5 janvier 2015.

¹²¹² Ole WÆVER. Securitization and Desecuritization. In Ronnie D. LIPSCHUTZ (ed.). *On Security*. New York, NY: Columbia University Press, 1995. p. 46-86.

¹²¹³ BUZAN, WÆVER, WILDE. *Security: A New Framework for Analysis. Op. cit.* p. 25.

sécurisation permet, au travers d'un discours soulignant la « priorité et l'urgence d'une menace existentielle », d'enfreindre le cadre normatif régulier et de recourir à des moyens extraordinaires au nom de la sécurité¹²¹⁴. Buzan, Wæver et Wilde soulignent que le discours de sécurisation ne suffit pas en lui-même à légitimer la transgression des règles, mais qu'il nécessite son acceptation par le public auquel le discours est destiné¹²¹⁵. En d'autres termes, l'efficacité d'un discours présentant une menace comme existentielle est intrinsèquement liée au soutien de la cible du dit discours. Outre la possibilité de déroger au cadre normatif régulier, la récurrence du discours sécuritaire autour du terrorisme contribue à l'élaboration d'un cadre de pensée collectif dans lequel la menace terroriste devient prépondérante. Une fois cette menace intériorisée et placée en tête des préoccupations sécuritaires, la stratégie mise en place pour y répondre est légitimée et trouve un écho favorable auprès des citoyens. Le Livre blanc de 2013 souligne d'ailleurs le lien entre citoyens et pouvoirs publics en affirmant qu'il « ne peut y avoir de défense et de sécurité efficaces sans l'adhésion de la Nation » dont la confiance « dans l'action que mènent les pouvoirs publics » est essentielle¹²¹⁶. C'est ce constat et la recherche de légitimité dans un exercice démocratique parfois discutable, comme nous le verrons avec l'intervention en Afghanistan, qui mènent à la « guerre pour l'opinion publique » dont fait état le général Benoit Royal¹²¹⁷.

La perception d'une menace sur la sécurité nationale relève donc également d'un mouvement intersubjectif entre le politique qui émet le discours sécuritaire et les citoyens qui le reçoivent. A ce titre les messages, oraux et/ou écrits, envoyés aux Français quant à la menace terroriste comme facteur d'insécurité structurant, ne peuvent manquer, notamment en raison de leur caractère répétitif, de favoriser une perception commune autour du sujet. Le terrorisme est ainsi depuis les années 1990 la menace la plus préoccupante pour les Français¹²¹⁸. Un sondage mené auprès de 26 840 européens en 2011 indiquait que 33% des personnes interrogées considéraient le terrorisme comme la deuxième menace, après les crises économique et

¹²¹⁴ *Ibid.* ; WÆVER. *Securitization and Desecuritization. Op. cit.*, p. 55.

¹²¹⁵ *Id.*, p. 26-33.

¹²¹⁶ *Livre blanc. Défense et sécurité nationale*. 2013. *Op. cit.*, p. 23.

¹²¹⁷ Benoît ROYAL. *La guerre pour l'opinion publique*. Paris : Economica, 2012.

¹²¹⁸ Jean-François BUREAU. Intervention de M. le délégué à l'information et à la communication et porte-parole du ministère de la Défense, 17 novembre 2005. M. Bureau indiquait les chiffres suivants : 59% en juin 2005, 64% en 2004, 59% en 2003, 61% en 2002, 48% en avril 2001. Il soulignait également la subjectivité de cette perception en déclarant que « la hiérarchisation de cette priorité et la perception de cette menace sont assez fortement corrélées au contexte international et à la médiatisation des crises, ainsi qu'à leur impact sur la sécurité en France ».

financière, contre la sécurité européenne¹²¹⁹. 58% d'entre eux considéraient que le terrorisme était un défi significatif à la sécurité européenne et 91% voyaient le terrorisme comme une menace importante à égalité avec le crime organisé¹²²⁰. Enfin, 51% estimaient que la menace terroriste augmenterait dans les trois ans, tandis que 30% pensaient qu'elle resterait stable¹²²¹. En 2013 un autre sondage Ifop, conduit auprès de 1 001 personnes, indiquait que 72% des Français estimaient la menace terroriste élevée¹²²². On constate donc que le terrorisme présenté comme menace majeure est largement intégré dans les perceptions individuelles françaises et européennes¹²²³. Nous retrouvons cette prégnance du terrorisme dans les entretiens menés avec les officiers français comme l'illustre cette remarque de l'un d'eux :

« [a]ujourd'hui la menace qui nous occupe est celle représentée par le terrorisme. C'est une nouvelle forme de menace qui nous oblige à nous adapter, à revoir notre outil de défense. Pas seulement les moyens que l'on emploie, mais aussi, notre manière de faire. Le risque de guerre avec un autre Etat est écarté ... même si on ne peut pas l'exclure totalement ... du coup on doit s'adapter à cette nouvelle menace fugace et imprévisible »¹²²⁴.

Il est bien entendu impossible d'affirmer que la menace terroriste ne procède que de l'interaction entre les Etats et la structure internationale ou du discours politique destiné aux individus¹²²⁵. Pour autant, et comme l'écrit Michael Hearn, « il y a souvent dichotomie entre ce que le décideur perçoit ou construit et la réalité. La décision s'en trouve alors affectée ou

¹²¹⁹ European Commission. *Special Eurobarometer 371. Internal Security*. Conducted by TNS Opinion & Social at the request of Directorate-General Home Affairs, November 2011. p. 18 et 21. Le terrorisme est la première menace pour 23% des Français, et 27% ne savent pas.

¹²²⁰ *Id.* p. 5, 25 et 27.

¹²²¹ *Id.* p. 38.

¹²²² *Baromètre de la menace terroriste - Vague 16*. Ifop pour Atlantico, août 2013.

¹²²³ Le Livre blanc de 2008 affirmait que, en matière de surprises stratégiques à anticiper, « [l']hypothèse la plus grave actuellement identifiée est celle d'une attaque terroriste majeure sur le territoire européen ». *Livre blanc. Défense et Sécurité nationale*. 2008. *Op. cit.* p. 39.

¹²²⁴ Entretien avec un officier supérieur de l'armée de Terre (OSpAT22). Février 2013. Soulignons que le poids du terrorisme dans le discours institutionnel est plus marqué chez les officiers diplômés du Collège interarmées de défense, actuelle Ecole de guerre. Le discours des officiers sur le terrorisme est très institutionnalisé et tourne autour de la fugacité, de l'imprévisibilité, de son caractère transnational, de son illégalité et de son immoralité.

¹²²⁵ Voir notamment les critiques du concept de sécurisation, et notamment du *speech act*, émises par Matt MCDONALD. *Securitization and the Construction of Security. European Journal of International Relations*, Vol. 14, No. 4, 2008. p. 563-587.

déformée »¹²²⁶. Robert Jervis estime d'ailleurs que la pertinence des décisions en matière de politique étrangère est une affaire de bonne ou de mauvaise perception, de « perception exacte » ou de « perception faussée » (*misperception*) à la fois de l'image qu'un Etat entend donner de lui-même, de son environnement international, et perceptions et des intentions des autres Etat¹²²⁷. Il existe donc une interaction des perceptions : à l'évidence, les acteurs étatiques sont influencés par leurs perceptions mutuelles. D'autre part, selon Jervis, « il est souvent impossible d'expliquer des décisions cruciales et des politiques sans se référer aux croyances (*beliefs*) des décideurs sur le monde et l'image qu'ils ont des autres »¹²²⁸. Il peut donc exister un décalage entre les perceptions et la réalité. C'est ce qui ressort des travaux préparatoires du nouveau Livre blanc qui aboutissent au constat que « [l']idéologie du primat de la "guerre contre le terrorisme" a occulté un certain nombre de lignes de fractures sans doute plus fondamentales »¹²²⁹. Quoi qu'il en soit, les besoins en termes de défense, et de sécurité, qui conditionnent l'emploi de la force armée reposent sur la perception qu'un Etat, et plus précisément que ses dirigeants, politiques et militaires, ont de l'environnement stratégique et des risques et menaces¹²³⁰. En l'occurrence la menace terroriste est très éloignée de la conception traditionnelle de la menace représentée par un Etat tiers et nécessitant un outil de défense calibré pour protéger le territoire et la population. La pertinence de l'exigence du

¹²²⁶ Michael HEARN. La perception. *Revue française de science politique*, Vol. 36, No. 3, 1986. p. 322.

¹²²⁷ Robert JERVIS. *Perception and Misperception in International Politics*. Princeton, NJ: Princeton University Press, 1976. Voir également les travaux de Thomas Lindemann, notamment Thomas LINDEMANN. *Penser la guerre : L'apport constructiviste*. Paris : L'Harmattan, collection Logiques Politiques, 2008 ; Thomas LINDEMANN. Les images dans la politique internationale : l'image de l'autre. *Stratégique*, revue en ligne, No. 72 « Ami-ennemi », 1998.

¹²²⁸ JERVIS. *Perception and Misperception in International Politics*. *Op. cit.* p. 28.

¹²²⁹ Jean-Louis CARRERE, Leila AICHI, Jean-Marie BOCKEL. *Rapport d'information fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées sur la révision du livre blanc sur la défense et la sécurité nationale : Quelles évolutions du contexte stratégique depuis 2008 ?* Sénat, session ordinaire de 2011-2012, rapport No. 207, enregistré à la Présidence du Sénat le 16 décembre 2011. p. 21. De la même manière Buzan et Wæver soulignent que le discours américains sur la *Global War on Terrorism* a contribué à une forme de macrosécurisation structurant les perceptions et les relations de l'ensemble des acteurs de la scène internationale, et ayant un impact sur les sécurisations au niveau régional. Barry BUZAN, Ole WÆVER. Macrosécuritisation and security constellations: reconsidering scale in securitisation theory. *Review of International Studies*, Vol. 35, No. 2, 2009.

¹²³⁰ Les travaux préparatoires du Livre blanc de 2013 montrent que c'est bien l'appréhension des risques et menaces qui va déterminer le format d'armée : « (...) le groupe de travail a souhaité, en préalable à sa réflexion sur les formats, actualiser nos analyses sur l'évolution du contexte stratégique et préciser la nature et les formes des menaces auxquelles notre pays (...) est confronté ». PASTOR, Jean-Marc, DULAIT, André, BERTHOU, et al.. *Rapport d'information fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées par le groupe de travail sur le format et l'emploi des forces armées post 2014*. Sénat, session extraordinaire de 2011-2012, rapport No. 680, enregistré à la Présidence du Sénat le 18 juillet 2012. p. 7.

sacrifice suprême dans le cadre de la lutte contre une menace diffuse et sortante du cadre traditionnel de la défense nationale, est dès lors questionnable.

La sécurisation autour du terrorisme a profondément marqué la pensée stratégique contemporaine, et les perceptions qui l'entourent structurent désormais les modalités de recours à la violence guerrière en France comme dans l'ensemble des démocraties libérales, au même titre que la confrontation Est-Ouest de la guerre froide en son temps¹²³¹. Pour Jean-Marc Balencie, « [à] la bourse des menaces modernes, le terrorisme apparaît comme une valeur surcotée, médiatisation oblige, ce qui ne signifie pas qu'elle soit insignifiante »¹²³². Nul doute que les attentats du 11 Septembre 2001 aux Etats-Unis ont contribué à redéfinir à la fois l'idée même de défense nationale aujourd'hui élargie à celle de sécurité et à celle d'engagement voire de guerre¹²³³. A ce titre, la guerre qui reste *in fine* le cadre réflexif de tout système de défense, a vu son contenu évolué profondément au point de se demander si le vocable lui-même n'est pas porteur d'une idéalité dont il faudrait se défaire. Victor David Hanson écrit d'ailleurs fort justement :

« n'importe quel adversaire potentiel a maintenant découvert l'inutilité d'une lutte ouverte, délibérée, sur un champ de bataille à l'occidentale contre la puissance de feu et la discipline de l'infanterie occidentale. Cependant, d'une manière inquiétante, l'héritage du style de bataille grec est encore là, comme une drogue dont nous ne pouvons nous débarrasser »¹²³⁴.

C'est ce constat que retranscrit le général Bonnemaïson, lorsqu'il affirme que les nouvelles formes de conflictualité sont encore trop souvent appréhendées sous le prisme de la « guerre classique, parenthèse violente au cours négocié des relations internationales fondées sur le dialogue et la diplomatie ». Or ajout-t-il, « [c]ette vision de la guerre est dénuée de sens.

¹²³¹ BUZAN, WÆVER. Macrosecuritisation and security constellations. *Op. cit.* ; LUTTWAK. Toward Post-Heroic Warfare. *Op. cit.*.

¹²³² Jean-Marc BALENCIE. Les mille et un visages du terrorisme contemporain. *Questions internationales*, No. 8 « Les terrorismes », juillet-août 2004. p. 6-18.

¹²³³ Voir le très intéressant ouvrage produit sous la direction de James Burk qui, notamment au travers des interventions en Irak et en Afghanistan, revient sur l'impact de ces attentats sur la manière dont les Etats-Unis conduisent la guerre. James BURK (ed.). *How 9/11 Changed Our Ways of War*. Stanford, CA: Stanford University Press, 2013.

¹²³⁴ DAVIS HANSON. *Le modèle occidental de la guerre*. *Op. cit.*. p. 38.

Elle est prisonnière du terme "guerre", ce raccourci réducteur »¹²³⁵. Comme nous allons le voir, de nombreux auteurs se sont essayés au difficile exercice de qualification ou de requalification de la guerre pour souligner les ruptures ou les évolutions dont elle a fait l'objet. En tout état de cause, et quel que soit le vocable retenu, les guerres présentes et à venir ne peuvent plus s'envisager à travers le prisme idéalisé du sacrifice suprême *pro patria*.

2.1.3. *Anciennes guerres/nouvelles guerres, de l'héroïsme au post-héroïsme : la guerre, un concept à dépasser*

Dans un très récent ouvrage de réflexion sur « la guerre futur, à l'horizon 2030-2040 », Christian Malis s'interrogeait sur « ce qui a conduit les puissances occidentales à se fourvoyer dans la compréhension, du nouvel univers ». De manière abrupte mais cependant pertinente il demandait : « [p]ourquoi ont-elles livré, depuis quinze ans, des "guerres à contre-siècle" ? »¹²³⁶. La réponse nous semble évidente : parce que ces puissances sont incapables de penser en dehors du concept de guerre dont le sens, comme le souligne le général Bonnemaïson est structurant et typifie une institution restée figée. Un tel ancrage dans l'analyse autour d'une conception dépassée de la guerre obère tout travail prospectif digne de ce nom. Il empêche notamment de voir en quoi l'identité de l'officier fondée sur le sacrifice *pro patria* est désormais frappée d'obsolescence. Cette incapacité, parfois même le refus de « sortir des voies ordinaires pour mener une réflexion originale et audacieuse »¹²³⁷, découlant de l'archaïsme de certains concepts toujours à l'œuvre dans l'analyse du phénomène guerrier, a pour conséquence une vision du métier des armes tiraillée entre archaïsme et modernité, entre une éthique sacrificielle héritée du romantisme grec et le pragmatisme de l'économie des vies humaines procédant de la volonté des opinions publiques et rendue possible par les avancées technologiques.

¹²³⁵ Eric BONNEMAISON. *Toi, ce futur officier*. Paris : Economica, 3^e édition, 2012. p. 3-4.

¹²³⁶ Christian MALIS. *Guerre et stratégie au XXI^e siècle*. Paris : Fayard, 2014. p. 9. Ce constat est souvent rendu par l'adage anglais « *generals always fight the last war* ». En 2008, Barrack Obama, alors sénateur de l'Illinois déclarait : "*we are constantly fighting the last war – responding to the threats that have come to fruition, instead of staying one step ahead of the threats of the 21st century. This is what the 9/11 Commission called our 'failure of imagination'*". Barack OBAMA (Senator). Remarks at the Summit on Confronting New Threats. Purdue University, West Lafayette, IN. July 16, 2008.

¹²³⁷ Alain JUPPE. Allocution du ministre de la Défense prononcée à l'occasion du baptême de la 18^e promotion du Collège interarmées de défense le 20 janvier 2011.

De manière générale, la guerre est traditionnellement comprise comme un phénomène relativement stable et homogène reposant sur une construction théorique que l'on peut dater des travaux de Clausewitz et de sa célèbre Trinité fixant les caractères de la guerre¹²³⁸. Cette appréciation est, comme le souligne Antulio Echevarria, essentiellement due à la fois au structuralisme conceptuel qui préside aux études de sécurité et à la persistance de certaines données culturelles propres au monde militaire¹²³⁹. L'ensemble tend à bloquer toute réflexion prospective hors du cadre classique des études historiques et fait ainsi dépendre l'analyse du phénomène guerrier des interprétations de l'histoire. Cette tendance est assez remarquable aujourd'hui dans les travaux menés sur la robotisation du champ de bataille avec une forte réticence à s'affranchir des modèles classiques de la guerre reposant sur le courage, l'héroïsme, le modèle clausewitzien, la tradition de la guerre juste ou encore la valeur des combattants devenus, dans certains cas, des superviseurs de « méta-système de système »¹²⁴⁰. On retrouve ici le phénomène classique de dépendance au sentier qui aboutit parfois à une résistance à l'égard de l'évolution du phénomène guerrier comme le prouve celle à l'œuvre en France concernant les systèmes de drones et les robots de combat.

Dans cette approche classique de la guerre l'Etat reste l'acteur principal, détenteur du monopole de la violence légitime sur une scène internationale dépourvue d'instance supranationale exerçant un véritable pouvoir, notamment en termes de sanctions. Certains théoriciens, dont Richard Wyn Jones et Ken Booth, critiquent d'ailleurs le stato-centrisme des études de sécurité et considèrent l'individu comme « ultime référent » de l'analyse des relations internationales¹²⁴¹. Cette focalisation sur l'individu semble d'autant plus pertinente que, comme nous l'avons souligné précédemment, la sécurisation qui structure au moins en partie l'outil de défense, ne repose pas uniquement sur le discours tendant à présenter « quelque chose comme une menace existentielle », mais également sur l'acceptation de ce discours par le public¹²⁴². Le terrorisme en est l'exemple évident. Partant du principe que seuls les Etats étaient individuellement détenteurs du monopole de la violence légitime, de nombreux universitaires se sont inquiétés de la montée en puissance d'acteurs non-étatiques portés par la

¹²³⁸ CLAUSEWITZ. *De la guerre. Op. cit.*

¹²³⁹ Antulio J. ECHEVARRIA II. American Strategic Culture: Problems and Prospects. In STRACHAN, SCHEIPERS (eds.). *The Changing Character of War. Op. cit.* p. 431-445.

¹²⁴⁰ Philippe DUHAMEL. Les systèmes de systèmes du futur. Intervention à l'occasion de la 8^e Rencontre Aviation Civile Aviation Militaire « L'Homme et l'aéronautique : regards croisés vers le futur », Direction générale de l'aviation civile, Paris, 4 juin 2014.

¹²⁴¹ Richard WYN JONES. *Security, Strategy and Critical Theory*. Boulder, CO: Lynne Rienner, 1999. p. 115.

¹²⁴² BUZAN, WÆVER, WILDE. *Security: A New Framework for Analysis. Op. cit.* p. 25.

mondialisation¹²⁴³. Les groupes terroristes ont alors fait l'objet d'une attention particulière et lorsque le Président George Bush déclara, à la suite des attentats du 11 Septembre, la « guerre globale contre le terrorisme » (*Global War on Terrorism - GWOt*), il éleva un moyen au rang de fin, donnant au terrorisme une résonance équivalente, en termes de structuration des perceptions, à celle de la guerre froide¹²⁴⁴. Cette résonance aura été rendue possible tant par le rôle joué par les dirigeants politiques et militaires¹²⁴⁵, que par les commentateurs et analystes, mais également par la réception de ce discours sécuritaire focalisé sur le terrorisme par les citoyens.

Il apparaît donc qu'il existe des liens entre la structure internationale, les Etats et les individus, qui affectent les perceptions à chaque niveau à travers un jeu d'interactions continues. L'exemple du terrorisme montre que l'évaluation de la menace, sur laquelle repose la stratégie de défense et donc le format des armées, est passée de la défense contre une attaque menée par un Etat contre le territoire et la population française, à la défense et à la sécurité contre une menace diffuse contre les intérêts français, portée par la mondialisation. Si dans le premier cas la réponse est avant tout nationale et s'appuie sur une institution militaire constituée d'individus prêts à sacrifier leurs vies pour la défense du sol français et des citoyens, dans le second cas la réponse est collective et repose sur des professionnels de la lutte anti-terroriste menée à distance du territoire national et pour lesquels le sacrifice suprême n'est plus une contrainte normative justifiée.

Ces transformations du contexte sécuritaire ont entraîné de nombreux travaux sur le caractère changeant de la guerre affirmant très souvent l'avènement de nouvelles formes de guerres¹²⁴⁶. Si certains à l'image de Mary Kaldor tendent à séparer un ancien modèle et un nouveau modèle de la guerre, d'autres contestent cette dichotomie au nom, notamment de la continuité de la nature de la guerre avancée par Clausewitz. En effet, pour le célèbre stratège, la nature essentielle de la guerre, c'est-à-dire son utilisation par des Etats à des fins politiques,

¹²⁴³ SHEEHAN. The changing character of war. *Op. cit.* p. 221.

¹²⁴⁴ STRACHAN, SCHEIPERS. Introduction: The Changing Character of War. *Op. cit.* p. 2 ; BUZAN, WÆVER. Macrosecuritisation and security constellations. *Op. cit.* p. 254.

¹²⁴⁵ Le rôle des militaires peut être appréhendé au travers des réflexions doctrinaires menées par les armées françaises et qui structurent *in fine* « le savoir jugé nécessaire et suffisant pour guider les personnels militaires dans leur action opérationnelle » et permet « au commandement de concevoir son action et sa finalité ». Pascal VENNESSON. Penser les guerres nouvelles : la doctrine militaire en questions. *Pouvoirs*, Vol. 2, No. 125. p. 81-82.

¹²⁴⁶ SHEEHAN. The changing character of war. *Op. cit.* ; STRACHAN, SCHEIPERS (eds.). *The Changing Character of War. Op. cit.* ; KALDOR. *New & Old Wars. Op. cit.* ; Martin van CREVELD. *The Transformation of War*. New York, NY: The Free Press, 1991.

est immuable, tandis que ces caractéristiques ou ses formes peuvent changer. Tandis que la première est intemporelle, les secondes sont contingentes¹²⁴⁷. En conséquence de quoi la guerre ne peut être étudiée qu'au travers de la continuité de sa nature éminemment politique.

Pour Kaldor une nouvelle forme de guerre aurait cependant vu le jour, durant les décennies 80 et 90, à la faveur de la globalisation entendue comme « l'intensification de l'interconnexion globale – politique, économique et culturelle » qu'elle qualifie de « processus contradictoire incluant à la fois intégration et fragmentation, homogénéisation et diversification, globalisation et localisation »¹²⁴⁸. Loin du modèle stato-centré post-westphalien et clausewitzien classique, ces nouvelles guerres se caractérisent par la montée en puissance d'acteurs non-étatiques portés notamment par les possibilités de financement offertes par la mondialisation. La perte d'autonomie d'Etats-nations fragmentés et décentralisés¹²⁴⁹, ainsi que « l'érosion du monopole de la violence organisée légitime »¹²⁵⁰, notamment induite par les activités criminelles et la privatisation de la violence, ont favorisé l'émergence de conflictualités échappant au contrôle des autorités publiques¹²⁵¹. Pour Kaldor, la « myopie » qui frappe l'analyse des nouvelles guerres et l'ancrage dans la tradition, issue notamment des travaux de Clausewitz, est notamment à l'origine de l'échec des interventions humanitaires¹²⁵². Prenant l'exemple de la Bosnie Herzégovine, Kaldor souligne la mixité des acteurs globaux impliqués dans ces nouvelles guerres, sortant pour certains du cadre normatif classique, et ayant un intérêt financier à faire perdurer le conflit. Elle recense ainsi cinq types d'acteurs privés et publics impliqués dans les combats : les forces armées régulières (dont elle note l'affaiblissement) ; les groupes paramilitaires ; les unités d'auto-défense ; les mercenaires étrangers ; les troupes régulières intervenant sous mandat international¹²⁵³. Etendant ses travaux aux cas de l'Irak et de l'Afghanistan dans la troisième édition de son ouvrage, Mary Kaldor

¹²⁴⁷ CLAUSEWITZ. *De la guerre*. *Op. cit.* ; Colin S. GRAY. Clausewitz Rules, OK? The Future Is the Past: With GPS. *Review of International Studies*, Vol. 25 “The Interregnum: Controversies in World Politics 1989-1999”, December, 1999, p. 169.

¹²⁴⁸ KALDOR. *New & Old Wars*. *Op. cit.*, p. 4.

¹²⁴⁹ *Id.*, p. 91.

¹²⁵⁰ *Id.*, p. 5.

¹²⁵¹ Sur la privatisation de la guerre voir également Herfried MUNKLER. *The New Wars*. Cambridge, UK: Polity Press, 2004 ; Peter W. SINGER. Outsourcing War. *Foreign Affairs*, Vol. 84, No. 2, March-April 2005, p. 119-132 ; Herfried MUNKLER. Clausewitz and the Privatization of War. In Hew STRACHAN, Andreas HERBERG-ROTHER (eds.). *Clausewitz in the Twenty-First Century*. Oxford, UK: Oxford University Press, 2007 ; Sarah PERCY. *Mercenaries: The History of a Norm in International Relations*. Oxford, UK: Oxford University Press, 2007.

¹²⁵² KALDOR. *New & Old Wars*. *Op. cit.*, p. 10.

¹²⁵³ *Id.*, p. 91-96.

constate une mixité entre modèles ancien et nouveau. Elle met également en exergue le rôle de la technologie dans ces conflits tout en insistant sur le fait que la nouveauté des interventions en Afghanistan et en Irak ne réside pas dans la technologie mais dans la « désintégration des Etats et les changements dans les relations sociales sous l'impulsion de la mondialisation (*globalization*) »¹²⁵⁴. Ce qui interroge, outre que l'application du modèle de guerre nouvelle au cas Afghans et Irakien est discutable, c'est cette volonté d'exprimer un type de confrontation présentée comme nouvelle en employant une terminologie marquée historiquement, tendance qui confine au paradoxe lorsque Kaldor, qui postule la rupture, indique que les conflits irakien et afghan, qu'elle classe dans les guerres nouvelles, présentent des caractères à la fois anciens et nouveaux¹²⁵⁵.

« En résumé, la perception de la nouveauté n'est souvent pas tant une question de changements empiriques que notre perspective conceptuelle sur la guerre. »¹²⁵⁶ Partant du principe que les perceptions peuvent être faussées¹²⁵⁷, il est légitime de s'interroger sur la pertinence de la séparation entre guerres anciennes et guerres nouvelles. La dichotomie proposée par Kaldor est d'ailleurs largement sujette à contestation. Les travaux de Hew Strachan et Sybille Scheipers tendent à démontrer que les guerres contemporaines ne sont pas si nouvelles qu'on le prétend¹²⁵⁸. Pour les auteurs les attentats du 11 Septembre ne marquent pas l'avènement de nouveaux défis ou de nouvelles vulnérabilités à proprement parler, dans la limite où l'ensemble des risques et menaces actuelles existaient déjà bien avant. Le terrorisme qui structure largement la pensée stratégique aujourd'hui est l'exemple type de menace dont il serait possible de faire remonter l'origine aux actions menées par les Zélotes contre les Romains au I^e siècle avant notre ère, si tant est que l'on puisse préalablement s'accorder sur une définition¹²⁵⁹. Si les attentats du World Trade Center donnent une dimension nouvelle au terrorisme, ils ne traduisent cependant pas une nouveauté dans la pratique. La supposée

¹²⁵⁴ *Id.* p. 10.

¹²⁵⁵ Mary Kaldor indiquait d'ailleurs lors d'une conférence qu'elle a avait du mal à trouver un terme décrivant ce qu'elle a fini par appeler « anciennes et nouvelles guerres ». Mary H. KALDOR. *New and Old Wars: Organised Violence in a Global Era - Manifesto Challenge: Advancing Global Citizenship*. *Royal Society for the encouragement of Arts, Manufactures and Commerce*, Monday 23rd October 2006, London.

¹²⁵⁶ STRACHAN, SCHEIPERS. Introduction: The Changing Character of War. *Op. cit.* p. 18.

¹²⁵⁷ JERVIS. *Perception and Misperception in International Politics*. *Op. cit.* ; LINDEMANN. *Penser la guerre*. *Op. cit.*

¹²⁵⁸ STRACHAN, SCHEIPERS (eds.). *The Changing Character of War*. *Op. cit.* Voir notamment l'introduction de Strachan et Scheipers, ainsi que les contributions d'Azar Gat et Audrey Kurth Cronin.

¹²⁵⁹ Alex P. SCHMID (ed.). *The Routledge Handbook of Terrorism Research*. Abingdon, UK: Routledge, 2011. Notamment p. 39-156.

nouveauté du terrorisme est donc le produit d'une « approche anhistorique et amnésique » post 11 Septembre qui tend aujourd'hui à évoluer vers une analyse plus nuancée¹²⁶⁰. Pour autant, Strachan et Scheipers admettent que le caractère de la guerre change et que ces changements affectent les perceptions¹²⁶¹, tout en rappelant que « le changement et la nouveauté sont deux choses différentes »¹²⁶². Au final, les contributeurs au volume dirigé par Strachan et Scheipers s'accordent à reconnaître le poids des idées dans l'appréciation d'un phénomène qui reste difficile à définir « en-dessous du niveau de la guerre internationale majeure »¹²⁶³.

Loin de marquer une véritable rupture, la conflictualité moderne est un mélange de nouveauté et d'ancienneté. Le sentiment qui prévaut aujourd'hui est donc à mettre essentiellement au compte de la disparition des conflits entre Etats, bien que ce déclin soit ancien¹²⁶⁴. Selon Azar Gat, l'accession du terrorisme au statut de menace est d'ailleurs le résultat de la disparition des conflits entre grandes puissances¹²⁶⁵. Selon lui, « [l]'occurrence de guerres entre les pays les plus développés du monde - historiquement le type de guerre interétatique le plus destructeur, ayant lieu entre les Etats les plus puissants - a décliné de façon spectaculaire »¹²⁶⁶. Si la guerre n'a pas disparu comme modalité de relation sociale¹²⁶⁷, la diminution des conflits interétatiques est une tendance largement soulignée par de nombreux observateurs qui l'accompagnent généralement du constat d'une réduction du nombre de morts à la guerre¹²⁶⁸.

Alors que le nombre de guerres a baissé drastiquement depuis le XIX^e siècle, à la suite de la seconde guerre mondiale le monde est entré dans une « longue paix » essentiellement en

¹²⁶⁰ Audrey KURTH KRONIN. What is Really Changing ? Change and Continuity in Global terrorism. In STRACHAN, SCHEIPERS (eds.). *The Changing Character of War. Op. cit.*, p. 134.

¹²⁶¹ STRACHAN, SCHEIPERS. Introduction. *Op. cit.*, p. 10.

¹²⁶² *Id.*, p. 11.

¹²⁶³ *Id.*, p. 10.

¹²⁶⁴ Azar GAT. The Changing Character of War. In STRACHAN, SCHEIPERS (eds.). *The Changing Character of War. Op. cit.*, p. 44.

¹²⁶⁵ *Id.*, p. 44-45.

¹²⁶⁶ *Id.*, p. 27. Gat précise que ce phénomène n'est pas nouveau et s'est amorcé en 1815. Pour autant, précise-t-il, l'intensité et la létalité de ces guerres ont augmenté en particulier durant les deux conflits mondiaux.

¹²⁶⁷ SHEEHAN. The changing character of war. *Op. cit.*, p. 212.

¹²⁶⁸ Charles-Philippe DAVID. Repenser la guerre et la paix au XXI^e siècle. *Politique étrangère*, Vol. 3, 2013, p. 27-38 ; Jean-Jacques ROCHE. Le silence des armes ou la paix importune. *Politique étrangère*, Vol. 3, 2013, p. 39-52 ; SHEEHAN. The changing character of war. *Op. cit.*, p. 210-225 ; STRACHAN, SCHEIPERS (eds.). *The Changing Character of War. Op. cit.* Egalement, pour avoir une analyse nuancée des arguments en la matière, voir Charles-Philippe DAVID. *La Guerre et la Paix : Approches contemporaines de la sécurité et de la stratégie*. Paris : Presses de Sciences Po, 2000 (notamment le chapitre 4 « Des conflits post-modernes aux guerres pré-modernes »).

raison de la dissuasion nucléaire, de l'accroissement des richesses et de l'interdépendance économique¹²⁶⁹. Le phénomène de modernisation de l'ère industriel-technologique se caractérise donc par des pays développés, qui bien que plus puissant que les Etats prémodernes, sont moins enclins à la violence¹²⁷⁰. Les guerres modernes reposent donc, depuis le milieu du XVIII^e siècle, sur le modèle post-westphalien clausewitzien d'affrontement entre Etats sur fond de revendications politiques, puisque comme le rappelle Michael Sheehan, la guerre n'est pas une violence hasardeuse mais instrumentale¹²⁷¹. Or ce modèle tend à s'effacer pour aller vers des formes de confrontations plus complexes. Le rôle prépondérant des Etats est aujourd'hui remis en cause comme le souligne Martin van Creveld, qui indiquait en 1991 que les guerres futures seraient menées par des acteurs non-étatiques, dont les terroristes, et insistait sur le fait que « la pensée "stratégique" contemporaine (...) est fondamentalement imparfaite, et, qui plus est, est enracinée dans une vision du monde "clausewitzienne" qui est à la fois obsolète et fausse »¹²⁷².

C'est ce que certains auteurs, tels que Chris Hables Gray, Charles Moskos ou Mark Duffield, qualifient de postmodernisme¹²⁷³. Selon Sheehan, la postmodernité redéfinit et altère la signification de l'« Etat » et de la « nation » sous l'impulsion de « changements économiques, culturels, sociaux et politiques »¹²⁷⁴. L'Etat n'est plus le seul acteur de la violence et en transfère la responsabilité vers des acteurs non-étatiques, la globalisation affaiblit l'identité nationale. Enfin, si la modernité reposait sur un mode de production, la postmodernité renvoie au mode d'information¹²⁷⁵. Pour reprendre la définition de Moskos *et al.* : « [l']armée postmoderne, par contraste [avec l'armée moderne] subit un relâchement des liens avec l'Etat-nation. Le format traditionnel passe à une force volontaire, aux missions polymorphes (*multipurpose in mission*), de plus en plus androgyne dans sa composition et son *ethos* et avec

¹²⁶⁹ GAT. *The Changing Character of War. Op. cit.* p. 28-32. Soulignons que *Le Livre blanc sur la défense* de 1972 affirmait : « [a]ucune menace très grave ne se dessine aujourd'hui et le fait nucléaire y est certes pour une grande part ». *Le Livre blanc sur la défense*. 1972. *Op. cit.* p. 6.

¹²⁷⁰ GAT. *The Changing Character of War. Op. cit.*, p. 32.

¹²⁷¹ SHEEHAN. *The changing character of war. Op. cit.* p. 214.

¹²⁷² CREVELD. *The Transformation of War. Op. cit.* p. xi.

¹²⁷³ Chris Hables GRAY. *Postmodern War: The New Politics of Conflict*. London: Routledge, 1997 ; MOSKOS, WILLIAMS, SEGAL. *The Postmodern Military: Op. cit.* ; DUFFIELD. *Post-modern Conflict. Op. cit.* Sur la notion de postmodernisme voir Jean-François LYOTARD. *La Condition postmoderne : rapport sur le savoir*. Paris : Les éditions de Minuit, 1979.

¹²⁷⁴ SHEEHAN. *The changing character of war. Op. cit.* p. 220.

¹²⁷⁵ *Ibid.*

une plus grande perméabilité à la société civile »¹²⁷⁶. Le postmodernisme offre une compréhension des nouveaux enjeux des armées françaises en termes de formats, de missions et de rapports à la société civile. Bien que non nécessaire, le postmodernisme a selon Bernard Boëne une valeur pragmatique considérable et offre de nouvelles perspectives¹²⁷⁷. Il permet par ailleurs d'envisager sous un autre angle les normes en vigueur et notamment celle du supposé consentement au sacrifice suprême.

Le questionnement sur la légitimité de l'exigence du sacrifice suprême est le produit des mutations du contexte international, des évolutions des menaces et des risques, ainsi que des perceptions qui y sont liées. Des groupes d'Etats ont constitué des communautés de sécurité au sein desquelles les guerres ne sont aujourd'hui plus que très marginalement envisageables comme l'indiquait le Livre blanc de 2008¹²⁷⁸. La DAS souligne par ailleurs qu'en « dépit de nombreuses crises, le niveau de la conflictualité est souvent présenté aujourd'hui comme historiquement bas. Cette tendance pourrait évoluer au cours des prochaines décennies dans un environnement international plus volatil et plus complexe »¹²⁷⁹. L'absence de menace directe et traditionnelle, c'est-à-dire venant d'un Etat tiers, contre l'intégrité du territoire français ou contre sa population, tend à faire perdre son sens premier au sacrifice *pro patria*.

Le recours au mot « guerre » pour se référer à des formes de confrontations hétérogènes favorise le maintien d'une vision romantique des conflits fondée sur la bravoure du soldat ayant pour finalité ultime le sacrifice *pro patria*¹²⁸⁰. Le général Bonnemaïson rappelle à ce titre que la mort pour la patrie est soumise à un impératif de nécessité absolue. « Je n'aime pas, écrit-il, cette idée que le sacrifice signifie que l'on aime la mort, qu'on la recherche, que rien n'est plus beau que de mourir, que la mort est une vocation. »¹²⁸¹ Dans le même temps l'impératif du « consentement au sacrifice suprême » est réaffirmé avec force dans un texte normatif dont la formulation est traversée par l'idéalisation du don de soi pour la patrie. La transition entre modèle occidental de la guerre de Davis Hanson et les confrontations post-héroïques de Luttwak, ne semble pas avoir été opérée. Il subsiste ainsi dans l'esprit des Français et des officiers, un mélange inconfortable entre nouveauté et ancienneté pour reprendre la dichotomie

¹²⁷⁶ MOSKOS, WILLIAMS, SEGAL. *Armed Forces after the Cold War. Op. cit.* p. 1.

¹²⁷⁷ BOENE. *The Military as a Tribe among Tribes. Op. cit.* p. 185.

¹²⁷⁸ *Défense et Sécurité nationale. Le Livre blanc. 2008. Op. cit.* p. 129.

¹²⁷⁹ *Horizons stratégiques. Op. cit.* p. 22.

¹²⁸⁰ Emmanuel GOFFI. *Combattre à distance : le courage au centre du débat éthique. Revue Défense Nationale*, No. 771, juin 2014. p. 109-112.

¹²⁸¹ BONNEMAISON. *Toi, ce futur officier. Op. cit.* p. 196.

de Kaldor. Mélange qui empêche de se préparer efficacement aux futures confrontations. Mélange qui maintient l'identité de l'officier ancrée dans un structuralisme historique sclérosant. Pour que les officiers continuent d'agir de manière appropriée il faut maintenir un répertoire de normes renvoyant à leur identité. Ces normes sont d'autant mieux respectées qu'elles seront considérées comme évidentes et légitimes¹²⁸². Ainsi, pour maintenir l'esprit de sacrifice, il est non seulement nécessaire que le cadre général dans lequel il s'inscrit le justifie, mais il faut également qu'il soit établi normativement pour renforcer sa légitimité. Déterminer une menace existentielle sur les intérêts nationaux permet de légitimer moralement et symboliquement une pratique dont l'intérêt empirique est discutable. Son inclusion dans un texte juridique finit de donner une apparence de normalité à un acte surrogatoire et à en atténuer le caractère exorbitant. La conjonction du discours et de la norme positive vient conforter des perceptions elles-mêmes conditionnées par le poids de l'histoire. Sur le modèle de March et Olsen, qui postulent qu'une institution permet le développement et la transmission de valeurs démocratiques qui façonneront les futurs démocrates, la perpétuation d'une tradition fondée sur des éléments historiques présentés comme transcendants car attachés à une certaine idée de la nation, rend possible le maintien des officiers dans une structure de pensée dépassée, qui autorise l'exigence du sacrifice suprême¹²⁸³ : « les règles font les agents »¹²⁸⁴.

Mélange, enfin, rendu possible par l'inertie des études stratégiques reposant sur un modèle post-westphalien, postnapoléonien, post-clausewitzien, c'est-à-dire un modèle de « guerre à contre-siècle » pour reprendre la formule de Christian Malis. Quoiqu'il en soit les normes encadrant l'activité militaire souffrent d'une forte inertie et d'un enracinement profond dans l'histoire héroïque des officiers français qui présente d'une part l'avantage de figer les comportements appropriés, en l'occurrence le consentement au sacrifice, dans un cadre fixe supposé supprimer les doutes, et d'autre part l'inconvénient de créer une asymétrie, en termes de pratiques, pénalisante pour les armées françaises. La bulle idéale éclatera sans doute de manière brutale si les changements ne sont pas analysés et exploités honnêtement et rigoureusement.

La globalisation et la postmodernité ont indiscutablement impacté les perceptions en matière de menaces et ont remis en question l'utilité de la force comme instrument politique, tout comme elles ont remis en question le modèle clausewitzien de la guerre. Les armées

¹²⁸² MARCH, OLSEN. *The Logic of Appropriateness*. *Op. cit.*, p. 689.

¹²⁸³ MARCH, OLSEN. *The Logic of Appropriateness*. *Op. cit.*, p. 692.

¹²⁸⁴ ONUF. *Constructivism*. *Op. cit.*, p. 64 et 69.

françaises sont aujourd'hui entrées dans le modèle « constabulaire » défini par Janowitz dans les années 50. Pour le sociologue les armées américaines devaient alors repenser leur identité (*new set of self-conceptions*) pour s'adapter aux nouvelles modalités d'emploi de la force armée.

« L'emploi de la force dans les relations internationales a été tellement altéré qu'il semble approprié de parler de forces constabulaires, plutôt que de forces militaires. Le concept de constabulaire offre une continuité avec les traditions et les expériences militaires passées, mais il offre également une base pour une adaptation radicale de la profession. L'institution militaire devient une force constabulaire lorsqu'elle est continuellement préparée à agir, engagée à un usage minimal de la force, et qu'elle cherche la viabilité des relations internationales plutôt que la victoire, parce qu'elle a intégré une posture défensive »¹²⁸⁵.

Ce modèle est, selon Pascal Vennesson applicable aux armées françaises qui « ont connu au cours des années 1990 une évolution assez proche de celle qu'évoquait Janowitz pour les Etats-Unis dans les années 1950, avec l'émergence de la notion de "guerre limitée" (...) Dans l'ensemble, le modèle professionnel dominant en France est celui du professionnalisme "pragmatique" et du modèle "constabulaire" »¹²⁸⁶. Mais cette évolution dans l'utilisation de l'armée française doit nécessairement s'accompagner d'une évolution normative autour de l'identité des officiers, autour de la « *self-conception* » des armées. Il paraît aujourd'hui très peu probable de voir des *scenarii* dans lesquels des confrontations nouvelles seraient menées sur le modèle des batailles rangées d'autrefois. Le structuralisme historique qui préside à l'engagement des forces françaises pourrait s'avérer pénalisant contre des acteurs jouant avec les contraintes, morales et juridiques, que s'imposent certaines démocraties¹²⁸⁷.

De manière générale, il est possible de souligner un paradoxe consistant à exiger des officiers un comportement héroïque dans des situations relevant de ce qu'Edward Luttwak

¹²⁸⁵ JANOWITZ. *The Professional Soldier. Op. cit.*, p. 418.

¹²⁸⁶ Pascal VENNESSON. S'adapter aux normes internationales : les militaires face à la norme « interventionniste ». In Yves SCHEMEIL, Wolf-Dieter EBERWEIN (éd.). *Normer le monde*. Paris : L'Harmattan, 2009. p. 359-360. Azar Gat souligne que les conflits « les plus typiques des démocraties » sont des « guerres limitées contre des rivaux non-démocratiques peu développés ». GAT. *The Changing Character of War. Op. cit.*, p. 33.

¹²⁸⁷ *Id.*, p. 36.

appelle les guerres post-héroïque¹²⁸⁸. Si les guerres héroïques, qui continuent de structurer le modèle occidental en général et français en particulier, étaient « menées pour de grands objectifs nationaux qui peuvent susciter la ferveur populaire, par des forces armées qui représentent la nation stimulée plutôt que simplement par un corps de professionnels menant à bien leur travail », les guerres post-héroïques ne présentent plus de tels objectifs transcendants pouvant emporter l'adhésion nationale¹²⁸⁹. Le modèle dominant devient alors celui des guerres menées pour des raisons modestes et contraintes par une faible résilience aux pertes. Le déclin de la nation comme extériorité constitutive rassemblant un peuple autour d'un destin commun s'accompagne alors d'engagements militaires aux objectifs peu clairs et ne permettant pas de fédérer l'ensemble du pays. L'absence de menaces directes contre les intérêts français évoquée précédemment supprime l'une des « causes nationales supérieures » traditionnelles en matière de défense, sans que les confrontations contemporaines, telles que la « guerre contre le terrorisme », ne puissent lui en substituer d'autres. « Comment, dès lors, des forces armées dirigées par des professionnels, salariés, pensionnés, et des personnels militaires carriéristes appartenant à des nations ne tolérants pas les victimes, peuvent-elles faire face à des agresseurs enflammés par le nationalisme ou le fanatisme religieux », s'interroge Luttwak¹²⁹⁰, avant d'en appeler à une « nouvelle mentalité qui injecterait du réalisme anhéroïque (*unheroic realism*) » dans les armées, afin de contrecarrer les réserves quant à leur utilisation¹²⁹¹. Ce réalisme permettrait sans doute de réduire le déficit de reconnaissance de la part de la nation à l'égard des militaires en comblant le fossé entre la réalité à laquelle sont confrontés les seconds et l'idéalité qui structure la pensée des premiers. C'est ce que Hew Strachan suggère lorsqu'il affirme d'une part que la professionnalisation a « créé un écart entre les raisons politiques de la guerre et les justifications concernant les raisons pour lesquelles les soldats se battent », et d'autre part que « dans les guerres post-héroïques, il y a une différence entre les valeurs de la nation et les valeurs de la profession, qui ne peut être oubliée au moment d'aller au combat »¹²⁹². Les guerres post-héroïques de Luttwak sont en cela propices à l'affaiblissement des liens entre armées et monde civil favorisant l'« indifférence bienveillante » soulignée par Bernard Boëne.

¹²⁸⁸ LUTTWAK. *Toward Post-Heroic Warfare. Op. cit.*

¹²⁸⁹ *Id.* p. 110.

¹²⁹⁰ *Id.* p. 115.

¹²⁹¹ *Id.* p. 122.

¹²⁹² Hew STRACHAN. Introduction & Keynote Lecture : 1870-1914. *Oxford Leverhulme Programme on the Changing Character of War: 'Post-Heroic Warfare?'*, St Antony's College, University of Oxford, United Kingdom, 21st March, 2011. p. 4.

« Les guerres sont une forme de comportement humain à grande échelle socialement construit, et elles doivent être comprises dans le contexte élargi de leurs environnements politique et culturel. »¹²⁹³ Les nouvelles formes de menaces et vulnérabilités identifiées en France, et au milieu desquelles trône le terrorisme mondial, ne nécessitent pas les mêmes moyens et les mêmes modalités de défense que les menaces dites traditionnelles. La réévaluation de l'outil de défense français proposée par les livres blancs doit donc prendre en compte l'impact de ces nouveaux éléments sur l'identité même des officiers. Adler et Barnett rappellent, à ce titre, que les « politiciens nationaux doivent accepter les nouvelles significations et interprétations de la réalité, telles qu'elles sont créées dans les cercles intellectuels, bureaucratiques et politiques, et au regard desquelles ils doivent modifier leurs intérêts, leurs capacités et/ou leur volonté d'envisager de nouvelles modalités d'action »¹²⁹⁴. Le glissement du concept de défense tel que défini dans l'ordonnance de 1959 à celui de sécurité, n'est pas neutre et induit une nouvelles structuration des forces françaises autour de missions parfois nouvelles, souvent élargies à des domaines ne relevant pas jusque-là de la responsabilité des armées¹²⁹⁵. C'est ce qu'indiquait déjà le Livre blanc de 1972 : « [I]a réalité d'une défense a pour origine la réalité d'une conception politique »¹²⁹⁶.

Si ce même livre affirmait avec force qu'« [i]l n'est pas possible d'en douter : la France a besoin d'une défense nationale »¹²⁹⁷, la question se pose aujourd'hui de savoir de quelle type de défense nationale elle a réellement besoin. En l'occurrence, il nous semble que le modèle proposé par l'ordonnance de 1959, et repris dans le Code de la défense¹²⁹⁸, est aujourd'hui dépassé et que l'exigence du consentement au sacrifice suprême qui lui est associé doit être abandonnée. Nous rejoignons sur ce point le commentaire du général Bonnemaïson : « [e]n fin de compte, notre problématique aujourd'hui, avec les guerres irrégulières, c'est que nous jouons au poker avec les règles du bridge, où l'on annonce son jeu par défi »¹²⁹⁹. Si la « principale

¹²⁹³ SHEEHAN. The changing character of war. *Op. cit.*. p. 213.

¹²⁹⁴ ADLER, BARNETT. *Security Communities. Op. cit.*.

¹²⁹⁵ Sur les notions de défense et de sécurité voir les très intéressants papiers de Bertrand Warusfel et Frédéric Coste. WARUSFEL. Les notions de défense et de sécurité en droit français. *Op. cit.* ; Frédéric COSTE. L'adoption du concept de sécurité nationale : une révolution conceptuelle qui peine à s'exprimer. *Recherches & Documents*, Fondation pour la Recherche Stratégique, No. 03, 2011. 27 p.

¹²⁹⁶ *Le Livre blanc sur la défense*. 1972. p. 1.

¹²⁹⁷ *Id.*. p. 2.

¹²⁹⁸ Article L1111-1 du Code de la défense. Soulignons que ce même article dispose que « [I]a stratégie de sécurité nationale a pour objet d'identifier l'ensemble des menaces et des risques susceptibles d'affecter la vie de la Nation ».

¹²⁹⁹ BONNEMAISON. *Toi, ce futur officier. Op. cit.*. p. 35.

tâche du soldat en temps de paix est de se préparer efficacement à la prochaine guerre »¹³⁰⁰, il lui faut, sans remiser l'expérience du passé, sortir du structuralisme historique pour tenter d'imaginer les confrontations du futurs.

Malgré les multiples tentatives faites pour proposer un modèle rendant compte des formes de confrontations contemporaines, la pensée stratégique est restée embourbée dans une forme de structuralisme conceptuel qui fige l'analyse dans des références souvent dépassées. A ce titre, le substantif « guerre », qui apparaît dans toutes les catégorisations, devrait être remplacé par un terme beaucoup plus neutre et englobant¹³⁰¹. La notion de confrontation nous paraît plus adéquate pour retranscrire et analyser les questions de défense et de sécurité actuelles sans retomber systématiquement dans le modèle clausewitzien, dans la limite où elle recouvre trois aspects permettant d'en rendre compte efficacement : l'idée de face-à-face ; l'idée d'appréciation par comparaison c'est-à-dire de rapports de ressemblance et/ou de différence dans différents domaines matériels et/ou idéels ; et l'idée d'antagonisme pouvant aboutir au conflit, voire à la guerre au sens strict du terme¹³⁰².

Pour autant « "[l]'ombre du passé" fonctionne comme un stabilisateur et offre un certain degré de continuité »¹³⁰³. Rejoignant l'analyse de March et Olsen, Strachan et Scheipers rappellent que de manière générale « les normes et les discours fonctionnent souvent comme des stabilisateurs dans la pratique de la guerre »¹³⁰⁴. Le questionnement sur la pertinence du sacrifice suprême à la fois comme pratique et comme norme¹³⁰⁵ doit prendre en compte

¹³⁰⁰ LIND, NIGHTENGALE, SCHMITT et al.. *The Changing Face of War. Op. cit.* p. 22.

¹³⁰¹ Citons pour exemples Martin van Creveld et les guerres de basses intensités ; Kalevi Holsti et la guerre du peuple ; Mark Duffield et les guerres transnationales ; Mary Kaldor ou Colin Flemming et la dichotomie guerres anciennes/guerres nouvelles ; Sir Rupert Smith et la guerre parmi la population ; Martin Shaw et la guerre dégénérée ; David Keen et les guerres privatisées ; Chris Hables Gray ou Charles Moskos et les guerres postmodernes ; Edward Luttwak et la guerre post-héroïque ; William Lind et al. et les guerres de quatrième génération ; Arnaud de la Grange et Jean-Marc Balencie et les guerres bâtarde ; Qiao Liang et Wang Xiangsu et la guerre hors limites, ou encore Lawrence Freedman et la distinction entre guerres de nécessité et guerres de choix.

¹³⁰² Voir la définition du mot « confrontation » sur le site Internet du Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales à <<http://www.cnrtl.fr/lexicographie/confrontation>>

¹³⁰³ STRACHAN, SCHEIPERS. Introduction: *The Changing Character of War. Op. cit.* p. 16. Ce constat est également fait par Ariel Colonomos qui souligne que les prédictions politiques (entendu au sens large du terme) reposent sur une forme de conservatisme étirant le présent. Ainsi pour la majorité des « oracles » le futur s'inscrit dans une forme de continuité avec le présent et le passé. Ces prédictions ont donc un effet stabilisateur en celle qu'elles sont linéaires et n'envisagent pas de rupture. Ariel COLONOMOS. *La politique des oracles : raconter le futur aujourd'hui*. Paris : Albin Michel, 2014.

¹³⁰⁴ *Id.* p. 17 ; MARCH, OLSEN. *The Logic of Appropriateness. Op. cit.* p. 696.

¹³⁰⁵ La lecture du livre du philosophe Kwame Anthony Appiah, *The Honor Code*, offre un éclairage intéressant sur la manière dont certaines pratiques sont maintenues au travers du temps et pourquoi elles peuvent être sujettes à des révolutions morales aboutissant à leur éradication. A ce titre il démontre que l'honneur est un facteur déterminant dans le maintien de pratiques telles que les pieds bandés en Chine ou l'esclavage dans l'Empire

l'évolution du phénomène guerrier, non pas pour trouver une parade à son évidente obsolescence en l'intégrant dans le Code de la défense, mais pour préparer le modèle de défense de demain sur des bases solides fondées certes sur l'histoire mais également sur la prise en compte honnête des formes contemporaines de confrontation. Pour ce faire il est essentiel que les officiers s'extraitent du moule doctrinaire constitué sur la base des perceptions et des constructions relatives à la défense nationale. Pascal Vennesson définit la doctrine comme une « construction intellectuelle »¹³⁰⁶ dont la finalité est de « donner aux personnels militaires, en particulier au commandement, "une même manière de voir, de penser et d'agir". Comme l'indique l'étymologie du terme, la doctrine s'enseigne : elle se veut didactique et elle comporte une part de dogmatisme »¹³⁰⁷. On comprend dès lors que l'homogénéité de pensée qui en découle, renforcée par la formation comme nous l'avons déjà souligné, interdit la liberté d'esprit nécessaire à toute réflexion analytique « hors des cadres ». D'autre part, le poids de l'histoire est mis en exergue par Vennesson pour qui « la doctrine incorpore une interprétation de ce que les armées ont fait dans le passé (lointain et proche), de ce qu'elles font aujourd'hui et de ce qu'elles pourraient faire dans le futur. Elle repose sur des mythes et elle est formulée dans le langage propre à l'institution »¹³⁰⁸. Le rôle de l'histoire dans la prise de décision est d'ailleurs un sujet largement débattu et dont Neustadt et May soulignent le caractère à double tranchant pouvant à la fois informer ou désinformer sur le présent. Par ailleurs les auteurs soulignent le fait que la connaissance de l'histoire ne doit pas être limitée à une simple connaissance de la chronologie des événements mais nécessite un travail analytique approfondi¹³⁰⁹. Sans cette analyse l'histoire est renvoyée au rôle réducteur de source de mythe favorisant l'établissement de doctrines. Un renouveau de la pensée doctrinale militaire en France s'est cependant fait jour, selon Vennesson, du début des années 90 coïncidant à la fois avec une période de flottement entre dissuasion nucléaire, guerre et nouvelles opérations « complexes et équivoques », et avec le mouvement de professionnalisation¹³¹⁰. Durant cette

britannique, et que leur remise en question ne survient qu'avec l'évolution de la notion d'honneur et lorsque la pratique considérée contrevient à la nouvelle manière d'envisager l'honneur. Kwame Anthony APPIAH. *The Honor Code: How Moral Revolutions Happen*. New York, NY: W. W. Norton and Company, 2010.

¹³⁰⁶ VENNESSON. Penser les guerres nouvelles. *Op. cit.* p. 81.

¹³⁰⁷ *Id.* p. 82.

¹³⁰⁸ *Ibid.*.

¹³⁰⁹ Richard E. NEUSTADT, Ernest R. MAY. *Thinking in. Time: The Uses of History for Decision. Makers*. New York, NY: The Free Press, 1986.

¹³¹⁰ VENNESSON. Penser les guerres nouvelles. *Op. cit.* p. 84.

période « les cadres conceptuels passés semblaient inadéquats »¹³¹¹ et « une réflexion doctrinale ample et substantielle qui appelle un authentique débat »¹³¹² a été initiée en particulier par l'armée de Terre. Pour autant nous remarquons que le poids des mythes et des perceptions héritées du passé limite largement l'exercice. Comme l'écrit Vennesson, la doctrine « reconnaît la complexité et la contingence mais se donne pour objet de les maîtriser »¹³¹³. Ce faisant elle tend à sombrer dans la simplification et le recours à des catégorisations inadaptées. En d'autres termes elle contraint la pensée et la fige au lieu de favoriser l'ouverture du champ des possibles et une réflexion réellement novatrice et prospective.

Au terme de ce chapitre, nous constatons que l'environnement international a eu un impact direct sur la stratégie de défense de la France. L'emphase portée sur la mondialisation comme vecteur de vulnérabilité nouvelle et la focalisation sur le terrorisme global renforcée par l'appartenance à des enceintes multinationales, ont structuré le modèle d'armée français au travers de perceptions concernant les potentielles menaces contre les intérêts nationaux. Dans le même temps, nous soulignons le poids de l'histoire dans la pensée stratégique française qui selon nous limite la réflexion prospective. Enfin, il apparaît clairement que les positionnements en matière de défense sont le produit d'interactions continues entre des structures internationales, les Etats, les dirigeants politiques, la population et les militaires. Comme l'écrit Pascal Vennesson, « l'action est imprégnée de déterminations réciproques : les fins politiques affectent les moyens d'action militaires et, en retour, les moyens d'action militaire et les doctrines affectent les fins politiques »¹³¹⁴. En d'autres termes la pensée stratégique française est incluse dans un « écosystème d'idées » qu'elle nourrit et dont elle s'enrichi au travers d'échanges permanents¹³¹⁵, d'un « interactionnisme symbolique » consistant, selon Herbert Blumer, à agir en fonction de significations attribuées aux choses, ces significations étant elles-mêmes le produit des interactions sociales¹³¹⁶.

¹³¹¹ *Ibid.*

¹³¹² *Id.* p. 91.

¹³¹³ *Id.* p. 82.

¹³¹⁴ *Id.* p. 83-84.

¹³¹⁵ Gregory BATESON. *Steps to an Ecology of Mind: Collected Essays in Anthropology, Psychiatry, Evolution, and Epistemology*. Northvale, NJ: Jason Aronson Inc., 1972.

¹³¹⁶ Herbert BLUMER. *Symbolic Interactionism: Perspective and Method*. Englewood Cliffs, NJ: Prentice Hall, 1969.

March et Olsen indiquaient que les « mécanismes comportementaux sont des processus historico-dépendants d'adaptation »¹³¹⁷. Dans ce cadre l'imposition juridique du consentement au sacrifice suprême semble être aujourd'hui une pratique historico-dépendante sans pertinence réelle dans le cadre des confrontations contemporaines. Son intérêt réside essentiellement dans sa capacité à façonner l'identité et la mentalité des officiers¹³¹⁸ en retranscrivant sous forme de norme positive « l'identité collective d'une communauté » et les « significations partagées relatives à ce qui est considéré comme vrai, juste et bon »¹³¹⁹. C'est ce que laisse supposer le constat d'une nouveauté, difficilement traduite dans les nombreux concepts de guerres qui nécessiterait une nouveauté dans la réflexion sur la pertinence de l'exigence du sacrifice suprême, associée à un ancrage dans le passé bloquant la réflexion. Les guerres seraient donc suffisamment nouvelles pour justifier une profonde restructuration des armées française, mais pas suffisamment pour remettre en question le modèle d'« éthique sacrificielle politico-religieuse, latreutique et eucharistique » à l'œuvre notamment durant la Grande Guerre¹³²⁰.

Malgré le recours au mot guerre dans sa catégorisation et le caractère arbitraire des découpages effectués pour en rendre compte, le concept de guerre de quatrième génération (*Fourth Generation Warfare*) nous paraît offrir une perspective de réflexion normative intéressante, notamment en ce qui concerne l'apport de la technologie dans les confrontations contemporaines¹³²¹. Dans cette optique, les évolutions technologiques qui ont touché les armées françaises méritent une attention particulière. D'autant que la plupart des analystes cités jusque-là reconnaissent le poids, certes à des degrés divers, de la technologie dans l'évolution de la guerre. Ainsi Mary Kaldor partage le point de vue selon lequel il y a bien eu une révolution dans les affaires militaires, Edward Luttwak considère que le potentiel technique des armes modernes peut favoriser la réduction du nombre de victimes, Hew Strachan et Sibylle Scheipers reconnaissent que les innovations technologiques auront un impact sur les guerres et plusieurs contributeurs à leur ouvrage collectif soulignent l'intégration de la technologie dans les concepts préexistants, et Michael Sheehan indique que « les communications et les évolutions technologiques ainsi que les nouveaux acteurs ont donné naissance à de nouveaux types de

¹³¹⁷ MARCH, OLSEN. *The Logic of Appropriateness. Op. cit.*, p. 696.

¹³¹⁸ *Ibid.*.

¹³¹⁹ *Id.*, p. 698.

¹³²⁰ Emmanuel GOFFI. Le sacrifice *pro patria* Durant la Grande Guerre. *Les carnets du temps*, Hors série « La Grande Guerre », février 2014. p. 24.

¹³²¹ LIND, NIGHTENGALE, SCHMITT et al.. *The Changing Face of War. Op. cit.*.

guerres »¹³²². La capacité d'extraction des modèles historiques, passe selon nous par l'intégration de la technologie et de son impact à venir dans la réflexion stratégique. L'éloignement de la zone de danger rendu possible par les avancées technologiques et notamment par les armes dites *stand-off* permettant d'éloigner le combattant de la zone de risque sont des éléments importants pour comprendre le rôle de la technologie sur la notion de sacrifice suprême.

2.2. LE SACRIFICE A L'EPREUVE DE LA TECHNOLOGIE

« La principale tâche du soldat en temps de paix est de se préparer efficacement à la prochaine guerre. A cette fin, il doit anticiper ce à quoi ressemblera cette prochaine guerre »¹³²³. C'est en partant de ce postulat que William Lind, et quatre officiers de l'armée des Etats-Unis, Keith Nightingale, John Schmitt, Joseph Sutton et Gary Wilson, ont initié leur réflexion sur les guerres de quatrième génération. Dans leur article paru en 1989 dans la *Marine Corps Gazette*, les auteurs identifient trois générations successives de guerres dont ils commencent par relever les caractéristiques, pour finir par s'interroger sur ce que sera la prochaine génération. La notion de « génération », utilisée par Lind *et al.* pour rendre compte de l'évolution des formes de conflictualités, présente l'intérêt d'éviter l'idée de rupture entre différents modèles¹³²⁴. Il traduit à la fois une forme de nouveauté, mais également la continuité dans l'évolution du phénomène guerrier. Pour autant, le recours au terme guerre nous semble désormais trop connoté pour objectiver une pratique aujourd'hui bien différente de ce qu'elle fut par le passé.

Si la volonté affichée de se projeter et de penser le futur des engagements militaires nous paraît louable, le découpage chronologique opéré par les auteurs reste toutefois discutable parce qu'arbitraire. D'autre part, la volonté de faire reposer les réflexions portant sur les conflits futurs sur leur évolution chronologique ramène inévitablement au biais du structuralisme historique. L'emploi, inadapté, du mot « guerre » en témoigne. Pour autant, nous l'avons déjà souligné, les règles sont historico-dépendantes et leur évolution ne peut s'étudier qu'au travers des

¹³²² KALDOR. *New & Old Wars. Op. cit.*, p. 3 ; STRACHAN, SCHEIPERS. Introduction: The Changing Character of War. *Op. cit.*, p. 19 ; LUTTWAK. Toward Post-Heroic Warfare. *Op. cit.*, p. 114 ; SHEEHAN. The changing character of war. *Op. cit.*, p. 213.

¹³²³ LIND, NIGHTINGALE, SCHMITT *et al.*. The Changing Face of War. *Op. cit.*, p. 22.

¹³²⁴ William S. LIND. Understanding Fourth Generation War. *Military Review*, September-October 2005. p. 12-16.

événements historiques à la faveur desquelles elles sont apparues. A ce titre, le travail effectué sur les caractères des différentes générations ainsi répertoriées, nous éclaire sur deux points qui méritent attention dans le cadre d'une réflexion sur le sacrifice suprême. D'une part, les auteurs soulignent le poids de la technologie sur la pensée stratégique aux différentes époques étudiées. Il apparaît donc que les évolutions technologiques, sans pour autant être l'unique facteur à considérer¹³²⁵, ont largement contribué à façonner la réflexion tactique et par conséquent les pensées stratégique¹³²⁶ et politique en la matière¹³²⁷. D'autre part, les idées nées à la fois du contexte social et des changements technologiques ont profondément influencé la pratique guerrière et entraîné l'apparition de nouvelles règles. Les débats sur la révolution dans les affaires militaires (RAM, plus connue sous son acronyme anglais RMA pour *Revolution in military affairs*) ainsi que l'impact de cette dernière, non seulement sur la pensée stratégique mais également sur les perceptions entourant la guerre, en est un exemple moderne convaincant. Autre illustration, la robotisation du champ de bataille et l'intégration de systèmes de combat opérés à distance dans les opérations militaires, font aujourd'hui l'objet d'âpres débats sur leur impact sur l'identité militaire démontrant ainsi que la technologie n'est pas un objet d'études isolé et neutre, mais au contraire une dynamique productrice de nouvelles idées et de normes.

2.2.1. *Les guerres de quatrième génération : évolutions technologiques et évolutions des idées*

Selon Lind *et al.*, les guerres de première génération, caractérisées par l'utilisation du mousquet et une tactique reposant sur les rangs et les colonnes, traduisent une adaptation à la fois aux évolutions technologiques en matière d'armement au XVIII^e siècle et aux « conditions sociales et aux idées » de l'époque¹³²⁸. L'utilisation du mousquet à canon rayé, généralisée à

¹³²⁵ René MOELKER. Technology, Organization and Power. In CAFORIO (ed.). *Handbook of the Sociology of the Military*. *Op. cit.*, p. 385-402.

¹³²⁶ Pasca VENNESSON. *La nouvelle armée*. *Op. cit.*, p. 36.

¹³²⁷ Le recours aux armements nucléaires en est certainement l'exemple le plus probant. Voir notamment Bernard BRODIE. Technological Change, Strategic Doctrine, and Political Outcomes. In Klaus KNORR (ed.). *Historical Dimensions of National Security Problems*. Lawrence, 1976. p. 263-306 ; MOELKER. Technology, Organization and Power. *Op. cit.*. Sur le lien entre les niveaux stratégique et politique voir Richard ROUSSEAU. Strategic Perspectives: Clausewitz, Sun-tzu and Thucydides. *Khazar Journal of Humanities and Social Sciences*. Vol. 15, No. 2, 2012. p. 74.

¹³²⁸ Les auteurs datent le début des générations de guerre des traités de Westphalie en 1648, cependant le mousquet ne se développe qu'au début du 18^{ème} siècle. LIND, NIGHTENGALE, SCHMITT et al.. The Changing Face of War. *Op. cit.*, p. 23.

partir du milieu du XIX^e siècle, « du chargement par la culasse, des barbelés, de la mitrailleuse et du tire indirect »¹³²⁹, qui marquent la deuxième génération, ont amené à une tactique de dispersion latérale. D'autre part, le développement tant qualitatif que quantitatif de nouveaux moyens de combat, tels que l'artillerie lourde ou les aéronefs de bombardement, a conduit à une profonde réflexion stratégique. Enfin, les guerres de troisième génération, dont l'apparition date selon les auteurs de la fin de la Première Guerre mondiale, ont été essentiellement marquées par le poids des idées, notamment en matière de manœuvre et de tactique non linéaires. Sur le plan technologique, l'art de la guerre a été marqué par l'emploi du char d'assaut, en particulier durant la Seconde Guerre mondiale.

L'évolution entre ces trois modèles de conflit est jalonnée d'évolutions technologiques accompagnées de nouvelles idées dont quatre sont centrales selon les auteurs : la dispersion, la diminution de la dépendance dans une logistique centralisée, l'accent sur la manœuvre, et la volonté d'affaiblir l'ennemi « de l'intérieur » plutôt que de le détruire physiquement¹³³⁰. Ces constats conduisent Lind *et al.* à envisager les guerres de quatrième génération comme dispersées et mal définies ; marquées par l'absence de distinction claire entre guerre et paix ; et non-linéaires sans champ de bataille délimité¹³³¹. Indiscutablement ces éléments sont déjà présents dans les confrontations contemporaines dont certaines, à l'image du conflit en Afghanistan, entrent désormais dans la catégorie « quatrième génération ». De fait, les guerres de quatrième génération ne sont que l'accentuation de la génération précédente. « Ainsi, soulignent les auteurs, nous voyons deux catalyseurs de changement dans les évolutions générationnelles précédentes : la technologie et les idées. »¹³³²

Ces caractéristiques ont contribué à la marginalisation du champ de bataille classique, à l'éloignement du combattant de la zone de risque et à de nouvelles stratégies, qui ont à leur tour induit un changement de paradigme du sacrifice suprême. La volonté d'épargner des vies humaines, civiles et militaires nationaux et étrangers, s'est accompagnée d'une évolution du rapport au risque en général et au risque létal en particulier. Selon René Moelker, professeur de sociologie à l'Académie Militaire Royale des Pays-Bas, « [d]ans les guerres modernes l'accent n'est pas sur la confrontation directe avec l'ennemi mais sur des opérations astucieuses, rapides

¹³²⁹ *Ibid.*. Colin S. GRAY. *War, Peace and International Relations: An Introduction to Strategic History*. Abingdon, UK: Routledge, 2007. p. 66.

¹³³⁰ LIND, NIGHTENGALE, SCHMITT *et al.*. *The Changing Face of War*. *Op. cit.* p. 23.

¹³³¹ *Ibid.*.

¹³³² *Ibid.*.

et petites qui évitent le contact direct avec l'ennemi »¹³³³. La perspective de « guerre sans risque »¹³³⁴ menée par des systèmes létaux autonomes s'inscrit dans cette dynamique.

« On ne peut nier que la technologie est l'un des facteurs majeur influençant la profession militaire. Certains changements dans la guerre sont directement liés à l'avènement des nouvelles technologies »¹³³⁵. En démontrant le lien entre technologie et politique, Moelker souligne la pertinence de l'analyse de Lind *et al.*, tout en rappelant qu'elle n'est pas le seul facteur déterminant à prendre en compte¹³³⁶. Reprenant la catégorisation opérée par Berting¹³³⁷, Moelker rappelle que la technologie recouvre trois aspects : les objets fabriqués par l'homme ; les activités et le travail liés à ces objets ; et le niveau de connaissance « nécessaire pour générer de nouvelles solutions »¹³³⁸. Sans les traiter spécifiquement, ces trois aspects font l'objet d'interactions avec la société dont on peut postuler qu'elles modifient les comportements des individus. A ce titre, selon le philosophe constructiviste Andrew Feenberg, l'impact de la technologie sur la société peut être abordé selon deux axes : l'approche instrumentale et l'approche substantiviste¹³³⁹. La première consiste à considérer les artefacts technologiques comme des outils au service de buts prédéterminés et à postuler la neutralité de la technologie vis-à-vis des fins auxquelles elle est assignée, de son environnement socio-politique, et de son efficacité¹³⁴⁰. La théorie substantiviste, quant à elle, rejette cette neutralité/réification et considère que « la technologie constitue un nouveau système culturel qui restructure l'ensemble du monde social », qui « dépasse toute enclave pré-technologique et modèle toute la vie sociale »¹³⁴¹. En d'autres termes, les outils technologiques favorisent l'émergence de nouvelles idées et perspectives dans toutes les sphères de la vie sociale.

Feenberg développe sa pensée en utilisant le concept de concrétisation emprunté à Gilbert Simondon et dont il estime qu'il est mieux à même de rendre compte des influences (*bias*) de

¹³³³ MOELKER. *Technology, Organization and Power. Op. cit.* p. 386.

¹³³⁴ KAHN. *The Paradox of Riskless Warfare. Op. cit.*

¹³³⁵ MOELKER. *Technology, Organization and Power. Op. cit.* p. 386.

¹³³⁶ *Id.* p. 385-402.

¹³³⁷ Jan BERTING. *De technologische factor: een sociaal-wetenschappelijke analyse*. De Lier: Academisch Broeken Centrum, 1992.

¹³³⁸ MOELKER. *Technology, Organization and Power. Op. cit.* p. 387.

¹³³⁹ Andrew FEENBERG. *Transforming Technology: A Critical Theory Revisited*. Oxford, NY: Oxford University Press, 2002. p. 5-8.

¹³⁴⁰ *Ibid.*

¹³⁴¹ *Ibid.*

la technologie que le substantivisme, pour traduire les interactions entre la technologie et son milieu¹³⁴². La concrétisation renvoie ainsi aux synergies entre, d'une part, les fonctions assignées à la technologie et, d'autre part, les technologies et leur environnement¹³⁴³. L'avantage de cette analyse dynamique entre technologie et environnement permet d'éviter la réification de l'objet en l'inscrivant dans un processus évolutif réciproque : le milieu fait évoluer la technologie qui à son tour fait évoluer le milieu. Ce mouvement rappelle ceux développés par les constructivistes entre agent et structure ou entre agents et normes, et que nous avons déjà traités. En tout état de cause, ce qui est rejeté par Feenberg c'est la neutralité sociale de la technologie postulée par les tenants de la théorie instrumentale. D'autant que, bien souvent, la technologie se voit attribuer *in fine* une ou des fonctions annexes différentes de celle(s) ayant présidé à sa création. C'est ce que Feenberg illustre au travers du cas de l'ordinateur initialement destiné à calculer et stocker des données, et devenu au travers d'un processus d'interactions un outil de communication¹³⁴⁴. Selon lui, les « arrangements techniques instituent un "monde" au sens de Heidegger, un cadre dans lequel les pratiques sont générées et les perceptions ordonnées »¹³⁴⁵.

Dans le cas qui nous occupe, le poids de la technologie dans l'évolution de la guerre n'a rien de nouveau. Les inventions qui ont marqué l'évolution des armements ont toujours eu des incidences sur la manière de conduire la guerre tant aux niveaux tactique et stratégique qu'au niveau politique. Indéniablement les « armes ont aidé à redistribuer l'équilibre de puissance au sein du système international »¹³⁴⁶ et donc à favoriser certaines politiques et à en disqualifier d'autres. A ce titre Pascal Vennesson souligne que « [d]epuis la fin de la guerre d'Algérie, la société militaire est devenue tout à la fois productrice et grande consommatrice de technologies sophistiquées. Les techniques et technologies modernes sont non seulement partie intégrante, et souvent déterminante, des armements actuels, mais elles structurent en profondeur l'organisation de la société militaire et la conduite de la guerre. »¹³⁴⁷ Constat confirmé par Colin

¹³⁴² Andrew FEENBERG. From Essentialism to Constructivism: Philosophy of Technology at the Crossroads. In Eric HIGGS, Andrew LIGHT, and David STRONG (eds.). *Technology and the Good Life*. Chicago IL & London: University of Chicago Press, 2000. p. 294-315 ; Andrew FEENBERG. *(Re)penser la technique: vers une technologie démocratique*. Traduction d'Anne-Marie Dibon. Paris: La Découverte/M.A.U.S.S., 2004. p. 216.

¹³⁴³ FEENBERG. *(Re)penser la technique*. *Op. cit.*, p. 210.

¹³⁴⁴ FEENBERG. From Essentialism to Constructivism: *Op. cit.*, p. 300-304.

¹³⁴⁵ FEENBERG. *Transforming Technology*. *Op. cit.*, p. 19.

¹³⁴⁶ Timothy D. HOYT. Technology and Security. In Michael E. BROWN (ed.). *Grave New World: Security Challenges in the 21st Century*. Washington D.C.: Georgetown University Press, 2003. p. 17.

¹³⁴⁷ VENNESSON. *La nouvelle armée*. *Op. cit.*, p. 23 et 35-38.

Gray qui rappelle néanmoins que, contrairement à ce qu'en pensent les tenants du déterminisme technologique¹³⁴⁸, la technologie ne fixe pas par avance l'issue d'un conflit. L'histoire moderne semble même démontrer le contraire¹³⁴⁹. Gray souligne également l'importance du contexte historique dans la construction des idées se rapportant à la guerre. Il démontre que les individus, acteurs humains des stratégies à travers l'Histoire, ont été « modelés par les époques auxquelles ils vivaient, les sociétés auxquelles ils appartenaient, et bien sûr les idées à la mode et qui parfois faisaient autorité »¹³⁵⁰. Cette relation entre idées et technologie militaire, largement traitée dans le milieu académique¹³⁵¹, nous invite donc à questionner la pertinence du consentement au sacrifice suprême alors même que sont développés des systèmes de combat permettant d'éloigner le combattant de la zone de danger mortel. L'apparition des armes dites *stand-off* a permis d'envisager de nouvelles formes de combat pour lesquels le sacrifice n'est plus une nécessité empirique tel qu'il le fut quand le corps à corps était la règle¹³⁵², mais une contrainte idéale fondée sur la valorisation du courage comme première vertu martiale¹³⁵³.

Dans son livre *War, Peace and International Relations: An Introduction to Strategic History*, Colin Gray affirme que les « idées relatives à l'utilisation efficace des armements sont au moins aussi importantes que les armements eux-mêmes »¹³⁵⁴. En l'occurrence la technologie participe des changements dans la pensée stratégique et modifie en profondeur les idées liées à la conduite de la guerre bien au-delà du niveau des décideurs politiques et militaires puisque même au niveau tactique « l'état d'esprit du soldat derrière le pistolet est d'une importance supérieure au pistolet lui-même »¹³⁵⁵. Inversement, l'état d'esprit du soldat influe sur son comportement qui peut avoir des implications importantes aux niveaux stratégique et

¹³⁴⁸ Clark KERR, John T. DUNLOP, Frederick H. HARBISON, Charles A. MYERS. *Industrialism and Industrial Man: the Problems of Labor and Management in Economic Growth*. Cambridge, MA: Harvard University Press, 1960, et Clark KERR, Frederick H. HARBISON, John T. DUNLOP, Charles A. MYERS. *Industrialism and Industrial Man*. *International Labour Review*, Vol. 82, No. 3, September 1960. p. 1-15.

¹³⁴⁹ GRAY. *Modern Strategy*. *Op. cit.* p. 37. Egalement HOYT. *Technology and Security*. *Op. cit.*

¹³⁵⁰ GRAY. *War, Peace and International Relations*. *Op. cit.* p. 12.

¹³⁵¹ Voir notamment John F. C. FULLER. *Armament and History: A Study on the Influence of Armament on History from the Dawn of Classical Warfare to the Second World War*. New York, NY: C. Scribner's Sons, 1945 ; BRODIE. *Technological Change, Strategic Doctrine, and Political Outcomes*. *Op. cit.* ; Martin van CREVELD. *Technology and War: From 2000 B.C. to the Present*. New York, NY: The Free Press, 1989.

¹³⁵² HANSON. *Le modèle occidental de la guerre*. *Op. cit.*

¹³⁵³ GOFFI. *Combattre à distance*. *Op. cit.*

¹³⁵⁴ GRAY. *War, Peace and International Relations*. *Op. cit.* p. 65.

¹³⁵⁵ *Ibid.*

politique¹³⁵⁶. Mais cet état d'esprit dépend évidemment, pour partie, de la technologie disponible et des potentialités qu'elle offre notamment en ce qui concerne la survie du combattant. Les doléances de certains militaires français déployés en Afghanistan portant sur le manque d'équipements de protection efficaces, voire leur absence, en est un exemple¹³⁵⁷. Mourir pour la patrie n'a jamais été une fin en soi. La mort au combat a initialement été imposée par des modalités de confrontations n'offrant que peu de chance au soldat d'éviter l'affrontement direct et ses conséquences potentiellement tragiques. Faire de nécessité vertu n'est pas toujours approprié, surtout si la norme morale est ébranlée dans sa légitimité par une remise en question profonde de sa pertinence.

Cependant, les constructions idéelles, et les normes qui les accompagnent, tendent systématiquement à freiner le processus de changement. La constitution de schémas de pensée, les « typifications » de Berger et Luckmann, qui une fois routinisés s'institutionnalisent¹³⁵⁸ tend à ancrer les normes dans un univers de croyances et de significations dont l'évolution fait l'objet de nombreuses réticences surtout au sein de communautés traditionnelles faisant reposer leurs valeurs sur un acquis historique comme c'est le cas pour les armées.

En l'occurrence, la résistance à l'introduction de nouvelles technologies dans l'environnement social en général¹³⁵⁹, et dans le domaine militaires en particulier, est un phénomène classique. Cette résistance est d'autant plus forte que la technologie considérée est perçue comme remettant en question les règles établies et institutionnalisées par la pratique, l'éducation ou encore la socialisation¹³⁶⁰. Pour autant elles sont surmontées en raison d'une

¹³⁵⁶ Charles C. KRULAK. The Strategic Corporal: Leadership in the Three Block War. *Marine Corps Gazette*, Vol. 83, No. 1, January 1999. p. 18-23.

¹³⁵⁷ Lors d'une audition par la commission des affaires étrangères et la commission de la défense nationale et des forces armées de l'Assemblée nationale, le général Georgelin, alors chef d'état-major des armées, admettait que les soldats français déployés en Afghanistan s'équipaient sur fond propre, bien qu'il condamnait cette pratique qu'il expliquait en invoquant une « faute de commandement » de la part des responsables militaires sur place. Jean-Louis GEORGELIN. Audition, commune avec la commission des affaires étrangères du chef d'état-major des armées, sur les événements et la situation en Afghanistan. Assemblée nationale, Commission de la défense nationale et des forces armées, Mercredi 10 septembre 2008, Séance de 10 heures, Compte rendu No. 37. Voir également l'audition du général Desportes qui déclarait que lorsque une « opération est décidée, les planificateurs ont pour ordre strict de limiter au maximum les moyens, non en fonction des exigences opérationnelles mais selon une stricte logique budgétaire », limitation ayant des conséquences négatives tant sur la sécurité que sur l'efficacité des militaires français. Vincent DESPORTES. Débat en séance publique sur la prolongation de l'opération Chammal en Irak - Audition du Général de division (r), Vincent Déportes, professeur associé à Sciences Po Paris. Paris ; 17 décembre 2014.

¹³⁵⁸ BERGER, LUCKMANN. *La construction sociale de la réalité*. *Op. Cit.* ; ONUF. *Constructivism*. *Op. cit.*. p. 61 ; MARCH, OLSEN. *The Logic of Appropriateness*. *Op. cit.*. p. 699.

¹³⁵⁹ FEENBERG. *(Re)penser la technique*. *Op. cit.*. p. 215-216.

¹³⁶⁰ MARCH, OLSEN. *The Logic of Appropriateness*. *Op. cit.*. p. 697-698.

forme de déterminisme technologique¹³⁶¹ reposant sur le paradigme du contrôle qui postule que la « réalité peut être contrôlée par l'emploi de la technologie »¹³⁶². Déterminisme auquel s'ajoutent des considérations économiques et politiques¹³⁶³. En règle générale, les barrières culturelles ralentissent l'emploi de nouvelles technologies perçues comme un danger pour les normes, essentiellement les normes morales, en vigueur¹³⁶⁴. Le recours aux systèmes opérés à distance, qui remet en question les notions d'honneur, de courage et de sacrifice (comme le firent les arbalètes en leur temps), en est un exemple au même titre que l'emploi des chars d'assaut durant la Première Guerre mondiale¹³⁶⁵.

« La tradition, la culture et les intérêts acquis sont des facteurs importants dans l'introduction d'une nouvelle technologie » indique Moelker¹³⁶⁶. De la même manière March et Olsen soulignent que le changement normatif est ralenti lorsque les règles à modifier sont enracinées dans « l'identité collective historique d'une communauté et qu'elles représentent des compréhensions communes sur ce qui est vrai, juste et bien »¹³⁶⁷. Le monde militaire est à ce titre particulièrement sensible aux évolutions, de quelque nature qu'elles soient, remettant en cause les principes essentiels au fondement de son identité. Par ailleurs, l'ombre de l'histoire continue de peser dans la pensée stratégico-politique relative à la guerre. Le poids des travaux de grands penseurs tels que Thucydide¹³⁶⁸, Sun Tzu, Machiavel¹³⁶⁹, Liddle Hart, Jomini ou encore Napoléon, y est indiscutable¹³⁷⁰. Les références continues à la pensée clausewitzienne

¹³⁶¹ KERR, DUNLOP, HARBISON et al.. *Industrialism and Industrial Man. Op. cit.* ; KERR, HARBISON, DUNLOP et al.. *Industrialism and Industrial Man. Op. cit.* ; John T. DUNLOP. *Industrial Relations Systems*. New York, NY: Henry Holt and Company, 1958. Voir également FEENBERG. *(Re)penser la technique. Op. cit.*. p. 23-26.

¹³⁶² MOELKER. *Technology, Organization and Power. Op. cit.*. p. 389-392.

¹³⁶³ *Id.*. p. 392-395.

¹³⁶⁴ MARCH, OLSEN. *The Logic of Appropriateness. Op. cit.*. p. 698.

¹³⁶⁵ MOELKER. *Technology, Organization and Power. Op. cit.*. p. 391.

¹³⁶⁶ *Id.*. p. 383.

¹³⁶⁷ MARCH, OLSEN. *The Logic of Appropriateness. Op. cit.*. p. 698.

¹³⁶⁸ Athanassios G. PLATIAS, Constantinos KOLIOPOULOS. *Thucydides on Strategy: Grand Strategies in the Peloponnesian War and Their Relevance Today*. New York, NY: Columbia University Press, 2010. Voir également DAVIS HANSON. *Le modèle occidental de la guerre. Op. cit.*. Ce dernier ouvrage, sans se focaliser sur le poids de la pensée de Thucydides, souligne cependant les similitudes entre le modèle moderne de conflit tel que pensé en Occident et le modèle à l'œuvre à l'époque du général athénien.

¹³⁶⁹ Peter PARET (ed.). *Clausewitz and the State: The Man, His Theories, and His Times*. Princeton, NJ: Princeton University Press, 2007 [1976].

¹³⁷⁰ Azar GAT. *A History of Military Thought from the Enlightenment to the Cold War*. Oxford: NY: Oxford University Press, 2001 ; ROUSSEAU. *Strategic Perspectives. Op. cit.*. p. 74.

en sont certainement le meilleur exemple¹³⁷¹. Cette influence du stratège prussien est largement relayée par les formations dispensées dans les académies militaires, notamment dans son aspect le plus élémentaire rendu par la célèbre sentence « la guerre est la continuation de la politique par d'autres moyens », que les officiers citent à loisir et qui d'ailleurs participe à la légitimation de la prééminence du politique sur le militaire telle que nous l'avons traitée précédemment. En d'autres termes et pour reprendre la formule laconique de Colin Gray : « [t]out comportement stratégique est culturel »¹³⁷². Le mot « culture » étant ici entendu comme les « manières communes de voir l'environnement ; elle renvoie aux valeurs et aux priorités dans la vie, ainsi qu'aux convictions, idées et interprétations subconscientes, et aux normes considérées comme acquises »¹³⁷³. A nouveau, la dépendance à l'histoire et la difficulté à s'en extraire pour penser de nouveaux modes de confrontations est soulignée par le fait que la stratégie est inévitablement imprégnée des idées qui ont jalonné son évolution. « Où que l'on regarde dans l'histoire moderne de la stratégie, l'on trouve la preuve de l'influence des idées » affirme Gray¹³⁷⁴. Clausewitz irrigue ainsi la pensée contemporaine sur la guerre comme instrument politique et choc de volontés. La pensée clausewitzienne a largement été étudiée, ce qui prouve son importance, et son poids a été souligné par de nombreux auteurs pour en critiquer le contenu ou pour louer l'œuvre du général prussien. De John Keegan, qui rejette le postulat de la guerre comme activité éminemment politique¹³⁷⁵, à Colin Gray qui s'appuie sur ses idées et en soulignent la pertinence¹³⁷⁶, en passant par Bernard Brodie qui affirme que l'ouvrage maître du stratège prussien, *De la guerre*, « n'est pas simplement le meilleur mais le seul vrai grand livre sur la guerre »¹³⁷⁷, ou encore à Raymond Aron qui l'élevait au rang de « philosophe de la guerre »¹³⁷⁸, tous insistent sur l'influence des idées de Clausewitz tant dans la stratégie moderne

¹³⁷¹ GRAY. *War, Peace and International Relations*. *Op. cit.*. p. 15-30.

¹³⁷² Joseph L. SOETERS, Donna J. WILSON, Alise WEIBULL. Military Culture. In CAFORIO (ed.). *Handbook of the Sociology of the Military*. *Op. cit.*. p. 238-240.

¹³⁷³ GRAY. *Modern Strategy*. *Op. cit.*. p. 31 et chap. 5, p. 129-151. Pour une définition du terme « culture » voir SOETERS, WILSON, WEIBULL. Military Culture. *Op. cit.*. p. 238-240.

¹³⁷⁴ GRAY. *Modern Strategy*. *Op. cit.*. p. 35.

¹³⁷⁵ John KEEGAN. *A History of Warfare*. London: Pimlico, 2004 [1994].

¹³⁷⁶ GRAY. *War, Peace and International Relations*. *Op. cit.*. p. 15-30.

¹³⁷⁷ Bernard BRODIE. The Continuing Relevance of *On War*. In Carl von CLAUSEWITZ. *On War*. Edited and Translated by Michael Howard and Peter Paret. Princeton NJ: Princeton University Press, 1976. p. 53. Notons le poids des réflexions de Brodie, elles-mêmes largement inspirées de Clausewitz, dans la conceptualisation de la stratégie de dissuasion nucléaire. Voir Bernard BRODIE (ed.). *The Absolute Weapon: Atomic Power and World Order*. New York, NY: Harcourt, Brace and Company, 1946, et Bernard BRODIE. The Development of Nuclear Strategy. *International Security*, Vol. 2, No. 4, Spring 1978. p. 65-83.

¹³⁷⁸ Raymond ARON. *Clausewitz : Philosopher of War*. Translated by Christine Booker and Norman Stone. New York, NY: Simon & Schuster, 1986.

que dans les conceptions politiques de la guerre¹³⁷⁹. Le lien entre politique et stratégie est d'ailleurs suffisamment important pour comprendre qu'à tout changement dans la pensée stratégique correspond un changement dans la pensée politique et inversement¹³⁸⁰. C'est ce que Richard Rousseau traduit en écrivant : « [l]a stratégie doit être pensée, métaphoriquement, comme le pont reliant la puissance (*power*) militaire aux ambitions (*purposes*) politiques. Elle se définit le mieux comme l'utilisation faite de la force et de la menace de la force pour accomplir des fins politiques »¹³⁸¹. Assertion éminemment clausewitzienne s'il en est.

D'un point de vue constructiviste, la prééminence des idées transformées en règles institutionnalisées auxquelles correspondent des rôles et des identités, induit des comportements spécifiques, appropriés aux attentes, réelles ou supposées, qui y sont liées. Leur pérennité procède du fait qu'une « interprétation commune des règles, institutions, rôles et identités est qu'ils existent parce qu'ils fonctionnent bien et fournissent une solution préférable aux autres alternatives »¹³⁸². Pour March et Olsen, les règles régissant les comportements appropriés sont dynamiques et évoluent en fonction d'un principe de sélection parmi les règles existantes, puisque ne sont retenues que celles perçues comme légitimes et efficaces. En cela, les règles sont historico-dépendantes et véhiculent les acquis de l'expérience. Le comportement d'un acteur sera alors déterminé par les règles associées à la réussite (*success*) et à la survie¹³⁸³. Une fois les règles et les pratiques associées routinisées et stabilisées, elles sont institutionnalisées et offrent aux acteurs une « structure de ressources » dans laquelle puiser pour déterminer le comportement approprié dans une situation donnée. L'institution¹³⁸⁴ fournit également un cadre de signification commun qui contribuera à l'évolution « des rôles, des identités, des appartenances, des buts communs et des croyances causales et normatives »¹³⁸⁵. Comme les identités sont « réflexives et politiques », elles tendent à changer, malgré une résistance due à la dépendance à l'histoire et aux institutions démocratiques qui fixent les

¹³⁷⁹ Peter PARET. Clausewitz: Life and Thought. In Peter PARET (ed.). *Understanding War: Essays on Clausewitz and the History of Military Power*. Princeton, NJ: Princeton University Press, 1992. p. 95-122.

¹³⁸⁰ Athanassios G. PLATIAS, Constantin KOLIOPOULOS. Grand Strategy: A Framework for Analysis. In PLATIAS, KOLIOPOULOS. *Thucydides on Strategy*. *Op. cit.* p. 1-21.

¹³⁸¹ ROUSSEAU. Strategic Perspectives. *Op. cit.* p. 74.

¹³⁸² MARCH, OLSEN. The Logic of Appropriateness. *Op. cit.* p. 697.

¹³⁸³ *Id.* p. 696-697.

¹³⁸⁴ Définie par March et Olsen comme « un ensemble de règles et de pratiques relativement stables ». MARCH, OLSEN. The Logic of Appropriateness. *Op. cit.* p. 691. Elle est également une typification d'actions réciproques selon Berger et Luckmann. BERGER, LUCKMANN. *La construction sociale de la réalité*. *Op. cit.*

¹³⁸⁵ MARCH, OLSEN. The Logic of Appropriateness. *Op. cit.* p. 691.

règles¹³⁸⁶, en fonction des évolutions institutionnelles¹³⁸⁷. D'autre part, selon March et Olsen, les règles les plus familières sont celles qui présentent la plus forte probabilité d'être convoquées pour déterminer le comportement approprié à une situation donnée¹³⁸⁸.

En l'occurrence, et en se limitant à l'héritage clausewitzien, la pensée stratégique consistant à envisager le recours à la force militaire, autrement dit la guerre, comme simple moyen au service d'une politique, limite le cadre de réflexion des officiers français à une vision de leurs rôle et identité comme « serviteur » du pouvoir politique porteur de la volonté nationale. Dans un tel cadre, le sacrifice suprême fait sens. Mourir « sur ordre » lors d'une opération décidée par le pouvoir politique, revient à accepter le sacrifice suprême au nom du mandat conféré au politique par le peuple français, c'est à dire à mourir pour la patrie. Raccourci confortable, certes, mais qui ne permet pas de saisir les subtilités qu'il recouvre. Le passage de l'autorité légitime du peuple sur les engagements militaires français dont le Parlement était le détenteur institutionnel, à l'omnipotence de l'exécutif, a contribué à la déliquescence du lien sacré entre la nation et son armée et à l'impertinence du modèle clausewitzien appliqué aux confrontations dans lesquelles les officiers français sont désormais engagés.

Plusieurs exemples pourraient être utilisés pour démontrer les interactions entre technologie et idées dans le domaine militaire. Nul doute, par exemple, que le développement de l'arme nucléaire a fondamentalement changé la nature de la pensée stratégique-politique en matière de défense¹³⁸⁹. Cependant, pour inscrire notre réflexion dans le cadre des guerres de quatrième génération, il paraît plus pertinent de s'intéresser au concept de RAM apparu au début des années quatre-vingt-dix pour montrer comment, selon-nous l'apport de la technologie tend à disqualifier le sacrifice suprême comme norme chez les officiers¹³⁹⁰.

¹³⁸⁶ *Id.* p. 698.

¹³⁸⁷ *Id.* p. 691.

¹³⁸⁸ *Id.* p. 695.

¹³⁸⁹ Pour un excellent point de départ sur ces réflexions voir les travaux sur la dissuasion de Thomas Schelling qui écrivait notamment que « la guerre ne ressemble plus seulement à une compétition de puissance. La guerre et le risque de guerre (*brink of war*) sont plus une compétition de nerfs et de prise de risques, de souffrance et d'endurance ». Thomas C. SCHELLING. *Arms and Influence*. New Haven, CT and London: Yale University Press, 1966. p. 33 pour la citation.

¹³⁹⁰ Nous n'entrons pas dans le débat portant sur la pertinence de l'emploi du mot « révolution » qui n'a aucune incidence sur nos réflexions. Nous adopterons donc le point de vue de Bruno Tertrais qui considère que « la question de savoir si les transformations en cours ont ou non un caractère révolutionnaire importe sans doute peu » et envisage la RAM comme « un thème intellectuellement fédérateur, un principe organisateur de la réflexion sur l'évolution de la stratégie après la guerre froide ». Bruno TERTRAIS. Faut-il croire à la « révolution dans les affaires militaires » ? *Politique étrangère*, Vol. 63, No. 3, 1998. p. 623-624

2.2.2. *La révolution dans les affaires militaires : la lente acculturation de la France*

Une des idées sous-tendues par le déterminisme technologique consiste à considérer cette dernière comme un objet autonome mue par sa propre dynamique, établissant ses propres règles et influant sur les comportements des agents qui y recourent indépendamment de leur volonté. Les évolutions technologiques ont en effet fait naître des attentes dont la réalisation se fait toujours attendre. C'est notamment ce que René Moelker souligne lorsqu'il écrit que la « technologie fait naître l'attente d'un futur radieux et d'une technologie qui résoudra nos problèmes actuels. Les armées peuvent plus avec moins (personnel et ressources économiques). Mais l'optimisme n'est pas toujours justifié »¹³⁹¹. Ce que Pascal Vennesson traduit pour les armées françaises en soulignant l'existence d'un « enthousiasme pour la révolution stratégique promise par les nouvelles technologies »¹³⁹². L'irruption de la technologie a ainsi contribué à envisager la guerre sous un angle nouveau. Elle a notamment impliqué une « technicisation de la société militaire » exerçant « un impact sur les personnels eux-mêmes » comme le démontre Vennesson¹³⁹³. L'évolution du niveau scolaire et les exigences en matière de formation liées à l'utilisation croissante des nouvelles technologies est à ce titre une illustration de l'impact de la technologie non seulement sur la structure organisationnelle de l'institution mais également sur les individus¹³⁹⁴. De manière synthétique, ce qui ressort des travaux de Pascal Vennesson est que la technologie a induit de nouvelles exigences en termes de compétences, qui ont elles-mêmes nécessité une révision des formations et donc contribué à l'élévation générale du niveau scolaire des militaires dans leur ensemble. Inévitablement, l'évolution des formations entraîne une évolution des cadres de pensée au sein de l'armée et donc une réévaluation des modèles traditionnels. C'est ce que nous disait un jeune officier de l'armée de l'Air : « [j]e suis passé par les écoles préparatoires. J'ai été préparé à être ingénieur et je le suis devenu grâce à l'Ecole de l'air. La technologie fait partie de mon environnement depuis longtemps et ma vision

¹³⁹¹ MOELKER. *Technology, Organization and Power. Op. cit.*, p. 386.

¹³⁹² VENNESSON. *La nouvelle armée. Op. cit.*, p. 37.

¹³⁹³ *Id.*, p. 35-38.

¹³⁹⁴ VENNESSON. *La nouvelle armée. Op. cit.*, p. 22-32.

*de l'engagement militaire est forcément marquée par ça. (...) La guerre ne se fait plus à coups d'épée ou de baïonnette comme avant. »*¹³⁹⁵

Il est notable qu'au lendemain de la Guerre du Golfe, durant laquelle la RAM a connu un fort regain d'intérêt, et au moment où les armées françaises s'engageaient dans la professionnalisation, Charles Millon, alors ministre de la Défense, écrivait qu'à « l'importance du rendez-vous technologique et stratégique correspond donc un changement de système d'hommes »¹³⁹⁶. Le lien entre professionnalisation, rendue en partie possible par l'essor des nouvelles technologies supposées permettre de « faire plus avec moins », et la formation académique a d'ailleurs été souligné par Axel Augé au travers du cas des officiers de l'armée de Terre dont certains ont « "académisé" leur parcours » pour répondre à un « besoin "d'expertise technique" » de l'institution¹³⁹⁷.

La RAM fait partie de ces évolutions technologiques qui ont balisé l'histoire de la guerre et conduit à envisager la possibilité de guerres chirurgicales, sans mort, menées rapidement et à moindre coût, que Paul Kahn regroupe sous la dénomination de « guerre sans risque »¹³⁹⁸. Souvent contestée, aujourd'hui décriée notamment dans son caractère « révolutionnaire »¹³⁹⁹, la RAM n'en demeure pas moins un élément structurant de l'évolution des engagements militaires tant elle a « obsédé les analystes et les théoriciens de défense des années 90 » en particulier américains¹⁴⁰⁰. Fondée sur un déterminisme technologique¹⁴⁰¹, son poids se fait encore sentir puisque « les discours de la RMA et de la *Transformation* demeurent aujourd'hui encore au centre de débats qui posent la question de leur statut, voire de leur ontologie »¹⁴⁰².

¹³⁹⁵ Entretien avec un officier subalterne de l'armée de l'Air (OSbAA5). Octobre 2012.

¹³⁹⁶ Charles MILLON. Vers une défense nouvelle. *Défense Nationale*, Vol. 52, No. 8, juillet 1996. p ; 15. Cité in VENNESSON. *La nouvelle armée. Op. cit.*. p. 36.

¹³⁹⁷ Axel AUGÉ. Parcours et stratégies de professionnalisation militaire : le cas des officiers diplômés des universités. *Temporalités* [En ligne], Vol. 14, 2011.

¹³⁹⁸ KAHN. The Paradox of Riskless Warfare. *Op.cit.*.

¹³⁹⁹ Pour un aperçu des débats entourant la RAM voir Tim BENBOW. *The Magic Bullet? Understanding the Revolution in Military Affairs*. London: Brassey's, 2004 ; Laurent HENNINGER. La « révolution militaire ». Quelques éléments historiographiques. *Mots. Les langages du politique* [En ligne], No. 73, 2003. Voir également les différents documents proposés par le site *The RMA Debate*, accessible à <<http://www.comw.org/rma/>>

¹⁴⁰⁰ GRAY. *War, Peace and International Relations. Op. cit.*. p. 240.

¹⁴⁰¹ Philippe BRAILLARD, Gianluca MASPOLI. La « révolution dans les affaires militaires » : paradigmes stratégiques, limites et illusions. *Annuaire Français de Relations Internationales*, Vol. 3, 2002.

¹⁴⁰² Alain de NEVE. Mutations technologiques et transformations militaires : que reste-t-il du discours de la RMA ? *Pyramides* [En ligne], No. 21, 2012. Pour une rapide introduction au concept de *Transformation* voir Paul K. DAVIS. Military Transformation? Which Transformation, and What Lies Ahead? *RAND Corporation* [Web Only], 2010. Egalement: Donald RUMSFELD H.. Transforming the Military. *Foreign Affairs*, Vol. 81, No. 3, May/June 2002.

Nombreux sont les officiers que nous avons interrogé ayant souligné la spécificité technique de leur métier et l'impact de la technologie dans leur manière de travailler et de penser, que ce soit en termes de formation, d'environnement de travail, ou encore de pratique de leur spécialité, et ce, quelle que soit l'armée d'appartenance.

« On est hyper-dépendant de la technologie aujourd'hui. Une panne informatique et on a l'impression que le monde s'arrête. Je crois qu'on ne sait plus faire sans. Du coup il faut s'organiser pour éviter de se retrouver coincé, sans ordinateur ou sans accès au réseau. (...) Quand je suis entré dans l'armée, on n'avait pas tout ça. On travaillait sur du papier. (...) Les ordinateurs sont arrivés bien plus tard avec toutes les nouvelles technologies. Aujourd'hui je me dis que ça nous a compliqué la vie même si ça a des aspects positifs », nous confiait un officier de l'armée de l'Air¹⁴⁰³.

Si, comme l'écrit Pascal Vennesson l'armée de l'Air et la Marine nationale sont traditionnellement plus affectées que l'armée de Terre par les nouvelles technologies¹⁴⁰⁴, les officiers terriens semblent tout autant impactés que leurs homologues aviateurs et marins, comme l'indique cette remarque de l'un d'eux : *« [t]out tourne autour de la technologie aujourd'hui. Même les pieds dans la boue tu consultes ton GPS, tu utilises des moyens de transmissions hypermodernes ».*

De manière générale « les choix techniques établissent les horizons de la vie quotidienne »¹⁴⁰⁵. Dans l'armée comme dans tout autre corps social, « ces choix définissent un "monde" au sein duquel émergent les alternatives spécifiques en matières d'objectifs, de buts, d'usages, auxquelles nous pensons »¹⁴⁰⁶. En d'autres termes, ces horizons aident l'individu à déterminer notamment quel comportement est approprié à une situation particulière. Le choix « définissent le sujet qui choisit parmi les alternatives : nous nous faisons nous-mêmes en créant le monde à travers la technologie »¹⁴⁰⁷.

¹⁴⁰³ Entretien avec un officier supérieur de l'armée de l'Air (OSpAA8). Janvier 2013.

¹⁴⁰⁴ VENNESSON. *La nouvelle armée. Op. cit.*, p. 35.

¹⁴⁰⁵ Andrew FEENBERG. From Essentialism to Constructivism: Philosophy of Technology at the Crossroads.

¹⁴⁰⁶ *Ibid.*.

¹⁴⁰⁷ *Ibid.*.

Comme l'expliquent March et Olsen, dans les systèmes démocratiques, qui ne sont que « partiellement des communautés d'expériences partagées, de communication, de traditions interprétatives et de mémoire » et qui, de fait sont le lieu de « débats, de controverses et de contestations », les règles institutionnalisées sur la base de leur efficacité historique, peuvent être remises en cause à la lumière de nouvelles expériences soulignant leur inefficacité relative ou la plus grande efficacité de nouvelles pratiques qui vont peu à peu s'institutionnaliser à leur tour et se substituer aux anciennes normes¹⁴⁰⁸. Ce type de changement du cadre normatif intervient plus aisément lorsque la société considérée traverse une période de crise de légitimité des règles préexistantes. Comme le soulignent March et Olsen, les acteurs sont alors particulièrement enclins à repenser leur identité et celle des autres¹⁴⁰⁹.

Les apports technologiques dans le domaine de la défense ont contribué à l'évolution des mentalités au sein des armées, et par conséquent à celle des identités. Les possibilités offertes par la RAM : guerres limitées et chirurgicales, victoire rapide et « négation du combat conventionnel »¹⁴¹⁰, ont fait naître l'espoir de guerre tellement peu coûteuses en vies humaines qu'est apparu le concept de « zéro mort » dans l'univers de significations à la fois des militaires eux-mêmes et des sociétés qu'ils servent. La légitimité traditionnelle du sacrifice *pro patria* est ainsi aujourd'hui sujette à caution, bien que, en raison de nombreux facteurs sociologiques (effets du conformisme communautaire, de l'obéissance, de la subordination, de la tradition, de l'autocensure ...) les officiers n'expriment pas directement leurs interrogations ou inquiétudes. Pour autant, nous avons noté de profonds questionnements lors des entretiens menés dans le cadre de nos travaux. Souvent exprimés de manière indirecte, ces interrogations révèlent une remise en question de l'ethos militaire ébranlé dans ces fondements par l'apparition de formes de confrontations ne relevant plus du champ des guerres clausewitziennes et dont la justification reste nébuleuse pour nombres d'entre eux. Dans un tel cadre, le recours à des systèmes permettant d'éviter une prise de risque jugée disproportionnée, si ce n'est inutile, eu égard aux motivations et aux objectifs de ces engagements, n'est pas neutre dans l'évolution de la pensée militaire. Deux témoignages nous semblent représentatifs en la matière :

¹⁴⁰⁸ MARCH, OLSEN. *The Logic of Appropriateness*. *Op. cit.* p. 699.

¹⁴⁰⁹ *Id.* p. 700.

¹⁴¹⁰ BRAILLARD, MASPOLI. *La « révolution dans les affaires militaires »*. *Op. cit.* p. 637.

« [c]’est très désagréable, parce qu’au final, je m’aperçois que je ne sais pas vraiment ce qu’on est parti faire là-bas [en Afghanistan - ndla] ... réellement, je veux dire. J’ai l’impression qu’on a risqué nos vies (...) alors qu’il aurait peut-être juste fallu lâcher quelques bombes ou tirer quelques missiles. J’ai souvent l’impression que les politiques ne savent, ou ne veulent pas savoir, ce que ça fait d’être sur le terrain »¹⁴¹¹.

« [F]inalement les Américains n’ont peut-être pas tort : pourquoi prendre le risque de se faire blesser ou tuer, alors qu’on a aujourd’hui les outils pour opérer depuis une safe zone ? »¹⁴¹².

Fait intéressant, après avoir fait cette remarque, l’officier interrogé s’est empressé d’insister sur le fait que le modèle américain de frappes à distance ne permettait pas de « régler le problème afghan » et que la présence auprès des populations était un « acquis français qu’il ne faut surtout pas perdre ». Ce retour à un discours formaté souligne, selon nous, l’attachement des officiers à la tradition et aux idées rassurantes qu’elle véhicule. Cela étant, la question posée, avec beaucoup de sérieux, n’en est pas moins révélatrice d’une réflexion sur la pertinence du sacrifice lorsque des moyens technologiques permettent de s’affranchir du risque létal.

Si la RAM a fait, et continue de faire, l’objet de débats en France sur sa pertinence et son intérêt, il n’en demeure pas moins qu’elle n’est pas neutre dans la pensée stratégique-politique française, et il semble que malgré les réticences de certains la France soit désormais entrée dans le processus qu’il soit révolutionnaire ou évolutif¹⁴¹³. L’acculturation se fait peu à peu à la faveur de nombreux éléments dont le tropisme ingénieur des officiers français, l’aversion aux risques réelles ou perçues de la population, la pression des industriels, les enjeux économiques et politiques, l’effet d’entraînement d’autres pays tels que les États-Unis, ou encore l’appartenance à des institutions internationales telles que l’UE et l’Otan¹⁴¹⁴. On retrouve

¹⁴¹¹ Entretien avec un officier subalterne de l’armée de Terre (OSbAT21). Octobre 2012. Nous soulignons que cette réflexion est survenue après 1h16 d’un entretien qui a duré 1h43.

¹⁴¹² Entretien avec un officier subalterne de l’armée de l’Air (OSbAA5). Octobre 2012.

¹⁴¹³ Patrick BRATTON. France and the Revolution in Military Affairs. *Contemporary Security Policy*, Vol. 23, No. 2, 2002. p. 96-101.

¹⁴¹⁴ L’imbrication et le poids de certains de ces facteurs est clairement visible dans les rapports du Sénat sur le rôle des drones de 2006 et de l’Assemblée nationale sur les drones de 2009. Maryse BERGE-LAVIGNE, Philippe NOGRIX. *Rapport d’information fait au nom de la commission des Affaires étrangères, de la défense et des forces armées à la suite d’une mission sur le rôle des drones dans les armées*. Sénat, session ordinaire 2005-2006, rapport No. 215, annexe au procès-verbal de la séance du 22 février 2006 ; Yves WANDEWALLE, Jean-Claude VIOLLET. *Rapport d’information déposé par la commission de la défense nationale et des forces*

d'ailleurs au sein des armées françaises le même processus d'acculturation que celui étudié par Joseph Henrotin au Japon, notamment au travers d'un discours focalisé sur la mise en réseau des moyens, accompagné d'une « rhétorique axée sur la guerre de l'information, l'investissement du cyberspace, la supériorité informationnelle et la guerre réseau-centrique »¹⁴¹⁵. Les actuels travaux français sur le C4I¹⁴¹⁶, l'ISR¹⁴¹⁷ ainsi que la création en 2010 du Centre interarmées de l'espace (CIE)¹⁴¹⁸, tendent à démontrer que la France s'inscrit dans la même logique, avec une acculturation plus lente en raison des résistances liées notamment à la culture stratégiques françaises. Par ailleurs si Henrotin souligne qu'au Japon la « rhétorique stratégique holistique - caractéristique de la RAM -, mettant en évidence la variété des menaces et la capacité à répondre à chacune d'entre-elle » n'a pas encore été adoptée¹⁴¹⁹, il est clair qu'en France ce type de discours irrigue les réflexions sur la défense. Enfin, les principes sous-tendant l'acculturation à la RAM à savoir le développement des systèmes C4ISR¹⁴²⁰ ; l'interarméité ; la compression de la boucle OODA¹⁴²¹ ; l'utilisation efficiente de munitions guidées de précision ; la flexibilité ; la protection ; l'interopérabilité aux niveaux national et international¹⁴²², en d'autres termes le « système de systèmes » de l'amiral Owens¹⁴²³, sont tous présents aujourd'hui dans la réflexion stratégique française.

armées sur les drones. Assemblée nationale, treizième législature, rapport No. 2127, enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 1^{er} décembre 2009.

¹⁴¹⁵ Joseph HENROTIN. Le Techno-samouraïs ? L'acculturation de la RMA au Japon. *Cahiers du RMES*, Vol. 2, No. 1, été 2005. p. 22. On retrouve ici le concept de bulle opérationnelle aéroterrestre française qui correspond aux « *Network-Centric Warfare* » américaines apparues au début des années 90. Voir, Arthur K. CEBROWSKI, John J. GARSTKA. *Network-Centric Warfare: Its origin and future*. *US Naval Institute Proceedings Magazine*, January 1998. p. 28-35 ; Davis S. ALBERTS, John J. GARSTKA, Frederick P. STEIN. *Network Centric Warfare: Developing and Leveraging Information Superiority*. 2nd Edition (Revised). Washington, DC: CCRP Publications, 1999.

¹⁴¹⁶ *Command, Control, Communications, Computers, Intelligence*.

¹⁴¹⁷ *Intelligence, Surveillance and Reconnaissance*.

¹⁴¹⁸ Ces réflexions sont menées notamment dans le cadre de la fonction stratégique « connaître et anticiper ». Voir *Connaître et anticiper, la nouvelle fonction stratégique* sur le site du ministère de la Défense. Pour des éléments sur le CIE : <<http://www.defense.gouv.fr/actualites/dossiers/l-espace-au-profit-des-operations-militaires/editorial>> et <<http://www.defense.gouv.fr/actualites/articles/le-commandement-interarmees-de-l-espace>>.

¹⁴¹⁹ Sugio TAKAHASHI. The Revolution in Military Affairs and Security of Japan. In Emily O. GOLDMAN, Thomas G. MAHNKEN (eds). *The Information Revolution in Military Affairs: Prospects for Asia*. Davis, CA: Joint Center for International Security Studies, October 2002. Cité in HENROTIN. Le Techno-samouraïs. *Op. cit.* p. 33.

¹⁴²⁰ *Command, Control, Communications, Computers, Intelligence, Surveillance and Reconnaissance*.

¹⁴²¹ Observation, Orientation, Décision, Action.

¹⁴²² HENROTIN. Le Techno-samouraïs. *Op. Cit.* p. 33.

¹⁴²³ William A. OWENS. The Emerging System of Systems. *Naval Institute Proceedings*, May 1999.

Par ailleurs, l'appétence française pour la technologie, notamment en raison du tropisme ingénieur des armées mais également des enjeux de puissance qu'elle induit, s'est doublée d'une influence liée à l'appartenance de la France à l'Alliance atlantique¹⁴²⁴. La RAM qui, avec le concept de *Transformation*, a eu un impact important sur l'Otan¹⁴²⁵, a donc pu être assimilée par les armées françaises au travers de son appartenance à la communauté de sécurité otanienne « elle-même fortement imprégnée, des pratiques, habitudes et préférences des armées américaines »¹⁴²⁶. Nous retrouvons là le phénomène de socialisation inhérent aux communautés de sécurité évoquées précédemment¹⁴²⁷. D'autant que l'Otan elle-même, a intégré la technologie et l'interopérabilité dans ses concepts stratégiques entraînant de fait l'ensemble de ses membres dans le mouvement de la RAM¹⁴²⁸.

Selon Andrew Marshall, Directeur du *Office of Net Assessments* au Bureau du Secrétaire américain à la Défense depuis 1973, la RAM est « un changement de fond dans la nature de la guerre, causé par l'application innovatrice de nouvelles technologies qui, combinée à des changements en profondeur de la doctrine militaire et des concepts opérationnels et organisationnels, altère radicalement le caractère et la conduite des opérations militaires »¹⁴²⁹. Ces trois caractéristiques impliquent inévitablement des modifications profondes dans la structure organisationnelle militaire, un nouveau style de commandement se rapprochant du management, de nouvelles qualifications, et en conséquence une évolution des mentalités et du cadre idéal de l'institution de défense.

¹⁴²⁴ Anne-Henry de RUSSE. La France dans l'OTAN : la culture militaire et l'identité stratégique en question. *Institut français des relations internationales, Laboratoire de recherche sur la Défense*, Focus stratégique No. 22, juin 2010.

¹⁴²⁵ NEVE. Mutations technologiques et transformations militaires ? *Op. cit.* ; Thierry BALZACQ, Sarah LEONARD. L'impact de la révolution dans les affaires militaires sur la « culture stratégique » de l'OTAN. In Thierry BALZACQ, Alain de NEVE (dir.). *La révolution dans les affaires militaires*. Paris : Economica et Institut de Stratégie Comparée (ISC), coll. Hautes études stratégiques, 2003. p. 157-185 ; Liliane ZOSSOU. Y a-t-il une « révolution dans les affaires militaires » (RAM) en Europe ? *Relations internationales*, Vol. 1, No. 125, 2006. p. 31-44.

¹⁴²⁶ Anne-Henry de RUSSE. La France dans l'OTAN : la culture militaire et l'identité stratégique en question. *Institut français des relations internationales, Laboratoire de recherche sur la Défense*, Focus stratégique No. 22, juin 2010. p. 5. Egalement BRATTON. France and the Revolution in Military Affairs. *Op. cit.*

¹⁴²⁷ ADLER, BARNETT. *Security Communities*. *Op. cit.* ; IKENBERRY, KUPCHAN. Socialization and Hegemonic Power. *Op. cit.*

¹⁴²⁸ ZOSSOU. Y a-t-il une « révolution dans les affaires militaires » (RAM) en Europe ? *Op. cit.*

¹⁴²⁹ Jeffrey MCKITRICK, James BLACKWELL, Fred LITTLEPAGE, *et al.*. The Revolution in Military Affairs. In Barry R. SCHNEIDER, Lawrence, E. GRINTER (eds.). *Battlefield of the Future: 21st Century Warfare Issues*. Air War College Studies in National Security No. 3. Maxwell Air Force Base, AL: Air University Press, 1998. p. 65.

Associée aux changements de nature des missions militaires françaises, les évolutions technologiques impliquent irrémédiablement une révision de l'identité à la fois d'une institution confrontée à de nouveaux défis et pourvue de nouveaux moyens, et du militaire lui-même ébranlé dans ces certitudes¹⁴³⁰. C'est l'ensemble des croyances, mais également des valeurs et des structures organisationnelles de la défense française, qui se tournent vers les confrontations post-héroïques et postmodernes, accompagné par des évolutions technologiques supportant l'idée de guerre « zéro mort »¹⁴³¹. La technologie contribue ainsi à la lente fonctionnarisation des officiers français. Mais la bascule est douloureuse, non seulement en raison de la connotation péjorative qu'a le terme « fonctionnaire » chez les officiers, mais également en raison de l'attachement de ces derniers à une vision héroïque et noble de leur office. De fait, si le concept nébuleux de guerres « zéro mort » est impopulaire chez les officiers français¹⁴³², il n'en demeure pas moins que la tendance est à l'éloignement du combattant de la zone de risque et que cette distanciation physique et morale aura des conséquences sur l'identité des militaires. Exit donc les charges héroïques, le corps à corps ou le *dog fight* des As de l'armée de l'Air. L'avenir est aujourd'hui aux systèmes de combat opérés à distance et, à terme, aux robots autonomes, en d'autres termes à l'inévitable marginalisation du combattant traditionnel.

2.2.3. *Du hoplite au robot, en passant par les systèmes opérés à distance : vers la guerre sans risque et sans sacrifice*

La RAM n'a évidemment pas eu un écho favorable et homogène au sein des armées françaises. Patrick Bratton souligne à ce titre que la RAM à la française comporte trois écoles : la « *jeune école* »¹⁴³³, les sceptiques et le Nouvel art opérationnel (NOA - *New Operational Art*) ou Ecole française de la RAM¹⁴³⁴. Le point important, nous semble-t-il, n'est pas en l'occurrence le fait qu'il existe ou non une RAM à la française, mais que Bratton souligne le lien entre différence d'approche et génération d'officiers concernés. Selon l'auteur, l'école

¹⁴³⁰ Gerhard KUMMEL. A Soldier Is a Soldier Is a Soldier? The Military and Its Soldiers in an Era of Globalization. In CAFORIO (ed.). *Handbook of the Sociology of the Military*. *Op. cit.*, p. 417-433.

¹⁴³¹ BRATTON. France and the Revolution in Military Affairs. *Op. cit.*, p. 90-91.

¹⁴³² Gauthier DUPIRE. Il faut achever le « zéro mort ». Association de soutien à l'armée française, *Engagement*, No. 95, été 2012. p. 16-18.

¹⁴³³ En Français dans le texte.

¹⁴³⁴ BRATTON. France and the Revolution in Military Affairs. *Op. cit.*, p. 96.

sceptique est constituée d'officiers plus âgés que ceux de la *jeune école*. Ces officiers rejettent la RAM comme modèle applicable en France en raison du fait que c'est un concept répondant à « des inquiétudes et des croyances » américaines sur la guerre¹⁴³⁵, mais également au motif de la « paralysie » des forces américaines en termes de prise de risque résultant du concept de « zéro-mort »¹⁴³⁶. Selon Bratton cette génération d'officiers estime que la RAM est une « approche technologique américaine erronée (*misguided*) d'un problème qui n'existe pas dans les armées européennes, étant donné leurs traditions martiales et leur croyances dans le sacrifice suprême (*self-sacrifice*) »¹⁴³⁷. En d'autres termes l'objectif « zéro-mort » ne serait pas pertinent en Europe dans la limite où il subsiste une tradition sacrificielle. Le constat fait par Bratton est cohérent avec notre approche du poids de l'histoire dans les constructions idéelles des officiers et leur persistance due au tropisme traditionnel des armées. Cependant, et même s'il existe une « tradition sacrificielle » fortement ancrée chez les officiers français, le concept de « zéro-mort » a pénétré la culture militaire en France. L'utilisation de systèmes de combat opérés à distance tels que les drones¹⁴³⁸, n'a pas pour unique vocation, contrairement au discours lénifiant à l'œuvre dans l'institution de défense, d'assurer une persistance sur zone mais également, pour les armées, de répondre à « l'exigence de préservation maximale de la vie de leurs soldats »¹⁴³⁹ et donc d'éviter la mise en danger, parfois inutile, des personnels¹⁴⁴⁰. Bien évidemment, nous l'avons déjà souligné, l'armée de l'Air et la Marine sont beaucoup plus perméables à ces concepts technologico-centrés que l'armée de Terre. C'est ce que relève le constat fait par Bratton que la *jeune école* est principalement menée par des officiers de ces deux armées¹⁴⁴¹. Le développement des drones dans l'armée de l'Air est sans doute à la fois la résultante d'une plus grande ouverture aux évolutions technologiques due à la modernité de cette armée née en 1934 et à la formation de ses officiers, et aujourd'hui la cause de son tropisme déterministe en matière d'introduction de nouvelles technologies. Il faut cependant rappeler que

¹⁴³⁵ *Id.* p. 98.

¹⁴³⁶ *Ibid.*

¹⁴³⁷ *Ibid.* p. 98-99.

¹⁴³⁸ Nous n'entrerons pas ici dans le débat, plus communicationnel que technique, entourant la dénomination appropriée pour faire référence aux systèmes aériens opérés à distance. Le terme générique de « drone » nous paraît suffisamment clair et évocateur pour la suite de nos réflexions.

¹⁴³⁹ BERGE-LAVIGNE, NOGRIX. Rapport No. 215. *Op. cit.* p. 7. Également WANDEWALLE, VIOLLET. Rapport No. 2127. *Op. cit.* p. 7 et 13.

¹⁴⁴⁰ Océane ZUBELDIA. *Histoire des drones : de 1914 à nos jours*. Paris : Perrin, 2012. p. 45. L'auteure souligne d'ailleurs les « débats passionnés concernant l'équipement des armées françaises en drones » après l'embuscade d'Uzbin. *Id.* p. 99. Ces considérations renvoient inévitablement à la question de la résilience aux pertes.

¹⁴⁴¹ BRATTON. *France and the Revolution in Military Affairs*. *Op. cit.* p. 96.

l'introduction de ces engins pilotés à distance a fait l'objet d'un rejet important de la part des officiers navigants qui y voyaient la fin des pilotes. Notons par ailleurs, que l'armée de Terre a largement rattrapé ses homologues notamment en ce qui concerne l'intégration de systèmes robotisés dans son arsenal¹⁴⁴². En tout état de cause, la RAM et l'un de ses avatars qu'est la robotisation du champ de bataille a désormais fait entrer la France de plein pied dans l'ère des guerres post-héroïques de Luttwak. Le postulat de Lind *et al.* concernant le poids de la technologie dans les guerres de quatrième génération, s'intègre parfaitement dans le concept de « guerres post-héroïques » et vient même renforcer la pertinence des réflexions de Luttwak ainsi que celles sur les armées postmodernes. De manière succincte, l'apport de la technologie dans le phénomène guerrier a favorisé le retrait du combattant de la zone de risque.

La vision actuelle de la guerre est enracinée, comme l'écrit Luttwak, dans un concept de guerres menées par des armées portées par et représentant la nation mobilisée autour de causes nationales supérieures (*great national purposes*), « plutôt que simplement par un corps de professionnels menant à bien leur travail (*business*) »¹⁴⁴³. Pourtant souligne Luttwak, la fin de la guerre froide a laissé place à une « nouvelle culture de la guerre » caractérisée par des conflits facilement initiés et menés sans retenue. En suivant Lind *et al.* qui postulent que le terrorisme est une forme de guerre de quatrième génération, il devient évident que le modèle occidental de la guerre, hoplitique, clausewitzien et post-westphalien en vigueur dans les armées françaises, nécessite une révision profonde¹⁴⁴⁴. Les auteurs notent d'ailleurs qu'une « contradiction entre la culture militaire et la nature des guerres modernes mettent les armées traditionnelles face à un dilemme » que les terroristes résolvent en supprimant la culture de l'ordre¹⁴⁴⁵. C'est dans la continuité de cette logique qu'Edward Luttwak en appelle à une « nouvelle mentalité qui injecterait du réalisme anhéroïque (*unheroic realism*) » dans les interventions militaires¹⁴⁴⁶.

¹⁴⁴² Voir notamment les travaux du Centre de Recherche des Écoles de Saint-Cyr Coëtquidan (CREC) qui dispose d'un programme de recherche sur la robotisation du champ de bataille à l'origine de nombreux écrits et événements relatifs aux robots militaires terrestres.

¹⁴⁴³ LUTTWAK. *Toward Post-Heroic Warfare. Op. cit.*, p. 110.

¹⁴⁴⁴ Bien que les auteurs soulignent : « nous ne suggérons pas que le terrorisme est la quatrième génération », ils considèrent qu'après cinq siècles de domination du modèle de guerre occidentale (bien plus si on se réfère à Victor Davis Hanson), les idées sous-tendant la guerre de quatrième génération pourraient émerger de régions « non-occidentales telles que le monde islamique » et que la « genèse d'une quatrième génération fondée sur les idées pourrait être visible dans le terrorisme ». LIND, NIGHTENGALE, SCHMITT et al.. *The Changing Face of War. Op. cit.*, p. 25.

¹⁴⁴⁵ *Id.*, p. 26. Luttwak évoque lui aussi l'idée d'un dilemme lié à l'existence d'une « profonde contradiction entre les mentalités militaires prédominantes, formées sur le concept de guerre napoléonien et ses ajouts clausewitziens, et les exigences actuelles ». LUTTWAK. *Toward Post-Heroic Warfare. Op. cit.*, p. 115.

¹⁴⁴⁶ *Id.*, p. 122.

Idée confortée par le constat de Victor Davis Hanson, convaincu que « la forme pure de la bataille chez les Grecs nous a laissé, en Occident, possesseurs d'un héritage embarrassant : nous sommes devenus persuadés qu'une bataille autre que la confrontation face à face entre ennemis calmes et déterminés est contraire à nos valeurs et à notre style »¹⁴⁴⁷.

Contrairement aux guerres héroïques napoléoniennes (donc clausewitziennes) qui légitimaient le sacrifice suprême au nom d'objectifs transcendants suscitant l'adhésion nationale, le modèle post-héroïque suppose des raisons modestes et, de fait, une faible résilience aux pertes¹⁴⁴⁸. C'est là que le concept de « zéro-mort » trouve toute sa résonance : dans l'absurdité d'un modèle de guerre clausewitzien suranné¹⁴⁴⁹ et inadapté aux confrontations modernes, et le refus de voir des militaires, surtout conscrits, mourir pour autre chose que la défense des intérêts supérieurs de la nation qui reste l'horizon justifiant toute prise de risque¹⁴⁵⁰. Selon Luttwak, « les performances de certaines armes modernes » utilisées efficacement, pourraient offrir une solution en permettant des interventions armées quasiment sans effusion de sang (*virtually bloodless*)¹⁴⁵¹. La technologie pourrait alors favoriser un changement d'idée, une nouvelle conception des confrontations. « Beaucoup de leçons, tant positives que négatives, peuvent être tirées de l'histoire de l'introduction de nouvelles technologies : des leçons qui pourraient sauver des vies de soldats », souligne René Moelker¹⁴⁵², rejoignant ainsi Lind *et al.* lorsqu'ils écrivent que la « croissance de la robotique, des véhicules piloté à distance, des faibles probabilités d'interception en matière de communication, et l'intelligence artificielle, pourraient offrir le potentiel pour des changements tactiques radicaux »¹⁴⁵³.

Comment, s'interroge Luttwak, « des forces armées constituées de personnels militaires professionnels, salariés, pensionnés, et carriéristes appartenant à une nation intolérante aux victimes peuvent-elles faire face à des agresseurs enflammés par le nationalisme ou le fanatisme

¹⁴⁴⁷ DAVIS HANSON. *Le modèle occidental de la guerre*. *Op. cit.* p. 13.

¹⁴⁴⁸ LUTTWAK. *Toward Post-Heroic Warfare*. *Op. cit.*

¹⁴⁴⁹ Les rédacteurs d'un rapport du Sénat écrivaient d'ailleurs en 2012 : « La notion de bataille Clausewitzienne n'existe plus. Battre l'armée adverse c'est le début de la crise ». PASTOR, DULAIT, BERTHOU et al.. Rapport No. 680. *Op. cit.* p. 16.

¹⁴⁵⁰ André DUMOULIN Le « zéro-mort » : entre le slogan et le concept. *Revue internationale et stratégique*, Vol. 4, No. 44, 2001. Voir l'article 1 de la Loi No. 2005-270 du 24 mars 2005 portant statut général des militaires (Article L4111-1 du Code de la défense).

¹⁴⁵¹ LUTTWAK. *Toward Post-Heroic Warfare*. *Op. cit.* p. 114.

¹⁴⁵² MOELKER. *Technology, Organization and Power*. *Op. cit.* p. 402.

¹⁴⁵³ LIND, NIGHTENGALE, SCHMITT et al.. *The Changing Face of War*. *Op. cit.* p. 24.

religieux ? »¹⁴⁵⁴ La réponse est sans doute à trouver dans le recours à des systèmes opérés à distance permettant d'extraire le combattant de la zone de risque et ainsi de répondre aux attentes en matière de « guerres sans victimes »¹⁴⁵⁵ ou plus précisément de guerres « zéro-mort ».

Si le concept est largement contesté, il est malgré tout structurant en matière de pensée politico-stratégique. Nous avons déjà eu l'occasion de souligner le poids des perceptions, et nous sommes convaincus que celles entourant l'ensemble des concepts évoqués dans nos travaux ont au moins eu pour effet de susciter la réflexion et donc d'amener les constructions idéelles des différents acteurs concernés, militaires, politiciens et citoyens, à changer à la marge ou en profondeur. Le concept de « zéro-mort » se situe peut-être comme l'écrit André Dumoulin « entre le slogan et le concept »¹⁴⁵⁶, peut-être est-il même une « imposture intellectuelle »¹⁴⁵⁷, il n'en demeure pas moins qu'il fait l'objet d'âpres débats et impacte les perceptions et donc les décisions en matière d'engagement des forces en France comme dans d'autres pays occidentaux¹⁴⁵⁸. S'il est une « utopie qui a fait long feu », il « fragilise considérablement les sociétés occidentales »¹⁴⁵⁹. Qu'elle soit réelle ou perçue, la non-résilience aux pertes, est un facteur pris en compte par des politiques attentifs aux réactions de leur électorat¹⁴⁶⁰. Bien que les décisions prises peuvent paraître incohérentes en la matière et mener à des engagements pour lesquels la nécessité d'« éviter les victimes n'est pas évalué au prix courant du marché »¹⁴⁶¹, l'économie de vies humaines nationales est une règle que tout décideur politique ou militaire garde à l'esprit¹⁴⁶². Autrement dit la structure normative influe sur les comportements des agents, qui ont par ailleurs contribué à sa mise en place. En l'occurrence le

¹⁴⁵⁴ LUTTWAK. *Toward Post-Heroic Warfare. Op. cit.*, p. 115-116.

¹⁴⁵⁵ *Id.*, p. 122.

¹⁴⁵⁶ DUMOULIN. Le « zéro-mort ». *Op. cit.*, p. 22.

¹⁴⁵⁷ Rémy PORTE, « Zéro mort », une imposture intellectuelle. In BENOIT, BOETSCH, CHAMPEAUX et al. (éd.). *Le sacrifice du soldat. Op. cit.*, p. 60-64.

¹⁴⁵⁸ *Id.*.

¹⁴⁵⁹ *Pour comprendre l'armée de Terre. Op. cit.*, p. 12.

¹⁴⁶⁰ Voir le travail de John Mueller sur le sujet. John E. MUELLER. *War, Presidents, and Public Opinion*. New York, NY: Wiley, 1973. Egalement, Mark A. LORELL, Charles KELLEY, Deborah R. HENSLER. *Casualties, Public Opinion and Presidential Policy During the Vietnam War*. A Project AIR FORCE prepared for the United States Air Force. Santa Monica, CA: Rand, March 1985 ; Erik V. LARSON. *Casualties and Consensus: The Historical Role of Casualties in Domestic Support for U.S. Military Operations*. Santa Monica, CA: RAND, 1996.

¹⁴⁶¹ LUTTWAK. *Toward Post-Heroic Warfare. Op. cit.*, p. 122. Ce qui est le cas pour l'intervention en Afghanistan, comme nous le verrons.

¹⁴⁶² DUMOULIN. Le « zéro-mort ». *Op. cit.*, p. 19.

« zéro-mort » peut être appréhendé comme un « outil de légitimation relative dans cette recherche d'une adhésion des populations au principe d'intervention militaire »¹⁴⁶³.

Un point intéressant souligné par Luttwak à l'occasion de l'*International Symposium on Security Affairs* du *National Institute for Defense Studies* japonais en octobre 1999, est que la guerre froide a contribué à l'installation progressive d'une forme d'incapacité militaire et politique à faire la guerre doublé d'un manque de préparation des populations aux exigences de la guerre dont celle du sacrifice¹⁴⁶⁴. Même s'il considère que la France et le Royaume-Uni ont maintenu une expérience du combat au travers des guerres postcoloniales, il nous semble que les armées françaises n'étaient pas plus préparées à l'intervention en Afghanistan que ne l'était la population française elle-même. La sociologue Danièle Hervieu-Léger affirmait d'ailleurs dans un entretien accordé à Jean-Dominique Merchet qu'en « France, la mort au combat s'est longtemps inscrite dans le grand récit national dont Valmy est l'emblème : celui des citoyens qui donnent leur vie pour la nation », mais qu'aujourd'hui elle relevait d'« une impuissance à produire ce sens collectif »¹⁴⁶⁵. Indiscutablement les années de guerre froide ont durablement et profondément modifié la pensée stratégique-politique en raison de la nécessaire adaptation au modèle bipolaire¹⁴⁶⁶. L'ère nucléaire a entraîné un alignement du militaire sur le civil et en parallèle à une dévaluation sociale du militaire passé du statut de guerrier à celui de manager et de technicien¹⁴⁶⁷. Pour Bruno Tertrais, les évolutions technologiques et la RAM, mèneraient à l'extrême au « rêve d'un combat sans personnel engagé – soit le "zéro soldat" comme conséquence logique et aboutissement ultime du fantasme du "zéro mort" – dont on verrait les prémisses dans l'accent mis aujourd'hui sur des moyens tels que missiles de croisière à longue portée, drones (petits aéronefs sans pilote), moyens de guerre électronique à distance, et ce désir d'une guerre sans bodybags justifié par une intolérance supposée croissante aux pertes humaines »¹⁴⁶⁸. La capacité offerte par la technologie à s'affranchir du risque traditionnellement inhérent au métier des armes n'est certainement pas neutre en termes d'évolution des idées et des normes qui en découlent notamment en ce qui concerne le rapport à la mort. Gerhard Kümmel souligne à juste titre que les « forces armées ne sont en aucun cas des organisations

¹⁴⁶³ *Id.*, p. 21.

¹⁴⁶⁴ Edward N. LUTTWAK. "Post-Heroic Warfare" and Its Implications. *Papers from NIDS International Symposium on Security Affairs*, October 1999.

¹⁴⁶⁵ MERCHET. *Mourir pour l'Afghanistan*. *Op. cit.*, p. 142.

¹⁴⁶⁶ KUMMEL. A Soldier Is a Soldier Is a Soldier? *Op. cit.*, p. 425.

¹⁴⁶⁷ *Id.*, p. 425-426 et 433 ; GRASSET, COVA. Rapport d'information No. 2490. *Op. cit.*, p. 110.

¹⁴⁶⁸ TERTRAIS. Faut-il croire à la « révolution dans les affaires militaires ». *Op. cit.*, p. 622.

statiques, mais dynamiques et fluides »¹⁴⁶⁹. Or les bouleversements technologiques ont irrémédiablement modifié « les forces morales du soldat, et donc les rapports de force face à la menace de mort »¹⁴⁷⁰. A ce titre, les « effets du "zéro-mort" sont extraordinairement porteurs d'interrogations sur l'avenir de la guerre, la sociologie militaire, le devenir des alliances, la psychologie du combattant, les réactions de l'adversaire »¹⁴⁷¹.

Comme nous l'avons écrit précédemment l'honneur, le courage, le loyalisme, le sens du service, l'exemplarité sont autant caractéristiques de l'identité de l'officier qui lui confère une place spécifique tant au sein de l'institution militaire que de la société française. L'ensemble de ces éléments est lié à l'idée de sacrifice. Envisager un modèle de confrontation débarrassé du risque létal est à ce titre perçu comme une aberration par de nombreux militaires qui y voient la fin de l'exceptionnalité militaire et donc l'effondrement de sa raison d'être. C'est sans doute ce qui explique le discours ambigu de certains officiers qui louent le recours aux systèmes d'arme opérés à distance et dans le même temps tiennent à rappeler l'importance du maintien de « l'homme dans la boucle ». Une manière sans doute de concilier pragmatisme et « ritualisme »¹⁴⁷², pour reprendre le mot de Luttwak, d'articuler le constat de l'évolution des confrontations à la volonté de maintenir, même « bureaucratiquement »¹⁴⁷³ c'est à dire artificiellement, le modèle traditionnel.

Les débats sur l'emploi des drones, et donc des robots de combat, est révélateur de la difficulté à abandonner le modèle héroïque traditionnel pour passer au modèle « post » ou « an » héroïque de Luttwak. Le discours officiel sur l'utilité des drones fondée sur la permanence est à mettre au compte de cette résistance au changement, surtout du fait qu'il est profond et tend à modifier l'identité des officiers. La volonté des autorités militaires de rappeler que l'idée n'est pas d'extraire le combattant de la zone de risque se heurte pourtant au discours politique qui assume la prise en compte de l'attente « zéro-mort » des citoyens¹⁴⁷⁴. Ce que refusent d'admettre les militaires et que les politiques ont bien compris est que le drone, comme toute autre technologie, « modifie incontestablement la façon dont nos armées peuvent conduire

¹⁴⁶⁹ KUMMEL. A Soldier Is a Soldier Is a Soldier? *Op. cit.* p. 426.

¹⁴⁷⁰ Alain JOXE. Révolution dans les affaires militaires (Concept américain de). In MONTBRIAL (de), Thierry, KLEIN, Jean (dir.). *Dictionnaire de stratégie*. Paris : Presses Universitaires de France, 2000. p. 448

¹⁴⁷¹ DUMOULIN. Le « zéro-mort ». *Op. cit.* p. 21.

¹⁴⁷² LUTTWAK. "Post-Heroic Warfare" and Its Implications. *Op. cit.* p. 132.

¹⁴⁷³ *Id.* p. 130.

¹⁴⁷⁴ BERGE-LAVIGNE, NOGRIX. Rapport No. 215. *Op. cit.* p. 7. Egalement WANDEWALLE, VIOLLET. Rapport No. 2127. *Op. cit.* p. 7 et 13.

des opérations complexes, mais aussi la façon dont elles les conçoivent et les préparent »¹⁴⁷⁵. C'est pourquoi ces systèmes, qui « font désormais l'objet d'espérances fortes, parfois excessives (...) représentent un progrès considérable pour la préparation, la conduite et l'évaluation des opérations, même si, bien sûr, on ne saurait y voir la réponse à tous les besoins opérationnels »¹⁴⁷⁶.

Leur impact sur l'éthos militaire, et donc sur les structures idéelles de la profession, est déjà largement souligné par de nombreux auteurs. Certains y voient la fin des compétences morales des militaires¹⁴⁷⁷, d'autres redoutent l'avènement de guerres sans risque¹⁴⁷⁸, d'autres encore s'interrogent sur la possibilité de mener des « guerres sans vertu »¹⁴⁷⁹ ou dénoncent la fin annoncée de l'éthique sacrificielle¹⁴⁸⁰. Tous perçoivent les profondes mutations à l'œuvre et contre lesquelles les officiers luttent vainement. Si la dissuasion nucléaire a eu pour effet le maintien de forces d'apparat pour lesquelles « les éternelles réalités du combat – la mort et la bravoure, la peur et la cohésion, la morale et le leadership – sont devenues toujours plus distantes »¹⁴⁸¹, les drones permettent d'envisager de nouvelles formes de confrontations dans lesquelles le militaire traditionnel sera peu à peu remplacé par des civils. L'éloignement et la virtualité du combat opposent « les valeurs fondamentales du guerrier aux nouvelles règles dictées par la technologie » laissant envisager la disparition des valeurs militaires traditionnelles et une perte de repères pour les intéressés¹⁴⁸². Le constat n'est pas nouveau et l'éloignement des combattants favorisé par la technologie est une constante de l'histoire du phénomène guerrier qui a par ailleurs transformé la guerre et favorisé l'émergence de différents « types de soldats » au long de l'histoire¹⁴⁸³. Le prochain sera bien éloigné du guerrier hoplitique et pourra certainement céder sa place à des techniciens et managers civil. Cette transposition du militaire vers le civil, que Gerhard Kümmel date de la guerre froide¹⁴⁸⁴,

¹⁴⁷⁵ WANDEWALLE, VIOLLET. Rapport No. 2127. *Op. cit.* p. 7.

¹⁴⁷⁶ *Id.* p. 9.

¹⁴⁷⁷ Shannon VALLOR. The Future of Military Virtue: Autonomous Systems and Moral Deskillling in the Military Profession. In Proceedings of the 5th International Conference on Cyber Conflict (CyCon 2013), NATO Cooperative Cyber Defence Centre of Excellence. Tallinn, Estonia: NATO CCDCOE, June 4-7, 2013.

¹⁴⁷⁸ KAHN. The Paradox of Riskless Warfare. *Op. cit.*

¹⁴⁷⁹ SPARROW. War without Virtue? *Op. cit.*

¹⁴⁸⁰ CHAMAYOU. *Théorie du drone*. *Op. cit.*

¹⁴⁸¹ LUTTWAK. "Post-Heroic Warfare" and Its Implications. *Op. cit.* p. 132.

¹⁴⁸² ZUBELDIA. *Histoire des drones*. *Op. cit.* p. 165.

¹⁴⁸³ KUMMEL. A Soldier Is a Soldier Is a Soldier? *Op. cit.* p. 422-426.

¹⁴⁸⁴ *Id.* p. 426.

associée à l'inexorable « machinisation » de la guerre, permet d'ores et déjà d'annoncer à terme la « disparition du combattant »¹⁴⁸⁵ et la fin du modèle traditionnel d'armée. La résistance de certains et l'incapacité à fixer un horizon prospectif à cette évolution inévitable n'y changeront rien, pas plus que le maintien sous respirateur artificiel des vertus martiales héritées du passé. Comme l'écrit fort justement le capitaine Zubeldia ; « [l]'indifférence par rapport à la mort se substitue alors à la peur du combat, remettant en cause le socle fondamental anthropologique de la guerre »¹⁴⁸⁶.

Comme l'indiquaient Lind *et al.*, les « matériels (*assets*) opérés à distance, "intelligents" et bénéficiant d'une intelligence préprogrammée pourrait jouer un rôle clé » dans les guerres de quatrième génération¹⁴⁸⁷. Ils auront sans nul doute un impact profond sur le modèle de confrontations auquel auront à faire face les officiers dont l'identité sera totalement bouleversée. L'inquiétude, par ailleurs légitime, par rapport à un avenir où les guerres seront menées par machines interposées n'est pas le produit de la supériorité à venir de ces dernières, mais celui du fait que peu à peu la technologie est passée du rang de moyen à celui d'« environnement et de mode de vie »¹⁴⁸⁸. La culture militaire a déjà évolué en conséquence même si les intéressés le nient souvent plus par convention que par conviction. Sinon comment comprendre ce document publié sur Internet en 2014 par l'armée de l'Air et qui affirmait au sujet des « risques du métier d'aviateur » : « [l]e danger fait bien sûr partie du métier de militaire, mais il ne faut pas le surestimer. Si les risques existent dans les zones de conflits extérieurs, ils sont réduits par la qualité de la formation, par l'anticipation des menaces et la préparation des opérations. Tout est prévu pour faire face aux situations les plus critiques »¹⁴⁸⁹. Sur l'ensemble du document, destiné au recrutement, aucune mention au risque traditionnel du métier des armes n'est faite. La perspective d'un potentiel sacrifice suprême n'est certes pas un argument favorisant le recrutement, mais il nous paraît fortement critiquable et peu vertueux de recruter de futurs militaires auxquels on imposera le consentement au sacrifice suprême juridiquement en leur laissant croire que les risques du métier sont minimes, voire inexistant¹⁴⁹⁰. Sans doute faut-il y voir l'incapacité à créer du sens soulignée par Danièle

¹⁴⁸⁵ ZUBELDIA. *Histoire des drones. Op. cit.*, p. 164-165.

¹⁴⁸⁶ *Id.*, p. 165.

¹⁴⁸⁷ LIND, NIGHTENGALE, SCHMITT *et al.*. *The Changing Face of War. Op. cit.*, p. 24.

¹⁴⁸⁸ FEENBERG. *Transforming Technology. Op. cit.*, p. 7-8.

¹⁴⁸⁹ Armée de l'Air. *Mieux nous connaître.*

¹⁴⁹⁰ L'armée de l'air compte ainsi attirer 7 000 jeunes d'ici à 2017.

Hervieu-Léger. Sans doute faut-il aussi y lire la volonté de prendre en compte les effets du « zéro-mort » tant sur les citoyens moins enclins à accepter les pertes au combat que sur les futurs militaires peu pressés de donner leur vie pour des causes obscures et au profit d'une nation ramenée au rang de concept éthéré, puisqu'il est désormais établi que la capacité à accepter les victimes dépend de « l'importance perçue de la guerre, de la valeur objective de ce qui est en jeu, ou au moins de la capacité des dirigeants politiques à justifier la nécessité du combat »¹⁴⁹¹.

« La société militaire et l'art de conduire la guerre doivent-ils être radicalement transformés pour profiter des opportunités issues de la technicisation des armées ? Cette question (...) n'est pas encore tranchée au sein des armées, même si la majorité penche pour le oui. »¹⁴⁹² Nous partageons ce constat fait par Pascal Vennesson en insistant toutefois sur la résistance au changement assise sur l'ancrage des officiers dans la tradition militaire et le cadre idéale qu'elle véhicule. Si la plupart des officiers adhèrent à l'idée d'évolution technologique, ils recourent cependant assez facilement à un discours convenus remplaçant les valeurs constitutives de la profession et acquises à travers l'histoire au cœur de leur réflexion. La question est alors de savoir quel est de degré de conviction qu'ont ces officiers lorsqu'ils mettent ainsi en avant un modèle d'engagement traditionnel alors que de nombreux éléments laissent à penser qu'ils ont pleinement conscience de son inadaptation aux confrontations actuelles et à venir. Notre analyse est que le discours suit une logique de conformité normative aux standards officiels à la fois afin d'éviter de potentielles sanctions, mais également pour contourner la difficulté à résoudre le dilemme du militaire confronté à l'absurdité de son état de victime sacrifiée sur l'autel de considérations trop souvent obscures, et s'inscrire ainsi dans un cadre familial et rassurant, afin de contrecarrer la dissonance cognitive entre devoir idéal et nécessité réelle.

Les drones et les perspectives offertes par le développement des technologies robotiques à la fois dans le domaine civil et dans le champ militaire, remettent en question les fondements mêmes du sacrifice suprême. Les difficultés rencontrées par les armées françaises pour faire face aux acteurs irréguliers des confrontations modernes appellent de nouveaux moyens. Si la RAM est une construction intellectuelle¹⁴⁹³, elle est pour autant, si ce n'est une solution

¹⁴⁹¹ LUTTWAK. "Post-Heroic Warfare" and Its Implications. *Op. cit.*, p. 135-136. Sur le sujet voir également GELPI, FEAVER, REIFLER. *Paying the Human Costs of War. Op. cit.*

¹⁴⁹² VENNESSON. *La nouvelle armée. Op. cit.*, p. 36.

¹⁴⁹³ Colin S. GRAY. *Strategy for Chaos: Revolutions in Military Affairs and the Evidence of History*. London and Portland, OR: Frank Cass, 2002. p. 8.

potentielle, un cadre de réflexion sur les futurs confrontations qu'elles que soit le nom qu'on leur donne, quatrième génération, post-héroïques ou postmodernes, dans lesquelles sont déjà et seront encore engagées les armées françaises.

Le poids de la technologie dans les perceptions, va s'accompagner de la nécessité de repenser nos modèles d'engagements militaires à la lumière des stratégies utilisés par les adversaires auxquels nous sommes et seront amenés à faire face. Persister à maintenir artificiellement un modèle fondé sur des normes dont le fondement est aujourd'hui remis en question revient à institutionnaliser une pratique qui n'est plus pertinente et nie la valeur de la vie du militaire. En d'autres termes il apparaît que l'imposition du sacrifice suprême, à l'heure où nous pouvons utiliser des moyens qui sauveraient des vies s'apparente à une forme d'incitation au suicide¹⁴⁹⁴ altruiste par consentement passif et ignorant la société française. C'est là que l'« indifférence bienveillante » devient problématique et qu'elle interroge, comme nous le verrons par la suite, le rapport entre les citoyens français et leurs armées.

Pour clore ce chapitre il convient de revenir à la question initialement posée par Lind, Nightengale, Schmitt, Sutton et Wilson: « eu égard au fait que la guerre de troisième génération a aujourd'hui plus de 70 ans, nous devrions nous poser la question: que sera la guerre de quatrième génération? »¹⁴⁹⁵ Une première étape pour répondre à cette interrogation légitime consisterait à remiser le mot guerre au rang de concept dépassé pour lui substituer un vocable plus neutre. Nous l'avons déjà proposé, « confrontation » est une option à envisager. La seconde étape nous paraît être la nécessaire réflexion prospective, sans sombrer dans l'exercice hasardeux de la futurologie, sur l'environnement conflictuel de demain. Enfin, une fois définis les besoins inhérents à ce futur cadre de pensée, il serait possible de déterminer les moyens à mettre en œuvre pour y répondre le plus efficacement possible. Peut-être trouverons-nous des réponses qui nous déplaisent et que nous ne voulions pas envisager jusque-là. Peut-être devons-nous nous poser la question à laquelle Pierre-Marie Guillon ne répond que partiellement : faut-il maintenir l'armée française ou faut-il envisager un autre modèle de défense ? Il semble que jusque-là la pensée militaire a fait l'objet d'une superposition de strates, une accumulation de sédiments historiques, sans que jamais ne soient fondamentalement remises en cause aucune

¹⁴⁹⁴ La provocation au suicide fait partie des crimes et délits contre les personnes et est définie comme « [l]a propagande ou la publicité, quel qu'en soit le mode, en faveur de produits, d'objets ou de méthodes préconisés comme moyens de se donner la mort ». Article 223-14 du Code pénal. Il est « de trois ans d'emprisonnement et de 45000 euros d'amende lorsque la provocation a été suivie du suicide ou d'une tentative de suicide ». Article 223-13 du Code pénal

¹⁴⁹⁵ LIND, NIGHTENGALE, SCHMITT et al.. *The Changing Face of War. Op. cit.* p. 26.

des couches précédentes, et encore moins celle sur laquelle repose l'ensemble de l'édifice. C'est ce qui explique la propension à l'« histostratigraphie » dans les études militaires. Si l'acquis du passé présente une importance considérable dans l'appréciation des défis futurs, il ne doit néanmoins pas limiter ou interdire une pensée novatrice remettant en question cet héritage. Quitte à déconstruire l'édifice tout entier pour en reconstruire un nouveau sur des bases solides. L'attachement militaire à la tradition, dont les officiers se considèrent généralement porteurs, s'est lentement transformé en une idéologie favorisant et renforçant le repli sur l'identité communautaire. L'obstination de cette jeune armée qu'est l'armée de l'Air française à se doter de traditions dont le fondement est parfois artificiel et la finalité souvent obscure, nous paraît illustrer parfaitement ce constat. La volonté inscrite en creux d'affirmer une identité spécifique permettant une distinction avec l'armée de Terre et d'éviter ainsi une fusion, qui en l'état actuelle des choses nous semblerait pourtant rationnelle, est difficilement masquée par le déploiement d'efforts en faveur de l'établissement d'une tradition spécifiquement « air ». L'établissement *ex nihilo* de valeurs « air » transmises à grands renforts de communication n'est pas propice à la liberté d'esprit nécessaire à une réflexion objective sur l'avenir du système de défense français. Il l'est encore moins eu égard au sujet qui nous occupe. Comment envisager que le « consentement au sacrifice suprême » puisse seulement être questionné, là où le cadre idéal, dont il est un élément constitutif, est asséné *a priori* comme une vérité sacrée.

Les évolutions technologiques nous offre une opportunité précieuse de questionner la pertinence des modèles de pensée à l'œuvre en matière de défense en général, et relatif au sacrifice suprême en particulier. Elles nous permettent de penser le futur à partir du futur et non pas uniquement à partir du passé. Que sera la guerre de demain ? Que sera la guerre de quatrième génération ? Est-il, et sera-t-il toujours nécessaire d'imposer à des hommes et des femmes d'accepter de mourir pour la patrie ?

Mais avant même de tenter de répondre à ces question, il faudrait que les citoyens français s'intéressent de plus prêt au sort de celles et ceux qu'ils contribuent à maintenir dans une structure idéale niant au militaire son libre arbitre quant à la valeur de sa vie.

2.3. LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE ET LE SACRIFICE SUPRÊME : L'IDÉALISATION INSTRUMENTALE

« Il faut trouver le juste milieu entre la haine de la douleur et l'amour du plaisir. »

« Ce que je pense, c'est qu'il faut se prêter à autrui et ne se donner qu'à soi. »

Michel de Montaigne. *Les Essais III.*

Le rôle des armées, et par voie de conséquence leurs relations avec la société, est fortement modifié par les perceptions concernant le contexte international¹⁴⁹⁶. Inévitablement ce constat vaut autant pour les armées américaines qui sont l'objet du travail de Moskos, Williams et Segal, que pour les armées françaises. Nous l'avons vu, l'évolution des menaces et la mise en exergue du terrorisme, les nouvelles formes de confrontations ou encore les avancées technologiques, ont contribué à redéfinir le cadre d'action des armées françaises, et, ce faisant, le rôle des armées et l'identité des militaires¹⁴⁹⁷, ainsi que, comme nous allons le voir, l'idée même de sacrifice suprême. Ce changement du rapport à la mort chez les officiers français, ne peut cependant pas être appréhendé hors d'un contexte plus large d'évolution de ce rapport dans les sociétés occidentales en général et dans la société française en particulier. « "Les guerres, écrivait Raymond Aron, ressemblent toujours aux sociétés qui les livrent". De même, aucun regard porté sur l'institution militaire ne saurait-il ignorer la société dans laquelle celle-ci s'insère »¹⁴⁹⁸.

Les modifications concomitantes dans le rôle et l'identité de l'officier, d'une part, et le rapport à la mort de l'autre, ont conduit à de profondes transformations dans les relations entre

¹⁴⁹⁶ MOSKOS, WILLIAMS, SEGAL. *The Postmodern Military. Op. cit.* p. 11.

¹⁴⁹⁷ *Id.* ; NUCIARI. Models and Explanations for Military Organization. *Op. cit.* ; KUMMEL. A Soldier Is a Soldier Is a Soldier? *Op. cit.* p. 431-433. Alain Richard, alors Ministre de la Défense, écrivait au lendemain de la professionnalisation, « [l']évolution du contexte géostratégique, mais aussi celle des mentalités et des structures sociales ont en effet placé la France face à ce choix fondamental ». Alain RICHARD. Avant-propos. In Maurice VAISSE (dir.). *Aux armes, citoyens ! Conscription et armée de métier des Grecs à nos jours*. Paris : Armand Colin, 1997. p. 1.

¹⁴⁹⁸ Raoul GIRARDET. Avant-propos. In *Défense et Société*. Actes du colloque organisé sous la direction de Pascal Boniface par l'Institut de Relations Internationales et Stratégiques (IRIS) le Cercle de Réflexions et d'Etudes sur les Problèmes Internationaux (CRESPI), 20 octobre 1994 à Paris. Paris : La Documentation Française, 1995. p. 9.

les armées et la société françaises. Comme l'indiquent Moskos *et al.*, l'attitude du public à l'égard des militaires est passée du soutien durant la période pré-guerre froide, à l'indifférence (sceptique ou apathique) depuis 1990, en passant par une phase ambivalente de 1945 à 1990¹⁴⁹⁹. Cette indifférence, qualifiée de « bienveillante » par Bernard Boëne pour ce qui concerne les rapports entre les Français et leur armée¹⁵⁰⁰, est l'objet d'une inquiétude constante depuis la suspension de la conscription en 1997. Le général Henri Bentégeat écrivait d'ailleurs que la solidarité entre militaire « supplée à l'indifférence trop fréquente de la société française à l'égard de ceux qui sont tombés pour elle »¹⁵⁰¹. Ainsi, le sentiment d'un délitement du lien armée-nation, accompagné par celui du déclassement des officiers au sein de la société, est fortement ressenti par ces derniers¹⁵⁰², et souligné par de nombreux observateurs. Eu égard à ces transformations contextuelles, il semble que le militaire se dirige vers une nouvelle identité associant tradition et missions nouvelles¹⁵⁰³.

2.3.1. *Le rapport complexe à la mort des sociétés occidentales modernes*

« [V]ois pourtant comment les choses absentes
Du fait de l'intellect, imposent leur présence »¹⁵⁰⁴.

Parménide

En 2011 le chirurgien-urologue et co-fondateur du site Internet Doctissimo Laurent Alexandre, annonçait la « mort de la mort » en s'appuyant sur les travaux menés par Google

¹⁴⁹⁹ MOSKOS, WILLIAMS, SEGAL. *The Postmodern Military. Op. cit.* p. 15.

¹⁵⁰⁰ BOENE. La représentativité des armées et ses enjeux. *Op. cit.* p. 375.

¹⁵⁰¹ BENTEGEAT. *Aimer l'armée. Op. cit.* p. 105.

¹⁵⁰² Outre les nombreuses publications sur ce sujet déjà évoquées, nos entretiens montrent que ce sentiment est partagé par 90% des officiers interrogés. Soulignons cependant que ce constat fait l'objet de quelques nuances de la part de certains d'entre eux. La volonté de nuancer le propos est essentiellement liée à la fonction occupée par l'officier interrogé, au sentiment de sortir du discours officiels, ou plus rarement selon nous, à une conviction personnelle. En contrepartie le grade n'a aucune incidence sur le positionnement sur cette question. Voir également BARREAU, DUFOURQ, TEULON. *Paroles d'officiers. Op. cit.* p. 55-58.

¹⁵⁰³ KUMMEL. A Soldier Is a Soldier Is a Soldier? *Op. cit.* p. 432-433 ; BOENE, NOGUES, HADDAD. *A missions nouvelles des armées, formation nouvelle des officiers des armes ? Op. cit.*

¹⁵⁰⁴ Jean-Paul DUMONT (dir.). *Les Présocratiques - Parménide, fragment I*. Traduit du grec ancien de Daniel Delattre, Jean-Paul Dumont et Jean-Louis Poirier. Paris : Gallimard, 1988. p. 258-259.

dans le domaine de l'allongement de la vie¹⁵⁰⁵. Si l'essai nous paraît faible sur le plan scientifique, il souligne toutefois une volonté sociale d'éloigner la mort de l'horizon intellectuel des sociétés les plus développées. S'inscrivant dans le courant philosophique transhumaniste né dans les années 80 et qui postule notamment que la technologie peut permettre de prolonger la vie, l'auteur souligne en particulier l'impact des nanotechnologie, biotechnologie, technologie de l'information et sciences cognitives (NBICs) sur l'espérance de vie humaine. En cela, il prolonge, certes en sommant parfois dans l'exercice hasardeux de la futurologie, d'innombrables réflexions sur l'allongement de l'espérance de vie résultant, entre autre, des progrès scientifiques dans le domaine de la médecine¹⁵⁰⁶. Le rapport à la mort tel qu'il est vécu aujourd'hui est en cela bien éloigné de ce qu'il fut par le passé. Ses évolutions, dont Philippe Ariès rend magnifiquement compte dans son œuvre *L'homme devant la mort* l'on amené à traverser différentes phases passant selon l'auteur, d'une « mort apprivoisée »¹⁵⁰⁷ caractérisée par « une résignation naïve et spontanée au destin et à la nature » à une « mort inversée »¹⁵⁰⁸ c'est à dire « expulsée (...) comme si personne ne mourrait plus »¹⁵⁰⁹.

Conservation de soi et esprit mercantile avec « accumulation des biens » et « satisfaction des intérêts particuliers »¹⁵¹⁰, ont recentrés l'individu sur la quête du bien-être personnel. Dans nos sociétés modernes l'opprobre a été jeté sur la mort à la faveur de l'évolution des conditions de vie, des progrès de la médecine, de l'évolution des mentalités, ou encore de son rejet massif à la suite des deux conflits mondiaux. Elle est aujourd'hui d'autant moins acceptable qu'elle relève désormais de la sphère privée et que ceux qui y sont confrontés ne bénéficient plus du réconfort traditionnellement apporté par la société ou même par la religion. Selon le philosophe Damien Le Guay, la société aurait donc « perdu la mort » en même temps qu'elle a accédé à la modernité qui a « donné congé à la religion » et ainsi permis le mouvement de sécularisation¹⁵¹¹. D'évènement collectif la mort a été occultée et est devenue privée comme le

¹⁵⁰⁵ Laurent ALEXANDRE. *La mort de la mort : comment la technomédecine va bouleverser l'humanité*. Paris : Jean-Claude Lattès. 2011.

¹⁵⁰⁶ En France l'espérance de vie à la naissance est passée de 66 ans en 1950 à plus de 80 ans aujourd'hui en raison des « progrès dans la lutte contre la mort ». Elle pourrait atteindre 95 ans en 2100. Institut national d'études démographiques. La durée de vie (animation). Mai 2006 ; Espérance de vie - Mortalité. Insee, études ; Institut national d'études démographiques. La durée de vie en France. Septembre 2014.

¹⁵⁰⁷ Philippe ARIÈS. *L'homme devant la mort. 1. Le temps des gisants*. Paris : Editions du Seuil, 1977. p. 13-36.

¹⁵⁰⁸ Philippe ARIÈS. *L'homme devant la mort. 2. La mort ensauvagée*. Paris : Editions du Seuil, 1977. p. 269-311.

¹⁵⁰⁹ *Id.* p. 270.

¹⁵¹⁰ DESMONS. *Mourir pour la patrie ? Op. cit.* p. 59.

¹⁵¹¹ LE GUAY. *Qu'avons-nous perdu en perdant la mort ? Op. cit.* p. 19 et 139-152.

soulignait déjà Louis-Vincent Thomas dans son *Anthropologie de la mort* en 1975, ouvrage dans lequel l'idée de « déni social de la mort » fut introduite¹⁵¹². Puis, d'occultée elle est devenue « aphone », c'est-à-dire non verbalisée¹⁵¹³, et a quitté l'horizon intellectuel des sociétés contemporaines. Philippe Ariès lui-même, parlait d'exclusion de la mort et de la mise en place d'un « mensonge » collectif qui pousse « la mort dans la clandestinité », soulignant l'omerta grandissante autour d'un sujet devenu « sale » et relevant désormais de la sphère privée¹⁵¹⁴. Ariès s'interrogeait alors :

« [m]ais comment expliquer la démission de la communauté. Bien plus, comment en est-elle venue à renverser son rôle et à interdire le deuil qu'elle avait mission de faire respecter jusqu'au XX^e siècle ? C'est qu'elle se sentait de moins en moins impliquée dans la mort d'un de ses membres. D'abord parce qu'elle ne pensait plus nécessaire de se défendre contre une nature sauvage désormais abolie, humanisée une fois pour toutes par le progrès des techniques, médicales en particulier. Ensuite, elle n'avait plus un sens de solidarité suffisant, elle avait en effet abandonné la responsabilité et l'initiative de l'organisation de la vie collective ; au sens ancien du terme, elle n'existait plus, remplacée par un immense agglomérat d'individus atomisés. »¹⁵¹⁵

Autrement dit la mort n'est plus un fait culturel qui structure la communauté. Elle est niée. De fait, sociale elle devient problème individuel. En cela elle subit le phénomène d'exaltation de l'individualisme des sociétés modernes¹⁵¹⁶. Comme le souligne Le Guay, « nous assistons à "un déni de la mort". Elle disparaît de notre vie sociale, n'occupe plus la place qu'elle occupait autrefois »¹⁵¹⁷. Le déni de la mort n'est donc pas, il faut le souligner, une négation

¹⁵¹² Louis-Vincent THOMAS. *Anthropologie de la mort*. Paris : Payot, 1975. Également ARIÈS. ARIÈS. *L'homme devant la mort*. 2. *Op. cit.* p. 269-270.

¹⁵¹³ LE GUAY. *Qu'avons-nous perdu en perdant la mort ? Op. cit.* p. 123-138.

¹⁵¹⁴ ARIÈS. *L'homme devant la mort*. 2. *Op. cit.* p. 269-293. C'est également ce que relève Claude Bersay notamment en ce qui concerne la peur de la mort dans les relations médecin-malade : « Aujourd'hui, celui qui va mourir l'ignore. On le traite comme un enfant ; on lui cache la vérité (...) Cette mort terrorise tant qu'il ne faut pas en parler, encore moins l'annoncer à ceux qui vont bientôt la rencontrer ». Claude BERSAY. *La peur de la mort. Etudes sur la mort*, Vol. 2, No. 134, 2008. p. 130.

¹⁵¹⁵ ARIÈS. *L'homme devant la mort*. 2. *Op. cit.* p. 323.

¹⁵¹⁶ STRENSKI. *Contesting Sacrifice*. *Op. cit.* p. 178.

¹⁵¹⁷ LE GUAY. *Qu'avons-nous perdu en perdant la mort ? Op. cit.* p. 10.

totale mais une forme de mise à l'écart par la gestion de la mort¹⁵¹⁸. A une époque où l'hédonisme et le bien-être individuels prévalent, où la peine et la souffrance ne sont *de facto* plus acceptables, la mort ne peut qu'être rejetée¹⁵¹⁹. Peu à peu son spectre semble s'éloigner et l'homme est aujourd'hui convaincu de la potentialité de son immortalité intellectuelle si ce n'est physique, conviction accentuée par les progrès de la science¹⁵²⁰.

En abandonnant le domaine public « la mort est devenue étrangère ; d'étrangère elle est devenue honteuse »¹⁵²¹. Puis, « de honteuse elle est devenue inexistante. Elle a disparu. Nous l'avons perdue »¹⁵²². Cette honte déjà soulignée par Norbert Elias, conduit les sociétés occidentales modernes à refouler et à dissimuler la mort en la confinant « derrière les coulisses de la vie sociale »¹⁵²³ alors même qu'elle est traditionnellement un fait social¹⁵²⁴. La « honte » ressentie à l'égard de la mort est selon Ariès, le produit « de la retraite définitive du mal »¹⁵²⁵ de l'horizon de l'homme.

« Le mal, affirme-t-il dans la conclusion de son ouvrage, cessait de coller à l'homme, de se confondre avec lui comme le croyaient les religions et notamment le christianisme. Certes, il existait encore, mais hors de l'homme, dans des espaces marginaux que la moralité et la politique n'avaient pas encore colonisés, dans des déviances qu'elles n'avaient pas encore redressées : guerres, crimes, non-conformité, qui seront un jour éliminés par la société, comme la maladie et la souffrance l'avaient été par la médecine »¹⁵²⁶.

Mais la société n'a supprimé ni la maladie, ni la souffrance. Elle n'a pas non plus supprimé les crimes, ni la guerre, encore moins la mort. C'est pourquoi l'embuscade d'Uzbin

¹⁵¹⁸ *Id.*.

¹⁵¹⁹ *Id.* p. 51-52. Voir également BERSAY. *La peur de la mort. Op. cit.* p. 132.

¹⁵²⁰ LE GUAY. *Qu'avons-nous perdu en perdant la mort ? Op. cit.* p. 60.

¹⁵²¹ *Id.* p. 14.

¹⁵²² *Ibid.*.

¹⁵²³ Norbert ELIAS. *La solitude des mourants, suivi de vieillir et mourir*. Traduit de l'allemand par Sybille Muller. Paris : Christian Bourgois, 1998 [1982]. p. 23 et 51-52.

¹⁵²⁴ ARIÈS. *L'homme devant la mort. 2. Op. cit.* p. 269-270.

¹⁵²⁵ *Id.* p. 323.

¹⁵²⁶ *Id.* p. 324.

des 18 et 19 août 2008 a eu un tel retentissement : elle a rappelé aux Français que l'abolition de la mort au combat était un vœu pieux, un idéal, peut-être à atteindre, mais certainement encore loin d'être une réalité. La mort au combat avait été suspendue en même temps que le service national, à la faveur de nombreux facteurs laissant à croire que les militaires ne pouvaient plus, ou seulement rarement, « mourir à la guerre ». Si la mort peut être réduite au silence, sa réalité et son existence sont violemment révélées lors de la survenance d'évènements tragiques¹⁵²⁷. C'est ce contraste entre mise à l'écart et mise en lumière qui crée le choc bien plus que le tragique lui-même. Le discours sur les horreurs des guerres passées et la nécessité de se souvenir pour que cela ne se reproduise plus, avaient plongé la population française dans une douce torpeur voire une léthargie l'autorisant à se préoccuper de ses individualités sans s'inquiéter du sort de ceux qui mourraient par délégation en Afghanistan, ou ailleurs. Cependant, force est de constater que « l'abolition de la mort est une pure et douce illusion. Une belle illusion, mais une folle illusion. »¹⁵²⁸. D'où la « complexification du rapport à la mort »¹⁵²⁹ due à la fois à la volonté de l'occultée et la nécessité de la gérer. La mort est inévitable, elle est présente, pour autant la quête de l'immortalité tend à faire croire à l'individu qu'il a le choix, qu'il pourra la maîtriser, la repousser et, *in fine* l'abolir. La relation à la mort entretenue dans les sociétés modernes semble alors osciller entre déférence et crainte, les deux étant sans doute liées. Rejetée en général, la mort fait l'objet d'une dévotion qui souligne son caractère sacré. Comme le souligne le sociologue Jean-Hugues Déchaux la mort n'est à ce titre pas réellement désocialisée mais « intimisée »¹⁵³⁰, c'est-à-dire considérée de manière subjective en fonction du degré de proximité que les individus ont avec elle¹⁵³¹. « C'est bien cette valorisation de l'intersubjectivité qui caractérise l'évolution présente des attitudes », écrit-il¹⁵³².

« A chacun sa mort dès lors qu'elle procède d'un choix conscient dont la source est en soi. »¹⁵³³ Cette personnalisation de la mort passe selon Déchaux par un travail sur soi qui

¹⁵²⁷ Gaëlle CLAVANDIER. *Sociologie de la mort : vivre et mourir dans la société contemporaine*. Paris : Armand Colin, 2009. p. 217.

¹⁵²⁸ LE GUAY. *Qu'avons-nous perdu en perdant la mort ? Op. cit.* p. 15.

¹⁵²⁹ CLAVANDIER. *Sociologie de la mort. Op. cit.* p. 17.

¹⁵³⁰ Jean-Hugues DECHAUX. L'« intimisation » de la mort. *Ethnologie française*, Vol. 30, No. 1, 2000. p. 153-162. Voir également Marie de HENNEZEL. *La mort intime. Ceux qui vont mourir nous apprennent à vivre*. Préface de François Mitterrand. Paris : Robert Laffont, 2001 [1995].

¹⁵³¹ Jean-Hugues DECHAUX. La mort dans les sociétés modernes : la thèse de Norbert Elias à l'épreuve. *L'Année sociologique* Vol. 51, No. 1, 2001. p. 161-183.

¹⁵³² *Id.* p. 171.

¹⁵³³ *Id.* p. 172.

nécessite une reconnaissance de la part « des *alter ego* que sont idéalement les proches, les accompagnants »¹⁵³⁴. Vivre sa mort revient à partager ses doutes avec ses proches en dehors de toute forme de ritualisation traditionnelle supposée aseptiser les sentiments en niant « la singularité et la centralité du défunt »¹⁵³⁵. L'intersubjectivité qu'elle induit renvoie inévitablement à une pratique sociale. Mais si pratique sociale il y a, elle est désormais limitée à la sphère des proches. Evidemment le militaire qui « consent » *a priori* au sacrifice suprême est supposé vivre sa mort dans l'intimité de sa famille biologique et de sa famille symbolique qu'est l'armée. Ce sont respectivement les troisième (famille) et deuxième (camarades) cercles évoqués par Pierre Babey pour traiter des réactions de la société face aux morts au combat¹⁵³⁶. C'est également cette intimité qu'évoque le général Bentégeat lorsqu'il écrit que « le plus souvent la cérémonie se fait discrète, entre soldats »¹⁵³⁷.

A la reconnaissance de la nation, se substitue celle des *alter ego*, famille et frères d'armes. Cette reconnaissance, nous l'avons déjà souligné, est nécessaire, bien qu'insuffisante, à l'affirmation d'une identité spécifique. Elle permet au militaire d'affirmer avec force son rôle dans et pour la société et ainsi d'asseoir son identité dans un processus intersubjectif. Pour le soldat la quête de « l'immortalité de l'âme » n'est pas « gommée » comme le suggère Déchaux par le souci de « bien finir sa vie »¹⁵³⁸. C'est bien là que le bât blesse. Si le mourant des sociétés occidentales modernes vise à s'assurer « une fin de vie apaisée et pacifiée »¹⁵³⁹, la mort du militaire ne peut qu'être le produit d'une forme de violence. Devant l'impossibilité d'espérer le réconfort du « bien mourir », il se tourne vers la reconnaissance de la nation dont l'éternité assurée par son inscription dans l'histoire nationale, lui offre l'immortalité au-delà de la mort, « puisque celle-ci lorsqu'elle a pour objet la défense de la patrie, assure au héros une forme de "sur-vie" dans un monde dématérialisé où le temps ne corrompt plus »¹⁵⁴⁰. En lui niant cette reconnaissance la nation impose une double mort à ses militaires puisqu'elle les envoie mourir pour elle, elle les sacrifie physiquement, puis leur refuse l'immortalité spirituelle. A la mort du corps s'ajoute, comme s'il était besoin, celle de l'esprit.

¹⁵³⁴ *Ibid.*.

¹⁵³⁵ *Id.*, p. 173.

¹⁵³⁶ BABEY. Le sacrifice du soldat : Cour des Invalides. *Op. cit.*.

¹⁵³⁷ BENTEGEAT. *Aimer l'armée. Op. cit.*, p. 90.

¹⁵³⁸ DECHAUX. La mort dans les sociétés modernes. *Op. cit.*, p. 179.

¹⁵³⁹ *Ibid.*.

¹⁵⁴⁰ DESMONS. *Mourir pour la patrie ? Op. cit.*, p. 12.

Le fait est que la mort, qu'elle soit naturelle ou non, qu'elle ait lieu en milieu médicalisé ou pas, est désormais un tabou sur lequel on ne s'exprime que lorsqu'elle nous touche. Les manifestations qui ont suivi les assassinats commis à Paris au début du mois de janvier 2015, démontrent que la mort peut encore être un fait social. Cependant, ils démontrent aussi selon nous, que cette resocialisation de la mort n'est possible que dans le cas d'un sentiment commun de vulnérabilité, l'impression diffuse que cela aurait pu toucher « n'importe qui ». La menace terroriste est en cela un facteur mobilisateur surtout lorsqu'elle survient au cœur même de la cité alors qu'en règle générale préside le sentiment que la mort a déserté la ville¹⁵⁴¹. En tout état de cause, à l'exception d'évènements spécifiques largement médiatisés¹⁵⁴², la mort subit un phénomène de rejet de la part des sociétés occidentales modernes. C'est ce qui conduit l'anthropologue Geoffrey Gorer à évoquer une « pornographie de la mort »¹⁵⁴³ tant cette dernière est devenue au XX^e siècle de « plus en plus inavouable (*unmentionable*) comme *processus naturel* »¹⁵⁴⁴.

En ce qui concerne la mort au combat, elle apparaît tout aussi inavouable ou peut-être est-elle considérée comme ne méritant pas le même élan national que celle de journalistes. Pourtant force est de constater l'analogie entre les caricaturistes de Charlie Hebdo et les militaires : dans les deux cas des individus sont morts pour la défense de valeurs en pleine conscience du risque encouru¹⁵⁴⁵. Sans cette conscience pourrait-on d'ailleurs parler de courage ? Il est vrai, pour ce qui est des militaires que « [l]a République, parfois, les honore avec solennité », mais il s'avère qu'elle le fait de manière superficielle et symbolique essentiellement « quand la mort les saisit en groupe et l'émotion ruisselle des médias »¹⁵⁴⁶ comme ce fut le cas après l'embuscade d'Uzbin. « La mort, ainsi, est devenue invisible pour être médiatiquement sur-visible. La vraie mort, celle de nos vies quotidiennes, a disparu au profit de la mort-parodie, la mort-spectacle, la mort-élimination, la mort-ludique, la mort grand-guignolesque »¹⁵⁴⁷. Il faudrait ici ajouter la mort-communicationnelle largement exploitée par le politique au travers de cérémonies

¹⁵⁴¹ ARIES. *L'homme devant la mort*. 2. *Op. cit.*. p. 270.

¹⁵⁴² BENTEGEAT. *Aimer l'armée*. *Op. cit.*. p. 90 ; Damien LE GUAY. Représentation actuelle de la mort dans nos sociétés : les différents moyens de l'occulter. *Études sur la mort*, Vol. 2, No. 134, 2008. p. 120.

¹⁵⁴³ Geoffrey GORER. The Pornography of Death. *Encounter*, Vol. 5, No. 4, October 1955. p. 51.

¹⁵⁴⁴ *Id.*. p. 50.

¹⁵⁴⁵ Sur la mort au combat voir l'excellent travail du colonel Goya. Michel GOYA. *Sous le feu : la mort comme hypothèse de travail*. Paris : Tallandier, 2014.

¹⁵⁴⁶ BENTEGEAT. *Aimer l'armée*. *Op. cit.*. p. 90.

¹⁵⁴⁷ LE GUAY. Représentation actuelle de la mort dans nos sociétés. *Op. cit.*. p. 122.

faussement solennelles relayées par les médias, et visant à faire croire au soldat comme à leur famille que la nation s'est réunie pour pleurer ceux qu'elle a contribué à faire tuer dans une indifférence inquiétante. « "Va !" dit-on au Soldat, et il va. "Sachons vaincre, ou sachons mourir..." ». Mais voilà, il est bien seul à aller, le Soldat. Ailleurs, ça ne va pas. Ailleurs c'est la Cité, et le soldat n'y entre pas es qualité, sauf sur réquisition »¹⁵⁴⁸.

La mutation du rapport à la mort procède « d'une évolution des *habitus* ou structures mentales, lesquels sont le produit de processus sociaux, à savoir la progression de la division des fonctions et de "l'interdépendance sociale" (entre groupes et entre individus) qui lui est associée »¹⁵⁴⁹. Son acceptation ou son rejet sont donc déterminés par les perceptions construites au fil du temps et des événements qui ont marqués la société. Si la « censure de la mort » est le produit de « la pacification de la vie sociale qu'entraîne la monopolisation de la violence par l'Etat »¹⁵⁵⁰, la professionnalisation des armées française ne peut être perçue que comme un facteur supplémentaire tendant à affirmer ce monopole. En professionnalisant les armées l'Etat à circonscrit la potentialité du *pro patria mori* à un groupe de spécialistes, techniciens de la guerre, consentant par contrat tacite à faire don de leur vie pour la défense des intérêts supérieurs de la nation. Elle a, en outre, contribué à éloigné le spectre de la mort militaire du quotidien de la grande majorité des citoyens. Cette mort guerrière, jadis valorisée, serait même selon certains auteurs, « devenue "barbare" »¹⁵⁵¹, et d'autant plus « obscène »¹⁵⁵² qu'elle renvoie à l'idée de violence. Violence qui a jalonné la première moitié du XX^e siècle, comme l'indique Gorer qui souligne que « la mort violente a connu un accroissement sans pareil dans l'histoire de l'humanité. Les guerres et les révolutions, les camps de concentration et les querelles de gangs ont été les plus évoqués (*publicised*) parmi les causes de ces morts violentes »¹⁵⁵³. Or, les sociétés modernes sont trop attachées au bonheur et au bien-être, pour accepter une mort considérée comme le plus grand des maux¹⁵⁵⁴.

En France, la mort au combat, c'est-à-dire le sacrifice du citoyen pour la défense la patrie, est devenu d'autant plus inacceptable qu'il n'existe plus de menace directe aux frontières du

¹⁵⁴⁸ Bernard MESSANA. Demain... Association de soutien à l'armée française, *Engagement*, No. 99, été 2013. p. 13.

¹⁵⁴⁹ DECHAUX. La mort dans les sociétés *Op. cit.* p. 163.

¹⁵⁵⁰ *Id.* p. 163-164.

¹⁵⁵¹ LE GUAY. *Qu'avons-nous perdu en perdant la mort ? Op. cit.* p. 102.

¹⁵⁵² LE GUAY. Représentation actuelle de la mort dans nos sociétés. *Op. cit.* p. 119.

¹⁵⁵³ GORER. The Pornography of Death. *Op. cit.* p. 51.

¹⁵⁵⁴ LE GUAY. Représentation actuelle de la mort dans nos sociétés. *Op. cit.* p. 119.

territoire national. Une société pacifiée ne peut que voir sa résilience aux pertes humaines affaiblie puisque la mort ne lui est plus familière. Pour Elias, le refoulement de la mort est, de manière général, le produit du processus de civilisation¹⁵⁵⁵, c'est-à-dire une relégation de pratiques jugées barbare, dont la guerre et son corollaire tragique qu'est la mort font partie, au rang de faits historiques ne devant plus se reproduire. En écho à Norbert Elias, Jean-Hugues Déchaux affirme que « [l]'élévation du seuil de sensibilité et de gêne à l'égard des mourants est l'aboutissement du processus de civilisation », illustrant son propos en soulignant que « si la mort au Moyen Age n'était pas si censurée, c'est parce que la vie collective y était moins pacifiée et l'interdépendance sociale moins dense » et que « [l]'évitement de la mort n'est qu'une illustration parmi d'autres du "refoulement des pulsions" par lequel se définit la civilisation des mœurs »¹⁵⁵⁶.

L'étude menée par André, Soubelet, Soulet et de Woillemont a permis de souligner que l'absence de menace est un facteur d'atténuation de l'intérêt de la société pour la chose militaire¹⁵⁵⁷. Constat loin d'être inédit puisque le général de Gaulle écrivait déjà en 1932 : « [a]ussi longtemps que la patrie n'est pas directement menacée, l'opinion répugne aux charges militaires »¹⁵⁵⁸. Pour contrecarrer ce retrait des Français face aux questions de défense, les auteurs appellent à faire œuvre de pédagogie afin de souligner l'action militaire en matière de lutte contre le terrorisme. Recommandation paradoxale si l'on considère avec Barreau, Dufourcq et Teulon, qui appuient leur constat sur des entretiens menés avec des officiers, que la justification d'une armée repose avant tout sur le besoin de « s'opposer à une menace extérieure » et qu'elle n'est *de facto* que de peu d'utilité dans la lutte anti-terroriste, phénomène effaçant la frontière « intérieur/extérieur », et relevant par nature de la responsabilité de la police, de la justice et des services spéciaux¹⁵⁵⁹. Dans la même veine André, Soubelet, Soulet et de Woillemont, invitent à « combattre la sous-culture » en développant « une pédagogie sur (...) les effets "défense" des menaces non militaires, notamment liée au changement climatique ou à la compétition pour les ressources »¹⁵⁶⁰. Finalement, il apparaît que les auteurs préconisent

¹⁵⁵⁵ ELIAS. *La solitude des mourants*. *Op. cit.*.

¹⁵⁵⁶ DECHAUX. La mort dans les sociétés modernes. *Op. cit.*. p. 163-164.

¹⁵⁵⁷ Richard ANDRE, Bertrand SOUBELET, Serge SOULET, François-Xavier de WOILLEMONT. *Le soutien de la nation à l'action militaire*. Paris : Le Fantascopie – CEREM, collection des chercheurs militaires, 2009. p. 61.

¹⁵⁵⁸ GAULLE. *Le fil de l'épée*. *Op. cit.*. p. 154.

¹⁵⁵⁹ BARREAU, DUFOURQ, TEULON. *Paroles d'officiers*. *Op. cit.*. p. 199-201.

¹⁵⁶⁰ ANDRE, SOUBELET, SOULET et al.. *Le soutien de la nation à l'action militaire*. *Op. cit.*. p. 61.

une communication accentuée autour de la menace terroriste présentée comme une guerre et donc justifiant le recours aux forces armées, pour contrebalancer l'absence de menace identifiée contre la population et le territoire français. Eu égard à la place qu'occupe le terrorisme dans l'univers des perceptions en matière de sécurité en France et son lien à la défense, notamment construit au travers de l'idée de « guerre contre le terrorisme », il semble que les auteurs ont été soit largement entendus, soit peu originaux dans leur proposition.

Pour autant, la mort *pro patria* ne peut être justifiée par la lutte contre le terrorisme. Le traitement de la mort des soldats français en Afghanistan le démontre clairement. La mort au combat a déserté le champ des possibles dans une société engoncée dans l'idéal kantien de paix perpétuelle, bercée du doux murmure des dividendes de la paix, ou encore de la promesse de guerres aseptisées où la mort n'est plus une option. La mort en règle générale n'est plus un fait sociétal. La mort *pro patria* encore moins. Pour Déchaux la thèse du déni social de la mort est aujourd'hui ébranlée par un « appel à resocialiser la mort »¹⁵⁶¹. C'est à ce titre qu'il propose de substituer à l'idée de privatisation trop marquée par le déni social, celle de l'« intimité »¹⁵⁶². Selon nous la mort n'a jamais été « désocialisée » au sens strict du terme dans la limite où elle concerne évidemment un ensemble d'individus dépassant la simple personne de celui qui la subit. En fait, elle a été « désociétalisée ». Elle a quitté le domaine des interactions entre individus appartenant à la société moderne, associée en France à l'idée de nation entendue comme « une grande solidarité, constituée par le sentiment des sacrifices qu'on a faits et de ceux qu'on est disposé à faire encore »¹⁵⁶³, pour entrer dans la sphère plus réduite de la communauté. D'où la pertinence selon nous, de la notion d'intimité. C'est ce que soulignait Ariès lorsqu'il écrivait :

« la mort a toujours été un fait social et public. Elle l'est encore restée aujourd'hui dans de vastes aires de l'Occident latin, et il n'est pas sûr que ce modèle traditionnel soit condamné à disparaître. Mais il n'a plus le caractère de généralité absolue qui avait été le sien, quelles que fussent la religion et la culture. Un type absolument nouveau de mourir est apparu au cours du XX^e siècle, dans quelques-unes des zones les plus industrialisées,

¹⁵⁶¹ DECHAUX. L'« intimité » de la mort. *Op. cit.* p. 161.

¹⁵⁶² *Ibid.*.

¹⁵⁶³ RENAN. *Qu'est-ce qu'une nation ? Op. cit.*.

les plus urbanisées, les plus techniquement avancées du monde occidental – et sans doute n'en voyons-nous que le premier âge. »¹⁵⁶⁴

L'hypermédiatisation de la mort lors de certaines cérémonies nationales, ne doit pas masquer ce déni de la mort du soldat. Si l'opinion publique française a semblé s'émouvoir de la perte de certains de ses soldats en Afghanistan ce ne fut qu'à l'occasion de cet événement tragiquement spectaculaire et ramassé, pour reprendre les termes de Damien Le Guay¹⁵⁶⁵, que fut l'embuscade d'Uzbin. Quatorze militaires étaient morts avant. Soixante-cinq ont perdu la vie après¹⁵⁶⁶. L'immense majorité dans une indifférence qu'il n'est plus permis de qualifier de « bienveillante » et encore moins d'« affectueuse »¹⁵⁶⁷. Comme l'écrit très pertinemment Le Guay, « [n]ous ne sommes pas tous égaux devant la mort médiatique »¹⁵⁶⁸, les militaires moins que d'autres comme le montrent la ferveur nationale autour des victimes des attaques menées début janvier en France¹⁵⁶⁹ alors que nombre de soldats sont tués et blessés sur les théâtres d'opérations sans que personne ne s'en émeuve. Si la mort peut parfois être « sur-visible » du fait des médias, elle est trop souvent invisible lorsqu'il s'agit de morts militaires. « La société ne fait plus de pause : la disparition d'un individu n'affecte plus sa continuité »¹⁵⁷⁰, surtout pas lorsqu'il s'agit d'un militaire professionnel ayant « consenti au sacrifice suprême ».

« Si la mort, en tant que donnée anthropologique élémentaire, est par essence immuable, les attitudes face à la mort sont quant à elles éminemment variables. (...) Plusieurs éléments (...) semblent indiquer que les sociétés occidentales modernes sont en train de vivre un moment d'inflexion des sensibilités collectives. »¹⁵⁷¹

¹⁵⁶⁴ ARIES. *L'homme devant la mort. 2. Op. cit.* p. 269-270.

¹⁵⁶⁵ LE GUAY. Représentation actuelle de la mort dans nos sociétés. *Op. cit.* p. 120.

¹⁵⁶⁶ *In memoriam*. Site Internet du Ministère de la défense. Sur le rapport entre soutien de la population au conflit afghan et le nombre de pertes voir JANKOWSKY. *Opinion publique et armées à l'épreuve de la guerre en Afghanistan. Op. cit.*

¹⁵⁶⁷ Pierre-François FORISSIER. Intervention devant les membres de l'Association des Journalistes de Défense, Paris, juin 2011. Propos rapporté par Agence France Presse. Repris sur le site Internet de l'Express : L'armée s'inquiète de l'indifférence des Français envers les soldats en mission. *l'express.fr*, 24 juin 2011.

¹⁵⁶⁸ LE GUAY. Représentation actuelle de la mort dans nos sociétés. *Op. cit.* p. 120.

¹⁵⁶⁹ *Ibid.*

¹⁵⁷⁰ ARIES. *L'homme devant la mort. 2. Op. cit.* p. 270.

¹⁵⁷¹ DECHAUX. L'« intimité » de la mort. *Op. cit.* p. 153.

La démission de la collectivité nationale face à la mort de ses soldats s'explique par le délitement de la solidarité nationale et l'abandon de « la responsabilité et l'initiative de l'organisation de la vie collective »¹⁵⁷² notamment due à la suspension du service national. Au même titre qu'Ariès expliquait la démission face à la mort en général par la disparition de la nécessité de « se défendre contre une nature sauvage désormais abolie, humanisée une fois pour toutes par le progrès des techniques, médicales en particulier », l'atomisation de la société, et l'insuffisance du « sens de la solidarité »¹⁵⁷³, nous pensons que l'indifférence face à la mort des soldats est le produit de l'absence de menace directe, l'individualisation qui touche la société française ainsi que le délitement de la solidarité nationale en matière de défense. La société française, convaincue de vivre dans un havre de paix kantien, a, avec la suspension du service national, décidé de déléguer la responsabilité de la défense collective à un groupe de professionnels. Non seulement les citoyens ne participent plus physiquement à la défense nationale, mais il apparaît qu'aujourd'hui ils se désintéressent du sort de celle et ceux qui les défendent. A la suite de l'embuscade d'Uzbin, le Président Sarkozy prononça un discours d'hommages aux soldats morts en Afghanistan durant lequel il déclara : « Vous n'êtes pas morts pour rien. Vous êtes morts pour la grande cause des peuples libres qui ont payé leur liberté avec le sang de leurs soldats »¹⁵⁷⁴. Formule grandiloquente mais formule creuse. La France n'a pas payé sa liberté du sang de ses seuls soldats comme le prouve la participation de l'ensemble de la nation aux différents conflits auxquels la France a dû faire face. Faut-il rappeler que des civils ont donné leurs vies durant les deux grands conflits mondiaux pour que la France jouisse de la liberté qui est la sienne aujourd'hui ? La formule nous paraît donc révélatrice d'un état d'esprit « post service national » reposant sur une volonté de payer la défense de la nation avec le sang des autres. Etat d'esprit facilité par la professionnalisation et le supposé consentement au sacrifice suprême. Le paradoxe est que dans le même discours le président de la République déclarait : « [o]n ne devient esclave que lorsque l'on n'a plus la volonté de se défendre. L'armée française, c'est l'affirmation par le peuple français de sa volonté de demeurer libre et de ne jamais devenir l'esclave de quiconque »¹⁵⁷⁵. Où est donc la volonté de se défendre des citoyens

¹⁵⁷² ARIES. *L'homme devant la mort*. 2. *Op. cit.*, p. 323.

¹⁵⁷³ *Ibid.*.

¹⁵⁷⁴ SARKOZY. Discours de M. le Président de la République, lors de la cérémonie d'hommage national aux soldats morts en Afghanistan. *Op. cit.*.

¹⁵⁷⁵ *Ibid.*.

français ? Dans l'instrumentalisation des militaires pour s'assurer une défense à « moindre coût », c'est-à-dire sans y risquer leur propre vie ?

La mort *pro patria* est l'expression du sentiment d'appartenance à une collectivité, à une nation au sens de Renan. Si le sens de la solidarité nationale s'effrite, il est alors évident que le sacrifice suprême pour la patrie perd de son sens pour la plupart des citoyens français. Nombreux sont les officiers que nous avons rencontrés qui ont souligné un « différentiel de valeurs » entre la nation et les militaires. Au premier rang de ces différences de valeurs trône celle opposant l'individualisme régnant au sein des sociétés industrialisées modernes au sens de l'intérêt collectif des militaires. Si l'opposition ne peut être réduite strictement à une différence entre militaires et civils, elle apparaît tout de même importante tant elle structure les perceptions des officiers.

2.3.2. *La nation et son armée : un différentiel de valeurs ?*

Le général Henri Bentégeat, Cema de 2002 à 2006, affirmait en 2012 que « le métier militaire génère des valeurs à contre-courant de l'évolution actuelle des sociétés »¹⁵⁷⁶. Ce constat est aujourd'hui largement partagé par les officiers qui déplorent ce différentiel, réel ou perçu, qui éloigne la société française de ses armées. Nous avons déjà eu l'occasion de l'écrire, l'effacement de l'idée de nation comme extériorité constitutive a privé la société française d'une transcendance qui traditionnellement participait à son unité. Dépourvu de raison d'être collective, ils ont été, à l'image d'autres sociétés industrialisées, poussés dans les bras de l'individualisme, tandis que les militaires, dont la nation reste le ciment, sont restés fixés sur le sens du service collectif. A ce titre un officier affirmait, « *nous on regarde autour de nous. On voit les gens avec lesquels on travaille, mais on voit aussi les Français dans leur ensemble. C'est normal puisqu'on est à leur service ! Mais les Français, eux, ne regardent que leur nombril, leur bien-être. Ils ne regardent pas les militaires, ils ne s'inquiètent pas de notre sort. (...) Le tragique du lien armée-nation, c'est qu'il ne repose pas sur des valeurs partagées* »¹⁵⁷⁷. Un autre soulignait « *la différence incroyable entre les valeurs individualistes des Français et*

¹⁵⁷⁶ Henri BENTEGEAT. De la difficulté d'être militaire au XX^e siècle. *Lundi de l'IHEDN*, Paris, Ecole Militaire 18 juin 2012. p. 13.

¹⁵⁷⁷ Entretien avec officier subalterne de l'armée de Terre (OSbAT16). Septembre 2012.

le sens du collectif »¹⁵⁷⁸ des militaires. Si le patriotisme « reste pour une grande partie des officiers une valeur à défendre dans un contexte généralement sceptique, voire hostile »¹⁵⁷⁹, écrivent Barreau, Dufourcq et Teulon, la « patrie, comme l'honneur, a déserté le langage courant jusqu'aux sommets de l'Etat »¹⁵⁸⁰. Remarque à laquelle font écho les mots du général Bentegeat : « le peuple français qu'on dit cocardier n'est guère patriote. Nous avons parfois envié la sollicitude et le respect qui entourent les morts et les blessés au combat aux États-Unis, en Grande Bretagne ou au Canada »¹⁵⁸¹.

Les valeurs militaires seraient donc aujourd'hui aux antipodes des valeurs civiles. A tel point que le professeur Henri Hude, philosophe et directeur du Pôle d'éthique au Centre de recherche des Ecoles de Saint-Cyr Coëtquidan, considère que les armées sont le « lieu d'expérimentation » d'une « innovation culturelle » en matière de valeurs. Selon lui, le monde militaire possède ce que la société civile recherche : un référentiel de valeurs et une capacité unique à synthétiser des valeurs parfois antinomiques telles que liberté d'esprit et devoir de réserve, diversité et intégration ou encore souci de la personne et sens du bien commun¹⁵⁸². Outre le fait que Hude ne définit pas ce qu'il entend par « valeur », il apparaît que son point de vue repose sur une approche très sécuritaire de la société postulant qu'une « démocratie durable sait "penser la guerre", et doit disposer de forces armées pour la défendre »¹⁵⁸³. Il semble oublier, par ailleurs, que la synthèse des « valeurs » est rendue possible dans les armées par une forte pression communautaire qui participe de la construction de l'identité du militaire et lui impose d'adhérer aux idées du groupe social auquel il appartient. L'apparente synthèse qu'évoque Hude n'est en fait que très superficielle, et le consensus n'existe pas hors les contraintes normatives en matières de liberté d'expression et l'autocensure très largement à l'œuvre au sein des armées françaises. D'autre part, comme l'indique Henri Hude, ce conformisme normatif, à la fois imposé et consenti, trouve son fondement dans un contexte spécifique de « situations de crise et de combat »¹⁵⁸⁴ propre au monde militaire et ne pouvant, par conséquent, pas être transposé au monde civil. C'est ce que relève Marc Bertin qui écrit que

¹⁵⁷⁸ Entretien avec un officier supérieur de la Marine nationale (OSpMN5). Novembre 2013.

¹⁵⁷⁹ BARREAU, DUFOURQ, TEULON. *Paroles d'officiers. Op. cit.* p. 34.

¹⁵⁸⁰ *Id.* p. 48.

¹⁵⁸¹ BENTEGEAT. *Aimer l'armée. Op. cit.* p. 20-21.

¹⁵⁸² Henri HUDE. Société, valeurs militaires et pacte social. Association de soutien à l'armée française, *Engagement*, No. 96, automne 2012. p. 21-23.

¹⁵⁸³ *Id.* p. 22.

¹⁵⁸⁴ *Ibid.*

« [l]’emprise de la communauté sur le combattant est prépondérante. Elle est à l’origine d’un conformisme absolu sur sa façon d’agir »¹⁵⁸⁵. Ce « copier-coller » du modèle de valeurs militaires n’est donc possible que, et c’est la logique de Hude, si l’on envisage la société française comme une société en lutte pour une survie reposant sur la force armée et donc si l’on considère que « [p]uisque la guerre est nécessaire au modèle républicain (...) le citoyen doit avoir une mentalité de soldat »¹⁵⁸⁶. Dans ce cas, les citoyens pourraient adhérer aux « valeurs de conservation (...) en vue d’éviter la mort » propres aux militaires¹⁵⁸⁷. En d’autres termes les valeurs militaires pourraient être assimilées par la société civile, si et seulement si, cette dernière se sentait menacée continument.

Le regroupement autour d’idées et de valeur en temps de crise n’est pas une grande découverte. L’actualité récente le prouve. L’attaque perpétrée le 7 janvier contre le journal Charlie Hebdo et le recours à un discours de crise par les autorités publiques et les médias, ont ainsi contribué à une « unité nationale », somme toute superficielle et temporaire, autour de la valeur « liberté d’expression ». On voit dans cet exemple le poids du conformisme et de la logique d’adéquation normative en situation de crise. Il est en effet extrêmement délicat de se désolidariser du grand mouvement national valorisant une liberté d’expression dont on sait qu’elle n’est pas aussi libre qu’il n’y paraît. Il est d’autant plus difficile de se désolidariser que le gouvernement remet en avant le risque terroriste et déclare que « la France est en guerre contre le terrorisme »¹⁵⁸⁸. Une forme d’état d’urgence ainsi instituée, le conformisme peut s’installer. Le recours aux mots « guerre » et « terrorisme », n’est pas neutre et renvoie aux considérations évoquées précédemment sur la structuration de la défense et de la sécurité nationales autour du terrorisme présenté comme menace majeure et de l’emploi du mot guerre dans des contextes où sa pertinence relève plus de l’artifice rhétorique que d’une qualification précise des événements¹⁵⁸⁹. Au même titre que le *Rapport d’information fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées sur la révision du livre blanc sur la défense et la sécurité nationale* soulignait que « [l]’idéologie du primat de la "guerre contre le terrorisme" a occulté un certain nombre de lignes de fractures sans doute plus

¹⁵⁸⁵ Marc BERTIN. Le formalisme immanent chez le combattant. Association de soutien à l’armée française, *Bulletin*, No. 93, Hiver 2011. p. 50-51.

¹⁵⁸⁶ DESMONS. *Mourir pour la patrie ? Op. cit.*, p. 51.

¹⁵⁸⁷ HUDE. Société, valeurs militaires et pacte social. *Op. cit.*, p. 22.

¹⁵⁸⁸ Manuel VALLS. Discours du Premier ministre, à l’Assemblée nationale en hommage aux victimes des attentats. Paris, 13 janvier 2015.

¹⁵⁸⁹ Elle renvoie également au discours américain qui a accompagné l’intervention en Afghanistan comme nous le montrerons.

fondamentales »¹⁵⁹⁰, nous pouvons affirmer que la rhétorique guerrière ayant suivi l'attentat contre Charlie Hebdo masque de profondes fractures nationales, impossibles à résoudre par un discours superficiel d'unité nationale¹⁵⁹¹. Ce qui importe ici est de mesurer l'importance du discours sécuritaire dans la construction des perceptions et donc des normes applicables et acceptables. Au sein des armées, dont la raison d'être est la défense contre des menaces contre les intérêts nationaux, la « synthèse » des « valeurs » est rendu possible par une unité de pensée focalisée sur l'importance de la défense pour la survie de la nation. La société française est quant à elle tournée vers des considérations d'un autre ordre et ne voit désormais la défense que d'un œil lointain. Seuls quelques événements marquant tels que les attentats du 11 Septembre 2001, la mort des soldats français à Uzbin en 2008 ou encore les assassinats commis à Paris début janvier 2015, viennent réveiller les vieux démons sécuritaires et raviver les inquiétudes face à une menace diffuse. Le discours, nous l'avons vu, permet ainsi d'objectiver la menace et de transmettre des typifications par la suite institutionnalisées¹⁵⁹².

Peut-on pour autant adhérer à l'idée d'une réelle fracture en matière de valeurs entre les citoyens français et les officiers ? Le général Jean-René Bachelet, auteurs de nombreuses publications dans le domaine de l'éthique militaire écrivait à ce titre que :

« [t]out un corpus de valeurs qui semblaient indissociablement liées à l'état militaire – notamment, primauté du sens collectif sur l'intérêt individuel, esprit de service et de discipline, disponibilité totale jusqu'au sacrifice – devenait problématique dans une société qui semblait les ignorer pour l'essentiel. »¹⁵⁹³

Selon nous l'affirmation mérite d'être nuancée. Tout d'abord parce que les officiers, comme l'ensemble des militaires, font partie de cette société individualiste dont l'impact sur leurs modes de pensée ne peut être neutre. D'autre part, ils continuent d'interagir avec elle au quotidien et sont donc logiquement imprégnés à différents degrés de ces modes de pensée. Ensuite, parce qu'il est impossible d'affirmer que l'ensemble de la société française est

¹⁵⁹⁰ CARRERE, AICHI, BOCKEL. Rapport No. 207. *Op. cit.*, p. 21.

¹⁵⁹¹ Le président de la République admettait lui-même que la France fait face à une crise identitaire « grave » et qui « pèse lourdement ». François HOLLANDE. Intervention de M. le Président de la République. *France Inter*, Paris, 5 janvier 2015.

¹⁵⁹² BERGER, LUCKMANN. *La construction sociale de la réalité. Op. cit.*

¹⁵⁹³ BACHELET. *Pour une éthique du métier des armes. Op. cit.*, p. 9.

caractérisée par l'individualisme. Nombreux sont celles et ceux qui s'engagent dans des entreprises collectives. Il serait tout aussi hasardeux de prétendre que le sens du collectif imprègne également l'ensemble des officiers. Lors de nos entretiens certains ont même admis que leur carrière passait avant le collectif, notamment en raison du sentiment de désillusion face à leur avenir dans l'institution et de l'absence de reconnaissance en interne comme en externe.

L'un d'eux nous avouait ainsi :

« [j]e ne me suis pas engagé pour ça [pour servir la nation - ndla]. Au tout début c'était juste une passion pour l'aéronautique. (...) Ce n'est que plus tard que la notion de service est apparue, surtout parce que je l'avais entendue souvent. J'ai eu une phase où je me sentais utile et où j'étais content de servir à quelque chose. (...) Aujourd'hui, quand je regarde ce qui m'attend, je ne vois rien de vraiment sexy. Du coup je prépare mon avenir, j'ai passé des diplômes, je me suis construit un CV »¹⁵⁹⁴.

Un autre déclarait de manière plus abrupte :

« [l]e service de la nation ! Oui, c'est sûr que ça fait rêver. Sérieusement ... on peut y croire un moment, mais on se rend vite compte que c'est juste un discours pour motiver la troupe. Je veux bien qu'on soit idéaliste au début mais avec l'âge on devient pragmatique. (...) Il y a un moment où on se dit : "OK j'ai bien bossé, tout le monde s'en fout, maintenant je vais m'occuper de moi" »¹⁵⁹⁵.

Mais ce qui incite le plus à la nuance est le fait que le général Bachelet est à l'origine du Code du soldat dont nous avons déjà dit qu'il était inspiré du Code d'honneur du légionnaire rédigé pour pallier au manque de « références morales » de certains jeunes engagés¹⁵⁹⁶. Les récentes publications des armées visant à fixer sur le papier leurs valeurs respectives, tend également à montrer que les valeurs traditionnelles de l'institution militaire ne sont plus si

¹⁵⁹⁴ Entretien avec un officier supérieur de l'armée de l'Air (OSpAA4). Octobre 2012.

¹⁵⁹⁵ Entretien avec un officier supérieur de l'armée de Terre (OSpAT29). Novembre 2013.

¹⁵⁹⁶ Code d'honneur du légionnaire. *Op. cit.*.

évidentes qu'il ne semble¹⁵⁹⁷. Enfin, il est important de souligner qu'il existe une grande confusion lorsqu'il s'agit de déterminer les valeurs au sein des armées¹⁵⁹⁸. Pour exemple, l'armée de Terre se déclare porteuse des valeurs de la République, que seraient « l'intégration, la cohésion, la disponibilité et la neutralité »¹⁵⁹⁹, alors que l'on s'attendrait légitimement à « liberté, égalité et fraternité ». Pour la Marine nationale les valeurs sont « Honneur et Patrie » auxquelles ont été ajoutées valeur et discipline¹⁶⁰⁰. Enfin l'armée de l'Air adoptait récemment les valeurs de respect, d'intégrité, de service et d'excellence¹⁶⁰¹. Il serait légitime alors de se demander comment il est possible d'avoir trois armées ne partageant aucune valeur alors que leur vocation *in fine* est commune : la défense nationale¹⁶⁰².

Quoi qu'il en soit les perceptions subsistent comme en témoigne cette formule : « [d]ans une société marquée par l'individualisme, l'armée de Terre incarne les valeurs républicaines et offre un **modèle d'esprit de service** »¹⁶⁰³. La montée de l'individualisme associée à la perte du sens de la citoyenneté, en plus du différentiel de valeurs entre armées et société civile, est également soulignée par certains universitaires¹⁶⁰⁴. La disparition de la guerre civile aurait ainsi participé du grand mouvement d'individualisation des Français qui auraient aujourd'hui « d'autres mœurs, plus douces, ou plus individualistes, et qui, préférant fuir le mal » auraient fait le choix « d'acheter » leurs sécurité¹⁶⁰⁵.

Il est cependant vrai que le sens du collectif « s'étiole, ne va plus nécessairement de soi » notamment en raison de la mondialisation, de la construction européenne et de l'affaiblissement

¹⁵⁹⁷ Arnold E. RESNICOFF. Military Core Values: They Don't Exist. *Huffingtonpost.com*, March 2, 2014.

¹⁵⁹⁸ Cette confusion n'est pas spécifique aux armées. Lorsqu'il s'agit de citer les valeurs de la France il est courant de trouver pêle-mêle, la démocratie, la république, la liberté, les droits de l'Homme, l'honneur, le respect, ou encore la patrie, pour n'en citer que quelques-unes.

¹⁵⁹⁹ *Pour comprendre l'armée de Terre. Op. cit.* p. 21.

¹⁶⁰⁰ *Livret du Marin. Op. cit.*

¹⁶⁰¹ Armée de l'Air. Mieux nous connaître.

¹⁶⁰² A ce titre il est surprenant de voir que la valeur « service » n'est adoptée que par l'armée de l'Air. Pour comparaison, si l'on se penche sur les valeurs des différents services des Etats-Unis on voit que certaines valeurs, telles que l'honneur et le courage, sont partagées par la majorité d'entre eux. Les valeurs respectives des différents services sont disponibles sur les sites de chacun d'entre eux. On pourra en trouver la liste complète dans le document suivant : U.S. Department of Veterans Affairs, Mental Health Services. *Expression of values and ideals by service branch*.

¹⁶⁰³ *Pour comprendre l'armée de Terre. Op. cit.* p. 21. Emphase en gras dans le texte original.

¹⁶⁰⁴ DESMONS. *Mourir pour la patrie ? Op. cit.* p. 2.

¹⁶⁰⁵ *Id.* p. 67.

de l'idée de nation due à l'absence de menaces directes contre le territoire français¹⁶⁰⁶ et que l'idée de patrie n'est que très rarement porteuse de sens et souvent perçue comme anachronique lorsqu'elle ne renvoie pas un positionnement politique contestable¹⁶⁰⁷. Si la collectivité tend à s'atomiser, la communauté militaire reste globalement attachée à l'idée de service de la société française.

C'est exactement ce que relève le général Bentégeat lorsqu'il écrit :

« Le décalage avec la société civile, c'est que le patriotisme est de plus en plus assimilé en Europe au nationalisme, qui en est pourtant seulement la caricature. J'ai beaucoup envié, quand j'étais chef d'Etat-major des armées, mon homologue britannique avec lequel je discutais souvent. Quand les corps des morts en Afghanistan ou en Irak étaient ramenés en Angleterre (c'est toujours pareil d'ailleurs), il y avait une ferveur, un recueillement des populations et de la Nation autour d'eux qui n'avaient rien à voir avec le simple mouvement d'émotion médiatique que l'on connaît aujourd'hui en France. »¹⁶⁰⁸

Constat appuyé par Gerhard Kummel qui souligne un changement dans le système normatif et un changement de valeur creusant l'écart entre civils et militaires¹⁶⁰⁹. Dans ces conditions, le sacrifice *pro patria*, ultime expression du patriotisme, peut effectivement laisser perplexe¹⁶¹⁰. En tout état de cause, qu'il soit réel ou perçu, le « décalage nouveau (...) sur les valeurs auxquelles est attachée la communauté militaire et celles auxquelles se réfère maintenant la société civile »¹⁶¹¹, obère toute possibilité d'accorder au sacrifice *pro patria* la reconnaissance qu'il est supposé mériter légitimement. Selon Le Guay, la modernité lutte contre l'extériorité, créatrice d'hétéronomie, et la transcendance¹⁶¹², alors même que l'idée de nation a besoin de cette extériorité constitutive pour donner sens à l'action politique et *in fine* au sacrifice suprême. Le différentiel de valeurs entre communauté militaire et société civile est

¹⁶⁰⁶ Jean-Louis GEORGELIN. La question militaire aujourd'hui - 1^{ère} partie : un nouveau rapport à la Nation. Association de soutien à l'armée française, *Engagement*, No. 95, été 2012. p. 13-15.

¹⁶⁰⁷ DESMONS. *Mourir pour la patrie ? Op. cit.* p. 3.

¹⁶⁰⁸ BENTEGEAT. De la difficulté d'être militaire au XX^e siècle. *Op. cit.*

¹⁶⁰⁹ KUMMEL. A Soldier Is a Soldier Is a Soldier? *Op. cit.* p. 429.

¹⁶¹⁰ BENTEGEAT. *Aimer l'armée. Op. cit.* p. 29.

¹⁶¹¹ BENTEGEAT. De la difficulté d'être militaire au XX^e siècle. *Op. cit.*

¹⁶¹² LE GUAY. *Qu'avons-nous perdu en perdant la mort. Op. cit.* p. 105.

pour certain le produit certes de l'individualisme, mais surtout de « la division du travail et la hausse du niveau de bien-être économique » qui favorise cet individualisme et l'hédonisme des sociétés industrialisées¹⁶¹³. En conséquence de quoi les solidarités traditionnelles, et le sens du collectif qui les accompagnent, ont perdu de leur importance. Nous retrouvons ici la séparation durkheimienne entre *solidarité mécanique*¹⁶¹⁴ caractéristique des communautés telles que l'armée, et *solidarité organique*¹⁶¹⁵ caractérisant les sociétés reposant sur la spécialisation fonctionnelle¹⁶¹⁶.

Au final, le déni de la mort, l'effacement du patriotisme, le délitement des solidarités mécaniques et l'absence de menace directe contre le sol national, ont éloigné la population de la notion de sacrifice suprême. La défense nationale, traditionnellement considérée comme relevant de la responsabilité de tous en république, est aujourd'hui déléguée à des professionnels dont l'un des marqueurs identitaires serait le consentement au sacrifice. Il est ainsi aisé de comprendre pourquoi l'ajout du sacrifice suprême comme contrainte de l'état militaire dans le SGM n'a suscité aucun émoi particulier.

Le philosophe canadien Charles Taylor parlait au début des années 90 du « malaise de la modernité »¹⁶¹⁷ dû au fait que les « gens auraient perdu de vue les vastes perspectives parce qu'ils se seraient repliés sur leur individualité »¹⁶¹⁸. Selon lui ce malaise général repose sur trois malaises : « une perte de sens : la disparition des horizons moraux », « l'éclipse des fins face à une raison instrumentale effrénée », ainsi que « la perte de la liberté »¹⁶¹⁹. Il soulignait alors, l'avènement de « la primauté de la raison instrumentale »¹⁶²⁰, qu'il définit comme la « rationalité que nous utilisons lorsque nous évaluons les moyens les plus simples de parvenir à une fin donnée »¹⁶²¹. Pour Taylor, cette raison instrumentale découlant de la quête du bonheur

¹⁶¹³ Frédéric COSTE. Le nouveau statut général des militaires : « rajeunir » dans la continuité. In Centre d'études sociales de la défense. *La défense française : réflexions sociales et politiques*. Paris : Les documents du C2SD, No. 91, décembre 2007. p. 16. p. 11-26.

¹⁶¹⁴ DURKHEIM. *De la division du travail social*. *Op. cit.* p. 73-117.

¹⁶¹⁵ *Id.* p. 118-141.

¹⁶¹⁶ Pour les concepts de « communauté » et « société » : DURKHEIM. *Communauté et société selon Tönnies*. *Op. cit.* p. 416-422.

¹⁶¹⁷ Charles TAYLOR. *Le malaise de la modernité*. Traduit de l'anglais par Charlotte Melançon. Paris : Les éditions du Cerf, 1994.

¹⁶¹⁸ Charles TAYLOR. *Grandeur et misère de la modernité (L'essentiel)*. Montréal, QC : Bellarmin, 1992. p. 14.

¹⁶¹⁹ *Id.* p. 22.

¹⁶²⁰ *Id.* p. 15.

¹⁶²¹ *Ibid.*

et du bien-être¹⁶²², débouche sur une situation dans laquelle « une fois que les créatures qui nous entourent perdent la signification que leur assignait leur place dans la chaîne des êtres, elles se dégradent en matières premières ou en moyens assujettis à nos fins »¹⁶²³. En matière de *pro patria mori*, la disparition du sens de solidarité, a conduit à l'abandon progressif par les citoyens de la responsabilité et de l'initiative de l'organisation de la vie collective en la matière, c'est-à-dire à la démission de la communauté nationale, pour reprendre les propos de Philippe Ariès¹⁶²⁴. Le militaire est devenu un moyen au service d'une fin : la défense du bien-être des citoyens français pour laquelle il ne consent pas au sacrifice mais est sacrifié. Sacrifice qui n'en est plus un dans la limite où il a été à la fois départi de son caractère surrogatoire et de sa sacralité. La raison instrumentale aura ainsi contribué à transformer un acte louable et valeureux en incitation au suicide altruiste institutionnalisée. Dans une société où l'individualisme prévaut, ajoute Taylor, « peu de personnes souhaiteront participer activement à la vie politique. Elles préféreront rester chez elles pour jouir des satisfactions de la vie privée, aussi longtemps que le gouvernement du moment assurera le moyens de les satisfaire et les distribuera assez généreusement »¹⁶²⁵. Le détachement la société française à l'égard de ses militaires nous paraît en être une illustration convaincante.

N'en déplaise aux officiers eux-mêmes qui, par convention ou absence de réflexion, affirment qu'ils ne risquent par leur vie « par contrat »¹⁶²⁶, le sacrifice suprême, désormais institué en norme positive, relève d'un contrat formel avec la société française. Contrat par lequel les citoyens payent leur défense avec le « sang de leurs soldats »¹⁶²⁷ dans le cadre d'une « division du travail social »¹⁶²⁸ qui favorise l'instrumentalisation des militaires. Instrumentalisation par ailleurs rendue possible par le conformisme normatif des militaires et l'acceptation résignée du statut de serviteur d'une nation dont nous avons vu qu'elle avait perdu sa nature transcendante. Si l'armée française est un « instrument parmi d'autres d'une

¹⁶²² *Ibid.*.

¹⁶²³ *Id.* p. 16.

¹⁶²⁴ ARIÈS. *L'homme devant la mort. 2. Op. cit.* p. 323.

¹⁶²⁵ TAYLOR. *Grandeur et misère de la modernité. Op. cit.* p. 21.

¹⁶²⁶ Témoignage d'un officier cité in BARREAU, DUFOURQ, TEULON. *Paroles d'officiers. Op. cit.* p. 158.

¹⁶²⁷ SARKOZY. Discours de M. le Président de la République, lors de la cérémonie d'hommage national aux soldats morts en Afghanistan. *Op. cit.*

¹⁶²⁸ DURKHEIM. *De la division du travail social. Op. cit.*

politique »¹⁶²⁹, le militaire est l'instrument premier de la politique de défense¹⁶³⁰. Le mot instrument n'est bien évidemment pas neutre en l'occurrence.

Cette instrumentalisation contractuelle est selon nous désormais renforcée par la professionnalisation qui a contribué à distendre le « lien armée-nation ». En suspendant le service national la France a fait le choix d'éloigner les citoyens de leurs armées et des sujétions de l'état militaire, contribuant ainsi à leur détachement par rapport à la mort de leurs soldats. Si des cérémonies continuent d'être organisées pour rendre hommage aux militaires morts en opérations, ces dernières sont souvent intimes, ne trouvant un écho national que lorsque l'évènement est particulièrement tragique et de fait largement médiatisé¹⁶³¹.

2.3.3. *Le délitement du lien armée-nation et la délégation du sacrifice pro patria*

« La culture contemporaine de l'authenticité est qu'elle encourage une compréhension exclusivement personnelle de l'épanouissement de soi et qu'elle n'accorde aux diverses associations et communautés auxquelles participe l'individu qu'une signification purement instrumentale. Au niveau social le plus large, cela va à l'encontre de tout engagement ferme envers la communauté. En particulier, cela rend la citoyenneté, avec les devoirs qu'elle implique et l'exigence de loyauté envers la société politique de plus en plus marginale. »¹⁶³²

¹⁶²⁹ SARKOZY. Discours de M. le Président de la République, lors de la cérémonie d'hommage national aux soldats morts en Afghanistan. *Op. cit.*.

¹⁶³⁰ Soulignons que le document de l'armée de Terre, *Pour comprendre l'armée de Terre*, reprend en page 21, une partie de la formule de Charles Ardant du Picq présente dans la première partie de ses *Etudes sur le combat* : « l'homme est l'instrument premier du combat ». L'utilisation de cette formule est intéressante en ce que, sortie de son contexte initial, elle souligne à la fois le consentement à l'instrumentalisation du militaire au sein de l'institution et l'importance de l'« ombre du passé » en matière de pensée militaire française (l'ouvrage d'Ardant du Picq a été publié en 1880). Si l'instrumentalisation de l'homme, entendue comme son utilisation comme moyen au service d'une fin, n'était pas au sens strict l'idée sous-jacente au travail d'Ardant du Picq, elle a néanmoins largement été utilisée dans ce sens dans le cadre de l'offensive « à outrance » durant la Grande Guerre.

¹⁶³¹ BENTEGEAT. *Aimer l'armée*. *Op. cit.*, p. 90 ; LE GUAY. Représentation actuelle de la mort dans nos sociétés. *Op. cit.*, p. 120.

¹⁶³² TAYLOR. *Grandeur et misère de la modernité*. *Op. cit.*, p. 59. Taylor définit l'authenticité comme un « idéal contemporain », « une image de ce que serait une existence meilleure ou plus élevée, où "meilleure" ou "plus élevée" ne se définiraient pas en fonction de nos désirs ou de nos besoins, mais par rapport à un idéal auquel nous devrions aspirer ». *Id.*, p. 28.

Cette citation de Charles Taylor résume parfaitement la relation qui unit aujourd'hui la société française et ses armées. Elle rejoint par ailleurs l'idée de démission de la communauté précédemment évoquée. Dans ce cadre général, les militaires font l'objet d'une instrumentalisation spécifique comme nous l'avons vu. Les officiers sont plus particulièrement impactés par cette instrumentalisation des armées par la société en raison de leur perméabilité aux discours idéalistes, de leur culture focalisée sur les valeurs, de leur conformisme ou encore des enjeux de carrière, en bref, de ce qu'ils perçoivent comme constitutif de leur identité et de leur rôle¹⁶³³. Leur position au sein de la hiérarchie en fait des cibles idéales et facilement manipulables. Loin d'être des victimes, ils sont bien souvent consentant et eux-mêmes enclins à instrumentaliser leurs subordonnés. Cette instrumentalisation des officiers, qui procède notamment des relations particulières entre le monde politique et le monde militaire caractérisé par un « contrôle objectif » huntingtonien¹⁶³⁴, ne peut être envisagée hors du contexte de professionnalisation des armées française et de son impact sur le lien armée-nation. Ainsi, Barreau, Dufourcq et Teulon écrivent-ils : « lien structurel unissant l'armée à la Nation a de fait été rompu par la professionnalisation (...). Les armées sont aujourd'hui devenues étrangères et souvent même étrangères à bon nombre de nos concitoyens »¹⁶³⁵. Pour autant certains soulignent l'excellente image dont bénéficient les armées françaises auprès de la population pour démontrer le maintien de la vigueur du lien armée-nation malgré la professionnalisation.

Pour le colonel Bruno Mignot il est important de distinguer les relations entre les armées et les élites et celles entre les armées et la population française¹⁶³⁶. S'il existe une certaine défiance entre politiques et militaires, comme nous l'avons souligné précédemment, il apparaît que la population française apprécie ses armées et leur fait largement confiance. L'antimilitarisme est en perte de vitesse¹⁶³⁷, et avec la suspension du service national, la nation renoue avec l'institution militaire. Le constat pourrait très bien s'arrêter là dans le contentement d'un lien armée-nation renforcé et satisfaisant, comme le prouve les sondages annuels commandés ou menés par la Délégation à l'information et à la communication de la défense (DICOd). En effet, à la lecture de ces enquêtes d'opinion les armées bénéficient depuis plusieurs

¹⁶³³ MARCH, OLSEN. *The Logic of Appropriateness*. *Op. cit.*.

¹⁶³⁴ HUNTINGTON. *The Soldier and the State*. *Op. cit.* p. 32.

¹⁶³⁵ BARREAU, DUFOURCQ, TEULON. *Paroles d'officiers*. *Op. cit.* p. 57.

¹⁶³⁶ MIGNOT. *Regard d'un militaire sur la société française*. *Op. cit.* p. 109-119.

¹⁶³⁷ Le baromètre externe de la Défense d'avril 2013, faisait état de 13% d'antimilitaristes (réunissant deux catégories : 9% assez antimilitaristes et 4% tout à fait antimilitaristes). Soulignons toutefois que 15% des sondés se déclaraient « un peu antimilitaristes ». *Baromètre externe de la Défense 2013*. Sondage de l'agence Louis Harris 2 (LH2) réalisé pour la DICOd, avril 2013. p. 44.

années d'environ 80% d'opinions positive. Les médias se font d'ailleurs largement l'écho de cette relation apparemment fusionnelle en insistant sur le fait que les Français « adorent » et « plébiscitent leur armée »¹⁶³⁸, ont « une bonne image de leur armée »¹⁶³⁹, ou encore, ont « confiance en leur armée »¹⁶⁴⁰. Autant de déclarations d'amour lancées par la population aux militaires, autant d'arbres d'admiration qui cachent des forêts de désintérêt. Pour ceux qui choisissent de s'en tenir à ces déclarations, il semble que les armées françaises entretiennent avec les citoyens une relation positive et satisfaisante et que le lien armée-nation n'a en rien été entamé par la professionnalisation. C'est le choix opéré par le chef de Bataillon Bertreux lorsqu'il écrit :

« [q]uant au désintérêt des Français pour leurs militaires et pour la Défense, c'est une idée reçue qu'il convient non de relativiser mais de contredire car les forces armées n'ont pratiquement jamais été aussi populaires. La dernière enquête d'opinion réalisée pour la Dicot à ce sujet fait ressortir 84% d'opinions favorables, chiffre qui s'inscrit dans la continuité d'un indice de popularité maintenu au-dessus de 80% depuis 2002 »¹⁶⁴¹.

Analyse selon-nous plus que superficielle et dont l'apparente validité repose sur un « sophisme par confusion », pour reprendre la classification de Mill¹⁶⁴², la confusion portant sur l'amalgame entre « opinion favorable aux armées » et « connaissance des armées ». L'opinion n'est en effet pas le produit d'une réflexion approfondie mais l'expression d'un avis qui n'a généralement pas été soumis à un examen critique. Or, pour évaluer la qualité du lien armée-nation il faudrait une étude sur le degré de connaissance qu'ont citoyens français de leurs armées, ce que les sondages ne permettent évidemment pas de faire, de manière à déterminer le degré de pertinence de leur opinion. L'argument consistant à affirmer qu'une « bonne opinion » induit une bonne qualité du lien entre les armées à la nation, s'il semble de prime abord

¹⁶³⁸ Bruno JEUDY. Les Français plébiscitent leur armée. *leJDD.fr*, 13 juillet 2013.

¹⁶³⁹ Laurent LAGNEAU. 80% des Français ont une bonne image de leur armée. *Zonemilitaire opex360.com*, 12 juillet 2013.

¹⁶⁴⁰ Olivier BERGER. 4% des Français ont confiance en leur armée (sondage). *Défense globale LaVoixduNord.fr*, 13 janvier 2014.

¹⁶⁴¹ Thomas BERTREUX. La chute ? La place des militaires en France. *Revue de la Défense nationale*, 2010. p. 4.

¹⁶⁴² John Stuart MILL. *Système de logique déductive et inductive. Exposé des principes de la preuve et des méthodes de recherche scientifique. Livre V : des sophismes*. Traduit de la sixième édition anglaise (1865) par Louis Peisse. Paris : Librairie philosophique de Ladrangue, 1867.

convaincant, est au final spécieux. Le fait que les armées soient créditées de 80% d'opinion favorable et « populaires » ne signifie en rien qu'elles soient connues des personnes interrogées¹⁶⁴³. L'inconsistance des opinions en matière de défense est, par exemple, illustrée par un sondage qui indiquait en 1994 que 60% des Français considéraient le service national comme essentiel au fonctionnement des armées, alors que dans le même temps 70% d'entre eux étaient favorables à une armée de métier¹⁶⁴⁴. D'autre part, il est important de garder à l'esprit que les sondages qui supportent cette affirmation reposent généralement sur un échantillon de seulement un millier de personnes soit à peine 0,0023% des électeurs¹⁶⁴⁵. Quand bien même l'échantillon est représentatif, il est hasardeux de faire reposer un satisfecit général portant sur un sujet aussi important que la défense sur un nombre d'entretiens aussi limité. Pour qui veut approfondir le sujet, la situation s'avère donc autrement plus complexe et nettement moins idyllique qu'il n'y paraît.

Le célèbre, et célébré, lien armée-nation s'effrite irrémédiablement creusant un fossé de plus en plus important entre la société française et ses armées. Vu de l'intérieur de l'institution, nombreux sont ceux qui déplorent une relation désormais marquée, non plus par une simple « indifférence bienveillante » ou « affectueuse »¹⁶⁴⁶, mais par ce qui s'apparenterait à une ignorance méprisante. Sentiment traduit par cette formule lapidaire attribuée par l'Agence France Presse à l'amiral Pierre-François Forissier, chef d'état-major de la Marine nationale de 2008 à 2011 : « *[l]a Nation n'est pas convenable avec ses soldats* »¹⁶⁴⁷. Constat également clairement exprimé par l'amiral Edouard Guillaud, Cema entre 2010 et 2014 :

« nos armées sont fragilisées par la distance qui existe entre le monde militaire et le monde civil ; distance, qui n'est pas nouvelle, mais distance qui semble s'accroître. L'absence d'universalité puis la suspension de la conscription ont conduit à l'ignorance

¹⁶⁴³ GRASSET, COVA. Rapport d'information No. 2490. *Op. cit.* p. 13.

¹⁶⁴⁴ Dominique de CORTA. L'image des armées dans la société. In *Défense et Société*. Actes du colloque organisé sous la direction de Pascal Boniface par l'Institut de Relations Internationales et Stratégiques (IRIS) le Cercle de Réflexions et d'Etudes sur les Problèmes Internationaux (CRESPI), 20 octobre 1994 à Paris. Paris : La Documentation Française, 1995. p. 37-38.

¹⁶⁴⁵ Soit un peu plus de 44 millions de personnes au 1^{er} mars 2014, selon l'INSEE. Ce chiffre passe à 0,0015% si l'on rapporte l'échantillon au nombre d'habitants, soit 66 millions de personnes au 1^{er} janvier 2014 toujours selon l'INSEE.

¹⁶⁴⁶ Pierre-François FORISSIER. Intervention devant les membres de l'Association des Journalistes de Défense, Paris, juin 2011. Propos rapporté par l'Agence France Presse. Repris sur le site Internet de l'Express : L'armée s'inquiète de l'indifférence des Français envers les soldats en mission. *lexpress.fr*, 24 juin 2011.

¹⁶⁴⁷ *Ibid.*.

*grandissante de la chose militaire, notamment chez les élites de notre pays, celles qui étaient exemptées depuis si longtemps et qui sont aujourd'hui aux affaires »*¹⁶⁴⁸.

Ce sentiment transparait par ailleurs dans l'ensemble des entretiens menés dans le cadre de nos travaux¹⁶⁴⁹. Souvent exprimé sans détour comme cet officier de l'armée de Terre qui nous confiait que « *les Français sont plus préoccupés par leurs fins de mois et leur confort que par le sort des militaires* », ou, parfois verbalisé de manière plus nuancé à l'image de cet aveu en demi-teinte fait par un officier supérieur de la Marine nationale qui soulignait qu'en « *période de crise il est normal que les Français ne prennent pas le temps de s'informer sur les armées* », ce sentiment d'isolement est aujourd'hui largement répandu chez les officiers. Pour prendre à contre-pied une formule de la rédaction du bulletin de l'Association de soutien à l'armée française (ASAF), le constat est aujourd'hui que bien qu'aimée et admirée, l'armée est mal connue par une grande majorité de nos compatriotes¹⁶⁵⁰. Par ailleurs, il ressort de nos entretiens que la séparation armée-nation s'articule autour de quatre axes principaux : l'absence de reconnaissance nationale pour les sacrifices consentis¹⁶⁵¹ (comparaisons régulières avec les Etats-Unis et dans une moindre mesure avec le Canada) ; l'ignorance des citoyens français concernant les questions de défense (travail des armées vers les parlementaires qui en raison de la suspension du service national ne connaissent plus les armées - certainement l'effet le plus inquiétant de cette suspension) ; le statut de sous-citoyen du militaire qui le sépare des autres Français (plus de devoirs et moins de droits) ; et le différentiel de valeurs.

Vu de l'extérieur le discours est plus ambigu. Oscillant entre déclarations politiques rassurantes et constats soulignant une sérieuse inquiétude, il apparaît que les dirigeants politiques français, conscients de se délitement, tentent parfois de le maintenir artificiellement. Ainsi le Président Sarkozy déclarait avec force que « *[l]'armée française n'est pas séparée du reste de la Nation française car l'armée française fait corps avec la Nation française* »¹⁶⁵²,

¹⁶⁴⁸ Edouard GUILLAUD. Allocution du chef d'état-major des armées, à l'Institut des hautes études de la Défense nationale, le 20 mai 2011.

¹⁶⁴⁹ Voir annexe V.

¹⁶⁵⁰ La formule initiale étant : « Bien que mal connue, l'armée est aimée et admirée par une grande majorité de nos compatriotes ». Une confiance qui dérange ! Lettre No. 13/08 du 12 août 2013. Association de soutien à l'armée française, *Engagement*, No. 100, automne 2013. p. 8.

¹⁶⁵¹ Les sacrifices sont ici entendus au sens large et portent entre autres sur la disponibilité, les relations familiales, la limitation et l'interdiction de certains droits, ou encore le rapport à la mort.

¹⁶⁵² SARKOZY. Discours de M. le Président de la République, lors de la cérémonie d'hommage national aux soldats morts en Afghanistan. *Op. cit.*.

tandis que les députés Cova et Grasset, dans un rapport sur les actions destinées à renforcer le lien entre la Nation et son Armée, s'interrogeaient « sur les moyens de rapprocher les militaires de la société civile, de faire en sorte que nos armées soient bien ou mieux perçues et que les militaires occupent la place qui revient à tout citoyen »¹⁶⁵³. En 2003, soit trois ans après la publication du rapport, Charles Cova affirmait même que c'est « une évidence de dire que la fin de la conscription a distendu le lien la Nation et ses armées »¹⁶⁵⁴. François Hollande, alors candidat à l'élection présidentielle promettait de resserrer « les liens entre l'armée et la nation »¹⁶⁵⁵, sous-entendant ainsi que ces liens étaient désormais lâches. L'actuel ministre de la Défense, Jean-Yves Le Drian déclarait quant à lui : « *l'image de l'armée dans l'opinion publique n'a jamais été aussi haute. Je pense que le 14 juillet est une manifestation importante de lien entre l'armée et la nation* »¹⁶⁵⁶. Lien tenu s'il en est, et certainement insuffisant pour répondre au sentiment d'isolement des officiers.

Car, les officiers se sentent en effet isolés du reste de la société. Ils se sentent souvent incompris et déclassés, notamment en raison du « faible intérêt de la population et du gouvernement pour les questions militaires »¹⁶⁵⁷. Ce sentiment est cependant à relativiser comme le souligne le chef de bataillon Bertreux, dans la mesure où il procède de perceptions elles-mêmes induites par une comparaison entre la situation actuelle et un « âge d'or largement mythifié »¹⁶⁵⁸.

« L'armée, au sens générique du mot, pour maintenir sa cohésion et transmettre ses valeurs, honore ses anciens, glorifie ses morts et cultive ses traditions. Le discours légitime qu'elle tient sur elle-même, en interne, relève de l'historiographie et doit permettre à ses membres de s'approprier un certain nombre de mythes, utiles par ailleurs. De cette idéalisation du passé naît la frustration du présent, d'autant plus que les

¹⁶⁵³ GRASSET, COVA. Rapport d'information No. 2490. *Op. cit.*. p. 13.

¹⁶⁵⁴ Charles COVA. Le lien Armée-Nation. In PASCALLON (dir.). *Renforcer l'intégration de la défense dans la nation*. *Op. cit.*. p. 53.

¹⁶⁵⁵ François HOLLANDE. *Le changement c'est maintenant : mes 60 engagements pour la France*. 2012. p. 37.

¹⁶⁵⁶ Jean-Yves LE DRIAN. Invité du Grand rendez-vous Europe 1 - i>Télé - Le Parisien - Aujourd'hui en France. 19 mai 2013.

¹⁶⁵⁷ BARREAU, DUFOURQ, TEULON. *Paroles d'officiers*. *Op. cit.*. p. 107.

¹⁶⁵⁸ BERTREUX. *La chute ? Op. cit.*

militaires, volontaires pour une vie de contrainte et de danger, ressentent le besoin d'être admirés et reconnus par leur peuple et leurs dirigeants. »¹⁶⁵⁹

Ce même constat est fait par Saïd Haddad qui évoque la « survalorisation d'une culture spécifique », c'est-à-dire d'un ensemble de représentations logiquement articulées qui permettent aux individus concernés d'être membres de la communauté. Culture dont Haddad souligne qu'elle a été renforcée par la professionnalisation et le recentrage sur le cœur de métier¹⁶⁶⁰.

Il est donc important d'intégrer dans cet isolement la subjectivité due à la construction identitaire des officiers, héritée du passé et de l'internalisation de normes constitutives de cette identité¹⁶⁶¹. Pour autant il ne faut pas tomber dans l'excès de Bertreux et considérer le caractère relatif du sentiment de déclassement comme l'explication principale du malaise des officiers¹⁶⁶². La réalité est beaucoup plus complexe. S'il est vrai que les officiers se sont repliés sur eux-mêmes en survalorisant leur culture spécifique et en durcissant leur identité autour du cœur de métier¹⁶⁶³, et qu'ils continuent de considérer le modèle militaire comme exemplaire¹⁶⁶⁴, ce n'est pas uniquement par attachement aux gloires passées. Le discours politique sur le service de la nation, la grandeur du métier des armes, ou encore la gloire des anciens, a largement contribué à maintenir chez des officiers particulièrement perméables à ces idées, l'impression d'une supériorité morale sur le reste de la population parfois considérée comme étant à la dérive, en quête de sens, voire décadente. A y regarder de plus près il existe un discours lénifiant sur la grandeur du métier des armes dont se servent les politiques pour maintenir le monde militaire sous anesthésie intellectuelle. Anesthésie à laquelle se prêtent bien volontiers des officiers eux-mêmes en quête d'un sens à donner à leur engagement. Le culte des valeurs des anciens et des héros militaires du passé est ainsi doublement entretenu par la sphère politico-militaire, pendant que la société se tourne vers d'autres idoles et d'autres valeurs¹⁶⁶⁵. Le fossé entre l'armée et la

¹⁶⁵⁹ *Id.*

¹⁶⁶⁰ HADDAD. La culture militaire à l'épreuve de la professionnalisation. *Op. cit.* p. 30-32.

¹⁶⁶¹ MARCH, OLSEN. The Logic of Appropriateness. *Op. cit.*

¹⁶⁶² BERTREUX. La chute ? *Op. cit.* ; Jérôme DUPONT. L'Armée de terre : un outil coûteux, marginalisé, en perte d'efficacité. *Secret Défense-Marianne* [blog], 6 décembre 2010.

¹⁶⁶³ HADDAD. La culture militaire à l'épreuve de la professionnalisation. *Op. cit.* p. 30-32.

¹⁶⁶⁴ MIGNOT. *Regard d'un militaire sur la société française*. *Op. cit.*

¹⁶⁶⁵ ALBERT. Du martyr à la star. *Op. cit.*

nation se creuse. L'indifférence grandit, à peine masquée par le rituel du 14 juillet que certains osent même aujourd'hui remettre en question, ou des cérémonies commémoratives sur la pertinence desquelles l'unité nationale est loin d'être faite. La médiatisation de quelques évènements ponctuels ne doit pas faire oublier que le militaire est « un personnage à bas bruit »¹⁶⁶⁶, et qu'en règle générale le « silence des médias concernant l'armée est assourdissant »¹⁶⁶⁷. Pour s'en convaincre il suffit de suivre les cortèges transportant les dépouilles des soldats vers l'Hôtel national des Invalides, et de constater que peu de Français se déplace pour leur rendre un dernier hommage¹⁶⁶⁸. « Nous sommes passée vis-à-vis de la mort, d'une déférence attentive à une indifférence pressée »¹⁶⁶⁹, écrit Le Guay. En ce qui concerne la mort *pro patria* cette indifférence pressée résonne comme une insulte dans l'esprit de nombreux militaires qui y voient un déni de reconnaissance, voire une forme de mépris à l'égard des sujétions du métier des armes. D'autant que, comme nous le disait un officier, « *ce sont les civils qui décident du sort de leurs militaires en les envoyant sur des théâtres d'opérations complexes pour mener des opérations dont le sens* » échappe parfois aux officiers eux-mêmes¹⁶⁷⁰. « *Le sens de l'action militaire n'est donc plus toujours très bien compris pour le citoyen, pour l'homme de la rue. En démocratie, c'est lui qui a le pouvoir !* »¹⁶⁷¹ affirmait l'amiral Guillaud alors le chef d'état-major des armées. De fait l'action du militaire français ainsi que les risques encourus sont trop souvent méconnus de la société civile. Le militaire est ainsi, non seulement d'une « utilité invisible »¹⁶⁷², mais également d'une mort invisible. Selon Elias la solitude procède du sentiment du mourant confronté à une société dans laquelle il n'a plus de place¹⁶⁷³. Pour les militaires, mourants en sursis, ce sentiment de solitude est le produit

¹⁶⁶⁶ Olivier GILLOT. De l'utilité du militaire pour la société. Association de soutien à l'armée française, *Engagement*, No. 98, printemps 2013. p. 58.

¹⁶⁶⁷ DURANDIN. *Le déclin de l'armée française. Op. cit.* p. 216.

¹⁶⁶⁸ La comparaison avec la mobilisation qui entoure le transport des soldats canadiens morts au combat vers le bureau du Coroner à Toronto, Ontario, et dont les cercueils passent sur une portion de la Highway 401, désormais connue sous le nom de *Highway of Heroes* (Autoroute des Héros), est ici inévitable. Barbara Jankowski souligne cependant que les hommages à Paris ont « rassemblé un nombre croissant de personnes à partir de 2010 ». JANKOWSKY. *Opinion publique et armées à l'épreuve de la guerre en Afghanistan. Op. cit.* p. 39.

¹⁶⁶⁹ LE GUAY. *Qu'avons-nous perdu en perdant la mort ? Op. cit.* p. 163-164.

¹⁶⁷⁰ Entretien avec un officier subalterne de l'armée de Terre. Novembre 2013 (OSbAT25). A ce titre un colonel se demandait : « [e]n quoi le sacrifice de nos soldats en Afghanistan va-t-il peser sur le dénouement d'un conflit qui nous dépasse largement ? ». DUPONT. *L'Armée de terre. Op. cit.*

¹⁶⁷¹ GUILLAUD. Allocution du chef d'état-major des armées, à l'Institut des hautes études de la Défense nationale, le 20 mai 2011.

¹⁶⁷² GILLOT. De l'utilité du militaire pour la société. *Op. cit.* p. 57.

¹⁶⁷³ ELIAS. *La solitude des mourants. Op. cit.*

de la séparation spirituelle qui se creuse entre eux et la nation et dont l'expression la plus violente est l'indifférence face au sacrifice suprême.

Tout le débat autour du lien armée-nation repose sur une erreur d'appréciation : les militaires ne sont pas séparés physiquement, ni intellectuellement de la société civile, ils le sont spirituellement. Cette dernière a perdu le sens du sacré attaché à la nation. Cette séparation est encore plus marquée avec les officiers. Alors qu'ils continuent de s'incliner devant le dieu-nation et son cortège de saints que sont la subordination, le don de soi, ou le sens du service, la nation s'est tournée vers ce Veau d'or qu'est le bien-être individuel. Aux premiers la dépersonnalisation, aux seconds l'hyperpersonnalisation. « *Etre militaire, c'est avant tout ne plus s'appartenir, ni même appartenir à sa propre famille : j'ai conscience de la dureté de ces propos en présence de nos familles éprouvées par le deuil. Etre militaire, c'est appartenir à la Nation. Exister et agir pour elle. Vivre et mourir pour elle.* »¹⁶⁷⁴ Ces propos sont particulièrement illustratifs du poids du facteur religieux dans les perceptions entourant la mort *pro patria*. Il est somme toute assez surprenant d'entendre de la bouche d'un prélat, fut-il militaire, qu'un individu appartient à la nation et non pas à Dieu, même si cela confirme le glissement de la religion spirituelle vers la religion temporelle. Il l'est encore plus à nos yeux d'affirmer qu'un individu ne s'appartient pas. Pour autant nous notons la cohérence avec la relation maître-serviteur dont nous avons dit qu'elle caractérise les relations politico-militaires.

Au-delà des seuls officiers c'est l'armée française dans son ensemble qui est coupée spirituellement des citoyens. A tel point que certains élus proposaient en janvier 2015 un retour du service national pour rétablir le lien armée-nation¹⁶⁷⁵. La professionnalisation ne pouvait que créer un fossé entre la société française et l'armée et rompre « le lien "charnel" entre la Défense et le citoyen, la Défense et le "soldat-citoyen" »¹⁶⁷⁶. Sans aller jusqu'au postulat excessif de la « ghettoïsation des armées »¹⁶⁷⁷, il est évident qu'une distance s'est installée entre la société française et ses armées, voire, de manière plus large, entre la société et la Défense. Comme le souligne Pierre Pascallon, les pouvoirs publics n'ont eu de cesse de lutter contre l'affaiblissement du lien armée-nation démontrant ainsi que le pouvoir politique avait pleinement conscience des conséquences du passage à une armée de métier sur la relation entre

¹⁶⁷⁴ RAVEL. Hommage national à nos camarades tombés en Afghanistan. *Op. cit.*.

¹⁶⁷⁵ Le retour d'un service national fait débat. *Le Figaro.fr*, 23 janvier 2015.

¹⁶⁷⁶ Pierre PASCALLON. Peut-on retrouver une véritable intégration Armée-Nation ? In PASCALLON (dir.). *Renforcer l'intégration de la défense dans la nation. Op. cit.* p. 13.

¹⁶⁷⁷ *Ibid.*.

la société française et ses militaires¹⁶⁷⁸. Le simple fait de s'interroger sur lien armée-nation souligne d'ailleurs une séparation qui ne devrait pas exister. Aucun citoyen ne devrait, pour quelque raison que ce soit, être, fusse par les mots, séparé du reste de la nation. Les militaires, du fait de leurs sujétions exorbitantes, encore moins. Mais nous le savons « les soldats français demeurent des citoyens différents des autres »¹⁶⁷⁹. Formule aseptisée, pour dire que le militaire est en effet un citoyen avec des devoirs plus importants que ses compatriotes, mais avec des droits autrement limités. Il est celui à qui l'on demande de mourir pour la patrie, mais à qui on refuse le droit de prendre pleinement part au débat public. Comment les militaires pourraient-ils ne pas se sentir isolés ?

Le risque est double. D'une part une telle situation pourrait amener l'armée à toujours plus de repli sur une identité singulière, d'autre part elle pourrait conduire la société civile à se couper définitivement de son armée¹⁶⁸⁰. L'ensemble aboutirait à un déclin progressif de la défense française¹⁶⁸¹, déclin sans aucun doute déjà amorcé comme l'indique Catherine Durandin¹⁶⁸².

« [A]u-delà des réductions de budget et de format, c'est la présence de l'armée dans la Nation qui s'estompe au point de disparaître. Or comment un pays peut-il maintenir, voire renforcer son esprit de défense et sa résilience en cas de crise si la population ne connaît plus son armée et ne voit plus ses militaires que le 14 juillet »¹⁶⁸³ s'interroge l'ASAF. Comment créer du lien si la spécificité militaire tend à retrancher l'armée de la communauté nationale alors que l'armée n'existe que par et pour le peuple français ?¹⁶⁸⁴ « La société française ne s'intéresse plus guère au monde militaire et bien des officiers ont aujourd'hui l'impression de vivre dans une sphère à part. (...) Les Français ont une image brouillée des armées et de leurs

¹⁶⁷⁸ *Id.* p. 14-16.

¹⁶⁷⁹ COSTE. Le nouveau statut général des militaires *Op. cit.* p. 26.

¹⁶⁸⁰ Jean-René BACHELET. L'Armée dans la Nation. In PASCALLON (dir.). *Renforcer l'intégration de la défense dans la nation. Op. cit.* p. 31-32.

¹⁶⁸¹ Bernard MESSANA. Les trois coups. Association de soutien à l'armée française, *Engagement*, No. 99, été 2013. p. 16-20.

¹⁶⁸² DURANDIN. *Le déclin de l'armée française. Op. cit.* L'ASAF parle quant à elle de « dérives qui affaiblissent nos armées ». Notre armée qui disparaît ! Lettre No. 15/05 du 15 mai 2013. Association de soutien à l'armée française, *Engagement*, No. 99, été 2013. p. 9.

¹⁶⁸³ *Id.* p. 8.

¹⁶⁸⁴ BENTEGEAT. *Aimer l'armée. Op. cit.* p. 92 ; BACHELET. *Pour une éthique du métier des armes. Op. cit.* p. 38. Voir l'article 1 de la Loi No. 2005-270 du 24 mars 2005 portant statut général des militaires (Article L4111-1 du Code de la défense).

officiers (...) »¹⁶⁸⁵. L'indifférence de la nation à l'égard de l'armée s'explique ainsi selon Catherine Durandin par « le traitement que l'éducation fait de la guerre, des guerres ... » et la présentation extrêmement négative qu'elle en propose, ainsi que par « l'appel à l'humanitaire »¹⁶⁸⁶. Constat d'ailleurs partagé par le général Bentegeat¹⁶⁸⁷. Il est en effet vrai que le discours sur les horreurs des guerres passées, entretenu notamment lors des commémorations supposés éviter que les futures générations ne sombrent à nouveau dans la guerre, contribue à jeter l'opprobre non seulement sur la guerre elle-même, mais également sur l'ensemble des activités qui s'y rapportent. Il est alors compliqué d'articuler la mise au ban de la guerre et la valorisation de la mort au combat.

La rupture du lien armée-nation n'est pas uniquement théorique ou seulement affaire de perceptions de la part des officiers ou des militaires dans leur ensemble. Sinon comment expliquer que les députés Cova et Grasset se soient interrogés sur le nécessaire rapprochement entre militaire et société civile¹⁶⁸⁸ ? Comment expliquer cette réponse du ministère de la Défense à une question écrite d'un sénateur : « la volonté de renouveler le lien indispensable qui unit la Nation à son armée constitue un axe central de l'action du ministère de la défense »¹⁶⁸⁹ ? Au début des années 90, le journaliste de défense Jean Guisnel, soulignait déjà que « l'élite des jeunes français ne sait plus ce qu'est l'armée, ni même à quoi elle sert »¹⁶⁹⁰. Pourtant, bien que la suspension du service national a accentué la fracture, son importance doit être relativisée comme le suggérait le député Serge Vincon, puis les députés Cova et Grasset¹⁶⁹¹.

Pour contrer cette indifférence croissante un groupe d'officiers, en recommandation à la suite d'une étude sur le sujet, appelait à redynamiser le soutien de la nation à son armée à grand

¹⁶⁸⁵ BARREAU, DUFOURQ, TEULON. *Paroles d'officiers. Op. cit.* p. 43.

¹⁶⁸⁶ DURANDIN. *Le déclin de l'armée française. Op. cit.* p. 179-180.

¹⁶⁸⁷ BENTEGEAT. *Aimer l'armée. Op. cit.* p. 155.

¹⁶⁸⁸ GRASSET, COVA. Rapport d'information No. 2490. *Op. cit.* p. 13.

¹⁶⁸⁹ Réponse du ministère de la Défense publiée dans le Journal Officiel du Sénat du 24 juin 1999, p. 2144, à la question écrite No. 15665 de M. Hubert Haenel (Haut-Rhin - UMP) publiée dans le Journal Officiel du Sénat du 15 avril 1999, p. 1224.

¹⁶⁹⁰ Jean GUISNEL. La perception du monde civil par les militaires. In *Défense et Société*. Actes du colloque organisé sous la direction de Pascal Boniface par l'Institut de Relations Internationales et Stratégiques (IRIS) le Cercle de Réflexions et d'Études sur les Problèmes Internationaux (CRESPI), 20 octobre 1994 à Paris. Paris : La Documentation Française, 1995. p. 31.

¹⁶⁹¹ Serge VINCON. Rapport No. 231, projet de loi adopté par l'Assemblée nationale portant réforme du service national, déposé le 26 février 1997 au nom de la Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées. ; GRASSET, COVA. Rapport No. 2490. *Op. cit.* p. 13. Voir également CORTA. *L'image des armées dans la société. Op. cit.*

renfort de communication¹⁶⁹². Recommandation inutile et à peu de frais. Inutile, parce que la communication est depuis longtemps employée pour maintenir le lien armée-nation sous respiration artificielle. A peu de frais, parce qu'elle ne nécessite pas de travail de fond pour comprendre les mécanismes qui ont conduit à la fracture.

« Sur toutes les données, les réponses favorables à l'armée sont en croissance depuis la suppression du service militaire. Les armées suscitent des sentiments de sympathie, de sécurité et même de fierté à une large majorité, et cette majorité se renforce depuis 1997 : la fierté passe de 59 à 67%. »¹⁶⁹³ Ce constat repose selon nous à la fois sur la satisfaction, pour ne pas dire le soulagement, de ne plus avoir à participer à la défense de la nation¹⁶⁹⁴ et sur la méconnaissance croissante des citoyens concernant leurs armées. La création de Services d'information et de relations publiques (SIRPA) dans chaque armée puis de la DICOd a sans nul doute contribué à construire l'image des armées. Si en 1994 le SIRPA, déclarait par la voix de son chef, « [n]ous ne voulons pas faire de l'image une arme de combat », en 2012 pour l'ancien chef de la branche Terre du SIRPA « la guerre pour l'opinion publique » était déclarée¹⁶⁹⁵. Dans le même temps le colonel Corta affirmait que le SIRPA souhaitait « que l'opinion publique porte un regard positif sur l'armée de la France »¹⁶⁹⁶, ce qui, inévitablement induit une volonté active de faire en sorte que la société française ait une « bonne image » des armées¹⁶⁹⁷. Le combat avait finalement déjà commencé en dépit des déclarations rassurantes. D'autre part le nombre de sondages portant sur l'opinion des Français sur la Défense et le budget alloué à ces enquêtes démontrent clairement que la lutte pour l'image est une préoccupation centrale du ministère de la Défense¹⁶⁹⁸. De manière générale, le budget de la communication de la Défense est un indicateur révélateur de l'importance de la fonction « information et communication » pour les occupants de l'Hôtel de Brienne.

Mais au final, et en dépit des efforts de communication et de la perception largement positive que les citoyens ont de la défense, l'armée est encore loin d'occuper « sereinement sa

¹⁶⁹² ANDRE, SOUBELET, SOULET et al.. *Le soutien de la nation à l'action militaire. Op. cit.*, p. 58.

¹⁶⁹³ Henri MENDRAS. Les Français et l'armée. *Revue de l'OFCE*, Vol. 3, No. 86, Juillet 2003. p. 137.

¹⁶⁹⁴ GUISEL. La perception du monde civil par les militaires. *Op. cit.*, p. 31.

¹⁶⁹⁵ ROYAL. *La guerre pour l'opinion publique. Op. cit.*

¹⁶⁹⁶ CORTA. L'image des armées dans la société. *Op. cit.*, p. 40.

¹⁶⁹⁷ *Id.*, p. 38.

¹⁶⁹⁸ Cours des comptes. *Les dépenses de communication des ministères*. Communication à la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire de l'Assemblée nationale, octobre 2011. Notamment p. 59, 61 et 70 ; Gilles CHEVALIER, Françoise MIQUEL. *Rapport sur la fonction communication dans les forces armées*. Mission d'audit de modernisation, Contrôle général des armées, avril 2006. Notamment p. 11-17.

place au sein de la société française », et d'être « un sujet de consensus »¹⁶⁹⁹. Si les militaires sont « supposés garantir les intérêts nationaux et la sécurité de la France », il apparaît que l'Etat ne leur en donne toujours pas les moyens et que le pays n'est pas réellement attaché à son armée¹⁷⁰⁰. « Si la mort du soldat émeut – émotion ponctuelle – le devenir de l'armée n'intéresse plus »¹⁷⁰¹. Peut-être est-ce là l'objet du consensus.

Quoi qu'il en soit, cette indifférence générale de la nation à l'égard de son armée renforcée par la suspension du service national a aujourd'hui pour conséquence une indifférence au sort de celles et ceux qui ont été sacrifiés sur l'autel de la sécurité des citoyens. Le sacrifice *pro patria* ne semble désormais plus faire sens pour la majorité de ces derniers. Il est vrai qu'en 2015 l'idéalité du sacrifice *pro patria* ne correspond plus à rien puisque la France n'est plus menacée à ses portes, puisque « la patrie n'est plus en danger »¹⁷⁰². Dans une société marquée par le libéralisme et l'individualisme il est beaucoup plus facile de « se faire représenter dans la fonction militaire - avec toutes les incertitudes liées à cette solution, plutôt que de se sacrifier pour la communauté politique, geste auquel il ne trouvera par ailleurs ni utilité ni panache, et qu'il préférera, sincèrement, déconsidérer »¹⁷⁰³. Comme Le Guay le souligne deux logiques s'affrontent : l'une est celle du primat de l'individu sur le groupe, l'autre celle du primat du groupe sur l'individu¹⁷⁰⁴. La réconciliation de ces logiques ne peut aujourd'hui passer que par un débat profond, décomplexé à défaut d'être dépassionné, mais surtout un débat honnête qui n'élude aucune question, ne rejette aucune idée et envisage sereinement toutes les options. Parmi ces options celle d'un nouveau modèle de défense, fondé non plus sur un existant mais sur l'évaluation d'un besoin, est à étudier sérieusement. Peut-être est-il temps de penser à l'éventualité de la suppression de l'armée telle qu'elle existe aujourd'hui. La vraie question qui doit occuper le débat ne doit plus porter sur la pérennisation d'une institution qui semble se marginaliser et que la société française regarde d'un œil lointain. Il doit se porter sur les besoins en matière de défense nationale et les meilleurs moyens d'y répondre. Le rôle des sociétés de défense et de sécurité ou l'utilisation de systèmes robotisés sont deux pistes qui tendent à questionner la pertinence au XX^e siècle du mythe du guerrier hoplitique combattant au corps à

¹⁶⁹⁹ CORTA. L'image des armées dans la société. *Op. cit.*, p. 34.

¹⁷⁰⁰ DURANDIN. *Le déclin de l'armée française*. *Op. cit.*, p. 252-253.

¹⁷⁰¹ *Ibid.*.

¹⁷⁰² BARREAU, DUFOURQ, TEULON. *Paroles d'officiers*. *Op. cit.*, p. 157.

¹⁷⁰³ DESMONS. *Mourir pour la patrie*. *Op. cit.*, p. 14.

¹⁷⁰⁴ LE GUAY. Représentation actuelle de la mort dans nos sociétés. *Op. cit.*, p. 117.

corps ou du soldat en uniforme. Il semble que certains adversaires des armées françaises ont déjà compris l'intérêt de démilitariser la guerre.

Les temps « post-héroïques » ne nécessitent plus aujourd'hui de sacrifice et favorisent la disparition de la figure du héros militaire au profit de nouvelles idoles¹⁷⁰⁵. Seul subsiste un tribut somme toute superficiel à ceux qui ont donné leur vie pour la nation. Nous l'avons souligné, la technologie en rendant possible l'idée du zéro mort au combat est venu renforcer cette disqualification de la mort. Les confrontations modernes n'ont plus grand-chose en commun avec les guerres du passé. La mort au combat est certes toujours une possibilité, mais elle est désormais réduite en termes de probabilité. A tel point que les officiers eux-mêmes ont intégré la nécessaire minimisation des pertes au combat¹⁷⁰⁶. La société française n'est plus habituée aux affres de la guerre et aux morts qu'elle induit inévitablement¹⁷⁰⁷. Au-delà de l'absence de considération dont souffrent les officiers c'est donc l'absence de débat sur le sujet qui nous paraît le plus inquiétant. En évitant l'indispensable discussion entre armée et nation, chacun s'éloigne de l'autre à une vitesse aujourd'hui préoccupante. Si la population française ne s'informe pas sur son armée, elle ne comprendra jamais ni leurs inquiétudes ni leurs sujétions¹⁷⁰⁸. Elle ne pourra au final pas comprendre pourquoi la mort est un élément incontournable, fut-il tragique, de la défense d'une nation¹⁷⁰⁹. Elle ne pourra donc pas respecter le contrat « meurs pour nous en contrepartie de notre reconnaissance » établi par le SGM. « L'éloignement entre le monde des soldats et la nation est perceptible. (...) La société militaire est mal intégrée et isolée » et « les cérémonies officielles ne suffisent pas à combler cette

¹⁷⁰⁵ ALBERT. Du martyr à la star. *Op. cit.*.

¹⁷⁰⁶ BARREAU, DUFOURQ, TEULON. *Paroles d'officiers. Op. cit.* p. 157.

¹⁷⁰⁷ Pour le général Bernard Thorette, chef d'état-major de l'armée de Terre de septembre 2002 à juillet 2006, « [l]a France n'est plus habituée à des pertes massives. Si demain, elles venaient à se produire, cela changerait totalement l'appréciation de l'opinion sur les opérations extérieures ». Bernard THORETTE. Mourir pour quoi ? Entretien accordé avec Alain Joxe à Yann Mens. *Alternatives Internationales*, Vol. 12, No. 53, 2011. p. 57.

¹⁷⁰⁸ Par s'informer nous entendons chercher à obtenir par eux-mêmes plus d'informations sur le fonctionnement des armées, leur organisation ou encore la condition militaire. Les campagnes de communications organisées par l'institution de défense sont trop superficielles et orientées pour offrir une connaissance précise et objective du monde militaire. Leur tropisme « communicationnel » prend trop souvent le pas sur l'objectif éducatif. D'autre part, les informations fournies par les médias souffrent également de leur manque de profondeur analytique et souvent d'impartialité.

¹⁷⁰⁹ *Ibid.*.

distance, elles relèvent du spectacle, de la distraction ou de la mobilisation émotionnelle ponctuelle »¹⁷¹⁰.

« Tous ceux qui ont combattu pour la France, ceux qui sont morts, ceux qui ont survécu, blessés dans leur chair ou leur esprit, ceux qui luttent encore pour elles sont tous sous la responsabilité directe de la Nation. Elle ne peut déléguer ce droit et ce devoir. Déroger à ce principe politique serait mentir à nos soldats et, par eux, à toute la Cité. »¹⁷¹¹

Si « gagner l’immortalité promise dans la gloire par le sacrifice pour la patrie se paie comptant et du prix le plus fort »¹⁷¹², il est indispensable que la promesse de reconnaissance dépasse le simple exercice de communication des cérémonies d’hommage. Si la société française veut conserver son armée elle doit reconsidérer le « contrat spécifique » qui les lie¹⁷¹³. Nous l’avons dit l’Etat n’a pas aboli la mort. Tout au plus, en la maîtrisant il peut « aider les individus à vivre la mort et à la dépasser comme figure effrayante du néant ; il enseigne à savoir bien mourir, en donnant un objet – la patrie – au don de soi. On meurt alors "pour quelque chose" »¹⁷¹⁴. C’est la mort pour la patrie qui « va mettre l’immortalité à portée de main de l’humanité »¹⁷¹⁵. Cette idée n’est pas nouvelle. Elle renvoie à une conception latreutique de la mort telle que Cicéron, la décrivait déjà dans *La République*¹⁷¹⁶. Les commémorations ont toujours relevé du « discours idéologique s’adressant aux vivants et devant les inciter à mourir encore pour la cité »¹⁷¹⁷. Le discours est symbolique, le lieu l’est tout autant¹⁷¹⁸. Mais aujourd’hui il est clair que la reconnaissance nationale à l’égard des militaires morts au combat ne dépasse pas le niveau du symbole ponctuel supposé inciter les vivants à inscrire leurs pas

¹⁷¹⁰ DURANDIN. *Le déclin de l’armée française. Op. cit.*, p. 174 ; BABEY. Le sacrifice du soldat : Cour des Invalides. *Op. cit.*

¹⁷¹¹ Luc RAVEL. La mémoire de la France ? Association de soutien à l’armée française, *Engagement*, No. 101, hiver 2013. p. 71.

¹⁷¹² DESMONS. *Mourir pour la patrie ? Op. cit.*, p. 12.

¹⁷¹³ Bertrand DARRAS. Le contrat armées-nation ? Association de soutien à l’armée française, *Bulletin*, No. 93, Hiver 2011. p. 29.

¹⁷¹⁴ DESMONS. *Mourir pour la patrie ? Op. cit.*, p. 11.

¹⁷¹⁵ *Id.*, p. 12-13.

¹⁷¹⁶ CICERON. *De la République – De Republica*. In *Œuvres complètes de Cicéron. Op. cit.*, I, III-IV.

¹⁷¹⁷ DESMONS. *Mourir pour la patrie ? Op. cit.*, p. 23.

¹⁷¹⁸ *Id.*, p. 23-24.

dans ceux de leurs Anciens. Ainsi le Président Sarkozy déclarait lors d'une cérémonie d'hommage national à des soldats morts en Afghanistan : « "Honneur et Patrie". Vous connaissiez mieux que quiconque le sens de ces deux mots. Vous les avez fait vivre. Puissent-ils toujours se trouver de jeunes Français qui vous ressemblent pour que les générations futures comprennent encore leur signification »¹⁷¹⁹. Mais les discours et les symboles ne suffisent pas offrir un horizon au sacrifice suprême. La mort *pro patria*, en faisant l'objet d'une valorisation à moindre frais et d'une instrumentalisation discutable, réduit à la fois le sens et la visibilité du don de soi du militaire. « Consens à mourir, lui dit-on, mais n'attend pas de reconnaissance ». La mort du soldat devient à la fois « aphone »¹⁷²⁰ et invisible.

La participation des armées françaises au conflit en Afghanistan est l'application de cet appel à un sacrifice sans rétribution. L'émotion suscitée par l'embuscade d'Uzbin, n'a pas contredit ce constat. Elle n'aura même pas contribué à changer les mentalités. Au mieux elle aura été un facteur supplémentaire justifiant le retrait des troupes françaises en décembre 2014. Le cas afghan est donc, selon nous, à la fois un terrain d'étude privilégié et une illustration de nos réflexions sur le sacrifice suprême.

¹⁷¹⁹ Nicolas SARKOZY. SARKOZY. Discours de M. le Président de la République, lors de la cérémonie d'hommage national aux soldats morts en Afghanistan. *Op. cit.*.

¹⁷²⁰ *Id.*, p. 123.

TROISIEME PARTIE
MOURIR *POUR LA FRANCE EN AFGHANISTAN*

3.1. L'ENGAGEMENT FRANÇAIS EN AFGHANISTAN

« Durant treize années, les forces françaises ont conduit des actions sécuritaires dans la capitale, puis dans l'Est du pays dans les vallées de la Surobi et de la Kapisa. Parallèlement, elles ont accompagné les forces de sécurité afghanes, dans leur formation et au combat. Au terme de treize ans d'intervention, les armées françaises ont ainsi contribué à la formation de forces de défense et de sécurité capables d'affronter les défis sécuritaires qui se posent à l'Afghanistan.

Entre 2001 et 2014, plus de 70 000 soldats français ont été engagés sur le théâtre afghan. Au plus fort des opérations, 4 000 militaires y participaient. Cet engagement a coûté la vie à 89 soldats français et fait plus de 700 blessés. »¹⁷²¹

Treize années de combats, 89 soldats français morts et plus de 700 blessés, et une question qui revient souvent : pourquoi sont-ils morts ? A cette question s'en ajoute naturellement une seconde : dans quel but ? Pourquoi la France a-t-elle décidée de s'engager dans un conflit à plus de 5 000 kilomètres de ses frontières ? Pourquoi a-t-elle choisie d'envoyer des soldats mourir en Afghanistan ? En 2008 le journaliste spécialiste des questions de défense s'interrogeait déjà légitimement : *Pourquoi nos soldats tombent-ils là-bas ?*¹⁷²² En conclusion de son ouvrage, six ans avant le retrait des forces françaises, il appelait déjà à « [t]rouver la porte de sortie, et vite ! »¹⁷²³ Une lucidité qui semble avoir fait défaut aux autorités politiques françaises et aux Français dans leur ensemble.

Le professeur Jean-Charles Jauffret se posait la même question au moment du retrait des troupes et se demandait ce que les soldats français sont « allés faire dans cette galère » ? Pour lui la réponse semblait évidente : « [s]oldats professionnels, ils ont fait leur métier »¹⁷²⁴. Réponse laconique et malheureuse qui traduit selon nous le sentiment de la plupart des citoyens qui voient désormais dans la mort de soldats français dans des conflits lointains la conséquence

¹⁷²¹ *La présence militaire française en Afghanistan*. Site Internet de l'ambassade de France en Afghanistan.

¹⁷²² MERCHET. *Mourir pour l'Afghanistan*. *Op. cit.*.

¹⁷²³ *Id.* p. 171.

¹⁷²⁴ Jean-Charles JAUFFRET. *La guerre inachevée : Afghanistan, 2001-2013*. Paris : Autrement, 2013. p. 205.

tragique mais normale de l'exercice du « métier » des armes par des professionnels consentant *a priori* par contrat au sacrifice suprême.

Expression d'une volonté politique elle-même calquée sur une appréciation américaine de l'importance de la menace terroriste et des moyens à mettre en œuvre pour y faire face, l'envoi de troupes en Afghanistan procède d'un mouvement de solidarité envers les Etats-Unis et non d'une réponse à une menace contre les intérêts français. Au-delà des raisons qui ont présidées à cette décision (le *pourquoi* ?), les objectifs poursuivis par cette intervention (le *pour quoi* ?) restent sujets à questionnements. Nous l'avons souligné, renoncer à la vie ne peut se concevoir sans un sens à donner à ce sacrifice suprême. Certes la France s'est initialement engagée aux côtés des Etats-Unis pour « installer la démocratie » et « combattre le fondamentalisme »¹⁷²⁵, mais pourquoi est-elle restée après l'annonce de la victoire sur les Talibans et sur Al-Qaida ? Il est vrai que d'autres objectifs sont venus se greffer au fur et à mesure de l'intervention. Mais est-ce que changer « la situation des droits de la femme »¹⁷²⁶ ou former les forces de défense et de sécurité en Afghanistan offrent un sens au sacrifice des soldats français ?

Avant d'essayer de comprendre comment la vision américaine a imprégné celle des membres de l'Otan, puis de voir comment cette vision a influé sur la décision française, il nous paraît important de souligner rapidement la complexité des raisons qui ont conduit à l'intervention de la coalition en Afghanistan.

3.1.1. *Rappel historique et contextualisation*

« Pendant près de cinquante années du vingtième siècle – de 1929 à 1978 – il [l'Afghanistan - *ndla*] a été l'un des pays les plus paisibles (*peaceful*) en Asie. Il a maintenu sa neutralité durant la Seconde Guerre mondiale, évité la guerre avec ses voisins, et n'a connu ni tueries de masse ni désordre sur son sol. Tout cela a été désintégré par un coup d'état marxiste en 1978. »¹⁷²⁷

¹⁷²⁵ Philippe CONTE. *Afghanistan, guerre lointaine ?* Paris : L'Harmattan, 2011. p. 117-119.

¹⁷²⁶ *Id.* p. 119.

¹⁷²⁷ William MALEY. *The Afghanistan Wars*. Gordonsville, VA: Palgrave MacMillan, 2002. p. 1.

Comment l'Afghanistan a-t-il pu devenir en quelques décennies, à la suite du retrait des troupes soviétiques en février 1989, le théâtre d'un conflit qui aura duré un peu plus de treize années¹⁷²⁸, impliquant 49 pays et occasionnant des milliers de morts et de blessés physiques et psychologiques ? La réponse semble simple de prime abord : l'Afghanistan des Talibans offrait un refuge aux terroristes d'Al-Qaïda dont certains ont planifié, organisé et mis en œuvre les attaques du 11 Septembre 2001. A ce titre la « guerre contre le terrorisme » pouvait être déclaré pour renverser le régime taliban, capturer Oussama ben Laden et lutter contre le terrorisme. C'est là la justification donnée par le Président des Etats-Unis d'Amérique le 20 septembre 2001.

« Le 11 septembre, les ennemis de la liberté ont commis un acte de guerre contre notre pays. (...) Les Américains ont de nombreuses questions ce soir. Ils demandent : "Qui a attaqué notre pays ?" Les éléments de preuve que nous avons rassemblés désignent tous un ensemble de groupements terroristes vaguement liés entre eux, connu sous le nom d'Al-Qaïda. (...) Ce groupe et leur chef — une personne du nom d'Oussama ben Laden — sont liés à de nombreux autres groupements établis dans divers pays (...). Les dirigeants d'Al-Qaïda exercent une grande influence en Afghanistan et aident les talibans à maintenir leur contrôle sur la plus grande partie du territoire afghan. En Afghanistan, on peut observer la conception du monde d'Al-Qaïda. (...) Les talibans doivent agir, et le faire immédiatement. Ils doivent livrer les terroristes, ou ils partageront leur sort. (...) Notre guerre contre la terreur commence par Al-Qaïda mais elle ne se termine pas là. Elle ne se terminera que lorsque chaque groupe terroriste capable de frapper à l'échelle mondiale aura été repéré, arrêté et vaincu »¹⁷²⁹.

Il semble néanmoins insuffisant de se limiter à cette justification. Pour qui prend le temps d'opérer un léger retour en arrière, les choses deviennent bien plus compliquées qu'il n'y paraît.

¹⁷²⁸ Les opérations ont débuté le 7 octobre 2001 avec le lancement de l'opération *Enduring Freedom* (Liberté immuable), et ont officiellement pris fin le 28 décembre 2014 avec le transfert de la responsabilité de la sécurité du pays au Afghans par l'OTAN.

¹⁷²⁹ George W. BUSH. Allocution du Président des Etats-Unis d'Amérique à la Nation. Congrès des Etats-Unis, Washington DC, 20 septembre 2001. Traduction par le *U.S. Department of State*. Version originale : George W. BUSH. Address to the Joint Session of the 107th Congress. United States Capitol, Washington DC, September 20, 2001. In *Selected Speeches of President George W. Bush: 2001-2008*. p. 65-73.

Il existe une littérature aujourd'hui abondante sur l'histoire de l'Afghanistan. Sans entrer dans le détail de cette histoire chaotique et passionnante pour qui s'intéresse spécifiquement à ce pays, il nous paraît essentiel de revenir sur le contexte qui a précédé l'intervention de la coalition autour des Etats-Unis. Et ce pour une raison évidente : l'exigence du sacrifice *pro patria* auquel fait écho l'imposition juridique du consentement au sacrifice suprême du SGM de 2005, ne peut être comprise que si ce sacrifice fait sens, c'est-à-dire s'il est justifié par la défense des intérêts de la nation. Il est donc d'autant plus important que les comportements sont le produit de « processus historico-dépendants d'adaptation »¹⁷³⁰, de faire un détour par l'histoire pour comprendre quels étaient les intérêts, si tant est qu'il y en ait eu, de la France à envoyer ses soldats mourir à 5 500 kilomètres du territoire national. En l'occurrence, la décision d'intervention de la France aux côtés de l'allié américain est inévitablement la résultante d'un processus ancré dans l'histoire.

Si les attentats du 11 Septembre 2001 en été l'élément déclencheur de l'intervention en Afghanistan, un certains nombres de facteurs propices à cette intervention était déjà présents dès le début des années 90. Après le retrait des troupes soviétique d'Afghanistan entre mai 1988 et février 1989, le pays est confronté à une guerre civile débutée à la suite du coup d'état communiste et de l'assassinat de Daoud en avril 1978¹⁷³¹. A la suite de quoi le pouvoir tombe entre les mains des militaires et membres du Parti démocratique du peuple afghan (PDPA) qui décident de suspendre la Constitution promulguée en 1964 sous Zaher Chah. L'arrivée aux affaires du PDPA entraîne alors le retour des islamistes radicaux qui lui disputent le pouvoir. Le PDPA se tourne alors naturellement vers l'URSS, alliée traditionnelle notamment depuis le traité d'amitié et de coopération de 1921. L'arrivée massive des troupes soviétiques fin 1979, après que le président du Conseil révolutionnaire de la République démocratique d'Afghanistan et Secrétaire général du Comité central du PDPA Hafizullah Amin a été renversé puis assassiné par les soviétiques eux-mêmes, transforme le conflit entre islamistes et PDPA, en lutte contre l'envahisseur soviétique.

Vers la fin du conflit, en raison du soutien apporté par les Etats-Unis aux islamistes, la confrontation devient problématique pour l'URSS et Mikhaïl Gorbatchev décidera de retirer les troupes soviétiques d'Afghanistan.

¹⁷³⁰ MARCH, OLSEN. The Logic of Appropriateness. *Op. cit.*, p. 696.

¹⁷³¹ Le coup d'état a lieu le 27 et Daoud est assassiné le 28.

En avril 1992, le régime communiste est renversé et Kaboul qui est prise par Ahmed Chah Massoud entraînant des affrontements entre musulmans radicaux et musulmans modérés, entre sunnites et chiites, ainsi qu'entre différentes communautés ethniques (notamment Pachtounes, Tadjiks, Ouzbeks et Hazaras). Le 24 avril les accords de Peshawar instaurent un Conseil islamique intérimaire comprenant 51 membres et dirigé par Sibghatullah Mojaddedi. Fin juin, en vertu du paragraphe 2 des accords de Peshawar, un conseil exécutif de dix membres remplace le Conseil intérimaire pour gouverner le pays et Burhanuddin Rabbani, chef du Jamaat-e-Islami (Tadjiks et musulmans modérés), devient chef de l'Etat afghan pour quatre mois à la place de Mojaddedi, puis voit son mandat renouvelé en décembre pour une période de dix-huit mois. Rabbani sera alors confronté à l'opposition de Gulbuddin Hekmatyar, chef du parti Hezb-e-Islami, qui n'a pas accepté d'être écarté du pouvoir¹⁷³² et de voir le commandant Ahmed Massoud nommé au poste de ministre de la Défense. L'opposition se cristallise et tourne à la guerre civile, le Hezb-e-Islami bombarde Kaboul avec des roquettes en mai puis en août 1992 tuant plus d'un millier de civils¹⁷³³. La violence des combats entre factions rivales et le nombre de morts à Kaboul dû aux attaques menées par l'ensemble des groupes impliqués¹⁷³⁴, inciteront Rabbani à conclure l'accord d'Islamabad en mars 1993 entre le gouvernement, Hekmatyar et cinq autres groupes rebelles. A cette époque, comme l'indique Maley, le « monde était largement indifférent à ce qui se passait »¹⁷³⁵. L'accord prévoit alors le partage du pouvoir entre Rabbani et Hekmatyar qui devient Premier ministre. Pour autant le Hezb-e-Islami lance de nouveaux des roquettes sur Kaboul et Hekmatyar exige le départ de Massoud en contrepartie de l'arrêt des combats. Rabbani trouvera un compromis en plaçant les ministères de la Défense et de l'Intérieur sous le contrôle de commissions en mai 1993 pour une durée de deux mois à l'issue desquels les deux ministres devaient être élus par une assemblée des commandants de la résistance¹⁷³⁶. Les dissensions entre les différents membres du gouvernement, le jeu des puissances extérieures (notamment le Pakistan, l'Ouzbékistan, l'Iran et l'Arabie Saoudite), les divergences d'intérêts des différentes factions et de leurs milices armées, et l'absence d'un Etat centralisateur auront raison de l'accord d'Islamabad. La capitale afghane devient le lieu des

¹⁷³² Hekmatyar s'était vu attribué le poste de Premier ministre à l'issue des pourparlers de paix du 25 mai 1992. Le poste lui échappera en raison de son implication dans la tentative de destruction de l'avion du Président Mojaddedi.

¹⁷³³ MALEY. *The Afghanistan Wars. Op. cit.* p. 199.

¹⁷³⁴ Notamment le Hezb-e Wahdat, le Ittihad-e Islami, Harakat-e Islami, le Djamiat et le Shura-e Nazar.

¹⁷³⁵ MALEY. *The Afghanistan Wars. Op. cit.* p. 199.

¹⁷³⁶ *Id.* p. 199-200.

luttres de pouvoirs traduites par les combats et les bombardements à la roquette auxquels Massoud tente de mettre fin. En janvier 1994, le Hezb-e-Islami d'Hekmatyar, renforcé par le Junbesh-e-Melli d'Abdul Rachid Dostom, le Hezb-e-Wahdat d'Abdul Ali Mazârî, et le Jabha-e Melli de Modjaddedi, lance une attaque de roquettes sur Kaboul à laquelle Massoud résiste tout en parvenant à repousser Dostom hors de la ville.

C'est à cette époque qu'apparaît un nouveau groupe dans la mêlée. Dès août 1994, les Talibans font leur apparition avec pour ambition de libérer l'Afghanistan des seigneurs de guerre qui le dirigent, et d'instaurer une société islamique. En octobre les Talibans se révoltent à Kandahar et obtiennent le soutien du Pakistan. Ils occupent la ville le mois suivant. Début 1995 ils sont aux portes de Kaboul et le Président Hekmatyar leur abandonne son quartier général de Charasiab situé à onze kilomètres au sud de la capitale. En mars le commandant Massoud reprend la position et stoppe l'avancée des Talibans. La pluie de roquettes qui s'est abattue sur Kaboul depuis avril 1992 a fait, selon Etienne Gille, président de l'association Amitié franco-afghane (Afrane), « au moins 9 800 morts et 56 100 blessés »¹⁷³⁷. Chiffres impossibles à vérifier et contredits suivant les sources dont certaines annoncent jusqu'à 25 000 morts dans la capitale afghane sur la période 1993-1995¹⁷³⁸.

En septembre 1996 la prise de Kaboul par les Talibans est plutôt bien accueillie par le Département d'Etat américain. Sans pour autant le soutenir, les Etats-Unis n'étaient pas hostiles au régime islamiste des nouveaux maîtres de Kaboul. L'ancienne Secrétaire d'Etat adjoint pour les Affaires du Proche-Orient, Robin Raphel, qualifia même leur arrivée au pouvoir d'« avancée positive » (*positive step*)¹⁷³⁹. Le régime de Kaboul avait alors réussi à apporter la paix à Kaboul et à sécuriser une grande partie du pays¹⁷⁴⁰. Cette stabilité retrouvée présentait notamment l'intérêt pour les Etats-Unis de pouvoir envisager avec optimisme le développement du projet de pipeline Unocal¹⁷⁴¹. « Il y avait une capitale dont on aurait pu s'attendre qu'elle soit très inquiète de l'accession au pouvoir et de l'occupation de Kaboul par les Talibans :

¹⁷³⁷ Etienne GILLE. Les combats à Kaboul depuis 1992. *Les Nouvelles d'Afghanistan*, Vol. 72, No. 4, 1996. p. 4. Cité in MALEY. *The Afghanistan Wars*. Op. cit.. p. 206.

¹⁷³⁸ Amnesty International. *Afghanistan: International Responsibility for Human Rights Disaster*. London: Amnesty International, ASA 11/09/95, 1995. p. 13.

¹⁷³⁹ Frederick H. GAREAU. *State Terrorism and the United States: From Counterinsurgency to the War on Terrorism*. Atlanta, GA: Clarity Press and Zed Books, 2004. p. 194. Egalement, Angelo RASANAYAGAM. *Afghanistan, A Modern History: Monarchy, Despotism or Democracy? The Problems of Governance in the Muslim Tradition*. London and New York, NY: I.B. Tauris, 2003. p. 171.

¹⁷⁴⁰ Jusqu'en 1998, seules la région du nord-est, occupée par Massoud, et celle du Hazâradjat, ainsi que la ville de Mazâr-e Charif, fief du général Dostum, n'étaient pas sous contrôle des Talibans.

¹⁷⁴¹ MALEY. *The Afghanistan Wars*. Op. cit.. p. 244-245.

Washington DC. Pourtant il n'en fût rien. Certains y virent une opportunité », souligne même William Maley¹⁷⁴². La sécurité ainsi rétablie dans le pays était cependant assortie de l'application stricte de la sharia qui donnait à la notion même de sécurité un sens très éloigné de celui généralement répandu en Occident, incluant notamment l'idée de « sécurité humaine », c'est-à-dire le droit de chaque individu à « se libérer de la peur et se prémunir contre le besoin »¹⁷⁴³. En fait, jusqu'à l'assassinat de l'ancien Président Najibullah le 27 septembre 1996, les violations des droits de l'Homme par les Talibans après les prises de Kandahar et Hérat, n'ont pas véritablement attiré l'attention de la communauté internationale¹⁷⁴⁴.

Ce qu'il faut essentiellement retenir ici c'est que la communauté internationale ne semblait pas particulièrement émue par le sort des Afghans, ni durant la période qui a vu s'affronter les différentes factions rebelles entre elles et avec le gouvernement, ni lorsque les anciens seigneurs de guerre sont arrivés au pouvoir à la faveur de violences ayant occasionné des milliers de morts et de blessés. Personne n'a non plus réagit à l'arrivée des Talibans à Kaboul. Pourtant déjà à l'époque les modalités d'exercices du pouvoir et l'imposition de la charia par le nouveau régime islamiste étaient connus. Les Etats-Unis, qui avaient soutenus les moudjahidines dans leur lutte contre les soviétiques, avaient regardé d'un œil conciliant la prise de pouvoir des Talibans.

Ce n'est qu'en 1997 lorsque Madeleine Albright, nouvellement nommée Secrétaire d'Etat, qualifiera le régime de méprisable (*despicable*) en raison des violations des droits des femmes, que le positionnement étatsunien, sous la présidence de William J. Clinton, commencera à changer¹⁷⁴⁵. Dès lors le fossé ne cessera de se creuser notamment autour de la question du genre (*gender issue*). Ces « tensions sur la question du genre reflétaient en fait une tension bien plus profonde entre une vision du monde gouverné par les règles d'une société internationale en évolution, et une vision du monde régulé par la parole de dieu »¹⁷⁴⁶. C'est sur cette différence que va dès lors se cristalliser la rupture. Le 7 août de l'année suivante les attaques terroristes contre les ambassades américaines au Kenya et en Tanzanie auront

¹⁷⁴² *Id.* p. 226-227.

¹⁷⁴³ Programme des Nations Unies pour le Développement. *Rapport mondial sur le développement humain 1994*. Paris : Economica, 1994. p. 25. Mary H. KALDOR. Comblent le gap sécuritaire : la sécurité humaine. In Emmanuel GOFFI, Grégory BOUTHERIN. *Les conflits et le droit*. Paris : Choiseul, 2011. p. 97-112.

¹⁷⁴⁴ MALEY. *The Afghanistan Wars. Op. cit.* p. 236.

¹⁷⁴⁵ *Id.* p. 242 ; GAREAU. *State Terrorism and the United States. Op. cit.* p. 194 ; Gilles DORRONSORO. *Revolution Unending: Afghanistan, 1979 to the Present*. Translated from French by John King. New York, NY: Columbia University Press, 2005. p. 301.

¹⁷⁴⁶ MALEY. *The Afghanistan Wars. Op. cit.* p. 243.

définitivement raison de la relation entre les Etats-Unis et les Talibans. L'erreur la plus importante commise par les maîtres de Kaboul aura été d'accueillir Oussama Ben Laden sur le sol afghan¹⁷⁴⁷. C'est toujours en 1997, après que l'administration américaine ait déterminé que Ben Laden était responsable des attaques à la voiture piégée devant leurs ambassades¹⁷⁴⁸, que les premières frappes de Tomahawk ont été opérées sur les camps d'entraînement d'Al-Qaida en Afghanistan.

Ces frappes furent suivies en 1999 de sanctions économiques et financières unilatérales imposées par l'administration Clinton au motif que les Talibans avaient « accepté que le territoire sous leur contrôle en Afghanistan soit utilisé comme refuge (*safe haven*) et base d'opérations pour Oussama Ben Laden et Al Qaida » et que cela représentait « une menace inhabituelle et extraordinaire pour la sécurité nationale et la politique étrangère des Etats-Unis »¹⁷⁴⁹. Ces sanctions furent elles-mêmes suivies d'un régime de sanctions décidé par les Nations unies et l'établissement d'un Comité du Conseil de sécurité (Comité des sanctions contre Al-Qaida) chargé de contrôler et de superviser la mise en œuvre et l'application de ce régime¹⁷⁵⁰. Il est notable de constater que le contenu de la résolution 1267 est un condensé à la fois de l'inculpation de Ben Laden par les Etats-Unis le 4 novembre 1998, de l'*Executive order 13129* du Président Clinton du 4 juillet 1999, et de la lettre adressée par le Représentant permanent adjoint des Etats-Unis au Secrétaire général des Nations Unies le 4 octobre 1999¹⁷⁵¹. La formulation de cette résolution et son contenu démontrent le poids des Etats-Unis dans sa rédaction et leur impact sur le Conseil de sécurité (CSNU). La résolution exige par ailleurs que Ben Laden soit remis « aux autorités compétentes soit d'un pays où il a été inculpé, soit d'un pays qui le remettra à un pays où il a été inculpé, soit d'un pays où il sera arrêté et effectivement traduit en justice »¹⁷⁵². Ce qui revenait à demander à ce qu'il soit remis aux Etats-Unis où il

¹⁷⁴⁷ *Id.*, p. 248.

¹⁷⁴⁸ Grand Jury Indictment S(9) 98 Cr. 1023 (LBS). United States of America vs. Usama Bin Laden, Muhammad Atef et al.. United States District Court Southern District of New York. 04 November 1998.

¹⁷⁴⁹ Presidential Executive Order 13129 – Blocking Property and Prohibiting Transactions With the Taliban. July 4, 1999. Office of the Federal Register, National Archives and Records Administration. Weekly Compilation of Presidential Documents, Volume 35, Issue 27, July 12, 1999. p. 1281-1283.

¹⁷⁵⁰ Conseil de sécurité des Nations Unies. Résolution S/RES/1267 (1999), du 15 octobre 1999. Voir également : Lutte contre le terrorisme. Site internet de la Représentation permanente de la France auprès des Nations Unies à New York.

¹⁷⁵¹ United Nations Security Council. Letter Dated October 1999 from the Deputy Permanent Representative of the United States of America to the United Nations Addressed to the Secretary-General. S/1999/1021. 4 October 1999.

¹⁷⁵² Conseil de sécurité des Nations Unies. Résolution S/RES/1267 (1999), du 15 octobre 1999.

avait été inculpé notamment pour les attentats de 1998 à Dar es Salaam et Nairobi¹⁷⁵³. En d'autres termes la résolution 1267 nous semble traduire alors une préoccupation américaine bien plus qu'une inquiétude internationale, et encore moins française comme nous le verrons. Ce que l'on voit poindre ici est une crainte spécifiquement étatsunienne à l'égard des actions terroristes menées par Al-Qaida contre leurs intérêts et leurs ressortissants.

C'est à partir de cette résolution que la situation va rapidement se dégrader. Les Talibans refuseront de se soumettre aux exigences de la résolution 1267, en retour de quoi une nouvelle résolution sera adoptée imposant des sanctions économiques et financières, mais également diplomatiques et potentiellement militaires. La résolution 1333 du 19 décembre 2000, prenant acte du fait que « les Taliban continuent de donner refuge à Usama bin Laden et de lui permettre, ainsi qu'à ses associés, de diriger un réseau de camps d'entraînement de terrorisme à partir du territoire tenu par eux et de se servir de l'Afghanistan comme base pour mener des opérations terroristes internationales » et que les maîtres de Kaboul n'ont pas consenti à remettre Oussama Ben Laden à la justice américaine, décide en effet de placer l'action de la communauté internationale sous chapitre VII de la Charte des Nations Unies¹⁷⁵⁴. En outre la résolution souligne le caractère complexe de la situation en Afghanistan et élargit les préoccupations que cette situation soulève à la production d'opium et au narcotrafic, aux droits de l'Homme, à la situation humanitaire, aux discriminations à l'encontre des femmes et des filles et aux violations du droit international. En conséquence de quoi le Conseil de sécurité transforme une problématique spécifiquement américaine en menace sur la paix et la sécurité internationales¹⁷⁵⁵, permettant ainsi le passage au chapitre VII et ouvrant la voie vers le recours à la force. Au cours des années 1999 et 2000 la tension s'accroît au point que certains observateurs soulignent que les Etats-Unis envisageaient déjà une intervention militaire à l'été 2001¹⁷⁵⁶. Les attentats perpétrés aux Etats-Unis le 11 septembre 2001 feront définitivement basculer la situation vers l'intervention armée.

¹⁷⁵³ Grand Jury Indictment S(9) 98 Cr. 1023 (LBS). *Op. cit.*.

¹⁷⁵⁴ Conseil de sécurité des Nations Unies. Résolution S/RES/1333 (2000), du 19 décembre 2000.

¹⁷⁵⁵ *Ibid.*.

¹⁷⁵⁶ Cette intervention, facilitée par l'arrivée de George W. Bush à la présidence des Etats-Unis le 18 décembre 2000, aurait été préparée avec l'aide de la Russie, de l'Inde et de l'Iran. Rahul BEDI. India joins anti-Taliban coalition. *Jane's International Security News*, 15 March 2001 ; India in anti-Taliban military plan. *Indiareacts*, 26 June 2001. Elle aurait par ailleurs commencé bien avant les attentats du 11 septembre par des frappes américaines sur les camps d'entraînement d'Al-Qaida. Zahir TANIN. Afghanistan: Campaign of conflict. *BBC News*, 2 January, 1999 ; Jonathan STEELE, Ewen MACASKILL, Richard NORTON-TAYLOR (ed.) HARRIMAN. Threat of US strikes passed to Taliban weeks before NY attack. *Guardian*, Saturday 22

Il apparaît donc que l'intervention en Afghanistan ne procède pas uniquement des attaques du 11 septembre mais d'une situation qui s'est dégradée au fil du temps en raison des tensions et de l'impossible dialogue entre les Etats-Unis et le régime taliban. Les positionnements figés d'un côté comme de l'autre ont favorisé une montée aux extrêmes. Comme le souligne William Maley, « il ne faut pas tomber dans tentation du réductionnisme qui inciterait à attribuer un facteur causal unique à des processus et des développements historiques complexes »¹⁷⁵⁷.

3.1.2. *Les attentats du 11 septembre et la légitimation de l'intervention en Afghanistan*

Au regard du déroulé des événements ayant conduit à l'intervention en Afghanistan, il apparaît que la lutte contre le terrorisme international est en effet passée peu à peu du statut de menace contre les intérêts étatsuniens à celui de menace contre le monde libre, d'un acte effectivement perpétré contre les Etats-Unis d'Amérique à des actes potentiellement à venir et susceptibles de viser n'importe quel pays. Ce glissement est clairement affiché dans le discours prononcé par le Président George W. Bush le 20 septembre 2001 dans lequel il est possible d'identifier un processus de sécurisation en quatre temps reposant sur une universalisation de la menace terroriste¹⁷⁵⁸ :

- 1 Une attaque a effectivement eu lieu contre les Etats-Unis spécifiquement : « [*l]*e 11 septembre, les ennemis de la liberté ont commis un acte de guerre contre notre pays »¹⁷⁵⁹.
- 2 Cependant, cette attaque visait la liberté partout dans le monde : « *la nuit est tombée sur un monde différent, un monde où la liberté elle-même fait l'objet d'une attaque* »¹⁷⁶⁰.

September 2001. Parallèlement dès le 3 septembre 2001 le navire britannique *HMS Illustrious* appareillait pour le Proche-Orient. Carrier heads for the Middle East. *BBC News*, 3 September, 2001.

¹⁷⁵⁷ MALEY. *The Afghanistan Wars. Op. cit.* p. 4.

¹⁷⁵⁸ BUZAN, WÆVER. Macrosecuritisation and security constellations. *Op. cit.* p. 260-261. Voir également l'ensemble des développements sur l'universalisme et ses différentes formes p. 272-273.

¹⁷⁵⁹ BUSH. Allocution du Président des Etats-Unis d'Amérique à la Nation. *Op. cit.* p. 66.

¹⁷⁶⁰ *Ibid.*. On note ici le recours à la notion de liberté, valeur libérale supposée partagée par les membres de l'Otan, facilitant la transmission du message de menace au sein de la communauté de valeur atlantique.

- 3 La menace terroriste concerne donc l'ensemble du monde : « *Al-Qaïda est au terrorisme ce que la mafia est à la criminalité. Son but n'est pas d'obtenir de l'argent, mais de refaire le monde et d'imposer ses convictions extrémistes partout dans le monde* »¹⁷⁶¹. Puis, « *[e]n Afghanistan, on peut observer la conception du monde d'Al-Qaïda* »¹⁷⁶².
- 4 De fait, pour contrer cette menace globale, une lutte globale, c'est à dire impliquant le monde entier, doit être menée : « *[c]ette lutte n'est cependant pas celle de la seule Amérique. Et son enjeu n'est pas seulement la liberté de l'Amérique. Cette lutte est celle du monde entier. C'est une lutte de civilisation. C'est la lutte de tous ceux qui croient au progrès et au pluralisme, à la tolérance et à la liberté* »¹⁷⁶³.

C'est cette construction qui permet à George Bush de déclarer dans le même discours : « *[c]haque pays, dans chaque région, doit maintenant prendre une décision. Ou bien vous êtes avec nous, ou bien vous êtes avec les terroristes* »¹⁷⁶⁴.

La présentation du terrorisme comme menace existentielle visant non seulement les Etats-Unis mais également l'ensemble du monde, ouvrira la voie à un processus de sécurisation dont l'aboutissement sera la mise en œuvre de mesures exceptionnelles¹⁷⁶⁵.

*« Les Américains se demandent : comment allons-nous livrer et gagner cette guerre ? Nous consacrerons toutes les ressources à notre disposition — tous les moyens diplomatiques, tous les outils du renseignement, tous les instruments des forces de l'ordre, toutes les influences financières et toute arme nécessaire de guerre — à la dislocation et à la défaite du réseau terroriste mondial. (...) Ces mesures sont essentielles. Mais la seule façon de vaincre le terrorisme et la menace qu'il fait peser sur notre mode de vie est de l'arrêter, de l'éliminer et de le détruire là où il pousse. »*¹⁷⁶⁶

¹⁷⁶¹ *Ibid.*

¹⁷⁶² *Id.* p. 67.

¹⁷⁶³ *Id.* p. 70.

¹⁷⁶⁴ *Id.* p. 69. Cette formule confirme le recours à un universalisme inclusif tel que défini par Buzan et Wæver. BUZAN, WÆVER. *Macrosecuritisation and security constellations. Op. cit.* p. 260.

¹⁷⁶⁵ BUZAN, WÆVER, WILDE. *Security: A New Framework for Analysis. Op. cit.* ; OWENS. *The Return of Realism. Op. cit.* p. 484-502 ; Colleen BELL. *The Freedom of Security: Governing Canada in the Age of Counter-Terrorism.* Vancouver, BC: University of British Columbia Press, 2011. p. 106-107.

¹⁷⁶⁶ BUSH. *Allocution du Président des Etats-Unis d'Amérique à la Nation. Op. cit.* p. 69-70.

Dès lors l'intervention armée est justifiée *de facto* sans que personne ne conteste le bien-fondé du discours américain. Le 7 octobre 2001 débute donc l'opération américaine *Enduring Freedom* (OEF - Liberté Immuable en français) avec le bombardement des positions d'Al-Qaida et des Talibans, à l'aide notamment de bombardiers B-1 et B-52, ainsi que de F-14 et F-18 lancés des portes aéronefs *USS Entreprise* et *USS Carl E. Vinson* déployés dans l'Océan indien. Cette opération décidée et conduite par les Etats-Unis traduit la vision américano-centrée de la solution à apporter à la menace terroriste : « [s]ur mes ordres, l'armée des Etats-Unis a initié des frappes contre les camps d'entraînement terroristes d'Al Qaida et les installations militaires du régime des Talibans en Afghanistan. Ces actions soigneusement ciblées ont pour objectif de mettre un terme à l'utilisation de l'Afghanistan comme base d'opérations terroristes, et d'attaquer les capacités militaires du régime des Talibans »¹⁷⁶⁷.

La 13 novembre suivant les Talibans fuyaient Kaboul et le 16 décembre Colin L. Powell, alors Secrétaire d'Etat des Etats-Unis déclarait : « nous avons détruit Al Qaida en Afghanistan et nous avons mis un terme au rôle de l'Afghanistan comme refuge à l'activité terroriste »¹⁷⁶⁸. L'optimisme américain sur la capacité à rapidement mettre fin au conflit et établir un nouveau gouvernement était appuyé par le même optimisme de la part de la communauté internationale. La résolution 1378 du 14 novembre 2001 affirmait ainsi que le Conseil de sécurité appuyait les « efforts du peuple afghan visant à établir une nouvelle administration de transition conduisant à la formation d'un gouvernement » reposant sur une large base et une représentation multiethnique du peuple afghan¹⁷⁶⁹. C'est cette apparente réussite de la mission OEF qui interroge ensuite sur la poursuite des opérations. Eu égard aux objectifs présentés par le Président Bush, la chute des Talibans et la « destruction » d'Al-Qaida en Afghanistan auraient dû marquer la fin de l'intervention américaine. Catherine Durandin s'interroge ainsi : « [u]ne fois le régime taliban renversé et Kaboul investie en quelques semaines de la fin de l'année 2001, au nom de quelle croisade – entre démocratisation et stabilisation par le nettoyage – fallait-il poursuivre ? »¹⁷⁷⁰ Selon nous, une fois l'opération lancée et le soutien à la fois des alliés otaniens et d'autres nations acquis, la machine était lancée et les pièces placées pour

¹⁷⁶⁷ George W. BUSH. Address to the Nation on Operations in Afghanistan. The Treaty Room of the White House, Washington DC, October 7, 2001. In *Selected Speeches of President George W. Bush: 2001-2008*. p. 75.

¹⁷⁶⁸ Colin L. POWELL. Remarks by Secretary of State to Tim Russert. *NBC News*, "Meet the Press", December 16, 2001.

¹⁷⁶⁹ Conseil de sécurité des Nations Unies. Résolution S/RES/1378 (2001), du 14 novembre 2001.

¹⁷⁷⁰ Catherine DURANDIN. *L'OTAN : Histoire et fin ?* Paris : Editions Diploweb.com, 2013. p. 201-202.

poursuivre dans la dynamique libérale d'imposition de la démocratie dans la lignée de la théorie de la paix libérale, ou théorie de la paix démocratique, reposant sur la démocratisation et la bonne gouvernance, le respect du droit, la promotion et la protection des droits de l'Homme, la croissance de la société civile et le développement d'économies de marché ouvertes. C'est l'adoption de cette approche globale par l'Otan qui a favorisé le processus d'imposition de la paix (*peace-enforcement*) et de construction de l'Etat afghan (*state-building*) ayant suivi les frappes de la coalition menée par les Etats-Unis.

La sécurisation autour du terrorisme initiée par les Etats-Unis s'est donc propagée parmi les membres de l'Alliance. L'empreinte américaine dans l'Otan ainsi que son poids aux Nations Unies ont rendu possible cette propagation non seulement chez les alliés otaniens mais bien au-delà. A cela est venue s'ajoutée la contrainte établie par le Président Bush lorsque, dans l'émotion qui a suivi les attentats du 11 septembre, il a imposé, de manière manichéenne et fermée à toute négociation, l'option « avec ou contre nous ». Toute la stratégie de la coalition se focalisera dès lors autour de la « guerre contre le terrorisme » déclarée par George W. Bush, portée par, comme nous avons déjà eu l'occasion de le souligner, le positionnement de du terrorisme au rang de menace majeure et une sécurisation autour du terrorisme qui a profondément marqué la pensée stratégique contemporaine¹⁷⁷¹.

Ainsi, en 1999, à peine huit mois après les attentats contre les ambassades américaines au Kenya et en Tanzanie, le nouveau concept stratégique de l'Otan introduisait le terrorisme dans les risques pouvant mettre en cause les « intérêts de sécurité de l'Alliance »¹⁷⁷². En 2008 à Bucarest, l'Otan livrait la vision stratégique de la FIAS :

« [n]ous nous réunissons à Bucarest pour réaffirmer notre détermination à aider la population et le gouvernement élu de l'Afghanistan à construire un Etat durablement stable, sûr, prospère et démocratique, respectueux des droits de l'homme et libéré de la menace du terrorisme. L'Afghanistan est la priorité clé de l'Alliance. Nous avons reconnu, après les événements tragiques du 11 septembre 2001, que la sécurité euro-

¹⁷⁷¹ BUZAN, WÆVER. *Macrosecritisation and security constellations. Op. cit.*

¹⁷⁷² Le Concept Stratégique de l'Alliance. Approuvé par les chefs d'Etat et de gouvernement participant à la réunion du Conseil de l'Atlantique Nord tenue à Washington les 23 et 24 avril 1999.

atlantique et, plus largement, la sécurité internationale sont liées à la stabilité et à l'avenir de l'Afghanistan »¹⁷⁷³.

Le risque terroriste sera encore présent dans le concept stratégique de 2010 dans lequel il est souligné qu'il « est une menace directe pour la sécurité des citoyens des pays de l'OTAN et, plus largement, pour la stabilité et la prospérité internationales » et que l'Alliance renforcera à la fois sa capacité de détection et de défense contre la menace terroriste¹⁷⁷⁴. Notons que cette universalisation, ainsi que le lien fait entre le terrorisme, la situation en Afghanistan et la sécurité internationale, correspond parfaitement à celle établie par l'administration américaine notamment dans le discours de George W. Bush du 20 septembre 2001, ce qui renforce le sentiment de l'adoption pure et simple par l'Alliance du discours américain.

On retrouve ici l'effet des communautés de sécurité de Adler et Barnett en matière de partage d'identité, de valeurs et de significations communes¹⁷⁷⁵, ainsi que la solidarité face à une menace commune, ou présentée comme telle, soulignée par Frédéric Ramel et Charles-Philippe David dans le cas spécifique de l'Otan après le 11 septembre¹⁷⁷⁶. L'appartenance à la communauté de sécurité atlantique a ainsi induit l'adoption d'une identité partagée, une forme d'identité sociale¹⁷⁷⁷, par l'ensemble de ses membres, et à laquelle est associée l'idée de responsabilité de chacun vis-à-vis de chacun¹⁷⁷⁸. Comme nous l'avons déjà souligné, Adler et Barnett, voient dans cette socialisation l'établissement de « lieux où les acteurs politiques apprennent et même peut-être "enseignent" aux autres ce que sont leurs interprétations de la situation et leurs compréhensions normatives »¹⁷⁷⁹. En conséquence de quoi l'on peut déduire que le comportement des membres de l'Alliance à la suite des attentats de 2001 ont suivi une logique d'adéquation normative correspondant à leur perception de leur identité et de leur rôle au sein de l'Otan¹⁷⁸⁰. Stets et Burke soulignent par ailleurs, que l'activation d'une identité implique une auto-vérification c'est-à-dire un contrôle de l'adéquation du rôle, et donc du

¹⁷⁷³ BARAT-GINIES. *L'engagement militaire français en Afghanistan 2011-2011*. *Op. cit.* p. 70.

¹⁷⁷⁴ *Engagement actif, défense moderne*. *Op. cit.*

¹⁷⁷⁵ ADLER, BARNETT. *Security Communities*. *Op. cit.* p. 31.

¹⁷⁷⁶ RAMEL, DAVID. « Oui mais... ». *Op. cit.*

¹⁷⁷⁷ STETS, BURKE. *Identity Theory and Social Identity Theory*. *Op. cit.* p. 226.

¹⁷⁷⁸ ADLER, BARNETT. *Security Communities*. *Op. cit.* p. 4.

¹⁷⁷⁹ *Id.* p. 43 ; IKENBERRY, KUPCHAN. *Socialization and Hegemonic Power*. *Op. cit.*

¹⁷⁸⁰ MARCH, OLSEN. *The Logic of Appropriateness*. *Op. cit.*

comportement, d'un agent aux standards liés à cette identité¹⁷⁸¹. Un agent peut en effet avoir plusieurs identités. Selon Stets et Burke, chacune de ces identités peut être « activée » en fonction des circonstances avec pour objectif d'adapter le comportement à adopter à la dite situation. Ce phénomène, que les auteurs appellent « saillance » (*saliency*)¹⁷⁸², permet d'expliquer l'adéquation normative de certains Etats après les attentats du 11 septembre 2001¹⁷⁸³. La saillance est ainsi « liée aux exigences sociales de la situation et résulte de l'interaction entre les individus et les caractéristiques situationnelles. L'activation d'une identité dans une situation donnée permet aux individus de jouer (*accomplish*) leur rôle personnel et/ou social »¹⁷⁸⁴. D'autre part, l'engagement d'un agent dans une identité est lié à la fois au nombre d'agents auxquels il est lié, et à la l'intensité des liens établis. Plus le nombre de liens est important plus l'engagement sera important. De la même manière plus les liens seront forts plus l'engagement sera marqué. En conséquence de quoi, à la suite d'un évènement particulier la probabilité d'activation d'une identité spécifique sera d'autant plus élevée que les liens avec les autres agents concernés par cet évènement seront nombreux et forts¹⁷⁸⁵. De fait, à la suite du 11 septembre les liens entre membres de l'Otan, et plus largement entre certains membres de la communauté internationale, ont conditionnés l'implication de nombreux Etats dans la lutte contre le terrorisme initiée par l'administration Bush. Plus spécifiquement la solidarité¹⁷⁸⁶, qui a été le marqueur du comportement des Etats engagés dans cette « guerre », procède de l'intensité des liens de ces Etats avec les Etats-Unis d'Amérique. L'adoption d'une identité sociale au sein d'une communauté d'intérêts et de perceptions, telle que l'Otan, résulte d'une dépersonnalisation des agents, c'est-à-dire l'adoption des codes et des normes de la communauté d'appartenance¹⁷⁸⁷. L'attitude des agents dépendra donc des perceptions quant aux attentes de la communauté eu égard au rôle attribué aux agents individuellement ou collectivement. C'est pour cette raison que l'application de l'article 5 du Traité de l'Atlantique nord a fait l'objet d'engagement variable sur le théâtre afghan. La perception qu'a chaque Etat du rôle qu'il joue à la fois au sein de la communauté otanienne et sur la scène internationale, a

¹⁷⁸¹ STETS, BURKE. Identity Theory and Social Identity Theory. *Op. cit.*, p. 232.

¹⁷⁸² *Id.*, p. 229.

¹⁷⁸³ *Id.*, p. 230.

¹⁷⁸⁴ *Ibid.*.

¹⁷⁸⁵ *Ibid.*.

¹⁷⁸⁶ Ce point sera traité plus spécifiquement dans le cas de l'engagement français aux côtés des Etats-Unis.

¹⁷⁸⁷ STETS, BURKE. Identity Theory and Social Identity Theory. *Op. cit.*, p. 231-232.

conduit à des implications très diverses de la part des membres de la coalition menée par les Etats-Unis.

En effet, la communauté pluraliste que représente l'Alliance atlantique n'interdit pas, comme nous le verrons pour la France, le maintien d'identités spécifiques. Ces identités seront activées d'ailleurs durant l'intervention et se traduiront par des désaccords entre les membres de la coalition notamment après les difficultés rencontrés par l'Otan en Afghanistan en 2006-2009. Le poids du discours sécuritaire reposant sur la lutte contre la menace terroriste élaboré par l'administration américaine a ainsi, au travers du jeu intersubjectif des perceptions, structuré les comportements politiques de l'ensemble des membres de l'Alliance et au-delà¹⁷⁸⁸. Le concept très contestable de « guerre globale contre le terrorisme » (GWOt), utilisé pour légitimer l'intervention en Afghanistan, est devenu une réalité non contestée structurant les comportements des alliés autour du vocable « terrorisme ». Comme le souligne Pierre-Marie Bonnaud, « [a]u final, peu importe la signification réelle du mot, seule compte l'image qu'il évoque dans l'imaginaire collectif »¹⁷⁸⁹. En l'occurrence l'image des terroristes incarnée par Oussama Ben Laden comme « ennemis de la liberté » était telle que nul n'a songé en contester le fondement et donc la validité. Pourtant, *a posteriori*, il apparaît que « [d]ès 2001, l'ennemi a été mal défini » dans la limite où « le terrorisme n'est pas un ennemi ; c'est une méthode de combat »¹⁷⁹⁰. Il est donc évident que le discours sur la guerre contre le terrorisme illustre parfaitement le processus de macrosécurisation défini par Buzan et Wæver¹⁷⁹¹. La GWOt a ainsi « fournit une macrosécurisation potentiellement dominante autour de laquelle ont pu être coordonnées les politiques étrangères américaine, occidentale et même russe, chinoise et indienne »¹⁷⁹².

Le mot terrorisme est un devenu un mot d'ordre (*watchword*), un « raccourci (*short hand*) symbolique qui renvoi à des images précises et aux narratifs associés »¹⁷⁹³. C'est une sécurisation institutionnalisée qui permet de convoquer le terme sans autre justification pour

¹⁷⁸⁸ STRACHAN, SCHEIPERS. Introduction: The Changing Character of War. *Op. cit.*.

¹⁷⁸⁹ Pierre-Marie BONNAUD. *Justifier la guerre. Mécanismes du discours politique occidental de justification de la guerre moderne*. Mémoire réalisé sous la direction du professeur François-Bernard Huyghe en vue d'obtention du diplôme privé d'études supérieures en défense sécurité et gestion de crise de l'Institut des relations internationales et stratégiques (IRIS Sup'), Paris, 2014. p. 26.

¹⁷⁹⁰ Jean-Pierre STEINHOFER. Quelle stratégie pour la guerre en Afghanistan ? *Revue Défense Nationale*, 2001. Cité in DURANDIN. *L'OTAN*. *Op. cit.* p. 200.

¹⁷⁹¹ BUZAN, WÆVER. Macrosecuritisation and security constellations. *Op. cit.*.

¹⁷⁹² *Id.* p. 272.

¹⁷⁹³ *Id.* p. 267.

intégrer n'importe quelle problématique dans le processus de sécurisation¹⁷⁹⁴. En d'autres termes, la sécurisation autour du terme « terrorisme » s'étend à l'ensemble des problématiques qui y sont liées et entrent donc dans le champ de la macrosécurisation. Le discours manichéen du Président Bush présentant l'alternative avec ou contre les Etats-Unis dans la lutte contre le terrorisme comme le seul choix possible procède de cette macrosécurisation institutionnalisée¹⁷⁹⁵. L'intérêt du recours à des termes clés tels que terrorisme, démocratie ou encore liberté, est qu'ils impactent les perceptions non seulement au plan national, aux Etats-Unis en l'occurrence, mais également celles des opinions publiques internationales. « Le partage de valeurs associées avec ces mots d'ordre facilite la construction d'un sentiment intersubjectif de menace »¹⁷⁹⁶ et facilite conséquemment l'adéquation normative, d'autant que les technologies de l'information et de la communication induisent « une surmédiatisation des relations internationales influençant grandement la constitution du discours politique »¹⁷⁹⁷.

C'est certainement au sein de l'Alliance que la sécurisation a été le plus marquée. L'appel à des valeurs libérales partagées par les membres de l'Otan a favorisé l'adoption d'une perception commune de la menace représentée par le terrorisme. Pour autant il apparaît que la solidarité affichée à l'égard du discours libéral américain n'a pas permis un engagement efficace en Afghanistan. Deux raisons peuvent expliquer cette inadéquation des mesures mises en œuvre par l'Alliance en Afghanistan. D'une part, nous l'avons souligné, l'identité sociale, qui implique un comportement conforme aux attentes de la communauté d'appartenance, n'est pas exclusive d'autres formes d'identités. De fait, bien que solidaires des Etats-Unis, certaines nations ont fait le choix de limiter leur engagement à leurs côtés. D'autre part, l'adoption de la politique américaine a confronté les membres de l'Otan à une absence d'objectifs politiques précis et, par voie de conséquence, à l'impossibilité de définir une véritable stratégie. C'est ce qui conduit Andrew Hoehn et Sarah Harting de la RAND à écrire que, « [a]u sens strict, il apparaît que l'OTAN a mis le pied accidentellement (*stumbled into*) en Afghanistan avec peu ou pas de débat sur l'objectif »¹⁷⁹⁸. Constat abrupte mais renforcé par l'idée d'absence d'état

¹⁷⁹⁴ *Id.*, p. 267.

¹⁷⁹⁵ *Ibid.*.

¹⁷⁹⁶ *Id.*, p. 260.

¹⁷⁹⁷ BONNAUD. *Justifier la guerre. Op. cit.*, p. 72.

¹⁷⁹⁸ Andrew R. HOEHN, Sarah HARTING. *Risking NATO: Testing the Limits of the Alliance in Afghanistan*. Santa Monica, CA: RAND Corporation, 2010. p. 2. Constat également fait par Guillaume Lasconjarias qui dans un article traitant de la réintégration de la France souligne que l'« Otan et partie en guerre, dirigeant une campagne hybride hautement complexe sans idée claire sur l'objectif final (*without a clear view of what to achieve*) ». Guillaume LASCONJARIAS. 'Rentrée dans le rang?' France, NATO and the EU, from the Védérine

final recherché par l'Alliance. Comme le souligne le général Vincent Desportes, en règle générale, et en dépit de l'évidente nécessité de définir des objectifs clairs avant d'initier une intervention, « nous envoyons d'abord des forces pour faire quelque chose, et souvent l'"état final" (*end state*) est défini après que les forces ont été envoyées. L'exemple flagrant est l'Afghanistan »¹⁷⁹⁹. L'état final recherché ne peut cependant être défini si les objectifs politiques n'ont pas été précisément établis et les objectifs politiques ne peuvent être déterminés si les raisons de l'intervention reposent sur une analyse superficielle de la situation. La volonté américaine d'agir vite en focalisant l'attention de la communauté internationale sur Al-Qaida et l'Afghanistan a obéré toute réflexion approfondie sur les causes et les conséquences d'une intervention militaire, et toute capacité à définir des objectifs sérieux *a priori*¹⁸⁰⁰.

En Afghanistan, l'Otan a donc été confrontée à un déficit d'objectif politique et d'approche stratégique comme l'indique Sten Rynning, qui ajoute que « c'est une chose d'annoncer ce qui doit être fait en Afghanistan, c'en est une autre de définir pourquoi vous y êtes »¹⁸⁰¹. C'est, toujours selon Rynning, à cause de ce déficit d'objectif politique traduit en « pensée stratégique inadéquate concernant les fins, les méthodes et les moyens » que l'Otan a échoué en Afghanistan en 2006-2008¹⁸⁰². Malgré tout, Rynning estime que l'Otan a réussi à s'adapter à l'évolution des missions qui lui ont été assignées : contreterrorisme, stabilisation, et assistance à la sécurité, contre-insurrection et transition¹⁸⁰³. Pour autant, l'Alliance a été confrontée à une « déconnexion libérale » (*liberal disconnect*). En adoptant une approche globale (*comprehensive approach*) en Afghanistan elle a confondu l'outil avec l'objectif et s'est avéré incapable de déterminer une stratégie claire. A tel point que, selon Rynning, le tropisme libérale de l'Alliance l'a éloigné de la réalité du conflit afghan¹⁸⁰⁴. Le fait est, selon nous, que l'Otan a simplement adopté l'optique américaine transposée dans les discours de l'administration américaine, notamment sous le mandat de George W. Bush¹⁸⁰⁵.

report to the 2013 French White Paper on national security and defence. *Journal of Transatlantic Studies*, Vol. 12, No. 4, 2014. p. 421.

¹⁷⁹⁹ Vincent DESPORTES. *Small Wars Journal* Interview by Judah Grunstein. August 31, 2008.

¹⁸⁰⁰ *Ibid.*.

¹⁸⁰¹ Sten RYNNING. *NATO in Afghanistan: The Liberal Disconnect*. Stanford, CA: Stanford Security Studies, 2012. p. 203.

¹⁸⁰² *Id.*. p. 2.

¹⁸⁰³ *Id.*. p. 1.

¹⁸⁰⁴ *Id.*. p. 203.

¹⁸⁰⁵ Faye Donnelly, de la University of St Andrews en Ecosse, a d'ailleurs souligné le poids du discours libéral délivré par l'administration Bush dans le cadre de l'intervention en Irak. Ce discours, recourant notamment aux

« Si le monde change, la mission essentielle de l'OTAN reste la même : veiller à ce que l'Alliance demeure une communauté sans pareille de liberté, de paix, de sécurité et de valeurs partagées »¹⁸⁰⁶, affirme le concept stratégique de 2010. Affirmation très libérale s'il en est, qui souligne l'inertie de l'Alliance malgré le constat de l'évolution du monde. Le fait que « le processus d'élargissement est régi depuis 1995 par six principes : le respect des valeurs démocratiques et le plein soutien de la vision politique de l'OTAN dans les pays candidats ; la mise en œuvre de toutes les réformes militaires nécessaires pour se mettre en conformité avec les normes de l'OTAN en matière de professionnalisme et pour assurer le contrôle civil des forces armées ; (...) le soutien politique interne en faveur de l'adhésion à l'OTAN »¹⁸⁰⁷, démontre à la fois le poids du libéralisme au sein de l'Alliance et l'importance du conformisme au sein de la communauté atlantique qui facilite l'adoption des normes et leur institutionnalisation par ses membres. Pour reprendre le postulat de la déconnection libérale de Rynning, il semble que cette déconnection ne concerne pas que l'intervention en Afghanistan.

Cette inadaptation a d'ailleurs été remarquée par de nombreux pays européens qui ont émis des réserves quand l'utilité d'une « approche directe et frontale » pour lutter contre le terrorisme¹⁸⁰⁸. Ce fut notamment le cas de la France, comme nous le verrons, par la voix du Premier ministre Lionel Jospin. « En bref, ils [les pays européens - *ndla*] s'inquiétaient de savoir si les risques associés à un alignement sur Washington et sa guerre contre la terreur étaient supérieurs aux avantages, en particulier si Washington s'engageait dans des voies inconnues ou peut-être trop connues comme en Iraq. »¹⁸⁰⁹ Les perceptions individuelles ont été mises en sommeil au profit d'une perception commune d'origine américaine et institutionnalisée par les membres de l'Alliance atlantique. L'identité sociale a primé sur l'identité de chaque Etat concerné.

notions de liberté et de démocratie, est commun à celui développé pour l'Afghanistan dans la limite où les deux interventions visaient une même fin, à savoir la lutte contre le terrorisme international. Faye DONNELLY. *Redefining the Rules of the Game? A Critical Analysis of the Bush Administration's Foreign Policy Discourse*. Paper presented at the *Northern Political Studies Association Postgraduate Conference for 2008*. The University of Edinburgh, Edinburgh UK, 6 June 2008. Voir aussi Beatrice de GRAAF, George DIMITRIU, Jens RINGSMOSE (eds.). *Strategic Narratives, Public Opinion, and War: Winning domestic support for the Afghan War*. Abingdon, UK: Routledge, 2015.

¹⁸⁰⁶ *Engagement actif, défense moderne. Op. cit.*

¹⁸⁰⁷ Jean-Pierre MAULNY. *Le rapport du groupe d'experts sur le nouveau concept stratégique de l'OTAN « OTAN 2020 : sécurité assurée engagement dynamique »*. Institut de Relations Internationales et Stratégiques. Les analyses stratégiques de l'IRIS. 10 juin 2010. p. 3-4.

¹⁸⁰⁸ HOEHN, HARTING. *Risking NATO. Op. cit.* p. 14-15.

¹⁸⁰⁹ *Id.* p. 15.

Finalement, et pour suivre Catherine Durandin : l'intervention en Afghanistan procède d'un « choix hâtif de cible »¹⁸¹⁰ déterminée par l'administration américaine pour pouvoir lancer aussi rapidement que possible une action de représailles et ainsi répondre aux attentes des Américains. Durandin souligne même que cette précipitation est à mettre spécifiquement au compte du Président George W. Bush qui voulait aller vite, tandis que les militaires américains réclamaient du temps pour préparer l'intervention¹⁸¹¹. Comme le souligne Thierry de Montbrial, « [l]a première raison des déboires actuels est le flou dans la définition des objectifs. L'objectif initial était de chasser les talibans de Kaboul, et donc Al-Qaida d'Afghanistan »¹⁸¹². Or cet objectif était atteint dès le mois de novembre comme l'affirmait Colin Powell¹⁸¹³.

« En septembre 2001, l'OTAN a soutenu, avec l'article 5, la légitime défense des Etats-Unis contre des attaques terroristes. La responsabilité de cette agression fut localisée : Ben Laden et le réseau Al-Qaida abrités par les talibans. Une fois le régime taliban renversé et Kaboul investie en quelques semaines de la fin de l'année 2001, au nom de quelle croisade – entre démocratisation et stabilisation par le nettoyage – fallait-il poursuivre ? »¹⁸¹⁴

La question méritait d'autant plus d'être posée que la poursuite de l'intervention aurait inévitablement un coup humain. En 2008 le Premier ministre François Fillon déclarait devant les députés : « [m]onsieur le président, messieurs les ministres, mesdames et messieurs les députés, nous mesurons tous le poids de notre responsabilité dès lors que le sort de nos soldats est engagé »¹⁸¹⁵. Cette responsabilité aurait dû être envisagée *a priori* et non pas *a posteriori* en réponse à l'émoi suscité par l'embuscade d'Uzbin.

¹⁸¹⁰ DURANDIN. *L'OTAN. Op. cit.*, p. 186.

¹⁸¹¹ *Id.*, p. 186-187.

¹⁸¹² Thierry de MONTBRIAL. In Rapport d'information No. 3114 sur « l'Etat du monde à la fin de l'année 2010 » déposé par la Commission des affaires Etrangères en conclusion des travaux de la rencontre Parlement-IFRI, le 22 décembre 2010. Paris, 26 janvier 2011.

¹⁸¹³ Le 21 novembre 2001, le Premier ministre Lionel Jospin annonçait que l'un des deux objectifs de la coalition, à savoir le renversement du régime taliban, était atteint. Lionel JOSPIN. Déclaration du gouvernement *sur la situation en Afghanistan* faite par le Premier ministre à l'Assemblée nationale. Paris, 21 novembre 2001.

¹⁸¹⁴ DURANDIN. *L'OTAN. Op. cit.*, p. 201-202.

¹⁸¹⁵ François FILLON. Intervention du Premier ministre devant l'Assemblée nationale à l'occasion du débat et vote sur l'autorisation de la prolongation de l'intervention des forces armées en Afghanistan. Assemblée

« [T]out énoncé, en l'occurrence belliqueux, réalisé par un locuteur d'autorité est performatif : celui qui émet, accomplit », indique Pierre-Marie Bonnaud dans son étude des mécanismes du discours politique visant à justifier la guerre¹⁸¹⁶. En l'occurrence le poids du discours américains adopté puis réémis par l'Otan a contribué à légitimer l'intervention en Afghanistan puis à son maintien en dépit des annonces de victoires à la fois sur le régime taliban et sur le terrorisme. La poursuite du conflit, puis l'engagement de l'Otan à la tête de la FIAS en août 2003, correspondent à la fois l'assimilation et l'adoption par l'Alliance des craintes américaines concernant la menace terroriste, et à sa quête continue depuis la disparition du Pacte de Varsovie de nouvelles raisons d'être illustrée, dont on trouve d'ailleurs l'expression dans les différents concepts stratégiques publiés depuis.

Ce que nous avons voulu souligner ici, c'est la construction, à partir d'un évènement particulier, en l'occurrence des attentats perpétrés spécifiquement contre les Etats-Unis, d'une réalité présentant le terrorisme comme menace universelle contre des valeurs libérales, et nécessitant l'engagement de l'ensemble de la communauté internationale dans une guerre *in fine* américaine. Cet engagement a, bien entendu, concerné la communauté de sécurité atlantique en premier lieu. Nul doute, dès lors, que la place de la France dans l'Otan et sa volonté de réintégrer la structure militaire intégrée, puis son retour dans cette structure en 2009, ont favorisé l'adoption de l'appréciation américaine de la situation et de sa politique internationale. C'est bien à partir du discours politique américain adopté par l'Otan et repris par certains membres de la communauté internationale, que s'est faite la sécurisation autour du terrorisme et que la manière d'y répondre, à savoir l'imposition de principes libéraux par la force, a été définie.

L'intervention en Afghanistan a donc clairement été initiée puis conduite par les Etats-Unis, menée avec l'appui de l'Otan et des Nations Unies, et avec le soutien des alliés des Américains. Autrement dit c'était une mission américaine, « ce n'était pas notre guerre » comme le dira Lionel Jospin plus tard¹⁸¹⁷. Il semble donc que les militaires français ont été sacrifiés sur l'autel d'une politique transatlantique procédant d'une appréciation purement américaine de la menace terroriste. Envoyés dans un conflit qui n'avait été que partiellement

nationale, treizième législature, Deuxième session extraordinaire, Compte-rendu intégral. Première séance du lundi 22 septembre 2008.

¹⁸¹⁶ BONNAUD. *Justifier la guerre. Op. cit.*, p. 9.

¹⁸¹⁷ LIONEL JOSPIN. L'Afghanistan, ce n'était pas notre guerre ! Entretien accordé par le Premier ministre au *Nouvel Observateur*, 07 septembre 2011.

préparé et dont les objectifs du côté français étaient loin d'être clairs, il aura fallu construire une « raison valable » pour justifier le maintien et le renfort des troupes sur le théâtre. Nonobstant ces considérations, comment expliquer que la décision fut prise malgré tout d'envoyer des forces sur le sol afghan, et de les y maintenir pendant treize ans ?

3.1.3. *L'engagement français : des motifs officiels aux motifs officieux*

« C'est en effet avec une immense émotion que la France vient d'apprendre ces attentats monstrueux, il n'y a pas d'autres mots, qui viennent de frapper les Etats-Unis d'Amérique. Et dans ces circonstances effroyables le peuple français, (...) tout entier, est aux côtés du peuple américain. Il lui exprime son amitié et sa solidarité dans cette tragédie. J'assure naturellement le Président George Bush de mon soutien total. »¹⁸¹⁸

« Mon premier sentiment est celui d'une émotion profonde, de l'horreur aussi pour cette violence inacceptable (...) et l'expression d'une solidarité profonde à l'égard du peuple américain. »¹⁸¹⁹

Ces deux réactions du président de la République, Jacques Chirac, et du Premier ministre, Lionel Jospin, juste après les attentats du 11 septembre, traduisent à la fois l'émotion ressentie en France et le besoin associé d'affirmer la solidarité de la France à l'égard des Etats-Unis. Il est évident qu'après de telles attaques la réaction appropriée était celle de l'affirmation de cette solidarité au nom à la fois des liens diplomatique et politique qui unissent Paris et Washington mais également de leurs liens historiques. Le 3 octobre suivant la solidarité de la France, d'abord exprimée dans le registre émotionnel¹⁸²⁰, est à nouveau affirmée, de manière plus

¹⁸¹⁸ Jacques CHIRAC. Déclaration de M. le Président de la République, en réaction aux attentats terroristes contre les Etats-Unis d'Amérique. Faculté des Métiers - Ker Lann. Rennes, 11 septembre 2001.

¹⁸¹⁹ Lionel JOSPIN. Déclaration du Premier ministre à propos des attentats terroristes qui viennent de frapper les Etats-Unis. Paris : Hôtel de Matignon, 11 septembre 2001.

¹⁸²⁰ Le rôle des émotions en relations internationales est un sujet peu abordé. Cependant Neta Crawford offre un éclairage intéressant soulignant notamment leur rôle en situation de crise et indiquant que la peur, la colère et l'empathie méritent une attention particulière. En l'occurrence, l'empathie exprimée par les autorités politiques représentant le pays explique au moins en partie l'engagement français. Neta C. CRAWFORD. The Passion of World Politics: Propositions on Emotion and Emotional Relationships. *International Security*, Vol. 24, No. 4, 2000. p. 116-156.

rationnelle, par la voix du chef du gouvernement, en s'appuyant cette fois sur la dette historique et l'attachement à une valeur commune.

*« La lutte contre le terrorisme appelle solidarité et coopération. Notre solidarité s'exerce tout d'abord avec les Etats-Unis, la nation alliée à qui nous devons notre victoire sur le nazisme, le peuple ami avec lequel nous partageons l'affirmation de l'idéal démocratique. »*¹⁸²¹

A la suite de quoi le chef de l'Etat confirmera cette solidarité en s'appuyant à la fois sur l'émotion suscitée par la tragédie à laquelle les Américains font face, sur le partage de valeurs libérales, en l'occurrence la démocratie et la liberté, et sur l'universalisation de la menace.

« Le 11 septembre dernier, les Etats-Unis ont été frappés. Six mille innocents ont perdu la vie. C'est monstrueux. Nous devons savoir que ces attaques terroristes nous concernent tous. Toutes les démocraties sont menacées.

*La France a fait immédiatement part de sa solidarité. Elle a indiqué qu'elle mènerait avec les Etats-Unis ce combat dans lequel tous les hommes épris de liberté doivent s'engager avec détermination. »*¹⁸²²

Les conditions étaient alors établies pour justifier l'engagement de la France aux côtés des Américains dans la « guerre contre le terrorisme » déclarée par l'administration Bush. Les communautés de sécurité, nous disent Adler et Barnett, partagent une identité, des valeurs et des significations, entretiennent des relations nombreuses dans divers domaines et inévitablement développent des intérêts à long terme et un tropisme altruiste à l'égard les unes des autres¹⁸²³. A ce titre, la communauté de sécurité atlantique à laquelle la France participe

¹⁸²¹ Lionel JOSPIN. Déclaration du gouvernement *relative à la situation consécutive aux attentats* perpétrés le **11 septembre 2001** aux **Etats-Unis d'Amérique** faite par le Premier ministre à l'Assemblée nationale. Paris, 03 octobre 2001.

¹⁸²² Jacques CHIRAC. Discours de M. le Président de la République, à la nation française. 7 octobre 2001.

¹⁸²³ ADLER, BARNETT. *Security Communities. Op. cit.*, p. 31.

activement depuis 1991 a sans nul doute joué un rôle important dans la décision française de participer à une « guerre » qui n'était pas la sienne¹⁸²⁴.

La sécurisation autour du terrorisme présenté comme menace majeure et mondiale par les Etats-Unis, discours adopté et retransmis par les Nations Unies et par l'Otan, a favorisé l'adoption par la France d'une posture alignée, certes avec quelques réserves, sur celle de Washington¹⁸²⁵. Ainsi, le sentiment que le terrorisme était l'affaire de tous et méritait une réponse globale, dont le point de focalisation était l'Afghanistan et Al-Qaida, a été rapidement assimilé, au point que nul ne s'est posé la question, essentielle pourtant, de savoir si l'Afghanistan représentait une menace pour la France¹⁸²⁶. « Nous sommes militairement présents dans le cadre de la "*guerre globale contre la terreur*" – c'est son nom officiel – lancé par les Etats-Unis au lendemain du 11 septembre. Un haut responsable militaire français traduit cela en ces termes : "*[n]ous sommes en Afghanistan pour empêcher les attentats dans le métro de Paris*" »¹⁸²⁷. Pourtant, il s'avère que l'Afghanistan n'a jamais été une menace pour la France, à tel point que comme le souligne Merchet, depuis « le retrait soviétique, le pays était à peu près complètement sorti des préoccupations du renseignement militaire »¹⁸²⁸. Le pays a certes offert un « sanctuaire » à une certaine forme de terrorisme, mais il n'en est ni la cause, ni le berceau, ni le principal, et encore moins l'unique soutien¹⁸²⁹. Pourquoi dès lors suivre l'administration américaine dans une intervention aux contours incertains et décidée dans un contexte émotionnel peu propice à une telle décision ? Pourquoi, se focaliser sur l'Afghanistan alors que chacun sait que le terrorisme n'est pas circonscrit géographiquement ? Pourquoi, comme le demandera Merchet, « s'arrêter à la frontière » ?¹⁸³⁰ Mais plus encore, pourquoi des soldats français sont-ils morts et ont-ils été blessés physiquement et psychologiquement en Afghanistan ?

Autant de questions sans réponses qui tendent à confirmer le constat de l'impréparation politique et militaire de la France à l'intervention en Afghanistan souligné par de nombreux

¹⁸²⁴ JOSPIN. L'Afghanistan, ce n'était pas notre guerre ! *Op. cit.*.

¹⁸²⁵ Il existait à l'origine des différences d'approches entre le gouvernement de M. Jospin et le chef de l'Etat, notamment sur l'implication du Parlement, sur laquelle nous reviendrons, dans la décision d'intervenir.

¹⁸²⁶ MERCHET. *Mourir pour l'Afghanistan. Op. cit.* p. 172.

¹⁸²⁷ *Id.* p. 175.

¹⁸²⁸ *Id.* p. 104.

¹⁸²⁹ Lionel Jospin, alors Premier ministre, présentait le pays, dans la ligne des Etats-Unis, comme le « sanctuaire du terrorisme » n ce dernier étant « l'ennemi de l'humanité ». Lionel JOSPIN. Déclaration du Premier ministre sur la situation en Afghanistan et la lutte contre le terrorisme, à l'Assemblée nationale. Paris, 21 novembre 2001.

¹⁸³⁰ *Id.* p. 177.

travaux sur le sujet¹⁸³¹. Dès le départ « l'ennemi a été mal défini », puisque « [l]es Américains ont décrété une "guerre mondiale contre le terrorisme" et leurs alliés leur ont emboîté le pas »¹⁸³². Comme l'expliquait le lieutenant-colonel Jean-Pierre Steinhof, « le terrorisme n'est pas un ennemi, c'est une méthode de combat », et d'ajouter que la guerre contre le terrorisme est une « aberration intellectuelle »¹⁸³³. Par ailleurs, si l'ennemi n'est pas défini, « [l]'objectif stratégique n'est pas non plus clairement énoncé »¹⁸³⁴. C'est ce que souligne Oriane Barat-Ginies en conclusion de son ouvrage dédié à l'engagement français en Afghanistan, lorsqu'elle écrit que, « [e]n 2001, la France ne possédait pas de stratégie politique claire et précise en Afghanistan. Le terrain était mal connu de nos services de renseignement et les autorités étaient loin de penser que cette opération durerait dix ans, voire plus. Les Etats ont inscrit leurs décisions politiques sur le court terme. La position française reste donc hésitante [en 2011 - *ndla*] et le gouvernement se place en allié fidèle des Etats-Unis pour combattre le terrorisme international et assurer la sécurité de tous »¹⁸³⁵. La participation française à l'intervention en Afghanistan n'a donc jamais été justifiée par une menace réelle contre la sécurité de la société française ou l'intégrité du territoire. Elle a répondu à une logique d'appartenance à la communauté atlantique et la solidarité à l'égard de l'allié américain, ce qui, eu égard au poids des Etats-Unis dans l'Otan, revient au même. Cette réaction est, selon nous, à mettre au compte de la logique d'adéquation normative et à la saillance de l'identité atlantiste de la France dans le contexte particulier des attentats du 11 septembre 2001. Autrement dit Paris a estimé que son rôle vis-à-vis des Etats-Unis, notamment dans le cadre de la communauté atlantique, était de démontrer sa solidarité en participant à l'action lancée par Washington. Pour Jean-Dominique Merchet, « [d]epuis 2001, il n'y a pas de stratégie française en Afghanistan, mais une stratégie internationale à laquelle participe la France »¹⁸³⁶. Or nous l'avons vu, il n'a jamais existé non plus de stratégie internationale à proprement parler. Tout au plus peut-on parler d'une stratégie

¹⁸³¹ MERCHET. *Mourir pour l'Afghanistan. Op. cit.* ; Jean-Pierre STEINHOFER. L'ennemi innomé. *Revue Défense Nationale*, No. 712, octobre 2008 ; BARAT-GINIES. *L'engagement militaire français en Afghanistan 2011-2011. Op. cit.*. STEINHOFER. Quelle stratégie pour la guerre en Afghanistan ? *Op. cit.* ; DURANDIN. *L'OTAN. Op. cit.* ; JAUFFRET. *La guerre inachevée. Op. cit.*

¹⁸³² STEINHOFER. Quelle stratégie pour la guerre en Afghanistan ? *Op. cit.* p. 137.

¹⁸³³ STEINHOFER. L'ennemi innomé. *Op. cit.* p. 165.

¹⁸³⁴ STEINHOFER. Quelle stratégie pour la guerre en Afghanistan ? *Op. cit.* p. 137.

¹⁸³⁵ BARAT-GINIES. *L'engagement militaire français en Afghanistan 2011-2011. Op. cit.* Pour Durandin, « [l]es temps ont changé : le conflit afghan, impopulaire, mobilise peu les opinions publiques, en dépit ou à cause de son enlisement dans la durée. Les opinions se sont habituées à l'égrenage des pertes, au compte-goutte. Cette indifférence apathique est étrange »¹⁸³⁵.

¹⁸³⁶ MERCHET. *Mourir pour l'Afghanistan. Op. cit.* p. 145.

américaine suivie par la communauté internationale et sur laquelle la France s'est confortablement calée au point qu'Oriane Barat-Ginies s'interroge sur « l'alignement docile des Français »¹⁸³⁷. Lors d'un entretien, un officier de l'armée de Terre nous avouait sa perplexité quant aux motifs avancés pour justifier l'intervention en Afghanistan. « *Je ne suis pas naïf*, nous disait-il, *je pense que l'engagement français n'est pas simplement dans le but de promouvoir le développement de l'Afghanistan, aider les populations. C'est un beau discours qui permet de faciliter l'acceptation de l'intervention en Afghanistan aux yeux de l'opinion publique. Maintenant je me doute bien qu'il y a d'autres raisons* »¹⁸³⁸. Selon lui la raison principale de l'engagement français était d'ailleurs à trouver dans la relation bilatérale avec l'allié américain : « *[p]our beaucoup on pense que l'intervention française en Afghanistan est motivé par les relations avec les Etats-Unis. (...) C'était certainement pour faciliter nos relations avec les Etats-Unis* »¹⁸³⁹. Il semble donc que certains officiers aient interprété l'engagement français comme une manière de maintenir les bonnes relations entre Paris et Washington, relations qui seront d'ailleurs entamées par les différences de positionnements concernant l'intervention en Irak, et la volonté de la France de réintégrer la structure militaire intégrée de l'Otan. L'officier en question considérait même l'obtention du poste de commandant suprême allié Transformation (SACT pour *Supreme Allied Commander Transformation*) comme une conséquence d'un échange de bons procédés entre les deux pays. En tout état de cause, l'absence d'objectifs politiques autres que la solidarité vis-à-vis des Etats-Unis est illustrée par l'incapacité de la grande majorité des officiers à identifier les raisons précises de l'engagement français. La plupart de ceux que nous avons interrogés se contentaient de répéter les justifications avancées dans les discours politiques, à savoir détruire les camps d'Al-Qaida et renverser les talibans, et ce alors même que ces deux objectifs avaient été atteints dès la fin 2001. De fait, les objectifs énoncés par ces officiers ressemblaient plus à un discours assimilé puis répété par conformisme, qu'au produit d'une véritable réflexion. A tel point que la plupart d'entre eux utilisaient le même vocabulaire que celui employé par les politiques : lutte contre l'obscurantisme, contre la barbarie, menace terroriste contre la démocratie ou encore défense des droits des femmes¹⁸⁴⁰. Ainsi un officier supérieur de l'armée de Terre

¹⁸³⁷ BARAT-GINIES. *L'engagement militaire français en Afghanistan 2011-2011*. Op. cit. p. 130.

¹⁸³⁸ Entretien avec un officier subalterne de l'armée de Terre (OsBAT11). Janvier 2012.

¹⁸³⁹ *Id.*

¹⁸⁴⁰ Le fait que ces mots soient utilisés dans le cadre d'une simple répétition de discours officiels est illustré à la fois par l'incapacité des personnes interrogées à les définir, mais également à leur emploi dans des registres très larges et parfois inapproprié. Ainsi aucun des treize officiers ayant utilisé le mot obscurantisme n'a été capable de définir ce mot. D'autre part, les mots « barbare » et « barbarie » ont été employés pour qualifier des actes

affirmait : « *les terroristes sont des barbares. C'est contre eux qu'on se bat en Afghanistan. Pour mettre fin à un régime barbare et qui ne respecte pas les droits des femmes. (...) Notre action permet aux femmes et aux petites filles de retourner à l'école, d'apprendre à nouveau et donc de se libérer de leur [des talibans - ndla] barbarie* »¹⁸⁴¹.

Finalement il apparaît que la politique française s'est alignée sur la stratégie américaine et en a suivi les grandes lignes directrices durant tout le conflit, quand bien même Paris a parfois fait valoir certaines réserves. C'est le constat fait par Barat-Ginies qui affirme qu'il « est dorénavant clair que les contours de la stratégie politique française soient étroitement dépendant des décisions du commandant américain, qui garde le monopole de l'initiative des combats et des visées politiques. Or, la mission menée depuis 10 ans ainsi que la présence continue des Etats de la coalition en Afghanistan peinent à prendre un sens pour les opinions publiques et les militaires engagés »¹⁸⁴². De la même manière, en 2010, Jean Glavany, député, membre de la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale constatait que « personne n'est capable d'énoncer clairement et simplement ce que nous faisons en Afghanistan »¹⁸⁴³. Il n'est pas surprenant alors de lire sous la plume de Philippe Conte que : « [l]a guerre actuelle [en 2011 - ndla] en Afghanistan est, pour les Français, en grande partie une énigme. Ils ont quelques peines à comprendre en quoi cette guerre lointaine les concerne. En quoi les pertes que notre armée subit là-bas sont justifiées. L'argument de la lutte anti-terroriste semble assez surréaliste ; les talibans n'ayant jamais visé la France dans le passé, alors que d'autres régimes qui ont été impliqués dans des actions de "guerre de l'ombre" contre notre pays, sont aujourd'hui nos alliés »¹⁸⁴⁴.

La solidarité à l'égard des Etats-Unis aura donc été le facteur essentiel à la décision d'engager des troupes françaises dans la guerre contre le terrorisme. Cette solidarité répond bien entendu, nous l'avons dit, à l'appartenance à la communauté de défense atlantique. Elle répond également tout au long du conflit à la nécessité d'apporter des gages à l'allié américain notamment après les tensions autour de l'intervention Irak en 2003. Il est évidemment impossible d'éluder le fait que la France s'était engagée dans un processus de normalisation de

aussi divers que des pendants, l'interdiction d'écouter de la musique, ou encore l'interdiction faite aux femmes d'aller à l'école.

¹⁸⁴¹ Entretien avec un officier supérieur de l'armée de Terre (OSpAT6). Janvier 2012.

¹⁸⁴² BARAT-GINIES. *L'engagement militaire français en Afghanistan 2011-2011*. *Op. cit.* p. 130.

¹⁸⁴³ Jean GLAVANY. In Rapport d'information No. 3114. *Op. cit.*

¹⁸⁴⁴ CONTE. *Afghanistan, guerre lointaine ? Op. cit.* p. 13.

ses relations avec l'Otan et qu'elle désirait réintégrer officiellement la structure militaire intégrée de l'organisation qu'elle avait quitté en 1966¹⁸⁴⁵. Ce processus avait été initié par le Président Mitterrand dès 1990-1991¹⁸⁴⁶. En 1995, le Président Chirac s'était quant à lui engagé dans des manœuvres pour la réintégration pleine et entière de la France. Cette normalisation qui était conditionnée à une présence renforcée au sein d'une Alliance renouvelée, n'aura abouti que sous la présidence de Nicolas Sarkozy au moment même où les Etats-Unis, engagés sur deux fronts en Irak et en Afghanistan, appelaient leurs alliés à participer au renfort de troupes nécessaire au règlement du conflit afghan. Ce ne sera donc qu'en 2008 que les conditions seront réunies pour la formalisation de cette normalisation¹⁸⁴⁷. A cette époque il n'existait toujours pas d'objectifs politiques ou de stratégie française pour l'Afghanistan. « L'Afghanistan et la première guerre contre-insurrectionnelle à laquelle nous participons sans être les leaders. Nous sommes obligés de suivre l'actionnaire principal américain »¹⁸⁴⁸, affirmera même un officier cité par Oriane Barat-Ginies. De la même manière un officier nous confiait : « *il n'y a jamais eu de stratégie française. On se contente de suivre, tant bien que mal, les décisions américaines. Tout le monde le sait* »¹⁸⁴⁹. Le lieutenant-colonel Michel Goya, après avoir passé dix jours à Kaboul en octobre 2009, constatait quant à lui que, bien qu'ils « conservent une bonne image », « [l]es Français ne sont que des acteurs mineurs au sein de cet ensemble complexe »¹⁸⁵⁰.

Barat-Ginies écrivait également que si les missions militaires étaient plus cohérentes, en 2011, elles ne répondaient « toujours pas à un but politique clair et ciblé » si ce n'est une

¹⁸⁴⁵ Pour un rapide historique de ce processus voir Frédéric BOZO. Explaining France's NATO 'normalisation' under Nicolas Sarkozy (2007-2012). *Journal of Transatlantic Studies*, Vol. 12, No. 4, 2014. p. 379-391. Egalement Robert P. GRANT. France's New Relationship with NATO. In Philip H. GORDON (ed.). *NATO's Transformation: The Changing Shape of the Atlantic Alliance*. Lanham, MD: Rowman & Littlefield Publishers, 1997. p. 53-76 ; Pierre LELLOUCHE. *L'allié indocile : La France et l'OTAN, de la Guerre froide à l'Afghanistan*. Paris : Editions du Moment, 2009.

¹⁸⁴⁶ Le rapprochement de la France avec l'Otan a été initié en raison de l'éclatement du bloc soviétique et en particulier de la crise des Balkans (1991-1995). François Mitterrand fera ainsi participer les soldats français à la première intervention militaire de l'Otan en 1993 en Bosnie. Comme indiqué sur le site de la Représentation permanente de la France auprès de l'Otan, à partir de 1995 « les ministres de la Défense participent aux réunions ministérielles de l'OTAN, les chefs d'Etat-major français prennent part aux réunions avec leurs homologues des pays Alliés, et le représentant militaire français auprès de l'OTAN siège au Comité militaire. Des officiers français servent par ailleurs dès cette date au quartier général des forces alliées en Europe (SHAPE), dans les états-majors de niveau opératif et dans certains organismes du Commandement pour la Transformation, dès la création de celui-ci ». Dès lors les forces françaises seront impliquées à tous les niveaux et interviendront dans les missions de l'Alliance notamment au Kosovo puis en Afghanistan.

¹⁸⁴⁷ *Id.* p. 383.

¹⁸⁴⁸ Citation d'un officier français in BARAT-GINIES. *L'engagement militaire français en Afghanistan 2011-2011*. *Op. cit.* p. 110.

¹⁸⁴⁹ Entretien avec un officier supérieur de l'armée de Terre (OSpAT20). Octobre 2012.

¹⁸⁵⁰ Michel GOYA. Impressions de Kaboul. *La lettre de l'IRSEM*, No. 1, 13 novembre 2009.

« politique de suivi de la coalition »¹⁸⁵¹. Ce conformisme politique était par ailleurs renforcé par un conformisme militaire traduit par cette phrase d'un général de l'armée de l'Air française : « [l]'OTAN est notre référence »¹⁸⁵². Les forces françaises partagent en effet avec leurs alliés une culture otanienne comme l'affirme le professeur Jean-Charles Jauffret¹⁸⁵³. Cette culture est soutenue par le besoin d'interopérabilité entendue comme « la capacité de plusieurs systèmes, unités ou organismes à opérer ensemble grâce à la compatibilité de leurs organisations, doctrines, procédures, équipements et relations respectives »¹⁸⁵⁴. Or, cette « interopérabilité nécessite, avant même de "travailler ensemble", de pouvoirs se parler et se comprendre »¹⁸⁵⁵. Ce principe explique notamment pourquoi la France a suivi la stratégie des Américains dans leur « guerre contre le terrorisme ». Pour permettre une interopérabilité optimale, il est en effet nécessaire de pouvoir parler « la même langue », c'est-à-dire de partager une perception de la menace et par conséquent des moyens et procédures à mettre en œuvre pour y répondre, en d'autres termes de faire partie d'une même communauté de sécurité¹⁸⁵⁶. L'application d'une doctrine commune renvoie inévitablement à l'acceptation d'objectifs communs, la doctrine étant la traduction militaire dogmatique d'une vision politique, « construction intellectuelle » ayant vocation à homogénéiser la pensée en réduisant la complexité d'un problème¹⁸⁵⁷. Certes, il est toujours possible de nier l'alignement par des artifices rhétoriques en affirmant que la France reste autonome dans ses engagements et que « l'adoption de la même phraséologie (guerre contre le terrorisme) et maintenant de certaines méthodes (les "ciblages") que les Américains relève plus de la similitude de style qu'un véritable alignement »¹⁸⁵⁸. Pour autant, la similitude évoquée nous semble à sens unique ce qui renforce le sentiment d'alignement de la France sur les américains.

¹⁸⁵¹ BARAT-GINIES. *L'engagement militaire français en Afghanistan 2011-2011*. *Op. cit.* p. 137.

¹⁸⁵² Général (Air) Jean-Patrick Gaviard, cité in BARAT-GINIES. *L'engagement militaire français en Afghanistan 2001-2011*. *Op. Cit.* p. 125.

¹⁸⁵³ JAUFFRET. *La guerre inachevée*. *Op. cit.* p. 122-123.

¹⁸⁵⁴ Centre interarmées de concepts, de doctrines et d'expérimentations (CICDE). *Doctrine d'emploi des forces. Doctrine interarmées DIA-01(A)_DEF(2014)*, No. 128/DEF/CICDE/NP du 12 juin 2014. p. 23.

¹⁸⁵⁵ BARAT-GINIES. *L'engagement militaire français en Afghanistan 2011-2011*. *Op. cit.* p. 124.

¹⁸⁵⁶ ADLER, BARNETT. *Security Communities*. *Op. cit.* La DIA-01(A) souligne que l'interopérabilité se divise en « trois niveaux croissants » que sont « la compatibilité, l'interchangeabilité et la communauté ». CICDE. *Doctrine interarmées DIA-01(A)_DEF(2014)*. *Op. cit.* p. 23.

¹⁸⁵⁷ VENNESSON. *Penser les guerres nouvelles*. *Op. cit.* p. 82.

¹⁸⁵⁸ Michel GOYA. Colonel Michel Goya : la guerre, la France et moi. Propos recueillis par Alexandre Devecchio. *lefigaro.fr*, 31 janvier 2015.

Selon Barat-Ginies « [l]a France a donc accepté d'être l'otage politique du conflit, mais n'a jamais accepté d'en être l'otage militaire »¹⁸⁵⁹. Pourtant il apparaît que les armées françaises ont appliqué des décisions politiques calquées sur les orientations américaines, tout en œuvrant pour une interopérabilité intégrant nécessairement une communauté d'appréciation de la situation. Comme l'indique Alain Joxe, même si la France a émis quelques réserves, « elle a suivi la stratégie américaine sans vraiment la discuter »¹⁸⁶⁰. Le militaire, comme nous l'avons souligné est un outil au service du politique. Le suivisme politique est donc naturellement accompagné d'un suivisme militaire. Il nous semble donc qu'en acceptant d'être un « otage politique du conflit », la France a accepté *de facto* d'être un otage militaire ne serait-ce qu'en décidant d'engager des troupes pour une cause aux contours obscurs, avec des objectifs mal définis dont résultent des stratégies peu crédibles, notamment en termes de nombre de soldats déployés¹⁸⁶¹.

Au final la participation française ne répondait donc pas à une nécessité impérieuse découlant d'une menace directe contre les intérêts français. Pour autant il ne peut être affirmé que la participation des forces françaises aux opérations en Afghanistan ne répondait pas aux intérêts nationaux. Ce qui était en jeu n'était pas la défense de la nation contre la menace terroriste émanant d'Al-Qaida et du régime taliban, mais la sauvegarde des relations diplomatiques entre Paris et Washington. Chaotique après les désaccords sur l'intervention en Irak en 2003, la relation transatlantique n'aurait pu souffrir un refus de participation français ni en 2001 ni en 2008 sans impacter la normalisation de la situation entre la France et l'Otan. La France a donc choisi de suivre les Etats-Unis dans leur *Global War on Terror*, plus pour des raisons diplomatiques qu'en raison de l'existence d'une menace réelle contre les intérêts français.

Au-delà de la nécessité de rassurer l'allié américain sur sa fiabilité, il était également essentiel de ne pas laisser à penser que la France, membre de l'Otan, n'assurait pas son rôle en matière de solidarité internationale en ne répondant pas présente à l'appel de l'article 5 du Traité de l'Atlantique Nord, brandit pour la première fois. Selon Thomas Lindemann « les images, et notamment celles des amis et des ennemis, jouent un rôle non négligeable dans la politique

¹⁸⁵⁹ BARAT-GINIES. *L'engagement militaire français en Afghanistan 2011-2011*. Op. cit.. p. 131. Avis partagé par le général Desportes, alors Directeur du Collège interarmées de défense. Vincent DESPORTES. Entretien accordée à *France Info* en partenariat avec *Rue89*, « Parlons net ! », 17 octobre 2010.

¹⁸⁶⁰ Alain JOXE. Mourir pour quoi ? Entretien accordé avec Bernard Thorette à Yann Mens. *Alternatives Internationales*, Vol. 12, No. 53, 2011. p. 57.

¹⁸⁶¹ MERCHET. *Mourir pour l'Afghanistan*. Op. cit.. p. 78.

internationale »¹⁸⁶². Elles sont notamment « susceptibles de troubler la vision qu'a un décideur de la réalité objective »¹⁸⁶³. Les images « comportent aussi une composante affective qui traduit une appréciation plus ou moins positive de la nature de l'autre, c'est-à-dire de sa culture et de ses valeurs. Cette appréciation déterminera largement les relations à long terme que nous aspirons à entretenir avec lui »¹⁸⁶⁴. En l'occurrence, l'image des Etats-Unis comme allié, c'est-à-dire ami¹⁸⁶⁵, et la volonté d'inscrire cette amitié dans le long terme, ont sans nul doute incité les décideurs politiques français à leur témoigner leur solidarité la plus complète. De manière générale la France ne pouvait que difficilement se désolidariser des Etats-Unis, que ce soit pour des raisons liées à une dette historique, à son appartenance à l'Otan, à l'importance des relations bilatérales entre Paris et Washington, ou encore à sa volonté de réintégrer la structure militaire de l'Alliance¹⁸⁶⁶.

Si le fait que la France soit intervenue au titre d'intérêts diplomatiques n'est pas problématique en soi, les tentatives politiques d'expliquer cette intervention par « une accumulation de "raisons d'y être" et de "raisons d'en être" »¹⁸⁶⁷, telles que la lutte contre la menace terroriste, l'est beaucoup plus. A aucun moment l'Afghanistan, ni d'ailleurs les talibans, n'avait été identifié par les autorités françaises comme représentant une menace directe ou indirecte contre les intérêts français. Les violations des droits de l'Homme et l'application de la charia, présentées comme une des raisons de l'implication française dans les opérations en Afghanistan, relève de l'exercice rhétorique. Nous l'avons souligné l'arrivée des Talibans au pouvoir en 1996 n'a pas suscité de réaction particulière de la part de la communauté internationale. La situation était donc établie depuis un certain temps sans que Paris ne s'en soit

¹⁸⁶² LINDEMANN. Les images dans la politique internationale. *Op. cit.*.

¹⁸⁶³ *Ibid.*.

¹⁸⁶⁴ *Ibid.*.

¹⁸⁶⁵ Le 16 novembre 2001 le Président Jacques Chirac déclarait : « La France s'est tenue aux côtés du peuple américain. Par amitié, par solidarité ». Jacques CHIRAC. Déclaration de M. le Président de la République sur l'intervention militaire de la France en Afghanistan et l'annonce du départ des soldats français en Afghanistan pour participer à une action internationale des secours et d'assistance aux populations. Paris, 16 novembre 2001.

¹⁸⁶⁶ Au lendemain des attaques du 11 septembre le président de la République déclarait que la « solidarité des Européens à l'égard des Américains n'est pas seulement un dû de l'histoire, ce n'est pas seulement légitime, c'est également leur intérêt ». Jacques CHIRAC. Conférence de presse de M. le Président de la République. New York, 6 novembre 2001.

¹⁸⁶⁷ LEICHTER-FLACK. L'opinion publique française et la guerre d'Afghanistan. *Op. cit.*.

émue. Il est donc clair que si la France avait des intérêts à intervenir, ceux-ci étaient très indirects¹⁸⁶⁸.

En intervenant dans la précipitation, pour des motifs politiques discutables, et sans objectifs clairs, la France a fait le choix d'envoyer se battre des soldats qui n'étaient pas préparés à ce type de confrontations et dont l'équipement n'était pour certain ni suffisant ni adapté¹⁸⁶⁹. En d'autres termes la France n'était prête ni militairement ni politiquement à se battre en Afghanistan.

Cette impréparation conduira à un « excès de confiance »¹⁸⁷⁰ qui sera payé au prix fort les 18 et 19 août 2008 lorsque 10 soldats français seront tués et 21 autres blessés lors d'une embuscade dans la vallée d'Uzbin. L'« engrenage imparable », initié avec la prise de conscience de la France de l'importance des enjeux politiques en matière d'alliance avec les Etats-Unis, a engagé les troupes françaises dans une « progression dramatique » vers une plus grande participation aux combats¹⁸⁷¹.

« Le combat du 18 août 2008 marque la prise de conscience, pour l'opinion, que le conflit afghan n'a rien d'une opération ordinaire »¹⁸⁷², souligne Jean-Charles Jauffret. Constat partagé par Merchet qui relève que l'opinion publique n'a découvert que la France intervenait militairement en Afghanistan que le 19 août 2008¹⁸⁷³, alors qu'avant cette date « [l]a présence

¹⁸⁶⁸ DESPORTES. Débat en séance publique sur la prolongation de l'opération Chammal en Irak. *Op. cit.*. Voir également JOSPIN. L'Afghanistan, ce n'était pas notre guerre ! *Op ? cit.*, et JAUFFRET. *La guerre inachevée*. *Op. cit.*. p. 145-146.

¹⁸⁶⁹ MERCHET. *Mourir pour l'Afghanistan*. *Op. cit.*. p. 118. Ce point avait fait l'objet, le 4 mai 2008, d'un rapport du lieutenant-colonel Benoît Desmeulles, légionnaire affecté au sein d'une équipe de liaison et de tutorat opérationnel (OMLT - *Operational Mentoring and Liaison Team*) du 201^{ème} corps de l'Armée nationale afghane (ANA). Des extraits de ce rapport avait été rendus publics par le quotidien *Le Canard enchaîné* puis repris par M. Noël Mamère lors de son discours du 22 novembre 2008 à l'Assemblée nationale, en opposition à la prolongation de l'intervention des forces armées en Afghanistan. Voir notamment Jean GUISNEL. Afghanistan : l'inquiétant rapport du lieutenant-colonel Desmeulles. *lepoint.fr*, 28 août 2008 ; Noël MAMERE. Intervention prononcée au nom des députés Communistes, Verts et Outre-mer, à l'occasion du débat et vote sur l'autorisation de la prolongation de l'intervention des forces armées en Afghanistan. Assemblée nationale, treizième législature, Deuxième session extraordinaire, Compte-rendu intégral. Première séance du lundi 22 septembre 2008.

¹⁸⁷⁰ Michel STOLLSTEINER. Entretien accordé à la presse. Kaboul, Afghanistan, 24 août 2008. Le général Stollsteiner était à la tête de la Région de Commandement-Capitale (RC-C) de la FIAS au moment des faits. Cet excès de confiance ne doit pas être mis au seul compte des militaires. François Fillon lui-même déclarera que « [p]artis pour une simple mission de reconnaissance, nos hommes sont finalement tombés dans une embuscade tendue par une centaine de rebelles lourdement armés et aguerris ». Le recours au moy « simple » pour qualifier une mission de reconnaissance en territoire afghan, tend à démontrer que même *a posteriori* les politiques n'avaient conscience de la dangerosité de l'ensemble des missions menées par les troupes françaises.

¹⁸⁷¹ THORETTE. *Mourir pour quoi ? Op. cit.*. p. 57.

¹⁸⁷² JAUFFRET. *La guerre inachevée : Afghanistan, 2001-2013*. *Op. cit.*. p. 151.

¹⁸⁷³ MERCHET. *Mourir pour l'Afghanistan*. *Op. cit.*. p. 103.

de l'armée française en Afghanistan faisait partie d'un vague bruit de fond médiatique »¹⁸⁷⁴. L'embuscade d'Uzbin est l'évènement le plus meurtrier pour les armées françaises depuis l'attentat contre le poste Drakkar qui coûta la vie à 58 parachutistes français à Beyrouth le 23 octobre 1983. Pour l'opinion publique française cet évènement « fait l'effet d'un électrochoc »¹⁸⁷⁵, à la fois en raison de son caractère tragiquement spectaculaire et ramassé¹⁸⁷⁶, de sa médiatisation¹⁸⁷⁷ et du fait que l'intervention en Afghanistan est essentiellement une guerre américaine à laquelle les opinions publiques européennes n'adhèrent plus¹⁸⁷⁸. Pour Barat-Ginies cette embuscade aura pour conséquence, entre autres, de faire réaliser au Français que « leur pays est engagé dans des opérations "de guerre" en Afghanistan »¹⁸⁷⁹. En d'autres termes la société française ne se préoccupait que très peu de la situation en Afghanistan et encore moins du sort des soldats qui y combattaient, ce qui montre notamment qu'ils n'ont pas été impliqués dans le processus décisionnel ayant mené à la participation des forces françaises aux opérations initiée fin 2001¹⁸⁸⁰. L'essentiel du problème est que la « guerre » en Afghanistan est lointaine¹⁸⁸¹ et illisible¹⁸⁸² pour les Français. De fait, pour Frédérique Leichter-Flack, la réaction de la population suite à l'embuscade d'Uzbin n'est pas celle d'une nation « atteinte dans sa chair et ses forces vives » mais celle d'un pays confronté à un « fait divers » ou encore « un accident du travail qui aurait dû être évité »¹⁸⁸³.

Eu égard à notre sujet, l'impact le plus important de l'embuscade d'Uzbin aura sans doute été l'effondrement au plan national de l'apparent « consensus international et national »¹⁸⁸⁴ sur

¹⁸⁷⁴ *Id.*, p. 128.

¹⁸⁷⁵ BARAT-GINIES. *L'engagement militaire français en Afghanistan 2001-2011*. *Op. cit.*, p. 104.

¹⁸⁷⁶ LE GUAY. Représentation actuelle de la mort dans nos sociétés. *Op. cit.*, p. 120.

¹⁸⁷⁷ L'impact de l'alignement des cercueils dans la cours de l'Hôtel des Invalides illustre le poids de l'image médiatique comme le soulignent Oriane Bariat-Ginies et Pierre Babey. BARAT-GINIES. *L'engagement militaire français en Afghanistan 2001-2011*. *Op. cit.*, p. 104 ; BABEY. Le sacrifice du soldat : Cour des Invalides. *Op. cit.*

¹⁸⁷⁸ LEICHTER-FLACK. L'opinion publique française et la guerre d'Afghanistan. *Op. cit.* ; DURANDIN. *L'OTAN*. *Op. cit.*, p. 198 ; JANKOWSKY. *Opinion publique et armées à l'épreuve de la guerre en Afghanistan*. *Op. cit.*, p. 15-16.

¹⁸⁷⁹ BARAT-GINIES. *L'engagement militaire français en Afghanistan 2001-2011*. *Op. cit.*, p. 104. L'emploi du mot guerre est selon nous inapproprié en ce qui concerne l'Afghanistan. Nous y reviendrons ultérieurement.

¹⁸⁸⁰ Nous reviendrons sur ce point dans la partie consacrée à l'utilisation politique des armées françaises.

¹⁸⁸¹ CONTE. *Afghanistan, guerre lointaine ?* *Op. cit.*

¹⁸⁸² LEICHTER-FLACK. L'opinion publique française et la guerre d'Afghanistan. *Op. cit.*

¹⁸⁸³ *Ibid.*

¹⁸⁸⁴ BARAT-GINIES. *L'engagement militaire français en Afghanistan 2011-2011*. *Op. cit.*, p. 65.

la participation de la France aux opérations en Afghanistan¹⁸⁸⁵, lors du *Débat et vote sur l'autorisation de la prolongation de l'intervention des forces armées en Afghanistan* à l'Assemblée nationale et au Sénat le 22 septembre 2008. Alors que 55% des Français sont favorables au retrait¹⁸⁸⁶, l'Assemblée nationale et le Sénat votent le maintien des troupes¹⁸⁸⁷. Prenant en considération la dégradation de la situation sur le terrain depuis 2006¹⁸⁸⁸ et l'embuscade d'Uzbin, l'envoi de personnel et de moyens supplémentaires est alors annoncé par le Premier ministre François Fillon. Le Président Sarkozy avait déjà quant à lui, et contrairement à ses engagements lors de la campagne présidentielle¹⁸⁸⁹, annoncé un renfort de troupe de 700 hommes lors du sommet de l'Otan à Bucarest en avril 2008¹⁸⁹⁰. Jean-Marc Ayrault, alors Président du Groupe socialiste, indiquait alors devant l'Assemblée nationale le 22 septembre 2008, que son groupe voterait « contre une conception politique et militaire qui conduit à

¹⁸⁸⁵ GLAVANY. In Rapport d'information No. 3114. *Op. cit.*. Ce consensus était somme toute très superficiel comme nous le soulignerons plus tard.

¹⁸⁸⁶ Sondage CSA paru dans *Le Parisien/Aujourd'hui en France* le vendredi 22 août 2008. Seulement 36% des sondés étaient alors favorables au maintien des troupes. Un mois plus tard, 62% des Français se déclaraient opposés au maintien des troupes françaises en Afghanistan. Sondage BVA pour Orange et L'Express. L'observatoire de la politique nationale. 16 septembre 2008. En avril de la même année 68% des Français affirmaient déjà désapprouver la décision prise par le Président Sarkozy de renforcer les effectifs. Sondage BVA pour Sud Ouest. Les Français et l'envoi de nouvelles troupes françaises en Afghanistan. Mars 2008. Publié dans Sud Ouest le 1er avril 2008.

¹⁸⁸⁷ Assemblée nationale : 563 votants ; 553 suffrages exprimés ; 343 voix pour (UMP et Nouveau centre), 210 contre (PS, PCF et Verts) et 10 abstentions. Sénat : 328 votants ; 209 pour (UMP, UDF, RDSE) ; 119 contre (PS, Communiste Républicain et Citoyen). Voir : Assemblée nationale. Scrutin public sur l'autorisation de la prolongation de l'intervention des forces armées en Afghanistan en application de l'article 35 de la Constitution. Analyse du scrutin No. 195, séance du 22 septembre 2008, et Sénat. Scrutin No. 149 sur la demande du Gouvernement d'autorisation de prolongation de l'intervention des forces armées en Afghanistan. Séance du 22 septembre 2008.

¹⁸⁸⁸ La situation avait commencé à se dégrader en 2004 à la suite de la décision des américains d'intervenir en Irak. BARAT-GINIES. *L'engagement militaire français en Afghanistan 2001-2011. Op. cit.* p. 59.

¹⁸⁸⁹ Nicolas Sarkozy, alors candidat de l'UMP à l'élection présidentielle, s'était prononcé en faveur du retrait des troupes françaises d'Afghanistan. Ainsi, le 26 avril 2007 il affirmait : « [i]l était certainement utile qu'on les envoie dans la mesure où il y avait un combat contre le terrorisme. Mais la présence à long terme des troupes françaises à cet endroit du monde ne me semble pas décisive ». Nicolas SARKOZY. Intervention lors de l'émission *A vous de juger*, sur France 2 le 26 avril 2007. Ce positionnement, sur lequel reviendra le Président Sarkozy, répondait à des considérations électorales très éloignées de la réalité du conflit en Afghanistan. Un officier nous confiait à ce titre que l'Afghanistan était « un bâton merdeux pour la prochaine campagne présidentielle. Pour le Président actuel et pour la Gauche parce qu'il ne faut pas oublier que c'est eux qui nous ont fait partir là-bas ». Entretien avec un officier subalterne de l'armée de l'Air (OSbAA3). Octobre 2011.

¹⁸⁹⁰ Nicolas SARKOZY. Conférence de presse conjointe de M. le Président de la République, et Mme Angela Merkel, Chancelière de la République fédérale d'Allemagne, sur la proposition d'organiser le futur sommet de l'OTAN à la frontière franco-allemande, l'envoi de militaires français supplémentaires en Afghanistan et sur l'élargissement de l'Alliance atlantique à d'anciens Pays de l'Est. Bucarest, Roumaine. 3 avril 2008. Selon le journaliste spécialiste des questions de défense, Jean-Dominique Merchet, la France avait en fait envoyé « plus d'un millions d'hommes en Afghanistan », puisqu'aux 700 hommes annoncés par le chef de l'Etat s'en ajoutaient alors 300 autres pour prendre la responsabilité de la Région de Commandement-Capitale et 80 de plus pour armer une cinquième équipe d'OMLT dans la province d'Oruzgan. Jean-Dominique MERCHET. Les vrais chiffres : la France enverra plus d'un million d'hommes en Afghanistan.

l'impasse »¹⁸⁹¹. Noël Mamère affirmait quant à lui, « [i]l faut se rendre à l'évidence : la coalition a perdu la guerre ! ». Selon lui la France était engagée dans « une sale guerre », dans le cadre d'une « politique contraire » aux intérêts de la France qui avait conduit la guerre vers un « désastre programmé », en raison de faux objectifs et d'une fausse stratégie¹⁸⁹².

Après 2008, et en dépit de l'émoi relatif suscité en France par la mort de 10 soldats et les blessures subies par 21 autres à Uzbin, la France a donc fait le choix d'« élever le niveau de solidarité avec nos alliés, tout en montrant au monde que la France était prête à assumer les responsabilités particulières qu'elle a en sa qualité de membre permanent du Conseil de sécurité »¹⁸⁹³, et ce en dépit des nombreuses oppositions exprimées à la fois par les citoyens français et par certains membres de la classe politique. La logique de solidarité à l'égard de l'allié américain a donc été maintenue par le nouveau Président dont le tropisme pro-américain a d'ailleurs été largement débattu. Tropisme lourdement condamné par Régis Chamagne, colonel de l'armée de l'Air (er) qui déclarait : « [f]inalement nous avons à la tête de l'état, depuis 2007, un sous-préfet de l'empire américain. (...) La France, réellement, n'existe ... La France, la vraie France, la France réelle, la France éternelle, celle qui se bat, celle qui dure, celle qui porte le message de la liberté des peuples, elle existe toujours, mais elle n'existe plus à travers ses élites »¹⁸⁹⁴.

A la solidarité à l'égard de l'allié américain s'est bien évidemment ajoutée la perspective de la réintégration de la France dans la structure militaire de l'Otan qui sera annoncée en 2009¹⁸⁹⁵. L'absence de politique française en Afghanistan n'aura pas eu d'impact sur la

¹⁸⁹¹ Jean-Marc AYRAULT. Intervention prononcée à l'occasion du débat et vote sur l'autorisation de la prolongation de l'intervention des forces armées en Afghanistan. Assemblée nationale, treizième législature, Deuxième session extraordinaire, Compte-rendu intégral. Première séance du lundi 22 septembre 2008.

¹⁸⁹² M. Mamère appelait notamment les députés à l'établissement d'une « commission d'enquête parlementaire qui aura pour objet de faire le point sur les conditions dans lesquelles la France applique le mandat de l'ONU en Afghanistan, sur les buts de guerre, les méthodes, les moyens utilisés et les coûts ». MAMERE. Intervention prononcée au nom des députés Communistes, Verts et Outre-mer, à l'occasion du Débat et vote sur l'autorisation de la prolongation de l'intervention des forces armées en Afghanistan. *Op. cit.*.

¹⁸⁹³ Guy TEISSIER. Intervention à l'occasion du débat et vote sur l'autorisation de la prolongation de l'intervention des forces armées en Afghanistan. Assemblée nationale, treizième législature, Deuxième session extraordinaire, Compte-rendu intégral. Première séance du lundi 22 septembre 2008.

¹⁸⁹⁴ Régis CHAMAGNE. In *Les fantômes d'Afghanistan*. Agence Info Libre.

¹⁸⁹⁵ Cette perspective a été structurante pour la politique étrangère de la France comme le montre le Livre blanc de 2008 dans lequel est affirmé : « [l]'Alliance Atlantique joue un rôle central dans la sécurité de l'Europe. Elle est essentielle à la sécurité de la France ». D'autre part, il est indiqué dans le Livre blanc que l'Otan est « un instrument majeur de la gestion des crises internationales 103 » et qu'il est désormais « difficile de continuer à proclamer la nécessité d'une différence de nature dans notre position vis-à-vis de l'OTAN, alors même qu'avec nos partenaires européens nous reconnaissons l'Alliance comme une clé de notre sécurité commune ». *Défense et Sécurité nationale. Le Livre blanc*. 2008. *Op. cit.* p. 99, 103 et 110. Le Président Sarkozy avait d'ailleurs déclaré fin août 2008 : « J'ai voulu situer, franchement et nettement, la France au sein de sa famille occidentale,

prolongation de l'engagement de Paris. Après 2008 les objectifs sont toujours aussi nébuleux et peu crédibles. Le Président Sarkozy affirmera, à l'occasion de son discours devant les ambassadeurs d'août 2008 que « [p]artout où les troupes françaises sont déployées en opérations, de l'Afghanistan à la Côte d'Ivoire, du Liban au Kosovo, c'est bien pour y promouvoir la paix, la démocratie, les libertés ! »¹⁸⁹⁶. Il reprenait ainsi le discours libéral ayant présidé au déclenchement de l'intervention. Au final l'intervention sera maintenue sans que la politique ou la stratégie française ne soit réévaluée ou modifiée. La seule inflexion notable sera celle de l'« afghanisation » de la sécurité, c'est-à-dire le transfert des responsabilités de la sécurité du pays aux forces de sécurité afghanes. La mise en avant de cette volonté de passer le relais s'explique à la fois par la pression de l'opinion publique, le constat d'un enlisement, et la volonté de quitter l'Afghanistan des Américains, engagés avec le Président Obama dans une stratégie d'« *escalate-then-exit-plan* », stratégie de sortie dans laquelle les alliés sont tentés de s'engouffrer à leur tour, puisque c'est une manière commode d'espérer désamorcer la réticence des opinions publiques »¹⁸⁹⁷.

Cette volonté de partir sans partir, de laisser l'Afghanistan gérer sa sécurité tout en sachant que là n'est certainement pas la solution, amènera même la Gauche française à sombrer dans un discours schizophrénique sur les objectifs de Paris oscillant entre volonté d'imposer la démocratie et désire de retrait en laissant à l'Afghanistan le choix de son destin. Ainsi peut-on lire dans un rapport rédigé en 2009 par les députés socialistes Jean Glavany et Henri Plagnol : « [l]'Occident est en Afghanistan non pour défendre ses idéaux ou son modèle d'organisation politique, mais pour que les Afghans reprennent en main leur destin, au travers d'institutions qu'ils auront choisies ». Mais, plus loin, « nous sommes en Afghanistan pour aider ce pays et ce peuple ami à construire son avenir sur la paix, la démocratie et le développement », tout en sachant que ce modèle n'est pas applicable, puisque « [d]e nombreux éléments semblent plaider en faveur de la thèse selon laquelle l'Afghanistan, pays marqué par un fort tribalisme et l'adhésion de 99% de la population à la religion musulmane, notamment dans ses versions les plus traditionalistes, ne pourrait intégrer des normes politiques marquées par le respect de la

restaurer une relation confiante avec le peuple et les dirigeants américains et rénover notre relation avec l'Alliance Atlantique ». Nicolas SARKOZY. Discours de M. le Président de la République, XVI^{ème} Conférence des ambassadeurs. Paris, Palais de l'Élysée, 27 août 2008

¹⁸⁹⁶ *Id.*.

¹⁸⁹⁷ LEICHTER-FLACK. L'opinion publique française et la guerre d'Afghanistan. *Op. cit.*.

démocratie, de l'Etat de droit et des libertés individuelles »¹⁸⁹⁸. L'année suivante, dans un rapport de la Commission des Affaires étrangères sur « l'Etat du monde à la fin de l'année 2010 », Thierry de Montbrial, directeur général de l'Institut français des relations internationales (IFRI) écrivait : « une polémique s'est ouverte sur la situation en Afghanistan et sur son évolution possible, et le moins que l'on puisse dire est que la plupart des experts ne sont pas optimistes. La question se pose en particulier de savoir si l'on n'a pas perdu de vue les objectifs de la guerre menée là-bas. En 2001, le but visé était de combattre Al-Qaida ; quel est-il aujourd'hui ? »¹⁸⁹⁹. La question ainsi posée démontrait alors que neuf ans après l'engagement français les objectifs politiques n'étaient toujours pas clairement définis. Constat renforcé par le député Glavany lorsqu'il écrit cette même année 2010 :

« [j]'entendais hier le Premier ministre, François Fillon, rendre un hommage public aux soldats français blessés au cours des opérations en Afghanistan. L'armée française a perdu, vendredi dernier, deux soldats, ce qui porte les pertes à 52 morts depuis le début de l'intervention en 2001. Voici ce que le Premier ministre a déclaré : "Ces soldats sont morts dans l'accomplissement d'une mission juste et noble. Les soldats de la France luttent là-bas à la lutte contre le terrorisme international et à la défense de la démocratie". Je voudrais bien qu'il en soit ainsi. Or, je suis frappé par l'extraordinaire décalage entre les discours officiels et la réalité. On ne lutte plus contre le terrorisme en Afghanistan, ou alors indirectement. On lutte contre lui au Pakistan, au Yémen, au Sahel, mais il n'y a plus de bases d'entraînement d'Al-Qaida en Afghanistan. Quant à défendre la démocratie dans ce pays, il me semble qu'il y a d'autres chantiers qui s'offrent à nous dans le monde »¹⁹⁰⁰.

C'est le constat de l'impasse dans laquelle la France se trouve avec la coalition qui amènera le gouvernement français à brandir l'« afghanisation » comme la solution miracle. « 2011 n'est pas le début du désengagement mais de la transition. 2014, la fin de ce processus. Il ne s'agira pas de partir en claquant la porte. Nous entamerons un partenariat à long terme

¹⁸⁹⁸ Jean GLAVANY, Henri PLAGNOL. *Rapport d'information déposé par la commission des Affaires étrangères « Afghanistan : Un chemin pour la paix »*. Assemblée nationale, treizième législature, rapport No. 1772, enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 23 juin 2009.

¹⁸⁹⁹ MONTBRIAL. In Rapport d'information No. 3114. *Op. cit.*.

¹⁹⁰⁰ GLAVANY. In Rapport d'information No. 3114. *Op. cit.*.

avec l'Afghanistan. »¹⁹⁰¹ Comme le soulignait Merchet, ce même discours avait été utilisé par les soviétiques pour s'extirper du borbier afghan « la tête haute »¹⁹⁰². L'idée est alors de « trouver la porte de sortie, et vite ! »¹⁹⁰³. C'est ce qu'ont fait les alliés, accédant à la « volonté commune de 47 pays de retirer leurs soldats dans la dignité »¹⁹⁰⁴, pour quitter l'Afghanistan sans perdre la face et en laissant à croire que la situation était désormais stabilisée grâce à l'établissement d'une démocratie qui n'en n'a que le nom¹⁹⁰⁵, et du transfert de la responsabilité de la sécurité du pays à un ersatz d'armée à laquelle la coalition, et la France notamment, tente d'imposer un modèle de combat « à l'occidentale »¹⁹⁰⁶.

Comme l'indiquait le général Desportes, « toute intervention doit respecter les grands principes stratégiques » dont le fait qu'il « ne faut s'engager que si l'on peut influencer au niveau stratégique. Sinon, on use ses forces sans capacité d'influence, on est plutôt discrédité et on ne gagne rien en image. (...). C'est le cas de la France en Afghanistan : elle y a conduit une "guerre américaine" sans influence stratégique globale, sans influence sur le cours des opérations, sans influence sur la direction de la coalition »¹⁹⁰⁷. Ce constat nous semble suffisant pour conclure nos réflexions. La France a fait le choix de suivre les Etats-Unis dans une guerre qui n'était pas la sienne comme l'indiquera Lionel Jospin qui avait pourtant soutenu l'engagement au nom de la solidarité avec l'allié américain. Pour tout engagement des forces armées il est indispensable de « définir des objectifs atteignables »¹⁹⁰⁸, suffisamment clairs pour définir une stratégie. Or, il apparaît que les objectifs initiaux étaient, au moins côté français,

¹⁹⁰¹ Alain JUPPE. Discours du ministre de la Défense devant les soldats français. Kandahar, Afghanistan, 25 décembre 2010.

¹⁹⁰² MERCHET. *Mourir pour l'Afghanistan. Op. cit.* p. 69-70.

¹⁹⁰³ *Id.* p. 171.

¹⁹⁰⁴ Josselin de ROHAN. Communication de MM. Josselin de Rohan, Jacques Berthou et Mme Michèle Demessine sur le déplacement d'une délégation de la commission en Afghanistan du 20 au 24 juin 2011. Commission des Affaires étrangères, de la Défense et des forces armées. Séance du 29 juin 2011.

¹⁹⁰⁵ Voir, entre autres, Gilles DORRONSORO. Le dilemme afghan. *Etudes*, Vol. 416, No. 5, 2012.

¹⁹⁰⁶ Voir l'article du colonel Goya sur le sujet. GOYA. Impressions de Kaboul. *Op. cit.* ; DORRONSORO. Le dilemme afghan. *Op. cit.*

¹⁹⁰⁷ Le général Chavancy, ancien chef des armées françaises en Afghanistan, déclarait lors du colloque « Afghanistan, 10 ans de conflit », que la France, avec 3 000 militaires ne pesaient « effectivement pas grand-chose », rejoignant le général Desportes qui, lors de ce même colloque, affirmait que « [v]ous pesez dans une guerre à hauteur de votre participation ». Pierre CHAVANCY. Intervention à l'occasion des 16^{ème} Conférences stratégiques annuelles, « Afghanistan, 10 ans de conflit », organisées par l'Institut des Relations Internationales et Stratégiques, sous la direction de Charlotte Lepri. Paris, 11 septembre 2011 ; Vincent DESPORTES. Intervention à l'occasion des 16^{ème} Conférences stratégiques annuelles, « Afghanistan, 10 ans de conflit ». *Op. cit.*. Voir également DESPORTES. Débat en séance publique sur la prolongation de l'opération Chammal en Irak. *Op. cit.*

¹⁹⁰⁸ *Id.*

trop flous pour offrir une cohérence à l'intervention des forces françaises en Afghanistan. Pour s'en convaincre il suffit de réécouter ou relire le discours du Président Chirac du 7 octobre 2001. En effet, au lendemain des attaques du 11 septembre, les objectifs mêlent la solidarité avec les Etats-Unis, la sauvegarde de la démocratie et de la liberté ; « [l]e refus du régime taliban de livrer Ben Laden et les auteurs des attentats [du 11 septembre - *ndla*] » ; le « drame humanitaire » qui frappe le peuple afghan ; le développement du pays ; la volonté de « punir les coupables [des attentats du 11 septembre - *ndla*] » et de « détruire en Afghanistan les infrastructures des réseaux terroristes et leurs soutiens » ; l'ensemble dans le cadre de la lutte contre le terrorisme¹⁹⁰⁹. Moins d'un mois après le Président ajoutait à ces visées déjà ambitieuses et complexes, l'instauration d'un « régime politique convenable » en Afghanistan, à savoir « un régime qui, petit à petit, enracine la démocratie en Afghanistan »¹⁹¹⁰.

Finalement, et pour répondre à la question, « pourquoi 89 militaires français sont morts et 700 ont été blessés en Afghanistan ? », une seule réponse semble cohérente : pour maintenir le lien transatlantique. Peut-on vraiment s'en contenter ? Au-delà de ces questions apparaît le fait que les militaires français ont été utilisés par le pouvoir politique à des fins très éloignées de celles justifiant traditionnellement le sacrifice suprême. Loin de la défense du territoire ou même des intérêts sécuritaires de la nation, les armées ont été instrumentalisées afin de sauvegarder les relations transatlantiques et de satisfaire l'allié américain. Le problème n'est pas ici de constater que l'exercice de la diplomatie et le jeu des relations internationales ont conduit le gouvernement français à sacrifier ses militaires, mais que le politique ne l'a pas fait ouvertement et a eu recours à une rhétorique calibrée pour masquer l'absence d'objectifs clairs et justifier l'envoi des forces françaises combattre dans un conflit complexes qui n'était pas celui de la France. Peut-on alors encore parler de sacrifice *pro patria* ? Peut-on seulement oser parler de « consentement » au sacrifice pour la nation, quand ce consentement, si tant est qu'il existe, est fondé sur des éléments dont l'objectivité et la véracité sont discutables ?

¹⁹⁰⁹ Jacques CHIRAC. Discours de M. le Président de la République, sur les opérations militaires américaines en Afghanistan en représailles des attentats terroristes commis par les musulmans intégristes contre New York et Washington et la coopération de la France dans la lutte contre le terrorisme. Paris, 7 octobre 2001.

¹⁹¹⁰ Jacques CHIRAC. Conférence de presse de M. le Président de la République. 6 novembre 2001.

3.2. L'INSTRUMENTALISATION POLITIQUE DES ARMEES

Parlant de l'engagement militaire français en Afghanistan et du retour de la France dans le commandement intégré de l'Otan, François Hollande déclarait : « [d]ans toute démocratie digne de ce nom, de tels arbitrages auraient été rendus après un vaste débat public et un vote solennel du Parlement ». Et d'ajouter : « [i]l n'appartient pas au Président de la République de décider seul de notre politique étrangère et de défense. Le domaine réservé ne peut être un domaine exclusif »¹⁹¹¹. Or il s'avère que dans le cas de l'Afghanistan, les armées françaises ont été instrumentalisées par l'exécutif au nom du lien transatlantique, sans que le Parlement n'intervienne dans les décisions.

Nous l'avons vu, le lien entre les armées françaises et le pouvoir politique relève d'une logique maître-esclave ancrée dans la tradition de subordination des premières au second et renforcée par la professionnalisation qui favorise un contrôle objectif de l'outil militaire par le politique et impose un comportement approprié de la part des militaires. En Afghanistan, cette relation s'est exprimée avec force, aboutissant à l'instrumentalisation des forces armées françaises, souvent consentantes pour ce qui concerne la haute hiérarchie, par l'exécutif. Cette instrumentalisation a notamment reposé sur une rhétorique favorisant la constitution d'un cadre idéal autorisant tant le pouvoir exclusif de l'exécutif sur l'emploi des forces françaises que la création d'une transcendance légitimant l'exigence du sacrifice suprême. La docilité des officiers et leur perméabilité à ce discours ont fini de donner au sacrifice une teinte honorable sans en discuter ni la légitimité ni la pertinence.

¹⁹¹¹ François HOLLANDE. Déclaration du premier secrétaire du Parti socialiste, sur le dépôt d'une motion de censure du PS contre la décision présidentielle de retour de la France au sein de l'OTAN, et le renforcement des troupes françaises en Afghanistan, à l'Assemblée nationale le 8 avril 2008.

3.2.1. *Exporter la démocratie en Afghanistan, sans l'appliquer en France : l'utilisation politique des armées*

« Un Etat dont la sécurité, surtout militaire, échapperait au contrôle parlementaire n'est, au mieux, qu'une démocratie inachevée ou en devenir. »¹⁹¹²

Il est aujourd'hui de tradition en France que la politique étrangère et la défense nationale relèvent du domaine réservé, voire quasi exclusif, du président de la République¹⁹¹³. Cette tradition a d'ailleurs été entérinée par le Comité consultatif pour une révision de la Constitution, présidé par le doyen Georges Vedel, qui dans son rapport de 1993 affirmait que « [q]uel que soit le jugement que l'on peut porter sur les termes juridiquement discutables de "domaine réservé" il n'y a lieu, ni en ce qui concerne la conduite des relations internationales, ni en ce qui concerne la défense nationale de revenir sur une tradition trentenaire »¹⁹¹⁴. Avec l'intensification des relations internationales au travers notamment de la globalisation, ces prérogatives du chef de l'Etat ont inévitablement pris une ampleur considérable. La défense nationale joue désormais un rôle considérable dans le domaine des relations internationales, à tel point qu'il est parfois difficile de distinguer clairement le recours à la force de la diplomatie¹⁹¹⁵. L'outil militaire, comme facteur de puissance, s'avère ainsi essentiel dans les relations que la France entretient avec l'ensemble des autres acteurs de l'espace mondial, au-delà même des relations internationales *stricto sensu*. L'importance de cet outil est aujourd'hui d'autant plus marqué que l'évolution des relations internationales a entraîné une évolution concomitante des missions dévolues aux armées élargissant leur champ d'action au-delà de

¹⁹¹² Union interparlementaire - Centre pour le contrôle démocratique des forces armées. *Contrôle parlementaire du secteur de la sécurité : principes, mécanismes et pratiques*. Guide pratique pour les parlementaires, No. 5, 2003. p. 18.

¹⁹¹³ Marcel MORABITO. *Le chef de l'Etat en France*. Paris : Monchrestien, 2^e édition, 1996 [1995] ; Dmitri Georges LAVROFF (dir.). *La conduite de la politique étrangère de la France sous la V^e République*. Bordeaux : Presses Universitaires de Bordeaux, 1997 ; Jean-Christophe VIDELIN. *Droit de la défense nationale*. Paris : Bruylant, 2^e édition, 2014. Ce domaine réservé a par ailleurs été élargi avec le Décret No. 2009-1657 du 24 décembre 2009 relatif au conseil de défense et de sécurité nationale et au secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale, octroyant au président de la République la présidence du conseil de défense et de sécurité nationale.

¹⁹¹⁴ Comité consultatif pour une révision de la Constitution, présidé par le doyen Georges Vedel. *Rapport au Président de la République. Propositions pour une révision de la Constitution*. 15 février 1993. p. 28.

¹⁹¹⁵ Cela est d'autant plus marqué que la défense nationale « revêt un caractère global, qui ne se réduit pas à sa dimension militaire », comme souligné dans le Livre blanc de 1994, et que les deux derniers Livres blancs ont contribué à effacer la distinction entre sécurité et défense nationale. *Livre blanc sur la Défense*. 1994. p. 3.

leurs attributions traditionnelles. Ainsi, les armées françaises ont évoluées, notamment depuis la fin de la guerre froide, vers le modèle constabulaire de Janowitz, « continuellement préparée à agir, engagée à un usage minimal de la force » et utilisée dans le but d'assurer « la viabilité des relations internationales plutôt que la victoire »¹⁹¹⁶. Par ailleurs, l'activité militaire est marquée désormais par l'élargissement du spectre des missions dévolues aux armées¹⁹¹⁷, imposant un contrôle de plus en plus marqué par les autorités civiles.

L'impact des interventions militaires sur la diplomatie en règle générale, accentué par le rôle croissant et la quasi omniprésence des médias, a inévitablement conduit à une « centralisation des pouvoirs en matière de défense et de diplomatie au plus haut niveau de l'Etat »¹⁹¹⁸. Ainsi le mouvement d'accaparement de l'outil militaire par l'exécutif initié par le général de Gaulle¹⁹¹⁹, a abouti à une professionnalisation des armées décidée unilatéralement par le pouvoir politique et ayant conduit à un recentrage du métier d'officier sur un cœur de métier dont les contours sont dans le même temps devenus d'autant plus flous que la profession a vu ses attributions s'élargir en s'éloignant parfois du combat.

De fait, la professionnalisation des armées en France s'inscrit dans la logique huntingtonienne de « minimisation du pouvoir militaire » par le contrôle civil objectif au travers de la professionnalisation¹⁹²⁰. Ce contrôle a été, nous l'avons souligné, renforcé avec l'arrivée au pouvoir du parti socialiste qui a renvoyé les autorités militaires au rang d'exécutants des décisions prises au niveau politique. La révision à la baisse des prérogatives du Cema a participé de ce recentrage sur le domaine opérationnel et contribué à écarter les officiers du domaine réservé de la politique de défense. Si la question a pu se poser un temps de savoir si le Cema n'était pas le chef d'un « ministère "bis" de la défense »¹⁹²¹ ou un « "proconsul" trop puissant »¹⁹²², il est aujourd'hui clair que les responsabilités ont été clairement redistribuées avec une application à la lettre de l'article 20 de la Constitution disposant que le « Gouvernement détermine et conduit la politique de la Nation » et qu'il dispose de la force

¹⁹¹⁶ JANOWITZ. *The Professional Soldier: Op.cit.* p. 418. Gérard Chaliand soulignait en 2011, à l'occasion d'un colloque sur les dix ans d'engagement en Afghanistan qu'il n'y avait « pas de victoire militaire possible pour les Occidentaux ». Gérard CHALIAND. Intervention à l'occasion des 16^{ème} Conférences stratégiques annuelles, « Afghanistan, 10 ans de conflit ». *Op. cit.* p. 13.

¹⁹¹⁷ DUFFIELD. *Post-modern Conflict: Op. cit.* ; MOSKOS, WILLIAMS, SEGAL. *The Postmodern Military. Op. cit.*

¹⁹¹⁸ COSTE. L'adoption du concept de sécurité nationale. *Op. cit.* p. 9.

¹⁹¹⁹ FORCADE, DUHAMEL, VIAL (dirs.). *Militaires en République 1870-1962. Op. cit.* p. 48-53.

¹⁹²⁰ HUNTINGTON. *The Soldier and the State. Op. cit.* p. 84.

¹⁹²¹ VIDELIN. *Droit de la défense nationale. Op. cit.* p. 126.

¹⁹²² BENTEGEAT. *Métier des armes. Op. cit.*

armée. Ce rééquilibrage en faveur du ministre de la Défense est sans aucun doute une réaction à la fois à des mouvements d'humeur provenant de l'intérieur de l'institution¹⁹²³ et à la volonté du général Jean-Louis Georgelin de renforcer le rôle du Cema en lui offrant un accès direct au chef des armées qu'est le président de la République¹⁹²⁴.

Les officiers que nous avons interrogés ont ainsi unanimement affirmé explicitement ou implicitement leur subordination, largement considérée comme normale, au pouvoir civil. Pour autant, et comme le soulignait l'un d'entre eux, « *la subordination au politique ne veut pas nécessairement dire que nous [les officiers - ndla] n'avons pas d'avis à donner. (...) Nous avons tous des compétences que le politique pourrait utiliser. Certains ont plus de connaissance pratiques, mais beaucoup ont fait des études et ont un savoir théorique* »¹⁹²⁵. Les officiers accepteraient donc de se soumettre au pouvoir civil tout en réclamant une plus grande reconnaissance de leurs compétences désormais élargies et une prise en compte de leur opinion dans les décisions. En d'autres termes, ils réclament l'autonomie qui caractérise les professions selon Huntington¹⁹²⁶. Pour autant, la tendance est à la « frilosité »¹⁹²⁷ lorsqu'il s'agit de faire entendre sa voix et de tenter de convaincre le pouvoir politique. Les risques liés à une prise de position trop marquée découragent toute velléité d'affirmation d'idée pouvant aller contre les décisions politiques. Gérard Longuet, alors ministre de la Défense, rappelait d'ailleurs, après que certains officiers se soient exprimés sur le moral des armées, que « *l'armée est la "grande muette" dans notre société. Ce n'est pas simplement une tradition ; c'est un devoir, un devoir républicain, ajouterai-je. L'armée, sous l'autorité du Président de la République, chef des armées, est là pour exécuter la politique que veut la nation comme l'exprime et lui en donne les moyens le Parlement* »¹⁹²⁸. Jean-Dominique Merchet s'était alors insurgé qu'un ministre puisse envoyer un « mauvais signal (...) au personnel d'une armée professionnelle d'un pays démocratique » en évoquant « la "grande muette" devant la représentation nationale », ce qui

¹⁹²³ Voir l'affaire « Surcouf », du nom du groupe d'officiers généraux et supérieurs des trois armées ayant publié sous couvert d'anonymat une lettre ouverte dans le Figaro critiquant le Livre blanc. Groupe « SURCOUF ». Livre blanc sur la défense : une espérance déçue. *Le Figaro*, 19 juin 2008.

¹⁹²⁴ MERCHET. Le général Georgelin : tentative de bilan. *Op. cit.*.

¹⁹²⁵ Entretien avec un officier supérieur de l'armée de Terre (OSpAT30). Novembre 2013.

¹⁹²⁶ HUNTINGTON. *The Soldier and the State. Op. cit.* p. 32.

¹⁹²⁷ Un officier général nous indiquait qu'il déplorait que les officiers soient « *tout de suite frileux devant l'autorité politique* » alors qu'ils le « *sont nettement moins lorsqu'ils doivent s'adresser à leurs subordonnés* ». Entretien avec un officier général de l'armée de l'Air (OGAA12). Mai 2013.

¹⁹²⁸ Gérard LONGUET. Réponse à la question No. 3410 sur la situation de l'armée française posée par M. Patrick Baudouin. Assemblée nationale, treizième législature, publiée au JO le 23 juin 2011. p. 4445.

revenait selon lui à lancer un « silence dans les rangs ! » au militaires¹⁹²⁹. Constat partagé par Philippe Chapleau, également journaliste spécialiste des questions de défense, sur son blog lorsqu'il souligne la « [b]elle (mais désespérante) envolée du ministre de la Défense »¹⁹³⁰. La sanction contre le général Vincent Desportes, par le ministre de la Défense de l'époque, Hervé Morin¹⁹³¹, après qu'il ait critiqué publiquement la stratégie de contre-insurrection américaine, suivie par la France¹⁹³², témoigne de la volonté politique d'interdire tout débat public sur la manière de conduire le conflit afghan et d'imposer aux officiers de se conformer au discours officiel. En dehors des recadrages rendus publics, de nombreux rappels à l'ordre, plus ou moins explicites, ont été fait de manières moins médiatique¹⁹³³.

Si l'on veut comprendre l'instrumentalisation des armées par le pouvoir politique, et plus spécifiquement par l'exécutif, dans le cadre de l'intervention en Afghanistan, il est important de savoir comment elle a été rendue possible. Au-delà des considérations sur la subordination traditionnelle des militaires au politique développées précédemment, la mise à l'écart du Parlement dans les décisions concernant le déploiement des forces française nous paraît être un élément fondamental.

En France la Constitution de 1958 dispose en son article 35 que « [l]a déclaration de guerre est autorisée par le Parlement ». Autrement dit, seul le Parlement, c'est-à-dire la représentation nationale, est légalement légitime à engager l'ensemble de la nation dans un conflit. Cette idée procède à la fois de l'importance de l'autorité légitime telle que définie par les théoriciens de la guerre juste, et du fonctionnement d'une république démocratique. En effet, pour Thomas d'Aquin, « [i]l n'est pas du ressort d'une personne privée d'engager une guerre, car elle peut faire valoir son droit au tribunal de son supérieur ; parce qu'aussi le fait de

¹⁹²⁹ Jean-Dominique MERCHET. Pour Gérard Longuet, l'armée a le "devoir" d'être "la grande muette". *Secret Défense - Marianne*, 22 juin 2011.

¹⁹³⁰ Philippe CHAPLEAU. "L'armée est la grande muette de notre société" et le ministre s'en vante.... *Lignes de défense - Ouest France*, 22 juin 2011.

¹⁹³¹ Le ministre avait formellement annoncé que le général Desportes serait sanctionné pour « avoir manqué de discernement » dans l'évaluation de la situation en Afghanistan qu'il avait faite dans son entrevue accordée au journal *Le Monde*. Hervé MORIN. Entretien accordé à *RMC et BFM-TV*, 7 juillet 2010. L'amiral Guillaud alors Cema avait également condamné la prise de position du général Desportes en soulignant qu'il avait émis « opinion personnelle (...), malvenue et insuffisamment argumentée » et « irresponsable ». Edouard GUILLAUD. Entretien accordé à Jean-Pierre Elkabbach. *Europe 1*, 2 juillet 2010. Le général Desportes a finalement écopé d'une réprimande symbolique.

¹⁹³² Vincent DESPORTES. On ne peut pas faire la guerre contre le moral des soldats. Entretien avec le Général Vincent Desportes, directeur du Collège Interarmées de Défense (CID). Propos recueillis par Nathalie Guibert. *Le Monde*, 2 juillet 2010.

¹⁹³³ L'un des officiers supérieurs que nous avons interrogé a ainsi souligné les « petits rappels à l'ordre quotidiens » et les « messages subliminaux » lancés régulièrement aux militaires au sein du ministère de la Défense.

convoquer la multitude, nécessaire pour la guerre, n'appartient pas à une personne privée ». De fait seul le prince, à qui « le soin des affaires publiques a été confié », est légitime à déclarer la guerre¹⁹³⁴. Ainsi, seule l'autorité présidant aux destinées du pays est autorisée à engager une guerre. Cette condition permet selon Thomas d'Aquin, à celui qui porte l'épée au nom du prince ne pas encourir de châtement. Si pour l'Aquinate le prince est détenteur de cette légitimité, aujourd'hui en France, dans un régime républicain parlementaire, le pouvoir est détenu par des autorités élues représentant la volonté de l'ensemble des citoyens. Or le président de la République, bien qu'élu au suffrage universel direct et détenteur de nombreux pouvoirs au titre de la Constitution, n'a jamais représenté l'ensemble des citoyens¹⁹³⁵. De fait seul le Parlement, et l'Assemblée nationale plus particulièrement, est représentatif de l'ensemble des sensibilités nationales. La Constitution de 1958 établit d'ailleurs un régime parlementaire posant en son article 20 le principe de responsabilité du Gouvernement devant le Parlement¹⁹³⁶, même si, avec l'élection du président de la République au suffrage universel direct en 1965¹⁹³⁷, ce dernier voit sa légitimité renforcée et le régime devient « semi-présidentiel ».

Il s'avère pourtant que « [l]'engagement des forces armées françaises à l'extérieur ne fait à l'heure actuelle l'objet d'aucun contrôle du Parlement »¹⁹³⁸. Cette impuissance des Chambres à peser sur les opérations militaires a mené à une intervention en Afghanistan pour des motifs, nous l'avons vu, très éloignés des intérêts sécuritaires directs de la France, sans consultation ni de la représentation nationale, ni de la population directement. Certes avec la réforme constitutionnelle de 2008, le Parlement a vu ses attributions légèrement renforcées avec un droit d'information assorti d'un droit de consultation en cas de prolongation d'une intervention au-delà de quatre mois¹⁹³⁹. Cependant, le Parlement, est aujourd'hui « dans une situation de subordination excessive par rapport au pouvoir exécutif »¹⁹⁴⁰. A tel point qu'il n'a désormais

¹⁹³⁴ AQUIN. *Somme théologique*. Part IIa-IIae, qq. 40, a. 1.

¹⁹³⁵ Pour illustrer ce point : Nicolas Sarkozy avait été élu en 2007 avec 18 983 138 voix sur 37 254 242 de votants soit 53,06%. Rapporté aux 44 472 733 inscrits ce pourcentage passe à 42,68%. François Hollande est quant à lui élu en 2012 avec 18 000 668 voix sur 36 584 399 de votant soit 51,64% ou 39,07% rapporté aux 46 066 307 inscrits.

¹⁹³⁶ Voir également les articles 49 et 50.

¹⁹³⁷ Loi No. 62-1292 du 6 novembre 1962 relative à l'élection du Président de la République au suffrage universel. La première élection au suffrage universel direct a lieu les 5 et 19 décembre 1965.

¹⁹³⁸ Comité consultatif pour une révision de la Constitution, présidé par le doyen Georges Vedel. *Rapport au Président de la République*. *Op. cit.* p. 42.

¹⁹³⁹ Loi constitutionnelle No. 2008-724 du 23 juillet 2008 de modernisation des institutions de la Ve République.

¹⁹⁴⁰ Comité consultatif pour une révision de la Constitution, présidé par le doyen Georges Vedel. *Rapport au Président de la République*. *Op. cit.* p. 40. Pour comprendre la complexité du sujet voir également l'excellent article de Mihaela Ailincăi. Mihaela AILINCAI. Le contrôle parlementaire de l'intervention des forces armées à

plus aucun pouvoir décisionnaire *a priori* sur l'engagement de la France dans des opérations militaires que celles-ci relèvent ou non de la qualification de la guerre. Situation pour le moins discutable, bien que peu discutée, eu égard aux principes de contrôle démocratique des forces armées¹⁹⁴¹.

L'article 35 de la Constitution qui dispose que « [l]a déclaration de guerre est autorisée par le Parlement », est aujourd'hui caduc en raison de l'interdiction de recours à la guerre par la Charte des Nations-Unies et par l'évolution de la sémantique qualifiant les interventions militaires. De fait, « [l]es conflits contemporains auxquelles le France est désormais susceptible de participer ne tendent qu'à maintenir ou rétablir la paix et la sécurité internationales, il n'est plus question de "guerre" et donc de "déclaration de guerre" »¹⁹⁴². L'Afghanistan est tout à fait représentatif de cette mainmise de l'exécutif sur l'outil militaire rendue possible par la professionnalisation qui a contribué à écarter les citoyens des questions de défense relevant désormais de la seule responsabilité de l'exécutif pour leur volet politique et des militaires professionnels pour le volet opérationnel¹⁹⁴³.

En 2001, la décision du Président Chirac d'intervenir sur le sol afghan aux côtés des Etats-Unis, se fera ainsi sans consultation préalable du Parlement¹⁹⁴⁴. Si certains estiment qu'il existait alors un consensus national entre le chef de l'Etat et son gouvernement¹⁹⁴⁵, il n'en demeure pas moins que ce consensus n'a pas été élargi formellement à l'ensemble de la représentation nationale. D'autre part, Lionel Jospin, lui-même soulignera *a posteriori* que ce consensus était superficiel et qu'il s'était rangé à l'avis du Président Chirac, défavorable au vote, afin de ne pas « provoquer un conflit d'interprétations sur la Constitution » avec le chef de l'Etat¹⁹⁴⁶. Pour autant le chef du Gouvernement argumentera en défaveur du vote avançant

l'étranger. Le droit constitutionnel français à l'épreuve du droit comparé. *Revue du droit public et de la science politique en France et à l'Étranger*, No. 1, janvier 2011. p. 129-154.

¹⁹⁴¹ Geneva Centre for the Democratic Control of Armed Forces (DCAF). Contrôle démocratique des forces armées. *DCAF Backgrounder*, No. 5, 2008.

¹⁹⁴² Julien THOMAS. Controverse sur la répartition constitutionnelle des compétences en matière de Défense. Contribution pour le *VIème Congrès de Droit constitutionnel*, Atelier No. 1 « Les controverses constitutionnelles », Montpellier, 9-11 juin 2005. p. 4.

¹⁹⁴³ Le Parlement est en effet d'une importance considérable en ce qu'il joue le rôle de « relais avec le peuple », notamment parce qu'il permet aux Français de faire entendre leur voix. Union interparlementaire - Centre pour le contrôle démocratique des forces armées. *Contrôle parlementaire du secteur de la sécurité*. *Op. cit.*, p. 19.

¹⁹⁴⁴ Ce qui prouve *de facto* que cette intervention n'était pas une guerre.

¹⁹⁴⁵ Jean GLAVANY. Intervention à l'occasion des 16^{ème} Conférences stratégiques annuelles, « Afghanistan, 10 ans de conflit ». *Op. cit.*, p. 21.

¹⁹⁴⁶ Lionel JOSPIN. Entretien accordé à Jean-Michel Apathie. *RTL*, 2 avril 2008. Le Premier ministre avait déjà clairement indiqué que ce choix était le fait du Président Chirac : « [L]e Président de la République ne considère pas qu'il soit possible - je ne dirai pas "souhaitable" parce que j'interprétera peut-être sa pensée - de voter sur ces questions telle qu'est la Constitution ». ¹⁹⁴⁶ Lionel JOSPIN. Déclaration du Premier ministre en réponse à des

l'inapplicabilité de l'article 35 de la Constitution au motif que l'intervention en Afghanistan n'était pas une guerre et en soulignant les risques liés au recours à l'article 49-1¹⁹⁴⁷. C'est pour ces raisons que le Gouvernement avait alors eu recours à l'article 132 du Règlement de l'Assemblée nationale qui dispose que, « [l]e Gouvernement peut faire une déclaration devant l'Assemblée sur le fondement de l'article 50-1 de la Constitution, le cas échéant à la demande d'un groupe. Une telle déclaration donne lieu à un débat et peut faire l'objet d'un vote si le Gouvernement le décide, sans que ce vote engage sa responsabilité »¹⁹⁴⁸. Cette démarche s'inscrivait dans une volonté du Gouvernement de tenir le Parlement informé de l'évolution de l'implication de la France en Afghanistan¹⁹⁴⁹, sans pour autant lui donner la possibilité de peser dans les décisions.

Le 6 novembre, respectant ses engagements de consultation et d'information du Parlement, Lionel Jospin, s'exprimait à nouveau devant l'Assemblée nationale. Il y indiquait alors que « la guerre actuelle n'est pas une guerre contre le peuple afghan »¹⁹⁵⁰. Le 12 décembre suivant il annonçait aux députés que la France contribuerait aux opérations militaires dans le cadre de la « protection et à l'appui de la Force multinationale » et de « la formation future des armées afghanes »¹⁹⁵¹, décision prise en conseil restreint, présidé par le président de la République, et n'ayant fait l'objet d'aucun vote malgré les demandes de certains députés¹⁹⁵². Ces décisions, rappelons-le, s'inscrivait dans une logique de solidarité avec l'allié américain,

questions sur la position et l'action de la France après les attentats perpétrés aux Etats-Unis le 11 septembre et sur la situation internationale, au Sénat. Paris, le 10 octobre 2001.

¹⁹⁴⁷ Lionel JOSPIN. Déclaration du Premier ministre en réponse à des questions sur la riposte des Etats-Unis et les frappes militaires en Afghanistan, à l'Assemblée nationale. Paris, le 9 octobre 2001. L'article 49-1 de la Constitution dispose que, « Le Premier ministre, après délibération du Conseil des ministres, engage devant l'Assemblée nationale la responsabilité du Gouvernement sur son programme ou éventuellement sur une déclaration de politique générale ». Egalement, JOSPIN. Déclaration du Premier ministre en réponse à des questions sur la position et l'action de la France après les attentats perpétrés aux Etats-Unis le 11 septembre et sur la situation internationale. *Op. cit.*.

¹⁹⁴⁸ Règlement de l'Assemblée nationale.

¹⁹⁴⁹ JOSPIN. Déclaration du gouvernement *relative à la situation consécutive aux attentats* perpétrés le **11 septembre 2001** aux **Etats-Unis d'Amérique**. *Op. cit.* ; JOSPIN. Déclaration du Premier ministre en réponse à des questions sur la riposte des Etats-Unis et les frappes militaires en Afghanistan. *Op. cit.*.

¹⁹⁵⁰ Lionel JOSPIN. Déclaration du Premier ministre en réponse à une question sur les opérations militaires en Afghanistan, à l'Assemblée nationale. Paris, le 6 novembre 2001.

¹⁹⁵¹ Lionel JOSPIN. Déclaration du Premier ministre en réponse à une question sur la participation française aux opérations militaires en Afghanistan, à l'Assemblée nationale. Paris, le 12 décembre 2001.

¹⁹⁵² Voir notamment les questions au Gouvernement des députés Carré ou Bocquet. Antoine CARRE. Questions au Gouvernement, Intervention militaire française en Afghanistan. Session ordinaire de 2001-2002, 9^{ème} jour de séance, 20^{ème} séance, 2^{ème} séance du mercredi 17 octobre 2001, Présidence de M. Raymond Forni. Assemblée nationale, onzième législature ; Alain BOCQUET. Questions au Gouvernement, Intervention militaire américaine en Afghanistan. Session ordinaire de 2001-2002, 5^{ème} jour de séance, 11^{ème} séance, 2^{ème} séance du mardi 9 octobre 2001, Présidence de M. Raymond Forni. Assemblée nationale, onzième législature.

plus que dans celle d'une réponse à une menace contre les intérêts français. Le Parlement, s'il avait été consulté *a priori*, aurait peut-être pu éviter à la France d'inscrire sa décision de participation dans les seuls pas de Washington.

En 2007, le Président Sarkozy fera d'ailleurs un discours devant le Congrès des Etats-Unis qui ne laissera aucun doute à la fois sur l'affirmation de la communauté de valeurs entre la France et l'Amérique et sur le tropisme américain du nouveau chef de l'Etat. La forme même du discours inciterait à comprendre le positionnement français comme celui d'un débiteur éternel s'alignant sur les valeurs américaines¹⁹⁵³. Ainsi le président de la République peut-il inscrire la lutte contre le terrorisme et l'engagement de la France en Afghanistan aux côtés des Etats-Unis dans un combat « pour défendre, promouvoir les valeurs et les idéaux de liberté et de démocratie »¹⁹⁵⁴. L'alignement sur la politique libérale américaine que nous avons souligné précédemment était ainsi acté. Le processus de sécurisation était ainsi renforcé par l'américanisme décomplexé du Président français. Ainsi, si l'on veut expliquer l'acharnement de la France à maintenir son engagement dans un conflit qui ne la concernait pas initialement, il faut comprendre que son appartenance à la communauté atlantique et ses relations spécifiques avec l'allié américain, l'on conduit à envoyer des militaires se battre et mourir par conformisme aux valeurs américaine conformément à une logique d'adéquation normative. La France a agi en adéquation avec son identité, marquée par un lien historique fort avec les Etats-Unis, et avec le rôle qu'elle considère être le sien au sein de la communauté atlantique, à savoir un allié loyal¹⁹⁵⁵. Plus encore, la personnalité du Président Sarkozy impactera cet engagement en l'inscrivant dans la durée¹⁹⁵⁶.

La volonté du Président de donner à la France une place prééminente dans le concert des nations l'amènera à engager une politique étrangère active à la fois dans sa relation avec l'allié

¹⁹⁵³ La première partie du discours, c'est-à-dire près de quatre pages sur sept, est en effet une ode aux Etats-Unis durant laquelle le Président affirme que Lafayette est allé aux Etats-Unis « à la rencontre de la sagesse du Nouveau Monde » ; que la « grandeur de l'Amérique, c'est d'avoir réussi à transformer son rêve, le rêve américain, en une espérance pour tous les hommes » ; que la France a une dette éternelle à l'égard des Etats-Unis en raison de l'aide fournie durant les deux guerres mondiales ; que durant la Guerre froide « l'Amérique fut le rempart du monde libre contre la menace d'une nouvelle tyrannie » ; que l'Amérique a incarné « ce qu'il y avait de plus audacieux dans l'aventure humaine » ; ou encore que « l'Amérique n'est pas seulement une force matérielle, c'est d'abord une force morale, une force spirituelle ». Nicolas SARKOZY Discours de M. le Président de la République française devant le Congrès des Etats-Unis d'Amérique. Washington, DC, 7 novembre 2007.

¹⁹⁵⁴ *Id.*

¹⁹⁵⁵ Cette idée, nous l'avons vu, est rendue par la notion de solidarité évoquée continument par les dirigeants politiques. Le discours du Président Sarkozy devant le Congrès des Etats-Unis est, ici encore, révélateur de ce qui relève plus du loyalisme que de la loyauté.

¹⁹⁵⁶ Le pro-américanisme assumé du Président Sarkozy a largement été commenté. Voir notamment Denis LACORNE. Le « Rêve américain » du Président Sarkozy. *Le Débat*, Vol. 4, No. 151, 2008. p. 20-27.

américaine et au sein de l'Union européenne¹⁹⁵⁷. La décision d'envoyer 700 personnels supplémentaires en 2007, ne peut ainsi être décorrélée à la fois de la demande française de reconnaissance par les Etats-Unis de la Défense européenne¹⁹⁵⁸ et de la réintégration, par ailleurs largement contestée¹⁹⁵⁹, de la France dans la structure militaire intégrée de l'Otan. C'est donc dans ce contexte que le 26 mars 2008, devant le Parlement britannique, le président de la République annonce que la France va proposer à l'occasion du Sommet de l'Otan à Bucarest, « de renforcer sa présence militaire »¹⁹⁶⁰ malgré les contestations de l'opposition qui s'indigne et demande un débat parlementaire suivi d'un vote. Demande à laquelle François Fillon, alors Premier ministre, répondra par la négative en rappelant les arguments avancés par Lionel Jospin en 2001¹⁹⁶¹, avant de proposer, à la suite de l'embuscade d'Uzbin, un vote sur la prolongation de l'intervention « en application du 3e alinéa de l'article 35 de la Constitution issu de la révision votée en juillet » 2008¹⁹⁶², sans pour autant remettre en cause l'engagement français. Le renfort décidé par le Président sera d'autant plus critiqué que lorsqu'il était candidat il avait clairement déclaré qu'aucune victoire ne serait possible en Afghanistan et que « la présence à long terme des troupes françaises à cet endroit du monde » ne lui semblait pas décisive¹⁹⁶³. Dans le même temps, le sentiment partagé par les officiers étaient qu'ils n'étaient « pas en Afghanistan pour prolonger un conflit, mais pour tenter d'y mettre fin »¹⁹⁶⁴. Le décalage entre

¹⁹⁵⁷ En janvier 2007, Dominique de Villepin affirmait que Nicolas Sarkozy avait « une véritable vision pour la France ». Ce constat du Premier ministre de l'époque faisait suite au discours d'investiture du futur chef de l'Etat comme candidat de l'UMP à la présidentielle. Nicolas SARKOZY. Discours prononcé à l'occasion du congrès de l'UMP. Parc des expositions de la porte de Versailles, Paris. 14 janvier 2007. Voir également SARKOZY. Discours de M. le Président de la République, à la XVI^{ème} conférence des Ambassadeurs. *Op. cit.*

¹⁹⁵⁸ SARKOZY. Discours de M. le Président de la République française devant le Congrès des Etats-Unis d'Amérique. *Op. cit.*. Voir également le Rapport annexé à la Loi No. 96-589 du 2 juillet 1996 relative à la programmation militaire pour les années 1997 à 2002.

¹⁹⁵⁹ JANKOWSKY. *Opinion publique et armées à l'épreuve de la guerre en Afghanistan. Op. cit.* p. 18. François Hollande avait alors largement critiqué cette décision dont il soulignait qu'elle ne pouvait relever de la seule décision du président de la République

¹⁹⁶⁰ Nicolas SARKOZY. Discours de M. le Président de la République devant le Parlement britannique. Palais de Westminster, Londres. 26 mars 2008.

¹⁹⁶¹ François FILLON. Déclaration du Gouvernement sur la Prolongation de l'intervention des forces armées en Afghanistan. Sénat, session ordinaire de 2007-2008, compte-rendu intégral, séance du mardi 1^{er} avril 2008.

¹⁹⁶² Article 35 de la Constitution du 4 octobre 1958. Modifié par la Loi constitutionnelle No. 2008-724 du 23 juillet 2008 de modernisation des institutions de la V^e République.

¹⁹⁶³ Nicolas SARKOZY. Entretien accordé à Arlette Chabot et Gilles Leclerc. *France 2*, 26 avril 2007. Nicolas Sarkozy réaffirmera le désir de la France de retirer ses troupes d'Afghanistan en juin de la même année. Nicolas SARKOZY. Rencontre de M. le Président de la République avec la presse étrangère. Palais de l'Elysée, Paris. 5 juin 2007.

¹⁹⁶⁴ Nicolas BARTHE. *Engagé*. Paris: Grasset, 2011. p. 148.

pragmatisme politique et idéalisme militaire est frappant. Il est surtout inquiétant si l'on considère que le second procède d'un discours savamment construit par le politique.

Dans ce cadre spécifique et éminemment complexe, le tropisme pro-américain du président de la République ne peut pas être ignoré même s'il ne doit pas être réduit à l'état de grille de lecture exclusive ou de variable unique à prendre en compte. La sécurisation autour de valeurs commune à la France et aux Etats-Unis se double alors d'une forte perméabilité du chef de l'Etat à l'influence américaine qui impacte inévitablement sa perception de la sécurité internationale. La France, allié loyal des Etats-Unis, et par voie de conséquence de l'Otan, s'aligne alors d'autant plus naturellement sur les valeurs libérales et sur la vision de la sécurité définie par Washington et mis en œuvre par l'Alliance. Il est alors évident que, en l'absence de considération stratégique, les armées françaises ont été utilisées comme un outil au service d'une politique globale et non pas dans l'unique but d'assurer la sécurité des Français. Utilisation qui s'apparente à une instrumentalisation dès lors que la décision d'emploi de l'outil militaire relève de la compétence exclusive de l'exécutif pour des motifs autre que la défense du pays.

C'est bien pour cette raison que « [l]e rôle du parlement, en tant qu'organe élu, est donc d'une importance fondamentale dans la notion de contrôle démocratique des forces armées »¹⁹⁶⁵. Or, il s'avère qu'en France, et ce malgré la révision limitée des prérogatives parlementaires en matière de contrôle d'emploi des forces, « l'équilibre politique propre à la période gaullienne de la Cinquième République a imposé une prééminence de fait du Chef de l'Etat dans le domaine de la Défense »¹⁹⁶⁶. Cette prééminence, qui doit être replacée dans un contexte historique et constitutionnel spécifique¹⁹⁶⁷, ne devrait pas être entendue comme une prérogative exclusive du chef de l'Etat en matière militaire mais comme une compétence partagée avec la représentation nationale. De fait le rôle du Parlement, aujourd'hui réduit à sa portion congrue, devrait s'étendre à un contrôle *a priori* de l'emploi des forces armées, car comme le souligne la Commission de Venise, « [l]'analyse des types de contrôle existants – *ex*

¹⁹⁶⁵ Commission européenne pour la démocratie par le droit (Commission de Venise). *Rapport sur le contrôle démocratique des forces armées*. Adoptée par la Commission de Venise lors de sa 74^e session plénière à Venise, Italie, les 14 et 15 mars 2008. Conseil de l'Europe, étude No. 389/2006, 23 avril 2008. p. 6.

¹⁹⁶⁶ THOMAS. Controverse sur la répartition constitutionnelle des compétences en matière de Défense. *Op. Cit.*, p. 6. Voir également FORCADE, DUHAMEL, VIAL (dirs.). *Militaires en République 1870-1962. Op. cit.*. Notamment p. 48-52.

¹⁹⁶⁷ THOMAS. Controverse sur la répartition constitutionnelle des compétences en matière de Défense. *Op. cit.*, p. 6.

ante et/ou ex post – démontre qu'une combinaison des deux est souhaitable car elle permet d'accroître l'efficacité de la surveillance »¹⁹⁶⁸.

Ce constat n'est en rien nouveau. Deux requêtes avaient été déposées devant le Conseil d'Etat les 2 et 20 avril 1999, afin d'annuler « pour excès de pouvoir la décision, rendue publique le 24 mars 1999, d'engager des forces militaires françaises en République fédérale de Yougoslavie »¹⁹⁶⁹. Les deux requêtes, identiques, avaient été rejetées au motif que le Conseil d'Etat n'était pas compétent étant donné que « la décision des autorités françaises d'engager des forces militaires en République fédérale de Yougoslavie en liaison avec les événements du Kosovo ainsi que les décisions subséquentes fixant les objectifs militaires et déterminant et répartissant les moyens mis en œuvre ne sont pas détachables de la conduite des relations internationales de la France »¹⁹⁷⁰.

En Afghanistan, il apparaît clairement que l'exécutif a instrumentalisé un outil militaire dont il faut d'ailleurs se garder de faire une victime. Nombreux sont les officiers qui adhèrent par conviction, par conformisme, par crainte ou par carriérisme, aux décisions politiques sans jamais ne serait-ce que commencer de les questionner. Même si certains ont osé émettre des réserves ou des critiques lors des entretiens que nous avons menés, il n'en demeure pas moins que leurs opinions, souvent très lucides, ne seront jamais émises hors de ce cadre spécifique. Il est d'ailleurs illustratif que la majorité de ces officiers aient demandé que nos entretiens demeurent anonymes. Les officiers sont dans la majorité des cas conscients de cette instrumentalisation, d'être « des pions » ou des « marionnettes » au service du pouvoir politique¹⁹⁷¹. Un officier général nous avouait même qu'il était parfaitement conscient d'être un « *outil au sens propre* », et qu'il avait fait le choix de se taire pour accéder à un grade et à des fonctions qui lui permettraient « *de peser au moins un peu dans le processus de décision* ». Et d'ajouter, « *si j'y étais allé en frontal ... qu'est ce qui ce serait passé ? J'aurais été sanctionné, cantonné à des postes avec peu d'influence ? Vous pensez que c'est une bonne stratégie ? Je pense qu'il vaut mieux y aller subtilement et essayer d'infléchir par touches*

¹⁹⁶⁸ Commission européenne pour la démocratie par le droit (Commission de Venise). *Rapport sur le contrôle démocratique des forces armées*. *Op. cit.* p. 95. Soulignons que la Commission de Venise qualifie de « faible » le contrôle parlementaire français sur l'envoi de troupes à l'étranger pour participer à des missions internationales. *Ibid.* p. 100.

¹⁹⁶⁹ Conseil d'Etat, 10/9 SSR, du 5 juillet 2000, 206303 206965, publié au recueil Lebon. La requête No. 206303 avait été présentée par M. Bruno Mégret et la requête No. 206965 par M. Joël Mekhantar.

¹⁹⁷⁰ *Id.*

¹⁹⁷¹ Ces deux termes ont été utilisés dans 16 des 51 entretiens (31,4%), pour 75% (12 sur 16) par des officiers subalternes.

successives. La confrontation directe avec les politiques est un suicide. C'est voué à l'échec »¹⁹⁷².

Encore une fois l'utilisation politique des armées n'est pas un problème en soi. Il en devient un lorsque cette instrumentalisation conduit à mettre la vie des militaires en danger pour des raisons non seulement spécieuses, mais également non assumées. Le Président Sarkozy, avait hérité d'une situation dans laquelle l'engagement français était somme toute limité¹⁹⁷³. Il l'aura renforcé considérablement et ainsi contribué directement à une exposition des militaires français à des risques surdimensionnés eu égard aux menaces pesant sur les intérêts Français¹⁹⁷⁴, bien loin de la déclaration de François Fillon qui affirmait : « nous mesurons tous le poids de nos responsabilités quand il s'agit du sort de nos soldats »¹⁹⁷⁵. L'embuscade d'Uzbin se serait-elle produite si le président de la République avait décidé de retirer les troupes françaises. Combien de blessures physiques et psychologiques, combien de morts parmi les militaires français auraient été évitées ? S'il est techniquement impossible de répondre à ces questions, il est néanmoins légitime de les poser, d'autant que c'est à partir de 2008 que la France connaîtra ses plus lourdes pertes¹⁹⁷⁶.

Par ailleurs, nul ne peut croire qu'un renfort de 700 hommes aux quelques 33 250 personnels déjà déployés par 37 pays¹⁹⁷⁷ changerait la donne en Afghanistan. Même en considérant l'ensemble des personnels de la coalition déployé en Afghanistan et les forces de sécurités afghanes, le ratio personnels de sécurité/locaux était très en-deçà de ce qui aurait été nécessaire. Le général Desportes soulignait à ce titre en 2011, que ce ratio dont le minimum est théoriquement de 20 pour 1 000, était sur le théâtre afghan de 280 000 pour 30 millions, c'est-à-dire 9,3 pour 1 000¹⁹⁷⁸. Les soviétiques, faut-il le rappeler avaient échoué en ayant déployé

¹⁹⁷² Entretien avec un officier général de l'armée de Terre. Février 2012.

¹⁹⁷³ Les avions de combat étaient basés hors d'Afghanistan, les forces spéciales avaient été retirées, l'empreinte au sol était faible avec environ 1 600 militaires déployés sur le territoire afghan (ils seront près de 4 000 en 2010), pour intervenir dans une zone relativement épargnée (Kaboul et sa région).

¹⁹⁷⁴ Constat renforcé par le fait qu'il avait lui-même affirmé : « si vous regardez l'histoire du monde, aucune armée étrangère n'a réussi dans un pays qui n'était pas le sien. (...) Aucune ! Quelle que soit l'époque, quel que soit le lieu ! ». SARKOZY. Entretien accordé à Arlette Chabot et Gilles Leclerc. *Op. cit.*. Jean-Dominique Merchet souligne à ce titre que « l'enthousiasme proaméricain » du nouveau Président succède à « l'attitude prudente » du Président Chirac. MERCHET. *Mourir pour l'Afghanistan. Op. cit.*. p. 113.

¹⁹⁷⁵ FILLON. Intervention du Premier ministre à l'occasion du débat et vote sur une demande d'autorisation du Gouvernement sur la prolongation de l'intervention des forces armées en Afghanistan. *Op. cit.*.

¹⁹⁷⁶ 75 des 89 soldats morts en Afghanistan, ont perdu la vie entre 2008 et 2014.

¹⁹⁷⁷ NATO. 2007 ISAF Placemat. January 29, 2007.

¹⁹⁷⁸ Vincent DESPORTES. Intervention à l'occasion des 16^{ème} Conférences stratégiques annuelles, « Afghanistan, 10 ans de conflit ». *Op. cit.*. p. 17.

entre 90 000 et 104 000 hommes par ans durant leurs dix années de présence¹⁹⁷⁹. Certains officiers soviétiques avaient d'ailleurs « prévenu les Occidentaux » qu'ils s'engageaient dans un conflit sans issue¹⁹⁸⁰. De fait, le renfort aura sauvé la coalition « [n]on pas sur le terrain tactique, mais sur le plan politique »¹⁹⁸¹. En d'autres termes tout indiquait que la cause était perdue d'avance. L'annonce du Président Obama d'accroître le nombre de militaires américains de 30 000 hommes conformément à la stratégie de contrinsurrection (COIN) et de *surge*¹⁹⁸² proposée par le général Stanley McChrystal, n'y changera rien¹⁹⁸³. Comme l'écrivait le Lieutenant Nicolas Barthe, déployé en Afghanistan en 2010, « le destin des forces armées est entre les mains des politiques » avant de s'interroger : « [l]'esprit de sacrifice est noble, mais est-il utile ? »¹⁹⁸⁴.

D'aucuns souligneront que le Parlement avait voté en faveur de la prolongation de l'intervention en Afghanistan le 22 septembre 2008. Il n'en demeure pas moins qu'il aura fallu 10 morts et 21 blessés à Uzbin en août 2008 pour que le Premier ministre, François Fillon, propose qu'un vote ait lieu à l'issue du débat sur la prolongation du mandat des troupes françaises en Afghanistan. Environ 60% des Français y était alors opposés¹⁹⁸⁵ et l'opposition avait voté contre la stratégie suivie par l'exécutif en Afghanistan et exigé que soient fixées les conditions de la participation française¹⁹⁸⁶.

Lionel Jospin lui-même s'opposait à cette prolongation pour éviter « d'être suiviste à l'égard des Américains »¹⁹⁸⁷. Il affirmait alors, paradoxalement, que l'avis du Parlement était nécessaire à l'envoi de troupes à l'étranger. Interrogé sur les raisons qui l'avait conduit à ne pas respecter cette règle en 2001, Lionel Jospin expliquait que d'une part l'intervention en

¹⁹⁷⁹ MERCHET. *Mourir pour l'Afghanistan. Op. cit.* p. 78.

¹⁹⁸⁰ *Id.* p. 157.

¹⁹⁸¹ *Id.* p. 158.

¹⁹⁸² Le *surge* (littéralement, « élan » ou « poussée »), précédemment mis en œuvre en Irak en 2007, est une augmentation significative du nombre de militaires engagés dans un conflit afin d'inverser une tendance généralement en défaveur du pays initiateur du *surge*.

¹⁹⁸³ Barack OBAMA. Remarks by the President in Address to the Nation on the Way Forward in Afghanistan and Pakistan. The White House, Washington, DC. December 1st, 2009 ; Stanley MCCHRISTAL. Commander - NATO International Security Assistance Force, Afghanistan - U.S. Forces, Afghanistan. *Commander's Initial Assessment*. August 30, 2009.

¹⁹⁸⁴ BARTHE. *Engagé. Op. cit.* p. 35.

¹⁹⁸⁵ Sondage CSA paru dans *Le Parisien/Aujourd'hui en France* le vendredi 22 août 2008 ; Sondage BVA pour Orange et L'Express. L'observatoire de la politique nationale. 16 septembre 2008.

¹⁹⁸⁶ Le vote en faveur de la prolongation a obtenu 61% des suffrages à l'Assemblée nationale, et près de 64% au Sénat.

¹⁹⁸⁷ JOSPIN. Entretien accordé à Jean-Michel Apathie. *Op. cit.*

Afghanistan n'était pas une guerre et ne nécessitait donc pas un accord du Parlement sur la base de l'article 35 de la Constitution, et que, d'autre part, il n'avait pas voulu s'opposer au Chef de l'Etat au moment où la France engageait des troupes¹⁹⁸⁸. Monsieur Jospin avait alors fait le choix d'être « correct et responsable » en initiant un débat avec l'Assemblée¹⁹⁸⁹. Il est cependant également possible de mettre cette décision au compte des « désaccord au sein de la majorité plurielle » qui ont dissuadé le Premier ministre de demander un vote au titre de l'article 49-1, vote qui aurait été fatal à son gouvernement¹⁹⁹⁰. C'est également au même moment qu'apparaît la politique d'« afghanisation » visant « la prise en charge progressive par les Afghans eux-mêmes de leurs responsabilités de sécurité »¹⁹⁹¹. Transfert de responsabilité qui annonce déjà le désengagement progressif des troupes française.

En 2008, en dépit de l'ensemble de ces réserves, de l'émoi suscité par l'embuscade d'Uzbin et de la prise de conscience de l'impasse dans laquelle se trouve la coalition en Afghanistan, la France décidera le maintien des militaires français en Afghanistan où ils essuieront leurs plus lourdes pertes depuis le début du déploiement, pour montrer « au monde que la France était prête à assumer les responsabilités particulières qu'elle a en sa qualité de membre permanent du Conseil de sécurité »¹⁹⁹², à respecter nos engagements « à l'égard de nos alliés et du peuple afghan »¹⁹⁹³ et à ne pas faire « le choix de la lâcheté et dire à nos amis Américains : "débrouillez-vous" »¹⁹⁹⁴. La volonté du Président Sarkozy « de situer, franchement et nettement, la France au sein de sa famille occidentale, restaurer une relation confiante avec le peuple et les dirigeants américains et rénover [la] relation avec l'Alliance Atlantique »¹⁹⁹⁵, aura joué en faveur du maintien de l'engagement français dans un conflit sans issue. Autrement dit, les militaires français ont été maintenus afin de sauvegarder à la fois

¹⁹⁸⁸ *Id.*

¹⁹⁸⁹ *Id.*

¹⁹⁹⁰ Raphaël HADAS-LEBEL. *Les 101 mots de la démocratie française*. Paris : Odile Jacob, 2002. p. 209.

¹⁹⁹¹ SARKOZY. Discours de M. le Président de la République, à la XVI^{ème} conférence des Ambassadeurs. *Op. cit.*

¹⁹⁹² TEISSIER. Intervention à l'occasion du débat et vote sur une demande d'autorisation du Gouvernement sur la prolongation de l'intervention des forces armées en Afghanistan. *Op. cit.*

¹⁹⁹³ Josselin de ROHAN. Intervention à l'occasion du débat et vote sur une demande d'autorisation du Gouvernement sur la prolongation de l'intervention des forces armées en Afghanistan. Sénat, 2^{ème} session extraordinaire de 2007-2008, compte-rendu intégral, séance du lundi 22 septembre 2008.

¹⁹⁹⁴ Jean-Michel BAYLET. Intervention à l'occasion du débat et vote sur une demande d'autorisation du Gouvernement sur la prolongation de l'intervention des forces armées en Afghanistan. Sénat, 2^{ème} session extraordinaire de 2007-2008, compte-rendu intégral, séance du lundi 22 septembre 2008.

¹⁹⁹⁵ SARKOZY. Discours de M. le Président de la République, à la XVI^{ème} conférence des Ambassadeurs. *Op. cit.*

l'image de la France et le lien transatlantique. On retrouve ici, les logiques de perception de l'environnement internationale de Jervis et celle de l'image que se font les décideurs des autres acteurs développée par Lindemann¹⁹⁹⁶, qui tendent à « troubler la vision qu'a un décideur de la réalité objective »¹⁹⁹⁷ et, par conséquent, à l'orienter vers des décisions dont la rationalité est largement discutable.

Deux ans après ces débats, Edwy Plenel soulignait le « silence assourdissant » entourant l'intervention en Afghanistan et déplorait que « le débat sur le sort des 3 300 soldats déployés à l'est du pays, sans compter un soutien aérien et une frégate dans l'Océan indien, semble comme anesthésié, étouffé sous le statu quo élyséen »¹⁹⁹⁸. Constat auquel le général Desportes faisait écho en déclarant : « [j]e pense que le débat [sur l'Afghanistan - *ndla*] est insuffisant. Pour des raisons politiques qui me dépassent, ni la majorité, ni l'opposition n'ont décidé de se saisir de ce sujet pour véritablement en débattre »¹⁹⁹⁹. Il faudra attendre 2011 lorsque le Président Obama, estimant que le processus d'« afghanisation » serait terminé en 2014, annoncera le retrait progressif des troupes américaines²⁰⁰⁰, pour que la décision soit prise également en France et que l'intervention en Afghanistan soit à nouveau évoquée. Ainsi, à peine deux heures après la déclaration du Président américain, un communiqué de l'Elysée indiquait que « [l]a France partage l'analyse et les objectifs américains et se félicite de la décision du président Obama » et que Paris retirerait ses propres troupes selon « un calendrier comparable au retrait des renforts américains »²⁰⁰¹. Au moment de l'annonce, la France compte environ 4 000 militaires engagés dans le conflit afghan et déplore déjà 62 morts.

En 2012, après que quatre soldats ont été tués et huit autres blessés le 20 janvier en pleine campagne électorale, le président de la République évoque la possibilité d'un retrait anticipé des forces françaises²⁰⁰². Le même jour, François Hollande, alors candidat à l'élection présidentielle annonce dans un communiqué que s'il était élu il retirerait les « forces d'Afghanistan, le plus rapidement possible, au plus tard à la fin de l'année 2012 », réitérant sa

¹⁹⁹⁶ JERVIS. *Perception and Misperception in International Politics*. *Op. cit.* ; LINDEMANN. Les images dans la politique internationale. *Op. cit.* ; LINDEMANN. *Penser la guerre*. *Op. cit.*.

¹⁹⁹⁷ LINDEMANN. Les images dans la politique internationale. *Op. cit.*.

¹⁹⁹⁸ Edwy PLENEL. Afghanistan : un silence assourdissant. *Marianne*, 26 février 2010.

¹⁹⁹⁹ DESPORTES. Entretien accordée à *France Info* en partenariat avec *Rue89*. *Op. cit.*.

²⁰⁰⁰ Barack OBAMA. Remarks by the President on the Way Forward in Afghanistan and Pakistan. The White House, Washington, DC. June 22, 2011.

²⁰⁰¹ Communiqué de l'Elysée sur le retrait des troupes françaises d'Afghanistan. 23 juin 2011.

²⁰⁰² Nicolas SARKOZY. Vœux de M. le Président de la République au corps diplomatique. Paris, 20 janvier 2012.

déclaration de novembre 2011, lorsqu'il affirmait : « [f]in 2012, début 2013, il n'y aura pas de soldats français en Afghanistan si je suis élu président de la République »²⁰⁰³. Cette promesse, répétée en mars 2012, sera jugée « irréaliste » par le ministre de la Défense, Gérard Longuet, qui soulignera qu'un retrait précipité « remettrait en cause le prestige gagné par nos forces et l'autorité de la France, ainsi que la confiance que nos alliés ont en nous »²⁰⁰⁴. Commentaire intéressant puisqu'il souligne l'importance accordée au maintien de l'image de la France, c'est-à-dire à l'affirmation de son rôle et de son identité, et non pas aux risques en matière de sécurité pour les intérêts nationaux. Par ailleurs, cette promesse faite dans un contexte électoral, était considérée comme intenable sur le plan logistique²⁰⁰⁵. Une fois élu, François Hollande reviendra sur sa décision en utilisant un artifice rhétorique largement commentée et critiquée. En effet, lors d'un déplacement à Kaboul le nouveau Président déclarera que le retrait prévu pour la fin 2012 ne concernait que les « troupes combattantes », soit environ 2 000 militaires, et non plus l'ensemble du dispositif²⁰⁰⁶. Finalement, le retrait des troupes françaises débutera le 31 juillet 2012 avec le départ de 350 militaires et s'achèvera le 31 décembre 2014.

Il ressort de ces développements que les armées françaises, dont nous avons dit qu'elles n'avaient pas été déployées initialement pour assurer la défense de la France contre une quelconque menace terroriste, ont été instrumentalisées par l'exécutif durant treize années. Cette instrumentalisation s'est finalement déclinée autour de trois objectifs : assurer la solidité du lien transatlantique et supporter le retour dans la structure militaire intégrée de l'Otan ; renforcer et maintenir l'image de la France dans le monde, notamment dans son rôle au sein de l'Alliance, du CSNU, et de l'UE ; et favoriser les candidats aux élections présidentielles de 2012²⁰⁰⁷. Cette instrumentalisation aura coûté la vie à 89 militaires pour un résultat plus que discutable puisque mi-2015 les objectifs initiaux n'ont pas été complètement atteints. En effet

²⁰⁰³ François HOLLANDE. Entretien accordé à RMC et BFM-TV. Paris, 28 novembre 2011. Cette promesse fait l'objet de l'engagement No. 59 du candidat Hollande. HOLLANDE. *Le changement c'est maintenant*. Op. cit., p. 37.

²⁰⁰⁴ Gérard LONGUET. Déclaration faite à l'Agence France Presse, le 11 mars 2012.

²⁰⁰⁵ Nathalie GUIBERT. Un retrait immédiat des troupes françaises d'Afghanistan est impossible. *Le Monde*, 27 janvier 2012.

²⁰⁰⁶ François HOLLANDE. Conférence de presse conjointe de M. le Président de la République, et de M. Hamid Karzai, Président de la République Islamique d'Afghanistan, sur les relations franco-afghanes et sur le retrait des troupes françaises d'Afghanistan, à Kaboul (Afghanistan) le 25 mai 2012. En décembre 2012 alors que l'ensemble des troupes combattantes ont quitté le territoire afghan, 1 500 militaires y sont cependant toujours déployés.

²⁰⁰⁷ L'étude des discours et des déclarations officielles montrent d'ailleurs à quel point des considérations d'ordre électoral, et le souci de ménager une opinion publique française, ont influés sur l'approche de cette intervention, devenue particulièrement impopulaire, par Nicolas Sarkozy et François Hollande.

si les camps d'entraînement ont été détruits, le terrorisme n'est pas éradiqué, et bien que les Talibans aient été remplacés par un régime plus démocratique, ils restent toujours actifs et la démocratie n'est pas véritablement ancrée dans le pays. D'autre part, l'Afghanistan reste en proie à de nombreuses difficultés économiques, les violations des droits de l'Homme perdurent et les forces de sécurité afghanes ne sont toujours pas prêtes²⁰⁰⁸.

Ainsi, l'armée aura été cantonnée au rôle d'outil au service du politique, de serviteur des ambitions d'un maître tout puissant qui aura présidé de manière quasi exclusive aux destinées de milliers de militaires. Cette relation maître-serviteur aura été largement facilitée par l'acceptation par les autorités militaires d'un discours visant à rendre l'engagement acceptable et à compenser l'absence de sens de cette intervention que soulignait cet officier déployé à trois reprises en Afghanistan : « *avec le recul, je me demande encore parfois, ce qu'on est allés faire là-bas. (...) C'est un sentiment d'ailleurs largement partagé par mes camarades. On se rassure en se disant qu'on a aidé le peuple afghan, mais au fond, je crois qu'on se leurre, qu'on se ment pour donner un sens à tout ça* »²⁰⁰⁹.

3.2.2. *L'utilisation du discours pour maintenir l'idéalité du sacrifice suprême*

Le discours politique a indéniablement contribué à renforcer la logique d'adéquation normative des officiers dans le cadre de l'intervention en Afghanistan. En utilisant un vocabulaire savamment choisi, le pouvoir politique, relayé par les décideurs militaires, a ainsi construit un univers symbolique favorisant l'acceptation du sacrifice suprême et limitant la résistance de ceux qui ont pu à un moment mettre en doute la légitimité ou le sens de l'engagement français²⁰¹⁰. Comme le souligne Pierre-Marie Bonnaud dans un mémoire

²⁰⁰⁸ Voir entre autres : Antonio GIUSTOZZI, Silab MANGAL. Violence, the Taliban, and Afghanistan's 2014 Elections. *United States Institute of Peace*, January 7, 2015 ; Human Rights Watch. *World Report 2015: Events of 2014*. New York, NY: Seven Stories Press, 2015. p. 46-51 ; *La situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales*. Rapport du Secrétaire général. A/69/647-S/2014/876. Nations Unies, Assemblée générale et Conseil de sécurité, 9 décembre 2014 ; Lauren MCNALLY, Paul BUCALA. *Afghanistan Report II. The Taliban Resurgent: Threats to Afghanistan's Security*. Washington, DC: Institute for the Study of War, March 2015 ; Kenneth KATZMAN. *Afghanistan: Post-Taliban Governance, Security and U.S. Policy*. Washington, DC: Congressional Research Service, April 27, 2015 ; Michelle HUGHES. *The Afghan National Police in 2015 and Beyond*. Washington, DC: United States Institute of Peace, Special Report 346, May 2014 ; Philipp MUNCH. Resolute Support Light: NATO's New Mission versus the Political Economy of the Afghan National Security Forces. *Afghanistan Analysts Network*, Discussion Paper No. 1, 2015.

²⁰⁰⁹ Entretien avec un officier subalterne de l'armée de Terre (OSbAT20). Octobre 2012.

²⁰¹⁰ Nous notons que la plupart des questionnements à ce sujet sont le fait d'officiers subalternes. Les officiers supérieurs se divisent quant à eux entre ceux, la majorité, qui reproduisent en tout ou partie le discours officiel et

consacré aux *Mécanismes du discours politique occidental de justification de la guerre moderne*, l'étude des discours met en évidence le fait « qu'au sein de la pratique du discours politique et a fortiori de celui justifiant l'entrée en guerre, "dire c'est faire" »²⁰¹¹. Le caractère prescriptif et normatif du discours procède à la fois de la légitimité de l'autorité le délivrant et de la terminologie employée. En effet, cette dernière permet de toucher directement les personnes concernées en faisant appel à un vocabulaire lié à leurs identités et à leurs rôles qui sont alors valorisés. Les officiers sont particulièrement réceptifs à ce type de discours mettant en avant la valeur de leur identité et de leur rôle au service de la nation. Ils le sont d'autant plus qu'ils sont convaincus de la légitimité de l'exécutif à leur confier des missions au nom de la nation, et que ces missions sont confirmées par les autorités militaires, elles-mêmes gratifiées d'une forte légitimité comme l'illustre ce témoignage :

*« [i]l ne faut pas oublier que nous sommes détenteurs d'un mandat. Ce n'est pas n'importe quel mandat. C'est un mandat que nous confie la nation. Celui de défendre nos intérêts. (...) Je pense qu'en tant qu'officiers on a une responsabilité particulière. On est responsables de la conduite de ce mandat et de sa réussite. (...) C'est une responsabilité extrêmement lourde et les Français s'attendent à ce qu'on soit à la hauteur de la confiance qu'ils nous accordent. »*²⁰¹²

Ainsi sacralisé, le mandat conféré par la nation aux officiers devient légitime et à l'abri de toute velléité de critique.

« Je n'ai pas à remettre en cause la légitimité du mandat que nous a confié le gouvernement. (...) Si le Président estime que nous devons être en Afghanistan, c'est qu'il a de bonnes raisons. Je sais, parce que j'en entends certains, que certains officiers se posent des questions. Mais si on commence à discuter toutes les décisions politiques, je ne crois pas que ça aide. Il faut bien comprendre qu'on est au service de la France et

ceux délivrant un discours résigné, parfois cynique, vis-à-vis de la participation française à cette intervention. Le cynisme est d'ailleurs plus marqué chez les officiers de l'armée de l'Air.

²⁰¹¹ BONNAUD. *Justifier la guerre. Op. cit.*, p. 9.

²⁰¹² Entretien avec un officier supérieur de l'armée de l'Air (OSpAA13). Juin 2013.

*c'est le Président qui la représente. C'est la démocratie. (...) Mon boulot ce n'est pas de discuter politique mais d'appliquer les directives décidées par le politique. »*²⁰¹³

La légitimité conférée au politique, et plus particulièrement à l'exécutif, conduit la majorité des officiers à « appliquer » les décisions *de facto* considérées comme légitimes elles-mêmes. Par ailleurs, lorsque certains officiers ont évoqués les justifications de l'intervention en Afghanistan, il est apparu clairement qu'ils reproduisaient le discours officiels en recourant très largement au vocabulaire utilisé par les autorités politiques et militaires. Il est donc évident que le discours politique, en particulier lorsqu'il émane d'autorités légitime telles que le président de la République, le Premier ministre, le ministre de la Défense, ou encore le Cema ou les chefs d'états-majors d'armées, est complètement intégré et est producteur de normes auxquels les officiers se conforment dans leur grande majorité sans en questionner le bien-fondé.

Comme l'indique Damon Mayaffre, « [i]l convient de ne pas donner au discours présidentiel une dimension qu'il n'a pas. Ancré dans l'actualité et régi par un souci d'efficacité immédiate, il est rare que les discours des présidents français aient le loisir de s'élever à des réflexions philosophiques »²⁰¹⁴. Pour autant, ce discours, comme celui d'autres autorités légitimes, reste prescriptif. Le discours présidentiel est d'autant plus prescriptif et normatif qu'il définit le discours officiel et tend à masquer l'existence d'une « pluralité de discours institutionnels »²⁰¹⁵. C'est ce que Claire Oger et Caroline Ollivier-Yaniv, soulignent lorsqu'elles évoquent l'existence d'un « discours instituant », entendu comme « discours officiel de l'institution », à « dominante prescriptive »²⁰¹⁶. Ainsi, « le discours instituant est porteur, avant tout d'une "marche à suivre" dans les domaines les plus variés »²⁰¹⁷. L'institution de défense ne fait pas exception. La production d'éléments de langages à partir de recueils de déclarations officielles par la DICOd en témoigne²⁰¹⁸. De fait le discours est repris pour être

²⁰¹³ Entretien avec un officier supérieur de l'armée de Terre (OSpAT26). Novembre 2013.

²⁰¹⁴ Damon MAYAFFRE. *Nicolas Sarkozy : mesure & démesure du discours (2007-2012)*. Paris : Les Presses de SciencesPo, 2012.

²⁰¹⁵ Claire OGER, Caroline OLLIVIER-YANIV. Du discours de l'institution aux discours institutionnels : vers la constitution de corpus hétérogènes. Dixième colloque bilatéral franco-roumain, Première Conférence Internationale Francophone en Sciences de l'Information et de la Communication. Université de Bucarest, 28 juin-2 juillet 2003.

²⁰¹⁶ *Id.*

²⁰¹⁷ *Id.*

²⁰¹⁸ Daniel CHAIZE, François-Bernard HUYGHE, Fabio LIBERTI et al.. Les communications institutionnelles de la défense en Europe : comment les pays européens communiquent sur leurs armées. *Institut de Relations*

transmis aux officiers en charge de la communication sous forme de documents synthétiques, aisément mémorisables et favorisant la transmission du récit officiel²⁰¹⁹. La grande cause nationale n'existant plus dans le contexte post-héroïque français, il est essentiel de construire un récit rendant envisageable le sacrifice suprême. C'est ce que soulignent Waterlot lorsqu'il explique la raison d'être de la religion civile qui repose sur le consentement des membres de la communauté au sacrifice en cas de menace²⁰²⁰, et Desmons qui rappelle le besoin d'actualiser et de mobiliser régulièrement le discours sur l'amour civique²⁰²¹.

Ainsi les références à la nation, définie selon Marvin et Ingle par la « mort sacrificielle »²⁰²², permettent de construire un environnement symbolique et idéal dans lequel s'insère aisément l'exigence de sacrifice *pro patria*. Conséquemment, les officiers profondément convaincus que leur identité et leur rôle, désormais réaffirmé et renforcé par la professionnalisation²⁰²³, consiste à servir la nation jusqu'à un renoncement de soi total (*giving up*)²⁰²⁴, agissent en conformité avec les typifications, ainsi routinisées puis institutionnalisées²⁰²⁵, qui y sont liées. La logique d'adéquation normative est d'autant plus facile qu'elle se produit dans le cadre d'institutions démocratiques²⁰²⁶. Or il s'avère que le concept même de démocratie a été très largement convoqué pour soutenir le discours officiel de légitimation de l'intervention en Afghanistan. Dans une société où certains constatent « aujourd'hui, et particulièrement s'agissant de ces opérations militaires lointaines, une

Internationales et Stratégiques, études EPS No. 2011/74, Tome 1, Janvier 2013 ; OGER, OLLIVIER-YANIV. Conjurer le désordre discursif. *Op. cit.*. Ces éléments de langages expliquent également l'appropriation du discours officiel par les officiers. On soulignera également la production d'un « argumentaire interministériel complet » destiné « en particulier aux attachés militaires français en poste à l'étranger », qui permet à ces derniers de disposer d'éléments de langages en cas de sollicitation par la presse. Martin KLOTZ. Afghanistan : un cas concret de communication institutionnelle. *Inflexions. Civils et militaires : pouvoir dire*, La documentation française, No. 14 « Guerre et opinion publique », 2010. p. 103.

²⁰¹⁹ Rappelons que Berger et Luckmann soulignent le rôle du langage comme vecteur principal de la transmission des typifications. BERGER, LUCKMANN. *La construction sociale de la réalité*. *Op. cit.*.

²⁰²⁰ WATERLOT. La religion civile de Jean-Jacques Rousseau. *Op. cit.*. p. 4.

²⁰²¹ DESMONS. Le *pro patria mori* et le mystère de l'héroïsme. *Op. cit.* p. 30.

²⁰²² MARVIN, INGLE. Blood Sacrifice and the Nation: Revisiting Civil Religion. *Op. cit.* p. 769.

²⁰²³ Notamment en matière d'orientation service et de désintéressement. Le sous-titre de l'ouvrage du colonel Mignot, *La République nous appelle*, est tout à fait représentatif de cette conviction. MIGNOT. *Regard d'un militaire sur la société française*. *Op. cit.*.

²⁰²⁴ STRENSKI. *Contesting Sacrifice*. *Op. cit.* p. 4.

²⁰²⁵ BERGER, LUCKMANN. *La construction sociale de la réalité*. *Op. cit.*.

²⁰²⁶ MARCH, OLSEN. The Logic of Appropriateness. *Op. cit.*, p. 693 ; ONUF. Constructivism. *Op. cit.*.

impuissance à produire du sens collectif »²⁰²⁷, le discours offre donc un substitut efficace à l'effacement de l'idée de nation caractéristique des conflits post-héroïques²⁰²⁸, en fait au manque d'extériorité constitutive²⁰²⁹. On retrouve ici l'idée de grand récit collectif, évoqué par la sociologue Danièle Hervieu-Léger, permettant la construction d'un « horizon utopique » donnant un sens au *pro patria mori*²⁰³⁰.

A ce titre le débat entourant l'emploi du mot « guerre » pour qualifier l'intervention en Afghanistan est selon nous illustratif de la volonté de maintenir les militaires, mais également des citoyens dans leur ensemble, dans le registre de l'idéalité autorisant l'exigence de sacrifice. Autour de ce mot peuvent ainsi être convoqués différents lexèmes, tels que patrie, nation, défense ou encore démocratie, renvoyant à une transcendance autour de laquelle se construit un univers symbolique dans lequel s'intègre le *pro patria mori*. Ces mots prononcés par le pouvoir politique, et particulièrement par l'exécutif, lui confèrent par ailleurs une légitimité particulière en le positionnant comme représentant de la volonté nationale. De fait, l'importance du Parlement comme autorité légitime est occultée par la figure d'un président de la République incarnant la nation. La religion civile est donc mise à l'honneur en soulignant l'importance dans une démocratie de consentir à donner sa vie pour la défense de la nation souvent personnalisée par le nom « France ». De fait, le mot guerre renvoie à la défense des intérêts de la nation, et à des actions dont la violence implique nécessairement le risque léthal²⁰³¹. Une fois ce cadre posé, le sacrifice suprême devient bien plus qu'acceptable : il entre dans le registre de la normalité, de l'évidence. Un officier nous confiait à ce titre que « *le sacrifice n'a jamais été une contrainte. Il fait partie du contrat passé avec la nation. On ne se pose pas la question* »²⁰³². Le sacrifice suprême devient « une dimension tragique et nécessaire » de l'engagement de tout officier²⁰³³.

Le pouvoir politique, mais également les décideurs militaires, ont bien compris l'importance du discours officiel, et comme l'indique Mayaffre, « le discours [présidentiel - *ndla*] ne fait jamais l'économie d'une politisation ou idéologisation des débats (...). Cette

²⁰²⁷ Danièle HERVIEU-LEGER. La République entérine la privatisation de la mort de ses soldats. Entretien avec Jean-Dominique Merchet. In MERCHET. *Mourir pour l'Afghanistan*. *Op. cit.* p. 142.

²⁰²⁸ LUTTWAK. *Toward Post-Heroic Warfare*. *Op. cit.*

²⁰²⁹ WILLAIME. *La religion civile à la française*. *Op. cit.* p. 26.

²⁰³⁰ HERVIEU-LEGER. La République entérine la privatisation de la mort de ses soldats. *Op. cit.* p. 142.

²⁰³¹ Le nom même de « ministère de la Défense », apparu en 1948 pour remplacer celui de « ministère de la Guerre », rappelle la vocation première de l'outil militaire.

²⁰³² Entretien avec un officier subalterne de l'armée de Terre (OSbAT21). Octobre 2012.

²⁰³³ BARREAU, DUFOURQ, TEULON. *Paroles d'officiers*. *Op. cit.* p. 156.

idéologisation passe notamment par un déplacement du débat du terrain technique ou matériel vers la sphère des valeurs »²⁰³⁴. A ce titre, et plus spécifiquement, ajoute-t-il, le discours du Président Sarkozy était un « un discours axiologique, c'est-à-dire un discours relatif aux valeurs morales »²⁰³⁵. Le mot « guerre » favorise donc la construction d'une réalité tournée vers l'émotion, vers des perceptions ancrées dans l'histoire, étant entendu que « [t]oute guerre est pensée en relation avec la mémoire de la précédente »²⁰³⁶. Nous l'avons indiqué, la nation est construite selon Renan sur les sacrifices passés²⁰³⁷, et induit l'acceptation de ceux encore à venir pour la défense du collectif, « en mobilisant au besoin une rhétorique de l'amour civique »²⁰³⁸.

Ainsi la guerre menée au nom des intérêts supérieurs de la nation est créditée d'une valeur supérieure à toutes autres formes de conflit. Elle l'est encore plus si elle a vocation à assurer la défense du territoire. Dans le cas de l'Afghanistan, c'est-à-dire d'une intervention qui n'est pas justifiée par une menace contre les intérêts directs de la France et encore moins par une menace contre son intégrité territoriale, la mort *pro patria* nécessite un effort rhétorique donnant à l'engagement des forces une dimension guerrière et donc noble²⁰³⁹.

Le débat autour de la qualification de l'intervention en Afghanistan procède, selon-nous, à la fois des prérogatives désormais quasi exclusives de l'exécutif sur la défense et de la nécessité de maintenir une transcendance justifiant l'exigence du don de leurs vies par les militaires. C'est pour cette raison que le point culminant de ce débat est intervenu après l'embuscade d'Uzbin. Jusqu'en 2008, il était nécessaire de rejeter le mot guerre afin de justifier la non-implication de la représentation nationale dans la décision d'intervention et dans la définition de ces objectifs. Ainsi, dès 2001, Lionel Jospin déclarait : « [o]n a parlé de guerre, parce que les attentats ont été conduits comme des actes de guerre, parce que la riposte peut impliquer l'usage de moyens militaires. Pourtant, il n'y a pas ici de nations affrontées, pas d'armée régulière en vue, pas de traité de paix concevable »²⁰⁴⁰. Quelques semaines plus tard,

²⁰³⁴ MAYAFFRE. *Nicolas Sarkozy. Op. cit.*.

²⁰³⁵ *Id.*.

²⁰³⁶ DURANDIN. *L'OTAN. Op. cit.*, p. 181.

²⁰³⁷ MARVIN, INGLE. *Blood Sacrifice and the Nation: Revisiting Civil Religion. Op. cit.*.

²⁰³⁸ DESMONS. *Le pro patria mori et le mystère de l'héroïsme. Op. cit.*, p. 30. Voir également KANTOROWICZ. *Mourir pour la patrie (Pro Patria Mori) dans la pensée politique médiévale. Op. cit.*.

²⁰³⁹ Puisque renvoyant, comme nous l'avons indiqué, à des valeurs essentielles telles que le courage et l'honneur, et au concept de « belle mort ».

²⁰⁴⁰ JOSPIN. Déclaration du gouvernement *relative à la situation consécutive aux attentats perpétrés le 11 septembre 2001 aux Etats-Unis d'Amérique. Op. cit.*.

il développait en justifiant la mise à l'écart du Parlement : « l'article 35 de la Constitution dit que "la déclaration de guerre est autorisée par le Parlement". Voudriez-vous que nous vous consultations pour demander si nous devons déclarer la guerre à l'Afghanistan ? Nous ne faisons pas la guerre à l'Afghanistan, nous ne faisons pas la guerre au peuple afghan : il y a des opérations en Afghanistan contre un certain nombre d'objectifs »²⁰⁴¹.

Début 2008 le Président Sarkozy affirmait avec force au sujet de l'intervention en Afghanistan : « [c]'est pas une guerre ! Ce n'est pas une guerre ! Ce n'est pas une guerre ! »²⁰⁴². Mais au lendemain de l'embuscade d'Uzbin, la question de la pertinence du maintien des troupes françaises se fait plus pressante et une partie des discussions va se focaliser sur la qualification du conflit en afghan. Lors des débats sur la prolongation du mandat français à l'Assemblée nationale Jean-Marc Ayrault soulignait alors : « [u]ne question en particulier se pose à propos de la logique dans laquelle nous entrons peu à peu, qui est celle de la guerre. Or, monsieur le ministre des affaires étrangères, vous venez de dire que ce n'est pas la nôtre. Ne sommes-nous pourtant pas pris dans une logique de guerre ? N'y a-t-il pas à ce sujet un débat sémantique, au plus haut sommet de l'Etat, entre ceux qui parlent de guerre et les autres ? »²⁰⁴³

L'exécutif se trouvait alors confronté à un dilemme de taille : justifier le maintien des militaires français sur le sol afghan en dépit des pertes et de l'impopularité du conflit auprès de la population, et la besoin de maintenir le Parlement écarté de toute décision contraire à la volonté de l'exécutif²⁰⁴⁴. Dilemme que le Premier ministre tentera de réduire en déclarant : « [l]es Français doivent savoir que nous ne sommes nullement en guerre avec le peuple afghan, mais que nos troupes peuvent être engagées ou impliquées dans des opérations de guerre »²⁰⁴⁵, tandis que certains députés affirmaient que la France étaient bien en guerre en Afghanistan : « contre les talibans, je citerai Clemenceau : "Je fais la guerre, je fais la guerre, je fais la

²⁰⁴¹ JOSPIN. Déclaration du Premier ministre, en réponse à des questions sur la position et l'action de la France après les attentats perpétrés aux Etats-Unis le 11 septembre et sur la situation internationale. *Op. cit.*

²⁰⁴² Nicolas SARKOZY. Entretien accordé à Patrick Poivre d'Arvor, David Pujadas, Véronique Auger, Yves Calvi et Vincent Hervouët. *TF1 et France 2*. Palais de l'Elysée, Paris, 24 avril 2008.

²⁰⁴³ Jean-Marc AYRAULT. Audition, commune avec la commission des affaires étrangères, de MM. Bernard Kouchner, ministre des affaires étrangères et européennes et Hervé Morin, ministre de la défense, sur les événements et la situation en Afghanistan, Assemblée nationale treizième législature. Compte-rendu No. 36, Commission de la défense nationale et des forces armées, présidence de M. Bernard Acoyer. 26 août 2008, séance de 15 heures.

²⁰⁴⁴ Ce dilemme ne s'est pas posé aux Etats-Unis en raison de la prégnance de la religion civile et du fait que l'intervention répondait à une attaque directe contre leur territoire. Dans ces conditions, le mot guerre pour justifier l'action en Afghanistan n'avait pas lieu d'être contesté.

²⁰⁴⁵ FILLON. Intervention du Premier ministre devant l'Assemblée nationale à l'occasion du débat et vote sur l'autorisation de la prolongation de l'intervention des forces armées en Afghanistan. *Op. cit.*

guerre" »²⁰⁴⁶. Cette incapacité à se prononcer clairement sur le caractère de l'intervention en Afghanistan, se retrouvera dans l'ensemble des débats de 2008 au Parlement, comme lorsque Josselin de Rohan déclarera : « [a]utant il est sûr que nous ne sommes pas juridiquement en guerre contre un Etat, autant il est évident que l'opération d'assistance à la sécurité à laquelle nous participons emploie les moyens de la guerre pour atteindre ses objectifs au service du peuple afghan et de son gouvernement »²⁰⁴⁷.

Seul le ministre de la Défense, Hervé Morin, s'opposera fermement à l'emploi du mot guerre, déclarant « je conteste le mot "guerre". Nous ne sommes pas en guerre contre un Etat, contre un peuple. Nous agissons sous mandat des Nations unies, avec trente-neuf pays de la communauté internationale qui luttent contre le terrorisme »²⁰⁴⁸. Il maintiendra cependant une certaine forme d'ambiguïté lorsqu'il expliquera qu'il refusait d'employer ce terme au motif que la France n'est pas en Afghanistan « pour faire la guerre, mais pour faire la paix, en vertu d'une résolution des Nations Unies pour le maintien de la paix », et qu'une guerre au sens stricte du terme est menée « entre deux Etats, avec une déclaration de guerre », mais que pour autant la France conduit « des opérations qui ressemblent bien entendu à des actes de guerre, dans le cadre des missions qui sont menées par les forces »²⁰⁴⁹.

Le député Pierre Lellouche, répondra alors que, « [c]ontrairement à ce qu'affirme le ministre de la défense Hervé Morin, c'est une guerre, et non une opération de police internationale » et que le « reproche que l'on peut faire aux autorités politiques et militaires françaises, c'est de ne pas avoir clarifié la présence de notre pays en Afghanistan »²⁰⁵⁰. Constat qui renvoie inévitablement aux considérations sur l'absence d'objectifs politiques et de stratégie développées précédemment.

²⁰⁴⁶ Aymeri de MONTESQUIOU. Intervention à l'occasion du débat et vote sur une demande d'autorisation du Gouvernement sur la prolongation de l'intervention des forces armées en Afghanistan. Sénat, 2^{ème} session extraordinaire de 2007-2008, compte-rendu intégral, séance du lundi 22 septembre 2008. La citation exacte est « Politique intérieure, je fais la guerre ; politique extérieure, je fais la guerre. Je fais toujours la guerre ». Georges CLEMENCEAU. Discours prononcé à la Chambre des Députés. Assemblée Nationale, Paris le 8 mars 1918. Cette répétition est à rapprocher de celle du syntagme de Nicolas Sarkozy cité précédemment.

²⁰⁴⁷ ROHAN. Intervention à l'occasion du débat et vote sur une demande d'autorisation du Gouvernement sur la prolongation de l'intervention des forces armées en Afghanistan. *Op. cit.*.

²⁰⁴⁸ Hervé MORIN. Audition, commune avec la commission des affaires étrangères, de MM. Bernard Kouchner, ministre des affaires étrangères et européennes et Hervé Morin, ministre de la défense, sur les événements et la situation en Afghanistan. *Op. cit.*.

²⁰⁴⁹ *Id.*.

²⁰⁵⁰ Pierre LELLOUCHE. Entretien accordé au journal *Le Monde*, 13 septembre 2008.

A nouveau, il aura fallu attendre que dix soldats soient tués et vingt-et-un autres blessés pour que quelques voix s'élèvent pour demander des comptes. En cette fin d'été 2008 le discours sur la « guerre » en Afghanistan devient de plus en plus ambiguë et les autorités politiques tentent sans succès de masquer la difficulté à qualifier l'action militaire sur le territoire afghan. M. Morin lui-même sombrera dans un discours incohérent expliquant à la fois que l'intervention n'était pas une guerre puisque non déclarée par le Parlement et décidée par l'ONU²⁰⁵¹, mais que la France menait cependant des « opérations de guerre »²⁰⁵², sans être en guerre « contre les afghans »²⁰⁵³. Suivant le discours instituant, le ministre des Affaires étrangères, Bernard Kouchner, répondant à M. Jean-Pierre Soisson qui affirmait « [c]'est une guerre de contre-insurrection ! », affirmera « [n]on, ce n'est pas une guerre ! C'est une bataille qui ressemble à une guerre. C'est un affrontement permanent »²⁰⁵⁴. L'absence de clarté soulignée par Pierre Lellouche est alors parfaitement illustrée par le propos de M. Kouchner, tout aussi incohérent que celui du ministre de la Défense.

« Monsieur Lecoq, (...) vous parlez de guerre. Sans vouloir me battre sur les mots, je parlerai quant à moi d'opérations meurtrières, d'opérations de guerre. Pour nous qui n'avons pas déclaré la guerre, qui ne signerons donc pas d'armistice et qui ne ferons pas la paix, nous sommes engagés dans une mission des Nations unies de soutien à un Gouvernement. Pour autant, l'horreur de ce que nous venons de décrire serait certainement suffisante pour parler de guerre »²⁰⁵⁵.

« Est-ce une guerre, monsieur Ayrault ? Non, pas pour nous. C'est une mission de paix à l'appel du Conseil de sécurité des Nations Unies, même si elle donne lieu à des affrontements – et il est inutile de le dissimuler au moment où nous venons de l'éprouver douloureusement – qui sont la même chose que la guerre. Mais ce n'est pas une guerre. Nous sommes en mission auprès d'un gouvernement légitime dans un pays légitime. Vous pouvez toujours discuter des définitions. Ce sont celles qui sont retenues dans le

²⁰⁵¹ Hervé MORIN. Entretien accordée au *Grand Jury RTL-Le Figaro-LCI*. 13 décembre 2009.

²⁰⁵² *Id.*

²⁰⁵³ *Id.*

²⁰⁵⁴ Bernard KOUCHNER. Audition, commune avec la commission des affaires étrangères, de MM. Bernard Kouchner, ministre des affaires étrangères et européennes et Hervé Morin, ministre de la défense, sur les événements et la situation en Afghanistan. *Op. cit.*

²⁰⁵⁵ *Id.*

cadre des décisions des Nations unies. A qui donc aurions-nous déclaré la guerre ? Aux Afghans ? A M. Karzaï ? Il n'est pas possible de parler de guerre, même si c'est, malheureusement, la même chose. »²⁰⁵⁶

En d'autres termes, l'engagement en Afghanistan n'est pas une guerre et ne nécessite donc pas l'approbation du Parlement. Pour autant le conflit est une guerre nécessitant le soutien de la nation. On constate ici la difficulté à articuler un cadre normatif du passé avec une situation du présent. De fait on assiste à un exercice rhétorique, qui confine à la manipulation communicationnelle, qui ira même jusqu'à opérer une différence entre « guerre *contre* l'Afghanistan » et « guerre *pour* les Afghans *contre* le terrorisme »²⁰⁵⁷. Argument inepte puisqu'une guerre est une situation de conflit entre deux Etats, et qu'au sens strict du terme on ne peut mener une guerre contre une modalité d'affrontement. Il semble que la macrosécurisation autour du terrorisme et de la GWoT américaine²⁰⁵⁸ a fortement imprégné les décideurs politiques français incapables de se libérer des perceptions construites autour du discours étatsunien sur la menace terroriste.

Dans les rangs des officiers la situation était beaucoup plus claire. Loin des considérations juridiques sur la définition de l'intervention en Afghanistan, le mot guerre aura été unanimement employé pour qualifier des actions dont le niveau de violence était particulièrement élevé. L'ensemble des officiers interrogés dans le cadre de ce travail a employé le mot guerre pour évoquer l'Afghanistan. D'autre part, au sein de l'institution militaire, c'est le mot guerre qui a indéniablement prévalu. Le lieutenant Barthe, dans son témoignage sur sa participation à l'engagement français, indiquera que si officiellement, « la force otanienne ne mène pas une "guerre" en Afghanistan »²⁰⁵⁹, sur le terrain « les combats rassemblent tous les ingrédients de la guerre »²⁰⁶⁰. Si certains officiers étaient clairement conscients du fait qu'il ne s'agissait pas d'une guerre au sens juridique du terme, la grande majorité d'entre eux s'est accordée sur le fait que les actions de combat menées en Afghanistan relevaient d'une situation de guerre. Cet état de fait s'explique à la fois par le poids du mot guerre et des images et narratifs

²⁰⁵⁶ *Id.*

²⁰⁵⁷ *Id.*

²⁰⁵⁸ BUZAN, WÆVER. *Macrosecuritisation and security constellations. Op. cit.*

²⁰⁵⁹ BARTHE. *Engagé. Op. cit.* p. 52.

²⁰⁶⁰ *Id.* p. 181.

auxquels il renvoie, ainsi qu'à l'importance accordée par les officiers à un mot qui mobilise des perceptions attachées à leur rôle et à leur identité fortement ancrés dans la valeur accordée à l'engagement au combat et aux risques qui y sont liés. En d'autres termes, refuser la qualification de guerre à l'engagement en Afghanistan aurait équivalu à réfuter le haut degré de violence à laquelle ils étaient confrontés et par voie de conséquence à nier leur identité profonde fondée sur des valeurs telles que le courage ou l'abnégation.

Le structuralisme conceptuel entourant le mot « guerre » aura donc été un facteur favorisant l'instrumentalisation d'un terme lourd de sens, et par suite l'instrumentalisation des militaires par le biais des officiers perméables à un discours donnant du sens à leur action en remplaçant la profession dans son cœur de métier²⁰⁶¹.

S'il apparaîtrait clairement que le mot guerre était totalement inapproprié dans le cas de l'Afghanistan, il n'en demeure pas moins que l'emploi d'un terme à forte connotation émotionnelle a favorisé l'adéquation normative des officiers comme de l'ensemble des militaires. La conviction de mener une guerre pour les intérêts de la France, replace en effet la nation au cœur des préoccupations de la défense et redonne aux officiers leur place traditionnelle au sein du collectif national lui-même repositionné comme transcendance légitimant le consentement au sacrifice suprême.

Dans ce contexte les armées françaises n'ont pu éviter le « *"phagocytage" conceptuel et théorique* » exercé par les Etats-Unis au travers de l'Otan²⁰⁶². Elles ont agi dans une logique d'adéquation normative aux attentes de l'exécutif français, ayant lui-même agi selon cette même logique vis-à-vis de l'Otan, c'est-à-dire des Etats-Unis²⁰⁶³, au travers de la sécurisation autour du terrorisme. De fait, des militaires français ont été sacrifiés par l'exécutif dans « une confrontation qui n'était pas la leur », pour paraphraser la formule laconique de Lionel

²⁰⁶¹ Rappelons, à ce titre, qu'en janvier 2011 le Collège interarmées de défense, qui assure la formation des officiers supérieurs, a été rebaptisé Ecole de la guerre au motif que « [l]e retour à l'utilisation du mot "guerre" est cohérent avec le besoin d'anticiper et de préparer les surprises stratégiques du XXI^e siècle, ainsi qu'avec la réalité des opérations actuellement menées ». Ministère de la Défense et des Anciens combattants. Dossier de presse « Ecole de guerre - Baptême de la promotion général De Gaulle ». *DICoD*, 11 janvier 2011.

²⁰⁶² Hubert VEDRINE. Rapport pour le président de la République française sur les conséquences du retour de la France dans le commandement intégré de l'OTAN, sur l'avenir de la relation transatlantique et les perspectives de l'Europe de la défense. 14 novembre 2012. p. 20.

²⁰⁶³ Hubert Védrine écrivait dans son rapport de 2012 : « [i]l faut le dire clairement : l'OTAN restera une Alliance autour de la première puissance militaire du monde, les Etats-Unis, avec laquelle nous partageons des valeurs fondamentales ». *Id.* p. 7.

Jospin²⁰⁶⁴. Situation rendue pour partie possible par la professionnalisation et le discours qui l'accompagne sur l'orientation service, pouvant aboutir au don de soi, de l'officier professionnel.

3.2.3. *Un officier professionnel est un officier qui « consent » à mourir*

« Pour bénéficier de la confiance du peuple, le militaire doit limiter ses exigences, abandonner un certain nombre de droits inhérents à tous citoyens et accepter des sujétions propres à son état », écrivait le colonel Bruno Mignot en 2007²⁰⁶⁵. Citant De Gaulle, il rappelait que le militaire ne dispose pas de sa vie et que sa vocation est de servir, dans l'obéissance, mais sans docilité²⁰⁶⁶. On retrouve ici les caractéristiques, désormais parfaitement intégrées, de la profession que sont le loyalisme et l'orientation service, avec une subtilité supplémentaire consistant à accepter explicitement l'exigence du don de soi en contrepartie d'une limitation des droits conférés normalement à *tous les citoyens*²⁰⁶⁷. En Afghanistan, les officiers semblent avoir parfaitement appliqué ces principes. A de très rares exceptions près, dont le général Desportes et le colonel Goya font partie, aucune voix d'officier ne s'est élevée pour s'interroger sur l'intervention française en Afghanistan. Aucun chef d'état-major n'a formellement questionné son intérêt ou remis en cause sa prolongation. Les officiers se sont tus et pliés aux exigences de l'exécutif. Ils se sont comportés conformément aux attentes réelles, souvent supposées, de la nation exprimées par la seule voix de l'exécutif, c'est-à-dire des Présidents de la République et de leurs Premiers ministres. Si, comme l'écrivait le colonel Mignot, « l'armée tire sa légitimité de la volonté populaire d'assurer par les armes la défense de la patrie »²⁰⁶⁸, il apparaît qu'en Afghanistan, elle s'est soumise dans une logique maître-serviteur, à la volonté exclusive de l'exécutif pour des causes dont nous avons dit qu'elles étaient excessivement floues et sans rapport avec la « défense de la nation ». Comment expliquer qu'aucun officier, et encore moins ceux occupant les plus hautes fonctions, ne se soit exprimé pour demander des comptes, ouvrir un débat ou même poser des questions, si ce n'est par une logique d'adéquation

²⁰⁶⁴ JOSPIN. L'Afghanistan, ce n'était pas notre guerre ! *Op. cit.*

²⁰⁶⁵ MIGNOT. *Regard d'un militaire sur la société française. Op. cit.* p. 121.

²⁰⁶⁶ *Id.* p. 121.

²⁰⁶⁷ Nous soulignons en italique.

²⁰⁶⁸ MIGNOT. *Regard d'un militaire sur la société française. Op. cit.* p. 107.

normative accompagnée d'une tradition de soumission à l'autorité politique, elle-même renforcée par la professionnalisation ? C'est ici que le « aimer servir » du général Bentégeat, se transforme en abnégation²⁰⁶⁹, que l'officier professionnel accepte, au nom de son identité et de son rôle, de mourir comme le lui impose désormais le SGM en faisant preuve d'un loyalisme qui s'apparente au *giving up* de Strenski²⁰⁷⁰, bien loin du don de soi prudent, c'est-à-dire réfléchi, de Hubert et Mauss²⁰⁷¹. Nous l'avons déjà indiqué, la communauté militaire fondée sur une solidarité mécanique écrase l'individualité et la soumet à la collectivité incarnée par la nation présentée comme sacrée. Idée rendue par cette formule du lieutenant Nicolas Barthe : « [c]onfier sa vie à autrui est un pacte d'une rare intensité : cette confiance touche au fondement du groupe humain »²⁰⁷².

L'excès d'intégration qui implique, selon Durkheim, de réduire l'individu « à bien peu de chose », permet à la communauté de « contraindre certains de ses membres à se tuer »²⁰⁷³, en particulier dans certaines circonstances exceptionnelles, dont la guerre fait partie, dans lesquelles le droit de vivre est suspendu²⁰⁷⁴. Si la guerre est le lieu de la désindividuation²⁰⁷⁵, c'est qu'elle a pour objet la défense de la communauté face à une menace contre sa survie et qu'elle implique nécessairement une prééminence du collectif sur l'individuel. Cette communauté qu'est la nation, et dont nous avons dit qu'elle avait valeur de figure démiurgique, réduit alors l'individu à une fonction purement instrumentale et l'écrase sous le poids du groupe. En France, où le mot « nationalisme »²⁰⁷⁶ est entré dans le registre des vocables infamants²⁰⁷⁷, l'extériorité constitutive que représente traditionnellement la nation nécessite un

²⁰⁶⁹ BENTEGEAT. *Aimer l'armée. Op. cit.*, p. 15-24.

²⁰⁷⁰ STRENSKI. *Contesting Sacrifice. Op. cit.*, p. 4.

²⁰⁷¹ Le *giving of* de Strenski. *Ibid.*

²⁰⁷² BARTHE. *Engagé. Op. cit.*, p. 16.

²⁰⁷³ DURKHEIM. *Le suicide. Op. cit.*, p. 77. La formule est très similaire à l'idée d'incitation au suicide altruiste développée précédemment dans ce document.

²⁰⁷⁴ *Ibid.*. D'où l'importance du mot guerre pour justifier l'exigence de sacrifice.

²⁰⁷⁵ FESTINGER, PEPITONE, NEWCOMB. Some consequences of deindividuation in a group. *Op. cit.* ; ZIMBARDO. The human choice. *Op. cit.* ; ZIMBARDO. *The Lucifer Effect. Op. cit.*

²⁰⁷⁶ Il existe une littérature abondante sur le nationalisme qui n'est pas l'objet de notre sujet. Voir notamment : Edward Mead EARLE (ed.). *Nationalism and Internationalism: Essays Inscribed to Carlton J. H. Hayes*. New York, NY: Octagon Books, 1974 ; Benedict ANDERSON. *Imagined Communities: Reflections on the Origin and Spread of Nationalism*. London: Verso, 1983 ; Jack L. SNYDER. *From Voting to Violence: Democratization and Nationalist Conflict*. New York: Norton, 2000. Egalement pour une approche historique spécifiquement française : Eugen WEBER. *The Nationalist Revival in France, 1905-1914*. Berkeley and Los Angeles, CA: University of California Press, 1959.

²⁰⁷⁷ Au début des années 90 l'historien Michel Wynock distinguait deux périodes du nationalisme. Une première, correspondant au « nationalisme ouvert » s'étendrait de la Révolution jusqu'au milieu du 20^{ème} siècle. Une seconde, le « nationalisme fermé », serait apparue à la suite de la défaite de 1871. Ce nationalisme fermé, serait

effort discursif et communicationnel permettant de la reconstruire pour justifier l'exigence du sacrifice. Or nous l'avons vu cet effort, qui relève de la manipulation des affects²⁰⁷⁸, a été particulièrement marqué durant l'intervention en Afghanistan. Si le mot « guerre » pour qualifier cet engagement a fait l'objet d'une très forte instrumentalisation, il a également permis de mobiliser une sémantique productrice d'images et de représentations renvoyant à l'idéal de défense de la patrie menacée par le terrorisme international. Du fait du cantonnement de la défense dans le domaine réservé du président de la République, « le processus de construction des récits justifiant la guerre est concentré entre les mains de l'exécutif »²⁰⁷⁹. Le discours présidentiel est ainsi producteur de sens pour les officiers qui voient dans la figure présidentiel l'incarnation de la nation. Ainsi la majorité des officiers interrogés a souligné le fait que la mission en Afghanistan avait été confiée aux armées par la nation, tout en amalgamant la nation aux décisions de l'exécutif. Un officier supérieur de l'armée de l'air déclarait ainsi : « *notre mission en Afghanistan nous a été confiée par la nation. C'est une responsabilité importante. On peut discuter sa légitimité à la marge. Mais je ne pense pas qu'on puisse remettre en question la décision de Jacques Chirac de nous avoir envoyé en Afghanistan pour lutter contre le terrorisme* ». Un autre affirmait que « *le Président exprime la volonté des Français* » et que par conséquent questionner ses décisions équivalait à remettre en cause la volonté de la nation au service de laquelle les officiers exercent leur mandat. Nous l'avons déjà souligné, le discours officiel de l'exécutif et le vocabulaire employé ont largement été repris par les officiers que nous avons interrogés pour justifier et légitimer l'engagement sur le territoire afghan. Le fanatisme, l'obscurantisme ou encore la barbarie des Talibans et des terroristes, termes que l'on retrouve dans de nombreux discours de l'exécutif, ont ainsi été employés à de nombreuses reprises pour expliquer la participation de la France à cette opération. Par ailleurs, seuls sept officiers se sont détachés du discours officiel faisant du terrorisme une menace contre les intérêts français²⁰⁸⁰.

dû à une perception de la nation comme menacée de l'extérieur justifiant ainsi une position défensive et méfiante à l'égard de l'étranger. Michel WYNOCK. *Nationalisme, antisémitisme et fascisme en France*. Paris : Seuil, Nouvelle édition augmentée, 2004 [1992]. Ce rapport méfiant à l'étranger est aujourd'hui largement assimilé à un positionnement d'extrême droite et par voie de conséquence renvoie le nationalisme à une simple idéologie raciste.

²⁰⁷⁸ Philippe Breton définit cette manipulation comme « un détournement (...) technique des sentiments » dans lequel « la raison qui est donnée pour adhérer au message n'a rien à voir avec le contenu du message lui-même ». BRETON. *La parole manipulée*. Op. cit.. p. 80.

²⁰⁷⁹ JANKOWSKY. *Opinion publique et armées à l'épreuve de la guerre en Afghanistan*. Op. cit.. p. 25.

²⁰⁸⁰ Cinq officiers subalternes et deux officiers supérieurs ont soit affirmé soit émis l'hypothèse que le terrorisme était une justification visant à masquer des intérêts plus complexes ou « moins avouables ».

« "Pour qui meurt-on ?", s'interrogeait le général de Richoufftz. On meurt pour la France, bien sûr, mais elle est parfois si lointaine. Alors on meurt pour les copains, pour la Légion, parce qu'on est fier d'être Commando Marine, Cocoye ou Marsouin. On meurt pour soi-même, pour l'idée qu'on se fait de l'honneur. »²⁰⁸¹ Autrement dit, dans un contexte d'affadissement de la religion civile et de mépris social, le militaire ne sait, en règle générale, ni pour qui ni pour quoi il est supposé accepter de mourir²⁰⁸². Le discours permet alors de construire un univers symbolique fournisseur de sens et de causes qui permettent de justifier l'exigence de sacrifice, de « susciter une passion maximale et vitale » qui annule la peur de la mort comme l'écrivait Eric Desmons²⁰⁸³.

Le consentement au sacrifice s'inscrit dès lors dans une liturgie imposant ses codes aux membres de la société. Selon Carolyn Marvin et David Ingle, les membres d'une communauté acceptent de tuer et de mourir pour ce qu'ils considèrent être la vérité. C'est sur cette vérité sacrée que se détermine l'« ensemble de croyances et de personnes pour lesquels » chacun consent à verser son propre sang²⁰⁸⁴. C'est l'essence même de la religion civile dont la structure imite celle des religions spirituelles²⁰⁸⁵. Le sacrifice renvoie à la religion civile dont la prégnance est indiscutable au sein du corps des officiers en particulier. Par ailleurs, comme le soulignent Marvin et Ingle, le nationalisme est une « religion du sacrifice sanglant »²⁰⁸⁶. Nous avons vu que Durkheim définit la religion comme « un système solidaire de croyances et de pratiques relatives à des choses sacrées, c'est-à-dire séparées, interdites, croyances et pratiques qui unissent en une même communauté morale, appelée Eglise, tous ceux qui y adhèrent »²⁰⁸⁷,

²⁰⁸¹ BENTEGEAT. *Aimer l'armée. Op. cit.* p. 23.

²⁰⁸² C'est un constat que nous avons également fait lors de nos entretiens. Si tous les officiers évoquent la défense de la patrie (territoire et population) comme justification première, la certitude concernant sa pertinence se dilue au fur et à mesure des discussions pour laisser place à des motivations parfois hésitantes (humanitaire, solidarité avec les alliés, place de la France au sein des Nations unies ou/et de l'Otan, ou encore parce que « ça fait partie du contrat ») ou alors très pragmatiques (si l'on accepte de mourir pour ses camarades alors ces derniers acceptent de mourir pour nous). L'idée de « mourir pour les copains » a fait l'objet de travaux très intéressants aux Etats-Unis. Même si la culture est très différente, la solidarité entre camarades y est similaire à la France. WONG, KOLDITZ, MILLEN et al.. *Why They Fight. Op. cit.* ; KENNEDY. *They Fought for Each Other. Op. cit.*

²⁰⁸³ DESMONS. *Mourir pour la patrie ? Op. cit.* p. 9.

²⁰⁸⁴ MARVIN, INGLE. *Blood Sacrifice and the Nation: Revisiting Civil Religion. Op. cit.* p. 769.

²⁰⁸⁵ *Id.* p. 767. Carlton Hayes, affirmait d'ailleurs que le nationalisme occidental a transposé de nombreuses caractéristiques du christianisme. Carlton J. H. HAYES. *Essays on Nationalism*. New York, NY: Russel & Russel, 1966 [1926]. Également : Carlton J. H. HAYES. *France, A Nation of Patriots*. New York, NY: Octagon Books, 1971 [1930].

²⁰⁸⁶ MARVIN, INGLE. *Blood Sacrifice and the Nation: Revisiting Civil Religion. Op. cit.* p. 769 ; MARVIN, INGLE. *Blood Sacrifice and the Nation: Totem rituals and the American Flag. Op. cit.* p. 3. Voir également ZACHHUBER. *Modern Discourse on Sacrifice and its Theological Background. Op. cit.*

²⁰⁸⁷ DURKHEIM. *Les formes élémentaires de la vie religieuse. Op. cit.* Livre 1, Chapitre III.

et que Gentile la caractérise comme étant « un système de croyances, de mythes, de rites et de symboles qui interprètent et définissent le sens et la fin ultime de l'existence humaine, en subordonnant le destin de l'individu et de la collectivité à une entité suprême »²⁰⁸⁸. Dans une approche constructiviste, il apparaît que la structure religieuse dans laquelle s'inscrit la défense nationale impose des perceptions à ses membres qui, par voie de conséquences vont se conformer aux prescriptions normatives associées et les institutionnaliser d'autant plus facilement qu'elles sont ancrées dans l'histoire et font déjà partie de leur identité profonde. Le système communautaire, en l'occurrence l'institution militaire, dont la raison d'être est le collectif et dont le caractère professionnel prescrit aux officiers d'adopter une orientation service, accentue cette adéquation normative par le biais de la désindividuation et du paternalisme. Par ailleurs, le système sociétal, c'est-à-dire la nation supposée s'exprimer par la voix de l'exécutif, au travers d'une approche fonctionnaliste de la profession et d'une solidarité organique, impose aux officiers d'adopter un comportement conforme au rôle qui leur est traditionnellement attribué, à savoir la défense de la nation au prix de leur vie si nécessaire.

Le poids de la structure religieuse est ici particulièrement important. Pour Marvin et Ingle, la religion est « un système de propositions cosmologiques ancré dans la croyance en une puissance transcendante s'exprimant au travers du culte d'un être divin et donnant naissance à un ensemble de prescriptions éthiques »²⁰⁸⁹. En l'occurrence, le discours, grandement inspiré du discours américain comme nous l'avons souligné, sur la légitimité de l'intervention en Afghanistan appuyé sur la défense de la nation contre la menace mondiale que le terrorisme est supposé faire peser contre elle, a suffi à justifier le conformisme des officiers et à leur faire accepter les risques inhérents à toute intervention militaire. Malgré l'absence de menace contre elle, la nation revenait au centre de l'univers symbolique de la défense et reprenait sa place de transcendance.

Le caractère religieux de la structure idéelle de la défense s'exprime également dans le recours à une rhétorique manichéenne « bien contre mal », là aussi fortement calquée sur le discours dichotomique américain « avec ou contre nous », à l'image de la bipolarisation à l'œuvre pour justifier le sacrifice des soldats durant la Grande Guerre²⁰⁹⁰. Cette approche réductrice est d'ailleurs renforcée par une sémantique spécifique de qualification de l'ennemi,

²⁰⁸⁸ GENTILE. *Les religions de la politique. Op. cit.* p. 14.

²⁰⁸⁹ MARVIN, INGLE. *Blood Sacrifice and the Nation: Revisiting Civil Religion. Op. cit.* p. 768.

²⁰⁹⁰ Laurence van YPERSELE. « Mourir pour la Patrie », une utopie suicidaire ? In Paul-Augustin DEPROOST, Bernard COULIE (éd.). *Imaginaires européens. Pour penser et agir en Europe.* Paris : L'Harmattan, 2002. p. 95-96.

puisque « [l]a construction politique de l'image d'un ennemi monstrueux, d'un ennemi devant lequel on ne peut pas céder, participe de la mise en œuvre de l'hostilité, justifie la prise de risque et, en sacralsant la mission du combattant, le sacrifice de celui-ci »²⁰⁹¹.

Si la guerre « est un rituel sacrificiel » visant à assurer la pérennité de la société dont « les corps sont la matière première »²⁰⁹², il apparaît qu'elle est le lieu où sont mises à jour les « représentations qui constituent les sociétés »²⁰⁹³. Il est donc normal que dans le cas de l'Afghanistan, d'une part la qualification de guerre ait été instrumentalisée, et que, d'autre part, le discours autour de la défense du dieu nation ait été mobilisé. Comme l'indique l'historienne Laurence van Ypersele au sujet de la Grande Guerre, « [o]n s'était battu pour sauver sa Patrie perçue comme l'icône même de *la* Civilisation. On s'était battu pour purifier le monde et délivrer l'humanité des forces du mal.... Bref, on s'était battu pour un idéal "hors lieu", autrement dit une utopie »²⁰⁹⁴. Cette utopie a clairement été l'œuvre en Afghanistan.

De fait, le sacrifice suprême, comme le révèle le cas de l'intervention en Afghanistan, relève aujourd'hui de l'« utopie suicidaire »²⁰⁹⁵. Utopie entretenue par un discours convoquant des représentations et des images symboliques renvoyant elles-mêmes à des comportements associés. Cette utopie permet de maintenir le militaire dans un univers factice de significations donnant un sens à la mort. Ce faisant, elle transforme totalement la lecture de la mort au combat. Elle fait passer l'instrumentalisation du suicide altruiste institutionnalisé pour sacrifier les militaires sur l'autel de la nation, au statut de sacrifice consenti au service de la nation, d'un acte normalement réprouvé et objet d'un tabou collectif²⁰⁹⁶, à un acte louable et noble, constitutif de la civilisation²⁰⁹⁷.

²⁰⁹¹ BONNAUD. *Justifier la guerre. Op. cit.*, p. 20.

²⁰⁹² MARVIN, INGLE. Blood Sacrifice and the Nation: Revisiting Civil Religion. *Op. cit.*, p. 771.

²⁰⁹³ YPERSELE. « Mourir pour la Patrie ». *Op. cit.*, p. 91.

²⁰⁹⁴ *Id.*, p. 97. On retrouve ici l'idée d'« horizon utopique » d'Hervieu-Léger. HERVIEU-LEGER. La République entérine la privatisation de la mort de ses soldats. *Op. cit.*, p. 142.

²⁰⁹⁵ YPERSELE. « Mourir pour la Patrie ». *Op. cit.*, p. 91.

²⁰⁹⁶ GIRARD. *La violence et le sacré. Op. cit.*, p. 17 ; MARVIN, INGLE. Blood Sacrifice and the Nation: Revisiting Civil Religion. *Op. cit.* ; MARVIN, INGLE. *Blood Sacrifice and the Nation: Totem Rituals and the American Flag. Op. cit.*

²⁰⁹⁷ Le recours aux mots « barbarie » et « obscurantisme » pour qualifier le régime taliban et les terroristes, permet d'ailleurs d'accentuer l'idée d'une lutte entre des nations « civilisées » et un ennemi qui ne l'est pas. L'appel à l'émotionnel en lieu et place du rationnel est ici frappant. Ce champ lexical a largement été employé par le Président Sarkozy. Sur le poids émotionnel et le caractère différenciant du couple barbarie/civilisation voir Margrit PERNAU. Civility and Barbarism: Emotions as Criteria of Difference. In Ute FREVERT, Christian BAILEY, Pascal EITLER et al. (eds.). *Emotional Lexicons: Continuity and Change in the Vocabulary of Feeling 1700-2000*. Oxford, UK: Oxford University Press, 2014. p. 230-259.

Le fait que les officiers considèrent que le sacrifice suprême relève de la normalité et qu'ils s'engagent puis acceptent les missions qui leurs sont confiées en toute connaissance du risque légal encouru verse le don de soi dans la catégorie du suicide altruiste²⁰⁹⁸. Dans le même temps, l'instrumentalisation des militaires par le pouvoir politique tend à envisager la mort *pro patria*, non pas comme un sacrifice suprême consenti *par* les officiers *pour* la nation, mais comme un sacrifice imposé *par* l'exécutif *aux* officiers. Ce dernier point renvoie à la religion et notamment au sacrifice christique présenté comme un sacrifice consenti *par* le Christ, alors qu'il est en fait un sacrifice consenti et imposé *par* Dieu qui « a donné son Fils unique »²⁰⁹⁹. Le basculement du sacrifice imposé, c'est-à-dire de l'incitation au suicide altruiste institutionnalisée, au sacrifice consenti permet de parer le tabou girardien des attributs de la noblesse et donc de rendre l'exigence de la mort de certains membres du groupe par le groupe lui-même, moralement acceptable. Le fait que le sacrifice soit présenté comme procédant de la volonté du militaire est d'ailleurs, selon Marvin et Ingle, un critère d'efficacité du rituel sacrificiel²¹⁰⁰. En Afghanistan, les militaires ont été clairement sacrifiés par l'exécutif, c'est-à-dire envoyé combattre pour une cause ne relevant pas strictement parlant de la défense nationale dans un conflit qui ne pouvait être gagné.

Si le consentement passif des officiers relève du « suicide altruiste obligatoire » durkheimien c'est-à-dire « accompli comme un devoir »²¹⁰¹, il est, qui plus est « institutionnalisé » à partir de 2005 avec son inscription dans le SGM. Une fois la norme établie, l'officier, comme l'ensemble des militaires en l'occurrence, subit la pression de la société qui l'amène à se détruire et « lui prescrit formellement » de sortir de l'existence si nécessaire²¹⁰². Finalement, ce qui est généralement présenté comme un consentement au sacrifice au suprême n'est autre qu'une incitation au suicide altruiste institutionnalisée qui se cache sous un voile rhétorique de moralité.

Durkheim écrivait que « si les uns et les autres renoncent à la vie, c'est qu'il y a quelque chose qu'ils aiment mieux qu'eux-mêmes » et que l'armée est « un milieu spécial où le suicide altruiste est à l'état chronique »²¹⁰³, en raison notamment de l'excès d'intégration et de cette

²⁰⁹⁸ Dans son ouvrage le lieutenant Nicolas Barthe affirme, à l'image de nombreux officiers, « lorsque je me suis présenté au Centre d'information et de recrutement des forces armées (CIRFA), j'étais prêt en théorie à mettre ma vie en péril ». BARTHE. *Engagé. Op. cit.* p. 130

²⁰⁹⁹ Jn 3:16. Voir également : 1 Jn 4:10 et He 2:9

²¹⁰⁰ MARVIN, INGLE. *Blood Sacrifice and the Nation: Revisiting Civil Religion. Op. cit.* p. 775-776.

²¹⁰¹ DURKHEIM. *Le suicide. Op. cit.* p. 78.

²¹⁰² *Id.* p. 77.

²¹⁰³ *Id.* p. 82.

« sorte d'impersonnalité que l'on ne rencontre nulle part, au même degré, dans la vie civile » qui fait que le militaire « doit être prêt à en faire le sacrifice [de sa vie - *ndla*] dès qu'il en a reçu l'ordre »²¹⁰⁴. Le poids de la communauté militaire est ainsi venu s'ajouter aux prescriptions du pouvoir politique pour maintenir les officiers dans une configuration maître-serviteur, et à la pression d'une société qui a avec ses armées une relation fonctionnaliste, c'est-à-dire reposant sur une « contractualisation des relations sociales »²¹⁰⁵, visant à répartir les rôles entre civils et militaires, là où jusqu'en 1996 la tradition était celle du citoyen-soldat, c'est-à-dire d'un partage de la responsabilité, par tous les citoyens, de la défense de la patrie.

March et Olsen indiquent que le régime démocratique favorise la formalisation des normes et permet de « façonner des démocrates en développant et en transmettant des croyances démocratiques »²¹⁰⁶. Or, les identités procédant d'un jeu intersubjectif entre les agents et leur environnement, l'identité démocratique est le produit de l'appropriation par les officiers d'un rôle spécifique au sein du système²¹⁰⁷. Ce rôle de serviteur docile de l'Etat est aujourd'hui assez largement intégré par les officiers²¹⁰⁸. Ainsi comme l'écrivait Huntington, l'exercice du contrôle civil objectif par la professionnalisation a abouti « à la minimisation du pouvoir militaire » en le rendant « politiquement stérile et neutre »²¹⁰⁹. De fait, en Afghanistan, les officiers professionnels se sont conformés aux volontés d'un exécutif perçu comme détenant « une autorité légitime au sein de l'Etat »²¹¹⁰ pour décider sans consultation démocratique préalable de l'engagement des forces françaises aux côtés des Etats-Unis. La légitimité de l'exécutif a été répercutée par les officiers tout au long de la chaîne hiérarchique de manière à ce que les ordres soient appliqués sans être questionnés. Le lieutenant Barthe écrivait : « [p]our souscrire pleinement à un ordre, il est une condition indispensable : avoir confiance en celui qui le donne. Peut-on remettre son destin entre les mains d'une personne en laquelle on ne croit pas ? »²¹¹¹. Il était donc indispensable qu'en Afghanistan, l'origine des ordres soit présentée comme suffisamment légitime pour qu'ils soient suivis et ce quels qu'ils fussent. A nouveau le

²¹⁰⁴ *Id.*, p. 87.

²¹⁰⁵ Sébastien JAKUBOWSKY. L'organisation militaire en changement : une rationalisation du système d'ordre ? In GRESLE. *Sociologie du milieu militaire. Op. cit.*, p. 243.

²¹⁰⁶ MARCH, OLSEN. The Logic of Appropriateness. *Op. cit.*, p. 692.

²¹⁰⁷ *Ibid.*.

²¹⁰⁸ Ce qui ne veut pas dire qu'il est unanimement accepté. Cependant, même parmi les officiers critiquant cette docilité la pratique reste la même.

²¹⁰⁹ HUNTINGTON. *The Soldier and the State. Op. cit.*, p. 84.

²¹¹⁰ *Ibid.*.

²¹¹¹ BARTHE. *Engagé. Op. cit.*, p. 57-58.

lieutenant Barthe nous offre un éclairage particulièrement représentatif de la logique qui préside à l'adéquation normative des officiers :

« [o]n reproche parfois aux militaires français de ne pas s'interroger sur les raisons de leur présence en Kapisa. Ils se contenteraient d'appliquer les ordres, pour le meilleur et pour le pire, à l'heure où les sondages montrent que 70% des Français sont défavorables à l'engagement de leur pays en Afghanistan ? (...) Est-il raisonnable de se perdre en conjectures géopolitiques lorsqu'on a la vie de trente hommes sous sa responsabilité ? (...) Si j'accepte de remplir cette mission sans questionner les ordres, c'est en vertu de la confiance que je place en mes supérieurs et surtout en mon pays. (...) Notre engagement en Kapisa est le fruit d'une décision politique qui s'inscrit dans le long terme. Les institutions démocratiques de mon pays ont sanctionné ce choix. C'est par le suffrage de mes concitoyens que nous sommes ici. Ils nous ont confiés deux impératifs en particulier : la défense des intérêts supérieurs de la nation et la lutte contre le terrorisme »²¹¹².

Ces propos montrent à la fois la conscience que les officiers ont des reproches, qu'ils jugent souvent légitimes, qui leur sont fait, mais également leur capacité à mettre en œuvre un discours tendant à replacer leur docilité dans le cadre idéal d'une mission sacrée confiée par la nation. A la question de savoir s'il est important de « se perdre en conjectures géopolitiques », nous répondons sans hésitation « oui », surtout lorsque l'on a des vies humaines sous sa responsabilité. D'autre part, il est évident que le discours officiel a ici fait son œuvre et que l'auteur n'a pas cherché, même dans le cadre de la rédaction de son livre, à développer une analyse personnelle. Enfin, l'amalgame entre mandat confié par la nation et décision politique est très clairement visible²¹¹³. Ce type de discours est très répandu au sein du corps des officiers qui, confrontés à une réalité complexe, tendent à se réfugier dans le confort du discours instituant²¹¹⁴.

²¹¹² *Id.*, p. 182-183.

²¹¹³ Alors même que « [l]e premier et seul vote au sujet de l'intervention en Afghanistan a eu lieu en septembre 2008 ». JANKOWSKY. *Opinion publique et armées à l'épreuve de la guerre en Afghanistan*. *Op. cit.*, p. 25.

²¹¹⁴ Ce type de discours est surtout présent chez les officiers « institués », idée développée par Sébastien Jakubowski, qui renvoie aux militaires se référant « en priorité aux croyances qui fondent leur engagement ». Cet attachement à des croyances incite les officiers « institués » à se réfugier dans un discours familier et conforme à leurs convictions. Sébastien JAKUBOWSKI. *La professionnalisation de l'armée française : conséquence sur l'autorité*. Paris : L'Harmattan, 2007. p. 139.

Nous avons remarqué que les entretiens que nous avons menés se sont globalement divisés entre les officiers supérieurs détenteurs d'une position à forte visibilité et les officiers subalternes occupant des fonctions plus opérationnelles, c'est-à-dire plus près du terrain. Les premiers font montre d'une forte propension à délivrer un discours formaté justifiant la relation maître-serviteur présentée comme naturelle et légitime au nom de l'orientation service du métier des armes. Les seconds sont souvent dans une logique de remise en question du modèle dominant, questionnant l'intérêt de la prise de risque dans un conflit aux contours flous. De fait, les premiers font du sacrifice une sujétion normale du métier des armes liée à la subordination du militaire au politique au nom de la démocratie, tandis que les seconds, sans véritablement le rejeter, s'interrogent sur sa pertinence, sa portée et son utilité. On note également chez les officiers subalternes, qui s'inscrivent parfois dans une forme de contestation légère, un sentiment de doute assez homogène²¹¹⁵, tandis que chez les officiers supérieurs le discours s'inscrit soit dans une conviction d'apparat (du fait de la position tenue), d'une véritable conviction (notamment chez les officiers de l'armée de Terre), ou d'une forme de résignation, non pas entendue comme constat de l'inévitabilité de leur sort, mais comme conformité non discutable aux exigences démocratique. Dans la majorité des cas, chez les officiers supérieurs, le fait de discuter la pertinence du sacrifice suprême suscite l'inquiétude quand ce n'est pas une nette réprobation.

La propension à obéir sans discuter et sans comprendre, avait déjà été soulignée par Durkheim qui y voyait l'expression de l'état d'altruisme caractérisé par le fait que « le soldat a le principe de sa conduite en dehors de lui-même » puisque l'armée « encadre fortement l'individu et l'empêche de se mouvoir d'un mouvement propre »²¹¹⁶. Il en déduisait ainsi que « cette constitution morale est le terrain naturel du suicide altruiste »²¹¹⁷.

Les armées sont une *communauté*²¹¹⁸, entendue comme ensemble d'individus ne représentant pas une somme d'individus mais une conscience collective transcendante s'imposant à la volonté individuelle au travers d'une *solidarité mécanique*²¹¹⁹. De fait les rôles

²¹¹⁵ Certains officiers subalternes semblent utiliser des techniques de contournement pour réduire la dissonance cognitive. Ainsi, le retour au discours officiels après avoir émis une critique ou un doute est assez répandu.

²¹¹⁶ DURKHEIM. *Le suicide. Op. cit.* p. 87.

²¹¹⁷ *Ibid.* p. 87. Ce constat est toujours d'actualité comme l'indique Céline Bryon-Portet qui écrivait en 2010 que « le cadre culturel du militaire est fondé sur les valeurs de loyauté, de sacrifice, d'obéissance absolue, parfois aveugle, valeurs qui perdurent malgré la lente érosion liée à l'évolution des mentalités, mais aussi à la professionnalisation ». BRYON-PORTET. *Du devoir de soumission au devoir d'obéissance ? Op. cit.* p. 6.

²¹¹⁸ Nous reviendrons sur le concept de communauté en nous appuyant de la définition proposée dans DURKHEIM. *Communauté et société selon Tönnies. Op. cit.*

²¹¹⁹ DURKHEIM. *De la division du travail social. Op. cit.* p. 73-117.

et identités des individus sont totalement inclus dans le rôle et l'identité du groupe auquel ils appartiennent. Ainsi, les officiers ont le plus grand mal à remettre en question la souveraineté exercée par le pouvoir politique sur leurs vies. Cette perception d'une individualité réduite à un strict minimum permettant de « se conformer aussi docilement à des impulsions extérieures »²¹²⁰, procède d'une instrumentalisation du discours politique permettant de maintenir les officiers dans une bulle idéale propice au « consentement au sacrifice », une « utopie suicidaire » qui « présente toujours une image de l'avenir qui apparaît comme le contraire du présent dans ce qu'il a de malheureux : à la réalité de la guerre, les belligérants opposent l'idéal d'une humanité pacifiée et délivrée à jamais de la guerre »²¹²¹. La vie de l'officier n'a alors, par consentement mutuel, plus qu'une signification instrumentale dans ce grand dessein de pacification.

Finalement, l'utilisation politique des armées connaît une dérive qui place désormais l'outil militaire entre les mains du seul exécutif. La révision de la constitution et de l'article 35 reste un leurre qui ne modifie pas en profondeur le rôle du Parlement et ne lui assure pas la possibilité d'exercer un réel contrôle démocratique sur les décisions politiques en matière d'emploi des forces. De fait la prééminence de l'exécutif pose la délicate question du poids de la personnalité et des préférences du chef de l'Etat dans l'emploi des armées.

Cette utilisation est par ailleurs rendue possible par la professionnalisation et la subordination quasi inconditionnelle des officiers au pouvoir politique.

Le recours à un discours manipulant les affects et les concepts par l'exécutif favorise à la fois l'impression que celui-ci est le représentant légitime de la volonté nationale et conséquemment l'adéquation normative des officiers au discours instituant. Les débats autour du mot guerre pour qualifier l'intervention en Afghanistan sont représentatifs de cet effort rhétorique visant à construire un univers symbolique dans lequel s'insère aisément le consentement au sacrifice suprême.

Par conséquent le consentement au sacrifice est permis par l'assimilation de normes relatives à l'identité et au rôle des officiers au sein de la communauté nationale, procédant de la création d'un univers symbolique autour du dieu séculier nation et de la sacralité de sa défense. Ajouté à la désindividuation résultant du fonctionnement communautaire des armées, la construction d'un « horizon utopique » rend possible l'institutionnalisation du suicide

²¹²⁰ DURKHEIM. *Le suicide. Op. cit.* p. 87.

²¹²¹ YPERSELE. « Mourir pour la Patrie ». *Op. cit.* p. 98.

altruiste. L'officier n'est alors pas sacrifié par l'exécutif au nom de la nation, sacrifice impensable au sein d'un pays civilisé, mais est présenté comme « consentant » au sacrifice suprême pour le bien de la nation.

Au travers de l'instrumentalisation politique des armées par le politique, la mort *pro patria* semble honorable, acceptable, voire désirable. Le consentement docile des officiers à la subordination de leur existence à la volonté de l'exécutif, favorise en retour cette instrumentalisation. Le désintérêt la société civile française pour les questions de défense et pour le sort réservé à ses militaires ne fait qu'accentuer la relation maître-serviteur établie entre le pouvoir politique et les armées. D'autant que, comme nous l'avons souligné, le Parlement est tenu à l'écart des décisions d'emploi des forces françaises. C'est ce désintérêt, parfois présenté comme une indifférence bienveillante, qui rend la nation complice du politique. En cela la société française participe, par son ignorance, à l'institutionnalisation de l'incitation au suicide altruiste.

3.3. « INDIFFERENCE BIENVEILLANTE » OU « IGNORANCE MEPRISANTE » ?

« C'était au mois d'août, la France est en vacance, il ne se passait rien ! Et tout à coup c'est un coup de tonnerre. Les français découvrent qu'ils font la guerre à l'autre bout de la planète. »

Général **Elrick IRASTORZA**²¹²²

Concluant un travail dédié aux enjeux de la représentativité dans les armées, Bernard Boëne écrivait qu'en France « [l]es enjeux sociaux sont faibles pour cause de tiédeur de l'opinion » vis-à-vis des armées²¹²³. Il soulignait alors l'« indifférence bienveillante » caractérisant, selon lui, les relations entre les citoyens français et leurs militaires, et traduisant

²¹²² Elrick IRASTORZA. In Jérôme FRITEL. *L'embuscade*. Infrarouge, France 2, 25 mars 2014. Le général d'armée Irastorza a été chef d'état-major de l'armée de Terre de 2008 à 2011.

²¹²³ BOENE. La représentativité des armées et ses enjeux. *Op. cit.*, p. 377.

« à la fois le respect et la confiance qu’inspirent les armées depuis une vingtaine d’années, et l’indifférence qui entoure leurs activités concrètes »²¹²⁴.

Si l’indifférence est effectivement la caractéristique première des relations qu’entretient la société française avec ses armées, il semble que l’adjectif « bienveillante » ne soit plus adapté. Si l’on se réfère à la définition qu’en donne le Centre nationale de ressources textuelles et lexicales, « bienveillant » signifie : « qui se montre attentif au bien et au bonheur des autres »²¹²⁵. En l’occurrence, il apparaît que la population française n’a pas fait montre d’une volonté particulière de s’assurer du bien et du bonheur de leurs militaires en Afghanistan. S’il est vrai que les armées bénéficient d’une image très positive dans les sondages, il n’en demeure pas moins que, comme nous l’avons souligné, cette image repose sur une méconnaissance profonde du monde militaire, de ses missions et de ses contraintes.

La popularité du défilé du 14 juillet ne doit pas masquer le peu d’intérêt porté aux militaires par la population. La professionnalisation a, à ce titre, renforcé le détachement des citoyens des questions de défense et favorisé la délégation des sujétions liées à la défense nationale à des professionnels désormais supposés consentir au sacrifice suprême pour le bien de la communauté nationale. Les vives, mais courtes, réactions qui ont suivi l’embuscade d’Uzbin, sont révélatrices de cette confortable léthargie dans laquelle s’est installée la société française en matière de défense et dont seuls des évènements tragiques et médiatisés peuvent l’extraire temporairement. Elles sont également représentatives du fossé qui sépare la nation et son armée et du désintérêt des Français à l’égard du sort de leurs soldats, désormais décidé par le seul exécutif. A l’indifférence bienveillante s’est substituée, selon nous, une ignorance méprisante qui ne permet pas l’expression de la juste reconnaissance de la mort *pro patria* et qui disqualifie définitivement l’exigence du consentement au sacrifice suprême²¹²⁶.

²¹²⁴ *Id.* p. 375-376.

²¹²⁵ Site Internet du Centre nationale de ressources textuelles et lexicales. Portail lexical.

²¹²⁶ Le caractère criminel de cette ignorance repose sur la qualification du consentement au sacrifice d’incitation au suicide altruiste déjà évoquée.

3.3.1. Du 14 Juillet à Uzbin : de l'entraînement à la pratique

Nous l'avons souligné, lorsqu'il s'agit de traiter des relations armées-nation il existe une certaine propension à une autosatisfaction qui repose sur le constat de la popularité des armées françaises traduite par des sondages soulignant un taux d'opinion très favorable et une grande confiance accordée aux armées. C'est notamment ce que tentent d'expliquer Natalie Le Balme et Hélène Dieck, dans un article consacré à l'influence de l'opinion publique sur la politique extérieure. Les deux auteurs y affirment ainsi que « [l]'idée selon laquelle l'opinion publique française serait, de manière générale, indifférente aux questions de politique extérieure n'est pas fondée »²¹²⁷. Pour étayer cette affirmation La Balme et Dieck, avancent que le baromètre annuel réalisé par la DICOd, indique qu'un « pourcentage important de personnes interrogées (...) affirment s'intéresser à la situation internationale » et que le soutien de l'opinion publique²¹²⁸ française aux interventions militaires extérieures « reste stable »²¹²⁹. Sans entrer dans le débat entourant la définition, voire l'existence, de l'opinion publique, nous voyons ici poindre plusieurs problèmes. Tout d'abord, apparaît, à la lecture de ce texte, un lien entre intérêt pour la « situation internationale » et soutien aux opérations militaires extérieures, peu pertinent dans la limite où, d'une part, le contexte international n'est pas fait que d'interventions militaires et, d'autre part, toutes les interventions militaires ne peuvent s'expliquer par le seul contexte international. En d'autres termes le fait que la société française s'intéresse à la situation internationale ne signifie pas qu'elle ait une connaissance suffisante des opérations dans lesquelles ses armées sont engagées pour porter un jugement fondé sur leur pertinence ou leur légitimité. Par ailleurs, deuxième biais, déclarer s'intéresser à la situation internationale n'est pas s'y intéresser dans les faits. Quand bien même les déclarations correspondraient aux actes, le verbe « s'intéresser » est trop vague pour en déduire un quelconque niveau de connaissance. Enfin, il nous semble que faire reposer le soutien des citoyens à leurs armées sur le seul intérêt qu'ils portent aux questions internationales et potentiellement aux interventions militaires est

²¹²⁷ Natalie LA BALME, Hélène DIECK. Partir en guerre ou s'abstenir : l'influence de l'opinion publique. *Inflexions. Civils et militaires : pouvoir dire*, La documentation française, No. 14 « Guerre et opinion publique », 2010. p. 94.

²¹²⁸ Nous faisons le choix de ne pas entrer dans le débat entourant la potentielle existence de l'opinion publique. Ce choix est fait en vertu du fait que les autorités politiques lui accordent une importance particulière comme le démontre les efforts de communication du ministère de la Défense et le recours généralisé aux sondages d'opinions. Pas conséquent, qu'elle existe ou pas, l'opinion publique est un facteur pris en compte dans le processus décisionnel.

²¹²⁹ *Ibid.*.

pour le moins réducteur. Pour autant ce constat, confortable et conforme au discours lénifiant sur la bonne santé du lien armée-nation, est repris abondamment, notamment par les officiers eux-mêmes, à l'image du colonel Mignot qui écrit : « [l]a population française est très satisfaite de son armée. Il n'y a donc pas de distanciation entre l'armée et la nation »²¹³⁰.

La « bienveillance distraite et tiède », qui s'explique selon Bernard Boëne par les réductions d'effectifs qui rendent l'armée invisible, la délégation des « charges et risques de l'action militaire » à des professionnels, les efforts des gouvernants pour épargner « à l'opinion des guerres impopulaires », et la « faible priorité » que la société française accorde aux armées²¹³¹, traduit effectivement le sentiment d'une population qui apprécie ses militaires sans vraiment les connaître. Sentiment cohérent avec les résultats des sondages d'opinions. Nul doute qu'en la matière la suspension du service national a fragilisé « l'ancrage de l'armée dans la nation » en désagrégeant l'idée de « nation en armes »²¹³², créant un fossé entre les préoccupations de la société française et celles des militaires. La mise à l'écart du Parlement est un facteur aggravant cette distanciation. Ainsi, le politique par ses choix, professionnalisation et décisions d'interventions sans consultation *a priori* du Parlement, a contribué à couper les armées de la population resserrant *de facto* son contrôle sur l'outil militaire. Ce faisant, il a accentué la propension à la délégation des questions de défense par les citoyens aux professionnels que sont les militaires, ainsi que la « raison instrumentale »²¹³³ qui caractérise désormais leurs relations.

Quoi qu'il en soit, la société française n'a qu'une image parcellaire de ses armées. A ce titre le discours politique, cherchant à minimiser les risques liés à l'engagement en Afghanistan en présentant l'intervention comme une mission à vocation humanitaire permettant aux petites filles de retourner à l'école, de rétablir les droits des femmes, de ne pas « laisser revenir des gens qui coupent la main d'une femme parce qu'elle se met du vernis à ongle » et de « faire

²¹³⁰ MIGNOT. *Regard d'un militaire sur la société française*. *Op. cit.* p. 110. Bruno Mignot, fait également reposer cette affirmation sur les sondages commandés par la DICOd. Voir également BERTREUX. *La chute ? Op. cit.* Notons ici un décalage entre les déclarations faisant l'objet d'une publicité (publications, interventions publiques) et le sentiment de la majorité des officiers qui constatent le délitement du lien armée-nation. Ce ressenti s'observe dans les entretiens que nous avons menés et avait été également souligné par Barreau, Dufourcq et Teulon. BARREAU, DUFOURCQ, TEULON. *Paroles d'officiers*. *Op. cit.* p. 55-58.

²¹³¹ BOENE. La représentativité des armées et ses enjeux. *Op. cit.* p. 376.

²¹³² Josselin de ROHAN. Le Parlement, enceinte légitime du débat démocratique en matière de défense. *Inflexions. Civils et militaires : pouvoir dire*, La documentation française, No. 14 « Guerre et opinion publique », 2010. p. 106.

²¹³³ TAYLOR. *Grandeur et misère de la modernité*. *Op. cit.*

trionpher les valeurs des droits de l'Homme »²¹³⁴, tout en maintenant l'ambiguïté sur la qualification de guerre, a participé implicitement d'une perception de cet engagement comme ne présentant que des dangers limités et maîtrisés.

Un autre facteur ayant favorisé spécifiquement ce détachement de la société civile française vis-à-vis des militaires déployés en Afghanistan est l'éloignement géographique. L'Afghanistan est une guerre inconnue²¹³⁵, lointaine²¹³⁶, qui n'engage pas la survie de la nation. C'est une guerre incomprise, illisible²¹³⁷, dont la justification repose sur le postulat de la menace terroriste et la nécessité de la combattre, mais en aucun cas sur une menace directe contre le territoire national ou même la population, sentiment que le général Irastorza traduit en déclarant : « [a]lors on dit "la défense de la patrie, mais qu'est-ce qu'ils foutent en Afghanistan ?" »²¹³⁸. Même si les actes terroristes sont réputés pouvoir frapper n'importe qui, n'importe où, il n'en demeure pas moins que c'est une menace diffuse qui sort des préoccupations générales du quotidien des citoyens. Le poids du narratif politique est ici d'autant plus important qu'il permet de contrebalancer l'absence de causes nationales supérieures (*great national purposes*)²¹³⁹ justifiant l'engagement de tous les citoyens aux côtés de leurs soldats, puisque lorsque « des gouvernements démocratiques sont impliqués dans des opérations militaires loin des frontières de leur territoire national, ils se trouvent confrontés au problème de la légitimation du conflit aux yeux de leur opinion publique »²¹⁴⁰. De fait, et comme ce fut clairement le cas pour la France en Afghanistan, le pouvoir politique a établi « des stratégies de communication et de production de "narratifs" destinés à surmonter les réticences »²¹⁴¹. Or, nous l'avons indiqué, les narratifs ne correspondaient pas à la réalité. Ils relevaient de l'exercice de communication, voire de manipulation, visant à s'assurer le support

²¹³⁴ Nicolas SARKOZY. Conférence de presse conjointe de M. le Président de la République, et Barack Obama, candidat démocrate à la présidence des États-Unis d'Amérique, sur les relations franco-américaines. Paris le 25 juillet 2008.

²¹³⁵ Nicolas MINGASSON. *Afghanistan : la guerre inconnue des soldats français*. Préface du général Jean-Louis Georgelin. Paris : Acropole, 2012.

²¹³⁶ CONTE. *Afghanistan, guerre lointaine ? Op. cit.*.

²¹³⁷ LEICHTER-FLACK. L'opinion publique française et la guerre d'Afghanistan. *Op. cit.*.

²¹³⁸ IRASTORZA. In FRITEL. *L'embuscade. Op. cit.*.

²¹³⁹ LUTTWAK. Toward Post-Heroic Warfare. *Op. cit.* p. 110. Dans le même ordre d'idée, Marvin et Ingle soulignent que le sacrifice, comme rituel de renaissance de la communauté, prend sens si la « guerre est risquée », c'est-à-dire si « la substance de la nation court le danger d'être irréparablement consumée ». MARVIN, INGLE. *Blood Sacrifice and the Nation: Totem rituals and the American Flag. Op. cit.* p. 248.

²¹⁴⁰ LEICHTER-FLACK. L'opinion publique française et la guerre d'Afghanistan. *Op. cit.*.

²¹⁴¹ *Id.*.

de l'opinion française dans cette grande bataille dont elle fait désormais l'objet²¹⁴². Si la population française n'a pas questionné les raisons de l'engagement avec l'allié américain à la suite des attentats du 11 septembre 2001, ce conflit est rapidement devenu impopulaire notamment en raison de l'inutilité de déployer des troupes sur le sol afghan pour lutter contre le terrorisme et des craintes d'enlèvement qui en découlaient naturellement²¹⁴³. Les pertes subies par la France ont elles aussi eu un impact sur le soutien de la population à un engagement coûteux en vies humaines surtout après août 2008²¹⁴⁴. On notera que ce constat va dans le sens du postulat émis par John Mueller qui, traitant du soutien de la population américaine aux conflits en Corée au Vietnam et en Irak, écrivait que « lorsque les victimes augmentent, le soutien diminue »²¹⁴⁵. En contrepartie, Christopher Gelpi, Peter D. Feaver et Jason Reifler affirment que ce lien n'est pas avéré et que le soutien de la population repose sur d'autres facteurs que le nombre de victimes, au nombre desquels les justifications de l'engagement et les probabilités de succès. Selon eux la population américaine procède à un calcul coût-bénéfice qui conditionne son soutien aux opérations militaires²¹⁴⁶. En ce qui concerne la France, le lien accroissement des pertes/baisse du soutien est clair dans le cas de l'opération en Afghanistan. Il faut cependant modérer ce point de vue en prenant en compte le fait que l'émotion face à ce drame était étroitement liée au nombre de militaires concernés sur une seule opération, ainsi qu'à l'effet loupe des médias.

Cette impopularité n'a cependant pas donné lieu à un quelconque mouvement populaire réclamant un retrait des troupes françaises ou, au moins, un débat démocratique sur leur maintien et sur les objectifs de la France. La crainte du terrorisme ou encore le poids des arguments émotionnels développés par le pouvoir politique expliquent certainement pour partie cette apathie nationale. En tout état de cause, la société française indifférente au sort de ses militaires n'a pas fait montre de bienveillance à leur encontre. Elle a « délégué » à la fois le contrôle démocratique des armées à l'exécutif et le sacrifice *pro patria* aux militaires

²¹⁴² ROYAL. *La guerre pour l'opinion publique. Op. cit.* ; CORTA. *L'image des armées dans la société. Op. cit.*

²¹⁴³ *Id.*

²¹⁴⁴ Barbara Jankowski souligne qu'à « elles seules, les pertes n'expliquent pas la baisse du soutien de l'opinion, mais elles sont d'autant moins bien tolérées que les objectifs à atteindre sont mis en échec et que le succès s'avère inaccessible ». JANKOWSKY. *Opinion publique et armées à l'épreuve de la guerre en Afghanistan. Op. cit.* p. 6-7.

²¹⁴⁵ MUELLER. *The Iraq Syndrome. Op. cit.* ; MUELLER. *The Iraq Syndrome Revisited. Op. cit.*

²¹⁴⁶ GELPI, FEAVER, REIFLER. *Paying the Human Costs of War. Op. cit.*

professionnels dans une logique de culture de l'authenticité débouchant sur une raison instrumentale²¹⁴⁷ et une démission de la communauté nationale²¹⁴⁸.

S'il est vrai que « [l]'opinion publique reflète l'information et les choix politiques qui lui sont présentés »²¹⁴⁹, elle est supposée en démocratie, faire un effort d'information pour participer pleinement et efficacement à la vie de la nation. Elle ne peut, ni ne doit, se défausser de cette responsabilité fondamentale. Le rôle du Parlement est ici essentiel à la fois pour exprimer les opinions, questionnements ou inquiétudes des Français et les informer en retour de la teneur des débats, des orientations et décisions prises en matière d'engagements militaires. Comme le souligne le Centre pour le contrôle démocratique des forces armées, « [l]'Exécutif n'est pas nécessairement et toujours pleinement conscient des questions de sécurité que les citoyens jugent prioritaires. Or les parlementaires, constamment en contact avec ces derniers, sont bien placés pour en faire entendre la voix »²¹⁵⁰. C'est pour cette raison que dans le cas d'une contribution à une intervention internationale, « [p]our qu'il y ait bonne gouvernance et que soit respecté le système des contrôles et de l'équilibre entre Parlement et Gouvernement, il est souhaitable que le Parlement ait son mot à dire dans la décision d'engager des forces armées à l'étranger »²¹⁵¹.

Dans le cas de l'Afghanistan, nous avons vu que la mise à l'écart du Parlement a résulté en une mise à l'écart des citoyens français déjà largement détachés des questions de défenses depuis la suspension de la conscription²¹⁵². Pour autant, l'opinion publique française aurait pu faire entendre sa voix notamment en manifestant son mécontentement ou ses réserves de manières ostensible. Si le pouvoir politique a une forte emprise sur la manière dont les citoyens perçoivent les engagements militaires français, en retour ces derniers peuvent avoir un impact sur les décisions politiques²¹⁵³. Bien qu'ils ne puissent les modifier complètement et systématiquement, ils peuvent contribuer à les infléchir au travers de ce que La Balme et Dieck

²¹⁴⁷ TAYLOR. *Grandeur et misère de la modernité. Op. cit.*

²¹⁴⁸ ARIES. *L'homme devant la mort. 2. Op. cit.* p. 323.

²¹⁴⁹ LA BALME, DIECK. *Partir en guerre ou s'abstenir. Op. cit.* p. 95.

²¹⁵⁰ Union interparlementaire - Centre pour le contrôle démocratique des forces armées. *Contrôle parlementaire du secteur de la sécurité. Op. cit.* p. 19.

²¹⁵¹ *Id.* p. 118.

²¹⁵² Eric Desmons relève d'ailleurs que « l'opinion publique a paru relativement indifférente à ce notable changement ». DESMONS. *Mourir pour la patrie ? Op. cit.* p. 1.

²¹⁵³ LA BALME, DIECK. *Partir en guerre ou s'abstenir. Op. cit.* p. 97.

appellent « [u]ne contrainte démocratique "permissive" »²¹⁵⁴. Ainsi, les citoyens auraient pu influencer indirectement les décisions politiques en fonction de la perception que ces derniers avaient de l'opinion publique sur l'Afghanistan. Cette « contrainte démocratique "permissive" », que nous qualifierons de passive, a d'ailleurs sans doute joué au moment des élections²¹⁵⁵.

Nous voyons ici l'expression de l'abandon de « la responsabilité et l'initiative de l'organisation de la vie collective »²¹⁵⁶ et la démission de la collectivité nationale face aux questions de défense. La délégation de cette activité considérée comme essentielle à la survie de la nation, permet aux Français de se déresponsabiliser et d'abandonner leurs prérogatives démocratiques en la matière aux décideurs politiques et aux militaires professionnels. Ajouté au déni de la mort qui touche la société française, cet éloignement spirituel entre les citoyens et leurs armées, crée une large césure entre la nation et ses défenseurs. Du peu d'intérêt que porte la société française au sort de ses militaires résulte par suite un sentiment de « mépris social »²¹⁵⁷, particulièrement marqué chez les officiers qui ont traditionnellement une haute opinion de leur rôle et de leur identité.

« *On a parfois l'impression d'être des consommables* » nous confiait un officier subalterne. « *On nous envoie en Afgha, on nous demande de faire le sale boulot en nous expliquant qu'on va changer le monde, et quand l'un des nôtres tombe au combat, c'est à peine si on en parle à la télé. (...) Je crois que les Français aiment leurs armées, je pense juste que ça ne les intéresse pas plus que ça* »²¹⁵⁸. Un autre officier ayant été déployé à plusieurs reprises en Afghanistan expliquait : « *[j]e pense sincèrement qu'on a un rôle important au sein de la société française. Je ne dis pas qu'il faut revenir à Lyautey et au rôle social de l'officier, mais je pense qu'il est important que la nation reconnaisse notre rôle. (...) En Afghanistan mise à part les polémiques sur les responsabilités de la hiérarchie dans l'embuscade d'Uzbin, je n'ai*

²¹⁵⁴ *Id.* p. 96. Influence que Jean-François Bureau qualifie de « contrôle asymétrique » en ce qui concerne les opérations militaires. Jean-François BUREAU. Armées-opinions-opérations : un « paradigme afghan » ? *Inflexions. Civils et militaires : pouvoir dire*, La documentation française, No. 14 « Guerre et opinion publique », 2010.

²¹⁵⁵ Cette influence indirecte est selon nous d'autant plus efficace que les enjeux sont considérés comme importants par le politique. L'influence dépend en effet d'un ensemble d'autres perceptions dont les enjeux sont priorités. Pour qu'une décision politique soit modifiée en fonction de l'opinion publique il faut que l'impact de cette dernière soit d'une importance suffisante pour qu'elle soit placée en tête des priorités et que le pouvoir politique estime essentiel de répondre à ses attentes.

²¹⁵⁶ ARIES. *L'homme devant la mort*. 2. *Op. cit.* p. 323.

²¹⁵⁷ RENAULT. *Mépris social*. *Op. cit.*

²¹⁵⁸ Entretien avec officier subalterne de l'armée de Terre (OSbAT5). Novembre 2011.

pas vu d'élan populaire pour soutenir les armées »²¹⁵⁹. Un autre illustre cette absence de reconnaissance en soulignant qu'« *aujourd'hui quand on dit qu'on est officier c'est pareil que dire qu'on est fonctionnaire dans une administration civile* », et d'ajouter « *les gens se foutent pas mal de savoir que vous vous êtes battu pour le pays* »²¹⁶⁰. Il ne faut pas pour autant nier que certains considèrent que bien que « *les Français ne participent plus directement à la défense nationale* », ils restent cependant « *très attachés à leurs armées* » et que le fait d'être officier suscite toujours une certaine forme d'admiration de la part de la population²¹⁶¹.

En d'autres termes, au-delà du décorum de la Fête nationale, par ailleurs sujette à débat comme nous l'avons vu, la société civile ne porte qu'un intérêt extrêmement distant à ses armées. C'est que traduit cette déclaration du lieutenant-colonel Stéphane Caffaro, blessé en Afghanistan en 2010 : « nous ne sommes pas visibles. Un effort a été fait au moment du 14 juillet en termes de communication. Il est fait très ponctuellement avec un côté sensationnel. Cela nous tombe sur la tête du jour au lendemain et tous les médias veulent nous parler, nous filmer. Après, plus rien »²¹⁶². Si les manifestations, telles que les journées portes ouvertes sur les sites militaires, les commémorations ou autres « *meeting* » visant à reconstruire le lien armée-nation sont souvent de véritables succès, il apparaît que leur effet est temporaire et superficiel. « *Les gens aiment bien voir les uniformes. Les plus jeunes surtout ! Ils aiment tout ce qui a un rapport avec la guerre. Le matériel, les véhicules ou les armements. (...) Pour le public c'est une occasion sympathique de voir des militaires "en vrai", de prendre une photo devant un VAB (...). Mais ça ne dure jamais que le temps de la manifestation* », déplorait ainsi un officier ayant participé à des actions de communications²¹⁶³. Ainsi, en dépit de la sympathie qu'ils accordent aux militaires les citoyens ne connaissent pas leurs armées. Ils n'en connaissent surtout pas les contraintes. Un officier déclarait ainsi : « [I]es opérations de propagande visant à faire briller l'image des soldats dans le cœur des Français ne suffisent pas pour que ceux-ci s'approprient réellement leur armée »²¹⁶⁴.

²¹⁵⁹ Entretien avec un officier supérieur de l'armée de Terre (OSpAT22). Février 2013.

²¹⁶⁰ Entretien avec un officier subalterne de l'armée de l'Air (OSbAA14). Juin 2013.

²¹⁶¹ Entretien avec un officier subalterne de la Marine nationale (OSbMN4). Février 2012. Dans l'étude menée par Alain Lebaube, 58% des officiers estiment qu'il n'existe plus en France de « prestige de l'uniforme ». LEBAUBE. Sondage : officiers, qui êtes-vous ? *Op. cit.* p. 25.

²¹⁶² Stéphane CAFFARO. Gueules cassées : « Blessé de guerre en Afghanistan, j'attends que la société française me reconnaisse enfin comme tel... ». Propos recueillis par Romain Mielcarek. Entretien accordé au site d'information en ligne *Atlantico*. 28 novembre 2011.

²¹⁶³ Entretien avec officier subalterne de l'armée de Terre (OSbAT9). Janvier 2012.

²¹⁶⁴ Témoignage d'un officier cité in BARREAU, DUFOURCQ, TEULON. *Paroles d'officiers. Op. cit.* p. 57.

En ce qui concerne l’Afghanistan, comme le soulignent de nombreux commentateurs, l’embuscade d’Uzbin aura été le révélateur de ce fossé grandissant entre une nation qui apprécie ses militaires sans les connaître, et des armées réduites au rang d’outil au service du politique. L’idée d’« électrochoc »²¹⁶⁵ éprouvé par la population française à la suite d’Uzbin traduit parfaitement le fait qu’elle n’était pas préparée à l’éventualité de la mort de ses soldats en Afghanistan et qu’elle n’avait pas conscience des risques encourus. Jean-François Buil, le père du sergent Damien Buil tombé à Uzbin, témoignera de cette méconnaissance en déclarant :

« [p]erdre son fils, aujourd'hui, au combat, dans un conflit dans le monde, j'veux dire ça paraît complètement désuet, complètement ... avec les moyens qu'on a, avec tous les moyens qu'on a, un combat, c'est à dire du corps à corps, comme il y a cinquante ans, moi personnellement je pensais que c'était terminé, que ça n'existait plus »²¹⁶⁶.

La volonté des sociétés occidentales d’éloigner le spectre de la mort et la sensibilité aux pertes militaires, qui est sans doute en Europe l’élément principal du discrédit global de la guerre comme moyen de recours stratégique²¹⁶⁷, aura amené les autorités politiques françaises à s’engager dans un exercice de séduction communicationnelle au sujet de l’Afghanistan qui a finalement contribué à détacher la société française de la réalité du combat et des vicissitudes de l’état militaire. « Le conflit afghan est un sujet complexe dont le contexte est très mal connu des Français »²¹⁶⁸ et les actions de communication « comme la création d’outils et de supports à la communication dédiée » ou plus spécifiquement « la réalisation d’un argumentaire interministériel complet » destiné « au réseau diplomatique et de défense »²¹⁶⁹ ayant vocation *in fine* à séduire la population, en France comme à l’étranger, ont eu pour conséquence directe une altération des perceptions concernant l’engagement en Afghanistan. Loin du faste du 14 Juillet durant lequel les militaires défilent en exhibant les matériels et équipements « dernier cri »²¹⁷⁰, les soldats en Afghanistan ont été sacrifiés à la fois pour des considérations politiques

²¹⁶⁵ BARAT-GINIES. *L’engagement militaire français en Afghanistan 2001-2011. Op. cit.* p. 104.

²¹⁶⁶ Jean-François BUIL. In FRITEL. *L’embuscade. Op. cit.*

²¹⁶⁷ LEICHTER-FLACK. L’opinion publique française et la guerre d’Afghanistan. *Op. cit.*

²¹⁶⁸ KLOTZ. Afghanistan : un cas concret de communication institutionnelle. *Op. cit.* p. 101.

²¹⁶⁹ *Ibid.*

²¹⁷⁰ Le 14 Juillet, comme tous les défilés, répond également à une logique instrumentale ayant vocation notamment à faire une démonstration de puissance, de capacités et de compétence à destination des citoyens

très éloignées de la défense de la nation et pour le confort de leurs concitoyens. Double instrumentalisation qui continue de coûter la vie à de nombreux militaires sur d'autres théâtres d'opérations.

L'ignorance des citoyens, et leur apathie face aux questions de défense et plus spécifiquement d'engagement des armées nationales n'a, au final, rien de « bienveillant ». En acceptant de déléguer la défense nationale à des professionnels contrôlés de manière quasi exclusive par l'exécutif, ils participent passivement à l'institutionnalisation du sacrifice des soldats, à l'incitation au suicide présentée comme un acte consenti par les militaires eux-mêmes.

3.3.2. *La délégation du sacrifice pro patria*

« Sur des questions aussi essentielles qui engagent des vies et la politique de la France, il serait souhaitable qu'à l'avenir, lorsque des décisions de première importance sont en question, le Parlement puisse faire valoir son point de vue en procédant à un vote. Cette méthode s'appelle... la démocratie : si l'on souhaite que des décisions soient accompagnées par les citoyens, c'est ainsi qu'il faut procéder. »²¹⁷¹

Le vœu est pieux, encore faut-il que la société française exprime le désir de participer activement aux questions de défense. Hormis la parenthèse qui a suivi l'embuscade d'Uzbin, il apparaît que le conflit en Afghanistan n'a pas suscité d'intérêt particulier au sein de la communauté nationale. La mise à l'écart du Parlement dans la décision initiale de participer à cet engagement aux côtés de Américains à largement participé de cette déconnection entre les citoyens et leurs militaires déployés dans un pays inconnu situé à plus de cinq mille kilomètres de la métropole. La méconnaissance des armées procédant, entre autre, de la professionnalisation, ajouté au fait que l'intervention fut décidée par le pouvoir politique sans consultation préalable des citoyens, ni débat national, ont favorisé la méconnaissance des tenants et aboutissants de ce conflit en France. En conséquence, le sort des militaires français

comme de la scène internationale. Emmanuel R. GOFFI. Role of Parades. In Paul I. JOSEPH (ed.). *The SAGE Encyclopedia of War: Social Science Perspectives*. Thousand Oaks, CA: Sage. A paraître.

²¹⁷¹ Laurent FABIUS. Intervention à l'occasion des 16^{ème} Conférences stratégiques annuelles, « Afghanistan, 10 ans de conflit ». *Op. cit.* p. 42.

ne pouvait faire l'objet d'une attention particulière qu'à l'occasion d'évènements tragiques bénéficiant d'une forte médiatisation, générant eux-mêmes quelques réactions somme toute superficielles de la part des autorités politiques et de la population. Ainsi en 2012, le photographe et écrivain Nicolas Mingasson, auteur d'un ouvrage intitulé *La guerre inconnue des Français en Afghanistan*²¹⁷², après avoir passé près d'un an, dont trois mois sur le sol afghan, aux côtés des militaires du 21^{ème} Régiment d'Infanterie de Marine de Fréjus, répondait à la question « [l]a guerre en Afghanistan est-elle vraiment inconnue ? » en affirmant :

« [o]ui, elle l'est à mon sens totalement. Depuis dix ans nous recevons continuellement les mêmes images et les mêmes discours. Laissons de côté les discours et regardons les images... Qu'avons-nous vu ? Des soldats en patrouilles, toujours les mêmes, dans les mêmes uniformes, vu de loin et sans nom, totalement désincarnés, presque des robots, des hommes sans âmes. Cinquante mille soldats français sont passés en Afghanistan ! Ça commence à faire du monde, mais qui le sait ? Qui connaît ces soldats ? Qui sait ce qui les pousse à s'engager ? Pourquoi l'Afghanistan et le goût du combat les excitent tant ? Ce qu'ils vivent là-bas ? Comment ils vivent là-bas ? Ce qu'ils pensent de cette guerre, des Afghans ? Presque personne ! »²¹⁷³

Constat d'autant plus inquiétant qu'il est fait après plus de neuf ans d'engagement. Constat partagé, par ailleurs, par nombre de militaires ayant été déployés là-bas, et notamment par les officiers qui déplorent ce manque d'intérêt, comme le souligne le colonel Goya dans un article rédigé à la suite d'un déplacement à Kaboul : « [s]ur le plan de l'image donnée de leur action en France, beaucoup de Français sur place ont le sentiment d'une opération à bas bruit et à bas coût »²¹⁷⁴. Les officiers que nous avons rencontré, constatent, dans leur grande majorité, que leurs concitoyens ne se sont pas préoccupés par le sort de leurs armées en Afghanistan²¹⁷⁵. L'engagement en Afghanistan « *c'est loin des préoccupations de gens* », nous confiait l'un

²¹⁷² MINGASSON. *Afghanistan : la guerre inconnue des soldats français*. *Op. cit.*. Nicolas Mingasson a également co-écrit un livre-témoignage avec le sergent Tran Van Can. Christophe TRAN VAN CAN, avec Nicolas MINGASSON. *Journal d'un soldat français en Afghanistan*. Paris : Plon-Figaro Magazine, 2011.

²¹⁷³ Nicolas MINGASSON. Nicolas Mingasson lève le voile sur la vie des soldats français en Afghanistan. Entretien accordée au magazine *Photographie.com*. Propos recueillis par Roxana Traista.

²¹⁷⁴ GOYA. Impressions de Kaboul. *Op. cit.*.

²¹⁷⁵ Constat fait par 43 des 51 officiers interrogés.

d'entre-eux, « [i]l n'y a pas le soutien qu'on attend »²¹⁷⁶. « Le lien entre l'armée et la Nation (...) s'est dénoué », écrivaient Barreau Dufourcq et Teulon²¹⁷⁷. L'Afghanistan en a été un révélateur. Comme le souligne la sociologue Barbara Jankowski, « [l]a guerre en Afghanistan a révélé une faille potentielle entre la société et son armée. Elle a contribué à ancrer chez les militaires le sentiment de leur non-reconnaissance »²¹⁷⁸.

Ce manque d'intérêt pour le conflit afghan et la situation des militaires français s'inscrit dans une distanciation plus générale, et déjà ancienne, entre la société française et les questions de défense. La multiplication des engagements français depuis la fin de la Guerre froide dans des opérations complexes et élargies bien au-delà du recours à la force, menées à distance du territoire national, a rendu l'emploi de l'outil militaire illisible pour les citoyens qui ne croient plus que ces engagements soient justifiés par « la protection immédiate de la nation »²¹⁷⁹. Le parallèle avec le lieu du sacrifice qui selon Hubert et Mauss doit être sacré au risque de transformer le sacrifice en meurtre²¹⁸⁰, s'impose ici naturellement : l'Afghanistan n'était pas sacré et ne pouvait l'être puisque seul la patrie bénéficie de cette sacralité. De fait, « dès lors que l'engagement de nos forces n'est pas motivé par la défense immédiate de nos frontières et de notre existence, tout autre motif requiert un investissement, parfois préalable, qui repose moins sur l'émotion (comme l'après 11 septembre) que sur la connaissance des enjeux qui le justifient »²¹⁸¹. Ces enjeux n'ont pas été expliqués au Français, d'abord parce qu'ils n'étaient pas clairs pour les décideurs politiques eux-mêmes, ensuite, parce qu'ils ont évolué au fur et à mesure du temps au point de devenir incohérents et d'une complexité trop importante pour faire l'objet d'une communication efficace. C'est sans doute ce qui a conduit le pouvoir politique, avec l'assentiment des autorités militaires, à produire un narratif décousu visant à obtenir le soutien de la nation, dont nous avons dit qu'il est considéré comme essentiel à l'efficacité des opérations militaires.

²¹⁷⁶ Entretien avec un officier subalterne de l'armée de Terre (OSbAT11). Janvier 2012.

²¹⁷⁷ BARREAU, DUFOURCQ, TEULON. *Paroles d'officiers. Op. cit.* p. 56.

²¹⁷⁸ JANKOWSKI. Opinion publique et armées à l'épreuve de la guerre en Afghanistan. *Op. cit.* p. 44.

²¹⁷⁹ BUREAU. Armées-opinions-opérations. *Op. cit.* p. 62.

²¹⁸⁰ HUBERT, MAUSS. Essai sur la nature et la fonction du sacrifice. *Op. cit.* p. 56.

²¹⁸¹ BUREAU. Armées-opinions-opérations. *Op. cit.* p. 68.

Ces « récits justifiant la guerre »²¹⁸² particulièrement confus, dont Jankowski souligne qu'ils ont été « déficients »²¹⁸³, sont parfaitement illustrés par les déclarations du député et membre de la Commission des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale, Jean Glavany s'exprimant à l'occasion d'un colloque consacré à l'Afghanistan en 2011. M. Glavany soulignait alors les raisons de la participation française : solidarité avec les Etats-Unis et « chasse au terrorisme, à Al-Qaida, et à ses camps d'entraînement ». Soulignant le « consensus national » entre le Président et le Premier ministre qui aurait prévalu à l'époque²¹⁸⁴, il indiquait ensuite que ces missions avaient évolué, qu'une fois le régime des talibans renversé la situation s'était enlisée, que l'idée d'un retrait devait être envisagée alors que les soldats français continuaient de mourir, et que la solution ne pouvait être que politique puisque d'une part il était impossible de « "vaincre" les talibans au sens traditionnel du terme » et que « l'on ne combat pas le terrorisme en déployant des troupes en Afghanistan ». Pour autant, il insistait sur l'importance de la présence française indiquant que l'intervention militaire avait pour but de faciliter la solution politique et que cet engagement avait « accru l'expérience de nos troupes » et avait été « extrêmement instructif »²¹⁸⁵. Si l'on veut résumer la pensée du député, le déploiement de troupes, décidé par un exécutif, en accord avec lui-même, n'était que très marginalement utile mais constituait un excellent entraînement pour les troupes françaises²¹⁸⁶. 89 morts et 700 blessés pour s'entraîner et appuyer une solution politique qui n'a jamais réellement abouti nous paraît un lourd tribut payé par les militaires dans la plus grande indifférence de leurs concitoyens. Il est aisément compréhensible que l'opinion publique nationale n'ait pu, avec un tel discours, saisir l'ensemble des enjeux liés à la participation française au conflit afghan.

La construction du narratif instituant a donc été un enjeu de taille et les services de communication du ministère de la Défense et des armées ne s'y sont pas trompés et ont largement contribué à la « guerre pour l'opinion publique »²¹⁸⁷. Cet effort de communication

²¹⁸² JANKOWSKI. Opinion publique et armées à l'épreuve de la guerre en Afghanistan. *Op. cit.* p. 6. Ces récits comprennent à la fois les *strategic narratives* et les *war narratives* tels que définis par Jankowski. *Id.* p. 23. Voir également Barbara JANKOWSKY. *War Narratives in a World of Global Information Age: France and the War in Afghanistan*. IRSEM Paris Papers, No. 8, 2013.

²¹⁸³ *Id.* p. 6.

²¹⁸⁴ Ce « consensus », nous l'avons souligné, n'était que de façade.

²¹⁸⁵ Jean GLAVANY. Intervention à l'occasion des 16^{ème} Conférences stratégiques annuelles, « Afghanistan, 10 ans de conflit ». *Op. cit.*

²¹⁸⁶ *Id.*

²¹⁸⁷ ROYAL. *La guerre pour l'opinion publique*. *Op. cit.* ; CORTA. L'image des armées dans la société. *Op. cit.*

n'a permis de, ni n'a visé à, expliquer les tenants et aboutissants de l'intervention, mais simplement à établir un cadre propice au conformisme social avec pour objectif final l'adhésion de la population aux choix opérés par le gouvernement. Cette démarche n'est pas nouvelle et a déjà été mise en œuvre notamment à la veille du second conflit mondial²¹⁸⁸. L'historien militaire Rémy Porte, souligne à ce titre que « [p]our favoriser l'adhésion de l'opinion publique aux choix gouvernementaux et militaires, toutes les ressources disponibles à une époque donnée ont régulièrement été mobilisées »²¹⁸⁹. Le conflit en Afghanistan n'a pas fait exception, et la légitimation du conflit a reposé sur « des stratégies de communication et de production de "narratifs" destinés à surmonter les réticences »²¹⁹⁰ de la société française.

Là encore la faiblesse du contrôle démocratique a favorisé cette incompréhension et la distance entre la société française et ses soldats sur le terrain. Elle a surtout accentué la déresponsabilisation de la première étant entendu que « [l]a notion de contrôle démocratique est étroitement liée à celle de responsabilité »²¹⁹¹. La professionnalisation a ici fait son œuvre en établissant clairement une distinction entre les citoyens désormais départis de leurs responsabilités en matière de défense nationale et les militaires dont le « *job* » consiste à assurer cette tâche en « consentant » le cas échéant au sacrifice suprême. La délégation de responsabilité en matière de défense est flagrante et s'apparente désormais à une sous-traitance contractuelle permettant d'assurer une défense à « moindre coût » en matière de sacrifices pour les citoyens. La séparation entre profane et sacré a été poussée à son extrémité.

Au même titre qu'il existe une instrumentalisation politique des armées, il apparaît que le lien armée-nation repose aujourd'hui sur une logique instrumentale visant à l'économie du sacrifice pour les citoyens. Cette économie crée à la fois une relation déséquilibrée avec les militaires assujettis à des contraintes et des devoirs exorbitants et ayant des droits restreints, et une distance spirituelle entre la nation et ses militaires. Ainsi un jeune officier affirmait qu'il existe un « *décalage entre la société civile et le monde militaire* » qui lui faisait dire, « *oui, je sers la France* », mais dans le même temps « *[j]'ai du mal à dire (...) "je sers ces gens-là autour"* ». Selon lui, et ses camarades dont il se faisait le porte-parole, les officiers n'ont « *pas*

²¹⁸⁸ Rémy PORTE. Information et désinformation 1914-1962. *Inflexions. Civils et militaires : pouvoir dire*, La documentation française, No. 14 « Guerre et opinion publique », 2010. p. 76.

²¹⁸⁹ *Id.*. p. 80.

²¹⁹⁰ LEICHTER-FLACK. L'opinion publique française et la guerre d'Afghanistan. *Op. cit.*.

²¹⁹¹ Commission européenne pour la démocratie par le droit (Commission de Venise). *Rapport sur le contrôle démocratique des forces armées*. *Op. cit.*. p. 11.

l'impression de servir cette société »²¹⁹². Or, comme le soulignait le général Bernard Thorette, « [s]il n'y a pas une réelle convergence entre le soldat, ses chefs, les gouvernants et la nation tout entière autour du sens donné à une action militaire et de sa légitimité, les pertes peuvent vite devenir insupportables »²¹⁹³ en particulier si leur traitement par les médias n'est pas satisfaisant sur les plans quantitatif et qualitatif²¹⁹⁴.

Nous l'avons souligné, si les armées sont une communauté²¹⁹⁵ fonctionnant sur le modèle de la solidarité mécanique²¹⁹⁶, la population française constitue une société²¹⁹⁷ reposant sur la spécialisation fonctionnelle et la solidarité organique²¹⁹⁸. De fait, les citoyens français entretiennent désormais avec leurs armées une relation fonctionnelle faisant des militaires des professionnels rémunérés pour fournir un service particulier qu'est la défense nationale. Mais, nous l'avons déjà indiqué, en matière de sacrifice suprême, la relation fonctionnelle doit être inscrite dans une relation économique associant au don de soi un contre-don spécifique qu'est la reconnaissance de la valeur du don. Or, cette relation économique de don et contre-don, qui devrait caractériser le lien armée-nation pour éviter que le sacrifice *pro patria* ne devienne inutile, a aujourd'hui disparu. Elle a lentement été remplacée par une logique fonctionnaliste favorisant une relation professionnel-client avec des militaires soldés pour accepter d'être sacrifiés par la nation qui évite ainsi de se confronter aux affres de la défense nationale. Autrement dit, en particulier depuis la suspension de la conscription, les questions de défense sont déléguées par les citoyens à un groupe de professionnels « sacrificables » qui en retour répond aux attentes de la société qu'il sert, respectant ainsi l'orientation-service propre aux professions. Ce faisant ils inscrivent leur comportement dans une logique d'adéquation normative aux attentes institutionnalisées de la société française sans même en questionner le bien-fondé.

Si, sur le plan théorique, « dans une démocratie comme la France, le soldat ne porte les armes que parce que ces concitoyens le lui demandent »²¹⁹⁹ et « [l]a guerre est l'expression

²¹⁹² Entretien avec un officier subalterne de l'armée de Terre (OSbAT11). Janvier 2012.

²¹⁹³ THORETTE. Mourir pour quoi ? *Op. cit.* p. 57.

²¹⁹⁴ JANKOWSKI. Opinion publique et armées à l'épreuve de la guerre en Afghanistan. *Op. cit.* p. 7.

²¹⁹⁵ DURKHEIM. Communauté et société selon Tönnies. *Op. cit.* p. 416-422.

²¹⁹⁶ DURKHEIM. *De la division du travail social*. *Op. cit.* p. 73-117.

²¹⁹⁷ DURKHEIM. Communauté et société selon Tönnies. *Op. cit.* p. 416-422.

²¹⁹⁸ DURKHEIM. *De la division du travail social*. *Op. cit.* p. 118-141.

²¹⁹⁹ ROYAL. *La guerre pour l'opinion publique*. *Op. cit.* p. 80.

ultime de la volonté nationale »²²⁰⁰, l'engagement des forces réservées quasi exclusivement au président de la République, rompt cette relation en tenant à l'écart, tant des débats que des décisions en matière de défense, l'opinion publique et la représentation nationale²²⁰¹. La professionnalisation a, par la suite, entériné la rupture du « lien structurel unissant l'armée et la Nation »²²⁰², rupture favorisée par le fait que « [l]es menaces directes aux frontières ont disparu, laissant place à une perception beaucoup plus diffuse des enjeux et des fondements de notre politique de défense par l'opinion publique »²²⁰³.

En Afghanistan, Nicolas Mingasson, déclarait : « [l]a première perception que j'ai eu d'eux [les militaires français - *ndla*], c'est une énorme frustration face au constat que les Français ne savent pas ce qu'ils font et ne s'y intéressent pas. Il y a un sentiment de désintérêt général »²²⁰⁴. Ce sentiment, qui procède d'une perception de l'attitude des Français à l'égard du conflit afghan pose bien évidemment la question de la pertinence de l'imposition du consentement au sacrifice suprême par le SGM de 2005. Le sacrifice est indexé à une contrepartie qu'est la reconnaissance et s'inscrit dans le cadre d'une religion civile qui articule le lien social au don²²⁰⁵. En France, le délitement de l'idée de nation²²⁰⁶ et l'affaiblissement du sentiment patriotique²²⁰⁷ obèrent toute possibilité d'un tel lien social. De fait le sacrifice rituel sur lequel repose l'existence de la communauté, le « tabou collectif » girardien, ne peut plus

²²⁰⁰ ANDRE, SOUBELET, SOULET et al.. *Le soutien de la nation à l'action militaire. Op. cit.* p. 17.

²²⁰¹ *Id.* p. 12.

²²⁰² BARREAU, DUFOURCQ, TEULON. *Paroles d'officiers. Op. cit.* p. 57.

²²⁰³ ROHAN. Le Parlement, enceinte légitime du débat démocratique en matière de défense. *Inflexions. Op. cit.* p. 106. André, Soubelet et Soulet, sans contester cette absence de menace directe, affirment qu'il « n'est pas exclu que la France participe à une guerre dans les décennies à venir ». ANDRE, SOUBELET, SOULET et al.. *Le soutien de la nation à l'action militaire. Op. cit.* p. 75. L'argument de la « guerre probable » est largement repris par l'institution de défense notamment pour légitimer son existence et les moyens nécessaires à son fonctionnement. L'argument est d'autant plus efficace qu'il est techniquement impossible de nier la potentialité d'une guerre dans le futur. La vraie difficulté demeure de définir avec précision le taux de probabilité d'un tel scénario.

²²⁰⁴ Nicolas MINGASSON. L'enfer du devoir : « Les soldats français en Afghanistan sont frustrés que personne ne s'intéresse à eux ». Entretien accordé au site d'information en ligne *Atlantico*. Propos recueillis par Romain Mielcarek. 14 avril 2012.

²²⁰⁵ WILLAIME. La religion : un lien social articulé au don. *Op. cit.*

²²⁰⁶ Le général Georgelin affirmait à ce titre : « il ne peut y avoir d'armée sans nation à défendre ; or aujourd'hui l'idée de nation vacille ». GEORGELIN. La question militaire aujourd'hui. 1^{ère} partie. *Op ; cit.* p. 15.

²²⁰⁷ La patrie se définit étymologiquement et essentiellement comme la « terre des ancêtres ». Elle renvoie également, selon le Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales, au « [p]ays de la communauté politique à laquelle on appartient (par la naissance ou par un attachement particulier) et dont l'histoire, la langue, la culture, les traditions, les habitudes de vie nous sont chères ». Il en découle que le patriotisme est l'amour de la terre des ancêtres et de la communauté politique d'appartenance. Pour un éclairage historique voir également : Jean-René SURATTEAU. Cosmopolitisme et patriotisme au siècle des Lumières. *Annales historiques de la Révolution française*, No. 253, 1983. p. 364-389.

être pertinent. Selon Marvin et Ingle pour que ce sacrifice soit efficace²²⁰⁸ il doit répondre à 6 conditions.

1. Le sacrifice doit toucher l'ensemble de la communauté pour que celle-ci en reconnaisse le coût et en subisse la peine.
2. Le sacrifice doit être voulu.
3. La victimisation doit être unanime : la guerre doit être populaire.
4. Seuls les engagements posant un risque sérieux ont « une force magique pour les croyants ». L'issue du rituel doit être incertaine au départ.
5. L'issue du rituel doit être clairement définie : gagner ou perdre. « Le temps et l'espace sont consacrés ».
6. Un rituel ayant échoué ne peut être réparé que par un autre rituel²²⁰⁹.

Si l'on applique ses conditions à l'engagement français en Afghanistan, il apparaît que :

1. Le sacrifice n'a pas touché l'ensemble de la communauté nationale puisqu'il a été délégué, voire sous-traité, aux professionnels que sont les militaires, et que, par voie de conséquence, la nation n'a pu ni en reconnaître le coût ni en subir la peine.
2. Le sacrifice n'est pas voulu *stricto sensu*. Il est imposé et présenté comme consenti.
3. La victimisation n'a pas été unanime dès l'origine de cet engagement qui n'a jamais été « populaire ».
4. Le risque sérieux n'a jamais été avancé. Au contraire les narratifs qui ont accompagné l'intervention ont visé à le minorer effaçant l'incertitude sur le destin du groupe.
5. L'issue du conflit n'a jamais été clairement établie. Cela est d'autant plus vrai qu'il ne s'agissait pas d'une guerre au sens strict et qu'il était donc impossible d'envisager de gagner ou de perdre.

²²⁰⁸ Pour les auteurs un sacrifice « efficace » permet de mobiliser la communauté et de recréer le groupe. C'est pourquoi selon eux, une guerre qui « met la substance de la nation en danger » est le « plus puissant rituel national » en matière de sacrifice. MARVIN, INGLE. *Blood Sacrifice and the Nation: Totem Rituals and the American Flag*. *Op. cit.* p. 248.

²²⁰⁹ MARVIN, INGLE. *Blood Sacrifice and the Nation: Revisiting Civil Religion*. *Op. cit.* p. 775-776 ; MARVIN, INGLE. *Blood Sacrifice and the Nation: Totem Rituals and the American Flag*. *Op. cit.* p. 87-93.

6. L'échec du rituel sacrificiel en Afghanistan n'a pas été réparé par d'autres sacrifices²²¹⁰.

En conséquence de quoi le sacrifice rituel en Afghanistan n'a pas été efficace. Il a été inutile.

L'existence de la nation, qui repose sur les sacrifices consentis par le passé et sur ceux que les citoyens sont encore disposés à faire, dépend du sacrifice de ses membres qu'elle est réputée en droit d'exiger²²¹¹. Or, comme nous l'avons expliqué, le sacrifice des militaires déployés en Afghanistan procède d'une demande de l'exécutif et non du groupe que constitue la nation. Le sacrifice *pro patria* fait donc l'objet d'une double délégation à la fois de l'autorité sur l'outil militaire à l'exécutif et de la responsabilité de la défense aux militaires professionnels. Cette délégation, qui exclut les citoyens-sacrificateurs du rituel sacrificiel, est le produit de l'évolution du rapport à la mort en général, et du fait que « [l]a défense n'est pas une aspiration prioritaire des Français »²²¹² qui ne perçoivent plus de menaces militaires *stricto sensu* contre les intérêts nationaux²²¹³. Le rejet de la mort, dont la sensibilité aux pertes au combat serait une conséquence²²¹⁴, et le sentiment de son inutilité dans la limite où la communauté nationale n'est pas directement menacée, permettent une déresponsabilisation et la délégation du sacrifice *pro patria*. D'autant que la société civile marquée « par les hécatombes du siècle dernier », éprouve « une espèce d'aversion, claire, définitive, pour la guerre et les pertes humaines »²²¹⁵. Le fait que la France n'a pas été confrontée à une situation de conflictualité violente depuis la fin de la guerre d'Algérie, a favorisé « une sorte d'autisme vis-à-vis du passé » de la part de l'opinion » et la tentation de « l'évacuation mentale de la

²²¹⁰ Marvin et Ingle considèrent qu'un sacrifice qui échoue peut être réparé par « une autre guerre, une nouvelle élection présidentielle, ou un quelconque autre évènement ». MARVIN, INGLE. *Blood Sacrifice and the Nation: Totem Rituals and the American Flag*. Op. cit.. p. 93. Ni l'élection de François Hollande, ni les autres engagements militaires n'ont pu jouer ce rôle puisque d'une part la politique du président Hollande n'a fait que suivre les décisions prises par son prédécesseurs et que, d'autre part, les engagements des forces françaises depuis l'élection de François Hollande (opérations Serval au Mali, Sangaris en République centrafricaine et Chammal en Irak) s'inscrivent à quelques différences près dans la même logique que l'Afghanistan (solidarité, absence de menace contre les intérêts français, instrumentalisation politique ...) et ne peuvent donc pas jouer non plus leur rôle mobilisateur et créateur de la communauté nationale.

²²¹¹ MARVIN, INGLE. *Blood Sacrifice and the Nation: Revisiting Civil Religion*. Op. cit.. p. 771.

²²¹² ANDRE, SOUBELET, SOULET et al.. *Le soutien de la nation à l'action militaire*. Op. cit.. p. 30-31.

²²¹³ *Id.* p. 28-30.

²²¹⁴ CONTE. *Afghanistan, guerre lointaine ?* Op. cit.. p. 40.

²²¹⁵ IRASTORZA. In FRITEL. *L'embuscade*. Op. cit..

perspective de guerre »²²¹⁶. Cette évacuation de la guerre de l'horizon de la société française a contribué à départir la mort *pro patria* de son sens religieux renvoyant à la défense de la nation et à l'acceptation de la « fonctionnarisation de l'armée comme lieu d'exercice d'une compétence technique et d'une carrière professionnelle parmi d'autres »²²¹⁷. Cette relation fonctionnelle a, à son tour, entraîné un désintérêt de la part de la nation pour le sort des militaires qu'elle contribue à sacrifier pour son bien-être. De fait, et comme l'écrivent Marvin et Ingle, « [l]e social est littéralement construit à partir du corps et des corps spécifiquement dévolus et utilisés à cette fin »²²¹⁸ dans une optique purement instrumentale.

A la suite de René Girard, Marvin et Ingle soulignent l'existence d'un tabou collectif qu'ils définissent comme « la tension entre le mécanisme sacrificiel violent qui assure la pérennité du groupe et la réticence des membres du groupe à accepter la responsabilité de sa promulgation »²²¹⁹. Le fait de présenter le don de soi comme consenti par les militaires permet ainsi de contourner cette tension et de se déresponsabiliser à l'égard du sacrifice. La survie du groupe, qui repose sur la violence²²²⁰, est donc assurée en la reportant soit vers un ennemi qui menace le groupe (violence extragroupale) soit vers des membres choisis au sein du groupe (violence intragroupale)²²²¹. Les militaires s'inscrivent dans cette seconde catégorie, que Marvin et Ingle appellent la victime de substitution (*surrogate victim*)²²²². Le processus à l'œuvre consiste alors à extraire des membres du groupe que ce dernier est prêt à sacrifier, et à les transformer en victime consentantes, en « héros sacrificiels », en les nourrissant de mythes patriotiques et d'une liturgie accompagnée de symboles spécifiques à la religion civile²²²³. En créant ce groupe de victimes « volontaires », la société se donne bonne conscience et contourne le tabou girardien.

En formant des militaires, dont certains sont perméables aux narratifs de guerre avant même de rejoindre l'institution, et en les incitant à un conformisme social fondé sur des normes

²²¹⁶ ANDRE, SOUBELET, SOULET et al.. *Le soutien de la nation à l'action militaire*. *Op. cit.*, p. 19.

²²¹⁷ LEICHTER-FLACK. L'opinion publique française et la guerre d'Afghanistan. *Op. cit.*

²²¹⁸ MARVIN, INGLE. Blood Sacrifice and the Nation: Revisiting Civil Religion. *Op. cit.*, p. 771.

²²¹⁹ *Id.*, p. 772.

²²²⁰ *Id.*, p. 779.

²²²¹ MARVIN, INGLE. *Blood Sacrifice and the Nation: Totem Rituals and the American Flag*. *Op. cit.*, p. 100.

²²²² MARVIN, INGLE. Blood Sacrifice and the Nation: Revisiting Civil Religion. *Op. cit.*, p. 774-775 ; GIRARD. *La violence et le sacré*. *Op. cit.*, p. 13.

²²²³ MARVIN, INGLE. *Blood Sacrifice and the Nation: Totem Rituals and the American Flag*. *Op. cit.*, p. 73-78.

renvoyant à l'histoire et à la religion civile, la société française assure sa sécurité par délégation. Cette séparation entre un corps de militaires entrés dans la sphère du sacré, et une population à l'abri dans la sphère profane, a créé en Afghanistan une séparation importante entre les citoyens et leurs armées. Comme l'écrit Jankowski, « les interrogations sur les relations armées-société rejoignent le questionnement sur le sentiment d'appartenance à une communauté nationale »²²²⁴. Or, en entérinant la séparation entre l'armée et la nation par la double délégation précédemment évoquée, la société française s'est coupée de ses militaires. Cette séparation, dont nous avons dit qu'elle est essentiellement spirituelle, repose sur un différentiel de perception et de représentation de la mort *pro paria* et une indifférence profonde la société française à l'égard de ses militaires, qui « ne peuvent qu'avoir des conséquences négatives sur les relations entre la société et ses militaires et sur le moral des militaires »²²²⁵. Le sentiment de risquer leur vie pour rien que certains officiers expriment de manière plus ou moins feutrée, naturellement accompagné par celui d'une forme de mépris social à leur égard, est la conséquence logique de cette séparation. Or comme l'écrit Céline Bryon-Portet, l'engagement des officiers est en partie motivé par le prestige et la reconnaissance de la valeur de la prise de risque pouvant aller jusqu'au risque léthal²²²⁶.

Le discours politique ayant pour objet de combler le fossé qui sépare l'armée de la nation, n'est à ce titre pas efficace. Affirmer, à l'image de Jean-François Copé : « "[m]ort pour rien". Ils ne sont pas morts pour rien ! Ils sont morts au service de notre pays, des valeurs que nous défendons, ils défendent la France, et je considère que sur un sujet comme celui-là, chaque Français est concerné »²²²⁷, n'a pas empêché certains parents des soldats morts à Uzbin de déclarer : « *ils sont en Afghanistan, ils sont pas morts pour la France. "Mort pour la France", il faudrait que ce soit en France, ou un territoire français autre que la France ... mais c'est pas le cas !* »²²²⁸. Ou encore la mère du caporal Jean-Nicolas Panezyck, également tombé à Uzbin, de dire : « [q]ue n'ai-je entendu comme discours grandiloquents. Votre fils est mort pour la France, Madame, pour défendre nos libertés et nous préserver des attentats terroristes... Qu'on

²²²⁴ Barbara JANKOWSKI. Les relations armées-société en France. *Pouvoirs*, Vol. 2, No. 125, 2008. p. 105.

²²²⁵ JANKOWSKI. Opinion publique et armées à l'épreuve de la guerre en Afghanistan. *Op. cit.* p. 42.

²²²⁶ BRYON-PORTET. Stress et suicides liés au travail au sein de l'institution militaire. *Op. cit.* p. 101.

²²²⁷ Jean-François COPE. Intervention à l'occasion des 16^{ème} Conférences stratégiques annuelles, « Afghanistan, 10 ans de conflit ». *Op. cit.* p. 46.

²²²⁸ BUIL. In FRITEL. *L'embuscade. Op. cit.*

arrête ! Ce n'était pas 39-45, le sort de la nation n'était pas en jeu »²²²⁹. Cela n'empêche pas non plus certains officiers de s'interroger : « [p]ourquoi est-ce qu'ils sont morts ? [parlant des militaires français morts en Afghanistan - ndla] Sincèrement je ne sais pas vraiment. Quand je vois où on en est ... je me dis "pour pas grand-chose". Nos chefs disent qu'ils sont morts pour la France, pour défendre nos valeurs. Je suis pas sûr. Je sais même pas ce qu'ils veulent dire par "France" »²²³⁰. Interrogation faisant écho à celle du Contrôleur général des Armées Serge Barcellini : « [m]ourir pour quelle France ? »²²³¹

La délégation du sacrifice suprême à un groupe de professionnel a, dans le cas de l'Afghanistan, séparé le sacré du profane. Mais elle a séparé ces deux mondes au point de briser la relation supposée les unir²²³². Elle procède de nombreux facteurs dont l'évolution du rapport à la mort, l'éloignement du spectre de la guerre, la mise à l'écart de la représentation nationale dans les décisions d'emploi des forces ou encore de la professionnalisation. Dans le même temps elle se pérennise en répartissant les rôles au sein d'un système fonctionnaliste qui évacue le lien armée-nation dans sa dimension spirituelle. Selon Barbara Jankowski, « [l]a lecture des blogs et des articles publiés par les militaires rend compte de l'écart qui s'est creusé entre la perception, par les Français, d'un conflit dont le sens s'est perdu avec le temps, engendrant indifférence voire hostilité, et le sentiment des militaires d'effectuer une mission utile et positive, mais ignorée de leurs concitoyens et des médias »²²³³. L'Afghanistan a été le révélateur de cette fracture, l'embuscade d'Uzbin en est l'illustration la plus frappante.

²²²⁹ Annick COJEAN. Morts pour la France. Avec les familles des soldats tués en Afghanistan. *M Le magazine du Monde*, 19 janvier 2013. p. 27.

²²³⁰ Entretien avec officier subalterne de l'armée de Terre (OSbAT27). Novembre 2013.

²²³¹ Serge BARCELLINI. Mourir pour quelle France ? République. In BENOIT, BOETSCH, CHAMPEAUX et al. (éd.). *Le sacrifice du soldat. Op. cit.* p. 202-203.

²²³² HUBERT, MAUSS. Essai sur la nature et la fonction du sacrifice. *Op. cit.* ; DURKHEIM. *Les formes élémentaires de la vie religieuse. Op. cit.* ; BOETSCH. Le sacrifice en anthropologie. *Op. cit.*

²²³³ JANKOWSKI. Opinion publique et armées à l'épreuve de la guerre en Afghanistan. *Op. cit.* p. 37.

3.3.3. *L'embuscade d'Uzbin : sacrifice suprême ou incitation au suicide institutionnalisée ?*

En 2014, Jankowski écrivait : « [l']embuscade d'Uzbin a fait naître un débat à propos du sens de la mort au combat et du sacrifice »²²³⁴. Si Uzbin a représenté un tournant dans le conflit afghan, il est cependant audacieux de prétendre que l'embuscade et ses conséquences ont initié un débat sur le sacrifice. Tout au plus peut-on parler d'un émoi relatif et limité dans le temps essentiellement dû à un nombre de mort important ayant fait l'objet d'une forte médiatisation et d'une instrumentalisation politique. Jusqu'ici aucun débat de fond n'a eu lieu sur la pertinence du sacrifice suprême et sur son imposition juridique. C'est en fait cette absence de débat qui nous conduit à envisager l'indifférence bienveillante comme une incitation au suicide altruiste institutionnalisée auquel la société française adhère passivement. La réaction aux dix morts et vingt-et-un blessés d'Uzbin témoigne de la distance existant entre la population et les militaires déployés en Afghanistan dans la mesure où elle révèle l'ignorance de la première sur les risques encourus par les seconds. Elle met également à jour la profonde méconnaissance de la situation sur le territoire afghan alors même que la France y était présente depuis sept ans. Enfin, elle témoigne de l'indifférence des citoyens qui ne s'étaient pas émus des morts et des blessés précédents.

« Les morts d'Uzbin ont pris tout le monde au dépourvu. Peu préparés, les responsables politiques, et le chef des armées en premier lieu »²²³⁵, affirme Jankowski. Affirmation appuyée par la déclaration du ministre de la Défense de l'époque : « *Uzbin, c'est pour moi le moment où je découvre qu'on est dans une société qui n'a plus de résilience, c'est-à-dire plus de capacité à supporter les coups. On est dans des sociétés modernes qui tentent d'effacer la mort en permanence* »²²³⁶. Si les responsables politiques et militaires ont été pris au dépourvu, la société française l'a été encore plus. Inconsciente des risques encourus par ses militaires, bercée par les narratifs aseptisant et décousus, focalisée sur d'autres priorités, et désormais déchargée du fardeau de la défense nationale, elle découvre un 19 août 2008 avec une stupéfaction à la hauteur de son indifférence, que l'intervention en Afghanistan peut être meurtrière. C'est à partir de

²²³⁴ *Id.* p. 39.

²²³⁵ *Ibid.*

²²³⁶ Hervé MORIN. In FRITEL. *L'embuscade. Op. cit.*

cette date qu'une « idée s'est répandue au sein de la communauté militaire : les Français ne prêtaient pas suffisamment attention aux morts au combat »²²³⁷.

Comme le soulignaient déjà Boëne, Nogues et Haddad en 2001, « [d]ans les sociétés modernes démocratiques où le prix de la vie s'accroît proportionnellement à la prospérité et à l'augmentation de l'espérance de vie, la guerre, le combat et la mort par les armes représentent une situation "anormale", une forme "anachronique" de la lutte, supposée appartenir à un monde "ancien" presque "archaïque", dépassé »²²³⁸. C'est qu'illustre la remarque faite par Jean-François Buil cité précédemment et qui laisse à penser que même les familles des militaires français envoyés en Afghanistan n'étaient pas réellement conscientes des risques encourus.

« [L]e rapport de l'opinion aux opérations militaires est en quelque sorte asymétrique : il ne se manifeste que dans une situation qui s'apparente à un échec, la mort de soldats ouvrant nécessairement (...) la voie à des questionnements plus essentiels sur la justification de la mission »²²³⁹. Il s'inscrit dans une « désaffection persistante des Français pour la vie publique »²²⁴⁰, elle-même produit de la « désutopisation de l'Etat »²²⁴¹, qui n'est contrebalancé que par une sur-visibilité médiatique temporaire d'événements spécifiques et tragiques²²⁴². C'est ce que Jean-François Bureau, délégué à l'information et à la communication et porte-parole du ministère de la Défense, de 1998 à 2007, résumait en écrivant que « les opinions publiques de nos nations ne construisent leur rapport à la mission que dans des circonstances dramatiques, nécessairement émotionnelles »²²⁴³.

C'est dans cette logique qu'il a fallu attendre Uzbin pour que des doutes s'expriment « sur la nature de la mission en Afghanistan et la participation française à l'intervention : les soldats français ne seraient-ils pas morts dans un conflit éloigné des intérêts de la France ? »²²⁴⁴. Uzbin

²²³⁷ JANKOWSKI. Opinion publique et armées à l'épreuve de la guerre en Afghanistan. *Op. cit.* p. 35.

²²³⁸ BOËNE, NOGUES, HADDAD. *A missions nouvelles des armées, formation nouvelle des officiers des armes ? Op. cit.* p. 41.

²²³⁹ BUREAU. Armées-opinions-opérations. *Op. cit.* p. 62.

²²⁴⁰ Jean-Luc WARSMANN. Rapport fait au nom de la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République sur le projet de loi constitutionnelle (No. 820) **de modernisation des institutions de la V^e République**. Assemblée nationale, treizième législature, rapport No. 892, enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 15 mai 2008. p. 33.

²²⁴¹ WILLAIME. La religion civile à la française et ses métamorphoses. *Op. cit.* p. 577.

²²⁴² CLAVANDIER. *Sociologie de la mort*. *Op. cit.* p. 217 ; BENTEGEAT. *Aimer l'armée*. *Op. cit.* p. 90 ; LE GUAY. Représentation actuelle de la mort dans nos sociétés. *Op. cit.* p. 120.

²²⁴³ BUREAU. Armées-opinions-opérations. *Op. cit.* p. 64.

²²⁴⁴ JANKOWSKI. Opinion publique et armées à l'épreuve de la guerre en Afghanistan. *Op. cit.* p. 18.

représente un tournant dans le soutien que les opinions publiques européennes vont accorder aux opérations en Afghanistan. La fin de l'année 2008 voit ainsi ce soutien entamer un mouvement de dégradation qui durera jusqu'au retrait des troupes en 2014, en raison notamment du « sentiment croissant que l'entreprise est vouée à l'échec »²²⁴⁵. Pour autant les citoyens n'exprimeront par leurs inquiétudes hors des sondages d'opinions²²⁴⁶. Pourtant, les débats, bien que limités, sur l'engagement français en Afghanistan initiés au Parlement après Uzbin auraient pu être l'occasion pour la population de faire entendre sa voix, d'exprimer ses opinions et ses inquiétudes.

D'aucuns souligneront qu'Uzbin a suscité un émoi considérable montrant que la mort des soldats français en Afghanistan impactait la nation dans son ensemble. Cependant, l'argument ne résiste pas à l'analyse. D'une part, les soldats tombés en Afghanistan avant août 2008, n'ont pas suscité d'émotions particulières, pas plus que ceux morts après. L'embuscade d'Uzbin a donc été une parenthèse. D'autre part, le choc a été limité dans le temps et largement amplifié par l'effet loupe des médias²²⁴⁷ qui se sont emparé du sujet et ont contribué à le transformer en fait divers sordide²²⁴⁸. Les poursuites intentées par les familles des soldats, l'intérêt surdimensionné que leur a porté la classe politique, exécutif en tête, et leur mise en avant par les médias, ont fini de donner à Uzbin la saveur d'un fait divers²²⁴⁹. Enfin, l'embuscade et ses conséquences funèbres ont fait l'objet d'une instrumentalisation politique non négligeable, suscitant de nombreux débats qui ont été limités peu ou prou à la classe politique et à certains commentateurs spécialisés. Hors ces cercles retreints, aucun débat national n'a été initié. Si les soldats sont les enfants de la nation, dans le cas d'Uzbin il est légitime de se demander, à l'image de Jean-Dominique Merchet, « [à] qui appartiennent les soldats morts au combat ? »²²⁵⁰. Là encore, la religion apporte sa contribution, et il serait facile de répondre avec Monseigneur

²²⁴⁵ *Id.* p. 15.

²²⁴⁶ Selon Jankowski, les sondages tendent à indiquer que les Français étaient conscients de l'inutilité de cette intervention, de son enlisement et des risques encourus par les militaires. *Id.* p. 17-20.

²²⁴⁷ Le traitement médiatique des questions militaires avant 2008 apporte un éclairage sur le choc produit par l'embuscade d'Uzbin. Bénédicte CHERON. *L'image des militaires français à la télévision 2001-2011*. Etudes de l'IRSEM, No. 21, 2012. 131 p. ; JANKOWSKI. Opinion publique et armées à l'épreuve de la guerre en Afghanistan. *Op. cit.* p. 35.

²²⁴⁸ La polémique autour du reportage paru dans Paris Match illustre parfaitement ce point. Éric de LA VARENNE (photos), Véronique de VIGUERIE. Exclusif : nos journalistes ont retrouvé les talibans qui ont abattu les dix soldats français. *Paris Match*, No. 3094, 4 septembre 2008.

²²⁴⁹ HERVIEU-LEGER. On dépossède les jeunes soldats tombés du sens de leur mort. *Op. cit.*

²²⁵⁰ MERCHET. *Mourir pour l'Afghanistan*. *Op. cit.* p. 132.

Ravel : « à la Nation »²²⁵¹. Or nous l'avons souligné également, la nation française dépouillée de ses attributs de transcendance est une coquille vide, un *speech act* inefficace qui ne suffit plus à construire le récit collectif donnant du sens à la mort au combat²²⁵². Comment la nation pourrait-elle revendiquer un quelconque droit sur les morts de ces soldats dont elle ignore à la fois les contraintes, les missions et les noms ?

L'illustration la plus marquante de la séparation entre la société française et ses militaires nous se trouve dans les poursuites intentées par les familles des soldats tués à Uzbin. Cette démarche soutient l'idée d'une ignorance des citoyens quant aux sujétions du métier des armes. Elle témoigne d'une méconnaissance profonde du quotidien des militaires et des opérations dans lesquelles ils sont engagés. Méconnaissance qui s'explique certes par l'absence de débat national sur ces engagements, mais également par l'apathie des citoyens qui ne cherchent pas à savoir. Leur passivité en la matière transforme l'appel au consentement au sacrifice suprême incitation au suicide altruiste institutionnalisée. En déléguant leur responsabilité de citoyens, en laissant l'exécutif présider aux destinées des hommes et femmes envoyés combattre pour des motifs obscures, ils participent passivement à l'institutionnalisation de la mise à mort des militaires français. « Les militaires sont prêts à sacrifier leur vie, ce risque est inhérent à leur métier, nous en sommes bien conscients. Mais ce n'est pas une raison pour en disposer comme du gibier »²²⁵³, déclarait la mère du sergent Damien Buil. Remarque qui démontre à la fois le poids de la construction idéelle entourant le sacrifice, ici présenté comme un « risque inhérent au métier », et la déresponsabilisation traduite par l'idée que l'utilisation des militaires « comme du gibier » est attribuable à d'autres alors que « [l]'armée de la République est au service de la Nation »²²⁵⁴. En démocratie la responsabilité est partagée. En matière d'emploi des forces armées cette responsabilité prend d'autant plus d'importance qu'elle concerne des vies humaines. Poursuivre pour « mise en danger de la vie d'autrui » les « gradés » qui n'ont pas « assumé leurs responsabilités » n'est pas suffisant. Il faudrait également poursuivre l'exécutif, la représentation nationale et l'ensemble de la population pour avoir participé soit activement soit passivement à cette incitation au suicide altruiste institutionnalisée. Pourquoi avoir fait le choix de ne pas élargir les poursuites au « président de la République, son

²²⁵¹ RAVEL. Hommage national à nos camarades tombés en Afghanistan. *Op. cit.*.

²²⁵² HERVIEU-LEGER. On dépossède les jeunes soldats tombés du sens de leur mort. *Op. cit.*.

²²⁵³ Chantal Buil, citée in Annick COJEAN. Morts pour la France. Avec les familles des soldats tués en Afghanistan. *Le magazine du Monde*, 19 janvier 2013. p. 28.

²²⁵⁴ Article 1 de la Loi No. 2005-270 du 24 mars 2005 portant statut général des militaires (Article L4111-1 du Code de la défense).

gouvernement ou le chef d'état-major des armées », alors même que les familles soupçonnaient « l'existence d'une série de manquements dans la chaîne de commandement »²²⁵⁵ ? Faut-il en conclure que le président de la République, chef des armées, et le Cema ne font pas partie de cette chaîne ? Faut-il considérer que citoyens qui ont élu le président de la République et que les armées sont supposées servir, jusqu'au sacrifice suprême, n'ont aucune responsabilité ? « [C]e qui m'a beaucoup frappé, déclarait Hervé Morin, c'est les mauvais débats, comme s'il fallait trouver forcément des responsables. Comme si forcément il y avait des gens à mettre en accusation. »²²⁵⁶ Ce qui nous frappe est que cette mise en accusation soit limitée à quelques officiers sur le terrain. La professionnalisation aura contribué à faire entrer les militaires dans le monde des métiers comme les autres. Comme le soulignait le général Irastorza, « finalement on a une armée de métier maintenant, et finalement il y a un espèce de lien qui se fait assez rapidement métier/travail, travail/accident du travail, accident du travail/la faute à qui ? (...) Le problème c'est que le métier de soldat n'est pas un métier comme les autres, ça c'est sûr ! »²²⁵⁷.

En 2011, Jean Glavany déclarait : « [j]e voudrais dire tout d'abord que comme député, mais aussi comme citoyen, j'attache une importance particulière au lien armée-nation qui, pour moi, est un des piliers du pacte républicain. Cela suppose, en cas de conflit et d'intervention militaire, clarté, pédagogie et débats sur les missions que la nation a confié à ses armées »²²⁵⁸. Déclaration paradoxale alors que, comme nous l'avons vu, le débat sur la présence française en Afghanistan a indéniablement manqué, que la clarté sur les missions n'était pas au rendez-vous, et que les dites missions ont été confiées aux armées par l'exécutif et non par la nation. Le constat du général Irastorza, qui en 2008 soulignait que l'embuscade d'Uzbin avait révélé au Français la réalité de l'engagement de leurs armées sur le sol afghan²²⁵⁹, démontre que le lien armée-nation a été clairement rompu en Afghanistan. Si le général Irastorza faisait ce constat en 2008, soit trois ans avant la déclaration de M. Glavany, il apparaît rétrospectivement que l'embuscade d'Uzbin aura eu un effet relativement faible et limité dans le temps sur l'intérêt

²²⁵⁵ Joël LE PAHUN. « Des manquements dans la chaîne de commandement ». Entretien accordé au journal *Le Parisien*, 29 octobre 2009. Jean-François Buil déclarait pour sa part : « les familles, enfin sur les 10 y'en a sept qui ont voulu porter plainte. Pas contre l'armée surtout pas contre l'armée (...) mais contre ces gens qui ont organisé cette mission. » BUIL. In FRITEL. *L'embuscade. Op. cit.*

²²⁵⁶ MORIN. In FRITEL. *L'embuscade. Op. cit.*

²²⁵⁷ IRASTORZA. In FRITEL. *L'embuscade. Op. cit.*

²²⁵⁸ Jean GLAVANY. Intervention à l'occasion des 16^{ème} Conférences stratégiques annuelles, « Afghanistan, 10 ans de conflit ». *Op. cit.*

²²⁵⁹ IRASTORZA. In FRITEL. *L'embuscade. Op. cit.*

que la société française a porté à ce conflit. S'il est vrai qu'en « France, la guerre en Afghanistan a révélé une divergence entre les perceptions des militaires et celles des Français au sujet des morts au combat »²²⁶⁰, il apparaît surtout que les militaires sont passés du statut de défenseurs de la nation méritant en retour « le respect des citoyens et la considération de la Nation », à celui de serviteurs²²⁶¹ sacrificiables sans espoir de rétribution.

Cette absence de reconnaissance s'explique par la déresponsabilisation mais également par le sentiment diffus que les militaires français sont « morts pour rien ». A la suite d'Uzbin la question s'est en effet posée de savoir si en Afghanistan les soldats français n'étaient pas « morts dans un conflit éloigné des intérêts de la France ? »²²⁶² Ainsi à la privatisation de la mort soulignée par Danièle Hervieu-Léger, s'est ajouté le « sentiment de la mort inutile »²²⁶³. Comment dès lors « [l]a nation peut-elle honorer le sacrifice vain ? »²²⁶⁴ Comment peut-elle estimer à sa juste valeur une mort *pro patria* qui ne visait pas directement à défendre la nation, c'est-à-dire qui n'était pas *pro patria* ? D'autant que le retrait des troupes en 2014 au titre d'une afghanisation qui laisse le pays dans une situation pas très éloignée de celle de 2001, renforce le questionnement sur l'intérêt de ces sacrifices.

« Nous avons pas fait inscrire "mort pour la France". Parce qu'il est pas mort pour la France, je regrette beaucoup. Il est mort pour la paix dans le monde, c'est tout à fait différent. (...) [I]ls sont en Afghanistan, ils sont pas morts pour la France. »²²⁶⁵

Cette remarque est révélatrice du flou entourant les motivations de l'intervention en Afghanistan. Flou que l'on retrouve dans les déclarations de certains soldats ayant survécu à Uzbin.

²²⁶⁰ JANKOWSKI. Opinion publique et armées à l'épreuve de la guerre en Afghanistan. *Op. cit.* p. 35.

²²⁶¹ Le mot « victimes » ne nous paraît pas pertinent dans la limite où il sous-entendrait que les militaires ne sont pas responsables et subissent les événements. Or, leur conformisme, souvent conscient et calculé, et leur culture de l'obéissance, trop souvent passive, impliquent qu'ils portent une responsabilité non négligeable dans l'instrumentalisation des armées.

²²⁶² JANKOWSKI. Opinion publique et armées à l'épreuve de la guerre en Afghanistan. *Op. cit.* p. 18.

²²⁶³ *Id.* p. 39.

²²⁶⁴ Christian BENOIT. Après le sacrifice. In BENOIT, BOETSCH, CHAMPEAUX et al. (éd.). *Le sacrifice du soldat. Op. cit.* p. 200.

²²⁶⁵ BUIL. In FRITEL. *L'embuscade. Op. cit.*

« Le journaliste : *Avec du recul aujourd'hui le fait que l'armée française évacue l'Afghanistan, qu'on tourne la page de l'Afghanistan, tu te dis quoi ?*

Julien Baralis : *Tout ça pour ça !*

Jean-Christophe Pambrun : *On serait pas venu c'aurait été pareil quoi. Donc est-ce que mes potes sont morts pour une cause juste ou non ... enfin non, je pense pas moi.*

Grégory Martin : *Ca je préfère pas y répondre.*

Mayeul Besson : *Pour moi ils sont pas morts pour rien. Je sais que c'est l'avis de beaucoup d'autres. Je sais que c'est très dur pour les familles. Je sais qu'on pourra jamais se mettre à leurs places, c'est sûr. Mais, voilà, je me dis qu'ils se sont engagés, ils se sont battus pour la France et ils sont morts au champ d'honneur, comme nos grands-parents sont morts en Algérie, en Indochine, pendant la deuxième guerre mondiale. C'est le même principe. »²²⁶⁶*

La confusion sur les raisons de l'engagement et le sens à donner aux morts en Afghanistan²²⁶⁷, se retrouve également, comme nous l'avons vu, chez les officiers qui oscillent entre discours institutionnel mettant en avant la défense des valeurs de la France, la démocratie, les droits de l'Homme et la lutte contre le terrorisme présenté comme menace universelle, et interrogations pouvant aller jusqu'à une profonde remise en cause de l'intérêt de ces sacrifices. Bien qu'il soit impossible de déterminer quand un témoignage relève de la conviction ou de la restitution d'un discours assimilé, il semble que, dans certains cas, le discours instituant permette de contourner la tension entre le sentiment de l'absence de sens et la nécessité d'en construire un coûte que coûte. Le fait que certains officiers ont commencé par mettre en avant le discours officiels avant de commencer au fur et à mesure de l'entretien à exprimer leurs doutes, tend à corroborer le constat du recours à un discours rassurant permettant de combler l'absence de sens. Le poids du narratif politique est donc important. Non pas qu'il permette de donner du sens, mais surtout parce qu'il propose des éléments de langages facilement assimilables et restituables, qui offre un cadre idéal justifiant la prise de risque.

Ainsi le Président Sarkozy déclarait lors de l'hommage aux morts d'Uzbin :

²²⁶⁶ Témoignages in FRITEL. *L'embuscade. Op. cit.*

²²⁶⁷ Cette confusion n'est pas spécifique au cas afghan. Elle existe pour l'ensemble des conflits n'ayant pas pour objet direct la défense de la nation.

« [à] travers nous qui sommes ici, dans cette Cour des Invalides, c'est toute la Nation française qui veut rendre hommage à dix de ses fils, dix qui ont vécu le sacrifice ultime, celui de leur vie. Certains n'avaient pas vingt ans. Ils ont donné leur vie loin de leur pays pour faire leur devoir, pour la liberté des droits de l'Homme, pour des valeurs universelles qui sont au cœur de notre République. »²²⁶⁸

Le président de la République, affirmait ainsi les raisons d'un sacrifice honoré dans un lieu symbolique au nom de la nation.

Faisant encore appelle à une structure de pensée idéelle, il continuait :

« [v]ous étiez engagés en Afghanistan dans un combat contre la barbarie, l'obscurantisme et le terrorisme. Ces mots montrent que le métier de soldat n'est pas un métier comme les autres. Tous les dix, vous êtes morts jeunes mais néanmoins vous avez eu ce privilège de vivre votre engagement, de choisir ce métier, ce métier des armes dont nous voyons aujourd'hui de quel prix on peut le payer. Vous êtes des hommes qui voulaient vivre debout, vous êtes des hommes qui avaient des valeurs : la loyauté, le courage, la camaraderie, la solidarité. »²²⁶⁹

La barbarie, l'obscurantisme et le terrorisme sont des termes qui reviendront assez régulièrement dans les entretiens, notamment avec les officiers supérieurs. Cependant le discours sur le privilège que représente l'engagement pouvant aller jusqu'au sacrifice et le recours aux valeurs, n'a pas permis de donner un sens aux morts en Afghanistan, comme le montre le fait qu'un général ait qualifié de « *connerie* » le sacrifice d'un officier tombé en

²²⁶⁸ Nicolas SARKOZY. Déclaration de M. le Président de la République, en hommage aux dix soldats français morts en Afghanistan. Hôtel national des Invalides, Paris le 21 août 2008.

²²⁶⁹ *Id.*. Cette rhétorique sera employée à plusieurs reprises par le président de la République. Voir notamment, Nicolas SARKOZY. Déclaration de M. le Président de la République, sur la présence militaire française en Afghanistan. Base avancée de Tora, Afghanistan, le 12 juillet 2011 ; SARKOZY. Discours de M. le Président de la République, lors de la cérémonie d'hommage national aux soldats morts en Afghanistan. *Op. cit.*, et SARKOZY. Discours de M. le Président de la République, lors de l'hommage aux soldats tombés en Afghanistan. *Op. cit.*

Afghanistan²²⁷⁰. « Mourir pour l'Afghanistan »²²⁷¹, n'a fait sens ni pour les militaires eux-mêmes, ni pour les citoyens. Le recours à une rhétorique universaliste et cosmopolite n'a pas permis de compenser l'absence de menace directe contre le pays qui seule justifie le sacrifice. « [I]l va falloir que tout le monde comprenne, un jour ou l'autre, que la sécurité des Français, ce n'est pas, ce n'est plus le pré carré de Vauban. Ce n'est même plus l'Europe élargie à 27. Non ! Aujourd'hui la sécurité des Français, elle s'entend au plan planétaire », affirmait le général Irastorza après s'être ému de la torpeur de ses compatriotes et de leur étonnement en 2008²²⁷². En l'absence d'une grande cause justifiant la guerre « [a]ucun effet d'argumentaire ne saurait suffire à augmenter le niveau de tolérance aux pertes de l'opinion publique, en l'absence d'un narratif clair et consensuel sur le but de guerre, en amont des dépenses et sacrifices consentis par la nation en son nom. Or ce narratif clair des buts de guerre fait aujourd'hui défaut en France »²²⁷³. La « rhétoriques de résilience »²²⁷⁴, que l'on retrouve dans les discours présidentiels, le recours à des narratifs élargissant la mission des armées françaises à la défense de l'ensemble de la planète ajoutés à la confusion du discours instituant ont perdu les citoyens dans un dédale argumentaire ne leur permettant pas de comprendre en quoi les pertes en Afghanistan étaient justifiées. S'il est vrai que « [I]a disparition du système féodal empilant les subordinations et son remplacement par une République de citoyens "libres et égaux en droits" introduisent pour la nation la nécessité de reconnaître et d'honorer le sacrifice consenti par ses enfants dans la défense de la patrie »²²⁷⁵, il est également vrai que cette reconnaissance n'est possible que si le sacrifice fait sens ou si sa réhabilitation s'appuie « sur une juste cause, un objectif de mission clair, capable de légitimer le sacrifice fait en son nom. En l'absence d'un tel sens, la tentation est grande de n'adosser le sacrifice qu'à lui-même »²²⁷⁶. En d'autres termes, le sacrifice *pro patria* n'est envisageable que si la nation est consciente qu'il est consenti pour elle et en son nom. En l'absence de menace directe contre elle et en l'absence de débat en son sein, la nation ne peut avoir conscience de cette relation, et ne peut, en contrepartie, accordée sa reconnaissance à un acte dont elle ne comprend pas réellement le sens.

²²⁷⁰ Entretien avec un officier général de l'armée de Terre (OGAT12). Février 2012.

²²⁷¹ MERCHET. *Mourir pour l'Afghanistan*. *Op. cit.* p. 132.

²²⁷² IRASTORZA. In FRITEL. *L'embuscade*. *Op. cit.*

²²⁷³ LEICHTER-FLACK. L'opinion publique française et la guerre d'Afghanistan. *Op. cit.*

²²⁷⁴ *Id.*

²²⁷⁵ BENOIT. Après le sacrifice. *Op. cit.* p. 201.

²²⁷⁶ LEICHTER-FLACK. L'opinion publique française et la guerre d'Afghanistan. *Op. cit.*

Dans le cas d'Uzbin en particulier, et du conflit afghan en général, malgré « un effort rhétorique visant à restaurer le sens de l'engagement et du risque vital, en particulier dans les discours du président de la République »²²⁷⁷, les doutes et l'incompréhension ont favorisé l'absence de reconnaissance des sacrifices des militaires français. C'est ce que traduit la formule d'Annick Cojean : « [a]ux morts, la patrie (peu) reconnaissante »²²⁷⁸.

La double délégation de la mort *pro patria* associée à l'absence de reconnaissance a transformé l'appel au contentement au sacrifice suprême en incitation au suicide altruiste institutionnalisée. A Uzbin les soldats français ont été sacrifiés dans une indifférence inquiétante pour un pays affirmant défendre la démocratie hors de ses frontières. Contraint juridiquement à donner sa vie pour la nation, il ne bénéficie pas en retour de l'inscription de son sacrifice dans la mémoire nationale. Le contrat, clairement posé à l'article Premier du SGM est rompu : le consentement au sacrifice n'est pas payé de retour par « le respect des citoyens et la considération de la Nation »²²⁷⁹.

« Une intervention militaire de l'ampleur et de la durée de la guerre en Afghanistan représente une épreuve pour les relations entre les armées et la société, phénomène social souvent commenté et jugé, rarement objectivé. On peut considérer que l'intervention militaire en Afghanistan a mis en évidence une contradiction de taille : les militaires peuvent être bien intégrés dans la société, jouir d'une excellente réputation et se sentir toutefois négligés et incompris. »²²⁸⁰

Dans le cas français il apparaît clairement que l'intervention en Afghanistan a mis à jour la fracture séparant la société française de ses armées. Généralement appréciés, les militaires font l'objet d'un déni de reconnaissance qui ne permet plus de parler de bienveillance pour évoquer l'indifférence dont ils font l'objet. La société française est aujourd'hui installée dans une relation fonctionnelle confortable avec une armée professionnalisée fortement marquée par le conformisme et l'adéquation normative. De fait, si les militaires consentent au sacrifice suprême, ce n'est pas par choix mais par absence de réflexion sur le sujet. Le sacrifice suprême a acquis une valeur telle que sa remise en question paraît souvent inimaginable. « Le sacrifice

²²⁷⁷ *Id.*.

²²⁷⁸ COJEAN. Morts pour la France. *Op. cit.*, p. 23.

²²⁷⁹ Article 1 de la Loi No. 2005-270 du 24 mars 2005 portant statut général des militaires (Article L4111-1 du Code de la défense).

²²⁸⁰ JANKOWSKI. Opinion publique et armées à l'épreuve de la guerre en Afghanistan. *Op. cit.*, p. 40.

suprême est la distinction essentielle entre le militaire et tout autre serviteur de l'Etat. Il magnifie l'engagement du militaire qui a le devoir de mériter la confiance de la nation. On ne confie en effet sa défense et les moyens de tuer qu'à celui en qui l'on a confiance. Les rapports entre le militaire et la population doivent donc se traduire par un juste équilibre entre la fierté qu'il tire de son engagement et la soumission qu'il lui doit »²²⁸¹. En d'autres termes, le militaire doit se soumettre à la volonté populaire et être fier de mourir. Qu'a-t-il à y gagner en contrepartie ? Il doit mériter la confiance de la nation, mais peut-il avoir confiance en elle ?

En déléguant le sacrifice à un corps de professionnel et en se laissant l'exécutif user de l'outil militaire à sa guise, les citoyens français participent passivement à la mise en place d'une incitation au suicide altruiste institutionnalisée. En Afghanistan, comme le montre le cas de l'embuscade d'Uzbin, les soldats français sont morts dans une indifférence à peine entamée par une exposition médiatique limitée la plupart du temps.

En 1951, Ernst Kantorowicz écrivait :

« [n]ous sommes sur le point de demander au soldat de mourir sans proposer un quelconque équivalent réconciliateur en échange de cette vie perdue. Si la mort du soldat au combat (...) est dépouillée de toute idée embrassant l'*humanitas*, fût-elle Dieu, roi ou *patria*, elle sera aussi dépourvue de toute idée anoblissante du sacrifice de soi. Elle devient un meurtre de sang-froid, ou, ce qui est pire, prend la valeur et la signification d'un accident de circulation politique un jour de fête légale. »²²⁸²

L'intervention en Afghanistan et l'embuscade d'Uzbin ont donné à cette mise en garde une pertinence tout particulière.

²²⁸¹ MIGNOT. *Regard d'un militaire sur la société française*. Op. cit.. p. 108.

²²⁸² KANTOROWICZ. Mourir pour la patrie (*Pro Patria Mori*) dans la pensée politique médiévale. Op. cit.. p. 139-141.

CONCLUSION

1. UNE PRATIQUE RELIGIEUSE ET ECONOMIQUE

Le sacrifice, nous l'avons vu, trouve son origine et son sens dans la religion. En sacralsant son objet il crée un lien avec le monde profane et permet une mise en contact avec la divinité. Si sa définition est complexe, il n'en demeure pas moins qu'il est possible d'en recenser différents types dont seuls deux peuvent être appliqués à la mort *pro patria* : le sacrifice latreutique, qui vise à rendre honneur et grâce à une divinité, et le sacrifice eucharistique ayant pour objet de la remercier pour ses bienfaits. Ces deux types de sacrifices offrent en effet une grille de lecture au sacrifice suprême tel qu'il est aujourd'hui normé et pratiqué dans les armées françaises. En opérant un glissement de la religion spirituelle vers la religion temporelle, il devient possible de transposer la pratique du sacrifice à la fois eucharistique et latreutique spirituel vers la religion civile et de lui donner comme objet de culte le dieu séculier que représente la nation. Il est alors facile de comprendre que le sacrifice suprême s'inscrit dans une volonté à la fois d'honorer la nation et de reconnaître sa souveraineté, et de lui rendre grâce pour les bienfaits qu'elle procure. Pourvoyeuse de sécurité et de valeurs, s'octroyant un droit de vie et de mort sur ses membres le dieu temporel est alors légitime à exiger le sacrifice jadis demandé par le dieu spirituel. Encore faut-il que ce dieu temporel existe et soit reconnu comme tel.

Ainsi, à l'image du sacrifice christique pour l'humanité, le militaire est supposé accepter de donner sa vie pour le bien, essentiellement la survie, de la communauté nationale. Cependant nous avons vu qu'apparaît un premier point d'achoppement : le Christ *ne s'est pas sacrifié* pour l'humanité, *il a été sacrifié* pour elle par Dieu. Le parallèle avec les militaires français est ici d'autant plus pertinent que, malgré le discours normatif tendant à affirmer que le militaire consent au sacrifice *pro patria*, il s'avère que le militaire est, dans les faits, lui aussi sacrifié par son dieu qu'est la nation. De fait, le glissement de la religion spirituelle dans laquelle s'insèrent les modèles sacrificiels latreutique et eucharistique, vers une religion civile ayant développé ses propres mythes, codes et rituels, offre un cadre d'analyse adéquat à la mort *pro patria*.

Cette nouvelle religion permet en effet de subordonner les individus au collectif. Ce faisant, elle implique une instrumentalisation de l'individu considéré comme moyen au service d'une fin. Dans ce contexte, la vie du militaire n'a plus qu'une importance instrumentale au même titre que n'importe quel objet de sacrifice. Sa vie, qui appartient désormais à la nation érigée en dieu séculier, n'a d'utilité que dans le cadre de la défense de la divinité nationale.

Cependant, comme nous l'avons indiqué, l'existence d'une religion civile n'est pas ou plus un élément constitutif de la société française. Son effacement, prive alors le militaire de la transcendance nécessaire au sens traditionnellement donné à la mort *pro patria*. Il apparaît alors, qu'en l'absence d'extériorité constitutive²²⁸³, de grand dessein justifiant le don de soi, la notion de sacrifice suprême relève de l'artifice rhétorique permettant de maintenir les militaires dans un état agentique, fondé sur une obéissance et une subordination inconditionnelles, qui ne sont pas sans rappeler celles exigées par Dieu²²⁸⁴, leur niant toute individualité et les réduisant à un simple élément fonctionnel de la communauté nationale.

De fait, en l'absence de déité temporelle offrant un horizon symbolique au sacrifice suprême, l'engagement militaire, en connaissance des risques potentiellement létaux qui y sont liés, s'apparente à un comportement suicidaire tel que défini par Durkheim²²⁸⁵. Cependant, qu'il soit héroïque ou oblatif, l'idée même de suicide est fortement connotée péjorativement et son utilisation pour faire référence à la mort *pro patria* susciterait de nombreux débats et ferait sans nul doute l'objet d'un rejet massif. Si le sacrifice est aujourd'hui encore porteur d'une forme de sacralité, le suicide est quant à lui considéré comme un acte de faiblesse. Il est alors délicat de l'utiliser pour qualifier le don de soi des militaires supposés faire preuve de courage face au « plus terrible de tous les maux corporels » qu'est la mort²²⁸⁶, et dont la plus noble forme « est celle qu'on rencontre à la guerre »²²⁸⁷. Pourtant, force est de constater que la formule aseptisée et moralement acceptable du consentement au sacrifice suprême cache une réalité plus cruelle et fortement contestable sur le plan normatif.

Par ailleurs, l'idée de suicide renvoie à celle de choix personnel. Or, il s'avère que le militaire, dont la vie appartient à la nation, agit en fonction de nombreuses contraintes exogènes et n'est donc pas autonome dans ses choix qui sont le produit d'interactions continues avec son environnement normatif, ce dernier reposant sur une structure idéale héritée du passé. De manière synthétique, comportement du militaire au regard du sacrifice *pro patria*, ne relève pas d'un choix fait par devoir, mais d'une décision prise conformément à un devoir qui lui est imposé juridiquement²²⁸⁸. Pour autant, le suicide altruiste ne peut être rejeté pour qualifier le

²²⁸³ WILLAIME. *La religion civile à la française. Op. cit.*, p. 26.

²²⁸⁴ ROUSSEAU. *Du contrat social. Op. cit.*, IV:VIII, p. 171.

²²⁸⁵ DURKHEIM. *Le suicide. Op. cit.*.

²²⁸⁶ AQUIN. *Somme théologique. Part II-II*, qq. 123, a. 4.

²²⁸⁷ ARISTOTE. *Ethique à Nicomaque. Op. cit.*.

²²⁸⁸ KANT. *Fondements de la métaphysique des mœurs. Op. cit.*.

sacrifice suprême, puisque ce dernier est également présenté comme procédant d'un consentement des intéressés, c'est-à-dire d'un choix personnel, bien que ce ne soit pas le cas.

C'est pourquoi nous considérons que, faute de transcendance offrant un horizon au don de soi, ce qu'il est convenu d'appeler « consentement au sacrifice suprême » dans les armées doit aujourd'hui être envisagé comme un suicide altruiste obligatoire durkheimien²²⁸⁹.

Par conséquent, il nous apparaît nécessaire d'appeler à une réévaluation de la notion de sacrifice à l'aune de l'évolution du contexte dans lequel il s'inscrit désormais. Ses racines et sa finalité religieuses étant incontestables, la pertinence du maintien du sacrifice comme norme comportementale des militaires doit être questionnée en profondeur dans un cadre où la religion, spirituelle, comme temporelle, est en perte de vitesse, et est remplacée par une relation fonctionnelle entre les armées et la nation.

Cette nouvelle relation s'inscrit dans un processus récent de professionnalisation des armées qui, en raison de considérations sociologiques²²⁹⁰, nous a imposé de limiter notre étude au seul corps des officiers. Etre officier serait donc aujourd'hui « plus qu'un *job* »²²⁹¹ et bien plus qu'une « vocation au service de la société »²²⁹². Ce serait une profession imposant des codes à ses membres et régulant leurs relations avec sa clientèle qu'est la nation. D'objet sacré, elle-même objet d'un culte justifiant de mourir pour elle, la communauté nationale serait alors ramenée au rang de « client » entrant dans une relation contractuelle avec ses officiers. Cependant, nous avons constaté que la qualification de profession, telle qu'entendue par Huntington, n'était pas recevable pour les officiers français. Il n'en demeure pas moins qu'ils sont aujourd'hui, au même titre d'ailleurs que l'ensemble des militaires français, considérés comme tels alors que, comme nous l'avons souligné, leur professionnalisme n'est que discursif.

Cette profession, qui n'en est pas vraiment une, présente la caractéristique de se positionner à la charnière entre modèle institutionnel et modèle occupationnel, entre vocation et profession²²⁹³. Elle se situe en fait sur un continuum vocation/profession opérant la synthèse

²²⁸⁹ DURKHEIM. *Le suicide*. *Op. cit.* p. 78.

²²⁹⁰ HUNTINGTON. *The Soldier and the State*. *Op. cit.*

²²⁹¹ MOSKOS, WOOD (eds.). *The Military: More Than Just a Job?* *Op. cit.*

²²⁹² HUNTINGTON. *The Soldier and the State*. *Op. cit.* p. 8.

²²⁹³ MOSKOS. From Institution to Occupation. *Op. cit.* ; MOSKOS. Institutional/Occupational Trends in Armed Forces. *Op. cit.*

des travaux de Moskos et de ceux de Greenwood et d'Abrahamsson²²⁹⁴. Toute la difficulté est ici pour les officiers de se positionner sur ce continuum en affirmant à la fois leur identité fondée sur l'idée de vocation et de don de soi au profit d'une nation déifiée, et une approche professionnelle s'inscrivant dans une relation contractuelle professionnel/client faisant perdre son sens à la vocation.

L'incapacité des intéressés à se positionner franchement, en raison du poids de la tradition et de la culture dans la construction identitaire des officiers qui les maintient malgré tout dans l'idéal vocationnel, nous a donc amené à envisager la possibilité, au travers des travaux de Julia Evetts, que le professionnalisme des officiers français n'est rien d'autre qu'un artifice discursif ayant pour objet de transposer la séparation profane/sacré durkheimienne à celle d'expert/profane présentée comme porteuse d'une valeur intrinsèque lui conférant une forme de sacralité sécularisée à l'extrême. Cet artifice discursif, présente par ailleurs l'intérêt de maintenir les officiers sous contrôle civil objectif et donc de minimiser leur pouvoir²²⁹⁵, ainsi que de justifier les réformes de l'appareil militaire liées à la professionnalisation.

Le professionnalisme serait donc devenu « un slogan marketing »²²⁹⁶, favorisant la création d'un environnement se substituant artificiellement à la religion civile²²⁹⁷. Dès lors s'est posée la question de l'articulation du sacrifice suprême à cette relation fonctionnelle unissant les officiers à la nation. Cette question s'est invitée avec d'autant plus de force que nos travaux ont pour point de départ la modification de l'article 1^{er} du statut général des militaires survenue en 2005, et dont l'objet est de replacer le sacrifice en tête des sujétions de l'état militaire, mais surtout de l'étendre à l'exigence du sacrifice suprême en contrepartie de la reconnaissance nationale²²⁹⁸. L'histoire de la mort *pro patria* nous a alors permis de reconstituer le cheminement de la notion, et de découvrir que la mort au combat avait été très largement glorifiée par le passé ce qui lui avait permis d'accéder au rang de norme fondamentale de l'activité militaire. Elle nous a également permis de comprendre comment le glissement de la mort pour Dieu à la mort pour la patrie, en passant par la mort pour le souverain, avait pu

²²⁹⁴ GREENWOOD. Attributes of a Profession. *Op. cit.* ; ABRAHAMSSON. *Military Professionalization and Political Power. Op. cit.*

²²⁹⁵ HUNTINGTON. *The Soldier and the State. Op. cit.*

²²⁹⁶ EVETTS. Explaining the construction of professionalism in the military. *Op. cit.* p. 766.

²²⁹⁷ SETTOUL. Les évolutions de la sociologie militaire. *Op. cit.*

²²⁹⁸ Article 1 de la Loi No. 2005-270 du 24 mars 2005 portant statut général des militaires (Article L4111-1 du Code de la défense).

s'opérer²²⁹⁹. Au travers de ce cheminement une évidence fondamentale s'est faite jour : le sacrifice s'articule autour du diptyque don/contre-don qui en fait un acte économique par essence²³⁰⁰.

Le sacrifice étant religieux par nature, il est ainsi apparu qu'il était indexé initialement à une contrepartie spirituelle, l'accession à l'éternité, pour être aujourd'hui articulé à une autre forme de contrepartie visant elle aussi à l'éternité. Ainsi, nous avons constaté que le sacrifice suprême, pratiqué hors du cadre religieux, nécessite une reconnaissance permettant d'inscrire celui qui s'y soumet dans la mémoire collective, dans une histoire nationale qui lui offre accès à l'éternité.

Or cette reconnaissance fait aujourd'hui défaut, notamment dans la relation qui lie les officiers au pouvoir politique supposé représenter la volonté populaire. Le consentement au sacrifice suprême reste pour autant un caractère constitutif non contesté de l'identité des officiers, qui semblent s'y résoudre plus par conformisme normatif que par conviction. Pour comprendre cet état de fait persistant malgré l'effacement de l'extériorité constitutive et le défaut de reconnaissance, nous avons fait appel à la culture de subordination du militaire face au civil, elle-même fondée sur une longue tradition d'obéissance. En parallèle, inscrivant nos recherches dans une approche constructiviste, nous avons eu recours à la logique d'adéquation normative (*logic of appropriateness*)²³⁰¹ pour expliquer le conformisme des officiers en matière de norme sacrificielle. Ainsi, nous en sommes arrivés à la conclusion que les liens entre officiers et politique se caractérisent plus que jamais par une relation maître/serviteur qui structure les normes établies et conduit au conformisme des officiers. Introduite par Aristote puis développée par Hegel, la dialectique maître/serviteur sert par ailleurs de base à Axel Honneth pour construire ses travaux sur la reconnaissance²³⁰², créant ainsi un pont entre nos propres considérations sur la reconnaissance et la relation de subordination fixant les relations entre officiers et pouvoir politique.

C'est dans cette relation ancrée dans l'histoire, reposant sur une tradition multi séculaire de contrôle de l'épée par la toge et marquée par une forte hiérarchie plaçant le civil dans le rôle de maître d'un serviteur passivement soumis, que s'inscrit aujourd'hui l'exigence de consentement au sacrifice suprême. C'est dans un cadre dépourvu de transcendance, caractérisé

²²⁹⁹ KANTOROWICZ. Mourir pour la patrie (*Pro Patria Mori*) dans la pensée politique médiévale. *Op. cit.*.

²³⁰⁰ Marcel MAUSS. Essai sur le don. *Op. cit.*.

²³⁰¹ MARCH, OLSEN. The Logic of Appropriateness. *Op. cit.*.

²³⁰² ARISTOTE. *Politique. Op. cit.* ; HEGEL. *La phénoménologie de l'esprit. Op. cit.*.

par une construction discursive visant à lui substituer l'artifice de la professionnalisation et l'absence de reconnaissance, que les officiers se sont vus imposer, sans consultation préalable ni information postérieure, le consentement au sacrifice suprême par un texte de loi déterminant les principes fondamentaux régissant l'exercice du métier des armes.

C'est sur la base de ces considérations, essentiellement historiques, que nous avons alors étudié le sacrifice suprême dans son environnement actuel.

2. LA « GUERRE » : UN ANCRAGE IDEEL A DEPASSER

Le fonctionnement de l'armée française et son rapport au monde civil, et par conséquent la norme sacrificielle, reposent aujourd'hui sur un modèle dépassé. La pratique souligne selon nous le décalage entre idéalité passée et réalité présente. Le maintien de l'esprit militaire fondé sur des valeurs telles que le courage, l'honneur ou la loyauté, est un facteur structurant de l'identité militaire en général et des officiers en particulier. Dans ce cadre, la professionnalisation a imposé aux officiers de se positionner sur un marché concurrentiel dans lequel il est plus que jamais nécessaire de se différencier pour assurer la pérennité de leur expertise et donc de leur lien avec la société²³⁰³. Mais au-delà de ce cadre national, les armées ont vu leurs missions évoluer en fonction de l'environnement international dans lequel elles inscrivent leur action. Les officiers ont été, au même titre que les autres militaires, impactés par ces mutations qui ont suscités des questionnements sur le sens à donner à l'engagement militaire et, bien entendu, au sacrifice suprême.

Ainsi que le démontrent Berger et Luckmann, le constructivisme insiste sur le rôle de l'intersubjectivité comme élément fondateur des idées et des croyances²³⁰⁴. De fait, les perceptions ont un rôle déterminant dans l'appréciation qu'ont les agents de leur environnement. C'est en fonction de cet environnement que les différents agents vont bâtir leurs perceptions et construire une réalité qui conditionnera leurs identités²³⁰⁵, et par suite leurs comportements. Ce jeu intersubjectif, définissant les rôles et les identités au travers des perceptions qu'ont les acteurs du monde qui les entoure, est à l'œuvre à chaque niveau d'analyse

²³⁰³ PARADEISE. Comprendre les professions. *Op. cit.*.

²³⁰⁴ BERGER, LUCKMANN. *La construction sociale de la réalité. Op. cit.*.

²³⁰⁵ BURKE, STETS. Identity Theory and Social Identity Theory. *Op. cit.* p. 225.

des relations internationales (individu, Etat, structure internationale), ainsi que dans les relations entre ces différents niveaux²³⁰⁶.

A ce titre, au travers des perceptions soit positives soit négatives de ses effets, le phénomène de mondialisation qui caractérise les relations internationales modèlè les politiques étrangères des Etats. Désormais largement considérée comme porteuse de nouvelles menaces transnationales et de vulnérabilités réputées inédites, la mondialisation structure la pensée politique et par voie de conséquence le modèlè de défense retenu pour y faire face. Selon Nina Tannenwald, ce sont les « les idéologies ou les systèmes de croyances partagées », qui fournissent aux acteurs les grandes orientations leur permettant de déterminer leur politique et par suite d'adopter le comportement adéquat²³⁰⁷.

Au travers des relations agents-structures, la manière dont l'univers de significations entourant les questions de défense s'est constitué et a contribué à l'établissement de normes au niveau des Etats, influe inévitablement sur le mythe sacrificiel tel qu'il existe chez les officiers français.

Ainsi, nous avons vu comment, au travers des Livres blancs de 1994, 2008, puis 2013, la France a défini son outil de défense en réponse à la perception des risques et menaces liés à la complexité et à l'incertitude produites par la mondialisation pourtant initialement perçue comme un phénomène positif. La défense française est donc aujourd'hui pensée au travers d'une lecture de la mondialisation comme vecteur de ces risques et menaces. L'impact majeur de cette perception de la mondialisation sur les officiers est perceptible dans le constat que l'outil militaire n'a aujourd'hui plus pour vocation exclusive de défendre le territoire national, la *patria* pour laquelle le sacrifice a traditionnellement été justifié. La défense de la nation peut aujourd'hui être assurée à distance du sanctuaire national pour des motifs ne relevant pas directement, ou pas du tout, d'une menace contre la survie de la nation. Or, il apparaît au travers de nos recherches et des entretiens menés dans ce cadre, que le sacrifice *pro patria* est fortement structuré autour de l'idée de défense de la « terre des ancêtres », c'est-à-dire du territoire national sacralisé. Ainsi, mourir pour d'autres raisons que la défense nationale strictement parlant, est difficile à envisager hors du cadre de l'adéquation normative.

²³⁰⁶ WALTZ. *Man, the State and War. Op. cit.* ; WIGHT. *International Theory. Op. cit.* ; BUZAN WÆVER, WILDE. *Security. Op. cit.*.

²³⁰⁷ TANNENWALD. *Ideas and Explanation. Op. cit.* p. 15.

Pour illustrer notre propos, le terrorisme s'est imposé comme une évidence. Placé au premier rang des menaces portées par la mondialisation, il a été utilisé pour justifier l'envoi des forces françaises en Afghanistan et donc la potentialité du sacrifice suprême dans un conflit ne répondant pas à un besoin de défense contre une menace contre la patrie. Il a, par ailleurs, fortement structuré les relations internationales notamment depuis les attentats du 11 septembre 2001. Ainsi l'Otan a fait évoluer ses concepts stratégiques en fonction de cette menace, présentée à tort comme nouvelle, entraînant dans sa démarche les membres de l'Alliance. La France n'a pas dérogé à la règle et le terrorisme a peu à peu occupé une place prépondérante dans les discours de politique étrangères et dans l'analyse des menaces pesant contre le pays. Outre les Livres blancs de 2008 et 2013, la parution en 2006 d'un *Livre blanc du Gouvernement sur la sécurité intérieure face au terrorisme* témoigne de la prégnance du terrorisme dans les questions de sécurité et de défense en France.

Cette structuration de la défense française autour du terrorisme s'explique selon nous par l'appartenance à la communauté de sécurité Atlantique qui induit, comme Karl Deutsch le soulignait, une intégration dans une communauté de valeurs partageant des attentes communes²³⁰⁸. L'appartenance à l'Otan a ainsi conduit la France à adopter l'analyse faite par l'Organisation des menaces pesant sur sa zone de responsabilité. Cette mise en adéquation a été d'autant plus aisée que les membres de l'Alliance sont unis par un traité rappelant la communauté de valeurs qui lie ses membres. De fait, la perception de la mondialisation comme porteuse de menaces nouvelles associée à l'appartenance à l'Otan, ont avec d'autres facteurs, conduit la France à adopter une politique de défense conforme aux attentes supposées de la communauté otanienne. En d'autres termes, l'identité stratégique de la France a été construite sur la base de son identité sociale au sein de la communauté de sécurité Atlantique. Ainsi, le jeu intersubjectif des perceptions a entraîné la construction en France d'un discours sécuritaire dont le terrorisme est devenu l'assise principale. Le poids de ce type de discours nous a incité à adosser nos réflexions au concept de sécurisation (*securitization*) développé par l'école de Copenhague pour expliquer comment les acteurs étatiques transforment une problématique spécifique en menace existentielle²³⁰⁹. Finalement, nous avons remarqué que le terrorisme présenté comme menace majeure est désormais largement intégré dans les perceptions individuelles françaises.

²³⁰⁸ DEUTSCH, BEURRELL, KANN et al.. *Political Community and the North Atlantic Area. Op. cit.* ; Karl W. DEUTSCH, BEURRELL, KANN et al.. *Political Community and the North Atlantic Area. Op. cit.* p. 123-124.

²³⁰⁹ WÆVER. *Securitization and Desecuritization. Op. cit.*

Or, la lutte contre la menace terroriste ne peut s'envisager dans le cadre conceptuel des guerres traditionnelles justifiant la prise de risque vital, ce qui ne peut manquer d'avoir une incidence sur la perception du sacrifice suprême. Le débat autour de l'emploi du mot guerre pour qualifier la lutte menée contre le terrorisme ou encore l'intervention en Afghanistan, témoigne de ce que certains appellent l'ombre du passé²³¹⁰ et du décalage entre pratique du passé et contexte présent. Il est évident que l'activité militaire demeure marquée par le cadre idéal de la guerre traditionnelle empêchant l'institution de repenser son identité à l'aune des menaces contemporaines dont le terrorisme fait partie. Selon nous, le structuralisme historique qui pèse sur les réflexions sur la défense en France sclérose la pensée et empêche de penser rationnellement les nouvelles et futures formes de conflictualités. A ce titre, l'abandon du mot guerre, porteur de significations historiques, devrait être envisagé. Nous proposons ainsi de lui substituer le concept de « confrontation » beaucoup plus neutre et pouvant faire l'objet d'une subdivision en degrés d'intensité.

Les transformations du contexte sécuritaire ont d'ailleurs donné lieu à de nombreux travaux portant spécifiquement sur le caractère changeant de la guerre, et aboutissant à l'affirmation de l'avènement de nouvelles formes de guerres²³¹¹. Cette évolution des formes de conflictualités doit ainsi être objectivée et analysée plus avant pour adapter l'outil de défense aux défis qui l'attendent. Les normes encadrant l'activité militaire souffrent aujourd'hui d'une forte inertie et d'un enracinement profond dans l'histoire héroïque des officiers français. Cette inertie permet de fixer les identités et les comportements associés, mais elle ne favorise pas leur réévaluation et leur adaptation.

L'avènement des guerres de quatrième génération de Lind, du modèle d'armée postmoderne de Moskos appliqué aux armées françaises par Bernard Boëne, ou encore des conflits post-héroïques de Luttwak, invite à repenser la défense sur des bases nouvelles. Ces perspectives invitent surtout à réévaluer les fondements de l'identité militaire encore trop marquée par la figure du hoplite et par l'idéalisation du combat au corps à corps, nécessitant de faire preuve de courage face à la potentialité de la mort. Le constat de l'évolution des formes de conflictualités a été fait au sein des armées qui ont adapté leur format et leurs méthodes. Cependant, il semble que paradoxalement les formes de conflictualités contemporaines sont

²³¹⁰ STRACHAN, SCHEIPERS. Introduction: The Changing Character of War. *Op. cit.*, p. 16.

²³¹¹ SHEEHAN. The changing character of war. *Op. cit.* ; STRACHAN, SCHEIPERS (eds.). *The Changing Character of War. Op. cit.* ; KALDOR. *New & Old Wars. Op. cit.* ; CREVELD. *The Transformation of War. Op. cit.*

suffisamment nouvelles pour justifier une profonde restructuration des armées française, mais pas suffisamment pour remettre en question le modèle traditionnel d'éthique sacrificielle politico-religieuse, latreutique et eucharistique.

Dans ce cadre, les réflexions sur les évolutions technologiques qui ont jalonné les questions de défense depuis la fin de la guerre froide doivent être mieux prises en compte dans l'évaluation du contexte international et dans les décisions en matière de défense. D'autant que ces évolutions s'accompagnent inévitablement de modifications profondes dans le domaine des idées entourant l'activité de défense²³¹². Il est clair que les évolutions technologiques ont largement contribué à façonner la réflexion tactique et les pensées stratégique et politique, comme elles ont influé sur la pratique de la guerre entraînant l'apparition de nouvelles règles, telles que l'économie de vies humaines²³¹³. Ces évolutions s'inscrivent dans l'approche substantiviste de Feenberg, qui souligne que les outils technologiques favorisent l'émergence de nouvelles idées et perspectives²³¹⁴. L'apparition d'armes opérées à distance incite donc à une réflexion sur la pertinence du modèle sacrificiel à l'œuvre chez les officiers aujourd'hui. Il s'avère en effet que le sacrifice suprême n'est plus une nécessité empirique répondant aux contraintes du corps à corps, mais une exigence idéale fondée sur un enracinement dans le cadre conceptuel de la guerre et sur une vision dépassée du courage comme première vertu martiale.

La technologie fait naître de nouvelles exigences et entraîne une « technicisation de la société militaire »²³¹⁵, qui conduit irrémédiablement à une évolution des cadres de pensée et à une remise en question des modèles traditionnels. Au nombre des évolutions technologiques ayant favorisé l'émergence de nouvelles normes, la RAM a participé de la naissance de celle des frappes chirurgicales et des guerres sans risques²³¹⁶. Les évolutions technologiques induisent des questionnements profonds sur l'identité des armées confrontées à de nouveaux défis et dotées de nouveaux moyens. Elles conduisent par suite à des questionnements sur

²³¹² LIND, NIGHTENGALE, SCHMITT et al.. *The Changing Face of War. Op. cit.*.

²³¹³ Cette économie de vies humaines concerne selon nous principalement les « innocents », c'est à dire les individus ne participant pas aux hostilités et/ou n'ayant pas les moyens de se défendre. Elle s'applique également aux militaires eux-mêmes mais dans une moindre mesure puisque d'une part il participe au combat et que d'autre part ils sont entraînés et équipés à cette fin. Par ailleurs, le besoin de défense et la logique instrumentale nécessitent l'acceptation de pertes militaires.

²³¹⁴ FEENBERG. *Transforming Technology. Op. cit.*.

²³¹⁵ VENNESSON. *La nouvelle armée. Op. cit.* p. 35-38.

²³¹⁶ KAHN. *The Paradox of Riskless Warfare. Op.cit.*.

l'identité de l'officier en proie au doute face à ces changements et à l'adéquation entre son rôle traditionnel et le nouveau contexte de son action²³¹⁷. A ce titre, la potentialité d'un modèle de confrontation affranchi de tout risque létale est encore fortement rejetée par les officiers qui y voient la négation de leur identité profonde. Pourtant, selon nous, l'évolution des mentalités, liée aux nouvelles technologies et l'inexorable robotisation de la guerre, permet déjà d'annoncer à terme la fin du modèle d'armée traditionnelle et donc du combattant en uniforme. Il est aujourd'hui plus que jamais nécessaire de revoir, de manière dépassionnée, nos modèles de pensée et de les adapter aux nouvelles formes de confrontations.

3. UNE MORT NIEE, UN SACRIFICE SANS CONTREPARTIE

En matière de sacrifice suprême, s'arc-bouter sur un modèle maintenu artificiellement et dont la pertinence et le sens ne sont plus démontrés, revient à institutionnaliser une pratique qui nie la valeur de la vie du militaire. L'imposition du sacrifice suprême, alors que les armées se dotent de moyens permettant d'extraire le combattant de la zone de risques, appuyée par un discours valorisant la mort *pro patria*, s'apparente à une incitation au suicide altruiste institutionnalisée par consentement passif et ignorant de la société française. Cette institutionnalisation est favorisée par une évolution profonde des rapports entretenus entre les sociétés modernes et la mort sur laquelle elles tendent à jeter l'opprobre. C'est ce que traduisent Damien Le Guay, lorsqu'il affirme que « nous assistons à "un déni de la mort" »²³¹⁸, et Geoffrey Gorer qui parle d'une « pornographie de la mort »²³¹⁹. Cette mort, qu'il est nécessaire d'occulter et de gérer en même temps, devient complexe et est largement rejetée par les sociétés occidentales modernes. La mort *pro patria* n'échappe pas au mouvement. En France, elle est d'autant plus écartée qu'elle n'est plus justifiée par l'existence d'une menace directe contre le territoire national ou les citoyens. L'hypermédiatisation de certaines cérémonies d'hommages nationaux ne peut suffire à masquer le déni de la mort du soldat.

Le déni de la mort, l'affaiblissement du sentiment patriotique, la fin des solidarités mécaniques et l'absence de menace directe contre la nation, sont autant de facteurs ayant permis aux Français de se distancier de la notion de sacrifice suprême. La défense nationale, supposée

²³¹⁷ KUMMEL. A Soldier Is a Soldier Is a Soldier? *Op. cit.*.

²³¹⁸ LE GUAY. *Qu'avons-nous perdu en perdant la mort ? Op. cit.* p. 10.

²³¹⁹ GORER. The Pornography of Death. *Op. cit.* p. 51.

relever de la responsabilité de tous en république, a été, à la faveur de cette distance, peu à peu déléguée à des professionnels. De fait, les citoyens ont fait le choix, dans un état d'esprit « post service national » de payer leur défense avec le sang des autres entérinant le délitement du lien armée-nation et la délégation du sacrifice *pro patria* dans une logique de « primauté de la raison instrumentale »²³²⁰. Instrumentalisation contractuelle par ailleurs renforcée par la professionnalisation et sa logique fonctionnelle.

Eu égard au fossé spirituel qui ne cesse de se creuser entre les armées et la nation, nous pensons qu'il est temps d'envisager un nouveau modèle de défense, affranchi de l'héritage encombrant du passé. Peut-être faut-il s'interroger sur la pérennité de l'armée dans son format actuel et songer à lui substituer un outil différent, à même d'assurer la défense de la nation sans imposer à certains de ses membres un suicide altruiste sans espoir de contrepartie.

4. L'INTERVENTION EN AFGHANISTAN : UNE GUERRE QUI N'EN ETAIT PAS UNE, UN SACRIFICE INUTILE

Ces considérations ont trouvé un écho particulier dans l'intervention menée en Afghanistan. L'engagement de la France aux côtés des Etats-Unis fin 2001, dans un conflit qui aura duré treize ans, est illustratif du poids des représentations, de l'importance des perceptions, mais surtout de l'instrumentalisation des armées à la fois par le pouvoir politique et par la société française, c'est-à-dire par la nation dans son ensemble.

Il est intéressant de noter que la situation en Afghanistan, pays en proie à des guerres incessantes depuis plusieurs siècles, confronté à des rebellions et dominé par le régime taliban dès 1996, n'a jamais été une source de préoccupation pour la France. Tout l'intérêt de ce constat est de souligner que ni l'Afghanistan, ni les Talibans une fois arrivés au pouvoir, ni même Al Qaida, n'avaient été considérés comme des menaces par la France. Il s'avère même que la prise de pouvoir par le régime taliban avait été considérée d'un œil conciliant par les Etats-Unis, démontrant que jusqu'en 1996 personne de s'inquiétait vraiment de l'évolution de la situation en Afghanistan. A tel point que William Maley souligne qu'au début des années 90, le « monde

²³²⁰ TAYLOR. *Le malaise de la modernité. Op. cit.* p. 15.

était largement indifférent à ce qui se passait »²³²¹, France comprise. Si les attentats du 11 septembre 2001 ont été l'élément déclencheur de l'intervention, sa genèse nous ramène au milieu des années 90 avec l'apparition des Talibans dans la guerre civile qui ravage l'Afghanistan. Après la prise de Kaboul en 1996, le nouveau régime réussira à stabiliser le pays et à lui apporter la paix. Ce n'est qu'à partir de septembre de la même année et de l'assassinat de l'ancien Président Najibullah que la communauté internationale commencera à s'intéresser au cas afghan. La lente escalade vers l'intervention débutera réellement en 1997 lorsque la nouvelle Secrétaire d'Etat américaine, Madeleine Albright, s'insurgera des violations des droits des femmes commis par les maîtres de Kaboul.

Le 7 août 1998, les ambassades américaines au Kenya et en Tanzanie subissent des attentats terroristes attribués à Al Qaida et à son leader, Oussama ben Laden, dont les camps d'entraînements sont hébergés sur le territoire afghan. Ce sera là la première erreur des Talibans. La seconde aura été de refuser d'extrader Oussama ben Laden vers les Etats-Unis pour y être jugé. La situation entre Washington et le régime de Kaboul ne cessera alors de se détériorer, jusqu'à la date fatidique du 11 septembre 2001.

Ce que nous retirons des développements historiques concernant l'intervention en Afghanistan, est que la décision prise par les Etats-Unis à la suite des attaques du 11 septembre ne procède pas exclusivement de cet événement tragique mais d'une lente dégradation de la relation entre Washington et Kaboul. Le 11 septembre ne sera que l'élément déclencheur d'un conflit dont certains commentateurs affirment qu'il était planifié de longue date.

Quoi qu'il en soit, les attentats contre les Etats-Unis vont offrir à l'administration Bush la possibilité d'initier un processus de sécurisation²³²² faisant passer un acte terroriste perpétré contre l'Amérique, au rang de menace mondiale contre l'ensemble des démocraties libérales. Ce processus aboutira fin 2001 au lancement de l'*Operation Enduring Freedom*, décidée par Washington et conduite selon des modalités traduisant une approche américano-centrée de la solution à apporter à la menace terroriste.

Dès le 16 décembre suivant les deux objectifs assignés à OEF, à savoir le renversement des Talibans et la destruction des camps d'entraînement terroristes, étaient atteints comme l'indiquait le Secrétaire d'Etat Colin Powell²³²³. Cependant le processus de sécurisation autour

²³²¹ MALEY. *The Afghanistan Wars. Op. cit.*, p. 199.

²³²² BUZAN, WÆVER, WILDE. *Security: A New Framework for Analysis. Op. cit.*.

²³²³ POWELL. Remarks by Secretary of State to Tim Russert. *Op. cit.*.

du terrorisme était en marche à la faveur du poids des Etats-Unis dans l'Otan mais également à l'ONU. Les membres de l'Alliance ont donc inscrit leur action dans une logique d'adéquation normative à la vision américaine portée par l'Otan et les Nations Unies, et non dans le cadre d'une réaction rationnelle face à une menace réelle contre l'ensemble du monde libéral. Le discours sécuritaire construit par l'administration américaine aura, au travers du jeu intersubjectif des perceptions, structuré les comportements politiques de l'ensemble des membres de l'Alliance et au-delà.

C'est sans aucun doute au sein même de l'Otan que le processus de sécurisation aura été le plus important. En faisant appel à la défense des valeurs libérales partagées par ses membres, l'Alliance a modelé les perceptions autour d'une menace terroriste qui n'avait jusque-là concerné que les Etats-Unis. De fait, les identités des membres de l'Otan ont été mises en sommeil tandis que les identités sociales ont été activées²³²⁴. Les perceptions individuelles ont été écartées au profit d'une perception commune modelé sur la vision américaine et institutionnalisée par les membres de l'Alliance atlantique. L'identité sociale de chaque Etat concerné a alors primé sur leur identité.

Nous avons ainsi voulu souligner la construction, à partir d'un évènement particulier, en l'occurrence des attentats perpétrés spécifiquement contre les Etats-Unis, d'une réalité présentant le terrorisme comme menace universelle contre les valeurs libérales, et nécessitant l'engagement de l'ensemble de la communauté internationale dans un conflit, qualifié à dessein de guerre, *in fine* purement américain.

C'est dans ce cadre que la décision d'engager les forces françaises a été prise par l'exécutif fin 2001. Expression d'une volonté politique elle-même calquée sur une appréciation américaine de l'importance de la menace terroriste et des moyens à mettre en œuvre pour y faire face, l'envoi de troupes en Afghanistan procède, comme nous l'avons démontré, d'un mouvement de solidarité envers les Etats-Unis et de l'affirmation de l'identité d'allié, et non d'une réponse à une menace directe contre les intérêts français. L'émotion suscitée par les attaques du 11 septembre, ainsi que la sécurisation autour du terrorisme ont entraîné Paris dans un conflit qui n'était pas le sien, comme le dira plus tard Lionel Jospin²³²⁵, confirmant ainsi que l'Afghanistan n'avait jamais représenté une menace pour la France. De fait, nombreux sont ceux qui ont depuis souligné l'impréparation de la France, tant sur le plan politique que

²³²⁴ C'est le phénomène de saillance évoqué par Stets et Burke. STETS, BURKE. Identity Theory and Social Identity Theory. *Op. cit.* p. 232.

²³²⁵ JOSPIN. L'Afghanistan, ce n'était pas notre guerre ! *Op. cit.*

militaire, à participer à cette intervention. Participation, fondée selon nous, sur une logique d'adéquation normative de la réaction française aux attentes de l'allié étatsunien et au rôle que Paris considérait être le sien au sein d'une Alliance dont elle avait alors pour ambition de réintégrer officiellement la structure militaire. Le principal enseignement de nos recherches sur ce point est que la France n'était prête ni militairement ni politiquement à se battre en Afghanistan, et qu'en intervenant dans la précipitation, pour des motifs politiques discutables, et sans objectifs clairs, elle a fait le choix d'envoyer se battre des soldats qui n'étaient pas préparés à ce type de confrontations et dont l'équipement n'était pour certains observateurs ni suffisant ni adapté. En d'autres termes, la nation a choisi de sacrifier ses militaires pour une cause qui ne relevait pas de la défense nationale *stricto sensu*.

La controverse sur le maintien des forces française en Afghanistan née après l'embuscade d'Uzbin, tend à prouver cette impréparation. La réaction de la société française comme la lecture des débats parlementaires sur la prolongation de la présence française en 2008, montrent clairement l'absence d'objectifs politique clairs, l'inexistence de stratégie française et le désintérêt de la nation à l'égard du sort des militaires déployés sur le théâtre afghan. A tel point que l'apparent « consensus international et national »²³²⁶ sur la participation de la France aux opérations en Afghanistan s'effondrera en août 2008. La décision de maintien au nom de la solidarité transatlantique, et en dépit de nombreuses réticences au plan national, s'est alors inscrite dans la perspective de la réintégration de la France dans la structure militaire de l'Otan annoncée l'année suivante mais initiée dès la fin des années quatre-vingt.

Ce choix mènera, nous le savons, à 89 morts et plus de 700 blessés physiques dans les rangs français. Le sacrifice des militaires français, s'est alors inscrit dans une logique instrumentale très éloignée de la vision traditionnelle du *pro patria mori*.

5. LE MILITAIRE COMME INSTRUMENT DU POLITIQUE

Cette logique instrumentale a été favorisée par la tradition du domaine réservé qui régit la politique étrangère française depuis les débuts de la V^e République et place l'outil militaire sous le contrôle quasi exclusif du chef de l'Etat. Cet accaparement a abouti à la professionnalisation décidée unilatéralement par le pouvoir politique et ayant eu pour

²³²⁶ BARAT-GINIÉS. *L'engagement militaire français en Afghanistan 2011-2011*. Op. cit., p. 65.

conséquence un renforcement du contrôle civil objectif et un repositionnement des officiers sur un cœur de métier aux limites incertaines alors que la profession voyait son rôle s'étendre bien au-delà de la seule gestion de la violence. En parallèle, le rôle du Parlement dans le processus décisionnel d'emploi des forces françaises a été marginalisé, notamment en raison de l'inadéquation de l'article 35 de la Constitution faisant référence à la responsabilité parlementaire en matière de déclaration de guerre alors même que celle-ci était interdite par la Charte des Nations Unies, et que, comme nous l'avons souligné, le mot guerre n'était plus pertinent pour qualifier les confrontations modernes. Cette marginalisation du Parlement a rendu possible une intervention fondée sur des motifs ne pouvant justifier la prise de risque, très éloignée des intérêts sécuritaires directs de la France, et décidée sans consultation ni de la représentation nationale, ni des citoyens directement. La volonté du Premier ministre, Lionel Jospin, de tenir le Parlement informé et la révision de l'article 35 n'y changeront rien.

Si l'on veut comprendre l'acharnement de la France à maintenir son engagement dans un conflit qui ne la concernait pas initialement, il nous semble important de souligner la logique d'adéquation normative qui a favorisé l'activation par la France d'une identité marquée par le lien historique fort qui l'unit aux Etats-Unis et le rôle qu'elle considère être le sien au sein des communautés atlantique et internationale. A cela s'est par la suite ajoutée la personnalité du Président Sarkozy dont le tropisme proaméricain permettra d'inscrire cet engagement dans la durée. Par conséquent, il apparaît clairement que l'exécutif a instrumentalisé l'outil militaire en Afghanistan à la fois en écartant la représentation nationale du processus décisionnel d'engagement et de maintien des forces, et en utilisant les armées à fins autres que celles de la défense nationale, telles que le maintien de la solidarité transatlantique, le projet de réintégration de l'Otan ou encore les intérêts électoraux. Pour autant, il faut s'abstenir de présenter les officiers comme des victimes du pouvoir politique. Ces derniers ont en effet fait le choix d'inscrire leur comportement dans le conformisme en respectant la tradition d'obéissance et le principe de subordination du militaire au politique.

L'embuscade d'Uzbin ouvrira un débat somme toute marginal sur la participation de la France au conflit en Afghanistan. Le Premier ministre de l'époque, François Fillon, proposera alors qu'un vote ait lieu à l'issue du débat sur la prolongation du mandat des troupes françaises. Bien que la majorité des Français y soient opposés, et en dépit du fait que l'opposition ait voté contre, la France maintiendra ses troupes sur le sol afghan. Elle connaîtra dès lors ses plus lourdes pertes dans l'indifférence la plus totale de la nation.

Il faudra attendre 2012 et la perspective des élections présidentielles pour que le sujet revienne sur le devant de la scène. François Hollande fera alors la promesse d'un retrait anticipé, jugée par ailleurs logiquement intenable, sur laquelle il reviendra une fois élu.

L'instrumentalisation de l'armée française en Afghanistan ce sera finalement déclinée autour de trois objectifs : assurer la solidité du lien transatlantique et soutenir le retour dans la structure militaire intégrée de l'Otan ; renforcer et maintenir l'image de la France dans le monde, notamment dans son rôle au sein de l'Alliance, du CSNU, et de l'UE ; et favoriser les candidats aux élections présidentielles de 2012. Autant d'éléments qui rendent difficile la justification de l'exigence du consentement au sacrifice suprême.

Le discours politique entourant l'intervention a favorisé la logique d'adéquation normative des officiers. En recourant à un vocabulaire savamment choisi, le pouvoir politique a construit un univers symbolique artificiel rendant possible la mort *pro patria* en dépit de toute réserve. Du fait de la légitimité conférée à l'exécutif, le discours présidentiel « instituant », prescriptif et normatif²³²⁷ a favorisé l'application des décisions politiques par les officiers. Le recours au discours formaté officiel par les officiers que nous avons interrogés dans le cadre de nos recherches prouve sans ambiguïté son assimilation. Ce discours a eu en Afghanistan un rôle d'autant plus déterminant qu'il a permis de pallier l'absence de grande cause nationale qui caractérise le contexte post-héroïque des confrontations modernes. En cela il a été un substitut efficace à l'effacement de l'idée de nation et de transcendance légitimant traditionnellement la mort *pro patria*.

Le débat sur l'emploi du mot guerre dans le cas afghan montre, s'il en était besoin, le poids des mots dans cette construction rhétorique. Jusqu'en 2008, le mot guerre a fait l'objet d'un rejet généralisé chez les politiques, rejet permettant de justifier la non-implication de la représentation nationale dans la décision d'intervention et dans la définition de ses objectifs. L'engagement en Afghanistan n'était pas considéré comme une guerre et ne nécessitait donc pas l'approbation du Parlement. Après Uzbine les choses sont devenues plus complexes et le discours sur la « guerre » en Afghanistan a perdu en clarté pour aboutir à des exercices de manipulation communicationnelle visant soit à soutenir soit à s'opposer au maintien des troupes françaises. En aucun cas ce débat n'est sorti de cette polarisation politicienne pour s'élever à des considérations plus consistantes.

²³²⁷ OGER, OLLIVIER-YANIV. Du discours de l'institution aux discours institutionnels. *Op. cit.*.

Les officiers ont, quant à eux, tranché en faveur de l'emploi du mot guerre qui permettait de rendre compte du degré de violence des opérations et de maintenir l'idéalité sacrificielle dans un environnement traditionnel familial. Pourtant, selon nous, le mot guerre était totalement inapproprié dans le cas de l'Afghanistan. Cependant, ce terme à forte teneur émotionnelle a favorisé l'adéquation normative des officiers comme de l'ensemble des militaires.

Très rares sont en effet les officiers qui ont osé remettre en question l'intervention française. Aucun responsable militaire ne s'y est essayé. Tous se sont pliés au principe de subordination et d'obéissance et ont respecté la logique d'adéquation normative au nom de la prééminence du collectif sur l'individuel en temps de « guerre ». Nous l'avons souligné, le mot « guerre » a été l'objet de nombreuses manipulations autorisant la mobilisation d'images et de représentations renvoyant à l'idéal de défense de la patrie menacée par le terrorisme international.

C'est sur la base de ce type d'artifice discursif que le pouvoir politique a récréé un cadre sacré et réarticulé artificiellement le don de soi à la religion civile. La rhétorique manichéenne « bien contre mal », largement employée dans le discours politique et elle-même calquée sur l'opposition « avec ou contre nous » imposée par Washington, est une illustration de cette construction.

6. DU CONSENTEMENT AU SACRIFICE SUPREME A L'INCITATION AU SUICIDE ALTRUISTE INSTITUTIONNALISEE

L'Afghanistan a selon nous fait entrer le sacrifice *pro patria* dans le registre de l'« utopie suicidaire »²³²⁸. Cette utopie, adossée à un discours mobilisant des représentations et des symboles conditionnant des comportements spécifiques, crée un univers de sens artificiel et transforme la lecture de la mort *pro patria* en la rendant plus acceptable. La construction du discours qui lui est associé et son assimilation par les officiers, au point qu'ils en viennent à considérer la mort *pro patria* comme une exigence normale et légitime, nous incite à considérer que le supposé consentement au sacrifice suprême n'est, avec son inclusion dans le SGM de 2005, aujourd'hui rien d'autre qu'une incitation au suicide altruiste institutionnalisée. Au mieux peut-on considérer que l'instrumentalisation des officiers par la nation transforme le sacrifice

²³²⁸ YPERSELE. « Mourir pour la Patrie ». *Op. cit.*, p. 91.

suprême consenti *par* les officiers *pour* la nation, en un sacrifice imposé *par* l'exécutif *aux* officiers. Ce changement survenu dans l'indifférence générale, rend impossible la nécessaire reconnaissance de la mort *pro patria* et disqualifie *de facto* l'exigence du consentement au sacrifice suprême comme norme.

La professionnalisation et la mise à l'écart du Parlement en matière de décision d'emploi des armées, ont contribué à accentuer la séparation entre les armées et la nation. Cette distance a, à son tour, rendu possible le processus de délégation et l'application de la « raison instrumentale »²³²⁹ en matière d'emploi des forces. En Afghanistan, l'éloignement géographique, ainsi que l'absence de menace directe contre la France, sont venus renforcer cette distanciation.

Loin de la simple indifférence bienveillante de Bernard Boëne, la nation a démissionné²³³⁰ face aux questions de défense et fait preuve d'une ignorance méprisante à l'égard de ses militaires. Les citoyens français se sont ainsi déresponsabilisés et ont abandonné leurs droits et devoirs démocratiques aux décideurs politiques et aux militaires professionnels²³³¹. Uzbun aura mis au jour le fossé qui sépare désormais la nation de ses militaires. Dans ce processus de déresponsabilisation la nation a quitté le rituel sacrificiel et a participé passivement à l'institutionnalisation d'une pratique condamnable et présentée comme un acte noble consenti par les militaires eux-mêmes : l'incitation au suicide altruiste.

Notre étude aura ainsi conduit aux constats suivants :

- Le sacrifice suprême est aujourd'hui une pratique inutile maintenue artificiellement par le recours à des schémas de pensée dépassés.
- Le sacrifice est d'autant plus inutile que, privé de son socle religieux et de tout contre-don digne de ce nom, il s'est transformé en suicide altruiste obligatoire.
- La professionnalisation n'a pas offert de nouvel horizon symbolique au sacrifice. Artifice rhétorique, elle vise essentiellement à assurer le contrôle civil objectif des officiers.

²³²⁹ TAYLOR. *Grandeur et misère de la modernité. Op. cit.*

²³³⁰ ARIES. *L'homme devant la mort. 2. Op. cit.* p. 323.

²³³¹ Au moment où nous terminons ce travail, le cas se reproduit en Syrie où l'exécutif a décidé d'intervenir sans demander l'aval du Parlement. GOFFI. *Accordons au Parlement un plus grand rôle dans l'entrée en guerre. Op. cit.*

- Le sacrifice suprême s'inscrit dans un cadre idéal lui-même obsolète dans laquelle la guerre entendue au sens traditionnel n'a plus sa place.
- La démission de la nation en matière de défense et la distance qui la sépare désormais de ses armées, ne permettent plus d'envisager de contrepartie à la mort *pro patria*. En conséquence de quoi le sacrifice ne peut plus être exigé au nom de la nation.
- Enfin, l'évolution des formes de confrontations et les modifications des relations armée-nation invitent à envisager la fin du modèle traditionnel d'armée constituée d'hommes et femmes en uniformes mourant pour la nation.

Au vu de l'ensemble de ces éléments il apparaît clairement que l'ajout de l'exigence du consentement au sacrifice suprême à l'article 1^{er} de la Loi No. 2005-270 du 24 mars 2005 portant statut général des militaires, n'était pas pertinent et que son retrait devrait être considéré.

ANNEXE I

ARTICLES PREMIERS DES SGM DE 1972 ET DE 2005

LOI NO. 72-662 DU 13 JUILLET 1972 STATUT GENERAL DES MILITAIRES (SGM 1972)

Art. 1^{er} - L'armée de la République est au service de la nation. Sa mission est de préparer et d'assurer par la force des armes la défense de la patrie et des intérêts supérieurs de la nation.

L'état militaire exige en toute circonstance discipline, loyalisme et esprit de sacrifice. Les devoirs qu'il comporte et les sujétions qu'il implique méritent le respect des citoyens et la considération de la nation.

Le présent statut assure à ceux qui ont choisi cet état et à ceux qui accomplissent le service militaire dans les conditions prévues par le code du service national les garanties répondant aux obligations particulières imposées par la loi. Il prévoit des compensations aux contraintes et exigences de la vie dans les armées.

LOI NO. 2005-270 DU 24 MARS 2005 PORTANT STATUT GENERAL DES MILITAIRES (SGM 2005)

PREMIERE PARTIE

DISPOSITIONS STATUTAIRES

Article 1^{er}

L'armée de la République est au service de la Nation. Sa mission est de préparer et d'assurer par la force des armes la défense de la patrie et des intérêts supérieurs de la Nation.

L'état militaire exige en toute circonstance esprit de sacrifice, pouvant aller jusqu'au sacrifice suprême, discipline, disponibilité, loyalisme et neutralité. Les devoirs qu'il comporte et les sujétions qu'il implique méritent le respect des citoyens et la considération de la Nation.

Le présent statut assure à ceux qui ont choisi cet état les garanties répondant aux obligations particulières imposées par la loi. Il prévoit des compensations aux contraintes et

exigences de la vie dans les forces armées. Il offre à ceux qui quittent l'état militaire les moyens d'un retour à une activité professionnelle dans la vie civile et assure aux retraités militaires le maintien d'un lien avec l'institution.

Il est institué un Haut Comité d'évaluation de la condition militaire, chargé d'établir un rapport annuel adressé au Président de la République et transmis au Parlement. La composition du Haut Comité d'évaluation de la condition militaire et ses attributions sont fixées par décret.

ANNEXE II

TYPOLOGIE DES SACRIFICES

Les sacrifices se répartissent généralement en sacrifices non-sanglants et sacrifices sanglants. Ces derniers peuvent être séparés en sacrifice animal et sacrifice humain.

Le sacrifice est défini par Henri Hubert et Marcel Mauss comme étant « un acte religieux qui, par la consécration d'une victime, modifie l'état de la personne morale qui l'accomplit ou de certains objets auxquels elle s'intéresse »²³³². Selon Emile Durkheim, le sacrifice est une relation entre le profane et le sacré²³³³, c'est-à-dire entre l'homme et le divin.

Libation : sacrifice non-sanglant consistant à offrir un liquide à un dieu

Oblation : sacrifice concernant essentiellement des dons de produits végétaux. L'oblation renvoie cependant de manière générale à l'action d'offrir quelque chose en sacrifice

Holocauste : offrande d'un animal passée par le feu

Sacrifice propitiatoire : sacrifice visant à apaiser la divinité et à gagner ses faveurs

Sacrifice impétratoire : sacrifice effectué en vue de l'obtention d'une grâce, d'une faveur ou d'un privilège.

Sacrifice expiatoire ou piaculaire : sacrifice ayant pour but de se faire pardonner, d'expié un péché ou la commission d'un acte réprouvé ou de « faire face à une calamité ou, tout simplement, de la rappeler et de la déplorer »²³³⁴.

Sacrifice honorifique ou latreutique : sacrifice dont l'objectif est de reconnaître la souveraineté de la divinité et de lui rendre honneur.

Sacrifice de communion ou communiel : sacrifice consistant à partager un repas avec la divinité

Sacrifice cathartique : sacrifice permettant d'expurger une faute et d'éviter à la communauté de subir les effets de la violence et de les reporter sur un objet de substitution.

²³³² HUBERT, MAUSS. Essai sur la nature et la fonction du sacrifice. *Op. cit.* p. 36.

²³³³ DURKHEIM. La prohibition de l'inceste et ses origines. *Op. cit.* ; DURKHEIM. *Les formes élémentaires de la vie religieuse*. *Op. cit.* ; DURKHEIM. De la définition des phénomènes religieux. *Op. cit.*..

²³³⁴ DURKHEIM. *Les formes élémentaires de la vie religieuse*. *Op. cit.* Livre 3, Chapitre V.

Sacrifice eucharistique ou d'action de grâce ou sacramentel : sacrifice visant à remercier la divinité pour ses bienfaits.

Suicide oblatif : sacrifice consistant à « attenter à sa vie pour sauver ou atteindre une valeur jugée supérieure à la vie personnelle »²³³⁵.

²³³⁵ BAECHLER. *Les suicides. Op. cit.*, p. 594.

ANNEXE III

GRILLE D'ENTRETIEN

QUESTIONS SUR LE PARCOURS

- Quel statut (carrière/contrat), quel recrutement (direct/semi-direct/autre) ?
- Etes-vous issu d'une famille de militaire ?
- Quels sont les facteurs ayant motivé votre engagement ?
- Pouvez-vous m'indiquer quel a été votre parcours dans l'armée ?

QUESTIONS SUR L'EXERCICE DU METIER DES ARMES

- En quoi consiste votre métier ? Quel en est le cœur ? Pensez-vous que militaire est une profession ? Pourquoi ?
- Comment définiriez-vous un militaire ?
- Que pensez-vous des conditions de l'exercice du métier de militaire (de manière générale ; au plan opérationnel) ?
- Pensez-vous qu'elles ont évolué depuis votre entrée en service ? (voire avant, si expérience familiale)
- Si le mot « contrainte » est évoqué : quels types de contraintes identifiez-vous (de manière générale ; au plan opérationnel) ?
- Si le mot « contrainte » n'est pas évoqué : quels sont les avantages et les inconvénients du métier des armes aujourd'hui (au plan opérationnel) ?
- Existe-t-il, selon vous, des contraintes ou des freins à l'exercice du métier des armes (au plan opérationnel) ?
- Quel est selon vous le sens à donner à votre métier ? *Relance* : est-il différent dans votre spécialité, dans votre armée, dans votre arme, dans votre statut ?

QUESTIONS SUR LE SACRIFICE

- Comme percevez-vous l'éventualité de la mort ? Le fait de la donner ou de la recevoir (voir de la faire donner ou recevoir) ? *Relance* : Est-ce une contrainte ou un élément inhérent à votre métier ? Pourquoi ?

- La notion de sacrifice est-elle pour vous un sujet de réflexion (i.e. vous est-elle familière) ? Rarement, souvent, toujours, à quelles (s) occasion(s) particulière(s) ? A quoi vous renvoie-t-elle ?
- Comment définiriez-vous le sacrifice ?
- Avez-vous déjà envisagé l'éventualité du sacrifice dans le cadre de votre métier ? *Relance* : avez-vous déjà été confronté à une situation où le sacrifice s'est avéré devenir une éventualité ?
- Pour quel(s) motif(s) seriez-vous susceptible de consentir au sacrifice de votre vie ? Le cas échéant vous préféreriez dire que vous donnez votre vie ou que vous la perdez ?
- Est-ce un sujet que vous avez évoqué (ou auriez aimé évoquer) lors de (voire avant ou/et après) votre mission en Afghanistan (voire lors d'une autre mission) ?

ANNEXE IV

LISTE DES ENTRETIENS

ARMEE DE TERRE

<i>Date</i>	<i>Durée de l'entretien (min)</i>	<i>Grade</i>	<i>N° de suivi</i>
Oct. 2011	47	Chef de bataillon	OSpAT1
Oct. 2011	72	Colonel	OSbAT2
Nov. 2011	63	Lieutenant-colonel	OSpAT3
Nov. 2011	75	Lieutenant-colonel	OSbAT4
Nov. 2011	36	Colonel	OSbAT5
Jan. 2012	58	Lieutenant-colonel	OSpAT6
Jan. 2012	64	Lieutenant-colonel	OSpAT7
Jan. 2012	82	Chef de bataillon	OSbAT8
Jan. 2012	84	Chef d'escadron	OSbAT9
Jan. 2012	92	Lieutenant	OSbAT10
Jan. 2012	100	Lieutenant	OSbAT11
Fév. 2012	47	Général de brigade	OGAT12
Juin 2012	36	Colonel	OSpAT13
Juil. 2012	68	Lieutenant-colonel	OSpAT14
Sept. 2012	54	Général de brigade	OGAT15
Sept. 2012	90	Capitaine	OSbAT16
Oct. 2012	74	Commandant	OSpAT17
Oct. 2012	72	Général de division	OGAT18
Oct. 2012	69	Général d'armée	OGAT19
Oct. 2012	75	Lieutenant	OSbAT20
Oct. 2012	103	Lieutenant	OSbAT21
Avr. 2013	42	Capitaine	OSpAT22
Juin 2013	77	Lieutenant	OSbAT23
Oct. 2013	62	Capitaine	OSbAT24
Nov. 2013	54	Sous-lieutenant	OSbAT25
Nov.n2013	95	Capitaine	OSpAT26
Nov. 2013	96	Capitaine	OSbAT27
Nov. 2013	67	Capitaine	OSbAT28
Nov. 2013	37	Lieutenant	OSpAT29

Nov. 2013	83	Capitaine	OSpAT30
Nov. 2013	64	Lieutenant	OSbAT31
Moyenne	69		

ARMEE DE L'AIR

<i>Date</i>	<i>Durée de l'entretien (min)</i>	<i>Grade</i>	<i>N° de suivi</i>
Fév. 2011	96	Commandant	OSpAA1
Fév. 2011	48	Commandant	OSpAA2
Oct. 2011	95	Capitaine	OSbAA3
Oct. 2011	55	Commandant	OSpAA4
Oct. 2011	92	Lieutenant	OSbAA5
Déc. 2012	109	Commandant	OSpAA6
Jan. 2013	78	Colonel	OSpAA7
Jan. 2013	57	Colonel	OSpAA7
Jan. 2013	53	Colonel	OSpAA8
Jan. 2013	40	Capitaine	OSbAA9
Mai 2013	55	Général de division	OGAA11
Mai 2013	76	Général de brigade	OGAA12
Juin 2013	94	Lieutenant-colonel	OSpAA13
Juin 2013	106	Capitaine	OSbAA14
Moyenne	75		

MARINE NATIONALE

<i>Date</i>	<i>Durée de l'entretien (min)</i>	<i>Grade</i>	<i>N° de suivi</i>
Fév. 2012	87	Capitaine de frégate	OSpMN1
Fév. 2012	103	Capitaine de vaisseau	OSpMN2
Fév. 2012	47	Lieutenant de vaisseau	OSbMN3
Oct. 2012	75	Capitaine de vaisseau	OSpMN4
Nov. 2013	72	Capitaine de corvette	OSpMN5

Nov. 2013	73	Lieutenant de vaisseau	OSbMN6
Moyenne	76		

INFORMATIONS GENERALES

	<i>Armée de Terre</i>	<i>Marine nationale</i>	<i>Armée de l'Air</i>	Total
Nombre d'entretiens	31	6	14	51
Durée moyenne (min)	69	76	75	73
Durée totale	35h 38 min	7h 37 min	17h 34 min	60h 49 min
Entretiens formels	28	5	11	44
Entretiens informels	2	2	7	11
Entretiens enregistrés	8	1	9	18
Entretiens par téléphone	6	0	5	11
Entretien par visio-conférence	1	0	3	4
Echanges par email	4	0	2	6
Entretiens de calage	5	0	2	7
Officiers généraux	4	0	2	6
Officiers supérieurs	11	4	8	23
Officiers subalterns	16	2	4	22
Officiers féminins	3	0	3	6
Officiers à la retraite	3	0	1	4
Officiers de réserve	1	0	2	3

ANNEXE V

PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS TIRES DES ENTRETIENS

Les entretiens ouverts semi directifs menés dans le cadre de ce travail ne permettent pas un traitement statistique des informations collectées. Ils rendent par ailleurs délicat l'organisation des résultats.

D'autre part, il s'avère qu'il est extrêmement compliqué d'identifier une cohérence dans les entretiens pris dans leur ensemble ou individuellement. Il apparaît en effet que très souvent les officiers ont le plus grand mal à articuler tradition et contingence, discours instituant et opinion personnelle, subordination et contestation, devoir de réserve et liberté de parole, ou encore loyalisme et esprit critique. Ces difficultés expliquent notamment le retour régulier au discours instituant offrant le confort d'éléments de langage facilement mobilisables, perçus comme légitimes et fondés sur l'identité historique et professionnelle de l'officier.

Ainsi lors du traitement des entretiens nous avons été confrontés à une très forte incohérence dans les propos de certains officiers qui ont par ailleurs parfois versé dans la mauvaise foi. Ce constat démontre que les sondages par questions, en leur offrant des options simplifiées et leur évitant de manipuler de la complexité, n'offrent qu'une vue partielle des opinions des officiers et ne rendent pas compte des doutes et des ambiguïtés auxquels ils sont confrontés.

Afin de rendre plus lisibles les résultats de nos entretiens, nous avons fait le choix de les présenter sous sept rubriques : le rapport à la mort, la relation avec le politique, la relation avec la nation, la professionnalisation, la reconnaissance, l'engagement en Afghanistan et les autres enseignements.

LE RAPPORT A LA MORT

Sur les 51 officiers interrogés, 37 (72,5%) ont eu une expérience directe ou indirecte du risque léthal.

Mourir pour la patrie semble normal pour les officiers et le sacrifice fait selon eux « partie du métier ». Cette idée est largement répandue au sein de l'institution comme l'ont montrés les

différents entretiens menés avec des officiers des trois armées. L'ensemble des officiers interrogés considère de prime abord qu'il est normal d'être assujéti au consentement au sacrifice suprême. Lors des entretiens, une réflexion plus approfondie sur le sujet peut survenir plus tard en général lorsque l'officier met en perspective ce qui a pu être dit au cours de l'échange (12 entretiens sur 51, soit dans 23,5% des cas). La sujétion au sacrifice suprême devient alors pour certains moins évidente (10 cas sur les 12, soit 19,6% des officiers interrogés).

Cependant, tous les officiers d'active interrogés ont insisté sur le fait qu'ils ne « consentaient pas à mourir » mais qu'ils acceptaient le risque inhérent au métier des armes, conscients que ce risque pouvait être mortel.

Aucun n'a clairement affiché une quelconque préparation à mourir *pro patria* même si cette idée était parfois évoquée, d'ailleurs, nous semble-t-il, plus par principe et habitude que par conviction. Il s'avère en effet que les officiers n'envisagent que très rarement cette option *a priori*. Si 37 d'entre eux, soit 72,5%, ont souligné avoir abordé le sujet lors de leur formation, notamment initiale, seuls 17 (33,3%) ont affirmé avoir envisagé seuls ou en famille l'éventualité de leur mort. La plupart du temps les interrogations sur le sacrifice surviennent après une expérience vécue directement ou indirectement sur un théâtre d'opération. Sur les 37 personnes ayant eu une expérience directe ou indirecte de risque létal 34, soit 89%, ont questionné *a posteriori* le sens et/ou l'intérêt du consentement au sacrifice. Aucun n'en a questionné le fondement.

Bien qu'ils prétendent pour la plupart (41 cas sur 51, soit 80%) y avoir réfléchi *a posteriori*, les entretiens tendent à montrer que cette réflexion est restée très superficielle et a visé essentiellement à réduire le fossé psychologique entre la culture du service imposant le don de soi et l'absence de sens de ce dernier. La pauvreté ou l'absence de réflexion s'explique selon nous par le fait que l'environnement de l'officier contribue à apporter des réponses *a priori* à l'ensemble des questions qu'il pourrait être amené à se poser, en présentant notamment le consentement au sacrifice comme un acte social normal et à haute valeur morale.

L'idée de mourir au combat n'est pas inhibante, ce qui peut s'expliquer par la pauvreté ou l'absence de réflexion *a priori*, et est souvent considérée comme relevant d'une évidence qui ne mérite même pas que l'on s'interroge à son sujet. Finalement, il s'avère que l'officier n'accepte pas de mourir, mais que tout simplement il ne se pose pas la question de la pertinence du sacrifice.

Dans 17 cas sur 23 (73,9%) le fait de discuter la pertinence du sacrifice suprême suscite l'inquiétude quand ce n'est pas une nette réprobation de la part des officiers supérieurs. Notons au contraire une grande ouverture chez l'ensemble des officiers généraux qui sont par ailleurs beaucoup plus critiques sur le sujet.

Les officiers supérieurs font généralement du sacrifice une sujétion normale du métier des armes liée à la subordination du militaire au politique au nom de la démocratie, les officiers subalternes, sans véritablement le rejeter, s'interrogent sur sa pertinence, sa portée et son utilité.

76% des officiers interrogés, dont la grande majorité se déclarent croyants, considèrent le sacrifice comme un acte religieux ou quasi religieux.

LA RELATION AVEC LE POLITIQUE

La relation officier-politique est fortement marquée par la culture de l'obéissance et de la subordination. Nous avons constaté une forme de résignation, d'acceptation de la situation comme étant normativement établie et culturellement ancrée dans l'identité des officiers, bien que certains d'entre eux finissent par en questionner le bien-fondé. Il apparaît ainsi clairement que la relation de servitude qui lie les officiers au pouvoir politique fait partie intégrante de leur identité.

Lorsque le sujet de la subordination est abordé, une gêne est perceptible : si les officiers interrogés ont largement tendance à débiter l'entretien par des propos très policés conformes à ce qu'ils perçoivent comme étant le discours approprié à leur statut et/ou à leur fonction, ils ont rapidement eu tendance à livrer leurs états d'âme, mais en nuanciant immédiatement après pour revenir à un positionnement plus institutionnel montrant leur difficulté à s'affranchir de leur culture et du conformisme. De fait, ils admettent la subordination comme une contrainte normale de la profession, tout en soulignant les limites mais sans réellement en remettre en question la pertinence.

Nous avons remarqué que les entretiens se sont globalement divisés entre les officiers supérieurs détenteurs d'une position à forte visibilité et les officiers subalternes occupant des fonctions plus opérationnelles, c'est-à-dire plus près du terrain. Les premiers font montre d'une forte propension à délivrer un discours formaté justifiant la relation maître-serviteur présentée comme naturelle et légitime au nom de l'orientation service du métier des armes. Les seconds

sont souvent dans une logique de remise en question, certes timide, du modèle dominant. On note également chez les officiers subalternes, qui s'inscrivent parfois dans une forme de contestation légère, un sentiment de doute assez homogène, tandis que chez les officiers supérieurs le discours s'inscrit soit dans une conviction d'apparat (du fait de la position tenue), soit d'une véritable conviction (notamment chez les officiers de l'armée de Terre), ou soit d'une forme de résignation, non pas entendue comme constat de l'inévitabilité de leur sort, mais comme conformité non discutable aux exigences démocratiques. Enfin, certains officiers subalternes semblent utiliser des techniques de contournement pour réduire la dissonance cognitive. Ainsi, le retour à un discours officiel calibré après avoir émis une critique ou un doute est assez commun.

Les officiers sont finalement globalement convaincus de la légitimité de leur servitude à l'égard du politique. Ils ne s'interrogent généralement pas sur leur identité individuelle et sont convaincus de la légitimité morale des risques létaux attachés à leur profession. La perspective de la mort active donc une identité préconstruite et parfaitement assimilée liée à la subordination au pouvoir politique considéré comme autorité légitime représentant la nation et donc autorisé à exiger la mort *pro patria*.

Cependant certains officiers se sont osés à émettre des réserves ou des critiques, par ailleurs particulièrement lucides, sur le lien de subordination qui les unit à l'autorité politique. Ils sont dans la majorité des cas conscients d'être instrumentalisés par le pouvoir politique. Les termes « pions » et « marionnettes » ont ainsi été utilisés dans 16 des 51 entretiens (31,4%), pour 12 cas sur 16 (75%) par des officiers subalternes pour qualifier cette relation.

LA RELATION AVEC LA NATION

La relation armée-nation s'articule autour de quatre axes principaux : l'absence de reconnaissance nationale pour les sacrifices consentis ; l'ignorance des citoyens française concernant les questions de défense ; le statut de sous-citoyen (déclassement) du militaire qui le sépare du reste de la société ; et le différentiel de valeurs.

Les officiers éprouvent généralement un « sentiment de déclassement » ou d'isolement lié au manque de reconnaissance évoqué plus haut. Ce déclassement est souvent vécu comme une forme de mépris à l'égard des sujétions de l'état militaire. Le sens de l'engagement peut alors perdre de son sens surtout lorsque le sentiment de mépris est exacerbé (5 cas sur 51, soit

9,8%). Nombreux sont ceux qui déplorent ainsi une relation désormais caractérisée par une ignorance préoccupante.

Les officiers que nous avons rencontrés, constatent, dans leur grande majorité, que leurs concitoyens ne se sont pas préoccupés du sort de leurs armées en Afghanistan. Ce constat a été fait par 43 des 51 officiers interrogés (84,3%).

Nombreux sont les officiers avec lesquels nous nous sommes entretenus qui ont, par ailleurs, souligné un « différentiel de valeurs » entre la nation et les militaires (64,7%). Au premier rang de ces différences de valeurs trône celle opposant l'individualisme régnant au sein de la société, au sens de l'intérêt collectif des militaires. Les officiers ont très généralement le sentiment que les valeurs pour lesquelles ils risquent leur vie ne sont pas partagées par l'ensemble de leurs concitoyens, qu'il existe un fort décalage en la matière entre la société civile et la société militaire. Cela étant, cette perception doit être nuancée par le fait qu'il existe chez les officiers une forte propension à distinguer la profession en lui attribuant des traits dont la réalité peut être contestée, comme c'est le cas pour le tropisme collectif.

LA PROFESSIONNALISATION

Aucun des officiers interrogés dans le cadre de ce travail n'a été capable de définir ce qu'est la « profession » d'officier ou de se positionner sur la pertinence d'un tel vocable. Aucun d'entre eux n'a pu non plus opérer une distinction entre les mots « métier » et « profession ».

De fait à la question « quel est votre métier ou votre profession ? » :

- beaucoup répondent en mettant en avant leur statut d'officier (74,5%).
- Seuls 6 officiers sur les 51 interrogés (soit 11,7%) ont proposé « militaire » comme première réponse.
- 9 autres (17,6%) l'ont utilisé comme seconde réponse.
- 4 officiers (7,8%) ont répondu par leur spécialité ou leur arme (dans le cas de l'armée de Terre).
- Certains proposent plusieurs réponses (11,7%, soit 6 cas sur 51).
- En règle générale l'élément mis en avant en premier est, semble-t-il, celui ayant pour l'intéressé la plus grande valeur symbolique, comme « pilote » pour les officiers de l'armée de l'Air.

Quoi qu'il en soit, les officiers sont très perméables au discours sur le professionnalisme qui tend donc à leur faire intégrer le vocabulaire et les codes selon lesquels ils doivent se comporter en fonction des attentes supposées de la population. Le service de la nation est certainement l'élément le plus caractéristique de cette perméabilité.

Enfin, les générations montantes d'officiers semblent divisées entre repli identitaire dans une logique de survie et volonté de s'ouvrir à la société. Lors de nos entretiens, il est apparu des différences assez notables entre les différentes armées :

- l'armée de Terre, profondément traditionaliste, tente d'assurer la pérennité du modèle historique du combattant ;
- les officiers de l'armée de l'Air sont plus réceptifs à l'idée d'une ouverture de la profession vers le monde civil ;
- les marins semblent se placer à la charnière entre ces deux positions : traditionalistes dans leur vision du militaire subordonné au politique, ils ne semblent pas fermés à l'idée d'une plus forte intégration avec le monde civil.

LA RECONNAISSANCE

Les officiers soulignent, voire déplorent, l'absence de reconnaissance des sacrifices (entendus au sens large et incluant entre autres la disponibilité, les contraintes pesant sur la famille, la limitation et l'interdiction de certains droits, ou encore les risques physiques) imposé par la condition militaire : l'ensemble des 51 officiers interrogés a évoqué de manière plus ou moins directe cette absence de reconnaissance. Parmi eux 47, soit 92%, la déplorent.

Cette absence de reconnaissance s'articule autour de deux axes principaux :

- la reconnaissance de la part de la société française collectivement, c'est-à-dire de la nation, et individuellement : les officiers éprouvent ainsi un déni de reconnaissance, voire une forme de mépris à l'égard des sujétions du métier des armes en général et des sacrifices consentis en particulier.
- La reconnaissance de la part du corps politique : les officiers se trouvent en la matière dans une situation de double frustration, puisqu'ils voient à la fois s'évanouir l'ensemble des représentations qui ont contribué à façonner leur

identité au fil des siècles, et qu'ils ne parviennent pas à faire reconnaître une nouvelle identité au pouvoir politique.

L'ENGAGEMENT EN AFGHANISTAN

Le discours officiel de l'exécutif et le vocabulaire employé ont largement été repris par les officiers que nous avons interrogés pour justifier et légitimer l'engagement sur le territoire afghan. Le fanatisme, l'obscurantisme ou encore la barbarie des Talibans et des terroristes, termes que l'on retrouve dans de nombreux discours de l'exécutif, ont ainsi été employés à de nombreuses reprises pour expliquer la participation de la France à cet engagement, en particulier chez les officiers supérieurs. Par ailleurs, seuls 7 officiers se sont détachés du discours officiel faisant du terrorisme une menace contre les intérêts français. 5 officiers subalternes et 2 officiers supérieurs ont ainsi soit affirmé clairement, soit émis l'hypothèse, que le terrorisme était une justification visant à masquer des intérêts plus complexes ou « moins avouables ».

De fait, les objectifs de l'engagement (lutte contre l'obscurantisme, contre la barbarie, menace terroriste contre la démocratie ou encore défense des droits des femmes) énoncés par ces officiers ressemblaient plus à un discours assimilé puis répété par conformisme, qu'au produit d'une véritable réflexion. Ce constat est renforcé par l'incapacité des personnes interrogées à définir les termes ainsi employés, mais également par leur emploi dans des registres très larges et parfois impropres. Ainsi, aucun des 13 officiers ayant utilisé le mot obscurantisme n'a été capable de le définir. D'autre part, les mots « barbare » et « barbarie » ont été employés pour qualifier des actes aussi divers que des pendaisons, l'interdiction d'écouter de la musique, ou encore l'interdiction faite aux femmes d'aller à l'école.

Si certains ont pu mettre en doute la légitimité ou le sens de l'engagement français, nous notons que la plupart des questionnements sont le fait d'officiers subalternes. Les officiers supérieurs se divisent quant à eux entre ceux, la majorité, qui reproduisent en tout ou partie le discours officiel et ceux délivrant un discours résigné, parfois cynique, vis-à-vis de la participation française à cette intervention. Le cynisme est d'ailleurs plus marqué chez les officiers de l'armée de l'Air, en contrepartie la critique, lorsqu'elle est émise, est plus virulente chez les terriens. Des doutes sur les motifs « réels » de l'engagement français ont été parfois

émis, au même titre que des critiques sur l'absence de stratégie globale et le suivisme français par rapport aux Etats-Unis.

Quoi qu'il en soit, le discours instituant, en particulier le discours présidentiel, a été producteur de sens pour les officiers qui voient dans la personne du président de la République l'incarnation de la nation. Ainsi la majorité des officiers (37 sur 51, soit 72,5%) interrogés a souligné le fait que la mission en Afghanistan avait été confiée aux armées par la nation, tout en amalgamant la nation aux décisions de l'exécutif. D'autre part la prégnance du terrorisme dans les entretiens indique la perméabilité des officiers au discours instituant.

Eu égard au discours instituant, il est remarquable que le débat sur la qualification de guerre de l'intervention en Afghanistan a été nettement tranché par les officiers qui auront unanimement opté en sa faveur. Loin des considérations juridiques et politiciennes ils ont tous employé le mot guerre pour qualifier les opérations en Afghanistan au motif de leur haut niveau de violence.

AUTRES ENSEIGNEMENTS

Pour les officiers la défense des intérêts de la nation et de l'intégrité territoriale reste la mission première des armées et justifie les sujétions de l'état militaire dont le sacrifice suprême. Ce sentiment est à l'origine des questionnements sur la pertinence de l'intervention en Afghanistan, à 5 500 km de la France sans que le territoire soit directement menacé. Ainsi, 38 des 51 officiers interrogés (74,5%) ont soulevé cette question de l'intervention sur un territoire lointain, alors que tous ont jugé légitime de se battre jusqu'au sacrifice suprême dans le cas spécifique d'une attaque directe contre le territoire national. Certains ont, conformément au discours instituant, indiqué que la défense de la France devait désormais être envisagée à distance du territoire national (22 sur les 38 officiers concernés, majoritairement des officiers de l'armée de Terre - 13 sur 22).

Les officiers, et en particulier ceux de l'armée de Terre, conservent une vision romantique de la guerre, fondée sur l'honneur le courage et le sens du sacrifice, qui continue d'irriguer leurs perceptions. Cette vision romantique se retrouve dans l'attachement aux valeurs dont nous avons dit qu'elles étaient un point de contention dans la relation entre les officiers et la nation.

La notion d'honneur est, par exemple, particulièrement prégnante chez les officiers qui ont généralement une haute opinion de leur statut. Les officiers ont très majoritairement insisté sur la noblesse du statut fondée sur le respect de l'honneur lui-même attaché à des valeurs (40 cas sur 51, soit 78,4%). Ce constat est plus marqué chez les officiers de l'armée de Terre (27 sur 31, soit 87%) et chez les officiers supérieurs des trois armées (19 sur 23, soit 82,6%).

Les termes loyalisme et loyauté, de manière indifférenciée, sont très souvent utilisés lors des entretiens (formellement évoqué par 31 officiers soit 60,7% d'entre eux). Ils renvoient à la fois à la relation à l'autorité politique et aux supérieurs hiérarchique. Le lien avec les subordonnés est quant à lui caractérisé le plus souvent par l'idée de responsabilité, comme celui avec les officiers de même rang inclus dans la notion de camaraderie. Le loyalisme et la loyauté sont avancés notamment pour justifier les contraintes pesant sur la liberté d'expression et l'autocensure que s'imposent les officiers eux-mêmes lorsqu'il s'agit de discuter les décisions politiques.

L'attachement aux valeurs rend les officiers particulièrement réceptifs au discours valorisant leur identité et leur rôle au service de la nation. Ils le sont d'autant plus qu'ils sont convaincus de la légitimité de l'exécutif à leur confier des missions au nom de la nation, et que ces missions sont confirmés par les autorités militaires, elles-mêmes gratifiées d'une forte légitimité. Ce discours instituant est d'autant plus attirant que, confrontés à une réalité complexe, il offre un refuge confortable aux officiers en proie au doute. L'ancrage dans le discours formaté souligne, selon nous, l'attachement des officiers à la tradition et aux idées rassurantes qu'elle véhicule, notamment en termes de valeurs.

A ce titre, l'armée de l'Air et la Marine ne partagent pas les « doutes métaphysiques » de l'armée de Terre sur le sens de la vocation : les officiers de l'armée de Terre y sont effectivement plus perméables que les officiers de l'armée de l'Air qui présentent un fort tropisme ingénieur et sont marqués par la passion de l'aéronautique, ou les officiers de la Marine nationale, ingénieurs également et focalisés sur leur identité de marins.

32 officiers sur les 51 interrogés (62,7%) ont évoqué l'idée de « cause » attachée notamment à leur vocation et à la potentialité du sacrifice. L'utilisation de cette idée dans le discours politique, mais également par les responsables militaires, a été critiquée à 5 reprises.

La vision idéalisée du métier des armes qui prévaut chez les officiers s'explique notamment par leur fort tropisme historique. C'est notamment la raison pour laquelle certains s'interrogent sur les avancées technologiques et leur impact sur un *ethos* militaire construit par

sédimentation historique. Pour autant, nombreux sont les officiers que nous avons interrogés ayant souligné la spécificité technique de leur métier et l'impact de la technologie dans leur manière de travailler et de penser, que ce soit en termes de formation, d'environnement de travail, ou encore de pratique de leur spécialité, et ce, quelle que soit l'armée d'appartenance. Le recours à des systèmes permettant d'éviter une prise de risque jugée disproportionnée, si ce n'est inutile, eu égard aux motivations et aux objectifs des engagements modernes, n'est pas neutre dans l'évolution de la pensée militaire. De la même manière cette ombre de l'histoire qui plane sur la pensée militaire suscite de profonds questionnements sur l'identité des officiers eu égard à l'apparition de formes de confrontations ne relevant plus du champ des guerres traditionnelles.

SOURCES ET REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

DISCOURS, INTERVENTIONS, ALLOCUTIONS, DEBATS ET AUDITIONS

Audition, commune avec la commission des affaires étrangères, de MM. Bernard Kouchner, ministre des affaires étrangères et européennes et Hervé Morin, ministre de la défense, sur les événements et la situation en Afghanistan, Assemblée nationale treizième législature. Compte-rendu No. 36, Commission de la défense nationale et des forces armées, présidence de M. Bernard Acoyer, 26 août 2008, séance de 15 heures. Disponible à <<http://www.assemblee-nationale.fr/13/cr-cdef/07-08/c0708036.asp>>

AYRAULT, Jean-Marc. Intervention prononcée à l'occasion du débat et vote sur l'autorisation de la prolongation de l'intervention des forces armées en Afghanistan. Assemblée nationale, treizième législature, Deuxième session extraordinaire, Compte-rendu intégral. Première séance du lundi 22 septembre 2008.

BAYLET, Jean-Michel. Intervention à l'occasion du débat et vote sur une demande d'autorisation du Gouvernement sur la prolongation de l'intervention des forces armées en Afghanistan. Sénat, 2^{ème} session extraordinaire de 2007-2008, compte-rendu intégral, séance du lundi 22 septembre 2008.
<http://www.senat.fr/seances/s200804/s20080401/s20080401003.html#Niv1_SOM11>

BOCQUET, Alain. Questions au Gouvernement, Intervention militaire américaine en Afghanistan. Session ordinaire de 2001-2002, 5^{ème} jour de séance, 11^{ème} séance, 2^{ème} séance du mardi 9 octobre 2001, Présidence de M. Raymond Forni. Assemblée nationale, onzième législature. Disponible à <http://www.assemblee-nationale.fr/11/cra/2001-2002/2001100915.asp#P81_6642>

BUREAU, Jean-François. Intervention de M. le délégué à l'information et à la communication et porte-parole du ministère de la Défense, 17 novembre 2005.

BUSH, George W.. Address to the Nation on Operations in Afghanistan. The Treaty Room of the White House, Washington DC, October 7, 2001. In *Selected Speeches of President George W. Bush: 2001-2008*. p. 75. Disponible à <http://georgewbush-whitehouse.archives.gov/infocus/bushrecord/documents/Selected_Speeches_George_W_Bush.pdf>

BUSH, George W.. Allocution du Président des Etats-Unis d'Amérique à la Nation. Congrès des Etats-Unis, Washington DC, 20 septembre 2001. Traduction par le *U.S. Department of State*. Disponible à <http://penelope.uchicago.edu/Thayer/F/Gazetteer/Topics/history/American_and_Military/September_11_War/documents/presidential_speeches/20Sep01*.html>. Version originale : George W. BUSH. Address to the Joint Session of the 107th Congress. United States Capitol, Washington DC, September 20, 2001. In *Selected Speeches of President George W. Bush: 2001-2008*. Disponible à <http://georgewbush-whitehouse.archives.gov/infocus/bushrecord/documents/Selected_Speeches_George_W_Bush.pdf>

CHIRAC, Jacques. Conférence de presse de M. le Président de la République. 6 novembre 2001.

- CHIRAC, Jacques. Conférence de presse du Président de la République. New York, 6 novembre 2001.
- CHIRAC, Jacques. Déclaration de M. le Président de la République, sur l'activité des armées en 2004 en particulier sur les théâtres extérieurs, la construction de la défense européenne et sur l'évolution des structures des armées, Paris le 5 janvier 2005. Disponible à <<http://discours.vie-publique.fr/notices/057000007.html>>
- CHIRAC, Jacques. Déclaration de M. le Président de la République, en réaction aux attentats terroristes contre les Etats-Unis d'Amérique. Faculté des Métiers - Ker Lann. Rennes, 11 septembre 2001.
- CHIRAC, Jacques. Déclaration de M. le Président de la République sur l'intervention militaire de la France en Afghanistan et l'annonce du départ des soldats français en Afghanistan pour participer à une action internationale des secours et d'assistance aux populations. Paris, 16 novembre 2001. Disponible à <<http://discours.vie-publique.fr/notices/017000259.html>>.
- CHIRAC, Jacques. Discours de M. le Président de la République, à l'occasion du bicentenaire de l'Ecole spéciale militaire de Saint-Cyr, Paris, Ecole Militaire, 25 janvier 2002. Disponible à <<http://discours.vie-publique.fr/notices/027000033.html>>
- CHIRAC, Jacques. Discours de M. le Président de la République, à l'occasion de la réception des Ambassadeurs, Palais de l'Elysée, Paris, 28 août 2000.
- CHIRAC, Jacques. Discours de M. le Président de la République, à la nation française. 7 octobre 2001.
- CHIRAC, Jacques. Discours de M. le Président de la République, lors de l'ouverture de la XIII^{ème} Conférence des Ambassadeurs, Palais de l'Elysée, Paris, 29 août 2005.
- CHIRAC, Jacques. Discours du Président de la République sur les opérations militaires américaines en Afghanistan en représailles des attentats terroristes commis par les musulmans intégristes contre New York et Washington et la coopération de la France dans la lutte contre le terrorisme. Paris, 7 octobre 2001.
- CHIRAC, Jacques. Intervention télévisée de M. le Président de la République, sur la professionnalisation de l'armée, la restructuration de l'industrie d'armement et la prochaine suppression du service national, Paris, 22 février 1996.
- CHIRAC, Jacques. Intervention télévisée de M. le Président de la République, sur l'avenir du service national, Palais de l'Elysée, Paris, 28 mai 1996.
- POWELL, Colin L.. Remarks by Secretary of State to Tim Russert. *NBC News*, "Meet the Press", December 16, 2001.
- DESPORTES, Vincent. Débat en séance publique sur la prolongation de l'opération Chammal en Irak - Audition du Général de division (r), Vincent Déportes, professeur associé à Sciences Po Paris. Paris ; 17 décembre 2014.
- DUHAMEL, Philippe. Les systèmes de systèmes du futur. Intervention à l'occasion de la 8^e *Rencontre Aviation Civile Aviation Militaire* « L'Homme et l'aéronautique : regards croisés vers le futur », Direction générale de l'aviation civile, Paris, 4 juin 2014.
- FILLON, François. Déclaration du Gouvernement sur la Prolongation de l'intervention des forces armées en Afghanistan. Sénat, session ordinaire de 2007-2008, compte-rendu intégral, séance du mardi 1^{er} avril 2008. Disponible à <http://www.senat.fr/seances/s200804/s20080401/s20080401003.html#Niv1_SOM11>

FORISSIER, Pierre-François (amiral). Intervention devant les membres de l'Association des Journalistes de Défense, Paris, juin 2011.

François FILLON. Intervention du Premier ministre devant l'Assemblée nationale à l'occasion du débat et vote sur l'autorisation de la prolongation de l'intervention des forces armées en Afghanistan. Assemblée nationale, treizième législature, Deuxième session extraordinaire, Compte-rendu intégral. Première séance du lundi 22 septembre 2008.

GEORGELIN, Jean-Louis (général d'armée). Interview du chef d'état-major des armées. *Europe 1*, « L'interview de Jean-Pierre Elkabbach », 4 juillet 2008. Texte disponible à <<http://www.defense.gouv.fr/ema/le-chef-d-etat-major/archives/interviews-anciens-cema/04-07-08-interview-du-cema-sur-europe-1>>

GEORGELIN, Jean-Louis (général). Audition, commune avec la commission des affaires étrangères du chef d'état-major des armées, sur les événements et la situation en Afghanistan. Assemblée nationale, Commission de la défense nationale et des forces armées, Mercredi 10 septembre 2008, Séance de 10 heures, Compte rendu No. 37. Disponible à <<http://www.assemblee-nationale.fr/13/pdf/cr-cdef/07-08/c0708037.pdf>>

GUILLAUD, Edouard (amiral). Allocution du chef d'état-major des armées, à l'Institut des hautes études de la Défense nationale, le 20 mai 2011. Disponible à <<http://www.defense.gouv.fr/ema/le-chef-d-etat-major/archives/discours-anciens-cema/allocution-du-cema-a-l-ihedn>>

GUILLAUD, Édouard (amiral). Audition du chef d'état-major des armées, Assemblée nationale, quatorzième législature. Compte-rendu No. 4, Commission de la défense nationale et des forces armées, présidence de Madame Patricia Adam, 11 juillet 2012, séance de 9 heures 30.

HOLLANDE, François. Conférence de presse conjointe de M. le Président de la République, et de M. Hamid Karzai, Président de la République Islamique d'Afghanistan, sur les relations franco-afghanes et sur le retrait des troupes françaises d'Afghanistan, à Kaboul (Afghanistan) le 25 mai 2012. Disponible à <<http://discours.vie-publique.fr/notices/127001002.html>>

HOLLANDE, François. Déclaration du premier secrétaire du Parti socialiste, sur le dépôt d'une motion de censure du PS contre la décision présidentielle de retour de la France au sein de l'OTAN, et le renforcement des troupes françaises en Afghanistan, à l'Assemblée nationale le 8 avril 2008. Disponible à <<http://discours.vie-publique.fr/texte/083001094.html>>

HOLLANDE, François. Discours sur la Défense nationale, Paris, 11 mars 2012.

HOLLANDE, François. Intervention de M. le Président de la République. *France Inter*, Paris, 5 janvier 2015.

HOLLANDE, François. Vœux de M. le Président de la République aux Armées et aux Anciens combattants, au 12e Régiment de cuirassiers, Olivet, Loiret (45), 9 janvier 2013.

JOSPIN, Lionel. Déclaration du gouvernement *relative à la **situation consécutive aux attentats*** perpétrés le **11 septembre 2001** aux **Etats-Unis d'Amérique** faite par le Premier ministre à l'Assemblée nationale. Paris, 03 octobre 2001. Disponible à <<http://www.assemblee-nationale.fr/dg/dg3297.asp>>

JOSPIN, Lionel. Déclaration du gouvernement *sur la **situation** en **Afghanistan*** faite par le Premier ministre à l'Assemblée nationale. Paris, 21 novembre 2001. <<http://www.assemblee-nationale.fr/dg/dg3402.asp>>

JOSPIN, Lionel. Déclaration du Premier ministre à propos des attentats terroristes qui viennent de frapper les Etats-Unis. Paris : Hôtel de Matignon, 11 septembre 2001.

JOSPIN, Lionel. Déclaration du Premier ministre en réponse à des questions sur la position et l'action de la France après les attentats perpétrés aux Etats-Unis le 11 septembre et sur la situation internationale, au Sénat. Paris, le 10 octobre 2001. Disponible à <<http://www.senat.fr/seances/s200110/s20011010/sc20011010003.html>>

JOSPIN, Lionel. Déclaration du Premier ministre en réponse à des questions sur la riposte des Etats-Unis et les frappes militaires en Afghanistan, à l'Assemblée nationale. Paris, le 9 octobre 2001. Disponible à <<http://discours.vie-publique.fr/notices/013002844.html>>

JOSPIN, Lionel. Déclaration du Premier ministre en réponse à une question sur la participation française aux opérations militaires en Afghanistan, à l'Assemblée nationale. Paris, le 12 décembre 2001. Disponible à <<http://discours.vie-publique.fr/notices/013003667.html>>

JOSPIN, Lionel. Déclaration du Premier ministre en réponse à une question sur les opérations militaires en Afghanistan, à l'Assemblée nationale. Paris, le 6 novembre 2001. Disponible à <<http://discours.vie-publique.fr/notices/013003191.html>>

JOSPIN, Lionel. Déclaration du Premier ministre sur la situation en Afghanistan et la lutte contre le terrorisme, à l'Assemblée nationale. Paris, 21 novembre 2001. Disponible à <<http://discours.vie-publique.fr/notices/013003371.html>>.

JUPPE, Alain. Allocution du ministre de la Défense prononcée à l'occasion du baptême de la 18^e promotion du Collège interarmées de défense, Paris, 20 janvier 2011.

JUPPE, Alain. Discours du ministre de la Défense devant les soldats français. Kandahar, Afghanistan, 25 décembre 2010.

LONGUET, Gérard. Déclaration faite à l'Agence France Presse, le 11 mars 2012.

MAMERE, Noël. Intervention prononcée au nom des députés Communistes, Verts et Outre-mer, à l'occasion du débat et vote sur l'autorisation de la prolongation de l'intervention des forces armées en Afghanistan. Assemblée nationale, treizième législature, Deuxième session extraordinaire, Compte-rendu intégral. Première séance du lundi 22 septembre 2008.

Motion de censure. Assemblée nationale, treizième législature, session ordinaire 2007-2008, compte-rendu intégral, deuxième séance du mardi 8 avril 2008. Disponible à <http://www.assemblee-nationale.fr/13/cri/2007-2008/20080136.asp#INTER_0>

OBAMA, Barack (Senator). Remarks at the Summit on Confronting New Threats. Purdue University, West Lafayette, IN. July 16, 2008. Transcription disponible à <<http://www.cfr.org/elections/barack-obamas-speech-university-purdue/p16807>>

OBAMA, Barack. Remarks by the President in Address to the Nation on the Way Forward in Afghanistan and Pakistan. The White House, Washington, DC. December 1st, 2009. Disponible à <<https://www.whitehouse.gov/the-press-office/remarks-president-address-nation-way-forward-afghanistan-and-pakistan>>

OBAMA, Barack. Remarks by the President on the Way Forward in Afghanistan and Pakistan. The White House, Washington, DC. June 22, 2011. Disponible à <<https://www.whitehouse.gov/the-press-office/2011/06/22/remarks-president-way-forward-afghanistan>>

- POINCARE, Raymond. Communication d'un message de M. le Président de la République par M. René Viviani, Président du Conseil. Chambre des députés, 11^e législature, séance du mardi 4 août 1914. Disponible à <www.assemblee-nationale.fr/histoire/guerre_14-18:seance_4aout1914.ASP>
- RAVEL, Luc (Monseigneur). Hommage national à nos camarades tombés en Afghanistan. Homélie de l'évêque aux armées pour le retour des corps des 7 militaires morts en Afghanistan. Hôtel national des Invalides, Paris le 19 juillet 2011.
- ROHAN, Josselin (de). Intervention à l'occasion du débat et vote sur une demande d'autorisation du Gouvernement sur la prolongation de l'intervention des forces armées en Afghanistan. Sénat, 2^{ème} session extraordinaire de 2007-2008, compte-rendu intégral, séance du lundi 22 septembre 2008. Disponible à <http://www.senat.fr/seances/s200804/s20080401/s20080401003.html#Niv1_SOM11>
- SARKOZY, Nicolas. Conférence de presse conjointe de M. le Président de la République, et Mme Angela Merkel, Chancelière de la République fédérale d'Allemagne, sur la proposition d'organiser le futur sommet de l'OTAN à la frontière franco-allemande, l'envoi de militaires français supplémentaires en Afghanistan et sur l'élargissement de l'Alliance atlantique à d'anciens Pays de l'Est. Bucarest, Roumanie. 3 avril 2008. Disponible à <<http://discours.vie-publique.fr/notices/087001098.html>>
- SARKOZY, Nicolas. Conférence de presse conjointe de M. le Président de la République, et Barack Obama, candidat démocrate à la présidence des Etats-Unis d'Amérique, sur les relations franco-américaines. Paris le 25 juillet 2008. Disponible à <<http://discours.vie-publique.fr/texte/087002424.html>>
- SARKOZY, Nicolas. Déclaration de M. le Président de la République, en hommage aux dix soldats français morts en Afghanistan. Hôtel national des Invalides, Paris le 21 août 2008. Disponible à <<http://discours.vie-publique.fr/texte/087002582.html>>
- SARKOZY, Nicolas. Déclaration de M. le Président de la République, sur la présence militaire française en Afghanistan. Base avancée de Tora, Afghanistan, le 12 juillet 2011. Disponible à <<http://discours.vie-publique.fr/notices/117001696.html>>
- SARKOZY, Nicolas. Discours de M. le Président de la République devant le Parlement britannique. Palais de Westminster, Londres. 26 mars 2008. Disponible à <http://www.amisdenicolassarkozy.fr/sites/default/files/discours/discours_devant_le_parlement_britannique.pdf>
- SARKOZY, Nicolas. Discours de M. le Président de la République française devant le Congrès des Etats-Unis d'Amérique. Washington, DC, 7 novembre 2007. Disponible à <<http://www.voltairenet.org/article152875.html>>
- SARKOZY, Nicolas. Discours de M. le Président de la République, à la XIX^e conférence des Ambassadeurs de France, Palais de l'Elysée, Paris, 31 août 2011.
- SARKOZY, Nicolas. Discours de M. le Président de la République, à la XV^{ème} conférence des Ambassadeurs, Palais de l'Elysée, Paris, 27 août 2007.
- SARKOZY, Nicolas. Discours de M. le Président de la République, à la XVI^{ème} conférence des Ambassadeurs, Palais de l'Elysée, Paris, 27 août 2008.
- SARKOZY, Nicolas. Discours de M. le Président de la République, lors de la prise d'arme d'automne. Hôtel national des Invalides, Paris, 30 novembre 2009.

- SARKOZY, Nicolas. Discours de M. le Président de la République, lors de l'hommage aux soldats tombés en Afghanistan. Hôtel national des Invalides, Paris, 14 juin 2012. Disponible à <<http://www.ambafrance-uk.org/Quatre-soldats-francais-trouvent>>
- SARKOZY, Nicolas. Discours de M. le Président de la République, lors de la cérémonie d'hommage national aux soldats morts en Afghanistan. Cours d'honneur de l'Hôtel national des Invalides, Paris, 19 juillet 2011.
- SARKOZY, Nicolas. Discours prononcé à l'occasion du congrès de l'UMP. Parc des expositions de la porte de Versailles, Paris. 14 janvier 2007. Disponible à <http://medias.lemonde.fr/mmpub/edt/doc/20070114/855274_discourscongr14janv19.pdf>
- SARKOZY, Nicolas. Intervention lors de l'émission *A vous de juger*, sur France 2 le 26 avril 2007.
- SARKOZY, Nicolas. Rencontre de M. le Président de la République avec la presse étrangère. Palais de l'Élysée, Paris. 5 juin 2007.
- SARKOZY, Nicolas. Vœux de M. le Président de la République au corps diplomatique. Paris, 20 janvier 2012.
- TEISSIER, Guy. Intervention à l'occasion du débat et vote sur l'autorisation de la prolongation de l'intervention des forces armées en Afghanistan. Assemblée nationale, treizième législature, Deuxième session extraordinaire, Compte-rendu intégral. Première séance du lundi 22 septembre 2008.
- VALLS, Manuel. Discours du Premier ministre, à l'Assemblée nationale en hommage aux victimes des attentats. Paris, 13 janvier 2015. Disponible à <<http://www.gouvernement.fr/partage/3118-seance-speciale-d-hommage-aux-victimes-des-attentats-allocation-de-manuel-valls-premier-ministre>>
- VILLEPIN Dominique (de). Déclaration de politique générale du Premier ministre, sur la politique de l'emploi, la justice sociale et sur la décision du gouvernement de procéder par voie d'ordonnances, Assemblée nationale, Paris, 8 juin 2005. Disponible à <<http://discours.vie-publique.fr/notices/053001794.html>>

ENTRETIENS

- BACHELET, Jean-René (général). On n'est jamais vraiment préparé à la réalité de la mort. Entretien recueilli par Denis Peiron, *La Croix*, 22 août 2008.
- BLIER, Jean-Michel. L'officier et le politique. Entretien avec François Fillon, Président du Conseil régional des Pays de Loire. *Les Cahiers de Générations*, No. 8, « Révolution aux Armées ? Les Nouveaux Officiers », 2001. p. 81-84.
- BUIL, Jean-François. Réaction de Jean-François Buil, père du sergent Damien Buil, mort au combat en Afghanistan en 2008. *France Info*, 31 décembre 2014. Disponible à <<http://www.franceinfo.fr/actu/monde/article/afghanistan-tous-ces-soldats-sont-morts-pour-rien-jean-francois-buil-625441>>
- CAFFARO, Stéphane (lieutenant-colonel). Gueules cassées : « Blessé de guerre en Afghanistan, j'attends que la société française me reconnaisse enfin comme tel... ». Propos recueillis par Romain Mielcarek. Entretien accordé au site d'information en ligne *Atlantico*. 28 novembre 2011. Disponible à

- <<http://www.atlantico.fr/decryptage/afghanistan-guerre-statut-blesse-pour-france-colonel-stephane-caffaro-21eme-rima-231380.html>>
- DESSPORTES, Vincent. Entretien accordée à *France Info* en partenariat avec *Rue89*, « Parlons net ! », 17 octobre 2010.
- DESSPORTES, Vincent. On ne peut pas faire la guerre contre le moral des soldats. Entretien avec le Général Vincent Desportes, directeur du Collège Interarmées de Défense (CID). Propos recueillis par Nathalie Guibert. *Le Monde*, 2 juillet 2010. Disponible à <<http://www.cawa.fr/on-ne-peut-pas-faire-la-guerre-contre-le-moral-des-soldats>>
- DESSPORTES, Vincent. *Small Wars Journal Interview* by Judah Grunstein. August 31, 2008. Disponible à <<http://smallwarsjournal.com/jrnl/art/swj-interview-general-vincent-desportes>>
- GUILLAUD, Edouard (amiral). Aujourd'hui, l'armée présente des fragilités. Entretien du chef d'état-major des armées accordé à *L'Express*, 07 novembre 2012. p. 72-73.
- GUILLAUD, Edouard. Entretien accordé à Jean-Pierre Elkabbach. *Europe1*, 2 juillet 2010. Disponible à <<http://www.europe1.fr/mediacenter/emissions/l-interview-de-jean-pierre-elkabbach/videos/guillaud-denonce-la-faute-d-un-general-227222>>
- HOLLANDE, François. Entretien accordé à RMC et BFM-TV. Paris, 28 novembre 2011.
- JOSPIN, Lionel. Entretien accordé à Jean-Michel Apathie. *RTL*, 2 avril 2008. Disponible à <<http://www.rtl.fr/actu/politique/afghanistan-lionel-jospin-repond-a-francois-fillon-sur-rtl-80370>>
- JOSPIN, Lionel. L'Afghanistan, ce n'était pas notre guerre ! Entretien accordé par le Premier ministre au *Nouvel Observateur*, 07 septembre 2011. Disponible à <<http://globe.blogs.nouvelobs.com/archive/2011/09/07/jospin-l-afghanistan-ce-n-etait-pas-notre-guerre.html>>
- JOXE, Alain. Mourir pour quoi ? Entretien accordé avec Bernard Thorette à Yann Mens. *Alternatives Internationales*, Vol. 12, No. 53, 2011. p. 57.
- LE DRIAN, Jean-Yves. Invité du Grand rendez-vous Europe 1 - i>Télé - Le Parisien - Aujourd'hui en France. 19 mai 2013.
- LE PAHUN, Joël. « Des manquements dans la chaîne de commandement ». Entretien accordé au journal *Le Parisien*, 29 octobre 2009. Disponible à <<http://www.leparisien.fr/politique/des-manquements-dans-la-chaine-de-commandement-29-10-2009-691820.php>>
- LEBAUBE, Alain, JACOB-DUVERNET, Luc. Quelle parole à l'armée ? Entretien avec Alain Richard, Ministre de la Défense. *Les Cahiers de Générations*, No. 8, « Révolution aux Armées ? Les Nouveaux Officiers », 2001. p. 93-99.
- LELLOUCHE, Pierre. Entretien accordé au journal *Le Monde*, 13 septembre 2008. Disponible à <http://www.lemonde.fr/asiе-pacifique/article/2008/09/13/pierre-lellouche-c-est-une-guerre-pas-une-operation-de-police_1094859_3216.html>
- « Marque employeur, l'approche de l'Armée de Terre », entretien avec le Colonel Conegero, en charge de la communication de recrutement de l'armée de Terre et plus particulièrement de la promotion de la marque employeur armée de terre, 14 mars 2013. Disponible à <<http://www.modesrh.com/index.php/post/2013/03/12/Марque-employeur-l-approche-de-l-armee-Terre>>

- MINGASSON, Nicolas. L'enfer du devoir : « Les soldats français en Afghanistan sont frustrés que personne ne s'intéresse à eux ». Entretien accordé au site d'information en ligne *Atlantico*. Propos recueillis par Romain Mielcarek. 14 avril 2012. Disponible à <<http://www.atlantico.fr/decryptage/soldats-francais-en-afghanistan-sont-frustres-que-personne-ne-interesse-eux-nicolas-mingasson-330996.html>>
- MINGASSON, Nicolas. Nicolas Mingasson lève le voile sur la vie des soldats français en Afghanistan. Entretien accordée au magazine *Photographie.com*. Propos recueillis par Roxana Traista. Disponible à <<http://www.photographie.com/news/nicolas-mingasson-leve-le-voile-sur-la-vie-des-soldats-francais-en-afghanistan>>
- MORIN, Hervé. Entretien accordé à *RMC et BFM-TV*, 7 juillet 2010.
- SARKOZY, Nicolas. Entretien accordé à Arlette Chabot et Gilles Leclerc. *France 2* « A vous de juger », 26 avril 2007. Disponible à <<http://discours.vie-publique.fr/notices/073001620.html>>
- SARKOZY, Nicolas. Entretien accordé à Patrick Poivre d'Arvor, David Pujadas, Véronique Auger, Yves Calvi et Vincent Hervouët. *TF1 et France 2*. Palais de l'Élysée, Paris, 24 avril 2008.
- STOLLSTEINER, Michel (général). Entretien accordé à la presse. Kaboul, Afghanistan, 24 août 2008.
- THORETTE, Bernard (général). Mourir pour quoi ? Entretien accordé avec Alain Joxe à Yann Mens. *Alternatives Internationales*, Vol. 12, No. 53, 2011. p. 57.

MONOGRAPHIES

- ABRAHAMSSON, Bengt. *Military Professionalization and Political Power*. Beverly Hills, CA-London: Sage Publications, 1972. 184 p.
- ADLER, Emanuel, BARNETT, Michael. *Security Communities*. Cambridge, UK: Cambridge University Press, 2000 [1998]. 462 p.
- ALEXANDRE, Laurent. *La mort de la mort : comment la technomédecine va bouleverser l'humanité*. Paris : Jean-Claude Lattès. 2011. 452 p.
- ANDERSON, Benedict. *Imagined Communities: Reflections on the Origin and Spread of Nationalism*. London: Verso, 1983. 160 p.
- APPIAH, Kwame Anthony. *Cosmopolitanism: Ethics in a World of Strangers*. New York, NY: W. W. Norton & Company, 2010. 283 p.
- ARDANT DU PICQ, Charles (colonel). *Etudes sur le combat*. Paris : Librairie Hachette et C^{ie} – Librairie J. Dumaine, 1880. 296 p.
- ARIES, Philippe. *L'homme devant la mort. 1. Le temps des gisants*. Paris : Editions du Seuil, 1977. 319 p.
- ARIES, Philippe. *L'homme devant la mort. 2. La mort ensauvagée*. Paris : Editions du Seuil, 1977. 349 p.
- ARON, Raymond. *Clausewitz : Philosopher of War*. Translated by Christine Booker and Norman Stone. New York, NY: Simon & Schuster, 1986. 418 p.

- AUDOUIN-ROUZEAU, Stéphane, BECKER, Annette. *14-18, retrouver la guerre*. Paris : Gallimard, 2000. 280 p.
- AUSTIN, John L.. *How to Do things with Words. The William James Lectures delivered at Harvard University in 1955*. Oxford, UK: Oxford University Press, 1962. 167 p.
- BACHELET, Jean-René (général). *Pour une éthique du métier des armes : vaincre la violence*. Paris : Vuibert, 2006. 184 p.
- BAECHLER, Jean. *Les suicides*. Paris : Calmann-Lévy, 1975. 653 p.
- BARAT-GINIÉS, Oriane. *L'engagement français en Afghanistan 2001-2011 : quels engagements militaires pour quelles ambitions politiques ?* Paris : l'Harmattan, 2011. 166 p.
- BARRAL, Pierre. *Pouvoir civil et commandement militaire. Du roi connétable aux leaders du 20^e siècle*. Paris : Les Presses de Sciences-Po, 2005. 258 p.
- BARREAU, Jean-Claude, DUFOURQ, Jean, TEULON, Frédéric. *Paroles d'officiers*. Paris : Fayard, 2010. 269 p.
- BARTHE, Nicolas. *Engagé*. Paris: Grasset, 2011. 264 p.
- BATAILLE, Georges. *Théorie de la religion*. Paris: Gallimard, 1973 [1948]. 160 p.
- BATESON, Gregory. *Steps to an Ecology of Mind: Collected Essays in Anthropology, Psychiatry, Evolution, and Epistemology*. Northvale, NJ: Jason Aronson Inc., 1972. 542 p.
- BECKER, Howard S.. *Sociological Work: Method and Substance*. Chicago, IL: Aldine Publishing Co., 1970. 358 p.
- BECKER, Jean-Jacques. *Comment les Français sont entrés dans la guerre*. Paris : Presses de Sciences Po, 1977. 637 p.
- BECKER, Jean-Jacques. *Les Français dans la grande guerre*. Paris : Robert Laffont, 1980. 317 p.
- BELL, Colleen. *The Freedom of Security: Governing Canada in the Age of Counter-Terrorism*. Vancouver BC: University of British Columbia Press, 2011. 216 p.
- BELLAH, Robert N.. *Beyond belief: essays on religion in a post-traditionalist World*. Berkeley, CA : University of California Press, 1991. 329 p.
- BENBOW, Tim. *The Magic Bullet? Understanding the Revolution in Military Affairs*. London: Brassey's, 2004. 240 p.
- BENTEGEAT, Henri (général). *Aimer l'armée : une passion à partager*. Paris : Editions Du Mesnil, 2012. 159 p.
- BERGER, Peter L., LUCKMANN, Thomas. *La construction sociale de la réalité*. Paris : Armand Colin, 2006 [1966]. 357 p.
- BERTING, Jan. *De technologische factor: een sociaal-wetenschappelijke analyse*. De Lier: Academisch Broeken Centrum, 1992. 311 p.
- BLUMER, Herbert. *Symbolic Interactionism: Perspective and Method*. Englewood Cliffs, NJ: Prentice Hall, 1969. 218 p.
- BONAPARTE, Napoléon. *Maximes de guerre et pensées de Napoléon I^{er}*. Paris : Librairie militaire, J. Dumaine ; libraire et éditeur de l'Empereur, 5^e édition revue et augmentée, 1863. 320 p.

- BONNEMAISON, Eric (général). *Toi, ce futur officier*. Paris : Economica, 3^e édition, 2012. 325 p.
- BOWMAN, James. *Honor: A History*. New York, NY: Encounter Books, 2006. 382 p.
- BRECHON, Pierre, GONTHIER, Frédéric (dir.). *Atlas des Européens : valeurs communes et différences nationales*. Paris : Armand Colin, 2015. 128 p.
- BRETON, Philippe. *La parole manipulée*. Paris : La Découverte, 2000. 220 p.
- BRUNO, G. (Augustine Fouillée). *Le tour de France par deux enfants*. Paris : Belin, 1877. 336 p.
- BURKE, Peter J., STETS, Jan E.. *Identity Theory*. Oxford, NY: Oxford University Press, 2009. 272 p.
- BURKERT, Walter. *Creation of the Sacred: Tracks of Biology in Early Religions*. Cambridge, MA: Harvard University Press, 1998.
- BURKERT, Walter. *Homo Necans. The Anthropology of Ancient Greek Sacrificial Ritual and Myth*. Translated by Peter Bing. Berkeley, CA: University of California Press, 1983 [1972].
- BUZAN, Barry, WÆVER, Ole, WILDE, Jaap (de). *Security: A New Framework for Analysis*. Boulder, CO: Lynne Rienner, 1998. 240 p.
- BUZAN, Barry. *People, States and Fear: An Agenda for International Security Studies in the Post-Cold War Era*. New York, NY: Harvester Wheatsheaf, 2nd edition, 1991 [1983]. 393 p.
- CAPDEVILA, Luc, VOLDMAN, Danièle. *Nos morts. Les sociétés occidentales face aux tués de la guerre*. Paris : Payot & Rivages, 2002. 286 p.
- CAPEFIGUE, Jean-Baptiste Honoré Raymond. *L'Europe pendant le consulat et l'empire de Napoléon*. Paris : Pitois-Levrault et C^{ie}, Tome troisième, 1840. 436 p.
- CARR-SAUNDERS, Alexander M., WILSON, Paul A.. *The Professions*. London: Franck Cass & Co. Ltd., 1964 [1933]. 536 p.
- CHAMAYOU, Grégoire. *Théorie du drone*. Paris : La Fabrique éditions, 2013. 368 p.
- CHANTEBOUT, Bernard. *L'organisation générale de la Défense nationale en France depuis la fin de la seconde guerre mondiale*. Paris : Librairie générale de droit et de jurisprudence, 1967. 500 p.
- CLAUSEWITZ, Carl (von). *De la guerre*. Traduction par Denise Naville. Paris : les Editions de Minuit, 1955. 757 p.
- CLAVANDIER, Gaëlle. *Sociologie de la mort : vivre et mourir dans la société contemporaine*. Paris : Armand Colin, 2009. 247 p.
- COHEN, Samy. *La défaite des généraux : le pouvoir politique et l'armée sous la V^e République*. Paris : Fayard, 1994. 276 p.
- COLONOMOS, Ariel. *La politique des oracles : raconter le futur aujourd'hui*. Paris : Albin Michel, 2014. 304 p.
- COMTE-SPONVILLE, André. *Petit traité des grandes vertus*. Paris : Presses Universitaires de France, 1995. 391 p.
- CONTAMINE, Henry. *La Revanche 1871-1914*. Paris : Berger Levrault, 1957. 280 p.

- CONTE, Philippe. *Afghanistan, guerre lointaine ?* Paris : L'Harmattan, 2011. 127 p.
- CREPIN, Annie. *Histoire de la conscription*. Paris : Gallimard, 2009. 528 p.
- CREVELD (van), Martin. *Technology and War: From 2000 B.C. to the Present*. New York, NY: The Free Press, 1989. 342 p.
- CREVELD (van), Martin. *The Transformation of War*. New York, NY: The Free Press, 1991. 254 p.
- CRISTI, Marcela. *From Civil to Political religion: The Intersection of Culture, Religion and Politics*. Waterloo, ON: Wilfrid Laurier University Press, 2001. 300 p.
- DALISSON, Rémi. *11 Novembre : Du Souvenir à la Mémoire*. Paris : Armand Colin, 2013. 312 p.
- DAVID, Charles-Philippe. *La guerre et la paix : Approches contemporaines de la sécurité et de la stratégie*. Paris : Presses de Sciences Po, 2000. 524 p.
- DESMONS, Eric. *Mourir pour la patrie ?* Paris : Presses Universitaires de France, 2001. 112 p.
- DESTREMAU, Christian, HELIE, Jérôme. *Les militaires. Etre officier aujourd'hui*. Paris : Olivier Orban, 1990. 321 p.
- DORRONSORO, Gilles. *Revolution Unending: Afghanistan, 1979 to the Present*. Translated from French by John King. New York, NY: Columbia University Press, 2005. 385 p.
- DUBAR, Claude, TRIPIER, Pierre. *Sociologie des professions*. Paris : Armand Colin, 1998. 279 p.
- DUMOUCHEL, Paul. *Le sacrifice inutile : essai sur la violence politique*. Paris : Flammarion, 2011. 322 p.
- DUNLOP, John T.. *Industrial Relations Systems*. New York, NY: Henry Holt and Company, 1958. 412 p.
- DURANDIN, Catherine. *Le déclin de l'armée française*. Paris : François Bourin éditeur, 2013. 265 p.
- DURKHEIM, Emile. Définition du fait moral. Québec, QC : Les classiques des sciences sociales. Document produit en version numérique par Jean-Marie Tremblay. Extrait de l'« introduction » de l'ouvrage *De la division du travail social*. Paris : Félix Alcan, 1893. p. 4 à 39. Texte reproduit in Emile Durkheim. *Textes. 2. Religion, morale, anomie*. Paris : Les Editions de Minuit, 1975. p. 257-288. Disponible à http://classiques.uqac.ca/classiques/Durkheim_emile/textes_2/textes_2_09/definition_fait_moral.pdf
- DURKHEIM, Emile. *Education et sociologie*. Paris : Félix Alcan, 1922. 162 p.
- DURKHEIM, Emile. *L'éducation morale*. Paris : Presses universitaires de France, 1974. 242 p.
- DURKHEIM, Emile. *Les formes élémentaires de la vie religieuse. Le système totémique en Australie*. Paris : Librairie Félix Alcan, 1912. 647 p.
- ELIADE, Mircea. *Traité d'histoire des religions*. Paris : Payot, 1977 [1949]. 390 p.
- ELIAS, Norbert. *La solitude des mourants, suivi de vieillir et mourir*. Traduit de l'allemand par Sybille Muller. Paris : Christian Bourgois, 1998 [1982]. 119 p.

- EPAMINONDAS. *Un béotien au pays des insoumis : carnet de campagne en Afghanistan*. Paris : Mon Petit Editeur, 2015. 170 p.
- FEENBERG, Andrew. *(Re)penser la technique: vers une technologie démocratique*. Traduction d'Anne-Marie Dibon. Paris: La Découverte/M.A.U.S.S., 2004. 240 p.
- FEENBERG, Andrew. *Transforming Technology: A Critical Theory Revisited*. Oxford, NY: Oxford University Press, 2002. 218 p.
- FERRO, Marc. *Le livre noir du colonialisme : XVIe - XXIe siècle, de l'extermination à la repentance*. Paris : Robert Laffont, 2003. 843 p.
- FERRY, Luc. *L'homme-Dieu ou le sens de la vie*. Paris : Grasset, 1996. 250 p.
- FINNEMORE, Martha. *National Interests in International Society*. Ithaca, NY: Cornell University Press, 1996. 154 p.
- FISCHER, Gustave-Nicolas. *Les concepts fondamentaux de la psychologie sociale*. Paris : Dunod, 5^e édition, 2015 [1997]. 336 p.
- FOCH, Ferdinand (Maréchal). *Des principes de la guerre : Conférences faites à l'Ecole supérieur de guerre*. Paris : Berger-Levrault & C^{ie}, 1903. 362 p.
- FRAZER, James George. *The Golden Bough: Study in Magic and Religion*. Oxford, NY: Oxford University Press, 2009 [1890].
- FRAZER, James George. *Totemism and Exogamy. A Treatise on Certain Early Forms of Superstition and Society*. London: McMillan and Co., 1910.
- FRAZER, James George. *Totemism*. Edinburgh, A. & C. Black, 1887. 113 p.
- FREUD, Sigmund. *Totem and Taboo: Some Points of Agreement between the Mental Lives of Savages and Neurotics*. Translation by James Strachey. London: Routledge and Kegan Paul, 1961 [1913]. 172 p.
- FULLER, John F. C.. *Armament and History: A Study on the Influence of Armament on History from the Dawn of Classical Warfare to the Second World War*. New York, NY: C. Scribner's Sons, 1945. 224 p.
- GAREAU, Frederick H.. *State Terrorism and the United States: From Counterinsurgency to the War on Terrorism*. Atlanta, GA: Clarity Press and Zed Books, 2004. 296 p.
- GAT, Azar. *A History of Military Thought from the Enlightenment to the Cold War*. Oxford, NY: Oxford University Press, 2001. 890 p.
- GAULLE, Charles (de) (général). *Le fil de l'épée*. Paris : Librairie Académique Perrin, 2010 [1932]. 178 p.
- GENTILE, Emilio. *Les religions de la politique. Entre démocraties et totalitarismes*. Traduit de l'italien par Anna Colao, Paris : Éditions du Seuil, 2005. 304 p.
- GIRARD, René. *La violence et le sacré*. Paris : Pluriel, 2010 [1972]. 496 p.
- GIRARD, René. *Le sacrifice*. Paris : Bibliothèque nationale de France, 2003. 108 p.
- GIRARDET, Raoul. *La Société militaire de 1815 à nos jours*. Paris : Perrin, 1998. 345 p.
- GOLDHAMMER, Jesse. *The Headless Republic: Sacrificial Violence in Modern French Thought*. Ithaca, NY : Cornell University Press, 2005. 218 p.
- GOMBAUD, Antoine. *Maximes, sentences, et réflexions morales et politiques*. Paris : Etienne du Castin, 1687. 248 p.

- GOYA, Michel. *Sous le feu : la mort comme hypothèse de travail*. Paris : Tallandier, 2014. 26 p.
- GRANT, Robert P.. France's New Relationship with NATO. In Philip H. GORDON (ed.). *NATO's Transformation: The Changing Shape of the Atlantic Alliance*. Lanham, MD: Rowman & Littlefield Publishers, 1997. P. 53-76.
- GRAY, Chris Hables. *Postmodern War: The New Politics of Conflict*. London: Routledge, 1997. 314 p.
- GRAY, Colin S.. *Modern Strategy*. Oxford, NY: Oxford University Press, 1999. 432 p.
- GRAY, Colin S.. *Strategy for Chaos: Revolutions in Military Affairs and the Evidence of History*. London and Portland, OR: Frank Cass, 2002. 326 p.
- GRAY, Colin S.. *War, Peace and International Relations: An Introduction to Strategic History*. Abingdon, UK: Routledge, 2007. 306 p.
- GUILLON, Pierre-Marie. *Il faut supprimer l'armée française*. Paris: Editions Dangles, 2010. 229 p.
- GUISNEL, Jean. *Les généraux : enquête sur le pouvoir militaire en France*. Paris : la découverte, 1990. 308 p.
- HADAS-LEBEL, Raphaël. *Les 101 mots de la démocratie française*. Paris : Odile Jacob, 2002. 533 p.
- HALBERTAL, Moshe. *On Sacrifice*. Princeton, NJ : Princeton University Press, 2012. 152 p.
- HANSON, Victor Davis. *La guerre du Péloponnèse*. Traduit de l'anglais par Jean-Pierre Ricard. Paris : Flammarion, 2008. 480 p.
- HANSON, Victor Davis. *Le modèle occidental de la guerre : la bataille d'infanterie dans la Grèce classique*. Traduit de l'anglais par Alain Billault. Paris : Éditions Tallandier, 2007 [1989]. 298 p.
- HAYES, Carlton J. H.. *Essays on Nationalism*. New York, NY: Russel & Russel, 1966 [1926]. 279 p.
- HAYES, Carlton J. H.. *France, A Nation of Patriots*. New York, NY: Octagon Books, 1971 [1930]. 487 p.
- HEGEL, Georg W. F.. *La phénoménologie de l'Esprit*. Traduction de Jean Hyppolite, t. 1. Paris : Editions Montaigne, 1941 [1807]. 359 p.
- HENNEZEL (de), Marie. *La mort intime. Ceux qui vont mourir nous apprennent à vivre*. Préface de François Mitterrand. Paris : Robert Laffont, 2001 [1995].
- HERVIEU-LEGER, Danièle. *Le pèlerin et le converti : la religion en mouvement*. Paris : Flammarion. 1999. 289 p.
- HEYD, David. *Supererogation: Its status in ethical theory*. Cambridge, UK: Cambridge University Press, 1982. 191 p.
- HOBBS, Thomas. *Léviathan ou Matière, forme et puissance de l'état chrétien et civil*. Traduction par Gérard Mairet. Paris Gallimard, 2000 [1651]. 1027 p.
- HONNETH, Axel. *La lutte pour la reconnaissance*. Traduit de l'allemand par Pierre Rusch. Paris : Gallimard, 2013 [1992]. 352 p.
- HONNETH, Axel. *La société du mépris : vers une nouvelle théorie critique*. Paris : La découverte, 2006. 360 p.

- HUGHES, Everett C.. *Men and Their Work*. Glencoe, IL: The Free Press of Glencoe, 1964 [1958]. 184 p.
- HUNTINGTON, Samuel P.. *The Soldier and the State: The Theory and Politics of Civil-Military Relations*. Cambridge, MA: The Belknap Press of Harvard University Press, 1985 [1957]. 560 p.
- IRONDELLE, Bastien. *La réforme des armées en France. Sociologie de la décision*. Paris : Les Presses de Sciences Po, 2011. 338 p.
- JAKUBOWSKI, Sébastien. *La professionnalisation de l'armée française : conséquence sur l'autorité*. Paris : L'Harmattan, 2007. 306 p.
- JANKELEVITCH, Vladimir. *Les vertus et l'amour. Traité des vertus II. Tome I*. Paris : Flammarion, 1986. 402 p.
- JANOWITZ, Morris. *The Professional Soldier: A Social and Political Portrait*. New York, NY: The Free Press, 1971 [1960]. 464 p.
- JAUFFRET, Jean -Charles. *La guerre inachevée : Afghanistan, 2001-2013*. Paris : Autrement, 2013. 345 p.
- JERVIS, Robert. *Perception and Misperception in International Politics*. Princeton, NJ: Princeton University Press, 1976. 464 p.
- JUIN, Alphonse (Maréchal). *Trois siècles d'obéissance militaire (1650-1963)*. Sceaux: L'esprit du Livre, 2009 [1964]. 126 p.
- KAHN, Paul W.. *Sacred Violence: Torture, Terror, and Sovereignty*. Ann Arbor MI: The University of Michigan Press, 2008. 248 p.
- KALDOR, Mary H.. *New & Old Wars: Organized Violence in a Global Era*. Cambridge, NY: Polity Press, 2nd edition, 2007 [1999]. 256 p.
- KANT, Emmanuel. *Fondements de la métaphysique des mœurs*. 1792.
- KANTOROWICZ, Ernst H.. *Mourir pour la patrie et autres textes*. Paris : Presses Universitaires de France, 1984. 144 p.
- KANTOROWICZ, Ernst H.. *The King's Two Bodies: A Study in Mediaeval Political Theology*. Princeton, NJ: Princeton University Press, 1957. 616 p.
- KEEGAN, John. *A History of Warfare*. London: Pimlico, 2004 [1994]. 432 p.
- KEENAN, Dennis King. *The Question of Sacrifice*. Bloomington, IN: Indiana University Press, 2005. 232 p.
- KENNEDY, Kelly. *They Fought for Each Other: The Triumph and Tragedy of the Hardest Hit Unit in Iraq*. New York, NY: St. Martin's Press, 2010. 318 p.
- KILANI, Mondher. *Guerre et sacrifice. La violence extrême*. Paris : Presses Universitaires de France, 2006. 140 p.
- KOJEVE, Alexandre. *La notion de l'autorité*. Paris : Gallimard, 2004 [1942]. 208 p.
- LA BOETIE, Etienne (de). *Discours de la Servitude volontaire*. Paris : Flammarion, 1993 [1549]. 220 p.
- LA MAISONNEUVE, Eric (de) (général). *Le métier de soldat*. Paris : Economica, 2002. 210 p.
- LABI, Philippe. *Mitterrand : le pouvoir et la guerre*. Paris : Ramsay/de Cortanze 1991. 195 p.

- LARSON, Magali S.. *The Rise of Professionalism: A Sociological Analysis*. Berkeley, CA: University of California Press, 1978. 336 p.
- LE GUAY, Damien. *Qu'avons-nous perdu en perdant la mort ?* Paris : Les éditions du Cerf, 2003. 176 p.
- LELLOUCHE, Pierre. *L'allié indocile : La France et l'OTAN, de la Guerre froide à l'Afghanistan*. Paris : Editions du Moment, 2009. 253 p.
- LIANG, Qiao, XIANGSUI, Wang. *La Guerre hors limites: l'art de la guerre asymétrique entre terrorisme et globalisation*. Traduit du chinois par Hervé Denès. Paris : Payot & Rivages, 2006 [1999]. 317 p.
- LINDEMANN, Thomas. *Penser la guerre : L'apport constructiviste*. Paris : L'Harmattan, 2008. 232 p.
- LOISY, Alfred. *Essai historique sur le sacrifice*. Paris : Emile Nourry, 1920. 552 p.
- LOYZEAU DE GRANDMAISON, François (commandant). *Deux conférences faites aux officiers de l'Etat-major de l'armée, février 1911 : La notion de sûreté et l'engagement des grandes unités*. Paris : Berger-Levrault, 1911. 77 p.
- LOYZEAU DE GRANDMAISON, François (commandant). *Dressage de l'infanterie en vue du combat offensif*. Paris : Berger-Levrault, Troisième édition, 1908. 177 p.
- LYOTARD, Jean-François. *La Condition postmoderne : rapport sur le savoir*. Paris : Les éditions de Minuit, 1979. 128 p.
- MAISTRE, Joseph (de). Eclaircissement sur les sacrifices. In Joseph DE MAISTRE. *Les soirées de Saint-Pétersbourg ou entretiens sur le gouvernement temporel de la providence suivies d'un traité sur les sacrifices*. Paris : Garnier Frères, (sans date).
- MAISTRE, Joseph (de). *Etude sur la souveraineté*. Lyon : s. n., 1884 [1797].
- MALEY, William. *The Afghanistan Wars*. Gordonsville, VA: Palgrave McMillan, 2002. 351 p.
- MALIS, Christian. *Guerre et stratégie au XXI^e siècle*. Paris : Fayard, 2014. 343 p.
- MARTIN Michael. *Warriors to Managers: The French Military Establishment Since 1745*. Chapel Hill, NC: University of North Carolina Press, 1981. 424 p.
- MARVIN, Carolyn, INGLE, David W.. *Blood Sacrifice and the Nation: Totem Rituals and the American Flag*. Cambridge, UK : Cambridge University Press, 2003 [1999]. 398 p.
- MAYAFFRE, Damon. *Le discours présidentiel sous la V^e République: Chirac, Mitterrand, Giscard, Pompidou, de Gaulle*. Paris : Les Presses de SciencesPo, 2012. 384 p.
- MAYAFFRE, Damon. *Nicolas Sarkozy : mesure & démesure du discours (2007-2012)*. Paris : Les Presses de SciencesPo, 2012. 359 p.
- MEAD, George Herbert. *Mind, Self and Society from the Standpoint of a Social Behaviorist* (Edited by Charles W. Morris). Chicago, IL: University of Chicago, 1934. 400 p.
Disponible à <www.brocku.ca/MeadProject/Mead/pubs2/mindself/Mead_1934_toc.html>.
- MENNESSIER, André Ignace, O.P.. *La notion de sacrifice*, dans la traduction du traité de Saint Thomas d'Aquin sur la religion. Tome 1. Paris, 1932.
- MERCHET, Jean-Dominique. *Mourir pour l'Afghanistan : pourquoi nos soldats tombent-ils là-bas ?* Paris : Editions Jacob-Duvernet, 2008. 192 p.

- MERTON, Robert K.. *Eléments de théorie et de méthode sociologique*. Paris : Armand Colin, 1997. 352 p.
- MERTON, Robert K.. *On Social Structure and Science. The Heritage of Sociology*. Edited and with an Introduction by Piotr Sztompka. Chicago, IL: University of Chicago Press, 1996. 394 p.
- MERTON, Robert K.. *Social Theory and Social Structure*. New York, NY: The Free Press, 1949. 423 p.
- MIGNOT, Bruno (colonel). *Regard d'un militaire sur la société française : la République nous appelle*. Paris : L'Harmattan, 2007. 300 p.
- MILGRAM, Stanley. *Obedience to Authority: An Experimental View*. New York, NY: Perennial Classics, 2004 [1974]. 225 p.
- MILL, John Stuart. *Système de logique déductive et inductive. Exposé des principes de la preuve et des méthodes de recherche scientifique. Livre V : des sophismes*. Traduit de la sixième édition anglaise (1865) par Louis Peisse. Paris : Librairie philosophique de Ladrangé, 1867.
- MINGASSON, Nicolas. *Afghanistan : la guerre inconnue des soldats français*. Préface du général Jean-Louis Georgelin. Paris : Acropole, 2012. 192 p.
- MORABITO, Marcel. *Le chef de l'Etat en France*. Paris : Monchrestien, 2^e édition, 1996 [1995]. 16 p.
- MUELLER, John E.. *War, Presidents, and Public Opinion*. New York, NY: Wiley, 1973. 326 p.
- MUNKLER, Herfried. *The New Wars*. Cambridge, UK: Polity Press, 2004. 224 p.
- NISBETT, Richard E.. *The Geography of Thought: How Asians and Westerners think Differently ... and Why*. New York, NY: Free Press, 2004. 263 p.
- NOTIN, Jean-Christophe. *La vérité sur notre guerre en Lybie*. Paris : Fayard, 2012. 588 p.
- OREND, Brian. *The Morality of War*. Toronto, ON: Broadview press, 2006. 289 p.
- OREND, Brian. *War and International Justice: A Kantian Perspective*. Waterloo, ON: Wilfrid Laurier University Press, 2000. 299 p.
- PARSONS, Talcott. *Societies: Evolutionary and Comparative Perspectives*. Englewood Cliffs, NJ: Prentice Hall Inc., 1966. 120 p.
- PARSONS, Talcott. *Sociological Theory and Modern Society*. New York, NY: Free Press, 1967. 564 p.
- PARSONS, Talcott. *The Social System*. Glencoe, IL: The Free Press of Glencoe, 1951. 575 p.
- PARSONS, Talcott. *The Structure of Social Action*. New York, NY: McGraw-Hill, 1937. 817 p.
- PERCY, Sarah. *Mercenaries: The History of a Norm in International Relations*. Oxford, UK: Oxford University Press, 2007. 278 p.
- PITT-RIVERS, Julian. *Anthropologie de l'honneur. La mésaventure de Sichem*. Traduit de l'anglais par Jacqueline Mer ; Paris : Hachette, 1997. 276 p.
- RASANAYAGAM, Angelo. *Afghanistan, A Modern History: Monarchy, Despotism or Democracy? The Problems of Governance in the Muslim Tradition*. London and New York, NY: I.B. Tauris, 2003. 311 p.

- REINACH, Salomon. La théorie du sacrifice. In Salomon REINACH. *Cultes, mythes et religions*. Paris : Ernest Leroux, 1905, Tome premier. p. 97-104.
- RENAULT, Emmanuel; *Mépris social : éthique et politique de la reconnaissance*. Bègles, France : Editions du Passant, 2^e édition, 2004. 152 p.
- RIVIERE, Claude. *Les liturgies politiques*. Paris : Presses universitaires de France, coll. Sociologie d'aujourd'hui, 1988. 253 p.
- ROUQUETTE, Michel-Louis, RATEAU, Patrick. *Introduction à l'étude des représentations sociales*. Grenoble : Presses Universitaires de Grenoble, 1998. 160 p.
- ROUSSEAU, Jean-Jacques. *Le contrat social ou principes du droit politique*. Avec une préface de Jean Larocque. Paris : Librairies des bibliophiles, 1889. 183 p.
- ROYAL, Benoît (général). *L'éthique du soldat français : la conviction d'humanité*. Paris : Economica, 2008. 130 p.
- ROYAL, Benoît (général). *La guerre pour l'opinion publique*. Paris : Economica, 2012. 106 p.
- RYNNING, Sten. *NATO in Afghanistan: The Liberal Disconnect*. Stanford, CA: Stanford Security Studies, 2012. 287 p.
- SHELLING, Thomas C.. *Arms and Influence*. New Haven, CT and London: Yale University Press, 1966. 293 p.
- SCHMITT, Carl. *Théologie politique*. Paris : Gallimard, 1988 [1922]. 204 p.
- SEARLE, John R.. *The Construction of Social Reality*. New York, NY: The Free Press, 1995. 256 p.
- SINGER, Peter W.. *Wired for War: The Robotics Revolution and Conflict in the 21st Century*. New York, NY: Penguin Books, 2009. 512 p.
- SMITH, William Robertson. *Religion of the Semites. First Series: The Fundamental Institutions*. New York, NY: D. Appleton and Company, 1889. 512 p.
- SNYDER, Jack L.. *From Voting to Violence: Democratization and Nationalist Conflict*. New York: Norton, 2000. 382 p.
- STRENSKI, Ivan. *Contesting Sacrifice: Religion, Nationalism, and Social Thought in France*. Chicago, IL: The University of Chicago Press, 2nd ed., 2002. 256 p.
- STRENSKI, Ivan. *Theology and the First Theory of Sacrifice*. Leiden, The Netherlands-Boston, MA : Brill, 2003. 248 p.
- SUR, Serge. *Relations internationales*. Paris : Librairie générale de droit et de jurisprudence-Montchrestien, 3^e édition, 2004. 571 p.
- TARDY, Thierry. *La France et la gestion des conflits yougoslaves (1991-1995) : enjeux et leçons d'une opération de maintien de la paix de l'ONU*. Bruxelles : Emile Bruylant, 1999. 505 p.
- TAYLOR, Charles. *Grandeur et misère de la modernité (L'essentiel)*. Montréal QC : Bellarmin, 1992. 150 p.
- TAYLOR, Charles. *Le malaise de la modernité*. Traduit de l'anglais par Charlotte Melançon. Paris : Les éditions du Cerf, 1994. 127 p.
- TAYLOR, Charles. *Multiculturalisme : différence et démocratie*. Paris : Aubier, 1994. 142 p.

- THOMAS, Louis-Vincent. *Anthropologie de la mort*. Paris : Payot, 1975. 540 p.
- TONNIES, Ferdinand. *Communauté et société. Catégories fondamentales de la sociologie pure*. Paris : Retz-Centre d'Etudes et de Promotion de la Lecture, 1977 [1887]. 285 p.
- TRAN VAN CAN, Christophe (sergent), MINGASSON, Nicolas. *Journal d'un soldat français en Afghanistan*. Paris : Plon-Figaro Magazine, 2011. 186 p.
- TYLOR, Edward Burnett. *Primitive Culture: Researches in the Development of Mythology, Philosophy, Religion, Language, Art, and Custom*. London, UK: John Murray, Vol. II, 1920. 528 p.
- VIDELIN, Jean-Christophe. *Droit de la défense nationale*. Paris : Bruylant, 2^e édition, 2014. 346 p.
- VIGNY, Alfred (de). *Servitude et grandeur militaires*. Paris : Lahure, 1885. 294 p.
- VOLTAIRE (François-Marie Arouet, dit). *Essai sur les mœurs et l'esprit des nations, et sur les principaux faits de l'histoire, depuis Charlemagne jusqu'à Louis XIII*. Chapitre CXI. In *Œuvres complètes de Voltaire*. Tome quatrième. Paris : Th. Desoer, 1817. 452 p.
- WALTZ, Kenneth N. *Man, the State and War: A Theoretical Analysis*. New York, NY: Columbia University Press, 1959. 263 p.
- WALZER, Michael. *Just and Unjust Wars*. New York, NY: Basic Books, third edition, 2000 [1977]. 361 p.
- WEBER, Eugen. *La fin des terroirs. La modernisation de la France rurale, 1870-1914*. Paris : Fayard, 1983. 830 p.
- WEBER, Eugen. *The Nationalist Revival in France, 1905-1914*. Berkeley and Los Angeles, CA: University of California Press, 1959. 237 p.
- WEBER, Max. *Economie et société, tome 1 : les catégories de la sociologie*. Paris : Pocket, 1995 [1971]. 410 p.
- WIGHT, Martin. *International Theory: The Three Traditions*. Edited by Gabriele Wight and Brian Porter. Leicester and London: Leicester University Press for the Royal Institute of International Affairs, 1991. 314 p.
- WILLAIME, Jean-Paul. *Sociologie des religions*. Paris : Presses universitaires de France, coll. Que sais-je ?, 2004. 126 p.
- WYN JONES, Richard. *Security, Strategy and Critical Theory*. Boulder, CO: Lynne Rienner, 1999.
- WYNOCK, Michel. *Nationalisme, antisémitisme et fascisme en France*. Paris : Seuil, Nouvelle édition augmentée, 2004 [1992]. 432 p.
- ZIMBARDO, Philip G.. *The Lucifer Effect: Understanding How Good People Turn Evil*. London: Random House, 2007. 551 p.
- ZUBELDIA, Océane. *Histoire des drones : de 1914 à nos jours*. Paris : Perrin, 2012. 238 p.

TEXTES CLASSIQUES

- AQUIN, Thomas (d'). *Somme théologique*.
- ARISTOTE. *Ethique à Nicomaque*. Traduit par Jules Tricot. Paris : Vrin, 1994. 540 p.

- ARISTOTE. *Politique*. Traduction de Jules Barthélemy-Saint-Hilaire. Paris: Librairie philosophique de Ladrangé, troisième édition, 1874.
- CICERON (*Marcus Tullius Cicero*). *De la République - De Republica*. In *Œuvres complètes de Cicéron*. Avec la traduction en français, publiées sous la direction de M. NISARD. Paris : Firmin Didot Frères, Fils et C^{ie}, tome quatrième, 1864. Disponible à <<http://remacle.org/bloodwolf/philosophes/Ciceron/republique1.htm>>
- CICERON (*Marcus Tullius Cicero*). Oratio in L. Catilina, Prima in Senatu Habita, XI.
- CICERON (*Marcus Tullius Cicero*). *Premier discours contre L. Catilina, prononcé dans le Sénat - Oratio in L. Catilina, Prima in Senatu Habita*. In *Œuvres complètes de Cicéron*. Avec la traduction en français, publiées sous la direction de M. NISARD. Paris : Firmin Didot Frères, Fils et C^{ie}, tome quatrième, 1864. Disponible à <<http://remacle.org/bloodwolf/orateurs/catilinaire1.htm>>
- CICERON (*Marcus Tullius Cicero*). *Traité des devoirs - De Officiis*. In *Œuvres complètes de Cicéron*. Avec la traduction en français, publiées sous la direction de M. NISARD. Paris : Firmin Didot Frères, Fils et C^{ie}, tome quatrième, 1864. Disponible à <remacle.org/bloodwolf/philosophes/Ciceron/officiis1a.htm>
- HOMERE. *L'Iliade*. Traduction par Leconte de Lisle, 1866.
- HORACE (*Quintus Horatius Flaccus*). *Odes*.
- PLATON. *La République*. Traduit par Robert BACCOU. Paris : Librairie Garnier frères, 1966.
- PLATON. *Lachès*. In PLATON. *Lachès, Eutyphron*. Introductions et traductions inédites de Louis-André Dorion. Paris : Flammarion, 1998. 352 p.
- PLATON. *Le Politique ou De la royauté*. Traduction par Emile Chambry. La Bibliothèque électronique du Québec. Edition de référence Garnier-Flammarion. Disponible à <beq.ebooksgratuits.com/Philosophie/Platon-politique.pdf>
- PLATON. *Phédon*. In PLATON. *Apologie de Socrate, Criton, Phédon*. Traduction et notes par Emile Chambry. Paris : Garnier frères, 1992. 187 p.
- VIRGILE. *Enéide*. Edition et traduction de Jacques Perret. Paris : Folio, 1991. 512 p.

OUVRAGES COLLECTIFS

- ABRIC, Jean-Claude (dir.). *Pratiques sociales et représentations*. Paris : Presses Universitaires de France, 2011 [1994]. 312 p.
- BAYLIS, John, SMITH, Steve, OWENS, Patricia (eds.). *The Globalization of World Politics: An Introduction to International Relations*. Oxford, NY: Oxford University Press, Fourth edition 2008. 622 p.
- BEAUCHAMP, Tom L., PERLIN, Seymour (eds.). *Ethical Issues in Death and Dying*. Englewood Cliffs, NJ, Prentice Hall, 1978. 368 p.
- BENOIT, Christian, BOETSCH, Gilles, CHAMPEAUX, Antoine, DEROO, Eric (éd.). *Le sacrifice du soldat. Corps martyrisé, corps mythifié*. Paris : CNRS Editions/ECPAD, 2009. 236 p.

- BRODIE, Bernard (ed.). *The Absolute Weapon: Atomic Power and World Order*. New York, NY: Harcourt, Brace and Company, 1946. 214 p.
- BURK, James (ed.). *How 9/11 Changed Our Ways of War*. Stanford, CA: Stanford University Press, 2013. 312 p.
- CAFORIO, Giuseppe (ed.). *Handbook of the Sociology of the Military*. New York, NY: Kluwer Academic/Plenum Publishers, 2003. 498 p.
- DEUTSCH, Karl W., BURRELL, Sidney A., KANN, Robert A. et al. (eds.). *Political Community and the North Atlantic Area: International Organization in the Light of Historical Experience*. Princeton, NJ: Princeton University Press, 1957. 228 p.
- DUMONT, Jean-Paul (dir.). *Les Présocratiques - Parménide, fragment I*. Traduit du grec ancien de Daniel Delattre, Jean-Paul Dumont et Jean-Louis Poirier. Paris : Gallimard, 1988. 1653 p.
- EARLE, Edward Mead (ed.). *Nationalism and Internationalism: Essays Inscribed to Carlton J. H. Hayes*. New York, NY: Octagon Books, 1974. 527 p.
- GALY, Michel (dir.). *La guerre au Mali : comprendre la crise au Sahel et au Sahara. Enjeux et zones d'ombre*. Paris : La découverte, 2013. 198 p.
- GELPI, Christopher, FEATHER, Peter D., REIFLER, Jason. *Paying the Human Costs of War: American Public Opinion and Casualties in Military Conflicts*. Princeton, NJ: Princeton University Press, 2009. 280 p.
- GIRARDET, Raoul (dir.). *La crise militaire française 1945-1962. Aspects sociologiques et idéologiques*. Paris : Armand Colin, 1964. 240 p.
- GRAAF, Beatrice de, DIMITRIU, George, RINGSMOSE, Jens (eds.). *Strategic Narratives, Public Opinion, and War: Winning domestic support for the Afghan War*. Abingdon, UK : Routledge, 2015. 380 p.
- GRESLE, François (dir.). *Sociologie du milieu militaire. Les conséquences de la professionnalisation sur les armées et l'identité militaire*. Paris : L'Harmattan, 2005. 264 p.
- HOEHN, Andrew R., HARTING, Sarah. *Risking NATO: Testing the Limits of the Alliance in Afghanistan*. Santa Monica, CA: RAND Corporation, 2010. 109 p.
- KERR, Clark, DUNLOP, John T., HARBISON, Frederick H. et al.. *Industrialism and Industrial Man: the Problems of Labor and Management in Economic Growth*. Cambridge, MA: Harvard University Press, 1960. 331 p.
- KUMMEL, Gerhard, SOETERS, Joseph (eds.). *New Wars, New Militaries, New Soldiers: Conflicts, the Armed Forces and the Soldierly Subject*. Contributions to Conflict Management, Peace Economics and Development, Volume 19. Bingley, UK: Emerald Group Publishing Limited, 2012.
- LAVROFF, Dmitri Georges (dir.). *La conduite de la politique étrangère de la France sous la V^e République*. Bordeaux : Presses Universitaires de Bordeaux, 1997. 156 p.
- LIPSCHUTZ, Ronnie D. (ed.). *On Security*. New York, NY: Columbia University Press, 1995. 236 p.
- MENDRAS, Henri (dir.). *La sagesse et le désordre : France 1980*. Paris : Gallimard, 1980. 420 p.
- MINGST, Karen A., ARREGUIN-TOFT, Ivan M.. *Essentials of International Relations*. New York, NY and London: W. W. Norton & Company, 6th edition, 2014. 499 p.

- MOSKOS, Charles C., WILLIAMS, John Allen, SEGAL, David R. (eds.). *The Postmodern Military: Armed Forces After the Cold War*. Oxford, NY: Oxford University Press, 2000. 304 p.
- MOSKOS, Charles C., WOOD, Franck R. (eds.). *The Military: More Than Just a Job?* Elmsford Park, NY: Pergamon-Brassey's International Defense Publishers, 1988. 324 p.
- NEUSTADT, Richard E. MAY, Ernest R.. *Thinking in. Time: The Uses of History for Decision. Makers*. New York, NY: The Free Press, 1986. 351 p.
- PARET, Peter (ed.). *Clausewitz and the State: The Man, His Theories, and His Times*. Princeton, NJ: Princeton University Press, 2007 [1976]. 496 p.
- PLATIAS, Athanassios G., KOLIOPOULOS, Constantinos. *Thucydides on Strategy: Grand Strategies in the Peloponnesian War and Their Relevance Today*. New York, NY: Columbia University Press, 2010. 224 p.
- SCHMID, Alex P. (ed.). *The Routledge Handbook of Terrorism Research*. Abingdon, UK: Routledge, 2011. 718 p.
- STRACHAN Hew, SCHEIPERS, Sibylle (eds.). *The Changing Character of War*. Oxford, NY: Oxford University Press, 2011. 564 p.
- STRACHAN, Hew, HERBERG-ROTHER, Andreas (eds.). *Clausewitz in the Twenty-First Century*. Oxford, UK: Oxford University Press, 2007. 334 p.

THESES ET MEMOIRES

- BONNAUD, Pierre-Marie. *Justifier la guerre. Mécanismes du discours politique occidental de justification de la guerre moderne*. Mémoire réalisé sous la direction du professeur François-Bernard Huyghe en vue d'obtention du diplôme privé d'études supérieures en défense sécurité et gestion de crise de l'Institut des relations internationales et stratégiques (IRIS Sup'), Paris, 2014. 84 p.
- COSTE, Frédéric. *Analyse du système de valeurs militaires et des caractères conservateurs des armées*. Mémoire de DEA en science politique de l'Institut d'études politiques de Lille réalisé sous la direction de M. le Professeur Pierre Mathiot, année universitaire 2001-2002. 123 p.
- DURKHEIM, Emile. *De la division du travail social*. Thèse présentée à la faculté des Lettres de Paris. Paris : Félix Alcan, éditeur, 1893. 480 p.
- LORGERIL, Dominique (de) (capitaine de corvette). *Un devoir essentiel de l'officier : nourrir et exprimer sa réflexion. L'expression individuelle des officiers de l'armée française*. Institut d'études politiques - Université de Toulouse I, mémoire du Certificat d'Etudes Supérieures de défense et de sociologie militaire conduit sous la direction de M. Lucien Mandeville, 16 septembre 1997.
- PAPAZIAN, Patrick. *La séparation des pouvoirs civils et militaires en droit comparé*. Université Panthéon-Assas, thèse de doctorat en droit public conduite sous la direction de M. le Professeur Philippe Lauvaux et soutenue le 19 juin 2012.

ETUDES, RAPPORTS, COMPTES RENDUS ET WORKING PAPERS

- ALBERTS, Davis S., GARSTKA, John J., STEIN, Frederick P.. *Network Centric Warfare: Developing and Leveraging Information Superiority*. 2nd Edition (Revised). Washington, DC: CCRP Publications, 1999. 284 p.. Disponible à <http://www.dodccrp.org/files/Alberts_NCW.pdf>
- Amnesty International. *Afghanistan: International Responsibility for Human Rights Disaster*. London: Amnesty International, ASA 11/09/95, 1995.
- ANDRE, René, LAMY, François. *Rapport d'information déposé par la mission d'information commune sur les évènements de Srebrenica*, Assemblée nationale, onzième législature, rapport No. 3413. enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 22 novembre 2001.
- ANDRE, Richard, SOUBELET, Bertrand, SOULET, Serge et al.. *Le soutien de la nation à l'action militaire*. Paris : Le Fantascopie – CEREM, collection des chercheurs militaires, 2009. 98 p.
- ATTINA, Fulvio. Partnership and Security: Some Theoretical and Empirical Reasons for Positive Developments in the Euro-Mediterranean Area. *Jean Monnet Working Papers in Comparative and International Politics*, July 2000.
- BERGE-LAVIGNE, Maryse, NOGRIX, Philippe. *Rapport d'information fait au nom de la commission des Affaires étrangères, de la défense et des forces armées à la suite d'une mission sur le rôle des drones dans les armées*. Sénat, session ordinaire de 2005-2006, rapport No. 215, annexe au procès-verbal de la séance du 22 février 2006.
- BOENE, Bernard, NOGUES, Thierry, HADDAD, Saïd. *A missions nouvelles des armées, formation nouvelle des officiers des armes ? Enquête sur l'adaptation de la formation initiale des officiers des armes aux missions d'après-guerre froide et à la professionnalisation*. Paris : Centre d'études en sciences sociales de la défense, Les Documents du C2SD, No. 46, 2001. 193 p.
- CAILLARD, Laurent, CHAFFARD-LUÇON, Eric, LECOINTRE, François et al.. Civilianisation de la défense. *Collection des Chercheurs Militaires*, No. 7, février 2009. Disponible sur Internet à <http://www.ems.defense.gouv.fr/IMG/pdf/CCM_no37.pdf>
- CARRERE, Jean-Louis, AICHI, Leila, BOCKEL, Jean-Marie. *Rapport d'information fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées sur la révision du livre blanc sur la défense et la sécurité nationale : Quelles évolutions du contexte stratégique depuis 2008 ?* Sénat, session ordinaire de 2011-2012, rapport No. 207, enregistré à la Présidence du Sénat le 16 décembre 2011. 111 p.
- CHAIZE, Daniel, HUYGHE, François-Bernard, LIBERTI, Fabio et al.. Les communications institutionnelles de la défense en Europe : comment les pays européens communiquent sur leurs armées. *Institut de Relations Internationales et Stratégiques*, études EPS No. 2011/74, Tome 1, Janvier 2013. 134 p. Disponible à <<http://www.iris-france.org/wp-content/uploads/2013/07/eps-2011-74-rapport-final-tome-1.pdf>>
- CHEA, Socheata, BING, Pierre-Yves (eds.). *L'armée décomplexée. Sens de l'engagement et modernité de l'institution*. Paris : CEPS, 2010. 87 p.
- CHERON, Bénédicte. *L'image des militaires français à la télévision 2001-2011*. Etudes de l'IRSEM, No. 21, 2012. 131 p. Disponible à

<www.defense.gouv.fr/content/download/189798/2092015/file/Etude%2021-%202012.pdf>

CHEVALIER, Gilles, MIQUEL, Françoise. *Rapport sur la fonction communication dans les forces armées*. Mission d'audit de modernisation, Contrôle général des armées, avril 2006. Disponible à <<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/064000442/0000.pdf>>

Comité consultatif pour une révision de la Constitution, présidé par le doyen Georges Vedel. *Rapport au Président de la République. Propositions pour une révision de la Constitution*. 15 février 1993. 106 p. Disponible à <<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/084000091.pdf>>

Commission européenne pour la démocratie par le droit (Commission de Venise). *Rapport sur le contrôle démocratique des forces armées*. Adoptée par la Commission de Venise lors de sa 74^e session plénière à Venise, Italie, les 14 et 15 mars 2008. Conseil de l'Europe, étude No. 389/2006, 23 avril 2008. 107 p.

COSTE, Frédéric. L'adoption du concept de sécurité nationale : une révolution conceptuelle qui peine à s'exprimer. *Recherches & Documents*, Fondation pour la Recherche Stratégique, No. 03, 2011. 27 p.

COSTE, Frédéric. Le nouveau statut général des militaires : « rajeunir » dans la continuité. In Centre d'études sociales de la défense. *La défense française : réflexions sociales et politiques*. Paris : Les documents du C2SD, No. 91, décembre 2007. p. 16. p. 11-26.

DASSEUX, Michel. *Rapport d'information déposé par la Commission de la défense nationale et des forces armées sur l'externalisation de certaines tâches relevant du ministère de la Défense*. Assemblée nationale, onzième législature, rapport No. 3595, enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 12 février 2002.

DENOIX DE SAINT MARC, Renaud (Président). Rapport de la commission de révision du statut général des militaires. 29 octobre 2003. 83 p.

DULAIT, André. *Rapport d'information fait au nom de la commission des Affaires étrangères, de la défense et des forces armées sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant statut général des militaires*. Sénat, Session ordinaire de 2004-2005, rapport No. 154. Annexe au procès-verbal de la séance du 26 janvier 2005. 128 p.

DURKHEIM, Emile. *Le suicide. Etude de sociologie*. Paris : Félix Alcan éditeur, 1897

Examen du projet de loi relatif au statut général des militaires - No. 1741 (M. Guy Teissier, rapporteur). Commission de la défense nationale et des forces armées. Compte-rendu No. 18, Assemblée nationale, douzième législature. Présidence de M. Yves Formion, vice-président. Mardi 30 novembre 2004.

GIUSTOZZI, Antonio, MANGAL, Silab. Violence, the Taliban, and Afghanistan's 2014 Elections. *United States Institute of Peace*, January 7, 2015. Disponible à <<http://www.usip.org/sites/default/files/PW103-Violence-the-Taliban-and-Afghanistan-s-2014-Elections.pdf>>

GLAVANY, Jean, PLAGNOL, Henri. *Rapport d'information déposé par la commission des Affaires étrangères « Afghanistan : Un chemin pour la paix »*. Assemblée nationale, treizième législature, rapport No. 1772, enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 23 juin 2009.

GOFFMAN, Erving. *Asiles : Etudes sur la condition sociale des malades mentaux et autres reclus*. Paris : Éditions de Minuit, 1968. 451 p.

- GRASSET, Bernard, COVA, Charles. *Rapport d'information déposé par la commission de la défense nationale et des forces armées, sur les actions destinées à renforcer le lien entre la Nation et son armée*. Assemblée nationale, onzième législature, rapport No. 2490, enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 22 juin 2000.
- HATTO, Ronald, MUXEL, Anne, TOMESCU, Odette. *Les jeunes Français et les armées : images, attentes, engagements*. Etudes de l'IRSEM, No. 10, 2011. 191 p. Disponible à <www.defense.gouv.fr/content/download/153077/1551212/file/Etude%20n%C2%B010%20-%202011.pdf>
- Horizons stratégiques*. Délégation aux Affaires Stratégiques, ministère de la Défense, 2012.
- HUGHES, Michelle. *The Afghan National Police in 2015 and Beyond*. Washington, DC: United States Institute of Peace, Special Report 346, May 2014. 14 p. Disponible à <http://www.usip.org/sites/default/files/SR346_The_Afghan_National_Police_in_2015_and_Beyond.pdf>
- Human Rights Watch. *World Report 2015: Events of 2014*. New York, NY: Seven Stories Press, 2015. 644 p. Disponible à <https://www.hrw.org/sites/default/files/wr2015_web.pdf>
- JANKOWSKY, Barbara. *Opinion publique et armées à l'épreuve de la guerre en Afghanistan*. Etudes de l'IRSEM, No. 34, 2014. 54 p. Disponible à <www.defense.gouv.fr/content/download/311198/4190464/file/Etude_IRSEM_34.pdf>
- JANKOWSKY, Barbara. *War Narratives in a World of Global Information Age: France and the War in Afghanistan*. IRSEM Paris Papers, No. 8, 2013. 24 p. Disponible à <www.defense.gouv.fr/content/download/207973/2306467/file/Paris%20Paper%20n%C2%B08.pdf>
- KASPI, André (sous la présidence de). *Rapport de la Commission de réflexion sur la modernisation des commémorations publiques*. Ministère de la Défense, novembre 2008. 44 p.. Disponible à <<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/084000707.pdf>>
- KATZMAN, Kenneth. *Afghanistan: Post-Taliban Governance, Security and U.S. Policy*. Washington, DC: Congressional Research Service, April 27, 2015. 78 p. Disponible à <<https://www.fas.org/sgp/crs/row/RL30588.pdf>>
- La situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales*. Rapport du Secrétaire général. A/69/647-S/2014/876. Nations Unies, Assemblée générale et Conseil de sécurité, 9 décembre 2014. Disponible à <http://www.un.org/en/ga/search/view_doc.asp?symbol=S/2014/876&referer=http://www.un.org/en/sc/documents/sgreports/2014.shtml&Lang=F>
- LARSON, Erik V.. *Casualties and Consensus: The Historical Role of Casualties in Domestic Support for U.S. Military Operations*. Santa Monica, CA: RAND, 1996. 154 p.. Disponible à <http://www.rand.org/content/dam/rand/pubs/monograph_reports/1996/MR726.pdf>
- LORELL, Mark A., KELLEY, Charles, HENSLER, Deborah R.. *Casualties, Public Opinion and Presidential Policy During the Vietnam War*. A Project AIR FORCE prepared for the United States Air Force. Santa Monica, CA: Rand, March 1985. 92 p.. Disponible à <<http://www.rand.org/content/dam/rand/pubs/reports/2007/R3060.pdf>>
- MAULNY, Jean-Pierre. *Le rapport du groupe d'experts sur le nouveau concept stratégique de l'OTAN « OTAN 2020 : sécurité assurée engagement dynamique »*. Institut de Relations

- Internationales et Stratégiques. Les analyses stratégiques de l'IRIS. 10 juin 2010.
Disponible à <http://www.iris-france.org/docs/kfm_docs/docs/2010-06-asdi2.pdf>
- MCKITRICK, Jeffrey, BLACKWELL, James, LITTLEPAGE, Fred et al.. The Revolution in Military Affairs. In Barry R. SCHNEIDER, Lawrence, E.GRINTER (eds.). *Battlefield of the Future: 21st Century Warfare Issues*. Air War College Studies in National Security No. 3. Maxwell Air Force Base, AL: Air University Press, 1998.
- MCNALLY, Lauren, BUCALA, Paul. *Afghanistan Report II. The Taliban Resurgent: Threats to Afghanistan's Security*. Washington, DC: Institute for the Study of War, March 2015. 37 p. Disponible à <<http://www.understandingwar.org/sites/default/files/AFGH%20Report.pdf>>
- MENARD, Christian, VIOLLET, Jean-Claude. *Rapport d'information déposé par la commission de la défense nationale et des forces armées sur les sociétés militaires privées*. Assemblée nationale, treizième législature, rapport No 4350, enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 14 février 2012.
- MENARD, Christian, VIOLLET, Jean-Claude. *Rapport d'information déposé par la commission de la défense nationale et des forces armées sur les sociétés militaires privées*. Assemblée nationale, treizième législature, rapport No. 4350, enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 14 février 2012.
- Ministère de la Défense. *Cahiers du CEHD*, No. 18, « Histoire des rapports politico-militaires (II) ». Vincennes : Centre d'études d'histoire de la défense, 2002.
- NOGUES, Thierry, WEBER, Claude, CATHELIN, Melanie. Vécus et représentations d'officiers supérieurs sur leur condition et leur place au service de l'Etat. *Etude EPS 2010-25* menée pour l'Institut de Recherche Stratégique de l'Ecole militaire, Juin 2011. Non publiée.
- PASTOR, Jean-Marc, DULAIT, André, BERTHOU, Jacques et al.. *Rapport d'information fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées par le groupe de travail sur le format et l'emploi des forces armées post 2014*. Sénat, session extraordinaire de 2011-2012, rapport No. 680, enregistré à la Présidence du Sénat le 18 juillet 2012. 66 p.
- Programme des Nations Unies pour le Développement. *Rapport mondial sur le développement humain 1994*. Paris : Economica, 1994.
- Projet de loi relatif au statut général des militaires. Examen en séance publique. Compte rendu intégral de la 2^e séance du mardi 14 décembre 2004. Assemblée nationale. Assemblée nationale, Journal officiel de la République française, session ordinaire 2004-2005, 101^e séance. 34 p.
- Projet de loi relatif au statut général des militaires. Examen en séance publique. Compte rendu intégral de la 3^e séance du mardi 14 décembre 2004. Assemblée nationale, Journal officiel de la République française, session ordinaire 2004-2005, 101^e séance. 20 p.
- Rapport d'information No. 3114 sur « l'Etat du monde à la fin de l'année 2010 » déposé par la Commission des affaires Etrangères en conclusion des travaux de la rencontre Parlement-IFRI, le 22 décembre 2010. Paris, 26 janvier 2011. Disponible à <<http://www.assemblee-nationale.fr/13/rap-info/i3114.asp>>
- Rapport d'information No. 3595 déposé le 12 février 2002 par la Commission de la défense nationale et des forces armées sur l'externalisation de certaines tâches relevant du ministère

de la Défense et présenté par M. Michel Dasseux. Disponible à <<http://www.assemblee-nationale.fr/rap-info/i3595.asp>>

- ROUBAN, Luc. Les députés de 2012 : quelle diversité ? *Les notes de recherche du CEVIPOF*, « Elections 2012 : les électors politiques », note No. 8, juillet 2012. Disponible à <www.cevipof.com/fichier/p_publication/980/publication_pdf_notelucrouban.1.pdf>
- RUSSE, Anne-Henry (de). La France dans l'OTAN : la culture militaire et l'identité stratégique en question. *Institut français des relations internationales, Laboratoire de recherche sur la Défense*, Focus stratégique No. 22, juin 2010.
- TEISSIER, Guy. Rapport fait au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées sur le projet de loi (No. 1741) *portant statut général des militaires*. Assemblée nationale, douzième législature, rapport No. 1969, enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 1^{er} décembre 2004. 296 p.
- THORETTE, Bernard (sous la présidence du général d'armée - 2^e section). *Rapport du groupe de travail « monument aux morts en opérations extérieures »*. Ministère de la Défense et des anciens combattants, septembre 2011. 77 p.
- Union interparlementaire - Centre pour le contrôle démocratique des forces armées. *Contrôle parlementaire du secteur de la sécurité : principes, mécanismes et pratiques*. Guide pratique pour les parlementaires, No. 5, 2003. 194 p.
- VEDRINE, Hubert. Rapport pour le président de la République française sur les conséquences du retour de la France dans le commandement intégré de l'OTAN, sur l'avenir de la relation transatlantique et les perspectives de l'Europe de la défense. 14 novembre 2012.
- VENNESSON, Pascal. *La nouvelle armée : la société militaire en tendances, 1962-2000*. Paris : Centre d'études sociales de la Défense, décembre 2000. 139 p.
- VINCON, Serge. Rapport No. 231, projet de loi adopté par l'Assemblée nationale portant réforme du service national, déposé le 26 février 1997 au nom de la Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées. Disponible à <http://www.senat.fr/rap/196-231/196-231_toc.html>
- WANDEWALLE, Yves, VIOLLET, Jean-Claude. *Rapport d'information déposé par la commission de la défense nationale et des forces armées sur les drones*. Assemblée nationale, treizième législature, rapport No. 2127, enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 1^{er} décembre 2009.
- WARSMANN, Jean-Luc. Rapport fait au nom de la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République sur le projet de loi constitutionnelle (No. 820) *de modernisation des institutions de la V^e République*. Assemblée nationale, treizième législature, rapport No. 892, enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 15 mai 2008. 626 p.
- WONG, Leonard, KOLDITZ, Thomas A. (Colonel), MILLEN, Raymond A. (Lieutenant-colonel) et al.. Why They Fight: Combat Motivation in the Iraq War. *Strategic Studies Institute of the US Army War College*, July 2003. 29 p.

TEXTES NORMATIFS ET REGLEMENTAIRES

Charte des Nations Unies.

Convention (III) relative à l'ouverture des hostilités, La Haye, 18 octobre 1907.

Instruction No. 201710/DEF/SGA/DFP/FM/1 d'application du règlement de discipline générale dans les armées, du 4 novembre 2005.

Ministère de la Guerre. *Conduite des grandes unités : service des armées en campagne*. Paris : Henri Charles-Lavauzelle, coll. « Bulletin officiel du ministère de la Guerre », No. 76-1, 1914. 67 p.

Ordonnance No. 59-147, portant organisation générale de la défense, du 7 janvier 1959.

Projet de Loi No. 1741 *relatif au statut général des militaires*, présenté au nom de M. Jean-Pierre Raffarin, Premier ministre, par Mme Michèle Alliot-Marie, ministre de la défense. Assemblée nationale, douzième législature. Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 21 juillet 2004.

Décret du 14 août 1936 portant création d'un Centre des Hautes Etudes de Défense Nationale, précédé du rapport du gouvernement Blum au Président de la République.

Décret No. 49-227 du 30 janvier 1949 portant création d'un l'Institut des hautes études de défense nationale.

Constitution du 4 octobre 1958, Modifié par la Loi constitutionnelle No. 2008-724 du 23 juillet 2008 de modernisation des institutions de la V^e République.

Loi No. 62-1292 du 6 novembre 1962 relative à l'élection du Président de la République au suffrage universel.

Loi No. 72-662 du 13 juillet 1972 portant statut général des militaires.

Loi No. 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée par la Loi No. 2004-801 du 6 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel, interdit la collecte de telles informations.

Loi No. 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires.

Décret No. 79-179 du 6 mars 1979 portant statut de l'Institut des hautes études de défense nationale.

Décret No. 97-817 du 5 septembre 1997 érigeant l'Institut des hautes études de défense nationale en établissement public.

Loi No. 2005-158 du 23 février 2005 portant reconnaissance de la Nation et contribution nationale en faveur des Français rapatriés.

Loi No. 2005-270 du 24 mars 2005 portant statut général des militaires.

Décret No. 2005-506 du 19 mai 2005 fixant les attributions du ministre de la défense.

Décret No. 2005-520 du 21 mai 2005 fixant les attributions des chefs d'état-major.

Décret No. 2005-796 du 15 juillet 2005 relatif à la discipline générale militaire.

Décret No. 2009-869 du 15 juillet 2009 relatif aux attributions du ministre de la défense, du chef d'état-major des armées et des chefs d'état-major de l'armée de terre, de la marine et de l'armée de l'air.

Décret No. 2009-1657 du 24 décembre 2009 relatif au conseil de défense et de sécurité nationale et au secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale.

Décret No. 2013-816 du 12 septembre 2013 relatif aux attributions du ministre de la défense et du chef d'état-major des armées.

Loi No. 2013-1168 du 18 décembre 2013 relative à la programmation militaire pour les années 2014 à 2019 et portant diverses dispositions concernant la défense et la sécurité nationale. Rapport annexé 7.1.

Joint Pub 3-07. Joint Doctrine for Military Operations Other Than War. 16 June 1995.
Disponible à <http://www.bits.de/NRANEU/others/jp-doctrine/jp3_07.pdf>

ARTICLES DE REVUES ACADEMIQUES ET PUBLICATIONS A COMITE DE LECTURE

AILINCAI, Mihaela. Le contrôle parlementaire de l'intervention des forces armées à l'étranger. Le droit constitutionnel français à l'épreuve du droit comparé. *Revue du droit public et de la science politique en France et à l'Étranger*, No. 1, janvier 2011. p. 129-154.

ANDRUETAN, Yann. Métamorphoses. *Inflexions. Civils et militaires : pouvoir dire*, No. 22 « Courage ! », 2013. p. 53-60.

ARBOIT, Gérald. A nos morts, médiatiser la mort au champ d'honneur : un enjeu mémoriel et politique. *Quaderni*, No. 62, Hiver 2006-2007. p. 81-92.

ASCH, Solomon E.. Opinions and Social Pressure. *Scientific American* Vol. 193, No. 5, 1955. p. 31-35.

AUDOUIN-ROUZEAU, Stéphane. *Combattre : Une anthropologie de la guerre moderne (XIX^e-XXI^e siècle)*. Paris : Editions du Seuil, 2008. 327 p.

BACHELET, Jean-René (général). La bravoure, vertu du passé ? *Inflexions. Civils et militaires : pouvoir dire*, No. 22 « Courage ! », 2013. p. 43-52.

BACHELET, Jean-René (général). Un sens au métier des armes. *Études*, Tome 396, No. 2, 2002. p. 171-183. Disponible à <<http://www.cairn.info/revue-etudes-2002-2-page-171.htm>>

BALENCIE, Jean-Marc. Les mille et un visages du terrorisme contemporain. *Questions internationales*, No. 8 « Les terrorismes », juillet-août 2004. p. 6-18.

BARDIES, Laurent, WEBER, Claude. Les jeunes officiers dans la société française. *Revue Défense Nationale*, No. 768, mars 2014. p. 115-119.

BECKER, Jean-Jacques. L'union sacrée, l'exception qui confirme la règle ? *Vingtième Siècle*, Vol. 5, No. 5, 1985. p. 111-122.

BELLAH, Robert N., TERRENOIRE, Gwen. La Religion civile en Amérique (Civil Religion in America). *Archives des sciences sociales des religions*, No. 35, 1973. p. 7-22.

BELLAH, Robert N.. Civil Religion in America. *Daedalus*, "Religion in America", Winter 1967, Vol. 96, No. 1. p. 1-21.

BERLIN, Isaiah. Joseph de Maistre and the Origins of Fascism. Parts 1 and 2. *New York Review of Books*, September 27, 1990. p. 57-64.

BERSAY, Claude. La peur de la mort. *Études sur la mort*, Vol. 2, No. 134, 2008. P. 125-133.

BERTREUX, Thomas (chef de bataillon). La chute ? La place des militaires en France. *Revue de la Défense nationale*, 2010.

- BOENE, Bernard. La professionnalisation des armées : contexte et raisons, impact fonctionnel et sociopolitique. *Revue française de sociologie*, Vol. 44, No. 4, 2003. p. 647-693.
- BOENE, Bernard. La représentativité des armées et ses enjeux. Revue de la littérature, comparaison des cas français, américain et britannique. *L'Année sociologique*, Vol. 61, No. 2, 2011. p. 351-381.
- BOULEGUE, Jean. L'officier dans la société française : l'héritage de la Troisième République. *Revue française de sociologie*, Vol. 44, No. 4, 2003. p. 695-711.
- BOZO, Frédéric. Explaining France's NATO 'normalisation' under Nicolas Sarkozy (2007-2012). *Journal of Transatlantic Studies*, Vol. 12, No. 4, 2014. p. 379-391.
- BRATTON, Patrick. France and the Revolution in Military Affairs. *Contemporary Security Policy*, Vol. 23, No. 2, 2002. P. 87-112.
- BRECHON, Pierre. Les individualismes en Europe. *Projet*, Vol. 271, No. 3, 2002. p. 54-63.
- BRODIE, Bernard. The Development of Nuclear Strategy. *International Security*, Vol. 2, No. 4, Spring 1978. p. 65-83.
- BRYON-PORTET, Céline. Du devoir de soumission au devoir d'obéissance ? Le dilemme du militaire. *Res Militaris*, Vol. 1, No. 1, Automne 2010. Disponible à <http://resmilitaris.net/ressources/10123/66/5_res_militaris_article_bryon-portet_texte_inte_gral.pdf>
- BRYON-PORTET, Céline. Stress et suicides liés au travail au sein de l'institution militaire. *Travailler*, Vol. 2, No. 26, 2011. p. 8-110.
- BUREAU, Jean-François. Armées-opinions-opérations : un « paradigme afghan » ? *Inflexions. Civils et militaires : pouvoir dire*, La documentation française, No. 14 « Guerre et opinion publique », 2010. p. 61-70.
- BUREAU, Jean-François. Communiquer la défense. *Défense nationale*, No. 5, mai 2003. p. 156-167.
- BURKE, Peter J., STETS, Jan E.. Identity Theory and Social Identity Theory. *Social Psychology Quarterly*, Vol. 63, No. 3, 2000. p. 224-237.
- BUZAN, Barry, WÆVER, Ole. Macrosecuritisation and security constellations: reconsidering scale in securitisation theory. *Review of International Studies*, Vol. 35, No. 2, 2009. p. 253-276.
- CEBROWSKI, Arthur K. (Vice Admiral), GARSTKA, John J.. Network-Centric Warfare: Its origin and future. *US Naval Institute Proceedings Magazine*, January 1998. p. 28-35.
- CHANTEBOUT, Bernard. La dissuasion nucléaire et le pouvoir présidentiel. *Pouvoirs*, No. 38 « L'armée », septembre 1986. p. 21-32. Disponible à <www.revue-pouvoirs.fr/La-dissuasion-nucleaire-et-le.html>
- COGAN, Morris L.. The Problem of Defining a Profession. *Annals of the American Academy of Political and Social Science*, Vol. 297 "Ethical Standards and Professional Conduct", January 1955. p. 105-111.
- COHEN, Samy. Le pouvoir politique et l'armée. *Pouvoirs*, No. 125, 2008. p. 19-28.
- COHEN, Samy. Monarchie nucléaire, dyarchie conventionnelle. *Pouvoirs*, No. 38 « L'armée », septembre 1986. P. 13-20.

- COLEMAN, John A.. Civil Religion. *Sociological Analysis*, Vol. 31, No. 2, 1970. p. 67-77.
- CRAWFORD, Neta C.. The Passion of World Politics: Propositions on Emotion and Emotional Relationships. *International Security*, Vol. 24, No. 4, 2000. p. 116-156.
- DALISSON, Rémi. Les racines d'une commémoration : les fêtes de la Revanche et les inaugurations de monuments aux morts de 1870 en France (1871-1914). *Revue historique des armées*, No. 274, 2014. p. 23-37.
- DAVID, Charles-Philippe. Repenser la guerre et la paix au XXI^e siècle. *Politique étrangère*, Vol. 3, 2013. p. 27-38.
- DECHAUX, Jean-Hugues. L'« intimité » de la mort. *Ethnologie française*, Vol. 30, No. 1, 2000. p. 153-162.
- DECHAUX, Jean-Hugues. La mort dans les sociétés modernes : la thèse de Norbert Elias à l'épreuve. *L'Année sociologique* Vol. 51, No. 1, 2001. 161-183.
- DESMONS, Eric. Le *pro patria mori* et le mystère de l'héroïsme. *Quaderni*, No. 62, hiver 2006-2007. p. 27-34.
- DESSLER, David. What's at Stake in the Agent-Structure Debate? *International Organization*, Vol. 43, No.3, Summer 1989. p. 441-473.
- DEUTSCH, Morton, GERARD, Harold B.. A study of normative and informational social influences upon individual judgment. *Journal of Abnormal and Social Psychology*, Vo. 51, No. 3, 1955. p. 629-636.
- DOBRIN, Arthur. Suicide: A Typology. *Case Analysis*, Vol. 2, No. 3, Fall 1988. p. 185-200.
- DOGAN, Mattei. Militaires sans épée dans la politique. *Pouvoirs*, No. 38 « L'armée », septembre 1986. p. 113-125.
- DORRONSORO, Gilles. Le dilemme afghan. *Etudes*, Vol. 416, No. 5, 2012. p. 583-593.
- DUFFIELD, Mark. Post-modern Conflict: Warlords, Post-adjustment States and Private Protection. *Civil Wars*, Vol. 1, No. 1, 1998. p. 65-102.
- DUMOULIN, André. Le « zéro-mort » : entre le slogan et le concept. *Revue internationale et stratégique*, Vol. 4, No. 44, 2001. p. 17-26.
- DURKHEIM, Emile. Autres textes inconnus. *Revue française de sociologie*. Vol. 17, No. 2, 1976. Texte publié dans le *Manuel général de l'Instruction primaire*. *Journal hebdomadaire des instituteurs et des institutrices*. Vol. 83, No. 17, 8 janvier 1916. p. 217-218.
- DURKHEIM, Emile. Communauté et société selon Tönnies. *Revue philosophique*, Vol. 27, 1889. p. 416-422.
- DURKHEIM, Emile. De la définition des phénomènes religieux. *Année sociologique*, Vol. II, Section II, 1897-1898. p. 1-28.
- DURKHEIM, Emile. La prohibition de l'inceste et ses origines. *L'Année sociologique*, Vol. I, Section IV, 1896-1897. p. 1-70.
- DWORKIN, Gerald B.. Paternalism. *The Monist*, Vol. 56, No. 1, January 1972. p. 64-84.
- EGIDI, Massimo, NARDUZZO, Alessandro. The emergence of path-dependent behaviors in cooperative contexts. *International Journal of Industrial Organization*, Vol. 15, No. 6, 1997. p. 677-709. Disponible à <www-ceel.economia.unitn.it/papers/lyon.html>

- EVETTS, Julia. Explaining the construction of professionalism in the military: history, concepts and theories. *Revue française de sociologie*, Vol. 44, No. 4, 2003. p. 759-776.
- FESTINGER, Leon, PEPITONE, Albert, NEWCOMB, Theodore M.. Some consequences of deindividuation in a group. *Journal of Abnormal and Social Psychology*, Vol. 47, No. 2, 1952. p. 382-399.
- FLEXNER, Abraham. Is Social Work a Profession? *Research on Social Work Practice*, Vol. 11, No. 2, March 2001. p. 152-165. Article initialement paru : FLEXNER, Abraham. Is social work a profession? *National Conference of Charities and Corrections*, Proceedings of the National Conference of Charities and Corrections at the Forty-second annual session held in Baltimore, Maryland, May 12-19, 1915, Chicago, IL: Hildmann, 1915.
- FORNEL, Michel de. Qu'est-ce qu'un expert ? Connaissances procédurale et déclarative dans l'interaction médicale. *Réseaux*, Vol. 8, No. 43, 1990. p. 59-80.
- FOUCAULT, Michel. La gouvernementalité. In *Cours du Collège de France, année 1977-1978 : «Sécurité, territoire et population», 4ème leçon*. 1er février 1978, Aut-Aut, nos 167-168, septembre-décembre 1978. p. 12-29.
- FOURNIER, Valérie. The appeal to 'professionalism' as a disciplinary mechanism. *The Sociological Review*, Vol. 47, No. 2, 1999. p. 280-307.
- GAUCHET, Marcel. La dette du sens et les racines de l'Etat. Politique de la religion primitive. *Libre, Politique-anthropologie-philosophie*, No. 2, 1977. p. 5-43.
- GAUTIER, Jean -François. Qu'est-ce qu'un officier ? *Krisis*, No. 34, « La guerre ? (2) », juin 2010. p. 137-144.
- GILLE, Etienne. Les combats à Kaboul depuis 1992. *Les Nouvelles d'Afghanistan*, Vol. 72, No. 4, 1996.
- GILLOT, Olivier (chef de bataillon). De l'utilité du militaire pour la société. Association de soutien à l'armée française, *Engagement*, No. 98, printemps 2013. p. 57-59.
- GOBLET D'ALVIELLA, Eugène. La théorie du sacrifice et les recherches de Robertson Smith. *Revue de l'Université de Bruxelles*, 3^{ème} année 1897-1898. Bruxelles : Bruylant.
- GODBOUT, Jacques. L'actualité de l'« Essai sur le don ». *Sociologie et sociétés*, Vol. 36, No. 2, 2004. p. 177-188.
- GOFFI, Emmanuel. Combattre à distance : le courage au centre du débat éthique. *Revue Défense Nationale*, No. 771, juin 2014. p. 109-112.
- GOFFI, Emmanuel. Expression libre. *Inflexions. Civils et militaires : pouvoir dire*. No. 22, janvier 2013. p. 119-127.
- GOFFI, Emmanuel. La commémoration de la guerre : comment rendre hommage aux combattants et aux victimes ? *Les carnets du temps*, Hors-série « Seconde Guerre Mondiale », juin 2015. p. 15-17.
- GOFFI, Emmanuel. Le sacrifice *pro patria* durant la Grande Guerre. *Les carnets du temps*, Hors série « La Grande Guerre », février 2014. p. 22-24. Disponible à <https://www.academia.edu/6636691/Le_sacrifice_pro_patria_durant_la_Grande_Guerre>
- GOODE, William J.. Community within Community: The Professions. *American Sociological Review*, Vol. 22, No. 2, April 1957. p. 194-200.

- GORER, Geoffrey. The Pornography of Death. *Encounter*, Vol. 5, No. 4, October 1955. p. 49-52. Disponible à <<http://www.romolocapitano.com/wp-content/uploads/2013/08/Gorer.pdf>>
- GOYA, Michel. Impressions de Kaboul. *La lettre de l'IRSEM*, No. 1, 13 novembre 2009.
- GRAILLES, Bénédicte. Gloria Victis : Vétérans de la guerre de 1870-1871 et reconnaissance nationale. *Revue d'histoire du XIXe siècle* [En ligne], No. 30, 2005. Disponible à <<http://rh19.revues.org/997>>
- GRAY, Colin S.. Clausewitz Rules, OK? The Future Is the Past: With GPS. *Review of International Studies*, Vol. 25 "The Interregnum: Controversies in World Politics 1989-1999", December, 1999. p. 169.
- GREENWOOD, Ernest. Attributes of a Profession. *Social Work*, Vol. 2 No. 3, July 1957. p. 45-55.
- GRESLE François. La « société militaire » : Son devenir à la lumière de la professionnalisation. *Revue française de sociologie*, Vol. 44, No. 4, 2003. p. 777-798.
- GRESLE, François. Présentation. *Revue française de sociologie*, Vol. 44, No. 4, 2003. p. 637-645.
- HAMELIN, Fabrice. Le combattant et le technocrate : la formation des officiers à l'aune du modèle des élites civiles. *Revue française de science politique*, Vol. 53, No. 3, 2003. p. 435-463.
- HEARN, Michael. La perception. *Revue française de science politique*, Vol. 36, No. 3, 1986. p. 317-324.
- HENNINGER, Laurent. La « révolution militaire ». Quelques éléments historiographiques. *Mots. Les langages du politique* [En ligne], No. 73, 2003.
- HENROTIN, Joseph. Le Techno-samouraïs ? L'acculturation de la RMA au Japon. *Cahiers du RMES*, Vol. 2, No. 1, été 2005. p. 11-38. Disponible à <<http://temporalites.revues.org/188>>
- HOLSTI, Kalevi J.. War, Peace, and the State of State. *International Political Science Review*, Vol. 16, No. 4, 1995. p. 319-339
- HUBERT Henri, MAUSS, Marcel. Essai sur le don. Forme d'échange dans les sociétés archaïques. *L'Année sociologique*, Nou. Sér. Tome 1. Paris : Librairie Félix Alcan, 1923-1924. p. 30-186
- HUBERT, Henri, MAUSS, Marcel. Essai sur la nature et la fonction du sacrifice. *L'Année sociologique*, tome II, 1899.
- HUGHES, Everett C.. The Sociological Study of Work: An Editorial Foreword. *The American Journal of Sociology*, Vol. 57, No. 5 "The Sociological Study of Work", March 1952. p. 423-426.
- IKENBERRY, G. John, KUPCHAN, Charles A.. Socialization and Hegemonic Power. *International Organization*, Vol. 44, No. 3, Summer 1990. p. 283-315.
- JACOBS, Russel A.. Obligation, Supererogation and Self-Sacrifice. *Philosophy*, Vol. 62, No. 239, January 1987. p. 96-101.
- JANKOWSKY, Barbara. Les relations armées-société en France. *Pouvoirs*, Vol. 2, No. 125, 2008. p. 93-107.

- JANOWITZ, Morris. From Institutionnal to Occupational: The Need for Conceptual Continuity. *Armed Forces and Society*, Vol. 4, No. 1, November 1977. p. 51-54.
- JANOWITZ, Morris. Military Elites and the Study of War. *Conflict Resolution*, Vol. 1, No. 1, March, 1957. p. 9-18.
- KAHN, Paul W.. The Paradox of Riskless Warfare. *Philosophy and Public Policy Quarterly*, Vol. 22, No. 3, Summer 2002. p. 2-8.
- KERR, Clark, HARBISON, Frederick H., DUNLOP, John T., MYERS, Charles A.. Industrialism and Industrial Man. *International Labour Review*, Vol. 82, No. 3, September 1960. p. 1-15.
- KLOTZ, Martin. Afghanistan : un cas concret de communication institutionnelle. *Inflexions. Civils et militaires : pouvoir dire*, La documentation française, No. 14 « Guerre et opinion publique », 2010. p. 101-104.
- KRULAK, Charles C.. The Strategic Corporal: Leadership in the Three Block War. *Marine Corps Gazette*, Vol. 83, No. 1, January 1999. p. 18-23.
- LA BALME, Natalie, DIECK, Hélène. Partir en guerre ou s'abstenir : l'influence de l'opinion publique. *Inflexions. Civils et militaires : pouvoir dire*, La documentation française, No. 14 « Guerre et opinion publique », 2010. p. 93-100.
- LACORNE, Denis. Le « Rêve américain » du Président Sarkozy. *Le Débat*, Vol. 4, No. 151, 2008. p. 20-27.
- LAMBERT, Yves. La « Tour de Babel » des définitions de la religion. *Social Compass*, Vol. 38, No. 1, 1991. p. 73-85.
- LASCONJARIAS, Guillaume. 'Rentrée dans le rang?' France, NATO and the EU, from the Védrine report to the 2013 French White Paper on national security and defence. *Journal of Transatlantic Studies*, Vol. 12, No. 4, 2014. p. 418-431.
- LASSWELL, Harold D.. The Garrison State. *American Journal of Sociology*, Vol. 46, No. 4, January, 1941. p. 455-468.
- LE GUAY, Damien. Représentation actuelle de la mort dans nos sociétés : les différents moyens de l'occulter. *Etudes sur la mort*, Vol. 2, No. 134, 2008. p. 115-123.
- LECOINTRE, François. Pour une culture armée. *Inflexions. Civils et militaires : pouvoir dire*, La documentation française, No. 11 « Cultures militaires, culture du militaire », 2009.
- LETONTURIER, Eric. Reconnaissance, institution et identités militaires. *L'Année sociologique*, Vol. 61, No. 2, 2011. p. 323-350.
- LIND, William S., SCHMITT, John F., SUTTON, Joseph W., WILSON, Gary I.. The Changing Face of War: Into the Fourth Generation. *Marine Corps Gazette*, October 1989. p. 22-26.
- LIND, William S.. Understanding Fourth Generation War. *Military Review*, September-October 2005. p. 12-16. Disponible à www.au.af.mil/au/awc/awcgate/milreview/lind.pdf
- LINDEMANN, Thomas. Les images dans la politique internationale : l'image de l'autre. *Stratégique*, revue en ligne, No. 72 « Ami-ennemi », 1998.
- LUTTWAK, Edward N.. Give War a Chance. *Foreign Affairs*, Vol. 78, No. 4, July/August 1999. p. 36-44.

- LUTTWAK, Edward N.. Toward Post-Heroic Warfare. *Foreign Affairs*, Vol. 74, No. 3, May/June, 1995. p. 109-122.
- LYAUTEY, Hubert (Maréchal). Du rôle social de l'officier dans le service militaire universel. *La Revu des Deux Mondes*, 15 mars 1891.
- MANTIN, Jean-Michel. Le Service du commissariat des armées : une mutation historique. *Revue Défense Nationale*, No. 749, avril 2012. p. 104-110.
- MARVIN, Carolyn, INGLE, David W.. Blood Sacrifice and the Nation: Revisiting Civil Religion. *Journal of the American Academy of Religion*, Vol. 64, No. 4, Winter 1996. p. 767-780.
- MCDONALD, Matt. Securitization and the Construction of Security. *European Journal of International Relations*, Vol. 14, No. 4, 2008. p. 563-587.
- MEAD, George Herbert. Social Consciousness and the Consciousness of Meaning. *Psychological Bulletin*, Vol. 7, 1910. p. 397-405. Disponible à <www.brocku.ca/MeadProject/Mead/pubs/Mead_1910a.html>
- MELLO, Patrick A.. In Search of New Wars: The Debate about a Transformation of War. *European Journal of International Relations*, Vol. 16, No. 2. p. 397-309.
- MENDRAS, Henri. Les Français et l'armée. *Revue de l'OFCE*, Vol. 3, No. 86, Juillet 2003. p. 135-142.
- MERTON, Robert K.. Social Structure and Anomie. *American Sociological Review*, Vol. 3, No. 5, October 1938. p. 672-682.
- MOSKOS, Charles C.. From Institution to Occupation: Trends in Military Organization. *Armed Forces and Society*, Vol. 4, No. 1, November 1977. p. 41-50.
- MOSKOS, Charles C.. Institutional/Occupational Trends in Armed Forces: An Update. *Armed Forces and Society*, Vol. 12, No. 3, Spring 1986. p. 377-382.
- NICOT, Jean. La revanche 1871-1914. *Revue historique de l'armée*, No. 3, 1971. p. 51-63.
- NIELSEN, Suzanne C.. American civil-military relations today: the continuing relevance of Samuel P. Huntington's *The soldier and the state*. *International Affairs*, Vol. 88, No. 2, 2012. p. 369-376.
- NORA, Pierre. Difficile enseignement de l'histoire. *Le débat*, Vol. 3, No. 175. p. 3-6.
- OGER, Claire, OLLIVIER-YANIV, Caroline. Conjurer le désordre discursif. Les procédés de « lissage » dans la fabrication du discours institutionnel. *Mots*, No. 81 «Les langages du politique », 2006. Disponible à <<http://mots.revues.org/675>>
- OLSTHOORN, Peter. Honor as a motive for making sacrifices. *Journal of Military Ethics*, Vol. 4, No. 3, 2005. p. 183-197.
- PARADEISE, Catherine. Comprendre les professions : l'apport de la sociologie. *Sciences Humaines*, Vol. 6, No. 139, 2003. p. 26-29.
- PARADEISE, Catherine. Les professions comme marchés du travail fermés. *Sociologie et sociétés*, Vol. 20, No. 2, octobre 1988. p. 9-21. Disponible sur Internet à <<http://www.erudit.org/revue/socsoc/1988/v20/n2/001543ar.pdf>>
- PARIS, Henri (général). La limite de rupture de l'armée de Terre. Association de soutien à l'armée française, *Engagement*, No. 96, automne 2012. p. 34-35.

- PARIS, Henri (général). Le recrutement dans l'Armée de terre : force et faiblesse d'une armée professionnelle. CIRPES - Centre Interdisciplinaire de Recherches sur la Paix et d'Etudes Stratégiques, *Le débat stratégique*, No. 92, juillet 2007.
- PARSONS, Talcott. The Professions and Social Structure. *Social Forces*, Vol. 17, No. 4, May 1939. p. 457-467.
- PAULE, Marc Vincent (de). Sociétés militaires privées : les limites de l'externalisation dans les armées. Site Internet *Le Cercle Les Echos*, 11 janvier 2011. Disponible à <<http://lecercle.lesechos.fr/economie-societe/societe/221132772/societes-militaires-privées-les-limites-de-l-externalisation-dans>>
- PETIT, Gérard. Le statut d'expert dans la presse quotidienne. *Les Carnets du Cediscor* [En ligne], No. 6, 2000. Disponible à <<http://cediscor.revues.org/339#tocto1n1>>
- PORTE, Rémy. Information et désinformation 1914-1962. *Inflexions. Civils et militaires : pouvoir dire*, La documentation française, No. 14 « Guerre et opinion publique », 2010. p. 71-82.
- PORTERET, Vincent. A la recherche du nouveau visage des armées et des militaires français : les études sociologiques du Centre d'études en sciences sociales de la défense. *Revue française de sociologie*, Vol. 44, 2003. p. 799-822.
- RAMEL, Frédéric, DAVID, Charles-Philippe. « Oui mais... » L'image de l'Europe selon l'administration Bush : de l'ambivalence à la rigidité. *Etudes internationales*, Vol. 33, No. 1, 2002. p. 31-55. Disponible à <https://politique.uqam.ca/upload/files/PDF/PDF-93-image_europe.pdf>
- RICHOUFFETZ, Emmanuel (de) (colonel). *Pour qui meurt-on ?* Paris : ADDIM, coll. Esprit de défense, 1998. 236 p.
- RIVIERE, Claude. Célébrations et cérémonial de la République. *Hermès*, No. 43, 2005. p. 23-29.
- ROCHE, Jean-Jacques. Le silence des armes ou la paix importune. *Politique étrangère*, Vol. 3, 2013. p. 39-52.
- ROHAN, Josselin (de). Le Parlement, enceinte légitime du débat démocratique en matière de défense. *Inflexions. Civils et militaires : pouvoir dire*, La documentation française, No. 14 « Guerre et opinion publique », 2010. p. 105-116.
- ROUSSEAU, Richard. Strategic Perspectives: Clausewitz, Sun-tzu and Thucydides. *Khazar Journal of Humanities and Social Sciences*. Vol. 15, No. 2, 2012. P. 74-84.
- RUMSFELD, Donald H.. Transforming the Military. *Foreign Affairs*, Vol. 81, No. 3, May/June 2002.
- SAINT-MACARY, Pierre. Vivre l'arme au pied. In MENDRAS, Henri (dir.). *La sagesse et le désordre : France 1980*. Paris : Gallimard, 1980. p. 195-217.
- SARTRE, Patrice. Quelle armée française ? *Pouvoirs*, Vol. 2, No. 125, 2008. p. 5-18.
- SCUBLA, Lucien. L'impératif sacrificiel et ses masques. *L'Homme*, No. 156, 2000. p. 241-246.
- SINGER, David J.. The Level-of-Analysis Problem in International Relations. *World Politics*, Vol. 14, No. 1, October 1961. p. 77-92.
- SINGER, Peter W.. Outsourcing War. *Foreign Affairs*, Vol. 84, No. 2, March-April 2005. p. 119-132.

- SINGER, Peter W.. Tactical Generals: Leaders, Technology, and the Perils of Battlefield Micromanagement. *Air & Space Power Journal*, Vol. 23, No. 2, Summer 2009. p. 78-87.
- STEINHOFER, Jean-Pierre (lieutenant-colonel). L'ennemi innomé. *Revue Défense Nationale*, No. 712, octobre 2008
- STEINHOFER, Jean-Pierre (lieutenant-colonel). Quelle stratégie pour la guerre en Afghanistan ? *Revue Défense Nationale*, No. 741, juin 2011.
- SURATTEAU, Jean-René. Cosmopolitisme et patriotisme au siècle des Lumières. *Annales historiques de la Révolution française*, No. 253, 1983. p. 364-389.
- TANNENWALD, Nina. Ideas and Explanation: Advancing Theoretical Agenda. *Journal of Cold War Studies*, Vol. 7, No. 2, Spring 2005. p. 13-42.
- TERTRAIS, Bruno. Faut-il croire à la « révolution dans les affaires militaires » ? *Politique étrangère*, Vol. 63, No. 3, 1998. p. 611-629.
- VENNESSON, Pascal. Penser les guerres nouvelles : la doctrine militaire en questions. *Pouvoirs*, Vol. 2, No. 125. p. 81-92.
- VIAL, Philippe. Aux origines du Cema. *Défense nationale*, No. 697, mai 2007. p. 79-92.
- VIAL, Philippe. La genèse du poste de chef d'état-major des armées. *Revue historique des armées* [En ligne], No. 248, 2007. p. 29-41. Disponible à <<http://rha.revues.org/1573>>
- WARUSFEL, Bertrand. Les notions de défense et de sécurité en droit français. *Droit & Défense*, No. 4, 1994. p. 11-20.
- WENDT, Alexander. Anarchy is What States Make of it: The Social Construction of Power Politics. *International Organization*, Vol. 46, No. 2, Spring 1992. p. 391-425.
- WENDT, Alexander. Constructing International Politics. *International Security*, Vol. 20, No. 1, Summer 1995. p. 71-81.
- WENDT, Alexander. The Agent-Structure Problem in International Relations Theory. *International Organization*, Vol. 41, No. 3, Summer 1987. p. 335-370.
- WILLAIME, Jean-Paul. De la sacralisation de la France. *Lieux de mémoire et imaginaire national. Archives de sciences sociales des religions*, Vol. 66, No. 1, 1988. p. 125-145.
- WILLAIME, Jean-Paul. La religion : un lien social articulé au don. *Revue du MAUSS*, No. 22, 2003. p. 248-269.
- WILLAIME, Jean-Paul. La religion civile à la française et ses métamorphoses. *Social Compass*, Vol. 40, No. 4, 1993. p. 571-580.
- WILLAIME, Jean-Paul. La Religion civile la française. *Autres Temps. Les cahiers du Christianisme Social*, No. 6, 1985. p. 10-32.
- WOILLEMONT, Xavier (de) (colonel). Libéralisme et obligation militaire. *Défense nationale et sécurité collective*, No. 1, janvier 2008.
- ZOSSOU, Liliane. Y a-t-il une « révolution dans les affaires militaires » (RAM) en Europe ? *Relations internationales*, Vol. 1, No. 125, 2006. p. 31-44.

ARTICLES DE PRESSE, DE REVUES ET DE MAGAZINE, LETTRES

- 14 Juillet : François Fillon stigmatise Eva Joly. *Le Figaro*, 15 juillet 2011. Disponible à <<http://www.lefigaro.fr:politique/2011/07/15/01002-20110715ARTFIG00279-eva-joly-veut-supprimer-le-defile-du-14-juillet.php>>
- Association de Soutien à l'Armée Française (ASAF). Le 14 Juillet. Lettre No. 13/07 du 12 juillet 2013 de la rédaction. *Engagement*, No. 100, automne 2013. p. 6-7.
- BEDI, Rahul. India joins anti-Taliban coalition. *Jane's International Security News*, 15 March 2001. <<http://www.afghanistannewscenter.com/news/2001/march/mar19f2001.html>>
- BENTEGEAT, Henri (général). Métier des armes: une porte se ferme. *Le Figaro*, 12 septembre 2013
- BENTEGEAT, Henri. De la difficulté d'être militaire au XX^e siècle. *Lundi de l'IHEDN*, Paris, Ecole Militaire 18 juin 2012. p. 13. Disponible à <www.ihedn.fr/userfiles/file/evenements/lundis-ihedn/Bentegat.pdf>
- BERGER, Olivier. 4% des Français ont confiance en leur armée (sondage). *Défense globale LaVoixduNord.fr*, 13 janvier 2014. Disponible à <<http://defense.blogs.lavoixdunord.fr/archive/2014/01/13/74-des-francais-font-confiance-a-l-armee-sondage-12577.html>>
- BERTIN, Marc. Le formalisme immanent chez le combattant. Association de soutien à l'armée française, *Bulletin*, No. 93, Hiver 2011. p. 50-51.
- Carrier heads for the Middle East. *BBC News*, 3 September, 2001. <http://news.bbc.co.uk/2/hi/uk_news/1522987.stm>
- COJEAN, Annick. Morts pour la France. Avec les familles des soldats tués en Afghanistan. *M Le magazine du Monde*, 19 janvier 2013. p. 4 et 23-30.
- DARRAS, Bertrand (colonel). Le contrat armées-nation ? Association de soutien à l'armée française, *Bulletin*, No. 93, Hiver 2011. p. 28-30.
- Défilé du 14 juillet : Eva Joly crée la polémique, Fillon tacle. *TF1 News*, 15 juillet 2011. Disponible à <<http://lci.tf1.fr/politique/defile-du-14-juillet-eva-joly-cree-la-polemique-6580194.html>>
- DUPIRE, Gauthier (capitaine de corvette). Il faut achever le « zéro mort ». Association de soutien à l'armée française, *Engagement*, No. 95, été 2012. p. 16-18.
- GEORGELIN, Jean-Louis (général). La question militaire aujourd'hui. 1^{ère} partie : un nouveau rapport à la nation. Association de soutien à l'armée française, *Engagement*, No. 95, été 2012.
- GOFFI, Emmanuel. Accordons au Parlement un plus grand rôle dans l'entrée en guerre. *Le Monde*, 30 septembre 2015. p. 16.
- GOYA, Michel (colonel). Colonel Michel Goya : la guerre, la France et moi. Propos recueillis par Alexandre Devecchio. *lefigaro.fr*, 31 janvier 2015. Disponible à <<http://www.lefigaro.fr/vox/monde/2015/01/31/31002-20150131ARTFIG00075-colonel-michel-goya-la-guerre-la-france-et-moi.php>>
- GRAND, Camille. Défense : l'heure des choix. Association de soutien à l'armée française, *Engagement*, No. 97, hiver 2012. p. 24-25. Article initialement paru dans *Le Figaro* du 11 septembre 2012.
- GROS, Frédéric. Le regard du philosophe : le brouillard des mots pour cacher la guerre. *Alternatives Internationales*, No. 53, 2011. p. 50-50.

- Groupe « SURCOUF ». Livre blanc sur la défense : une espérance déçue. *Le Figaro*, 19 juin 2008. Disponible à <<http://www.lefigaro.fr/debats/2008/06/19/01005-20080619ARTFIG00011-livre-blanc-sur-la-defense-une-esperance-decue.php>>
- GUIBERT, Nathalie. L'armée de terre devient le premier recruteur de France. *Le Monde*, 19 mai 2015. Disponible à <http://www.lemonde.fr/societe/article/2015/05/19/l-armee-de-terre-devient-le-premier-recruteur-de-france_4636333_3224.html>
- GUIBERT, Nathalie. L'armée française hantée par le génocide rwandais. *Le Monde*, 3 avril 2014. Disponible à <http://www.lemonde.fr/international/article/2014/04/03/l-armee-francaise-hantee-par-le-genocide-rwandais_4394681_3210.html>
- GUIBERT, Nathalie. Un retrait immédiat des troupes françaises d'Afghanistan est impossible. *Le Monde*, 27 janvier 2012. Disponible à <http://www.lemonde.fr/asiе-pacifique/article/2012/01/27/un-retrait-immediat-des-troupes-francaises-d-afghanistan-est-impossible_1635025_3216.html>
- GUISNEL, Jean. Afghanistan : l'inquiétant rapport du lieutenant-colonel Desmeulles. *lepoint.fr*, 28 août 2008. Disponible à <<http://www.lepoint.fr/actualites-monde/2008-08-28/afghanistan-l-inquietant-rapport-du-lieutenant-colonel-desmeulles/1648/0/269497>>.
- GUISNEL, Jean. Le torchon brûle entre Le Drian et les chefs militaires. *Le Point.fr*, 03 janvier 2013. Disponible à <http://www.lepoint.fr/editos-du-point/jean-guisnel/le-torchon-brule-entre-le-drian-et-les-chefs-militaires-03-01-2013-1608161_53.php>
- HUDE, Henri. Société, valeurs militaires et pacte social. Association de soutien à l'armée française, *Engagement*, No. 96, automne 2012. p. 21-23.
- India in anti-Taliban military plan. *Indiareacts*, 26 June 2001. <http://www.infowars.com/saved%20pages/Prior_Knowledge/india_reacts.htm>
- JEUDY, Bruno. Les Français plébiscitent leur armée. *leJDD.fr*, 13 juillet 2013. Disponible à <<http://www.lejdd.fr/Societe/Actualite/Les-Francais-plebiscitent-leur-armee-618996>>
- La Marseillaise, un chant guerrier comme hymne national. *Le Nouvel Observateur*, 30 novembre 2009. Disponible à <<http://tempsreel.nouvelobs.com/contre-debat-sur-l-identite-nationale/20091130.OBS9208/la-marseillaise-un-chant-guerrier-comme-hymne-national.html>>
- LA VARENNE, Eric (de) (photos), VIGUERIE, Véronique (de). Exclusif : nos journalistes ont retrouvé les talibans qui ont abattu les dix soldats français. *Paris Match*, No. 3094, 4 septembre 2008.
- LACHOUQUE, Henri (commandant). Le drapeau *La Cohorte*, No. 205, Août 2011. p. 15-22.
- LAGNEAU, Laurent. 80% des Français ont une bonne image de leur armée. *Zonemilitaire opex360.com*, 12 juillet 2013. Disponible à <<http://www.opex360.com/2013/07/12/80-des-francais-ont-une-bonne-image-de-leur-armee/>>
- L'armée s'inquiète de l'indifférence des Français envers les soldats en mission. *l'express.fr*, 24 juin 2011. Disponible à <http://www.l'express.fr/actualites/1/politique/l-armee-s-inquiete-de-l-indifference-des-francais-envers-les-soldats-en-mission_1005758.html>
- Le retour d'un service national fait débat. *Le Figaro.fr*, 23 janvier 2015. Disponible à <<http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2015/01/23/01016-20150123ARTFIG00007-le-retour-d-un-service-national-fait-debat.php>>
- MAX, Christian. Faire le job. *L'Épaulette*, No. 174, août 2011. p. 38-40.

- MAX, Christian. Lettre « Aux Capitaines investis du commandement des compagnies de l'Ecole Nationale des Sous-Officiers d'Active : Prendre ou recevoir le commandement ». Saint Maixent, 25 juin 2001.
- MESSANA, Bernard (général). Demain... Association de soutien à l'armée française, *Engagement*, No. 99, été 2013. p. 12-14.
- MESSANA, Bernard (général). Gauche ! Droite ! Association de soutien à l'armée française, *Engagement*, No. 96, automne 2012. p. 16-20.
- MESSANA, Bernard (général). Les trois coups. Association de soutien à l'armée française, *Engagement*, No. 100, automne 2013. p. 16-20.
- MIELCAREK, Romain. Comment militaires et politiques luttent pour le pouvoir. *Slate.fr*, 15 septembre 2013.
- Notre armée qui disparaît ! Lettre No. 15/05 du 15 mai 2013. Association de soutien à l'armée française, *Engagement*, No. 99, été 2013. p. 8-9.
- PARIS, Henri (général - 2S). La limite de rupture de l'armée de Terre. Association de soutien à l'armée française, *Engagement*, No. 96, automne 2012. p. 34-35.
- PLENEL, Edwy. Afghanistan : un silence assourdissant. *Marianne*, 26 février 2010. Disponible à <http://www.marianne.net/Afghanistan-un-silence-assourdissant_a189567.html>
- Pourquoi la proposition de défilé citoyen d'Eva Joly n'a rien d'absurde. *Le Plus-Nouvel Observateur*, 19 juillet 2011. Disponible à <<http://leplus.nouvelobs.com/contribution/173560-pourquoi-la-proposition-de-defile-citoyen-d-eva-joly-n-a-rien-d-absurde.html>>
- PROD'HOMME, Pierre. La « grande muette » doit surtout parler de ses soldats. Association de soutien à l'armée française, *Engagement*, No. 95, été 2012. p. 23-25.
- RAVEL, Luc (Monseigneur). La mémoire de la France ? Association de soutien à l'armée française, *Engagement*, No. 101, hiver 2013. p. 70-71.
- RENAULT, Christian (général). *Lettre ouverte à messieurs les officiers généraux chef d'état-major des armées et chefs d'état-major d'armées*. *Engagement*, No. 100, automne 2013. p. 51-53.
- STEELE, Jonathan, MACASKILL, Ewen, NORTON-TAYLOR, Richard, HARRIMAN (ed.). Threat of US strikes passed to Taliban weeks before NY attack. *Guardian*, Saturday 22 September 2001. <<http://www.theguardian.com/world/2001/sep/22/afghanistan.september113>>
- TANIN, Zahir. Afghanistan: Campaign of conflict. *BBC News*, 2 January, 1999. <http://news.bbc.co.uk/2/hi/south_asia/241477.stm>
- TORRES, François (général). Les dissonances de la toge et du glaive. *Engagement*. No. 100, automne 2013. p. 21-24.
- Une confiance qui dérange ! Lettre No. 13/08 du 12 août 2013. Association de soutien à l'armée française, *Engagement*, No. 100, automne 2013. p. 8-9.

DOCUMENTS ELECTRONIQUES, BLOGS

Lettre d'un général amateur à Nicolas Sarkozy. 8 juillet 2008. Disponible à <http://www.claudereichman.com/articles/lettregeneralamateur.htm>

MIELCAREK, Romain. Les gueules cassées d'Afghanistan. *Slate.fr*, 14 juin 2012. Disponible à <http://www.slate.fr/story/57589/afghanistan-armee-blessures>

CHABAS, Charlotte, DAVID, Hélène, QUILLARD, Marion. Ces invisibles blessures de guerre. *Liberation.fr*, 10 mai 2011. Disponible à http://www.liberation.fr/monde/2011/05/10/ces-invisibles-blessures-de-guerre_734525

BARLUET, Alain. Le Drian s'attaque au traumatisme post-Afghanistan. *Lefigaro.fr*, 5 décembre 2012. Disponible à <http://www.lefigaro.fr/international/2012/12/05/01003-20121205ARTFIG00510-le-drian-s-attaque-au-traumatisme-post-afghanistan.php>

GUIBERT, Nathalie. Troubles psychiques chez les militaires, retour d'Afghanistan. Site Internet de la *Ligue des droits de l'homme, section de Toulon*. 7 décembre 2012. Disponible à <http://ldh-toulon.net/troubles-psychiques-chez-les.html>

LAGNEAU, Laurent. M. Le Drian promet une « nouvelle stratégie » pour la prise en charge des troubles de stress post-traumatique. *Opex360.com/Zone militaire*, 25 octobre 2012. Disponible à <http://www.opex360.com/2012/10/25/m-le-drian-promet-une-nouvelle-strategie-pour-la-prise-en-charge-des-troubles-de-stress-post-traumatique/>

ALBER, Alex. Une socialisation professionnelle par l'histoire : la formation morale des Saint-Cyriens et le martyrologe patriotique. *Temporalités* [En ligne], No. 6/7 « Transmettre », 2007. Disponible à <http://temporalites.revues.org/188>

Armée de l'Air. Campagne de recrutement : acte II. 29 novembre 2012. Disponible à <http://www.defense.gouv.fr/air/dossiers/campagne-de-recrutement-acte-ii/campagne-de-recrutement>

Armée de l'Air. L'armée de l'air recrute. 30 août 2012. Disponible à <http://www.defense.gouv.fr/air/dossiers/l-armee-de-l-air-recrute>

Armée de l'Air. Mieux nous connaître. Disponible à <http://air-touteunearmee.fr/mieux-nous-connaître>

Armée de Terre. Code du soldat. Disponible à <http://www.defense.gouv.fr/terre/bloc-les-essentiels/code-du-soldat>

Armée de Terre. Recrutement et publicité : l'armée de Terre en campagne. Mise à jour 16 juillet 2012. Disponible à <http://www.defense.gouv.fr/terre/contenus-des-dossiers/recrutement/recrutement-et-publicite-l-armee-de-terre-en-campagne>

AUGE, Axel. Parcours et stratégies de professionnalisation militaire : le cas des officiers diplômés des universités. *Temporalités* [En ligne], Vol. 14, 2011.

BUAILLON, Herbert (général). Aviateurs In *Pour faire voler nos avions, il faut toute une armée*. Guide du candidat. Disponible à <http://air-touteunearmee.fr:pdf/AA-Guide-des-candidats.pdf>

Catéchisme de l'Eglise catholique. Disponible à http://www.vatican.va/archive/FRA0013/_INDEX.HTM

CHAPLEAU, Philippe. « L'armée est la grande muette de notre société » et le ministre s'en vante.... *Lignes de défense - Ouest France*, 22 juin 2011. Disponible à <http://lignesdedefense.blogs.ouest-france.fr/archive/2011/06/22/l-armee-est-la-grande-muette-de-notre-societe-et-le-ministr.html>

- Code d'honneur du légionnaire. Disponible à <http://www.legion-etrangere.com/mdl/info_seul.php?id=92&idA=134&block=6&idA_SM=112>
- DAVIS, Paul K.. Military Transformation? Which Transformation, and What Lies Ahead? *RAND Corporation* [Web Only], 2010.
- DUPONT, Jérôme (colonel). L'Armée de terre : un outil coûteux, marginalisé, en perte d'efficacité. *Secret Défense-Marianne* [blog], 6 décembre 2010.
- DURANDIN, Catherine. *L'OTAN : Histoire et fin ?* Paris : Editions Diploweb.com, 2013. Disponible à <http://www.diploweb.com/IMG/pdf/Durandin-L_OTAN-Diploweb-2013.pdf>
- Etre marin, qu'est-ce que c'est ? *Etre marin.fr*. Disponible à <<http://www.etre marin.fr/etre-marin-quest-ce-que-cest>>
- FRANCOIS, Abel, GROSSMAN, Emiliano. Qui sont les députés de la V^e République. *La vie des idées*, 21 janvier 2011. Disponible à <<http://www.laviedesidees.fr/Qui-sont-les-deputes-francais-de.html>>
- Geneva Centre for the Democratic Control of Armed Forces (DCAF). Envoi de troupes à l'étranger. *DCAF Backgrounder*, No. 10, 2006. Disponible à <<http://www.dcaf.ch/Publications/Sending-Troops-Abroad>>
- Geneva Centre for the Democratic Control of Armed Forces (DCAF). Contrôle démocratique des forces armées. *DCAF Backgrounder*, No. 5, 2008. Disponible à <<http://www.dcaf.ch/Publications/Democratic-Control-of-Armed-Forces2>>
- GOFFI, Emmanuel. Intervention militaire française en Syrie : vers une règle « Minority Report » ? *Multipol*, 30 septembre 2015. Disponible à <<http://reseau-multipol.blogspot.ca/2015/09/point-de-vue-intervention-militaire.html>>
- In memoriam*. Site Internet du Ministère de la défense. Disponible à <<http://www.defense.gouv.fr/operations/autres-operations/operations-achevees/operation-pamir-2001-2014/in-memoriam/in-memoriam>>
- JUPPE, Alain. L'honneur de la France. *Alain Juppé le blog-notes*, 5 avril 2014. Disponible à <<http://www.al1jup.com/lhonneur-de-la-france/>>
- L'armée de terre : un employeur comme les autres. *L'écho Républicain*, 11 février 2013. Disponible à <<http://www.lechorepublicain.fr/eure-et-loir/actualite/2013/02/11/1-armee-de-terre-un-employeur-comme-les-autres-1439222.html>>
- LEICHTER-FLACK, Frédérique. L'opinion publique française et la guerre d'Afghanistan : Enjeux de perception, enjeux de communication. *laviedesidees.fr*, 1^{er} mars 2010. Disponible à <<http://www.laviedesidees.fr/L-opinion-publique-francaise-et-la.html>>
- Marine nationale. Une nouvelle campagne de recrutement d'envergure. 24 janvier 2012. Disponible à <<http://www.defense.gouv.fr/marine/dossiers/la-marine-nationale-recrute-3000-nouveaux-marins/une-nouvelle-campagne-de-recrutement-d-envergure>>
- MERCHET, Jean-Dominique. Le général Georgelin : tentative de bilan. *Secret défense-Libération.fr*, 29 janvier 2010.
- MERCHET, Jean-Dominique. Le ministre de la Défense redevient celui de la Guerre.... *Secret Défense-L'Opinion* [blog], 13 septembre 2013.

- MERCHET, Jean-Dominique. Les vrais chiffres : la France enverra plus d'un millier d'hommes en Afghanistan. *Secret Défense - Libération*, 4 avril 2008. Disponible à <<http://secretdefense.blogs.liberation.fr/2008/04/04/les-vrais-chiff/>>
- MERCHET, Jean-Dominique. Municipales : deux militaires ont été élus. *Secret Défense-L'Opinion* [blog], 24 mars 2014.
- MERCHET, Jean-Dominique. Pour Gérard Longuet, l'armée a le "devoir" d'être "la grande muette". *Secret Défense - Marianne*, 22 juin 2011. Disponible à <http://www.marianne.net/blogsecretdefense/Pour-Gerard-Longuet-l-armee-a-le-devoir-d-etre-la-grande-muette_a299.html>
- MUNCH, Philipp. Resolute Support Light: NATO's New Mission versus the Political Economy of the Afghan National Security Forces. *Afghanistan Analysts Network*, Discussion Paper No. 1, 2015. 8 p. Disponible à <https://www.afghanistan-analysts.org/wp-content/uploads/2015/01/20150112-PMuench-Resolute_Support_Light.pdf>
- NEVE, Alain (de). Mutations technologiques et transformations militaires : que reste-t-il du discours de la RMA ? *Pyramides* [En ligne], No. 21, 2012.
- SETTOUL, Elyamine. Les évolutions de la sociologie militaire : entretien croisé sur l'engagement des militaires. *Institut de Recherche Stratégique de l'Ecole Militaire*, 2012.
- VIGNAUD, Marc. Ca valse chez le Drian. *Le Point.fr*, 27 octobre 2012. Disponible à <http://www.lepoint.fr/chroniqueurs-du-point/jean-guisnel/ca-valse-chez-le-drian-27-10-2012-1521730_53.php>

CONTRIBUTIONS A DES OUVRAGES COLLECTIFS, ENTREES D'ENCYCLOPEDIES

- ALBERT, Jean-Pierre. Du martyr à la star : les métamorphoses des héros nationaux. In Pierre CENTLIVRES, Daniel FABRE, Françoise ZONABEND (dir.) *La fabrique des héros*. Paris : Editions de la Maison des sciences de l'homme, 1998. p. 11-32.
- BALZACQ, Thierry, LEONARD, Sarah. L'impact de la révolution dans les affaires militaires sur la « culture stratégique » de l'OTAN. In Thierry BALZACQ, Alain de NEVE (dir.). *La révolution dans les affaires militaires*. Paris : Economica et Institut de Stratégie Comparée (ISC), coll. Hautes études stratégiques, 2003. p. 157-185.
- BECKER, Jean-Jacques. « La fleur au fusil » : retour sur un mythe. In Christophe PROCHASSON, Anne RASMUSSEN (dir.). *Vrai et faux dans la Grande guerre*. Paris : La Découverte, 2004. p. 152-165.
- BECKER, Jean-Jacques. Patriotisme et République pendant la Grande Guerre. In Robert BELOT (dir.). *Tous républicains ! Origine et modernité des valeurs républicaines*. Paris : Armand Colin, 2011.
- BRODIE, Bernard. Technological Change, Strategic Doctrine, and Political Outcomes. In Klaus KNORR (ed.). *Historical Dimensions of National Security Problems*. Lawrence, 1976. p. 263-306.
- BRODIE, Bernard. The Continuing Relevance of *On War*. In Carl von CLAUSEWITZ. *On War*. Edited and Translated by Michael Howard and Peter Paret. Princeton, NJ: Princeton University Press, 1976. p. 45-58.

- Défense et Société*. Actes du colloque organisé sous la direction de Pascal Boniface par l'Institut de Relations Internationales et Stratégiques (IRIS) le Cercle de Réflexions et d'Etudes sur les Problèmes Internationaux (CRESPI), 20 octobre 1994 à Paris. Paris : La Documentation Française, 1995.
- DEUTSCH, Karl W, BURRELL, Sydney A., KANN, Robert A. et al.. Political Community and the North Atlantic Area. In Brent F. NELSEN, Alexander STUBB (eds.). *The European Union: Readings on the Theory and Practice of European Integration*. Boulder, CO: Lynne Rienner Publishers, 2nd edition, 1998. p. 121-143.
- DWORKIN, Gerald B.. Paternalism. In Richard A. WASSERSTROM (ed.). *Morality and the Law*. Belmont, CA: Wadsworth Publishing Company, 1971. p. 107-126.
- FEENBERG, Andrew. From Essentialism to Constructivism: Philosophy of Technology at the Crossroads. In Eric HIGGS, Andrew LIGHT, David STRONG (eds.). *Technology and the Good Life*. Chicago IL & London: University of Chicago Press, 2000. p. 294-315.
- GEORGELIN, Jean-Louis (général). The Pol/Mil interface and War: The French at the Beginning of the Twenty-First Century. In Julian LINDLEY-FRENCH, Yves BOYER (eds.). *The Oxford Handbook of War*. Oxford, NY: Oxford University Press, 2012. p. 242-256.
- GOFFI, Emmanuel R.. Role of Parades. In Paul JOSEPH (ed.). *The SAGE Encyclopedia of War: Social Science Perspectives*. Thousand Oaks, CA: Sage. A paraître.
- GOFFI, Emmanuel. There is No Real Moral Obligation to Obey Orders: Escaping from 'Low Cost Deontology'. In Andrea ELLNER, Paul ROBINSON, David WHETHAM (eds.). *When Soldiers Say No: Selective Conscientious Objection in the Modern Military*. Aldershot, UK: Ashgate, 2013. p. 31-48.
- HORNE, John. Soldiers, Civilians and the Warfare of Attrition: Representations of Combat in France, 1914-1918. In Frans COETZEE, Marilyn SHEVIN-COETZEE (eds.). *Authority, Identity and the Social History of the Great War*. Providence, RI: Berghahn Books, 1995. p. 223-249.
- HOYT, Timothy D.. Technology and Security. In Michael E. BROWN (ed.). *Grave New World: Security Challenges in the 21st Century*. Washington D.C.: Georgetown University Press, 2003. p. 17-37.
- IKAHEIMO, Heikki. Un besoin humain vital : la reconnaissance comme accès au statut de personne. In Christian LAZZERI, Soraya NOUR (dir.). *Reconnaissance, identité et intégration sociale*. Paris : Presses universitaires de Paris Ouest, 2009. p. 101-122.
- JOXE, Alain. Révolution dans les affaires militaires (Concept américain de). In MONTBRIAL (de), Thierry, KLEIN, Jean (dir.). *Dictionnaire de stratégie*. Paris : Presses Universitaires de France, 2000.
- KALDOR, Mary H.. Comblent le gap sécuritaire : la sécurité humaine. In Emmanuel GOFFI, Grégory BOUTHERIN. *Les conflits et le droit*. Paris : Choiseul, 2011. p. 97-112.
- MARCH, James G., OLSEN, Johan P.. The Logic of Appropriateness. In Michael MORAN, Martin REIN, Robert E. GOODIN (eds.). *The Oxford Handbook of Public Policy*. Oxford, NY: Oxford University Press, 2006. p. 689-708.
- ONUF, Nicholas G.. Constructivism: A User's Manual. In Vendulka KUBALKOVA, Nicholas G. ONUF, Paul KOWERT (eds.). *International Relations in a Constructed World*. New York, NY: M. E. Sharpe, 1998. p. 58-78.

- PALIER, Bruno. Path dependence (Dépendance au chemin emprunté). In Laurie BOUSSAGUET, Sophie JACQUOT, Pauline RAVINET (éd.). *Dictionnaire des politiques publiques*. Paris : Presses de Sciences po, 2010. p. 411-419.
- PARET, Peter. Clausewitz: Life and Thought. In Peter PARET (ed.). *Understanding War: Essays on Clausewitz and the History of Military Power*. Princeton, NJ: Princeton University Press, 1992. p. 95-122.
- PERNAU, Margrit. Civility and Barbarism: Emotions as Criteria of Difference. In Ute FREVERT, Christian BAILEY, Pascal EITLER et al. (eds.). *Emotional Lexicons: Continuity and Change in the Vocabulary of Feeling 1700-2000*. Oxford, UK: Oxford University Press, 2014. p. 230-259.
- RESNICOFF, Arnold E.. Military Core Values: They Don't Exist. *Huffingtonpost.com*, March 2, 2014. Disponible à <http://www.huffingtonpost.com/rabbi-arnold-e-resnicoff/military-core-values_b_4691535.html>
- RICHARD, Alain. Avant-propos. In Maurice VAISSE (dir.). *Aux armes, citoyens ! Conscripton et armée de métier des Grecs à nos jours*. Paris : Armand Colin, 1997.
- SPARROW, Robert. War without Virtue? In Bradley J. STRAWSER (ed.). *Killing by Remote Control: The Ethics of an Unmanned Military*. New York, NY: Oxford University Press, 2013. p. 84-105.
- TAKAHASHI, Sugio. The Revolution in Military Affairs and Security of Japan. In Emily O. GOLDMAN, Thomas G. MAHNKEN (eds.). *The Information Revolution in Military Affairs: Prospects for Asia*. Davis, CA: Joint Center for International Security Studies, October 2002.
- URMSON, James O.. Saints and Heroes. In Abraham I. MELDEN (ed.). *Essays in moral philosophy*. Seattle, WA: University of Washington Press, 1958. p. 196-216.
- VENNESSON, Pascal. S'adapter aux normes internationales : les militaires face à la norme « interventionniste ». In Yves SCHEMEIL, Wolf-Dieter EBERWEIN (éd.). *Normer le monde*. Paris : L'Harmattan, 2009. p. 359-360.
- YPERSELE, Laurence (van). « Mourir pour la Patrie », une utopie suicidaire ? In Paul-Augustin DEPROOST, Bernard COULIE (éd.). *Imaginaires européens. Pour penser et agir en Europe*. Paris: L'Harmattan, 2002, p. 89-100. 140p.
- ZACHHUBER, Johannes. Modern Discourse on Sacrifice and its Theological Background. In Julia MESZAROS, Johannes ZACHHUBER (eds.). *Sacrifice and Modern Thought*. Oxford, NY: Oxford University Press, 2013. p. 12-28.
- ZIMBARDO, Philip G.. The human choice: Individuation, reason, and order versus deindividuation, impulse and chaos. In William J. ARNOLD, David LEVINE (eds.). *Nebraska Symposium on Motivation*. Lincoln, NE: University of Nebraska Press, Vol. 17, 1969. p. 237-307.

SONDAGES, STATISTIQUES

Baromètre de la menace terroriste - Vague 16. Ifop pour Atlantico, août 2013

Baromètre externe de la Défense 2013. Sondage de l'agence Louis Harris 2 (LH2) réalisé pour la DICOd, avril 2013. 44 p.. Disponible à <<http://www.lefigaro.fr/assets/pdf/francaisdefense.pdf>>

Espérance de vie - Mortalité. Insee, études. Disponible à <http://www.insee.fr/fr/mobile/etudes/document.asp?reg_id=0&id=4153>

European Commission. *Special Eurobarometer 371. Internal Security*. Conducted by TNS Opinion & Social at the request of Directorate-General Home Affairs, November 2011. 136 p.. Disponible à <http://ec.europa.eu/public_opinion/archives/ebs/ebs_371_en.pdf>

Institut national d'études démographiques. La durée de vie (animation). Mai 2006. Disponible à <http://www.ined.fr/fr/tout_savoir_population/animations/duree_vie/>

Institut national d'études démographiques. La durée de vie en France. Septembre 2014. Disponible à <<http://www.ined.fr/fr/tout-savoir-population/memos-demo/fiches-pedagogiques/la-duree-de-vie-en-france/>>

LEBAUBE, Alain. Sondage : officiers, qui êtes-vous ? In *Révolutions aux armées ? Les Nouveaux Officiers*. Paris : Société des Fondateurs de Génération, *Cahiers de générations*, No. 8, 2001.

Sondage BVA pour Orange et L'Express. L'observatoire de la politique nationale. 16 septembre 2008. Disponible à <http://www.bva.fr/data/sondage/sondage_fiche/703/fichier_baromatrebva-orange-lepressvague12_2da1f.pdf>.

Sondage BVA pour Sud Ouest. Les Français et l'envoi de nouvelles troupes françaises en Afghanistan. Mars 2008. Publié dans Sud Ouest le 1er avril 2008. Disponible à <http://www.bva.fr/data/sondage/sondage_fiche/669/fichier_rapportafghanistan_a811f.pdf>

Sondage CSA paru dans *Le Parisien/Aujourd'hui en France* le vendredi 22 août 2008.

DOCUMENTS OFFICIELS FRANÇAIS

Statut général de militaires. Discussion d'un projet de loi. Assemblée nationale, session ordinaire de 2004-2005, 100^e séance, compte-rendu intégral, 2^e séance du mardi 14 décembre 2004. Disponible à <http://www.assemblee-nationale.fr/12/cri/2004-2005/20050100.asp#P363_62322>

Statut général de militaires. Assemblée nationale, session ordinaire de 2004-2005, 42^e jour de séance, 101^e séance, compte-rendu analytique officiel, 3^e séance du mardi 14 décembre 2004. Présidence de Mme Paulette Guinchard-Kunstler. Disponible à <<http://www.assemblee-nationale.fr/12/cra/2004-2005/101.asp>>

Armée de Terre. *Pour comprendre l'armée de Terre*. Avril 2012. Disponible à <www.asso-minerve.fr/wp-content/uploads/2011/02/pour_comprendre_larmee_de_Terre.pdf>

Accueil et suivi des soldats blessés en Afghanistan et de leurs familles. Question écrite No. 22743 de M. Alain Anziani du 1^{er} mars 2012, et Réponse du Ministère de la défense et des anciens combattants du 17 mai 2012. Site Internet du *Sénat*. Disponible à <<http://www.senat.fr/questions/base/2012/qSEQ120322743.html>>

Assemblée nationale. Scrutin public sur l'autorisation de la prolongation de l'intervention des forces armées en Afghanistan en application de l'article 35 de la Constitution. Analyse du scrutin No. 195, séance du 22 septembre 2008, et Sénat. Scrutin No. 149 sur la demande du Gouvernement d'autorisation de prolongation de l'intervention des forces armées en Afghanistan. Séance du 22 septembre 2008.

Assemblée nationale. Scrutin public sur l'autorisation de la prolongation de l'intervention des forces armées en Afghanistan en application de l'article 35 de la Constitution. Analyse du scrutin No. 195, séance du 22 septembre 2008. Disponible à <<http://www.assemblee-nationale.fr/13/scrutins/jo0195.asp>>

Attributions du ministre de la défense et du chef d'état-major des armées. Compte-rendu du Conseil des ministres du 11 septembre 2013. Disponible à <<http://archives.gouvernement.fr/ayrault/gouvernement/attributions-du-ministre-de-la-defense-et-du-chef-d-etat-major-des-armees.html>>

BOCQUET, Alain. Questions au Gouvernement, Intervention militaire américaine en Afghanistan. Session ordinaire de 2001-2002, 5^{ème} jour de séance, 11^{ème} séance, 2^{ème} séance du mardi 9 octobre 2001, Présidence de M. Raymond Forni. Assemblée nationale, onzième législature.

CARRE, Antoine. Questions au Gouvernement, Intervention militaire française en Afghanistan. Session ordinaire de 2001-2002, 9^{ème} jour de séance, 20^{ème} séance, 2^{ème} séance du mercredi 17 octobre 2001, Présidence de M. Raymond Forni. Assemblée nationale, onzième législature.

Centre interarmées de concepts, de doctrines et d'expérimentations (CICDE). *Doctrine d'emploi des forces. Doctrine interarmées DIA-01(A)_DEF(2014)*, No. 128/DEF/CICDE/NP du 12 juin 2014.

Communiqué de l'Élysée sur le retrait des troupes françaises d'Afghanistan. 23 juin 2011.

Conseil d'Etat, 10/9 SSR, du 5 juillet 2000, 206303 206965, publié au recueil Lebon.

Cours des comptes. *Les dépenses de communication des ministères*. Communication à la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire de l'Assemblée nationale, octobre 2011.

Défense et Sécurité nationale. Le Livre blanc. Paris : Odile Jacob/La documentation française, 2008. 336 p.

Etat-major de la Marine. *Livret du Marin*. « *Etre Marin* ». Paris, 2011. Disponible à <www.etremarin.fr/sites/default/files/Documents/comm/livret_valeurs_2011.pdf>

HOLLANDE, François. *Le changement c'est maintenant : mes 60 engagements pour la France*. 2012. Disponible à <<http://www.parti-socialiste.fr/static/14423/les-60-engagements-pour-la-france-de-francois-hollande.pdf>>

Josselin de ROHAN. Communication de MM. Josselin de Rohan, Jacques Berthou et Mme Michèle Demessine sur le déplacement d'une délégation de la commission en Afghanistan du 20 au 24 juin 2011. Commission des Affaires étrangères, de la Défense et des forces armées. Séance du 29 juin 2011.

Journal officiel de la République française. Prolongation de l'intervention des forces armées en Afghanistan. Débat et vote sur une demande d'autorisation du Gouvernement. Sénat, 2^{ème} session extraordinaire de 2007-2008, compte-rendu intégral, séance du lundi 22 septembre 2008. p. 5169-5191. Disponible à <<http://www.senat.fr/seances/s200809/s20080922/s20080922.pdf>>

Journal officiel de la République française. Situation en Afghanistan. Débat sur la déclaration du Gouvernement. Sénat, session ordinaire de 2007-2008, compte-rendu intégral, séance du mardi 1^{er} avril 2008. p. 1350-1368. Disponible à <<http://www.senat.fr/seances/s200804/s20080401/s20080401.pdf>>

La France face au terrorisme. Livre blanc du Gouvernement sur la sécurité intérieure face au terrorisme. Paris : La Documentation française, 2006. 136 p.

La présence militaire française en Afghanistan. Site Internet de l'ambassade de France en Afghanistan. Disponible à <<http://www.ambafrance-af.org/La-presence-militaire-francaise-en>>

Le Livre blanc sur la Défense. 1972. Chapitres 1 et 2 disponibles à <<http://www.livreblancdefenseetsecurite.gouv.fr/pdf/le-livre-blanc-sur-la-defense-1972.pdf>>

Livre blanc sur la Défense. 1994. 178 p. Disponible à <<http://www.livreblancdefenseetsecurite.gouv.fr/pdf/le-livre-blanc-sur-la-defense-1994.pdf>>

Livre blanc. Défense et sécurité nationale. Paris : La documentation française, 2013. 160 p.

LONGUET, Gérard. Réponse à la question No. 3410 sur la situation de l'armée française posée par M. Patrick Baudouin. Assemblée nationale, treizième législature, publiée au JO le 23 juin 2011. p. 4445.

Lutte contre le terrorisme. Site internet de la Représentation permanente de la France auprès des Nations Unies à New York. Disponible à <<http://www.franceonu.org/Lutte-contre-le-terrorisme-8733>>

Ministère de la Défense et des Anciens combattants. Dossier de presse « Ecole de guerre - Baptême de la promotion général De Gaulle ». *DICoD*, 11 janvier 2011.

Ministère de la Défense et des Anciens combattants. Plan stratégique des armées 2015, « Opérationnels, ensemble », édition 2011. 31 p.

Ministère de la Défense. *Connaître et anticiper, la nouvelle fonction stratégique.* Disponible à <<http://www.defense.gouv.fr/actualites/articles/connaître-et-anticiper-la-nouvelle-fonction-strategique?nav=web>>

Rapport annexé à la Loi No. 96-589 du 2 juillet 1996 relative à la programmation militaire pour les années 1997 à 2002.

Règlement de l'Assemblée nationale. Disponible à <http://www.assemblee-nationale.fr/connaissance/reglement_2015_01.pdf>

Réponse du ministère de la Défense publiée dans le Journal Officiel du Sénat du 24 juin 1999, p. 2144, à la question écrite No. 15665 de M. Hubert Haenel (Haut-Rhin - UMP) publiée dans le Journal Officiel du Sénat du 15 avril 1999, p. 1224. Disponible à <<http://www.senat.fr/questions/base/1999/qSEQ990415665.html>>

Sénat. Scrutin No. 149 sur la demande du Gouvernement d'autorisation de prolongation de l'intervention des forces armées en Afghanistan. Séance du 22 septembre 2008. Disponible à <<http://www.senat.fr/scrutin-public/2007/scr2007-149.html>>

DOCUMENTS OFFICIELS ETRANGERS ET INTERNATIONAUX

- Conseil de sécurité des Nations Unies. Résolution S/RES/1267 (1999), du 15 octobre 1999.
- Conseil de sécurité des Nations Unies. Résolution S/RES/1333 (2000), du 19 décembre 2000.
- Conseil de sécurité des Nations Unies. Résolution S/RES/1378 (2001), du 14 novembre 2001.
- Engagement actif, défense moderne*. Concept stratégique pour la défense et la sécurité des membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique nord. Adopté par les chefs d'Etat et de gouvernement au sommet de l'OTAN à Lisbonne, les 19 et 20 novembre 2010.
- Grand Jury Indictment S(9) 98 Cr. 1023 (LBS). United States of America vs. Usama Bin Laden, Muhammad Atef et al.. United States District Court Southern District of New York. 04 November 1998.
- Le Concept Stratégique de l'Alliance*. Approuvé par les chefs d'Etat et de gouvernement participant à la réunion du Conseil de l'Atlantique Nord tenue à Washington les 23 et 24 avril 1999.
- MCCHRYSTAL, Stanley. Commander - NATO International Security Assistance Force, Afghanistan - U.S. Forces, Afghanistan. *Commander's Initial Assessment*. August 30, 2009. 66 p. Disponible à <http://media.washingtonpost.com/wp-srv/politics/documents/Assessment_Redacted_092109.pdf?hpid=topnews>
- NATO. 2007 ISAF Placemat. January 29, 2007. Disponible à <http://www.nato.int/isaf/placemats_archive/2007-01-29-ISAF-Placemat.pdf>
- PAUL VI. Encyclique *Mysterium Fidei*. 18, 1965.
- Presidential Executive Order 13129 – Blocking Property and Prohibiting Transactions With the Taliban. July 4, 1999. Office of the Federal Register, National Archives and Records Administration. Weekly Compilation of Presidential Documents, Volume 35, Issue 27, July 12, 1999. p. 1281-1283.
- U.S. Department of Veterans Affairs, Mental Health Services. *Expression of values and ideals by service branch*. Disponible à <<http://www.mentalhealth.va.gov/communityproviders/docs/values.pdf>>
- United Nations Security Council. Letter Dated October 1999 from the Deputy Permanent Representative of the United States of America to the United Nations Addressed to the Secretary-General. S/1999/1021. 4 October 1999.

COMPTES RENDUS, TRANSCRIPTIONS ET ACTES DE COLLOQUES ET CONFERENCES

- 16^{ème} Conférences stratégiques annuelles*, « Afghanistan, 10 ans de conflit », organisées par l'Institut des Relations Internationales et Stratégiques, sous la direction de Charlotte Leprie. Paris, 11 septembre 2011. Disponible à <http://www.iris-france.org/docs/kfm_docs/docs/2011-09-afghanistan-10-ans-de-conflit.pdf>
- DONNELLY, Faye. Redefining the Rules of the Game? A Critical Analysis of the Bush Administration's Foreign Policy Discourse. Paper presented at the *Northern Political Studies Association Postgraduate Conference for 2008*. The University of Edinburgh, Edinburgh UK, 6 June 2008. Disponible à <http://www.pol.ed.ac.uk/psa_postgraduate/abstracts>
- FEENBERG, Andrew. From Essentialism to Constructivism: Philosophy of Technology at the Crossroads. Disponible à <<http://www-rohan.sdsu.edu/faculty/feenberg/talk4.html>>

- FLEXNER, Abraham. Is social work a profession? *National Conference of Charities and Corrections, Proceedings of the National Conference of Charities and Corrections* at the Forty-second annual session held in Baltimore, Maryland, May 12-19, 1915, Chicago, IL: Hildmann, 1915.
- FORCADE, Olivier, DUHAMEL, Eric, VIAL, Philippe (dirs.). *Militaires en République 1870-1962 : les officiers, le pouvoir et la vie publique en France. Actes du colloque international tenu au Palais du Luxembourg et à la Sorbonne les 4, 5 et 6 avril 1996.* Paris : Publications de la Sorbonne, 1999. 735 p.
- KALDOR, Mary H.. New and Old Wars: Organised Violence in a Global Era - Manifesto Challenge: Advancing Global Citizenship. *Royal Society for the encouragement of Arts, Manufactures and Commerce*, Monday 23rd October 2006, London. Disponible à <http://www.thersa.org/_data/assets/pdf_file/0014/806/New-and-Old-Wars-kaldor_231006.pdf>
- LUTTWAK, Edward N.. "Post-Heroic Warfare" and Its Implications. *Papers from NIDS International Symposium on Security Affairs*, October 1999.
- OGER, Claire, OLLIVIER-YANIV, Caroline. Du discours de l'institution aux discours institutionnels : vers la constitution de corpus hétérogènes. *Dixième colloque bilatéral franco-roumain, Première Conférence Internationale Francophone en Sciences de l'Information et de la Communication.* Université de Bucarest, 28 juin-2 juillet 2003. Disponible à <https://halshs.archives-ouvertes.fr/sic_00000717/document>
- OWENS, William A.. The Emerging System of Systems. *Naval Institute Proceedings*, May 1999.
- PASCALLON, Pierre (dir.). *Renforcer l'intégration de la défense dans la nation.* Paris : L'Harmattan, 2004. 220 p.
- QUESNOT, Christian (général). Le chef militaire et le politique. In Commandement de la Doctrine et de l'Enseignement militaire Supérieur de l'Armée de Terre. *L'officier dans le monde au XXI^e siècle.* Actes du forum du 15 février 2002. p. 92-97.
- RENAN, Ernest. *Qu'est-ce qu'une nation ?* Conférence faite en Sorbonne, le 11 mars 1882.
- STRACHAN, Hew. Introduction & Keynote Lecture : 1870-1914. *Oxford Leverhulme Programme on the Changing Character of War: 'Post-Heroic Warfare?'*, St Antony's College, University of Oxford, United Kingdom, 21st March, 2011.
- THOMAS, Julien. Controverse sur la répartition constitutionnelle des compétences en matière de Défense. Contribution pour le VI^{ème} Congrès de Droit constitutionnel, Atelier No. 1 « Les controverses constitutionnelles », Montpellier, 9-11 juin 2005. Disponible à <<http://www.droitconstitutionnel.org/congresmtp/textes1/THOMAS2.pdf>>
- VALLOR, Shannon. The Future of Military Virtue: Autonomous Systems and Moral Deskilling in the Military Profession. In Proceedings of the 5th International Conference on Cyber Conflict (CyCon 2013), NATO Cooperative Cyber Defence Centre of Excellence. Tallinn, Estonia: NATO CCDCOE, June 4-7, 2013.
- WATERLOT, Ghislain. La religion civile de Jean-Jacques Rousseau. Conférence donnée au musée des Charmettes, Chambéry, 20 juin 2009. Disponible sur Internet à <http://www.ac-grenoble.fr/PhiloSophie/file/Conference_waterlot_charmettes_juin_2009.pdf>

DOCUMENTS VIDEOS

FRITEL, Jérôme. *L'embuscade d'Uzbin. 18 août 2008*. Infrarouge, France 2, 25 mars 2014.
Durée : 58 mn.

Le 27e Bataillon de chasseurs alpins en Afghanistan 2009. Zone interdite, M6, 27 mai 2009.
Durée : 1 h 58 mn.

Le cauchemar afghan. Pièces à conviction, France 3, 23 novembre 2011. Durée : 1 h 13 mn.

LE POMELLEC, Camille, FONTAINE, Caroline. *Syndrome Afghan : les soldats oubliés*.
Pièces à conviction, France 3, 5 décembre 2012. Durée : 1 h 20 mn.

LECONTE, Daniel, DEGUELDRE, Damien. *Afghanistan : la guerre pour de vrai*. France 2,
2002. Durée : 54 mn.

Les fantômes d'Afghanistan. Agence Info Libre. Durée : 55 min.

MENTHEOUR, Pierre-Henry, RYBOJAD, Stéphane. *Afghanistan : Une guerre au nom de la
paix*. Envoyé spécial, France 2, 20 mars 2008. Durée : 45 mn.

*Papa part à la guerre : d'Annecy à Kaboul, dix mois avec les soldats français et leurs
familles*. Zone interdite, M6, 17 mai 2009.

Spéciale Afghanistan. Investigations, France Ô, 28 janvier 2015. Durée : 1 h 50 min.